NDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
VII
611
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

LIOTECA PROVINCIALE
Palchetto
Num.° d' ordine

B. Prov.
VII
611.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

STA — TEY.

PARIS. — IMPRIMERIE D'E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 6.

64/242

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLEMENT

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur* OEdipe.)

TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

RUE DE LA CROIX-DU-ROULE, 4,

ET CHEZ BECK, LIBRAIRE,

RUE GIT-LE-CŒUR, 12.

1853.

SIGNATURES DES AUTEURS

DU QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME.

	MM.		MM.
A—C.	De Circourt.	F—A.	De Fortia d'Urban.
A—P.	Pericaud.	F—T—B.	De La Fontenelle.
A—T.	H. Audiffret.	G—G—Y.	De Grégory.
B—D—E.	Badiche.	G—HY.	Grégory (J.-C.).
B—ÉR.	Boullée.	G—T—R.	Gauthier.
B—F—S.	Bonafous.	G—Y.	Gley.
B—G—D.	De Beauregard.	J—N.	Jourdain.
B—H—D.	Bernhard.	K.	Anonyme.
B—L—U.	Blondeau.	L—C—J.	Lacatte-Joltrois.
B—L—T.	Bouillet.	L—M—X.	J. Lamoureux.
B—N—T.	Brunet.	L—R.	Lair.
B—P.	De Beauchamp.	M—D j.	Michaud jeune.
B—U.	Beaulieu.	M—É.	Monmerqué.
B—V—E.	De Blosseville (Ernest).	M—L.	Mentel.
B—D—E.	Badiche.	N—O.	Nicolo.
C—H—N.	Champion.	P—OT.	Parisot.
C—L—T.	Collombet.	P—RT.	Philbert.
C—N.	Chaumeton.	P—S.	Périès.
D—C—L.	De Cayrol.	R—G—R.	Reignier.
D—S—E.	Dassance.	R—F—C.	De Reiffenberg.
D—P—G.	Depping.	ST—T.	De Stassart.
D—P—S.	Dupetit-Thouars.	Z.	Anonyme.
D—Z—S.	Dezos de La Roquette.		

AVIS

DE L'ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR-PRINCIPAL

DE LA

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE (1).

SUR LA PUBLICATION DU QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME.

Cette publication a éprouvé de grands retards, j'en demande grâce à mes lecteurs. C'est la première fois depuis l'année 1810, où fut commencé ce grand œuvre, que j'ai ainsi manqué aux promesses que je leur avais faites. Plusieurs causes y ont concouru : d'abord les révolutions, puis les pertes du commerce, et surtout les procès, les spoliations qui n'ont pas cessé de poursuivre mon entreprise.

Dès le début, un long procès me fut suscité par un homme que j'avais beaucoup de raisons de croire en démence, et contre lequel cependant il fallut subir tous les degrés de la juridiction criminelle !... Cet homme, qui venait d'acheter les droits d'un obscur compilateur, prétendit, à l'apparition de nos premiers volumes, que l'œuvre collective et simultanée de trois cents écrivains les plus distingués dans les sciences et les lettres n'était que la contrefaçon, la copie de son informe compilation ! Quelque ridicule et peu fondée que fût sa réclamation, il fallut que trois condamnations le forçassent enfin de me laisser continuer en paix une opération qui devait être, pour la France et pour moi, aussi honorable qu'utile. Quelque peu fondées, quelque dénuées de tout motif que fussent ces plaintes, ce ne fut qu'après les avoir longuement discutées que les juges les repoussèrent. On me demanda compte de tous mes travaux, de tous les moyens que j'avais de les employer ; des juges-commissaires furent nommés ; et il me fallut justifier devant eux de chaque page, de chaque mot ; il me fallut prouver que je n'empruntais rien à mes devanciers ; que mon plan, mes moyens d'exécution et jusqu'à mon titre étaient *entièrement neufs*, comme je l'avais promis. Si la moindre partie de mon ouvrage eût offert quelque ressemblance avec celui de l'éditeur Prudhomme, qui m'accusait ainsi de contrefaçon, j'étais arrêté au premier pas, la *Biographie universelle* n'eût pas existé.

Si j'eusse acquis, dans une autre carrière, moins d'honneur et de gloire, il est au moins bien sûr que, pour mon repos et ma fortune, j'y aurais beaucoup gagné !

Au moment où je touche au terme de mon pénible labeur, au moment où je devrais n'avoir plus qu'à en recueillir les fruits, on ne m'ac-

(1) Forcé, par les usurpations, les contrefaçons qui ont été faites de ma propriété, notamment par MM. Didot, contre lesquels je soutiens en ce moment un procès aussi pénible que dispendieux, je déclare ouvertement que seul je suis propriétaire de la *Biographie universelle*, et que c'est sans aucun droit que d'autres ont essayé de le prendre, que M. Desplaces lui-même, dont les intérêts dans ce procès sont communs avec les miens sous quelques rapports, n'en a jamais été que le locataire ou le fermier pour un temps limité, et à des conditions formelles.

cuse pas de faire une contrefaçon ; ce serait trop ridicule ; on veut bien même reconnaître la supériorité de mon œuvre ; mais c'est précisément à cause de cela qu'on veut m'en dépouiller, et que, par une fausse interprétation des lois, on prétend en avoir le droit.

Cependant ces lois n'ont pas changé depuis 1810, et c'est sous leur protection que j'ai établi ma propriété, que j'ai sacrifié ma fortune, ma vie ! En vérité, si la législation pouvait établir une pareille monstruosité, si la décision de la Cour suprême devait la consacrer, il faudrait reconnaître que toute entreprise littéraire de quelque importance, et qui par cela même ne peut être exécutée que dans une longue série d'années et par le concours de plusieurs, est désormais impossible ; que les auteurs, les entrepreneurs ne peuvent plus compter sur la protection des lois, qu'ils doivent y renoncer, sous peine de déception et de ruine absolue. Mais je ne doute point que, dans sa sagesse, la Cour de cassation ne reconnaisse que les lois ont été mal appliquées, mal interprétées, et, pour en convaincre mes lecteurs, je citerai un passage aussi éloquent que lumineux du plaidoyer qu'a prononcé dans cette affaire, devant la Cour royale, M. l'avocat général de Gaujal. J'y ajouterai quelques observations sommaires et que, par des circonstances imprévues et que j'expliquerai ailleurs, il m'a été impossible de produire devant la Cour royale.

« M. Michaud est-il la première cause de la *Biographie universelle ?* L'a-t-il faite ou fait faire ? Est-ce lui qui l'a *mise au jour* ? Voilà les questions que nous avons à résoudre. Il faut ici se rendre un compte exact des difficultés et des conditions d'exécution d'une œuvre telle que la *Biographie universelle*. Il est évident que cette œuvre ne pouvait pas être faite par un seul homme, et qu'il fallait le concours d'un grand nombre d'écrivains.

« On ne conteste pas que ce soit une œuvre considérable, bien conçue, savamment exécutée dans tous ses détails, ayant pris une place très importante dans l'estime publique. Si l'on admet cela, il faut bien admettre, en même temps, qu'un tel résultat n'a pas pu être l'œuvre du hasard. Or on ne peut pas en attribuer le mérite aux auteurs signataires des articles.

« J'entends bien que les auteurs signataires des articles, au point de vue spécial et limité de leur article, c'est-à-dire d'un infinement petit détail absorbé dans l'ensemble, ont fait la valeur de l'œuvre ; mais ils l'ont faite à ce point de vue spécial et limité. Il fallait autre chose pour conduire l'œuvre dans son ensemble, pour la diriger, pour la mener à bonne fin. Il fallait un esprit animant toute cette armée d'écrivains : *mens agitat molem*. Il fallait les faire tous marcher au but commun, par le détail particulier à chacun. Cela ne pouvait pas se faire sans une direction supérieure, sans un plan d'ensemble, sans une véritable discipline.

« Les écrivains signataires des articles ont été, pour me servir d'une image qui a trouvé sa place dans les plaidoiries de première instance, de véritables soldats livrant bataille ; M. Michaud a été le général d'armée, mais non pas, comme on l'a dit, le général restant étranger à l'action, le général s'y mêlant, au contraire, pour la conduire et pour la régler. Il n'est pas resté étranger à l'action ; car, pour sa part, il a

fait 1,267 articles et 267,000 lignes. Mais, indépendamment de sa part personnelle dans l'œuvre de détail, il a dirigé, réglé, conduit, inspiré tout ce qu'il n'a pas fait lui-même. Il n'en pouvait pas être autrement, et l'œuvre de direction était beaucoup plus compliquée qu'on ne pourrait le croire au premier abord.

« Je ne dirai pas qu'il y avait à régler l'ordre des matières. L'ordre alphabétique était naturellement indiqué : il était nécessaire pour des travaux de ce genre. Mais, pour tous les articles, il y avait à résoudre des questions delicates qui ne pouvaient pas appartenir à l'auteur particulier de l'article et qui devaient procéder d'une appréciation d'ensemble. La première question qui se présentait sur chaque article était celle de savoir si l'article serait fait, si le nom serait biographié, s'il prendrait place dans l'ensemble de l'œuvre. Il est évident que la solution de cette première question appartenait non à l'écrivain chargé du détail, mais au directeur de l'entreprise dans son ensemble ; et cependant cette première intervention constitue bien une coopération très essentielle et très directe dans l'œuvre de détail elle-même. Après cette question, il y en avait beaucoup d'autres de même nature ou analogues, impliquant également, de la part de M. Michaud, une intervention personnelle et directe dans l'œuvre de détail.

« Le principe de l'article étant admis, ne fallait-il pas en fixer l'étendue, le plan et les limites ? Ne fallait-il pas fixer ces limites en se plaçant à un point de vue d'ensemble, en coordonnant toutes les parties suivant certaines règles exigeant un travail d'esprit très sérieux et constituant une incontestable coopération au détail, pour le mettre en rapport avec l'ensemble ? Ne fallait-il pas examiner, décider à quel point de vue, dans quel esprit chaque biographie serait faite ? Pour les artistes, ferait-on de l'anecdote sur leur vie privée, ou l'histoire de l'art en appréciant leurs œuvres ? Pour les hommes politiques, ceux qui ont marqué dans les divers partis, pendant la révolution notamment, quelle serait la règle d'appréciation ? Que sais-je ? et qui ne voit que les questions de cette nature devaient se multiplier à l'infini ? Or, toutes ces questions, il est évident qu'elles appartenaient, par leur nature et par la nécessité des choses, à M. Michaud, non aux écrivains chargés des diverses parties de l'œuvre.

« Il y avait aussi la corrélation à établir des divers articles entre eux. Il y avait à éviter les redites ou les contradictions. Il y avait les références. M. Michaud avait cette tâche à accomplir, et il l'a remplie soit par lui-même, soit par délégation de son droit. Elle impliquait le droit de révision, d'addition, de retranchement, de correction. Et, en effet, ce droit a été exercé. Le dossier de M. Michaud est plein de lettres des auteurs qui l'attestent, soit par leurs boutades, soit par leurs susceptibilités exhalées, soit par leurs révoltes plus ou moins légitimes contre les corrections, soit, au contraire, par leur adhésion, leur consentement, leur soumission spontanée. Il y a dans le dossier des lettres curieuses de *Suard*, de *G. Cuvier*, de *Walkenaër*, de *Villenave*, de *Dacrozoir*, de *Pillet*, qui ne laissent à cet égard aucun doute

« Quoi ! nous dit-on, c'est donc là le souci que vous prenez de la « dignité des lettres ? Est-il possible que M. Michaud le prenne d'un

« ton si haut avec des hommes tels que Cuvier et autres ? Tous ces « hommes éminents, ces intelligences d'élite soumis à la direction, à la « révision, à la correction de M. Michaud ! M. Michaud distribuant la « besogne à ces grands écrivains comme on distribue des requêtes à des « clercs ! Cela n'est pas possible ; on ne saurait l'admettre. En tous cas, « la vérification de ces faits est devenue maintenant impossible. »

« La vérification de ces faits n'est pas impossible ; et la preuve qu'elle n'est pas impossible, c'est qu'elle est faite. Elle est faite, d'abord par les lettres dont je viens de parler ; elle est faite par le Discours préliminaire de M. Auger, publié en tête du premier volume de la *Biographie universelle*, en 1810, où M. Auger entre dans les plus grands détails, et rend compte du plan qui a été suivi, des précautions qui ont été prises pour en assurer l'exécution ; elle est faite par le discours mis en tête de la seconde édition, dans lequel il est rendu un éclatant hommage à la sagesse du plan de M. Michaud ; elle est faite enfin par les traités intervenus entre MM. Michaud et Pillet, Villenave, Durozoir, Weiss et bien d'autres, pour les charger, à diverses époques, du travail de direction, de révision, de correction qu'il s'était réservé (1). La délégation même prouve son droit, puisqu'elle en constitue l'exercice. Enfin, si la preuve ne résultait pas de ces éléments, je dirais qu'elle n'est pas nécessaire, et que le fait résulte suffisamment de la nature même des choses. Il n'y a pas d'œuvre possible, surtout une œuvre de cette proportion, si la pensée de l'ensemble ne domine pas le détail. La discipline dont il a été question a existé, parce qu'elle devait nécessairement exister. Elle était indispensable, rien n'étant possible que par elle. Cette discipline a été le moyen de succès nécessaire ; le succès de l'œuvre et sa bonne exécution prouvent par eux-mêmes que la discipline a existé. Et il ne faut pas croire qu'il y ait rien là qui soit de nature à avilir les lettres. M. Michaud s'honore assurément au plus haut degré et il a le droit d'être fier de la collaboration des hommes qui l'ont assisté dans son œuvre. Chacun d'eux, au point de vue spécial de son article, avait une incontestable supériorité ; et c'est précisément cette supériorité reconnue qui a déterminé le choix de M. Michaud, quand il a confié son article à chacun. Mais cette supériorité relative et spéciale n'est pas exclusive d'une direction reçue au point de vue de l'ensemble de l'œuvre. La véritable dignité des lettres inspire aux écrivains qui la ressentent et qui en sont jaloux ce qui doit conduire à sa perfection l'œuvre qu'ils ont entreprise. La dignité des écrivains, c'est de bien faire et d'accepter tout ce qui est indispensable pour amener la perfection d'une œuvre collective. C'est ce qu'ont parfaitement compris tous les hommes qui se sont associés à l'œuvre de M. Michaud. Ils ont accepté la direction de M. Michaud, son contrôle, sa révision, sa discipline, parce que rien de bon n'était possible qu'à ce prix, et qu'il fallait accepter la condition si l'on voulait atteindre le résultat auquel elle était essentielle.

(1) M. l'avocat général aurait pu ajouter que cette preuve est faite par la notoriété publique ; que nos adversaires ne peuvent l'ignorer, et qu'elle le serait, au besoin, par ceux de mes collaborateurs qui vivent encore, et par beaucoup d'autres lettres qu'il n'a pu citer.

« Enfin une dernière objection se produit :

« Tout cela, dit-on, c'est affaire d'intérieur entre M. Michaud et ses « collaborateurs. Nous public, nous n'avons rien à y voir. Les articles « sont signés ; nous ne connaissons que la signature. La signature est « sans signification si elle ne manifeste pas l'auteur au public. » Et l'on ajoute, avec plus d'esprit que de raison : « M. Michaud veut que « celui qui a composé l'article et qui l'a signé n'en soit pas l'auteur, et « qu'au contraire, l'auteur de cet article soit celui qui ne l'a ni com- « posé ni signé ; c'est absurde, c'est inadmissible. » Cette objection constitue une erreur profonde.

« Je rappelle d'abord l'opinion de Merlin dans l'affaire des Études de Cramer. Les Études de Cramer étaient signées. Merlin n'hésitait pas cependant à considérer les dames Bonnemaison et Delahante comme auteurs des Études de Cramer, dans l'hypothèse où elles auraient fait faire ces Études par Cramer. La signature ne faisait donc pas l'auteur aux yeux de Merlin. Mais je n'ai pas même besoin d'aller jusque là. Je peux bien concéder que, dans une œuvre une et indivisible, la signature peut être la manifestation de l'auteur. C'est là ce qui arrive en général.

« Mais dans une œuvre d'ensemble considérable, subdivisée en une infinie quantité de petites parties, que peut prouver la signature de l'une de ces parties ? Elle prouve qu'on a fait la partie, et c'est là, en effet, sa raison d'être ; c'est la garantie de la bonne exécution pour le public. Mais elle ne prouve pas qu'on soit auteur même de la partie dans le sens de la loi[1]. Pour qu'on fût auteur dans le sens de la loi, il ne suffirait pas de l'avoir composée, il faudrait qu'on l'eût *mise au jour*. Si l'auteur de la partie a été mis en mouvement par l'auteur de l'ensemble, si son travail n'a rien de spontané, si c'est l'exécution d'une tâche, s'il n'a fait et composé que pour l'auteur de l'ensemble et par lui, il s'absorbe en lui et sa propre individualité disparaît. Il peut bien donner à l'œuvre le mérite littéraire ; il peut, par sa signature, lui donner l'autorité qui s'attache à son nom ; mais il n'acquiert pas pour cela les droits d'auteur. L'auteur de l'ensemble a sa part nécessaire et dominante dans son œuvre ; c'est lui qui a fait faire, c'est lui par conséquent qui *a mis au jour ;* il est le véritable auteur. M. Michaud est donc le véritable auteur, le seul auteur de la *Biographie universelle*, non seulement de l'ensemble de l'œuvre, mais de toutes ses parties et de tous ses détails. Voilà les principes du droit.

« A ce point de la discussion, je crois superflu d'examiner quelle serait la position de M. Michaud comme compilateur. Comme compilateur, il aurait les mêmes droits que comme auteur ; c'est la jurisprudence con-

(1) M. l'avocat général aurait pu ajouter à ces judicieuses observations qu'il a été formellement annoncé que toutes les sciences, et surtout la géographie et la bibliographie dans chaque article, seraient confiées à des auteurs spéciaux, que les renseignements tirés des langues étrangères seraient le résultat d'un travail ajouté à celui de l'auteur primitif, de manière qu'il n'est point d'article dont un seul puisse se dire exclusivement l'auteur. C'est par suite de cette division du travail que l'on est parvenu à rendre cet ouvrage plus complet et plus parfait que tout ce qui avait été fait avant lui, et c'est pour arriver à ce but que l'on a eu besoin d'un si long travail, d'un aussi grand nombre de collaborateurs.

stante et incontestée. En d'autres termes, le compilateur est un véritable auteur dans le sens de la loi, alors surtout qu'il ne prend pas les éléments de sa compilation dans le domaine public. Dans les termes du droit, les deux thèses se confondent, et quant à moi je n'aperçois pas très clairement la nuance qui pourrait les distinguer. Dans la vérité des choses, M. Michaud n'a pas été un compilateur, mais un véritable auteur; je crois l'avoir suffisamment établi. Je ne suivrai donc pas la discussion sur le terrain de la compilation; ce n'est pas, suivant moi, le vrai terrain du procès. Je dirai seulement quelques mots en terminant sur la question du *co auteur*.

« Si vous n'admettez ni en fait ni en droit que M. Michaud soit l'*auteur* de la *Biographie universelle*, je dis qu'il est tout au moins *co-auteur*, et cela, non pas pour avoir fait quelques parties, mais pour avoir coopéré à toutes les parties de l'œuvre, même à celles qui portent d'autres signatures que la sienne. M. Michaud est incontestablement *co-auteur*, car il a une part incontestable dans l'œuvre de la *Biographie universelle*. Il a l'ensemble de l'œuvre, et il a aussi très incontestablement un très grand nombre de ses parties, puisqu'il a personnellement composé et rédigé 1,267 articles. Aussi le jugement ne conteste pas que M. Michaud ne soit *coauteur*. Seulement il pose encore mal la question sur ce point, et il ne lui fait pas sa légitime part.

« M. Michaud a la prétention d'être *co-auteur*, non pas seulement parce qu'il a fait personnellement 1,267 articles, et qu'il apporte ces 1,267 parties de l'œuvre comme preuves de sa collaboration personnelle; mais M. Michaud soutient qu'il est *co-auteur* parce qu'il a, par la nature même des choses, sa part personnelle et dominante dans toutes les parties de l'œuvre, même dans celles qui portent une autre signature que la sienne, et qui ont été composées par d'autres que lui. Or c'est là ce que le jugement n'a pas même aperçu et compris.

« *Attendu*, dit le jugement, *que vainement M. Michaud prétendrait qu'ayant personnellement composé plusieurs articles qui portent sa signature, il est au moins co-auteur et qu'en cette qualité il peut réclamer l'application de la doctrine suivant laquelle la durée de la propriété littéraire, pour un ouvrage composé par plusieurs auteurs, se règle sur la vie du dernier mourant.* Voilà évidemment encore une question mal posée. Après avoir ainsi dénaturé la prétention de M. Michaud, le jugement établit: 1° que chacun a dans l'œuvre sa part distincte et séparée; 2° que le privilége est divisible comme les parts de l'œuvre et doit être divisé comme elles; 3° que M. Michaud a son privilége pour les parts de l'œuvre qui sont siennes, mais qu'il ne peut pas avoir de privilége pour la part des autres. Je dois ajouter que c'est en effet l'opinion des auteurs que, quand le privilége est divisible entre les co-auteurs, il doit être divisé: Renouard et Et. Blanc s'expliquent nettement à cet égard. Renouard, notamment, fait l'application de ce principe à la *Biographie universelle*, et émet l'opinion que M. Michaud doit avoir le privilége seulement pour l'ensemble, les signataires des articles l'ayant de leur côté pour les parties qu'ils ont signées.

« Je suis d'accord avec le jugement et les auteurs sur le principe; je

conteste seulement l'application que Renouard en fait à la *Biographie universelle*. J'admets que, lorsque le privilége est divisible, il doit être divisé. Ainsi deux auteurs s'associent pour faire le dictionnaire anglais-français et français-anglais en deux volumes. L'un se charge du premier, l'autre du second; il est évident que l'œuvre est distincte. Le privilége est divisible, il doit être divisé. Mais deux auteurs s'associent pour composer un drame. L'un dresse la charpente, l'autre écrit les scènes; il est évident que chacun a une part essentielle dans toutes les parties de l'œuvre; le privilége est indivisible. Il en est de même dans la *Biographie universelle* [1]...

«M. Michaud est co-auteur, non pas pour avoir fait quelques parties, mais pour avoir coopéré à toutes les parties de l'œuvre, même à celles qui ne portent pas sa signature. Si nous admettions, par exemple, le privilége des signataires et si nous cherchions à le régler entre eux, nous pourrions et nous devrions admettre la division; mais pour M. Michaud et avec lui il n'y a pas de division possible. M. Michaud est partout; il est dans tous les articles; il a personnellement et directement son privilége sur tous les articles. Voilà le fait vrai; c'est le point de départ essentiel de l'examen du droit. L'arrangement, la méthode, l'esprit qui anime toutes les parties de l'œuvre, l'unité qui s'y manifeste, tout cela n'a pas pu être le fruit du hasard. Or tout cela ne peut pas être dans l'ensemble, sans être en même temps et sans avoir été mis dans toutes les parties. Donc, dans tous les articles, il y a nécessairement deux auteurs : 1° le signataire pour l'article en lui-même; 2° M. Michaud pour le lien qui le rattache à l'ensemble.

«S'il y a deux auteurs pour chaque article, la conséquence est rigoureuse et le droit est certain; tous deux ont concurremment le privilége, et le privilége est indivisible. Le domaine public n'est pas le moins du monde entamé par la coexistence des deux droits. Quel est le droit du domaine public? d'entrer en possession dix ans après la mort de l'auteur. S'il y a deux auteurs, et que l'un meure, l'auteur n'est pas mort; ou du moins il n'est pas mort tout entier; il n'est mort qu'en partie; l'éventualité prévue n'est pas ouverte; le privilége survit avec le survivant. J'entends bien que, si le privilége est divisible, on le divise; mais s'il est indivisible, il repose nécessairement sur deux têtes, et en peut périr qu'avec le dernier mourant.

«Ici il est de sa nature indivisible; quelle part feriez-vous à M. Michaud en ce qui touche chaque partie de l'œuvre? Pourriez-vous faire une division quelconque sans entamer son droit, sans diminuer son privilége? Ce serait impossible. Il faut donc reconnaître que le privilége est indi-

(1) Il résulte de ce qui vient d'être dit, et de ce qui a été annoncé et exécuté dès le commencement de l'entreprise, que, toutes les branches des sciences ayant eu des rédacteurs spéciaux chargés de revoir et de compléter chaque article dans sa spécialité, on ne pourrait pas en citer un seul qui ait été fait exclusivement par un seul rédacteur, et la bibliographie surtout, cette partie si importante de l'histoire littéraire, inconnue ou du moins complétement omise jusqu'à la *Biographie universelle*, a été faite entièrement et pour tous les articles par des hommes célèbres dans cette partie, tels que MM. Beuchot, Weisse, Villenave, etc., dont nous pourrions produire les engagements et les quittances.

visible, et que, comme co-auteur, M. Michaud a un privilége complet non-seulement sur l'ensemble de l'œuvre, mais sur toutes ses parties.

« J'ai fini et je me résume :

« Le titre de MM. Didot constitue une usurpation flagrante.

« Le mot *Biographie* pouvait être nécessaire; mais tout le reste avait des équivalents, et a été usurpé sans nécessité pour jeter de la confusion dans l'esprit du public et violer le privilége.

« Cette usurpation constitue une contrefaçon. Le titre, en effet, d'un ouvrage littéraire fait partie de cet ouvrage. C'est commettre le délit de contrefaçon partielle que de contrefaire le titre. La contrefaçon du titre constitue le délit par elle-même; à plus forte raison doit-elle être considérée comme délit, lorsque dans le corps de l'ouvrage 13,000 lignes et plus ont été textuellement copiées.

« Sur ce premier point, la contrefaçon n'est pas contestable. Au fond, elle ne l'est pas davantage. M. Michaud a le privilége qu'il réclame sur l'ensemble comme sur toutes les parties de l'œuvre de la *Biographie universelle*, non pas comme cessionnaire, comme éditeur et propriétaire, mais comme auteur, comme unique auteur de cette œuvre dans toutes ses parties aussi bien que dans son ensemble.

« Les signatures apposées au bas des articles sont un perfectionnement apporté par lui à son œuvre; c'est une garantie pour le public de la bonne exécution de chacune des parties; mais il n'en peut pas résulter une réserve des droits d'auteur au profit des signataires. C'est M. Michaud qui est auteur dans le sens de la loi, parce que c'est lui qui a fait faire et qui a mis au jour.

« En tout cas, il est au moins co-auteur de l'œuvre dans toutes ses parties; et si son privilége est distinct de celui des signataires, quant à son origine et à son principe, il est de même nature, indivisible et ne peut être diminué par la mort d'aucun des co-auteurs.

« J'estime en conséquence qu'il y a lieu d'infirmer le jugement et de faire à MM. Didot l'application de la loi.

Rien de plus clair, de plus concluant ne pouvait être dit dans ce déplorable procès, et nous n'avons pas douté, mon avocat et moi, après avoir entendu ce lumineux réquisitoire, que la plus entière conviction n'eût pénétré dans l'esprit de nos juges, qu'un arrêt fondé sur d'aussi puissants motifs n'en fût immédiatement la conséquence. Notre conviction à cet égard a été telle que nous nous sommes abstenu d'ajouter un seul mot à d'aussi éloquentes paroles, quelque bienveillante qu'ait été l'invitation qui nous en a été faite par M. le président. Sans doute nous avons eu tort d'avoir mis trop de confiance en notre droit et en l'éloquence de M. l'avocat général; mais ceux qui savent ce que sont, en pareil cas, les usages des tribunaux, trouveront que nous n'avons fait que nous y conformer.

Nous avons eu d'autant plus de tort qu'il en est résulté que ma cause n'a réellement pas été plaidée devant la Cour impériale; qu'elle ne l'a été réellement que pour M. Desplaces, dont les intérêts dans cette affaire sont, il est vrai, communs sous quelques rapports; sous plusieurs

autres, ils ne le sont pas également. D'ailleurs beaucoup de faits ne pouvaient être bien clairement, bien complétement expliqués que par moi ; car seul je pouvais dire et faire comprendre comment a été conçue et exécutée cette grande opération, combien sont peu fondés les motifs ou considérants de l'arrêt qui m'en refusent la conception, la *direction*, qui en dénient avec plus d'injustice encore la *simultanéité*, la *surveillance*, l'*unité de pensée et de doctrine*. Tout cela eût été démontré jusqu'à l'évidence ; des preuves matérielles même en eussent été données par des comptes d'imprimeurs, par leurs quittances et celles de mes collaborateurs, qui établissent qu'il n'est pas un article, pas une page de ce grand œuvre qui n'ait été fait et refait plusieurs fois ; que pour cela je faisais parvenir dans toutes les parties de l'Europe des épreuves qui m'étaient renvoyées avec des annotations, des corrections et des additions que j'examinais et faisais examiner par d'autres collaborateurs exclusivement chargés de ce travail qui ajoutait et changeait souvent en entier la première rédaction, laquelle n'avait été ainsi qu'un essai, dont souvent il ne restait pas la moitié, quelquefois absolument rien, et dont cependant l'auteur primitif restait le signataire ou l'éditeur responsable devant le public. On conçoit les dépenses, les peines qui sont résultées de ces changements, de ces incontestables améliorations. C'est par de pareils moyens, des moyens tels que des souverains mêmes n'ont pu en employer de pareils pour des entreprises moins utiles, que j'étais parvenu à un perfectionnement, à un succès sans exemple. Cette méthode, inconnue jusque-là, m'a coûté seule plus de 200,000 fr. !

Et compte-t-on pour rien les efforts que j'ai dû faire, les sacrifices de tous les genres que je me suis imposés pour réunir dans une même opération tant d'hommes aussi distingués par l'étendue de leur savoir que par la diversité de leurs opinions en morale, en religion et en politique, et d'obtenir que chacun d'eux y concourût sans difficulté et sans efforts, de manière que j'ai pu me flatter, comme je l'ai dit dans un de mes prolégomènes, d'avoir résolu, avec plus de bonheur qu'on ne l'a fait pour des objets d'une autre importance, un problème difficile, celui de la fusion des partis, de l'oubli des haines politiques. Ces faits sont notoires parmi les gens de lettres, les savants et tous les libraires. Mes adversaires ne l'ignorent pas, et je pourrais en fournir encore beaucoup de preuves ; j'en ai produit une partie à M. le rapporteur ; mais j'avoue que c'était un peu tard, puisque je n'ai pu le faire que la veille du jugement, et que ce magistrat a pu dire, comme l'historien Vertot : *Mon siége est fait*. Je regrette d'autant plus ce retard que, si l'on peut ajouter foi à ce qui en a transpiré, nous avons eu pour nous, sans compter le suffrage de M. l'avocat général, celui de la moitié de nos juges, de manière que nos adversaires n'ont triomphé que par le privilége de la loi, qui, en matière criminelle, est toujours favorable à la prévention... Au civil, notre succès eût été assuré !

Je ne doute même pas qu'il l'eût été par l'unanimité si la question de la propriété eût été complétement plaidée devant la chambre de police correctionnelle, si nous avions démontré, comme il était facile de le faire, que les signataires des articles n'en ont jamais été complète-

ment les auteurs ni les propriétaires; que nul d'entre eux n'a eu cette prétention et n'a fait de réserve à cet égard; qu'ils n'ont d'ailleurs fait aucun des actes ni rempli aucune des obligations que la loi prescrit pour cela.

Tout le monde sait qu'il existe, au ministère de l'intérieur, un bureau de *garantie* des propriétés littéraires où doit être fait le dépôt de chaque nouvelle production qui y est enregistrée, et que le récépissé qui en est donné au déposant est l'acte par lequel est légalement constatée, pour les ouvrages collectifs comme pour ceux où un seul auteur est indiqué, la déclaration de propriété. Or aucun de mes collaborateurs n'a rempli ces conditions, et par conséquent il n'y a eu pour aucun d'eux de propriété reconnue et établie. Ce serait d'ailleurs une absurdité que de supposer que cinquante mille articles, dont plusieurs ne sont composés que de quelques lignes, aient pu être imprimés et déposés séparément.

C'est cependant sur l'ignorance de tels principes qu'est fondé l'arrêt dont je demande la réformation! Espérons que la Cour de cassation nous mettra à même de mieux éclairer nos juges, de faire mieux connaître cette affaire, l'une des plus graves, des plus importantes qui puisse être discutée devant les tribunaux.

Si, contre toute prévision, cet arrêt venait à être maintenu, il est évident que toute opération de cette nature deviendrait impossible. Une comparaison dont l'exactitude est frappante achèvera de le démontrer. Comme on l'a dit dans les plaidoiries, l'entreprise de la *Biographie universelle* ressemble beaucoup à la construction d'un grand édifice qui ne peut s'achever qu'en plusieurs années et par un grand nombre de collaborateurs. Ce fut en 1810 que je jetai les premières bases de cet édifice avec les Suard, les Ginguenée, les Cuvier, les Lally-Tolendal et beaucoup d'autres que la mort a frappés depuis longtemps; c'est par ces illustres ouvriers que les premiers fondements en furent établis. Et, après quarante-trois ans de pénibles travaux, l'édifice n'est pas encore fini; je ne suis parvenu qu'au faîte, et il me reste encore plusieurs volumes à publier. Je n'ai donc pas pu en jouir complétement un seul jour, et déjà on veut m'en dépouiller, on veut l'anéantir en la renversant par sa base!

Et un tel système serait consacré dans le moment où un gouvernement réparateur et juste, convaincu de l'insuffisance des priviléges et surtout de la durée accordée aux propriétés littéraires, annonce l'intention de les augmenter par une nouvelle loi!

Beaucoup d'autres explications, d'autres raisonnements pourraient être ajoutés à cet aperçu; il me suffira de dire encore que MM. Didot ont cherché à justifier leur usurpation par les interruptions que mes publications auraient éprouvées; ce qui est complétement inexact, et ne justifierait pas d'ailleurs le préjudice qui m'a été causé! Si de malheureuses circonstances, et surtout les atteintes portées à ma propriété par les contrefacteurs, ont forcé M. Desplaces à interrompre la seconde édition qu'il a commencée, et à manquer aux engagements qu'il a pris avec moi, j'en ai doublement souffert, et c'est à cause de cela que, dans mes conclusions, j'ai porté plus haut que lui la somme des dédommagements qui me sont dus.

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE

SUPPLÉMENT

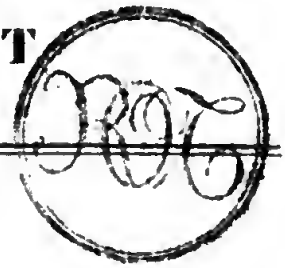

S

STACK (Édouard), l'un de ces Irlandais que l'oppression britannique et leur attachement à la foi catholique forcèrent de se réfugier en France avec les derniers Stuarts, était né dans les montagnes de l'Hibernie, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'une famille noble mais pauvre, comme le sont dans ce pays tous les catholiques. Voué dès l'enfance à la carrière des armes, il vint en France fort jeune et y entra comme sous-lieutenant dans l'un de ces braves régiments que nous fournissait la population irlandaise. Protégé par la famille de Dillon, qui jouissait alors d'une grande faveur à la cour de Versailles, il obtint de l'avancement, devint aide de camp du roi Louis XV, et fit honorablement la guerre d'Amérique sous le marquis de Bouillé. Il concourut ensuite avec cet illustre général à la prise de Saint-Eustache, de Tabago et de Saint-Cristophe. Plus tard il fut le compagnon d'armes et l'ami de Clarke, depuis duc de Feltre, et il ne se sépara de lui que dans les premières années de la révolution où le régiment de Dillon émigra presque tout entier, pour servir dans l'armée des frères de Louis XVI. Stack n'hésita pas à suivre son drapeau, et il fit avec ces princes les campagnes de cette époque. Après le licenciement il passa au service de l'Angleterre. Étant revenu après la paix d'Amiens, comme simple particulier, dans cette France qu'il avait tant aimée et si bien servie, mais qui n'était plus sous le sceptre heureux des Bourbons, il fut arrêté et incarcéré après la rupture, comme tous les Anglais voyageurs, et conduit prisonnier à Verdun, où il resta jusqu'à la chute de Napoléon, en 1814. Alors il se hâta d'offrir son dévouement à Louis XVIII, qui le reconnut dans son grade de maréchal-de-camp, et, peu de temps après, lui accorda sa retraite, à cause de son grand âge. Stack passa les dernières années de sa vie à Calais, où il avait été heureux au temps de la monarchie, et où il mourut dans le mois de décembre 1833, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. M—Dj.

STACKELBERG (le baron O. M de), archéologue et voyageur, naquit, vers 1760, en Allemagne, d'une famille noble, mais autre que celle du comte de Stackelberg, di-

plomate russe. Le baron fit dès sa jeunesse plusieurs voyages en Italie et en Grèce, dont il composa dans sa langue de savantes descriptions qu'il fit imprimer à Rome, en 1826, sous le titre de *Vues pittoresques de la Grèce*, qui furent traduites en français. Cette traduction, faite par divers, sous les yeux de l'auteur, fut publiée à Paris, de 1827 à 1838, en deux volumes in-folio ornés de belles cartes et gravures. La première partie contient le *Péloponèse*, en 68 vues, et la seconde, la *Grèce septentrionale*, en 61 vues. Cet ouvrage ayant été critiqué avec beaucoup de force par M. Raoul Rochette, dans l'*Universel*, il fut répondu aux articles de ce journal par une autre brochure anonyme, mais notoirement composée par M. Stackelberg lui-même, et intitulée : *Quelques mots sur une diatribe anonyme, intitulée : De quelques voyages récents en Grèce, à l'occasion de l'expédition scientifique de la Morée*, et insérée dans l'*Universel* des 6 janvier et 26 mars 1829. Le baron de Stackelberg est mort en 1836.. Z.

STÆHLIN - STORKSBURG (Jacques de), savant et homme d'État russe, naquit à Memmingen, dans la Souabe, en 1710. Après avoir fini ses études, il se rendit, en 1735, à Pétersbourg, où bientôt il fut nommé professeur à l'Académie des sciences. Il fut ensuite attaché à la personne du grand-duc Pierre, comme professeur et bibliothécaire, puis nommé conseiller d'État et assesseur de la chancellerie impériale des monnaies au département des médailles, et secrétaire de l'Académie des sciences. Il mourut le 10 juillet 1785. La cour l'employa souvent dans les grandes fêtes pour la composition des emblèmes et de tout ce qui avait rapport aux feux d'artifices, illuminations, etc. Il a publié un ouvrage qui contient la description de quarante grandes compositions de ce genre, exécutées sous ses ordres à l'occasion des fêtes de la cour. L'ouvrage est accompagné de gravures. Les connaissances de Stæhlin étaient fort étendues. On lui doit une *Description de la principauté de Moldavie, des pays et des peuples situés entre la mer Noire et la mer Caspienne;* un ouvrage *sur la Circassie et la Cabardie ;* un autre *sur le nouvel Archipel du Nord* ; l'*Histoire de la danse et de la musique en Russie*, et un grand nombre de dissertations sur l'histoire, la statistique et la géographie du nord qu'il inséra dans le *Calendrier géographique* de Pétersbourg, et dans le *Magasin* d'A.-F. Busching. Outre plusieurs traductions de l'italien, on a encore de lui diverses poésies lyriques et quelques compositions dramatiques, entre autres *Alexis Michaelowitsch et Nathalie Narischkin*, comédie en deux actes (en allemand). Gustave III, roi de Suède, a fait de cette pièce une traduction qui a été insérée dans le t. III des œuvres de ce monarque. Peu de temps avant sa mort, Stæhlin publia les *Anecdotes originales de Pierre-le-Grand* (en allemand), Leipzig, 1785, in-8°. Il joint à chaque anecdote le nom de la personne de qui il la tient, et donne ensuite les variantes de cette anecdote avec une notice historique des personnes citées, afin qu'on puisse juger du degré de confiance qu'elles méritent. Cet ouvrage est fort curieux pour l'histoire russe, et nous l'avons nous-même utilement consulté. Il a été traduit en français par Perrault et L.-J. Richon, Strasbourg, 1787, in-8°. M—Dj.

STAEL-HOLSTEIN (le baron Auguste-Louis de), fils de madame de Staël et du baron de Staël-Holstein (*voy.* ces noms, XLIII, 390 et suiv.), naquit à Paris, le 31 août 1790, au milieu des plus grandes splendeurs où se soit trouvée sa famille, mais aussi bien près des malheurs où devait l'entraîner cette révolution à laquelle elle eut tant de part. Obligé de quitter la France lorsqu'il était à peine sorti du berceau, il se réfugia en Suisse avec ses parents, et vécut long-temps au château de Coppet, où il fut élevé sous les yeux de sa mère et de son grand-père dont ce dut être alors la seule occupation. Il passa ensuite quelques mois dans une école protestante de Genève. Il ne quitta la Suisse qu'après la mort de Necker, et vint alors avec sa mère habiter Paris, où il acheva son éducation, dirigeant surtout ses études vers les sciences politiques, économiques, et puisant dans la société maternelle tous les principes de cette philosophie destructive du XVIIIe siècle qui a causé tant de troubles et de désordres dans la société qu'elle prétendait perfectionner. Il quitta encore une fois la France pour retourner en Suisse, lorsque sa mère fut si cruellement poursuivie et exilée par Napoléon. Il l'accompagna en Allemagne, et fit plusieurs voyages en Angleterre, où il se lia avec quelques hommes politiques, entre autres le négrophile Villeberforce. Il ne faisait que de rares voyages à Paris, pour y voir sa sœur et y suivre des intérêts de famille. Sa plus grande affaire, le but de toutes ses pensées, était alors d'apaiser Napoléon et d'obtenir la grâce de madame de Staël, si indignement persécutée. La démarche qu'il fit pour cela à Chambéry est un fait historique de la plus haute importance, par la fermeté et la présence d'esprit qu'il y déploya en présence de ce maître du monde. Le récit que Bourrienne en a donné d'après l'un des témoins (le maréchal Duroc), offre sur de grands personnages des traits si curieux que nous croyons devoir le donner tout entier. Ce n'est pas seulement une partie essentielle et des plus remarquables de la vie du jeune de Staël, c'est encore un côté bien caractéristique des grandes figures qui y apparaissent. Jamais Bonaparte ne se montra plus à découvert dans ses principes de gouvernement et de pouvoir absolu; jamais les faux systèmes, les illusions politiques de Necker et de sa fille ne furent mieux jugés, mieux caractérisés. C'était dans les derniers jours de 1807; ainsi le jeune de Staël avait dix-sept ans, lorsqu'il se présenta devant Napoléon, à son retour d'Italie, dans la capitale de la Savoie. Depuis deux jours l'empereur était attendu. Enfin, le 29 déc., à cinq heures du matin, par une nuit des plus noires et un froid de 12 degrés, le grand empereur, suivi d'un petit nombre de ses officiers, entra dans l'hôtel de la poste de Chambéry. Avant que le maître d'hôtel songeât à faire avertir M. de Staël, qui, depuis deux jours, attendait l'arrivée de Napoléon, ce jeune homme avait été réveillé par les cris de : *Vive l'Empereur!* qui s'étaient fait entendre. Il n'eut que le temps de s'élancer hors du lit sur lequel il s'était jeté tout habillé la veille pour être plus tôt prêt, et de se précipiter sur le passage du souverain, pour lui remettre une lettre dans laquelle il le suppliait de lui accorder un moment d'audience. Le général Lauriston prit cette lettre, comme cela

était d'usage, afin de la mettre sous les yeux de l'empereur une fois qu'il se serait installé. En traversant un salon où se trouvait la table sur laquelle le déjeuner était déjà préparé, Napoléon se prit à dire d'un ton d'humeur : « Il ne fait pas « chaud ici. » La vérité était que, depuis quarante-huit heures, on avait entretenu, dans la vaste cheminée de cette pièce, un feu tel qu'on eût pu y faire rôtir un bœuf. L'empereur se retira d'abord dans une chambre où il ne demeura que le temps de changer de linge, puis il revint dans le salon et se mit à table avec le grand-maréchal, Berthier et Lauriston : le mameluck Roustan seul dut faire le service. Après avoir mangé une cuisse de volaille avec la célérité qui lui était habituelle, il jeta les yeux sur quelques lettres recueillies par l'aide-de-camp et que celui-ci avait placées tout ouvertes à côté de lui, en regardant seulement les signatures. « Ah! ah! dit-il en arrêtant ses regards sur l'une de ces lettres, c'est du fils de Mme de Staël!... Il désire me voir. » Et s'adressant à ses convives, comme pour avoir leur avis, il ajouta : « Que peut-il y avoir de commun entre cet échappé de Genève et moi? Que prétend-il me dire? — Sire, dit alors Lauriston, la personne qui m'a remis cette lettre est un très-jeune homme, qui m'a paru fort bien, autant que j'ai pu en juger à la lueur des bougies. — Un très-jeune homme, dites-vous?... C'est différent. » Et se retournant sur son siége : « Roustan, poursuivit-il, va dire à M. de Staël que je consens à le recevoir. » Quelques secondes s'étaient à peine écoulées que le fils aîné de l'auteur de *Corinne* entrait dans le salon. Il se présenta à l'empereur sans trop de timidité et le salua avec une grâce empreinte de respect. Napoléon lui rendit son salut par une légère inclinaison de tête, et engagea aussitôt la conversation avec lui, conversation pendant laquelle ses convives gardèrent un silence absolu tout en continuant leur repas. « Approchez-vous davantage, monsieur de Staël, » lui dit-il avec bienveillance. Le jeune homme ayant fait quelques pas, l'empereur le regarda fixement : « Vous ressemblez beaucoup à madame votre mère, continua-t-il ; d'où venez-vous? — De Genève, sire, répondit M. de Staël en baissant les yeux. — Ah! c'est vrai! Et madame votre mère, où est-elle en ce moment? — A Vienne, sire. — Elle y aura beau jeu pour apprendre l'allemand. — Sire, pouvez-vous croire que ma mère soit heureuse éloignée de son pays, de ses amis? S'il m'était permis de mettre sous les yeux de Votre Majesté les lettres qu'elle m'a écrites depuis son départ, vous verriez, sire, combien son exil la rend digne de toute votre compassion. — Que voulez-vous que j'y fasse? c'est sa faute! Je ne prétends pas dire, pour cela, qu'elle soit une méchante femme... Elle a de l'esprit, trop d'esprit peut-être; voilà ce qui fait qu'elle est insubordonnée. Elle a été élevée dans le chaos d'une monarchie qui s'écroulait, et d'une révolution qui surgissait; elle a fait de tout cela un amalgame dangereux. Avec l'exaltation de sa tête, la manie qu'elle a d'écrire sur tout et à propos de rien, car elle a du talent, madame votre mère, elle pouvait se faire des prosélytes : j'ai dû y veiller. Et puis, elle ne m'aime guère!... M. de Staël, c'est dans l'intérêt de ceux qu'elle pouvait compromettre que j'ai dû l'éloigner de Paris. » Quand une fois

Napoléon se lançait dans les récriminations, il n'était pas facile de l'interrompre. Quoi qu'il en soit, M. de Staël lui coupa la parole pour prendre la défense de sa mère, sans qu'il s'en fâchât, ce qu'il n'eût souffert de personne. Il avait laissé parler le jeune homme, puis il lui avait répondu avec ce calme qui aurait pu laisser croire que, convaincu, il était désarmé; mais il fut facile à ceux qui connaissaient l'empereur de juger que le solliciteur n'obtiendrait rien. Toutefois, lorsque M. de Staël eut achevé d'expliquer sa demande, il lui répondit : « Mais en supposant que je permisse à madame votre mère de revenir à Paris, trois mois ne se passeraient pas sans qu'elle me mît dans la nécessité de la faire enfermer. J'en serais d'autant plus fâché que cela me nuirait dans l'opinion. Dites-lui que mon parti est pris et que ma décision est irrévocable : tant que je vivrai elle ne mettra pas les pieds dans ma capitale. — Sire, répliqua M. de Staël avec dignité, permettez-moi de faire respectueusement observer à Votre Majesté qu'elle ne saurait retenir ma mère en prison sans qu'elle lui eût fourni un motif plausible. — Elle m'en fournirait dix au lieu d'un! — Sire, j'ai la conviction que ma mère vivrait d'une manière que Votre Majesté elle-même jugerait irréprochable. J'ose donc la supplier de lui permettre un essai, ne fût-il que de trois mois. Daignez l'autoriser, sire, à venir passer ce peu de temps à Paris avant de prendre une décision définitive. — Cela ne se peut pas; elle servirait de drapeau au faubourg Saint-Germain... Quand même elle voudrait se condamner à ne voir personne, est-ce qu'elle le pourrait? On lui ferait des visites qu'elle rendrait; elle dirait des bons mots, auxquels elle n'attacherait pas d'importance, elle, je le sais, mais auxquels, moi, j'en mettrais beaucoup, parce qu'enfin mon gouvernement n'est pas une plaisanterie; il faut que tout le monde le sache. — J'en appelle à vous, sire, qui aimez tant la France : quel supplice plus grand que celui d'en être éloigné? Que Votre Majesté daigne céder à mes prières; elle nous comptera, ma mère, mon frère et moi, au nombre de ses sujets les plus dévoués et les plus fidèles. — Vous et votre frère! c'est possible; mais madame votre mère,... allons donc!» Et l'empereur avait accompagné cette exclamation de ce petit mouvement d'épaules qui lui était habituel lorsque, dans son esprit, il y avait doute. Cette manifestation, que chacun remarqua, loin de décourager le jeune homme, ne fit que l'enhardir, et il reprit vivement : « Puisque Votre Majesté persiste dans son refus, au moins permettra-t-elle à un fils de lui demander ce qui a pu l'indisposer à ce point contre sa mère? » A cette interpellation faite d'une façon si directe, les assistants commencèrent de trembler pour le jeune de Staël, ne doutant pas que l'empereur poussé à bout ne vînt enfin à perdre patience. Tous avaient les yeux fixés sur leur assiette. Le grand-maréchal semblait mal à l'aise; Berthier se rongeait les ongles; Lauriston piquait de la pointe de son couteau les pepins de la poire qu'il avait mangée. Cependant il n'en fut rien : seulement Napoléon, comme étourdi de la question, frappa la table de la tabatière qu'il tournait incessamment dans sa main, et regardant ses convives de droite et de gauche qui n'avaient pas bougé, exclama comme un homme profondément étonné : « Par exemple, ceci est un peu fort! » M. de

Staël ne s'était pas troublé, et d'un ton qui ne manquait ni de déférence ni de dignité : « Sire, s'était-il hâté d'ajouter, quelques personnes m'ont dit que c'était le dernier ouvrage de mon grand-père (1) qui avait indisposé Votre Majesté contre ma mère. Eh bien! sire, je puis vous certifier qu'elle n'y est pour rien. — C'est la vérité, répondit Napoléon avec franchise. Ce livre de votre grand-père y est pour beaucoup. M. Necker était un idéologue, un radoteur. A son âge, se mêler de faire des réformes, vouloir renverser ma constitution! Les États seraient, ma foi, bien gouvernés avec des gens à système, des faiseurs de théories qui jugent les hommes d'après les livres et le monde sur la carte! — Sire, puisque les plans tracés par mon grand-père ne sont, aux yeux de Votre Majesté, que de vaines théories, je ne conçois pas alors pourquoi elle s'en montre si fort irritée. Il n'est pas d'économistes qui n'aient écrit... — Les économistes! interrompit Napoléon avec une inflexion de voix singulière; mais, jeune homme, vous ne les connaissez pas. Ce sont des cerveaux creux, qui rêvent des plans de finances et qui ne sauraient remplir les fonctions de percepteur dans un village. Le livre de votre grand-père, je vous le répète, n'est que l'œuvre d'un... vieil entêté. — Ce sont, sans doute, des personnes malveillantes qui ont rendu compte de l'ouvrage à Votre Majesté? — Monsieur, dit l'empereur que cette lutte commençait à fatiguer, j'ai lu moi-même ce fatras, et d'un bout à l'autre : c'était peu amusant. — Alors Votre Majesté a dû voir combien mon grand-père a rendu justice à son génie. — Belle justice!... Il m'appelle *l'homme nécessaire;* et, d'après sa pensée, la première chose à faire aurait été de couper le cou à cet homme nécessaire : merci! Certes, poursuivit Napoléon en s'échauffant au fur et à mesure qu'il parlait, j'étais nécessaire, indispensable même, pour réparer toutes les sottises de votre grand-père, pour effacer le mal qu'il avait causé à son pays; car c'est lui qui a renversé la monarchie; c'est lui qui a conduit Louis XVI à l'échafaud! — Votre Majesté ne saurait ignorer, au contraire, que c'est pour avoir défendu le roi que les biens de mon grand-père ont été confisqués. — Lui!... Necker! défendre le roi! Ah! çà, entendons-nous, M. de Staël. Si je donnais du poison à un homme, et que je lui apportasse un antidote quand il est à l'agonie, diriez-vous que j'ai voulu sauver cet homme?... Eh bien! voilà comment votre grand-père a défendu Louis XVI. Quant aux confiscations dont vous me parlez, elles ne prouvent rien. N'a-t-on pas confisqué les biens de *ce bon M. de Robespierre*, qui peut-être a fait moins de mal à la France que Necker; car enfin c'est lui qui a provoqué la révolution; je ne sors pas de là! Vous ne l'avez pas vue, vous, parce que vous étiez trop jeune; mais moi, j'y étais; j'ai vu ces temps de terreur et de calamités publiques. Moi vivant, ces époques déplorables ne reviendront pas, croyez-le bien. Vos faiseurs de plans tracent des utopies sur le papier, les désœuvrés les lisent et les colportent, des niais y croient; le bonheur général est dans toutes les bouches; bientôt après, le peuple manque d'ouvrage et par conséquent de pain; il se révolte, et voilà le fruit

(1) *Histoire de la Révolution française, depuis l'assemblée des Notables jusques et y compris la journée du 13 vendémiaire*, imprimée en 1795; réimprimée, avec de nombreuses additions de l'auteur, en 1805.

de toutes ces belles doctrines. Votre grand-père, monsieur, a été bien coupable ! » En prononçant ces mots, Napoléon avait repoussé brusquement la petite tasse à café que Roustan avait depuis longtemps posée devant lui. Il semblait monté à un tel point d'exaspération que les assistants crurent cette fois que l'orage allait éclater sur la tête du jeune de Staël, dont Napoléon ne voyait pas la figure, cachée qu'elle était dans l'ombre; car, s'il eût pu l'examiner, il lui aurait épargné, n'eût-ce été que par compassion, cette dernière sortie. Les traits du pauvre jeune homme étaient contractés, et chacun pouvait juger des efforts qu'il faisait pour que sa raison triomphât dans le combat qu'il se livrait à lui-même. Cependant il fut assez maître de lui pour répondre d'un ton calme, quoique d'une voix très-émue : « Sire, laissez-moi espérer, du moins, que la postérité ne sera pas aussi sévère à l'égard de mon grand-père que Votre Majesté. — La postérité, dites-vous? ce qu'elle aura de mieux à faire, sera de ne point parler de tout cela. » Ici il y eut un silence, pendant lequel Napoléon but le café que Roustan lui avait versé. S'adressant ensuite à ses convives, il reprit en s'efforçant de sourire : « Au bout du compte, ce n'est pas à moi de dire trop de mal de la révolution, car enfin je n'y ai rien perdu. » Et se tournant vers M. de Staël, il ajouta d'un ton tout-à-fait calme : « Le règne des brouillons est fini. Je veux qu'on respecte l'autorité, parce qu'elle vient de Dieu. Vous me paraissez instruit, bien élevé; suivez une meilleure route que votre grand-père, que madame votre mère surtout, qui par des... bavardages a compromis l'avenir de sa famille. » Ayant dit, il se leva de table; ses officiers firent de même. M. de Staël insistait encore, quoique faiblement, pour obtenir le rappel de sa mère. Sans répondre à ses nouvelles instances, Napoléon s'approcha de lui, prit le bout de son oreille, et d'un ton paternel : « M. de Staël, dit-il, vous êtes bien jeune; si vous aviez mon expérience, vous jugeriez mieux. Loin de me fâcher, votre franchise m'a plu : j'aime qu'un fils plaide la cause de sa mère. La vôtre vous avait donné une mission difficile; vous vous en êtes acquitté avec esprit et convenance; mais je ne veux pas vous donner de fausses espérances: vous n'obtiendrez rien de moi. Si madame votre mère était sous les verrous, je n'hésiterais pas à lui rendre la liberté; mais elle n'est qu'en exil;... qu'elle y reste. — Sire, n'est-on pas aussi malheureux exilé qu'en prison? — Ce sont là des idées de roman. Madame votre mère n'est-elle pas bien à plaindre? A l'exception de Paris, elle a l'Europe pour se promener. Après tout, je ne conçois pas qu'elle mette tant d'importance à venir à Paris, se placer ainsi à portée de *ma tyrannie*,... vous voyez, je tranche le mot. Ne peut-elle aller à Rome, à Berlin, à Pétersbourg, à Londres, par exemple? Là, elle pourra tout à son aise faire des libelles contre moi; mais Paris est le lieu de ma résidence, et je n'y veux souffrir que ceux qui m'aiment. Savez-vous ce qui arriverait, si je lui permettais de revenir dans ma capitale? Elle gâterait les gens de mon entourage comme elle a gâté mon tribunat. C'est elle qui a perdu Garat; elle ne pourrait s'empêcher de s'occuper de politique. — Je puis donner l'assurance à Votre Majesté que les goûts de ma mère l'entraînent exclusivement vers la littérature. — Mais en-

core un coup, monsieur, on fait de la politique en parlant de littérature. D'ailleurs, les femmes ne doivent point écrire, elles doivent tricoter... En définitive, si madame votre mère ne se plaît pas à Vienne, eh bien! qu'elle aille... où bon lui semblera.» En parlant ainsi, Napoléon, croyant se débarrasser de M. de Staël, lui avait tourné le dos, et s'était approché de la cheminée, dans laquelle le feu, tout ardent qu'il avait été d'abord, commençait à se ralentir, car l'étiquette s'opposait à ce que, en sa présence, on remît du bois dans l'âtre. Aussi, du bout de sa botte, essayait-il, en les remuant, de raviver les tisons. Pendant ce temps, Lauriston, qui avait deviné l'intention de l'empereur, faisait de l'œil au jeune homme des signes pour lui faire comprendre que, tout ayant été dit, il ferait sagement de se retirer; mais M. de Staël, ne se tenant pas pour battu, ne tenait aucun compte de l'avertissement, et semblait cloué à sa place. L'empereur, ayant brûlé l'extrémité de sa botte, se retourna du côté de M. de Staël, qui ne craignit pas de lui adresser encore la parole en disant : « Sire, Votre Majesté « me permettra-t-elle?...» Cette fois Napoléon ne le laissa pas achever sa phrase, et relevant la tête, le sourcil froncé, l'interrompit brusquement en lui disant de ce ton qui faisait vaciller la couronne sur le front des rois : « Ah ça! monsieur, n'est-ce pas fini? si vous n'avez rien à faire, moi, c'est différent : je suis pressé; on m'attend. » Et, faisant deux pas vers Lauriston, il lui dit quelques mots à demi-voix (c'était l'ordre de départ qu'il lui donnait). L'aide-de-camp sortit. L'empereur revint à M. de Staël, et, se posant droit devant lui, croisa les bras sur sa poitrine en lui disant de ce ton bref qu'il n'employait que dans certaines occasions : « Voyons, monsieur, parlez : que voulez-vous encore? — Je voulais avoir l'honneur de dire à Votre Majesté, poursuivit le jeune homme avec des larmes dans la voix, que la présence de ma mère à Paris est indispensable pour suivre, auprès du gouvernement français, le recouvrement d'une dette sacrée. — Eh bien! monsieur, est-ce que toutes les créances sur l'État ne sont pas sacrées? — Sans doute, sire; mais la nôtre est accompagnée de circonstances qui en font une affaire à part. — Ah! nous y voilà! une affaire à part!... Quel est le créancier qui n'en dit pas autant? M. de Staël, je ne connais pas votre position vis-à-vis de mon gouvernement. D'ailleurs cela ne me regarde pas. Si les lois sont pour vous, cela ira tout seul; mais s'il faut de la faveur, je vous avertis que je ne veux m'en mêler en rien. — Privés des conseils de notre mère, mon frère et moi, comment ferons-nous pour suivre une affaire qui..... — Il ne manque pas d'avocats à Paris qui s'en chargeront, interrompit l'empereur, en supposant même qu'elle soit mauvaise... Enfin, arrangez-vous comme vous l'entendrez; mais je vous déclare, pour la dernière fois, que je ne veux plus entendre parler de madame votre mère. Adieu, M. de Staël, ajouta-t-il en adressant à ce dernier un geste de la main pour lui faire comprendre enfin que, son audience étant terminée, il eût à se retirer. Cette conversation avait duré plus d'une heure. Jamais l'empereur n'avait donné autant de temps à un solliciteur. Son intention n'était de demeurer à Chambéry qu'un quart-d'heure ou vingt minutes au plus; il

y était resté une heure et demie. M. de Staël était sorti du salon l'âme tellement navrée que, ne pouvant retenir ses larmes, Lauriston l'avait vu traverser la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel tenant un mouchoir sur ses yeux et paraissant suffoqué par la douleur. Tout le monde semblait le plaindre. Quelques minutes après, Napoléon remonta en voiture et garda le silence jusqu'à ce qu'il fût arrivé à quelques lieues en avant de Bourgoin. Le jour commençait à poindre. L'empereur semblait plongé dans ses réflexions, lorsque, poussant légèrement du coude le grand-maréchal, qui, placé à sa gauche, s'était assoupi, il lui dit d'un ton goguenard : « Est-ce que vous dormez, Duroc? — Non, sire, balbutia celui-ci en se redressant. — N'ai-je pas été un peu dur, reprit-il, à l'égard du jeune de Staël? » Le grand-maréchal ayant gardé le silence, Napoléon poursuivit : « Je le crains. Après tout, je ne lui ai rien dit de trop. Son grand-père n'avait aucun talent en administration; j'en sais quelque chose. — Sous ce rapport, tout le monde rend une éclatante justice à Votre Majesté, dit alors Berthier qui depuis l'arrivée à Chambéry, n'avait pas dit une parole. « En définitive, reprit l'empereur, je ne suis pas fâché de m'être expliqué catégoriquement sur le compte de Mme de Staël, parce qu'on n'y reviendra plus. Ces gens-là dénigrent tout ce que je fais, ils ne me comprennent pas. » On sait la vélocité avec laquelle Napoléon voyageait. Parti de Chambéry le 29 décembre 1807, à six heures et demie du matin, après avoir passé par Lyon, Mâcon, Auxerre et Melun, il était arrivé aux Tuileries le 1er janvier 1808, à sept heures du soir, et, une demi-heure plus tard, il dînait en famille, comme s'il fût revenu simplement de Saint-Cloud ou de la chasse. A trois mois de là, il y avait, le soir, cercle et réception dans les grands appartements du palais. La cour était brillante et le corps diplomatique nombreux. Napoléon semblait satisfait des nouvelles qu'il avait reçues le matin. Appuyé sur le bras du grand-maréchal, qui lui nommait les personnages, il parcourait les salons des Tuileries, en adressant des paroles bienveillantes à ceux qui se trouvaient sur son passage. Parvenu au centre du salon de la Paix, il avise, dans un des angles, devant le socle qui supportait le buste de Washington, un petit groupe de diplomates étrangers qui s'entretenaient à voix basse. Il presse le pas, s'approche. On l'aperçoit : chacun se tait. « Messieurs, je ne veux pas vous interrompre, dit-il en souriant et en s'adressant au ministre de Bade, qui semblait tenir le dé de la conversation; continuez, je vous prie : que disiez-vous? — Sire, répondit l'amiral Verhuel en s'inclinant, M. de Dalberg nous parlait d'un nouvel ouvrage publié en Allemagne, et qui cause en ce moment une certaine sensation. — Et comment appelle-t-on cet ouvrage? demanda l'empereur en souriant. — Sire, ces messieurs disent que ce sont des *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*, écrites par Mme la baronne de Staël. — Ah! bah! exclama l'empereur avec surprise; il y est question de moi, je parie? — Sire, l'auteur s'extasie, dit-on, sur les merveilles enfantées par Votre Majesté; mais..., Et l'amiral n'acheva pas sa phrase. — J'entends! fit Napoléon avec une inflexion de voix singulière, j'y suis abîmé? » Alors se tournant vers le

grand-maréchal, qui, placé derrière lui, avait adressé un regard d'intelligence à l'ambassadeur de Hollande pour l'empêcher d'en dire davantage: « Eh bien, Duroc, poursuivit-il, vous rappelez-vous notre jeune homme de Chambéry?... Ai-je eu raison de tenir ferme?... Vous l'entendez; avec cette femme, c'est toujours à recommencer. » En imprimant à son corps un léger balancement, Napoléon baissa la tête comme s'il eût voulu regarder sa fine chaussure, sur laquelle scintillaient deux petites boucles d'argent de forme ovale, en disant comme à part lui : « Il y a des gens qui sont incorrigibles! » — Le jeune Staël s'était hâté d'envoyer à sa mère une relation de cette mémorable entrevue, et elle est à peu près conforme à celle de Bourrienne. Il y avait ajouté les réflexions suivantes. « Voilà à peu près, chère « et excellente mère, cette conversa- « tion qui a duré près de trois quarts « d'heure. Il n'a vu que moi pendant « le temps qu'il est resté à Chambéry. « Il a parlé à d'autres personnes dans « sa voiture et dans l'escalier de l'au- « berge. J'étais extrêmement triste « en revenant; je me reprochais « beaucoup de ne lui avoir pas bien « parlé, de n'avoir pas répondu avec « mouvement. Écris-moi là-dessus, « chère bonne maman; fais-moi des « questions; je retrouverai peut- « être encore des détails. Ne seras- « tu pas mécontente de mes répon- « ses? Je trouve que dans cette lettre « tu dois penser que j'ai eu trop de « sécheresse; mais je crois pourtant « lui avoir parlé avec sensibilité « dans la première partie de la con- « versation, avant ce qu'il a dit sur « mon grand-père. Adieu, chère et « mille fois chère maman. Je ne peux « pas te dire quel besoin j'aurais « d'être auprès de toi; si je l'avais « osé, je serais parti tout de suite « pour Vienne. Afin que le voyage « fût tout-à-fait malheureux, nous « avons versé dans la neige, au mi- « lieu de la nuit; mais aucun des « voyageurs ne s'est fait de mal. « En tombant je pensais au bonheur « que ce serait de pouvoir. . » (La fin de la lettre s'est perdue.) Après cette mésaventure le jeune de Staël se retira paisiblement au château de Coppet, où il s'occupa d'agriculture et d'économie politique, tandis que sa mère courait le monde, et composait des livres qui ajoutaient à l'irritation de Bonaparte. Ils ne se revirent qu'en 1814, lorsque Mme de Staël revint à Paris, on pourrait bien dire dans les bagages des alliés, car elle les suivait de très-près et y entra en quelque façon avec eux, ainsi que son ami Constant de Rebecque. On doit penser de quelle joie fut suivie la restitution de deux millions que Louis XVIII, ancien protecteur de Necker, ordonna sur-le-champ. Toute la famille fut alors royaliste, et cela dura près d'un an. Nous avons entendu Mme de Staël, qui sortait de chez le roi qu'elle était allée remercier, répéter avec délices ce qu'elle avait dit à Sa Majesté : « Sire, il y a « bien des mécontents; mais il « n'y a pas de mécontentement... » Louis XVIII qui, comme on sait, aimait assez les jeux de mots, avait trouvé celui-là charmant. Depuis ce moment le bonheur de la famille genevoise fut parfait jusqu'à la mort de Mme de Staël, qui eut lieu le 14 juillet 1817. Alors le jeune de Staël fit encore plusieurs voyages à Paris, en Angleterre et dans le Midi de la France, où il s'occupa beaucoup de propagande protestante. Il était un des chefs de la société bi-

blique, et il lit pour cela de grands sacrifices. Il en fit aussi beaucoup pour empêcher la traite des nègres, et ayant trouvé, chez un armateur de Nantes, des fers qui témoignaient de sa continuité, il les apporta au Dauphin, pour que ce prince en fît justice, ce qu'il obtint sans peine. Dans les dernières années de sa vie, le fils aîné de Mme de Staël s'adonnait à l'agriculture, et il exploitait avec quelque succès son domaine de Coppet. Il eut la prétention d'être nommé à la chambre des députés par le département de l'Ain, où il avait une propriété. Il était près d'y réussir, et il est probable que ses opinions l'eussent placé à côté de Benjamin Constant, l'ami de sa famille, lorsqu'il mourut presque subitement. Toujours plein d'enthousiasme pour la mémoire de son grand père et pour celle de sa mère, il se fit successivement l'éditeur de leurs œuvres, qu'il accompagna de longues apologies, de commentaires sans fin et sans mesure. Chez lui, c'était une nécessité de famille, et l'on sait que, dans celle-là un père et une mère ne furent jamais que des personnages accomplis, des génies incomparables. A. de Staël mourut à Coppet, le 17 nov. 1827, d'une fièvre maligne compliquée d'affection au foie, laissant sa jeune épouse dans un état de grossesse avancée. Madame la duchesse de Broglie, qui était accourue de sa terre de Normandie, reçut en route la nouvelle de sa mort. Elle-même ne lui a survécu que de quelques années, ainsi que son frère cadet. Il fut enseveli dans le même tombeau que Necker, sa femme et Mme de Staël. Il ne reste donc plus aujourd'hui de cette famille que la quatrième génération. On a du baron de Staël : I. *Du nombre et de l'âge des députés*, Paris, 1819, in-8°. II. *Du renouvellement intégral de la chambre des députés*, Paris, 1819, in-8°. On a vu que le jeune de Staël se portait alors candidat à la chambre des députés. III. *Notice sur M. Necker*, br. in-8°, réimprimée en tête des œuvres de son grand-père, dont il fut l'éditeur, en société de M. de Broglie, ainsi que de celle de Mme de Staël. IV. *Lettres sur l'Angleterre*, Paris, 1825 et 1829, in 8°. V. *Récit de la perte du bâtiment de la Compagnie de Indes, le Kent*, trad. de l'anglais, 1826, in-8°. VI. *Elégies*, Paris, 1827, in-8°. VII. *Œuvres diverses de M. le baron de Staël, précédées d'une notice sur sa vie, par Mme la duchesse de Broglie, sa sœur, et suivies de quelques lettres inédites sur l'Angleterre*, Paris, 1829, 3 vol. in-8°. On a sur le baron de Staël une notice de M. Monnard, lue à la Société vaudoise d'utilité publique dont il était membre. — Dans le mois d'août 1837, est mort, à l'âge de cinquante ans, dans l'hospice de la Charité de Paris, un individu du nom de *Staël-Holstein*. C'était le fils du frère de M. de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France en 1792, et qui avait épousé la fille de Necker. Par suite de beaucoup de vicissitudes le neveu par alliance de l'auteur de *Corinne* n'était qu'un modeste commis-libraire employé dans la maison Treuttel et Würtz.

M—D j.

STAMFORD-RAFFLES (Sir Thomas), savant distingué, qui, de simple commis à la compagnie des Indes, s'éleva par son seul mérite aux postes les plus éminents, et dont le roi d'Angleterre récompensa, en 1817, les talents et les services par des lettres de noblesse. Stamford mourut d'une attaque d'apoplexie le 5 juillet 1827. Il avait composé divers

écrits sur l'île de Java, dont il fut longtemps le lieutenant-gouverneur, et il fut encore éditeur de diverses relations de voyages, entre autres de celui de *George Finlaison*, et l'un des fondateurs de la brillante colonie de Singapore. En 1824, lors de son retour des Indes, il essuya un terrible naufrage dans lequel il perdit plus de 20,000 livres sterling d'ouvrages, cartes et objets précieux. Stamford était membre de presque tous les corps savants de l'Angleterre et de plusieurs autres pays. Son principal ouvrage a été publié sous ce titre : *Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien*, par MM. Stamford-Raffles et John Crowfurd, ancien résident à la cour du sultan de Java, contenant des *détails sur les mœurs, les arts, les langues, les religions et les usages des habitants de cette cinquième partie du monde*, trad. de l'anglais par M. Marchal, ex-employé du gouvernement à Batavia, avec gravures et cartes, Bruxelles, 1824, in-4°. La veuve de Stamford a publié, en 1830, à Londres (en angl.) : *Mémoires sur la vie et les services publics de sir Thomas Stamford-Raffles, gouverneur de l'île de Java, depuis* 1811 *jusqu'en* 1816, *et de Bencoolen, depuis* 1817 *jusqu'en* 1824, *avec des détails sur le commerce et les ressources de l'archipel indien, tirés de sa correspondance*, 1 vol. in-4°, avec plans et cartes. Z.

STAMPART (François), peintre, d'Anvers, né en 1675, fut élève de Tyssens. Le désir de faire une fortune plus prompte, joint à ses dispositions naturelles, le décidèrent à cultiver le genre du portrait. Il prit d'abord Van Dyck et de Vos pour modèles; mais la nature lui parut un plus grand maître encore, et il finit par ne suivre qu'elle. Ses portraits eurent bientôt le plus grand succès, et ses rivaux eux-mêmes furent obligés de reconnaître sa supériorité. Fort jeune encore, il fut appelé à la cour de Vienne par l'empereur Léopold, qui lui donna le titre de peintre de son cabinet, titre qui lui fut confirmé par les deux successeurs de ce prince. Sa vogue se soutint constamment. Pour suffire aux nombreux portraits qui lui étaient demandés et ne point lasser la patience des grands seigneurs, qui ne pouvaient lui donner de longues séances, il se contentait de dessiner leur tête aux crayons noir, rouge et blanc; il ébauchait son tableau d'après ce dessin, et ne se servait de la nature que pour terminer. Il avait également pour méthode de couvrir sa toile d'une couche de couleur de chair, avant d'ébaucher, afin de faciliter son travail, et de donner à sa peinture plus de transparence et d'éclat. Sur la fin de sa vie il se retira chez les Pères Minorites de Vienne, où il mourut le 3 avril 1750. P—s.

STANHOPE. *Voy.* Harrington, LXVI, 431.

STANHOPE (lady Esther-Lucy), l'une des femmes les plus extraordinaires ou les plus bizarres de notre siècle, née le 12 mars 1776, était petite-fille de lord Chatam, père de l'illustre Pitt. Elle n'eut de celui-ci dans son testament que quelques lignes par lesquelles il la recommanda à la générosité anglaise, ce qui lui valut une modique pension. D'abord dépourvue de tout autre moyen d'existence, elle conçut le plan de la vie aventureuse qu'elle devait mener dans la suite; mais ayant hérité d'une grande fortune par la mort d'un on-

cle, elle quitta l'Angleterre, parcourut l'Europe et fut accueillie partout avec l'empressement et l'intérêt que son rang, son esprit et sa beauté devaient lui attirer. Après quelques années passées dans les principales villes de l'Europe, elle s'embarqua pour l'Orient avec une suite nombreuse. On n'a jamais su le motif de cette expatriation. Quelques-uns l'ont attribuée à son amour de la liberté et de l'indépendance; d'autres au désespoir d'un amour malheureux. Elle passa quelques années à Constantinople et s'embarqua enfin pour la Syrie sur un bâtiment anglais qui portait la plus grande partie de ses trésors et des valeurs immenses en bijoux et en présents. La tempête assaillit le navire dans le golfe Macri, sur la route de Caramanie, où le vaisseau fut brisé et les trésors engloutis dans les flots. Lady Stanhope elle-même n'échappa à la mort qu'avec peine. Cependant rien ne put affaiblir ses résolutions. Elle retourna à Londres, rassembla les débris de sa fortune, reprit la mer, fit voile de nouveau vers les parages de la Syrie, et débarqua à Latakié, l'ancienne Laodicée. Elle avait eu d'abord la pensée de fixer son séjour à Broussa, au pied du Mont-Olympe; mais Broussa ne compte pas moins de soixante mille habitants; c'est une ville commerçante, située aux avenues de Constantinople; et il fallait à lady Stanhope toute l'indépendance, toute la solitude du désert. Elle choisit donc les solitudes du Liban, dont les ramifications extrêmes vont se perdre au milieu des sables. Palmyre ruinée, Palmyre, l'ancienne ville de Zénobie, plaisait à son imagination; et le lieu de sa nouvelle résidence devait être voisin de ces plages oubliées où le passé se trouve avec son prestige, son originalité. Enfin elle se fixa au village de Djouni, celle dont la vie devait être livrée tout entière aux aventures du hasard. «L'Europe, dit-elle, est un séjour fade et monotone; j'y vois des peuples indignes de la liberté, et l'avenir ne m'y présente que révolutions sans fin.» La voilà étudiant l'arabe, et cherchant à pénétrer le caractère des populations de la Syrie. Un jour, vêtue du costume des Osmanlis, elle se met en route pour Jérusalem, pour Damas; elle s'avance au milieu d'une caravane chargée de richesses, de tentes, de présents pour les cheiks; bientôt elle voit s'assembler autour d'elle toutes les tribus, elle voit toutes ces peuplades s'incliner en sa présence. Comme jadis Ruy Diaz de Bivar en Espagne, elle reçoit le nom de Cid; et pas une voix ne s'oppose à son triomphe. Ce n'était point seulement par sa magnificence qu'elle avait provoqué l'admiration des Arabes; plus d'une fois son courage avait été mis à l'épreuve, et toujours elle avait tenu tête au péril avec une énergie dont les tribus gardaient le souvenir. Sachant aussi flatter les préjugés musulmans, elle n'avait aucune relation avec les chrétiens ni avec les juifs. Elle passait des journées entières dans la grotte d'un santon, qui lui expliquait le Coran, et ne paraissait jamais en public qu'avec cet air d'inspiration qui fut toujours chez les Orientaux la marque distinctive des prophètes. Chez elle toutefois cette conduite était moins l'effet d'un calcul que d'une propension marquée pour tous les genres d'exaltation et d'originalité. Son habitation, qui d'abord n'était qu'une retraite solitaire, se transforma tout à coup en palais oriental, avec des pa-

villons, des jardins d'orangers et de myrtes. Le voyageur auquel s'ouvrait ce sanctuaire la trouvait coiffée d'un turban formé d'un vaste cachemire rouge ou blanc, vêtue d'une longue tunique, à manches ouvertes et flottantes, d'un large pantalon turc dont la draperie s'affaissait sur des bottines de maroquin jaune, brodées en soie, les épaules couvertes d'une sorte de bournou et le yatagan à la ceinture. Sa physionomie était grave, imposante; elle avait appris l'arabe et le parlait fort bien; ses traits nobles et doux avaient une majesté que relevaient encore sa haute stature et la dignité de sa démarche. Mais un jour arriva que ce prestige, si dispendieusement entretenu, s'évanouit. La fortune de lady Esther s'altérait par son absence; chaque année voyait diminuer ses revenus; ses ressources *positives*, qui avaient pendant un temps soutenu la magie de cette domination bizarre, s'affaiblissaient jour par jour. Alors la reine de Palmyre redescendit au rang des simples mortels; celle qui avait signé les firmans absolus qui donnaient au voyageur le droit de parcourir en maître les régions de Palmyre, celle dont la Sublime-Porte avait tacitement reconnu l'autorité, vit les populations méconnaître sa toute-puissance. On lui laissa le titre de reine, mais ce n'était plus qu'un souvenir. Reine dépossédée de son auréole d'un jour, elle expira au moment où l'Orient s'ébranlait, au moment où l'héritier d'Achmet rendait le dernier soupir sur le trône vermoulu de Mahomet II. Elle mourut obscure, solitaire, sans même avoir mêlé son nom à ces grands événements, au bruit du canon qui gronda dans les plaines de Nésib et fut si près de changer les destinées de l'Orient. Dans son *Voyage en Orient*, M. de Lamartine a donné un récit très-curieux d'une visite qu'il fit en 1838 à cette femme extraordinaire, peu de temps avant sa mort, et dont nous le prions de permettre que nous reproduisions une partie : « Vous êtes venu de « bien loin pour voir une ermite, « lui dit-elle; soyez le bienvenu. Je « reçois peu d'étrangers, un ou deux « à peine par année, mais votre let- « tre m'a plu, et j'ai désiré connaître « une personne qui aime comme moi « Dieu, la nature et la solitude. » Elle lui fit ensuite, dans une conversation assez bizarre, sa profession de foi religieuse, finit par lui demander son nom et avoua qu'elle ne l'avait jamais entendu. — « Voilà ce « que c'est que la gloire, dit le « poète; j'ai composé beaucoup de « vers, mon nom a été répété quel- « ques millions de fois en Europe, « mais il n'a pas traversé vos mers. « Ici, je suis inconnu, mais d'autant « plus flatté de votre bienveillance, « milady. — Oui, répondit celle-ci, « poète ou non, je vous aime et j'es- « père en vous; nous nous rever- « rons, soyez-en certain. » Elle lui fit ensuite servir à dîner, ainsi qu'à ses compagnons de voyage, après lui avoir dit : « Je ne mange jamais avec « personne, vivant trop sobrement. « Du pain, des fruits me suffisent à « l'heure où le besoin se fait sentir. « Je vais m'occuper de vous et voir « plus clair sur votre avenir.. . » — « Nous dînâmes très-vite; mais elle « n'attendit pas que nous fussions « hors de table et m'envoya dire « qu'elle m'attendait. J'y courus, et « la trouvai fumant une longue pipe « orientale; elle m'en fit apporter « une autre. J'étais déjà accoutumé « à voir fumer les femmes les plus

« élégantes de l'Orient. Je ne trouvai « rien de choquant dans cette attitude nonchalante et gracieuse, ni « dans cette fumée odorante s'échappant en légères colonnes des lèvres d'une belle femme.... Nous « causâmes longtemps, et toujours « sur le sujet favori, sur le thème « unique et mystérieux de cette « femme extraordinaire, magicienne « moderne, rappelant tout-à-fait la « magicienne de l'antiquité! Cireé « des déserts. Il me parut que ses « doctrines religieuses étaient un « mélange habile, quoique confus, « des différentes religions au milieu « desquelles elle s'est condamnée à « vivre; mystérieuse comme les « Druses, dont seule peut-être au « monde elle connaît le secret mystique; résignée comme le musulman et fataliste comme lui; avec le « juif attendant le Messie, et avec le « chrétien professant l'adoration du « Christ et la pratique de sa charitable morale. Ajoutez à cela les « couleurs fantastiques et les rêves surnaturels d'une imagination, « teinte d'Orient et échauffée par la « solitude et la méditation, quelques « révélations peut-être des astrologues arabes, et vous aurez l'idée « de ce composé sublime et bizarre « qu'il est plus commode d'appeler « folie que de le comprendre et de « l'analyser. Non, cette femme n'est « point folle... La puissante admiration que son génie exerce sur les « populations arabes prouve assez « que cette prétendue folie n'est « qu'un moyen. Aux hommes de « cette terre de prodiges, à ces hommes du désert dont l'imagination « est plus colorée, plus brumeuse « que l'horizon de leurs sables et de « leurs mers, il faut la parole de « Mahomet, le commerce des astres, « les prophéties, les miracles, la seconde vue du génie! Lady Stanhope l'a compris, d'abord par la « haute portée de son intelligence « vraiment supérieure, puis peut-être, comme tous les êtres doués « de puissantes facultés intellectuelles, a-t-elle fini par se séduire « elle-même et par être la première « néophyte du symbole qu'elle s'était créé pour d'autres. Tel est « l'effet que cette femme a produit « sur moi. On ne peut la juger ni la « classer d'un mot; c'est une statue « à immenses dimensions. Je ne serais pas surpris qu'un jour se réalisât une partie de la destinée « qu'elle se promet à elle-même, un « empire dans l'Arabie, un trône « dans Jérusalem. La moindre commotion politique dans la région de « l'Orient qu'elle habite pourrait la « soulever jusque-là. — Je n'ai à ce « sujet, lui dis-je, qu'un reproche à « faire à votre génie, c'est celui d'avoir été trop timide avec les événements et de n'avoir pas encore « poussé votre fortune jusqu'où elle « pouvait vous conduire. — Vous « parlez, me dit-elle, comme un « homme qui croit trop à la volonté « humaine et pas assez à l'irrésistible « empire de la destinée seule; ma « force à moi est en elle; je l'attends, « je ne l'appelle pas. Je vieillis; j'ai « diminué de beaucoup ma fortune; « je suis maintenant seule et abandonnée à moi-même sur ce rocher « désert, en proie au premier audacieux qui voudrait forcer ma vertu, « entourée d'une bande de domestiques infidèles et d'esclaves ingrats « qui me dépouillent tous les jours « et menacent quelquefois ma vie. « Dernièrement encore je n'ai dû « mon salut qu'à ce poignard, dont « j'ai été forcée de me servir pour dé-

« fendre ma poitrine contre celui « d'un esclave noir que j'ai élevé. « Eh bien! au milieu de toutes ces « tribulations je suis heureuse; je « réponds à tout par le mot sacré « des musulmans : *Allah henim*! la « volonté de Dieu; et j'attends avec « confiance l'avenir dont je vous ai « parlé et dont je voudrais vous in- « spirer à vous-même la certitude.» Lady Stanhope montra ensuite à M. de Lamartine ses beaux jardins, où aucun Européen ne pénétrait. Elle lui fit même voir une superbe jument arabe qu'elle faisait élever secrètement et qu'elle destinait à lui servir de monture pour le jour de son entrée à Jérusalem... C'est à peu près là que se borne tout ce que le poète a raconté de son séjour chez cette nouvelle Circé. Il y passa deux jours et deux nuits sans la quitter un seul instant. « Nous nous séparâmes « avec un regret sincère de ma part, « dit-il, avec un regret obligeant de « la sienne. — Point d'adieux, lui dit- « elle en le quittant. Nous nous re- « verrons souvent dans ce voyage, « et plus souvent encore dans d'au- « tres... Souvenez-vous que vous « laissez une amie dans les solitudes « du Liban... Elle me tendit la main, « je portai la mienne sur mon cœur, « à la manière des Arabes; et nous « sortîmes.... » C'était en 1838; lady Stanhope avait alors cinquante ans, et M. de Lamartine assure qu'elle était encore fort belle. Elle mourut deux ans après. Z.

STAPFER (Philippe-Albert), savant et diplomate suisse, fut un des hommes les plus distingués de notre époque par son savoir et son extrême probité. Né à Berne en 1766, dans la religion protestante, il fit ses premières études dans cette ville, et les termina à Gœttingue; puis il entra dans le ministère évangélique, et fut nommé professeur d'humanités, ensuite de philosophie, de théologie, membre du conseil chargé de la direction des écoles et des affaires ecclésiastiques. Après l'occupation de la Suisse par les armées françaises en 1798, il fut un des délégués que le gouvernement de Berne envoya auprès du Directoire, et il y entama, de concert avec Luthard et Jenner, des négociations pour obtenir la retraite des troupes françaises, ainsi qu'un traité qui stipulât pour la Suisse le droit de rester neutre dans les guerres de la France, la restitution des armes enlevées aux habitants de plusieurs cantons, et des titres de créance sur l'étranger saisis par le général Brune, etc. Ces négociations ayant eu pour résultat d'empêcher l'entière spoliation des familles bernoises, de faire révoquer les arrêtés des généraux français qui avaient ordonné l'exclusion des patriciens de toutes fonctions publiques, de rendre la liberté aux otages que ces généraux avaient enlevés, et de sauver les dépôts et les magasins dont le commissaire du Directoire, Rapinat, voulait s'emparer, ce dernier dénonça les négociateurs, Luthard et Stapfer, qui venaient de signer une convention secrète où ces avantages étaient stipulés, comme *fauteurs de l'oligarchie* et comme ennemis de la république française. Il insista spécialement sur l'éloignement de Stapfer du ministère des arts et sciences, auquel il avait été appelé. Le gouvernement helvétique ne céda pas aux instances de l'agent français, et maintint Stapfer dans la place de ministre de l'instruction publique, qui comprenait le département des cultes. Ce fut en cette qualité qu'il fournit à Pestalozzi les moyens d'essayer sa méthode sur un

nombre considérable d'élèves, et qu'il lui procura la jouissance du château de Burgdorf. A une époque où le fanatisme anti-religieux s'était emparé de tous les esprits, Stapfer dut borner ses efforts au maintien du clergé dans la jouissance de ses droits et de ses propriétés. Dans le premier des rapports qu'il présenta à son gouvernement sur l'ensemble de l'instruction publique (réimprimé dans les *Annales de la religion*, t. VIII, p. 45 et suiv.), il posa en principe (p. 54, ibid.) « que l'Église, « comme personne morale apte à posséder, est propriétaire; que les « dons faits par l'humanité, la piété « ou la superstition, n'importe par « quel motif, lui appartiennent de « droit. » Bien qu'il servît le gouvernement helvétique avec zèle et sans aucune arrière-pensée, Stapfer fut au commencement de 1799, ainsi que ses collègues des autorités centrales, dénoncé au Directoire de France comme un traître dévoué au parti aristocratique et à l'Autriche. Le gouvernement français décréta que Usteri, Escher, Meyer de Schauensée, Koch, Kuhn et Stapfer, seraient traduits devant une commission; mais la sortie du Directoire de Rewbell, qui était parent de Rapinat et promoteur de ces persécutions (*voy.* RAPINAT, LXXVIII, 332), fit tomber cette décision dans l'oubli. Lorsque Bonaparte se fut emparé du pouvoir, et que la victoire de Marengo lui eut livré la Suisse, Stapfer fut accrédité auprès de lui comme ministre plénipotentiaire de la république helvétique pour remplacer Jenner, qui avait désiré quitter ce poste. Dans cette mission, il fut appelé à traiter non-seulement des intérêts qui sont du ressort des fonctions diplomatiques, mais aussi des parties principales de l'organisation politique, sur laquelle Bonaparte se réservait d'exercer son influence, tout en se donnant l'air de laisser les Suisses libres dans leur choix. Il gardait néanmoins encore quelques ménagements pour l'opinion publique; et ce reste d'égards hypocrites aida Stapfer à empêcher le démembrement de sa patrie. Depuis ses campagnes d'Italie, Bonaparte n'avait cessé de convoiter la possession du Valais. Croyant le moment de se l'approprier arrivé, il fit, en mars 1802, adresser à l'envoyé helvétique une note dans laquelle la cession de ce pays était demandée comme nécessaire à la France, et comme n'étant sujette à aucune objection fondée, puisque le Valais, dit le ministre, n'avait jamais appartenu au système fédératif. Stapfer, sans attendre les instructions de son gouvernement, adressa au ministre des relations extérieures une note qui donnait et motivait un refus absolu. Cette note, publiée très-inexactement par sir Francis d'Yvernois, dans son écrit intitulé : *Les cinq promesses de Bonaparte* (1803), offrait des raisonnements d'une franchise qui, plus tard, eût vraisemblablement attiré à son auteur un traitement fort contraire au droit des gens. « Je ne puis « vous considérer l'un et l'autre (le « premier consul et son ministre), « disait-il, que comme les destruc- « teurs de son indépendance (de « la Suisse) et de plusieurs sources « essentielles de sa prospérité, si « vous persistez à vouloir en déta- « cher une portion aussi intéressante « que le Valais. Tous les peuples de « la terre aiment et estiment les « Suisses : tous les esprits cultivés « de l'Europe leur portent une affec- « tion composée de souvenirs, de pi- « tié et d'espérance. L'Helvétie a, aux

« yeux de l'humanité, un prix d'opi-
« nion que n'ont pu acquérir de
« grands empires; et son restaurateur
« s'assurerait une gloire nouvelle
« dans l'histoire, en réparant les
« maux qu'a faits gratuitement au
« plus ancien, au plus utile et au plus
« fidèle des alliés du peuple français,
« la funeste politique du Directoire.»
Ceux des sénateurs helvétiques qui n'eussent jamais consenti à faire présenter cette note se virent contraints, par respect humain, à joindre leur approbation à celle de leurs collègues, et Bonaparte, voyant le sénat helvétique unanime dans sa résolution, ajourna l'exécution de son dessein, pour la reprendre à la fin de 1810. Le Valais dut à cette résistance de rester, pendant huit ans, exempt de conscription et d'impôts onéreux. Une assemblée de notables, convoquée peu après à Berne, pour aviser aux moyens de rétablir la concorde et de rapprocher le régime unitaire du système fédératif, ayant modifié la constitution de l'État, et le personnel du gouvernement ayant subi de nouveaux changements, Stapfer remit de nouvelles lettres de créance, et Bonaparte fit offrir au gouvernement helvétique, par son ministre à Paris, de retirer du territoire suisse les troupes qui y étaient restées depuis l'invasion de 1798. Bien que le moment choisi pour cette offre lui donnât plutôt le caractère d'un piége que celui d'un acte de justice ou de bienveillance, et que l'évacuation proposée parût devoir être le signal d'une guerre intestine, qui fournirait à la France un prétexte de s'immiscer plus directement dans les affaires de la Suisse, Stapfer conjura ses commettants de ne pas hésiter à l'accepter. Les chefs du parti qui leva bientôt l'étendard de l'insurrection contre le gouvernement helvétique donnèrent alors à ce dernier leur parole, que, loin de le contrarier, ils l'appuieraient de tous leurs moyens, s'il consentait à la retraite des troupes françaises. Toutefois l'exécution de cette mesure fut presque aussitôt suivie des troubles que Bonaparte avait prévus et même suscités. La diète d'opposition formée à Schwitz se vit bientôt secondée par tous les mécontents et par la multitude toujours prête à se donner le spectacle d'un bouleversement et les chances de profit qu'elle en espère. Les succès de ce mouvement, préparé de longue main par les agents de Bonaparte, furent si rapides et si étendus que la cause de l'opposition prit, tout à coup, aux yeux de l'étranger, la couleur d'une cause nationale, et que des amis sincères de la patrie se joignirent aux adversaires du gouvernement central, pour tâcher d'engager le plénipotentiaire helvétique à se séparer des adhérents de l'unité. La diète de Schwitz lui fit en même temps insinuer qu'elle l'investirait de ses pouvoirs, s'il voulait renoncer à ce système de gouvernement. Dans cette position délicate, Stapfer ne crut pas devoir se soustraire aux douleurs morales et aux jugements erronés qui en étaient inséparables; il prit les intérêts de son pays pour guide, et donna, entre les divers moyens de pacification, la préférence à ceux qui étaient puisés dans les ressources nationales et indépendants de l'influence étrangère. Malgré le mécontentement que lui en témoigna le gouvernement français, il se prêta avec empressement aux entretiens que vint lui demander l'envoyé de la diète de Schwitz. Il fit de pressantes démarches pour obte-

nir du premier consul le renvoi des régiments helvétiques dans leur pays, afin d'y concourir au rétablissement de la concorde. Objet d'une négociation traînée à dessein en longueur, cette faculté, qui a de tout temps été stipulée dans les capitulations militaires avec la France, ne fut enfin accordée qu'au moment où le retour de ces troupes dans leur pays ne pouvait plus servir au maintien des autorités. Mais il est de toute fausseté que l'envoyé helvétique ait, par ordre et à l'appui de son gouvernement, demandé la rentrée de troupes françaises sur le territoire suisse. L'anarchie prenant chaque jour un caractère plus grave, et les différents partis qui en étaient venus aux mains s'étant tour à tour adressés à Bonaparte pour se le rendre favorable, il crut l'instant arrivé où il pourrait dicter des lois aux Suisses. Une proclamation dont le ministre helvétique à Paris n'eut, comme le public, connaissance que par le *Moniteur*, invita les autorités helvétiques à envoyer auprès du premier consul des délégués pour discuter avec lui les besoins de leur pays. Stapfer borna sa coopération, dans l'appel et la formation de cette *consulta*, à recommander aux électeurs de faire leurs désignations avec une entière indépendance des insinuations de la légation française, et de ne prendre conseil que des intérêts de la patrie. Représentant, plus spécialement dans cette réunion, les cantons d'Argovie et de Thurgovie, il se rangea du parti de l'unité, et y défendit le système dont Bonaparte n'avait cessé de contrarier la consolidation, combattit celui dont les défauts avaient contribué à faire succomber les Suisses dans la lutte glorieuse de 1798, et rédigea le Mémoire que les unitaires de la *consulta* présentèrent. L'assemblée ayant été invitée à former un comité central, Stapfer en fut un des dix membres, et signa comme tel, le 20 février 1803, l'acte de médiation qui a régi la Suisse pendant onze ans, et dont les principales dispositions reçurent, en 1815, la sanction des nouveaux médiateurs rassemblés à Vienne. L'acte de médiation l'appela à présider une commission de liquidation qui devait régler l'actif et le passif du gouvernement helvétique. Ses concitoyens du canton d'Argovie l'élurent membre de leur grand-conseil, et, en 1815, quand une nouvelle organisation, ratifiée par le congrès de Vienne, fut mise en activité, le vœu des électeurs le porta au même conseil. Jusque-là Stapfer avait continué de résider en France, mais lorsque Napoléon se fut proclamé véritablement le souverain de la Suisse, sous le nom de *médiateur*, ses fonctions devinrent à peu près nulles, et il se retira dans une maison de campagne près de Montfort-l'Amaury, où de concert avec M. Guizot, son ami et son collaborateur dans cette *Biographie universelle*, il ne s'occupa plus que de littérature et de l'éducation de ses enfants. Il ne revint à Paris qu'en 1817, à l'époque de la Restauration, et il continua de s'y livrer exclusivement à des travaux littéraires. Il mourut dans cette ville en 1840. — On a de lui : I. *De philosophia Socratis liber singularis*, Berne, 1786, in-8°. II. *De vitæ immortalis spe firmata per resurrectionem Christi*, ibid., 1787, in-8°. III. *Du développement le plus fécond et le plus raisonnable des facultés de l'homme, d'après une méthode indiquée par l'étude philosophique de la marche de la civilisation*, Berne, 1792, in-8° (en

allemand). IV. *De natura, conditore et incrementis reipublicæ ethicæ*, ibid., 1797, in-8°. V. *La mission divine et la nature sublime de Jésus-Christ déduites de son caractère*, ibid., 1797, in-8°. (en allemand). VI. *Instructions pour les conseils d'éducation nouvellement établis* (en allemand, à Lucerne; en français, à Lausanne), 1799, in-8°. VII. *Réflexions sur l'état de la religion et de ses ministres en Suisse*, Berne, 1800, in-8°. VIII. *Voyage pittoresque de l'Oberland bernois*, ou *Description de l'Oberland, accompagnée de notices historiques*, Paris, Treuttel et Würtz, 1812, in-4°, avec des planches coloriées. IX. *Notice raisonnée sur les écrits de F.-V. Reinhard*, imprimée avec la *Lettre de Reinhard sur ses études et sa carrière de prédicateur*, trad. de l'allemand, par J. Monod, 1816, in-8°. X. *Rapport de M. P.-A. Stapfer*, l'un des vice-présidents de la Société biblique protestante de Paris, sur sa mission auprès de la Société biblique britannique et étrangère, au mois de mai 1823, brochure in-8°. XI. *Notice biographique et littéraire sur Gœthe*, imprimée en tête des *OEuvres dramatiques de Gœthe*, trad en français, par MM. Stapfer, Cavaignac et Margueré, Paris, 1821-25, 4 vol. in 8°. XII. *Faust*, tragédie de Gœthe, trad. de l'allemand, Paris, 1828, in-folio, avec un portrait, et 17 dessins lithographiés. XIII. *Berne, son histoire et sa description*, Paris, 1835, in-4°, avec 4 planches. Cet ouvrage fait partie d'une collection intitulée : *Histoire et description des principales villes de l'Europe*. Stapfer a fourni des articles à différents journaux allemands et français, aux *Archives littéraires de l'Europe*, à la *Revue encyclopédique* et à la *Biographie universelle*, entre autres *Adelung*, *Arminius*, *Busching*, *Kant*, *Socrate*, *Villers*, etc. M—Dj.

STAPS (Frédéric), assassin de Napoléon, était un de ces enthousiastes fanatiques que fait trop souvent l'éducation sans religion et sans morale des universités allemandes. Né en 1791 à Narrembourg, fils d'un ministre protestant, il avait fait d'assez bonnes études, et s'était surtout passionné pour le système de révolutions et d'innovations politiques dont sa jeunesse fut environnée. D'abord grand admirateur de Napoléon, il devint un ennemi furieux de sa personne, quand on lui eut persuadé qu'il ne pouvait être que l'oppresseur de sa patrie. Alors, dans sa haine pour la tyrannie, dans son admiration pour les Brutus, les Scevola, il conçut froidement la pensée d'imiter ces héros de l'antiquité, et se dirigea seul vers la capitale de l'Autriche où se trouvait l'empereur des Français après sa victoire de Wagram. Voici comment Bourrienne a raconté sa tentative contre la personne de Napoléon d'après Rapp, son aide-de-camp, qui en fut le témoin : « Nous étions à Schœnbrunn, où l'empereur venait de passer la revue. Déjà j'avais remarqué un jeune homme à l'extrémité d'une colonne, quand, au moment où les troupes allaient défiler, je vis ce jeune homme s'avancer vers l'empereur, placé alors entre Berthier et moi. Le prince de Neufchâtel, le prenant pour quelqu'un qui cherchait à présenter une pétition, fit un mouvement en avant pour lui indiquer que c'était à moi qu'il devait la remettre, puisque ce jour-là j'étais l'aide-de-camp de service. Il déclara que c'était à Napoléon lui-même qu'il voulait

« parler; et Berthier lui répondit « de nouveau qu'il devait s'adresser « à moi. Il s'éloigna un peu en répétant toujours qu'il voulait parler « à Napoléon. Il s'avança encore une « fois et s'approcha très-près de « l'empereur. Je l'éloignai en lui « adressant la parole en allemand. « Je lui dis d'attendre après la parade, et que s'il avait quelque « chose à demander, on l'écouterait. « Je l'observais avec attention, car « son insistance commençait à me « paraître suspecte. Je remarquai « qu'il avait la main droite placée « sous le côté gauche de sa redingote à l'endroit de la poche, et « qu'il en laissait sortir un papier « dont l'extrémité était en évidence. « Je ne sais par quel hasard, me dit « Rapp, mes yeux rencontrèrent « alors les siens; mais je fus frappé « de son regard, et d'un certain air « décidé qui me sembla affecté. « Ayant alors aperçu un officier de « gendarmerie qui se trouvait près « de nous, je l'appelai et je lui recommandai de s'emparer de ce « jeune homme, de ne lui faire « éprouver aucune violence et de le « retenir au château, sans faire « d'esclandre, jusqu'à ce que la parade fût finie. Tout cela, ajouta « Rapp, se passa en moins de temps « que je n'en ai mis à te le raconter, « et, en ce moment, tout le monde « était tellement occupé de la parade « que personne ne s'aperçut de la « scène qui venait de se passer. On « vint bientôt m'annoncer que l'on « avait trouvé un énorme couteau « de cuisine sur ce jeune homme qui « se nommait Staps. J'allai sur-le-champ trouver Duroc, et nous nous « rendîmes ensemble dans la pièce « où il avait été conduit. Nous le « trouvâmes assis sur un lit, l'air « rêveur, mais non point effrayé. Il « avait auprès de lui le portrait « d'une jeune femme, son portefeuille « et une bourse, dans laquelle étaient « seulement deux pièces d'or. Rapp « me dit, je crois, que c'étaient deux « vieux louis de France. Alors, poursuivit Rapp, je lui demandai son « nom; il me répondit qu'il ne pouvait le dire qu'à Napoléon. Je lui « demandai encore quel usage il « voulait faire du couteau que l'on « avait trouvé sur lui. Toujours « même réponse: « Je ne puis le « dire qu'à Napoléon. — Le destiniez-vous, ajoutai-je, à un attentat contre sa vie? — Oui, monsieur. — Pourquoi? — Je ne puis « le dire qu'à Napoléon. » Cet « événement me parut si étrange « que je crus devoir en prévenir l'empereur. Quand je lui eus raconté « ce qui venait de se passer, il parut « un peu soucieux, car tu sais, me « dit Rapp, combien les idées d'assassinat le tourmentent. Il me dit « de faire venir le jeune homme dans « son cabinet, mais il me donna cet « ordre avec un accent que ni toi « ni moi ne lui avons jamais connu; « il passait continuellement sa main « droite sur son front, et regardait, « avec un air scrutateur, tous ceux « qui étaient présents. Berthier, « Bernadotte, Savary et Duroc étaient « là, et je remarquai que les yeux de « l'empereur se fixaient alternativement sur plusieurs d'entre nous, « quoiqu'il dût bien savoir qu'il n'y « avait parmi nous personne qui ne « fût prêt à faire le sacrifice de sa vie « pour son service. Deux gendarmes, conformément aux ordres que « j'avais été chargé de leur transmettre, amenèrent Staps en présence de Napoléon. Le pauvre « jeune homme, malgré le projet de

« son crime, portait sur sa figure « quelque chose d'intéressant, dont « il était impossible de se défendre. « J'aurais voulu, me dit Rapp, qu'il « pût nier; mais comment diable « sauver un jeune homme qui veut « se perdre lui-même? L'empereur, « après avoir fait venir Staps en sa « présence, lui demanda s'il savait « parler le français; Staps répondit « qu'il le savait très-peu, et comme « tu sais que je suis, après toi, le meil- « leur allemand de la cour de Bona- « parte, je fus chargé de l'interroger « en allemand, et voilà le résumé « exact des interrogatoires que je fus « contraint de lui faire subir. Je dois « ajouter que l'empereur m'avait in- « diqué la plupart des questions que « je devais lui adresser. Dans cet in- « terrogatoire, je ne fus qu'inter- « prète. Quand Staps eut été amené, « la précipitation de l'empereur fut « telle que dans le dialogue je rem- « plis seulement les fonctions de se- « crétaire traducteur, et que ce fut « l'empereur qui parla: « D'où êtes- « vous? demanda-t-il à Staps. — De « Narrembourg. — Que fait votre « père? — Il est ministre protestant. « — Quel âge avez-vous? — Dix-huit « ans. — Que vouliez-vous faire de « votre couteau? — Vous tuer. — Mais « vous êtes fou, jeune homme; vous « êtes illuminé. — Je ne suis pas « fou; je ne sais pas ce que c'est « que d'être illuminé. — Vous êtes « donc malade? — Je ne suis pas « malade; je me porte bien. — « Pourquoi voulez-vous me tuer? — « Parce que vous faites le malheur « de mon pays. — Vous ai-je fait « quelque mal? — Comme à tous les « Allemands. — Par qui êtes-vous « envoyé? Qui vous pousse à ce « crime? — Personne; c'est l'in- « time conviction qu'en vous tuant, « je rendrais le plus grand service à « mon pays et à l'Europe, qui m'a « mis les armes à la main. — Est-ce « la première fois que vous me « voyez? — Je vous ai vu à Erfurt, « à l'époque de votre entrevue avec « l'empereur de Russie. — N'avez- « vous pas eu l'intention de me « tuer alors? — Non; je croyais que « vous ne feriez plus la guerre à « l'Allemagne; j'étais un de vos « plus grands admirateurs. — Depuis « quand êtes-vous à Vienne? — « Depuis dix jours. — Pourquoi « avez-vous attendu si longtemps « pour exécuter votre projet? — Je « suis venu à Schœnbruun, il y a « huit jours, avec l'intention de « vous tuer; mais la parade venait « de finir. J'avais remis l'exécution « de mon dessein à aujourd'hui. — « Vous êtes fou, vous dis-je, ou vous « êtes malade. » L'empereur ayant « alors donné l'ordre de faire venir « Corvisart, Staps demanda qui « c'était. Je lui dis que c'était « un médecin, et il me répondit: « Je n'en ai pas besoin. » Après quoi « nous gardâmes le silence jusqu'à « l'arrivée du docteur, et pendant « ce temps Staps montra la plus « grande impassibilité. Aussitôt que « Corvisart fut arrivé, Napoléon « lui donna ordre de tâter le pouls « du jeune homme; ce qu'il fit im- « médiatement, et Staps lui dit « alors avec beaucoup de sang-froid: « N'est-ce pas, monsieur, que je ne « suis pas malade? — Monsieur se « porte bien, répondit Corvisart en « s'adressant à l'empereur. — Je « vous l'avais bien dit, » reprit « Staps, qui prononça ces derniers « mots avec une sorte de satisfaction. « J'étais réellement frappé d'étonne- « ment du sang-froid et de l'impassi- « bilité de Staps, et l'empereur lui-

« même me parut un moment comme « interdit par l'assurance de ce jeune « homme. Après quelques instants, il « lui adressa de nouveau la parole : « — « Vous avez une tête exaltée, « vous ferez la perte de votre fa- « mille. Je vous accorderai la vie si « vous me demandez pardon du « crime que vous avez voulu com- « mettre et dont vous devez être fâ- « ché. — Je ne veux point de par- « don ; j'éprouve le plus vif regret « de n'avoir pu réussir. — Diable ! « il paraît qu'un crime n'est rien « pour vous. — Vous tuer n'est pas « un crime, c'est un devoir. — Quel « est le portrait que l'on a trouvé « sur vous? — C'est celui d'une « jeune personne que j'aime. — Elle « sera sans doute bien affligée de « votre aventure. — Elle sera affli- « gée de ce que je n'ai pas réussi ; « elle vous abhorre autant que moi. « — Mais enfin, si je vous fais grâce, « m'en saurez-vous gré? — Je ne « vous en tuerai pas moins. » Na- « poléon, poursuivit Rapp, était dans « un état de stupéfaction que je ne lui « ai jamais vu. La réponse de Staps et « sa résolution inébranlable l'avaient « atteré à un point que je ne puis « dire. Il donna l'ordre d'emmener le « prisonnier. Quand il fut sorti : « Voilà, nous dit Napoléon, les ré- « sultats de cet illuminisme qui in- « feste l'Allemagne. Voilà de beaux « principes, ma foi ! et de belles « lumières ! ce sont celles qui transforment la jeunesse en assassins ; « mais il n'y a rien à faire contre « l'illuminisme ; on ne détruit pas « une secte à coups de canon. » « Après avoir encore déclamé contre « les illuminés, Napoléon rentra dans « son cabinet avec Berthier ; et cet « événement, que l'on tâcha de ne pas « ébruiter, devint l'objet de la con- « versation des habitants du château « de Schœnbrunn. Le soir, l'empereur « me fit appeler : — « Rapp, me dit-il, « sais-tu que l'événement de ce « matin est bien extraordinaire ? Je « ne puis croire que ce jeune homme « ait pu concevoir seul le dessein « de m'assassiner. Il y a quelque « chose là-dessous. On ne m'ôtera « pas de l'idée que les menées de « Berlin et de Weimar n'y sont « point étrangères. — Sire, permet- « tez-moi de dire à Votre Majesté « que ses soupçons ne me semblent « nullement fondés ; Staps est un « homme isolé ; sa contenance calme « et son fanatisme même en sont des « preuves évidentes. — Je te dis « qu'il y a des femmes là-dedans, « des furies avides de vengeance ; « si je le croyais, je les ferais enle- « ver au milieu de leur cour ! — Ah ! « sire, il est impossible que ni un « homme ni une femme, dans ces « deux cours, ait pu concevoir un « projet aussi atroce. — Je n'en suis « nullement convaincu ; n'est-ce « pas elles qui ont suscité Schill « contre nous, tandis que nous som- « mes en paix avec la Prusse? Mais « sois tranquille, nous verrons un « jour. — L'affaire de Schill, sire, « n'a rien de commun avec Staps. » « Tu sais, poursuivit Rapp, combien « l'empereur aime que l'on abonde « toujours dans son sens quand il « s'est fait une opinion dont il ne « veut pas démordre. J'en fis l'é- « preuve à cet endroit de notre en- « tretien, car cessant tout-à-coup « de me tutoyer, ainsi qu'il le fait « quand il est de bonne humeur, il « ajouta, mais sans changer de ton : « Vous avez beau dire, monsieur le « général, on ne m'aime ni à Berlin « ni à Weimar. — Cela n'est pas dou- « teux, sire ; mais pouvez-vous con-

« clure de ce qu'on ne vous aime pas « dans ces deux cours que l'on veuille « vous assassiner ? — Je sais quelle « est la fureur de ces femmes, mais « patience. Vous allez écrire au gé- « néral Lauer, c'est lui que je charge « d'interroger Staps ; dites-lui sur- « tout que je lui recommande d'en « tirer quelque révélation. » J'é- « crivis, conformément aux ordres « de l'empereur, mais on n'obtint de « Staps aucun aveu ; il répéta, dans « l'interrogatoire que lui fit subir « le général Lauer, à peu près ce « qu'il avait dit en présence de Na- « poléon ; sa résignation et son cal- « me ne se démentirent pas un mo- « ment, et il persista à assurer qu'il « était seul auteur et seul confident « de son dessein ; mais l'empereur « fut tellement frappé de son en- « treprise, qu'il m'en reparla encore « quelques jours après, le jour où « nous quittâmes Schœnbrunn. « Ce « malheureux Staps ne sort pas de « mon esprit, me dit-il. Quand j'y « pense, mes idées se perdent ; non, « je ne puis concevoir qu'un Alle- « mand, un jeune homme qui a reçu « de l'éducation, un protestant sur- « tout, ait pu concevoir et voulu « exécuter un pareil crime. Voyez « un peu ; on parle des Italiens « comme d'un peuple d'assassins ; eh « bien ! pas un Italien n'a cherché à « attenter à ma vie ; cela me passe. « Informez-vous de la manière dont « il est mort, et vous m'en rendrez « compte. » Je pris, auprès du gé- « néral Lauer, toutes les informa- « tions que désirait l'empereur ; il en « résulta, ainsi que j'en rendis « compte à Napoléon, que Staps, « dont la tentative avait eu lieu le « 23 d'octobre, fut exécuté le 27 à « sept heures du matin, sans avoir « rien pris depuis le 24. Quand on « lui avait apporté de la nourri- « ture, il l'avait refusée en disant : « Il me reste assez de force pour « marcher au supplice. » Quand on « lui eut annoncé que la paix était « faite, il en témoigna une vive « douleur et son corps fut saisi d'un « tressaillement général. Arrivé sur « le lieu de l'exécution, il s'écria « d'une voix forte : « Vive la liberté ! « vive l'Allemagne ! mort à son ty- « ran ! et il tomba. » Cet événement fit sur Napoléon une impression très-vive. Il se hâta de conclure un traité qu'il négociait avec l'Autriche et fit même à cette puissance quelque concession d'argent, que l'on n'avait pas espérée, afin de l'accélérer. Longtemps après, il parlait encore du *fanatique* Staps avec une sorte d'effroi. M—D j.

STEBBING-SHAW. *Voy.* SHAW, XLII, 251.

STEFANESCHI (JEAN-BAPTISTE), peintre, né à Ronta, près Florence, en 1582, montra de bonne heure de si rares dispositions que André Commodi, peintre habile et son ami, voulut qu'il cultivât son art. Stefaneschi ne tarda pas à acquérir de la réputation, et ses ouvrages se font remarquer par la correction du dessin, la force et la beauté du coloris. Pierre Ligozzi et Pietre de Cortone se plurent à lui donner des conseils, et il se montra également habile comme peintre à l'huile et en miniature. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand III, avait pour lui beaucoup d'estime, et le chargea de peindre en miniature plusieurs sujets de l'histoire sainte. Quatre de ces tableaux, d'une dimension plus grande qu'à l'ordinaire, se distinguent par une exquise beauté ; ce sont des copies de quatre chefs-d'œuvre de Raphaël, du Titien, du

Corrége et d'André del Sarto. Stefaneschi dessinait ses figures d'une manière pleine de grâce et d'amabilité; son style avait de la grandeur et sa touche une extrême délicatesse; il savait distribuer les ombres et la lumière avec adresse et jugement. Il montra également beaucoup de talent comme peintre de portraits. Il avait embrassé la vie religieuse, et c'est ce qui lui avait fait donner le surnom de l'*Ermite de Monte-Senario*, sous lequel il est aussi connu. Il mourut en 1659. P—s.

STEFANI (Augustin), musicien, diplomate, puis évêque, naquit en 1656 (1), à Castel-Franco, petite ville du Trévisan, dans les États de Venise. Doué d'une belle voix et d'un goût inné pour la musique, il fut d'abord chantre dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue, et alla souvent exercer son talent à Venise. Un seigneur allemand l'ayant entendu et appréciant son mérite, l'emmena avec lui à Munich, où le jeune Stefani, par les soins de son protecteur, acheva son éducation musicale. Bientôt il devint un compositeur habile et fut nommé directeur de la musique de la chambre de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière. Lors du mariage de ce prince (1689) avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold Ier, il fit la musique de l'opéra *Servio Tullio*, œuvre qui propagea sa réputation dans les cours d'Allemagne. Le duc de Brunswick, Ernest-Auguste, grand amateur de musique, lui confia la direction du théâtre de l'Opéra; mais Stefani ne trouva pas dans les acteurs l'aptitude qu'il désirait; enfin leur conduite scandaleuse l'indigna tellement, que le prince Georges, fils du duc de Brunswick, et qui fut depuis roi d'Angleterre, l'invita à se démettre de ses fonctions, dont il se chargea lui-même pendant quelque temps, mais il ne tarda pas non plus à en être fatigué et à les abandonner: « Je commanderais plus facilement, « dit-il, une armée de cinquante « mille hommes qu'une troupe de « cinquante acteurs. » Bientôt une nouvelle carrière s'ouvrit pour Stefani. Il avait étudié le droit public à Hanovre, et réunissait aux connaissances du publiciste les talents et la dextérité du diplomate. Aussi lorsque l'empereur Léopold Ier, voulant rémunérer les services que lui avait rendus le duc de Brunswick, créa en sa faveur un neuvième électorat, ce prince chargea Stefani de suivre les négociations relatives à son investiture qui, malgré de vives oppositions, lui fut accordée en 1692. Le nouvel électeur récompensa magnifiquement son mandataire et lui accorda une pension. Voué désormais aux affaires politiques, Stefani ne renonça pas complétement à l'art musical, mais il ne publia plus ses ouvrages en ce genre que sous le nom de Piva, son copiste. Cependant il accepta la présidence de l'académie de musique ancienne, fondée à Londres en 1724. Depuis long-temps il était tonsuré, portait l'habit ecclésiastique et avait étudié la théologie; il entra dans les ordres, et ses missions diplomatiques l'ayant fait connaître avantageusement à la cour de Rome, il fut promu à l'évêché de Spiga, dans les colonies espagnoles d'Amérique, mais resta en Europe avec le titre de vicaire apostolique

(1) Le Dictionnaire des musiciens le fait naître en 1650; nous avons cru devoir suivre la date indiquée par le Dictionnaire historique italien, imprimé à Bassano.

dans les États de l'électeur palatin, du marquis de Brandebourg et des princes de Brunswick. En 1728, il se rendit en Italie pour revoir sa famille. Il passa quelque temps à Rome, où le cardinal Ottoboni l'accueillit avec empressement : cette éminence faisait souvent exécuter les oratorios et autres œuvres de Stefani qui, bien qu'avancé en âge, y remplaça parfois quelque chanteur absent. Étant retourné en Allemagne, il mourut à Francfort dans la même année. Plusieurs de ses opéras italiens ont été traduits en allemand, et représentés sur le théâtre de Hambourg, entre autres *Roland*, *Alcide*, *Alcibiade*, *Atalante*, etc. Il a publié un recueil de *Sonates*, Munich, 1685 ; une savante *Dissertation*, où il montre que la musique a des principes certains et combien les anciens l'estimaient. Écrite en italien, cette dissertation parut à Amsterdam, en 1695 ; elle a été traduite et imprimée huit fois en allemand. Le célèbre père Martini, dans sa *Teorica musica*, donne de grands éloges à Stefani, comme compositeur. On conserve dans les archives de la Propagande, à Rome, un nombre considérable de lettres et de documents relatifs aux affaires dont il fut chargé pendant sa carrière politique. Le comte Jourdain Riccati a inséré, dans le tome 33 de la *Nuova Raccolta Calogeriana*, divers articles sur la vie, les études et les fonctions de Stefani. P—RT.

STEFANO (GIOVANNI), poète latin assez estimé, était né à Vicence vers 1432. Les Italiens ne l'appellent que le *Cimbriaco*, parce qu'en tête de ses poésies, il a pris, on ne sait pourquoi, les noms d'*Ælius Quintius Æmilianus Cimbriacus*. Trompé par ce dernier mot, Baillet a mis le poète de Vicence au nombre des poètes allemands (*Jug. des Sav.*, IV, 322, édit. in-4°). La Monnoie (*loc. cit.*) a relevé cette erreur, mais ni l'un ni l'autre n'ont connu le véritable nom du *Cimbriaco*, et il en est de même des continuateurs de Moréri, lesquels se sont bornés à copier Baillet et La Monnoie. Prosper Marchand a seul soupçonné que les noms latins mentionnés ci-dessus cachaient un autre personnage, sans savoir toutefois que c'était Stefano (*Dict. hist.*, I, 35). Ces auteurs sont aussi tombés dans quelques méprises qui seront rectifiées par ce qui suit, emprunté en partie à Ginguené (*Hist. littér. d'Italie*, III, 415). En 1452, Stefano, tout au plus âgé de 20 ans, professait déjà les belles-lettres à Pordenone, quand l'empereur Frédéric II y séjourna, lors de son premier voyage en Italie. Ce prince fut si émerveillé des talents du jeune professeur, qu'il le couronna du laurier poétique et y joignit la dignité de comte palatin ; honneurs qui lui furent confirmés ou concédés une seconde fois par Maximilien Ier, successeur de Frédéric, et que le *Cimbriaco* paya, non en argent, comme cela arrivait à d'autres, mais par cinq panégyriques en vers héroïques, les seuls de ses ouvrages qui aient été imprimés. C'est pendant qu'il enseignait à Pordenone, que Stefano se lia d'une étroite amitié avec le savant ecclésiastique Pierre Capretto, et ce fut en souvenir de cette douce liaison que Pierre fit d'*Æmilianus Cimbriacus* l'un des interlocuteurs de ses dialogues *de amoris generibus*, etc. (*voy.* HÆDUS, LXVI, 346). On ignore combien de temps Stefano resta près de son ami, mais on sait qu'après l'avoir quitté, il occupa encore plusieurs chaires dans différentes villes du Frioul. L'opinion la plus commune est qu'il mourut un peu

avant la fin du XVe siècle. La première édition de ses Panégyriques a été publiée par Giovanni da Camerino, professeur de théologie à Vienne en Autriche, sous le titre suivant : *Cimbriaci poetæ Encomiastica ad divos Cæss. Fœdericum Imp. et Maximilianum Regnem Romanor., Venetiis, apud Aldum, mense augusto*, 1504, in-8° de 24 f. Ce mince volume est un des plus rares de la collection Aldine. Il a été réimprimé à Strasbourg, *apud Schurerium, mense maio*, 1512, in-4° de 22 f., non chiffrés *(Manuel du libraire)*. Prosper Marchand et La Monnoie citent une édition de la même ville, 1514, également in-4°, que le premier intitule *Epicedion*, etc., et que le second dit publiée par Jacques Spiegel, et donne comme l'originale. Elle n'est autre probablement que celle de Schurer. La Monnoie parle encore d'une édition de Vienne : nous ne la connaissons pas. Les *Incomiastica* ont été insérés par Jean Gruter dans les *Delitiæ poet. germanorum*, page 162 de la première partie, et, dit M. Brunet, dans les *Scriptores rer. germanicarum*, de Marquard Freher, édit. de 1637, tome II, page 190, et édit. de 1717, tome II, page 415. Les autres opuscules de notre poète consistaient en épigrammes, élégies et pièces diverses. Ses contemporains, et surtout Marc. Ant. Sabellicus, en faisaient le plus grand cas. *Leonardus Tarrensis*, jeune homme qui avait été l'élève de Stefano, possédait tous ces opuscules. Il les avait mis à la disposition de Giovanni da Camerino, à qui il avait déjà fourni les cinq panégyriques sortis des presses d'Alde. Giovanni dans sa préface annonçait l'impression prochaine des nombreux petits poèmes, mais son projet ne reçut pas d'exécution (Renouard, *Annales de l'impr. des Aldes*, dern. édit., page 46). B—L—U.

STEFANO (*di Chiara*), chanoine, professeur de droit canon à l'université de Palerme, publia en 1813, à l'époque où les communications entre le pape et le clergé de la Sicile étaient très difficiles, un mémoire sur la nécessité de convoquer une assemblée des évêques de la Sicile. Les inquisiteurs de Rome décidèrent en 1815, dans une séance générale, que ce mémoire était *téméraire*, *schismatique*, *hérétique*, et le saint-père approuva cette décision. Stefano s'y soumit également. Il mourut quelques années plus tard dans de très-bons sentiments. — Z.

STEFONI ou **STEFONIO** (Bernardin), en latin *Stefonius*, né en 1560, dans la province de Sabine (Etats de l'Eglise), entra en 1580 dans la société de Jésus, et fit ses quatre vœux à Rome le 2 février 1594. S'étant appliqué avec ardeur à l'éloquence et à la poésie latine, il fut attaché comme professeur au collége romain, et c'est pendant qu'il y enseignait les belles-lettres qu'il composa des tragédies et les fit représenter avec un grand éclat et un grand succès par ses élèves, au nombre desquels on doit distinguer Jean-Victor Rossi (*Janus-Nicius Erythræus*). Ces pièces lui méritèrent l'estime des littérateurs les plus célèbres de son temps, entre autres de Pierre Angelio, de Jacques Mazzoni, de Guarini, de Marini et même du Tasse. On dit dans le Dictionnaire de Moréri, dernier édit., que Stefonio, arrivé à l'âge de 58 ans, par conséquent en 1618, fut demandé à ses supérieurs par César d'Este, duc de Modène, pour être mis auprès du prince Alfonse son fils, et chargé de son instruction et de son éducation.

Digitized by Google

Il y a sans doute ici erreur de personne. Alfonse avait alors 27 ans, et depuis dix ans il était marié à Isabelle de Savoie de laquelle il avait au moins quatre fils vivants, les deux aînés étant âgés l'un de huit ans et l'autre de sept. Ce fut probablement de l'éducation de ces jeunes princes que l'on chargea Stefonio, ou peut-être de celle des deux derniers frères puînés d'Alfonse, c'est-à-dire de Borso d'Este, né en 1605, et de Forest, marquis d'Este, né l'année suivante (*voy.* la généalogie de la maison d'Este, dans le dictionnaire cité, et l'article ESTE (*César*), dans cette *Biographie*, XIII, 377). Quoi qu'il en soit, le P. Stefonio, qui se plaisait à Rome, n'accepta cet emploi qu'avec peine et uniquement par obéissance. Il nes'en fit pas moins aimer et respecter à Modène, où il mourut le 8 décembre 1620. Son confrère, le P. Jean-Baptiste Ferrari, a fait son oraison funèbre, dans laquelle on voit qu'au moment de mourir, l'humble et modeste jésuite avait instamment prié qu'on brûlât tous ses écrits. En voici la liste, en commençant par les poésies : 1. *Crispus*, *tragœdia*, Rome, 1601, nous ne savons en quel format; Pont-à-Mousson (suivant Moréri), 1602, in-16 (1); Naples, 1604; Lyon, 1604 et 1609; Anvers, 1608 et 1630, et ailleurs. Le héros et les autres personnages de cette pièce (*voy.* CRISPUS, X, 275), qui obtint les plus vifs applaudissements, ont beaucoup de rapport avec ceux de l'Hippolyte d'Euripide et de l'Hippolyte de Sénèque. Aussi l'on prétendit que Stefonio avait ressuscité la tragédie antique. Le Napolitain Joseph Caroprese traduisit *Crispus* en vers italiens (Naples, 1615), et à l'occasion de quelques critiques, le P. Tarquinio Galluzzi, ami de l'auteur, publia : *Rinovasione del l'antica tragedia e difesa del Crispo, discorsi*, etc. Rome, imprimerie du Vatican, 1633, in-4°. Dans sa continuation de l'*Histoire littéraire d'Italie*, de Ginguené, Salfi est entré dans de longs détails (t. XIV, p. 228 et suiv. (2), sur cette tragédie de Crispus qui est la meilleure du P. Stefonio II. *Flavia*, *tragœdia*, Rome, 1621, in-16 ; Pont-à-Mousson, Seb-Cramoisy, 1622, même format. Cette seconde édition, que M. Beaupré décrit dans ses *Recherches* (p. 350), ne diffère sûrement que par le titre de celle qu'on dit imprimée à Paris sous la même date et par le même Cramoisy. Pour le sujet de *Flavia*, *voy.* DOMITILLE (XI, 524). Cette pièce et la précédente ont été insérées dans les *Selectæ PP. soc. Jesu Tragœdiæ*, Anvers, J. Cnobbart, 1634, 2 vol. in-24. Elles sont dans le premier vol. qui est beaucoup moins rare que le second. III. *Symphorosa*, *tragœdia*, Rome, 1655, in-16 (*voy.* l'article de cette veuve de Gétulius, martyrisée avec ses sept fils sous l'empereur Adrien, XLIV, 335). IV. *Posthuma carmina*, ibid., 1655, in-16. Écrits en prose : 1. *Orationes*, ibid., 1620 et Cologne, 1621, in-16. Ce vol. contient : *Oratio*

(1) Cette édition de Pont-à-Mousson, si elle existe, paraît avoir été inconnue à M. Beaupré ; du moins il n'en fait aucune mention, sous l'année 1602, dans ses savantes *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*.

(2) Le sujet traité par le P. Stefonio l'a été aussi par Tristan l'Hermite, sous ce titre : *La Mort de Crispe*, ou *les Malheurs domestiques du grand Constantin*, Paris, Cardin Besogne, 1645, in-4°, fig. de Daret, d'après Stella. Le duc de La Vallière avait dans sa riche bibliothèque une tragédie manuscrite intitulée *Fausta et Crispe*, composée par un anonyme, vers 1730.

de laudibus beatæ Agnetis (3) *Politianæ; Laudatio in funere Flaminii Delphinii; de Spiritus sancti adventu.* Les deux premiers de ces discours avaient déjà paru, chacun séparément, en 1601 et 1606, in-4°. Un quatrième intitulé : *Oratio de Christi Domini morte*, prononcé en 1599, et adressé à Clément VIII, est compris dans un recueil du P. Giattini (*voy.* ce nom, XVII, 305). Stefonio n'était pas aussi bon orateur que bon poète. On reproche à ses harangues un style trop fleuri, des beautés étrangères à l'art oratoire, etc. II. *Posthumæ prosæ*, Rome, 1658, in-12. III. *Posthumæ epistolæ, cum egregio tractatu de triplici stylo ad amicum per epistolas misso*, ibid., 1677, in-12. Dans sa jeunesse, le P. Stefonio avait composé, dans le genre macaronique, un poème qui avait pour titre : *Macaronis Forza*, très vanté par Rossi et par d'autres. Nous croyons qu'il n'a pas été imprimé. En parlant de ce poème dans ses curieux *Amusements philologiques* (2e édit., p. 115), Peignot dit, par erreur, que l'auteur doit plutôt se nommer Sthetonio que Stefonio. B—L—U.

STEIBELT, musicien allemand, né à Berlin en 1756, fut élève du célèbre Kirnberger (*voy.* ce nom, XXII, 452), et ne tarda pas à acquérir lui-même de la réputation. D'un caractère extrêmement inconstant, il ne pouvait se fixer nulle part; c'était un vrai cosmopolite. De Berlin il allait à Londres, puis à Paris, puis à Saint-Pétersbourg; il mourut dans cette dernière ville en septembre 1823. Steibelt improvisait sur le piano avec une grande facilité, et il a publié pour cet instrument des sonates, des concertos et autres morceaux qui ont obtenu du succès, mais auxquels on reproche des longueurs. Comme compositeur dramatique, il a donné au théâtre de Londres le ballet de la *Belle Laitière* et celui du *Jugement de Pâris*; à l'Opéra de Paris, le ballet du *Retour de Zéphyre*. Mais c'est surtout par la musique de *Roméo et Juliette*, opéra en trois actes, qu'il s'est fait connaître en France. Cette pièce, jouée au théâtre Feydeau le 11 septembre 1793, fut très applaudie, et elle eut une certaine vogue. Cependant suivant un article du *Moniteur* (23 sept.) qui rendit compte de l'ouvrage, la composition musicale, quoique savante, est pénible et tourmentée. Steibelt était sur le point de faire représenter au grand Opéra la *Princesse de Babylone*, lorsqu'il partit pour la Russie, où il refit la musique de *Cendrillon*. A-T.

STEIGLEHNER (Gaspard) naquit le 20 avril 1741, à Pessenberger, paroisse dépendante de l'abbaye de Polling, en Bavière. Après des études soignées faites dans cette abbaye et ensuite à Munich, il entra, en 1758, dans la congrégation des chanoines réguliers, à laquelle cette même abbaye appartenait. Quand il y eut terminé avec succès son cours de philosophie et de théologie, il obtint de ses supérieurs d'aller puiser de nouvelles connaissances à des sources plus abondantes. Arrivé à Paris en 1760, il resta deux ans à la maison de Sainte-Geneviève, où il se perfectionna dans l'astronomie sous le P. Pingré, qu'il accompagna dans ses voyages, et dans la bibliographie sous le P. Mercier, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Léger. En 1764 il

(3) Cette *bienheureuse* Agnès naquit, en 1274, à Montepulliano en Toscane, et elle y mourut le 20 avril 1317. Elle n'a été canonisée qu'en 1727.

publia en français une dissertation *sur le véritable auteur de l'ouvrage intitulé : Flores psalmorum.* Elle réunit tous les suffrages tant par sa solidité que par l'élégance du style. De Paris il passa à Rome, où il resta aussi deux ans occupé à visiter les bibliothèques et à étudier les langues savantes. Il connaissait plusieurs idiomes de l'Orient, savait parfaitement le grec, et parlait le français et l'italien avec une grande pureté. Ce fut à Rome qu'il reçut la prêtrise, en 1768. Après cinq années d'absence, il revint à Polling, où il partagea avec ses confrères les travaux du ministère. Il y enseigna aussi la philosophie, les mathématiques et la théologie. En 1773, l'électeur Maximilien-Joseph l'appela à Ingolstadt pour y professer la philosophie, l'histoire, et remplir en même temps les fonctions de chef de la bibliothèque de l'Université. Il s'en acquitta avec distinction pendant quatre ans. De retour à Polling en 1777, il s'occupa à compléter la bibliothèque qu'avait formée l'illustre abbé Tolpz. Beaucoup de religieux des monastères voisins vinrent profiter de ses leçons. Polling espérait le posséder toujours ; mais l'électeur Charles-Théodore l'appela à Munich en 1787 pour lui confier la direction de la bibliothèque électorale, et le nomma ensuite membre de son conseil ecclésiastique. Admis à l'académie électorale, il fut un de ses membres les plus laborieux. La dissertation dont il y fit lecture, et qui avait pour objet l'origine et les accroissements de la bibliothèque de Munich, fut si bien accueillie, qu'elle a été traduite de l'allemand en latin, et cette traduction a été imprimée à Rome l'année suivante. La dernière année de sa vie, il donna une nouvelle preuve de son érudition par la publication d'un ouvrage en allemand qui a pour titre : « Mémoire littéraire et « critique sur deux bibles très an- « ciennes, imprimées à Mayence et « conservées dans la bibliothèque « électorale de Munich. » Loin de sacrifier à ses études les devoirs de sa charge de conseiller privé, il consacrait ses nuits à l'examen des affaires les plus épineuses. Quoique doué d'une constitution robuste, il ne put résister à tant de fatigues, et fut atteint d'une phthisie pulmonaire, à laquelle il succomba le 5 août 1787. Il fut inhumé à Polling auprès d'Amort, autre chanoine régulier, célèbre par ses connaissances. « Quant à son caractère, il était « enjoué dans la conversation, mo- « déré dans la prospérité, ferme « dans l'adversité ; ami fidèle, com- « patissant à la faiblesse de ses ad- « versaires et leur pardonnant ; « pieux et exact observateur des rè- « gles, il eut autant de modestie que « de savoir, et il était digne d'une « plus longue vie. » Tel est l'éloge que fit de Steiglehner Polling dans une lettre latine qu'il adressa à sa congrégation, pour lui annoncer la perte qu'elle venait de faire. Z.

STEIN (Charles, baron de), ministre prussien, fut un des hommes d'État les plus distingués de notre époque. Né en 1756 dans le duché de Nassau, d'une famille opulente et très-ancienne, il reçut dans la maison paternelle une éducation soignée, et qu'il termina par des voyages en Allemagne et en Angleterre. Destiné dès sa jeunesse à la carrière politique, il entra à l'âge de vingt-cinq ans dans l'administration des mines, et fut nommé directeur dans le comté de Mark en Westphalie. La sagesse et l'habileté qu'il y dé-

ploya le firent remarquer du grand Frédéric; et il fut porté, en 1784, à la direction générale des douanes et accises du royaume. Doué de beaucoup d'activité, il donna dans ces importantes fonctions une grande impulsion au commerce, à l'industrie, et se fit dès ce temps-là une brillante réputation. Envoyé auprès de l'électeur de Mayence d'Erthal, il réussit à l'entraîner dans la confédération du Nord formée par la Prusse. Ce succès ne l'éleva pas néanmoins très-haut dans la carrière diplomatique, et il fut à peine question de lui dans les événements qu'amena la révolution française, où la Prusse devait jouer un si grand rôle. Par suite de quelque dissidence avec Haugwitz et d'autres ministres, il reçut son congé en termes peu gracieux. Dès lors il vécut dans ses terres, se livrant à de profondes études sur l'histoire et la science de l'homme d'Etat. Ce ne fut qu'après les plus grands revers de la Prusse et la retraite forcée d'Hardenberg que le roi Frédéric-Guillaume III, voulant le remplacer par un homme digne de sa confiance, jeta les yeux sur le baron de Stein. Il rejoignit ce prince à Memel, le 6 octobre 1807, et devint dans des circonstances aussi difficiles son premier ministre, son intime conseiller. Dans sa studieuse retraite, il avait particulièrement médité sur les malheurs de la Prusse, sur leurs causes et les remèdes qu'il fallait y apporter. Ennemi prononcé des systèmes d'innovations modernes, il croyait cependant à la nécessité de faire des concessions au peuple, et pensait que des réformes étaient nécessaires. Pour arriver au rétablissement de la monarchie prussienne, il fallait réunir dans un seul but tous les partis, et offrir à toutes les classes des avantages qui, sans nuire au bon ordre, pussent satisfaire les gens de bien. C'est dans cette vue que, dès le 9 octobre, quatre jours après son entrée au ministère, il fit signer par le roi une ordonnance qui donnait aux roturiers le droit, jusque-là exclusivement réservé aux nobles, d'acquérir des biens fonds, et aux nobles celui de se livrer, sans déroger, au commerce et à l'industrie. Par la même ordonnance la noblesse fut assujettie au paiement de l'impôt foncier, et toute espèce d'engagement, de servage ou de corvée fut prohibée. En même temps fut créé un système municipal électif, et des délais furent accordés aux propriétaires débiteurs; enfin des secours furent assurés aux nombreux employés que les événements avaient privés de leurs traitements. Ces innovations étaient au reste la pensée du baron de Stein, pensée consignée, dès 1808, dans son *Testament politique*, où il propose formellement « de donner à « chaque citoyen le droit d'être re- « présenté, soit qu'il possède cent « acres de terre ou un seul, soit qu'il « se livre à l'agriculture ou au com- « merce, ou même que son intérêt « ne soit lié à celui de l'État que par « les seuls travaux de l'esprit. » Tout fut mis en usage pour populariser la restauration de la monarchie; mais à côté de ces importantes concessions le baron de Stein n'oublia rien de ce qui devait conserver au pouvoir la force nécessaire dans des circonstances aussi difficiles; et il organisa, avec autant d'habileté que de courage, tous les moyens de résistance et d'agression contre l'oppresseur de sa patrie. C'est dans ce but honorable que, de concert avec les Arndt, les Scharnhorst, il fut le

protecteur, peut-être même le fondateur de ces sociétés secrètes qui, sous le nom de *Tugendbund* (société de la vertu), eurent tant de part à la délivrance de l'Allemagne. On sait que pour réunir ainsi dans un même but toutes les classes et toutes les parties du vaste empire germanique, il fallut leur faire de grandes concessions, et leur assurer des avantages, leur faire des promesses qu'après la victoire la plupart des princes n'ont pas cru devoir se dispenser de remplir ; mais il en est résulté que des semences d'innovations et de désordre ont longtemps fermenté dans les esprits, et que le volcan n'attendait, pour éclater, que des circonstances favorables et telles qu'on les a vues récemment. Quelque secrètes que fussent alors les opérations de Stein et de ses amis, Napoléon, qui avait dans toutes les parties de l'Allemagne de nombreux émissaires, ne tarda pas à en être informé. Il inséra d'abord contre lui des notes véhémentes dans ses journaux officiels, et s'en plaignit hautement auprès du roi Frédéric-Guillaume. Il demanda son expulsion en même temps que celle de Hardenberg, et finit par le mettre au ban de l'empire, dans un ordre impérial et royal daté de Bayonne. Stein se réfugia d'abord en Autriche, auprès de son digne ami, le comte de Stadion (*voy.* ce nom, XLIII, 389), puis en Russie, où il fut parfaitement accueilli par l'empereur Alexandre, et où il put rendre à son pays des services peut-être encore plus réels et plus éminents qu'il n'avait fait en Prusse. Il était à Pétersbourg au moment où se forma la coalition qui devait renverser l'oppresseur de son pays, et l'on ne peut pas douter qu'il n'y ait fortement contribué. Il n'avait pas cessé d'entretenir des relations sur tous les points de l'Allemagne, et sitôt que fut commencée la mémorable campagne de Saxe, en 1813, on le vit accourir et donner l'impulsion qui éclata alors sur tous les points. Après la bataille de Leipsick, les trois puissances coalisées lui donnèrent une grande preuve de confiance, en le chargeant de l'administration de toutes les provinces reconquises en Allemagne. Dans l'invasion de 1814, il accompagna le roi de Prusse à Paris, et il le pressa vivement de profiter de tous les avantages de la victoire, incapable de fléchir et d'entrer dans des voies d'accommodement. Dès le commencement de la campagne il était d'avis que, pour avoir la paix, il fallait pénétrer jusque dans la capitale de l'empire français, et y détruire le trône de Napoléon. Quand les alliés y furent entrés, il insinua, heureusement sans succès, qu'il fallait diminuer la France de plusieurs provinces. C'était son habitude de risquer ses insinuations pendant les parties de whist dans les cercles diplomatiques, et de lâcher ses plaisanteries, quelquefois grossières, pendant le jeu. Apprenant que Talleyrand allait prendre part au congrès de la paix, il ferma ses poches et prétendit qu'on ne pourrait plus sortir le soir sans danger. Il n'était pas plus content de la présence de Castlereagh, disant que l'Angleterre envoyait un âne pour diplomate. Aussi il ne parut qu'un instant au congrès de Vienne, et se retira dans ses terres, où il vécut en observateur, méditant sur les grands événements qui se succédèrent. Ce ne fut qu'en 1827 qu'il reparut sur la scène politique et fut nommé ministre, puis maréchal des Etats de Westphalie. En 1830, il reçut le même té

moignage de confiance et ne put s'y soustraire malgré le mauvais état de sa santé. Il mourut dans son château de Cappenberg, le 29 juin 1831. Ainsi, il vit s'accomplir la révolution de juillet 1830, qui changea si complétement les destinées de l'Europe. Personne mieux que lui n'avait prévu cet événement et personne n'en a mieux apprécié les effets et les causes, comme il est aisé de le voir dans sa correspondance avec son ami Gagern, qui a été publiée en 1833. Nous en citerons des fragments que les événements ultérieurs ont rendus encore plus remarquables. « *Cappenberg, le* 23 *janvier* 1830.—.... Qu'arrivera-t-il en France? La cause des libéraux est mauvaise quant au but et quant aux moyens. Les uns n'obéissent qu'à l'ambition et à la vanité blessée, les autres qu'au désir de susciter des troubles intérieurs; mais nul d'eux ne veut le bien purement et simplement. Soutenir d'une manière absolue qu'on a le droit de culbuter par le refus des impôts un ministère qui déplaît, c'est renverser toute constitution existante, qu'elle soit monarchique, aristocratique, démocratique. Tout ceci est la continuation de la fièvre révolutionnaire. Dès qu'une opposition quelconque peut faire de l'obéissance et du payement des impôts la condition et le prix de l'éloignement ou de la nomination de certaines personnes, dès lors toute obéissance est finie. Le consentement ou le refus des impôts ne doit en aucune façon dépendre de l'arbitraire et du caprice des votants. » — « 27 *février* 1830. — Au moment de la convocation des chambres, le *Globe*, feuille qui se distinguait jusqu'à présent par une sorte de modération, met en question si l'on conservera la dynastie. Est-ce là la fidélité que doivent les sujets au souverain? Est-ce là de la modération et de la sagesse politique? On parle de la religion chrétienne comme d'une institution surannée qui n'est plus à la hauteur de notre civilisation! Qu'est-ce qui remplacera donc cette religion d'humilité, d'amour, de miséricorde, de sainteté? Où mène tout cela?... La comparaison des Stuarts avec les Bourbons est une fausseté des plus impudentes, contredite par chaque page de l'histoire : qu'on lise seulement celle de la *Constitution anglaise*, par Hallam. Les Stuarts aspirèrent à la domination absolue : ils usèrent et abusèrent du droit de disposer par ordonnances; ils levèrent des impôts non consentis; ils entravèrent la liberté des délibérations du parlement par la corruption et par les emprisonnements; ils troublèrent le cours indépendant de la justice et persécutèrent les puritains. De 1667 à 1688, les Stuarts furent tout à fait anti-européens; ils eurent vis-à-vis d'eux un Guillaume III, aussi respecté comme capitaine que comme homme d'État. En 1787 et 89, les Bourbons renoncèrent volontairement à la monarchie absolue; et un noble, un excellent roi fut décapité. Un autre, Louis XVIII, donna une constitution qui contenait les éléments les plus essentiels de la liberté civile. La cause des Bourbons est européenne; où est l'homme qui pourrait se lever contre eux? Serait-ce le vieux bavard Lafayette, qui, d'abord entraîné par le torrent de la révolution, fut ensuite rejeté, revomi par elle? Est-ce une république qu'on fonderait sur les débris de leur trône? Une république de Français!!! Combien de temps durerait-elle avec une religion de la façon du *Globe?* »

— « 3 *avril* 1830. — Comment traiterait-on en Allemagne et en Angleterre la question d'un ministère Polignac ou d'un ministère qui déplaît au public? Nous l'aurions traitée seulement d'après les réalités; nous aurions attendu, examiné les propositions des ministres, mais non paralysé l'administration par nos clameurs frénétiques. Et quels sont donc, s'il vous plaît, parmi les libéraux, les hommes qui méritent la confiance? Je ne vois là qu'une foule de jacobins, de brouillons, de napoléonistes, de théoristes, tous pleins d'égoïsme, animés de l'esprit de l'intrigue et du mensonge, tous absolument incapables de la liberté. » — «.... 25 *août*. Ainsi donc, la chute de la branche aînée des Bourbons est consommée. Je la trouve tragique, imméritée, et me sens plein d'aversion pour l'opposition acharnée qui a poussé au parti extrême des ordonnances. Par ses clameurs contre le jésuitisme et le gouvernement des prêtres, elle culbuta le ministère Villèle; par ses prétentions arrogantes, par son verbiage et ses sophismes, elle embarrassa la route du ministère Martignac. Celui qui ne trouvait nulle part la fidélité, ni l'amour, ni le repos, le malheureux roi se jeta dans les bras d'hommes dévoués, mais peu capables. Le parti libéral se renforça par la défection de certains royalistes mécontents : ils firent une adresse téméraire qui empiétait sur les droits de la royauté, au lieu d'attendre les actes des nouveaux ministres. Le parti libéral exerça une influence prépondérante sur les élections, et, selon toute vraisemblance, il avait préparé la révolte, car la régularité et l'ensemble de celle-ci eussent été impossibles sans une direction donnée d'avance. Voilà donc l'infortuné Charles X et sa famille bannis. S'il y avait eu dans ce parti libéral une ombre de fidélité, d'équité, d'amour désintéressé pour le bien, d'abnégation d'égoïsme, la France n'aurait pas vu de nouveau toutes ses bases ébranlées ; il n'aurait pas même été question d'un ministère Polignac. A quoi conduit tout ceci? C'est ce qui est incalculable. Nous devons à Charles X l'affranchissement de la Grèce et l'anéantissement de la piraterie : il n'y a qu'un esprit de mensonge et de déception qui puisse trouver de la ressemblance entre Charles X et Jacques II. Où est le barbare Jeffries? où sont la tendance et les efforts pour substituer une Église étrangère à l'Église nationale? où est l'alliance avec un monarque étranger pour étouffer la constitution et la religion du pays? où est l'argent reçu de l'étranger à cette fin? » — «27 *novemb.* 1830.... Le grandiose et l'héroïsme apparent des journées de juillet s'effacent peu à peu, lorsqu'on en voit le tableau tracé avec des contours plus clairs et plus précis. Cinq mille hommes de la garde se battent contre des masses de peuple postées dans les rues de Paris, ou partagées dans des maisons hautes de six étages. Ces soldats sont éparpillés dans l'immense cité ; ils manquent de tout, et leur enthousiasme n'est pas avivé par la présence des membres de la famille royale pour laquelle ils combattent. Ce n'est pas cette dernière ni les ministres qu'il faut accuser de l'émission des ordonnances, mais les libéraux, les royalistes défectionnaires, qui, depuis des années, sapaient les bases du trône et employaient à son renversement le journalisme, les manœuvres du comité directeur, des sociétés *Aide-toi,*

le ciel t'aidera, et des *Amis du peuple*. Les chambres séditieuses rompirent en visière au roi, se déclarèrent hostiles aux ministres, menacèrent de refuser le budget, et poussèrent l'infortuné prince à un coup de désespoir, à des mesures imprudentes, qui n'étaient point soutenues par la force.» — «25 *mars* 1831.... Tels sont donc, pour la France, les résultats de ce glorieux juillet : au dehors, menaces de guerre ; à l'intérieur, irritation, exaspération, prospérité détruite, surcharge d'impôts, vingt millions de contributions mobilières et accroissement de quatre-vingt-cinq millions d'impôts fonciers. Quels sont donc les résultats matériels d'une révolution qui dure depuis quarante ans? En août 1789, la France comptait 480 millions d'impôts ; elle éprouvait un déficit de 56 millions ; par conséquent elle avait besoin de 536 millions d'impôts. Elle possédait Saint-Domingue ou Haïti, qui produisait annuellement pour 180 millions de denrées coloniales. Ses frontières n'avaient de contact qu'avec des voisins peu belliqueux : elles étaient couvertes par les forteresses de Landau, Sarrelouis, Philippeville, etc. En 1830, il se trouvait qu'elle avait perdu Saint-Domingue, ses forteresses et ses possessions dans les Indes orientales. Son budget s'était élevé à 950 millions, sa frontière était cernée par les baïonnettes de la Confédération germanique et par la ligne des forteresses prussiennes. En 1831, que voyons-nous? La fermentation intérieure, la sainteté des lois méconnue, un budget de douze cents millions, l'Église détruite, l'instruction élémentaire et scientifique négligée. Jusqu'où doit aller l'ignorance, lorsque, selon Dupin, quatorze mille villages sont sans écoles, lorsque des employés de la classe des sous-préfets ne savent pas mettre l'orthographe ni écrire d'après les règles de la syntaxe, lorsqu'un préfet qui occupe une place équivalente à celle de président de régence en Prusse écrit des adresses aussi niaises que celle du préfet du Jura aux bons Jurassiens : « *Bons Jurassiens, je vous aime*, etc.?» Pendant la guerre de quarante années que les partis se sont faite en France pour la domination, pendant des changements multipliés de constitutions, de formes de gouvernement, de systèmes administratifs, de ministres, toutes les puissances européennes se sont agrandies : la Russie a tiré à elle et arraché la Pologne ; elle s'est agrandie du côté de la Turquie ; l'Autriche s'est agrandie en Italie ; la Prusse et l'Allemagne se sont fortifiées, l'Angleterre a obtenu la domination des Indes orientales, de l'Australie, de Malte, de Corfou, de Ceylan, etc. ; elle a opéré le divorce de l'Amérique du sud et de l'Espagne, par conséquent l'affaiblissement de cette dernière, alliée naturelle de la France. Une des suites de cette guerre des partis fut une administration délabrée, sans stabilité dans ses principes, sans soin et sans attention dans le choix de ses fonctionnaires, lesquels étaient pris, non d'après leur capacité, mais d'après leurs accointances avec le parti dominant. De là, mutabilité et mutations perpétuelles, qui ne permirent jamais aux fonctionnaires d'acquérir des connaissances approfondies dans telle ou telle partie des affaires, ni de gagner la confiance et l'amour des administrés. *Joignez à cela le manque de toutes institutions provinciales et locales, pour*

représenter, pour développer les intérêts des communes, des provinces, etc. Tout Allemand qui aime son pays doit lui présenter ainsi clairement, et d'après l'histoire, le tableau de ce qu'est la France après quarante années de luttes intestines, et de ce que l'Allemagne doit attendre de la domination et de l'influence française. » Le baron de Stein avait publié vers 1809 une espèce de *Testament politique*, où se trouvent également des pensées très-remarquables et très-justes. Doué d'un caractère très-énergique comme administrateur, il avait pris de très-bonnes mesures pour améliorer le bien-être des provinces; mais dans ses relations avec ses subordonnés et même avec des personnes qui ne dépendaient pas de lui, il était quelquefois brusque jusqu'à la rudesse. On lui a rendu cette justice que dans ses hauts emplois il n'a jamais cherché à s'enrichir. D—P—G.

STEIN (Chrétien-Godefroi-Daniel), l'un des savants de l'Allemagne les plus distingués de notre époque, était docteur en philosophie et professeur au gymnase de Berlin. Né à Leipzig le 14 octobre 1771, fils d'un marchand de cette ville, il fit ses premières études à Saint-Nicolas, puis à l'université, où il étudia spécialement la théologie et la géographie. En 1774, il fut appelé par Frédéric Gocdicke, qui l'avait personnellement apprécié, au séminaire des écoles savantes, d'où il ne sortit qu'en 1797 pour être instituteur au gymnase. En 1802, il obtint le titre de professeur royal et successivement son admission dans plusieurs sociétés savantes à Iéna, à Erlangen, à Erfurt. Lors de la fondation de l'université de Berlin, il y fut nommé professeur d'histoire et de statistique. Depuis cette époque, il habita la capitale de la Prusse où il était secrétaire de la *Société de géographie*, l'une des associations littéraires les plus distinguées de l'Allemagne. Il mourut dans cette ville le 14 juin 1830. Ses écrits sont nombreux, et la plupart, devenus classiqnes, ont obtenu plusieurs éditions ; entre autres ses *Voyages dans les principales capitales de l'Europe centrale*, Leipzig, 1827 à 1829, 7 v. in-8°. Il fut le collaborateur de plusieurs journaux littéraires et scientifiques, et donna une bonne traduction allemande des *Forces productives et commerciales de la France*. Lui-même a publié le catalogue détaillé de ses écrits dans le volume intitulé : *La ville de Berlin savante*, qui fut publié en 1825. B — H — D.

STELLA (Aruntius ou Laruntius), poète latin, issu d'une famille consulaire, était né à Padoue, et vivait sous Titus et sous Domitien, en même temps que Martial et Stace qui furent ses amis intimes. Il remplit à Rome les fonctions de préteur, de duumvir, et, suivant quelques-uns, il fut membre du sénat. Il n'était pas riche, mais il parvint à la fortune en épousant une jeune Napolitaine de noble origine, veuve et possédant de très grands biens. Elle se nommait Violantilla : sa beauté et son mérite avaient rendu Stella éperdûment amoureux. Il la célébra dans un poème élégiaque intitulé *Asteris*, qui est malheureusement perdu ainsi que ses autres ouvrages, lesquels consistaient surtout en *élégies*, où l'on distinguait la *Colombe*, que l'amitié « sans doute aveugle (1) » de Martial mettait

(1) Noël, *Notes sur Catulle*. Ailleurs, il dit que Martial « suivait l'usage des flatteurs

au-dessus du *Moineau* de Catulle (Mart., *Épigr.*, I, 8). Dans beaucoup d'autres endroits, le poète de Bilbilis a parlé avec éloge de celui de Padoue. Ces deux poètes mangeaient souvent ensemble, se lisaient réciproquement leurs vers, et se faisaient de mutuels présents. Stace, qui chérissait aussi Stella, lui a dédié le premier livre de ses *Sylves*, dont la seconde pièce est l'*Epithalamion Stellæ et Violantillæ*, en 277 hexamètres. Ce chant nuptial n'est sûrement point comparable à ce que nous avons en ce genre de l'amant de Lesbie. Ce n'en est pas moins un morceau ingénieux, agréable et qu'on lit avec intérêt. Il est plein de mouvement, de chaleur, de vie, et il ne se ressent nullement de la rapidité de la composition (Stace assure l'avoir écrit en deux jours). Le cœur dictait, et le cœur est toujours bien inspiré. Rien de plus riant et de plus frais que la plupart des descriptions qui ornent ce petit ouvrage. Le tableau des charmes de la nouvelle mariée, compatriote de l'auteur, est des plus gracieux. Il en est de même de la peinture des qualités aimables et du talent poétique de Stella. Il est fâcheux d'avoir à ajouter qu'on pense que celui-ci déshonora ce talent en louant bassement Domitien, et en chantant ses prétendues victoires sur les Daces et sur les Sarmates. Au reste, il n'aurait fait en cela qu'imiter ses deux amis qui prostituèrent leurs muses à l'odieux tyran. On ne saurait les excuser un peu tous les trois qu'en disant avec Cormiliolle, l'un des traducteurs de Stace, « qu'ils redoutaient la férocité du monstre, et « qu'ils le flattaient comme on caresse un tigre, pour tâcher de « l'apprivoiser. » B—L—U.

STELLA-PETRONILLA (Maria), femme célèbre par sa prétention d'être la fille du duc d'Orléans Philippe-Égalité, qui fut décapité en 1793. Voici comment le fait est rapporté dans ses Mémoires et dans la *Biographie de Louis-Philippe*, publiée en 1849 (1). Le duc et la duchesse d'Orléans, désespérés de n'avoir pas d'enfants mâles et craignant qu'à cause de cela leurs immenses propriétés apanagères ne retournassent à la couronne, partirent pour l'Italie au commencement de 1772, sous le nom de comte et comtesse de Joinville. Ils s'arrêtèrent pendant plusieurs mois dans la petite ville de Modigliana, dépendante des États de l'Église, où se manifestèrent bientôt chez la princesse des symptômes de grossesse. Le duc, qui avait fait connaissance d'un geôlier nommé Chiappini, dont la femme était enceinte au même terme que la duchesse, convint avec lui que si celle-ci accouchait d'une fille et la geôlière d'un garçon, il y aurait substitution. Les deux accouchements ayant eu lieu précisément de cette manière, tout ce qui avait été convenu fut exécuté de part et d'autre, et une forte somme remise au geôlier. Si l'on en croit les Mémoires de Maria Stella, le fils de Chiappini fut aussitôt transporté à Paris et baptisé sous le nom de Louis-Philippe d'Orléans, tandis que la fille dont la duchesse était accouchée resta dans la maison du geôlier, et fut élevée comme ses enfants, sous le nom de Maria Stella-Pe-

de tous les temps, qui font leur cour aux vivants aux dépens des morts. » Nous préférons la première explication.

(1) Biographie *ou* vie *publique et privée de Louis Philippe-d'Orléans ex-roi des Français, depuis sa naissance jusqu'à la fin de son règne*, par L. G. Michaud. Paris, 1849, in-8°.

tronilla, par des secours envoyés secrètement de France chaque année. Elle demeura long-temps dans cette position, se doutant peu de sa haute origine, et très-maltraitée par la mère qu'une fraude lui avait donnée, et qui regrettait vivement son fils dont elle ignorait la destinée. Cependant, plus belle et plus remarquable que les autres enfants du geôlier, à peine âgée de dix-sept ans, elle fut distinguée par lord Newborough, l'un des plus riches seigneurs d'Angleterre, qui l'épousa et l'emmena dans sa patrie où elle vécut dans l'opulence et eut plusieurs enfants, dont l'aîné est aujourd'hui pair de la Grande-Bretagne. Elle recueillit après la mort de ce premier époux une assez belle succession; mais elle en perdit une partie, en épousant un gentilhomme russe, le baron de Sternberg, qui la conduisit à Pétersbourg, où elle passa encore plusieurs années dans l'opulence, et eut un fils qui vint avec elle en Italie, peu de temps avant la mort de Chiappini, qu'elle regardait encore comme son père et qui, avant de mourir, lui fit connaître par une lettre qu'elle n'était point sa fille, mais celle d'un grand seigneur qu'il ne lui nomma pas, ne le connaissant point lui-même. Il l'invita à ne rien faire pour en savoir davantage et à se consoler, par sa brillante position, d'un malheur qui était *sans remède*. Douée de beaucoup d'énergie et d'un caractère très-élevé, la baronne de Sternberg ne se soumit point à ce conseil. Dès lors elle ne fut plus occupée que de découvrir son origine; et bientôt on la vit partir pour la France et se diriger vers Joinville, dont elle était persuadée que son père avait été le seigneur. Ayant appris dans cette ville qu'elle faisait autrefois partie des apanages de la maison d'Orléans, et que le duc, mort sur l'échafaud en 1793, en avait pris le nom dans ses voyages en Italie, aussitôt elle se rend à Paris et y fait d'inutiles efforts pour pénétrer jusqu'à l'héritier de celui qu'elle regarde comme son père. Elle consulte des gens d'affaires, tombe dans les piéges de plusieurs fripons qui lui dérobent des pièces importantes. Forcée de retourner en Italie pour recueillir d'autres témoignages, elle revint bientôt avec un jugement du tribunal de Faenza, qui établit positivement qu'elle n'est point la fille de Chiappini, mais celle du comte de Joinville. Il ne s'agissait plus que de prouver que ce comte était réellement le duc d'Orléans, et la baronne de Sternberg fit tout ce qui dépendait d'elle pour arriver à ce résultat. Mais ses efforts furent inutiles; elle dépensa beaucoup d'argent et essuya de grandes peines sans pouvoir seulement parvenir en la présence du prince. Maria Stella a prétendu dans ses Mémoires qu'on lui fit secrètement de sa part des propositions d'argent, et qu'elle les refusa avec une fierté digne du sang royal, se croyant sincèrement une princesse d'Orléans, et voulant qu'on la reconnût pour telle. Toute autre proposition l'offensait, et sa taille, ses traits, ses manières, tout semblait indiquer cette haute origine. Cependant il lui fut impossible de parvenir à son but; elle vécut plusieurs années dans de continuelles agitations, et mourut en 1845, dans la maison d'un restaurateur de la rue de Rivoli, auquel elle payait sa dépense par des sommes assez considérables qui lui arrivaient très-régulièrement d'Angleterre. Ses Mémoires, d'où tous ces faits sont tirés,

furent publiés en 1829 ; ils ont eu deux nouvelles éditions après la chute de Louis-Philippe en 1848. Z.

STELLER (Jean), jurisconsulte allemand peu connu, doit être mentionné ici comme auteur d'un écrit singulier et dont l'idée ne pouvait éclore que dans un cerveau quelque peu malade. C'est une apologie, sinon du plus inique des juges, du moins de l'approbateur et de l'exécuteur de la plus inique des sentences, c'est-à-dire de Ponce-Pilate. Elle est intitulée : *Pilatus defensus*, etc., Dresde, 1674 ou 1675, in-4°. Il en parut bientôt une réfutation sous ce titre : *Dan. Maphanati confutatio dissertationis perquam scandalosæ Joh. Stelleri, qua Pilatum defensum superiori anno turpissime prodidit, quæque ad verbum huic opusculo præfixa est*, Leipzig, 1676, in-4° ; deux éditions dans la même année. Placcius (*Theatrum pseudonymor.*, p. 433) nous apprend que Daniel Hartnaccius s'est caché sous le nom de *Maphanatus* dans cette réfutation. Qu'il y ait joint, en entier et mot à mot (*ad verbum*), la dissertation qu'il attaquait, il n'y a rien là d'extraordinaire; mais qu'il ait été, en 1674, le premier éditeur d'une pièce qu'il trouvait *extrêmement scandaleuse* et dont il regardait la publication comme *très-honteuse*, cela ne nous paraît guère probable. C'est pourtant ce qui résulterait de ce qu'on lit sous le n° 23636 des *Anonymes*, de Barbier (1). Nos dictionnaires historiques sont tout à fait muets à l'égard de Daniel Hartnaccius. A la page 447 du *Theatrum anonymor.* (prem. part. de l'ouvrage déjà cité), il est question d'un opuscule allemand sans nom d'auteur, et qui paraît relatif à la prétendue papesse Jeanne. Après en avoir donné le titre, Placcius rapporte quelques mots d'un de ses amis (peut-être Pierre Van Mastricht), par lesquels on lui fait connaître que ledit opuscule est de Hartnaccius, que l'on qualifie de *laboriosus homo*, puis on ajoute : *Edidit et alia scripta anonyma*, sans doute aussi en allemand, puisque Barbier n'en parle pas. Sous le n° 1800 du *Catalogue des livres de la Bibliothèque royale de Nancy, fondée par le roi de Pologne*, etc. (Nancy, 1766, in-8°), nous trouvons l'indication suivante : *Breviarium historiæ Turcicæ exhibens vitas imperatorum omnium, prælia inter Christianos et Turcas omnia*, etc.; *quibus in fine addita Historia obsidionis Viennæ, anno* 1683. *Daniel Hartnaccius. Hamburgi et Holmiæ*, 1684, *in-4°. Ex dono domini abbatis Zalucki* (1). Hartnaccius est-il l'auteur de ces deux ouvrages, ou seulement du second? En disant, au commencement de cet article, que l'idée de défendre Pilate ne pouvait venir qu'à un écrivain qui n'avait pas tout son bon sens, nous n'avons entendu parler que d'un écrivain

(1) Sous ce n°, le pseudonyme *Maphanatus*, que nous donnons d'après Placcius, est métamorphosé en *Marphanasus*. Pelgnot a écrit *Maphanatus* dans la note qu'il a consacrée au *Pilatus defensus*, de Steller, à la page 93 de l'*Histoire de la Passion de J.-C.*, composée par Olivier Maillard (Paris, Crapelet, 1835, gr. in-8°).

(1) L'abbé comte Zalucki, lequel avait réuni une nombreuse bibliothèque, alors déposée au château de Lunéville, fit présent à celle de Nancy d'une série d'ouvrages plus ou moins importants, au nombre de 24, relatifs à l'histoire de Pologne, etc. Voyez le curieux et intéressant opuscule intitulé : *Rapport à M. le maire de la ville de Nancy, sur la situation de la bibliothèque publique au 1er janvier* 1845, fait au nom de la commission de surveillance par M. Gillet, secrétaire (Nancy, 1845), in-8° de 64 pages.

chrétien. Dans sa curieuse *Histoire des institutions de Moïse*, au chapitre intitulé : *Jugement et condamnation de Jésus*, M. Salvador a essayé de justifier non-seulement Pilate, mais encore les Hébreux, du reproche de *déicides*. Il en avait le droit, et il l'a exercé avec beaucoup de convenance et de modération. On connaît la belle réfutation que M. Dupin aîné a publiée de ce chapitre du savant Israélite, laquelle a paru sous le titre de *Jésus devant Caïphe et Pilate*. Pour deux autres ouvrages qui ont rapport au gouverneur de la Judée, voyez, dans cette Biographie, les art. Goes (XVII, 590) et Thomasius (XLV, 471). Citons encore : *Tractatus reprobationis sententiæ Pilati, auctore Lud. Monalto, ex Siracusiis Siculo*, Paris, de Marnef, 1493, petit in-4°, goth.; réimprimé dans la même ville en 1496 et en 1498, même format,

B—L—U.

STENGEL (F.-Charles), bénédictin allemand, était né en Bavière, dans les premières années du XVIIe siècle. Il a publié quelques livres de piété aujourd'hui oubliés, excepté le suivant, qui est peu commun et que sa singularité et les jolies figures dont il est orné font encore rechercher : *Josephus, hoc est sanctissimi educatoris Christi... ac æternæ virginis Mariæ sponsi, vitæ historia*, Munich, 1616, petit in-8°. Les figures sont du célèbre graveur Hans ou Jean Sadeler (*voy.* ce nom, XXXIX, 482). On doit aussi à Stengel un ouvrage curieux et utile pour l'histoire monastique d'Allemagne. Il est intitulé : *Monasteriologia, in qua insignium monasteriorum familiæ sancti Benedicti in Germania, origines, fundatores clarique viri*, etc., *æri incisæ oculis subjiciuntur*, Augsbourg, 1619 et 1638, deux tomes en un vol. in-fol. Les exemplaires de cet ouvrage ne se trouvent pas facilement, surtout avec la seconde partie qui est la plus rare. Le P. Hélyot paraît ne l'avoir point connu; du moins il n'en fait aucune mention dans l'ample catalogue des livres qu'il a consultés pour son Histoire des ordres monastiques. — Stengel (*Georges*), né à Augsbourg en 1585, entra à l'âge de seize ans dans la société de Jésus, se fit recevoir docteur en théologie, et, après avoir enseigné pendant plus de vingt ans les humanités, la philosophie, etc., devint recteur du collége de Dillingen, et mourut à Ingolstadt le 10 avril 1651. Il a publié un grand nombre d'ouvrages écrits en latin, et quelques-uns en allemand, dont on peut voir la liste dans la *Bibliotheca soc. Jesu*, de Southwell. Ce sont des dissertations théologiques, philosophiques, des livres de piété, et même des poésies latines. Il a aussi composé des traités polémiques, parmi lesquels il y en a plusieurs contre un de ses anciens confrères, Jacques Reihing, qui avait quitté la société pour embrasser le luthéranisme et se marier, etc. (*voy.*, dans le Dictionnaire de Bayle, un article fort piquant sur ce jésuite défroqué). Les deux ouvrages dont les titres suivent sont les seules productions de Stengel qui aient conservé quelque célébrité : I. *Anti-Tortor Bellarminianus*, Ingolstadt, 1610, in-8°. Jacques Ier, roi d'Angleterre, ayant fait paraître en 1607, d'abord en anglais, et un peu plus tard en latin, une apologie du serment d'allégeance qu'il exigeait de tous ses sujets, le cardinal Bellarmin, sous le nom de *Matthæu-*

Tortus, réfuta cette apologie. Laucelot Andrews, chapelain du roi, réfuta à son tour le cardinal dans un écrit très-acerbe, qu'il intitula : *Tortura Torti*. Ce fut pour venger Bellarmin que Stengel entreprit l'*Anti-Tortor* (*voy.* les *Anti* de Baillet, et Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, n°s 20938, 21581 et 21614). II. *De monstris et monstrosis*, Ingolstadt, 1647, in-8°. Cette dissertation, encore estimée, renferme des choses curieuses et intéressantes, mais l'auteur manquait de discernement et ne connaissait pas assez les lois de la saine critique. — STENGEL (*Jean-Péterson*), mathématicien, a donné au public un traité de gnomonique qui parut à Ulm en 1679, in-8°, en allemand, et, l'année suivante, en latin, sous ce titre : *Gnomonica universalis, sive praxis amplissima geometrice describendi horologia solaria, cum* 235 *figuris*, in-12; il fut réimprimé, dans la même ville, en 1731, in-8° (de Lalande, *Bibliographie astronomique*). B—L—U.

STENGEL (HENRI), général français, était né vers 1750 en Bavière, d'une famille noble, mais sans fortune. Voué dès l'enfance à la carrière des armes, il servit d'abord pendant deux ans dans les gardes palatines, qu'il quitta, en 1762, pour entrer au service de France comme sous-lieutenant dans le régiment d'Alsace. Il fut nommé lieutenant dans le même corps en 1765, et passa capitaine dans les hussards de Chamboran en 1769. Ayant quitté le service trois ans après, il y rentra comme major en 1788, et devint colonel dès les premières années de la révolution. Il commandait, en 1792, le 1er régiment de hussards à l'armée de Lafayette, puis à celle de Dumouriez qui le fit nommer maréchal de camp le 17 sept., et qui, en demandant pour lui cette promotion, écrivait au ministre de la guerre que c'était le meilleur officier de son armée. Stengel assista en cette qualité à la célèbre mais insignifiante bataille de Valmy, puis à celle de Jemmapes, et fit ensuite la campagne de Belgique. Il commandait l'arrière-garde sous Dampierre dans la retraite d'Aix-la-Chapelle en mars 1793. Ayant demandé à ne pas servir contre son souverain, lorsque l'électeur palatin entra dans la coalition contre la France, il devint suspect aux ombrageux républicains, et fut enfermé dans la prison de l'Abbaye à Paris. Dénoncé par un officier transfuge de l'armée autrichienne, il subit un interrogatoire à la barre de la Convention nationale, et, bien qu'il eût répondu à toutes les questions avec beaucoup de précision et de présence d'esprit, il resta prisonnier pendant tout le régime de la Terreur, et ne fut rendu à la liberté qu'après la révolution du 9 thermidor, heureux d'avoir été oublié dans les cachots de Robespierre. Remis aussitôt en activité, il fut employé à l'armée d'Italie, d'abord sous Schérer à Loano, où il concourut à la brillante victoire de ce nom. Il eut ensuite une part très-honorable aux premiers succès de Bonaparte, qui vint au mois de mars 1796 prendre le commandement de cette armée, et fut tué le 17 avril à la bataille de Mondovi en chargeant à la tête de la cavalerie. Le général en chef en fit un grand éloge dans son rapport, et depuis il l'a encore mentionné très-honorablement dans ses Mémoires. M—D j.

STEMER (NICOLAS-FRANÇOIS-XAVIER), né à Metz, doit être rangé parmi les préposés de l'administra-

tion publique qui s'occupèrent les premiers du soin de découvrir les renseignements propres à faire connaître la situation topographique, les productions, le commerce de la contrée qu'ils habitaient, et qui préparèrent ainsi les éléments de cette science devenue si importante de nos jours sous le nom de statistique. Stemer fut admis dès son jeune âge dans les bureaux du commissaire de la province des trois évêchés. Son mérite justement apprécié le fit parvenir à l'emploi de secrétaire de l'intendance. Il profita de sa position pour recueillir les matériaux d'un ouvrage utile qu'il mit au jour en 1756. C'est le *Traité du département de Metz*, Metz, Collignon, in-4° de 476 pages. Un bon juge en cette matière, M. Teissier, mort préfet du département de l'Aude, dit (*Essai philologique sur les commencements de la topographie à Metz*, 1828, in-8°, p. 139) que « cet « ouvrage, quoique superficiel, donne « des notions utiles sur le commerce « de la province. » Il devait ajouter que Stemer a le mérite d'avoir dégrossi cette matière, car l'on peut à peine compter parmi les premiers essais de statistique les mémoires que les intendants furent appelés à rédiger sur les parties du territoire soumises à leur administration; d'ailleurs ces mémoires n'ont pas été rendus publics. Le *Traité du département de Metz* est divisé en deux parties : la première contient la description des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, et des territoires adjacents, tels que Sédan, Carignan, etc., et fait connaître tout ce qui a rapport à la division militaire, administrative, ecclésiastique et financière du pays. La seconde partie présente par ordre alphabétique l'état des villes, bourgs, villages, châteaux, etc., avec les notions principales qui se rapportent à chacun d'eux. M. Teissier dit que cette partie du travail de Stemer offre beaucoup d'inexactitudes. L'ouvrage est dédié à M. Le Fève de Caumartin, intendant de la généralité de Metz, dont on voit les armes gravées sur bois par Papillon, en tête de l'épître dédicatoire. Les armoiries des principales villes dont il y est fait mention sont gravées par le même artiste. On recherche encore aujourd'hui ce traité qui est devenu rare. Nous devons à Stemer une publication non moins utile pour le temps où elle parut et qui conserve encore un certain intérêt; c'est le *Journal* ou *Calendrier de Metz*, 1758, in-8°, almanach qui sortait de la ligne ordinaire des imprimés de ce genre, par les renseignements historiques et statistiques qu'il contenait. Il parut régulièrement tous les ans jusqu'en 1771. La suppression du parlement de Metz, prononcée par l'édit du mois de septembre 1771, en interrompit la publication; elle ne fut reprise qu'en 1776; mais la mort de l'éditeur, arrivée dans le cours de l'année, l'arrêta définitivement. Les quinze années qui composent la collection sont fort recherchées dans le pays, mais les chances de perte ou de destruction de ces ouvrages que l'on regarde comme éphémères étaient plus multipliées que pour les autres livres. Il est fort difficile de les rassembler. On n'en connaît aujourd'hui à Metz que deux collections complètes. M. Quérard, dans sa *France littéraire* (article STEMER), n'a mentionné que les deux premières années, et les continuateurs de la *Bibliothèque historique de la France* non plus que le *Journal* ou *Calendrier de* 1776 n'en ont pas connu l'auteur. L—M—X.

STEPHENS a laissé une relation

de voyage, en forme de lettre, datée de Goa le 10 novembre 1579, et adressée à Thomas son père, marchand à Londres. On croit qu'il était jésuite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'embarqua sur un vaisseau portugais. S'il n'est pas le premier Anglais qui ait passé aux Indes, il fut du moins le premier qui procura des lumières capables d'éclairer sa nation sur les avantages qu'elle pouvait trouver à y former des établissements. Cette pièce, d'ailleurs, n'offre rien d'intéressant, et ce qu'on y dit des poissons volants et des vents qu'il faut prendre pour doubler le cap de Bonne-Espérance est connu ou a besoin d'être rectifié. — STEPHENS (*Jeanne*), anglaise, acquit une grande célébrité vers 1730, par un remède lithontriptique que le parlement acheta pour une somme considérable, afin de le livrer à la publicité. Il devint alors l'objet d'un examen sérieux de la part des plus illustres médecins, et donna lieu à une foule d'expériences et d'observations. Lecat en France, Hales, Hartley en Angleterre, publièrent des dissertations sur ce sujet. La Société royale de Londres et l'Académie des sciences de Paris nommèrent des commissions pour constater les effets de ce remède. Brémond et Morand furent chargés de rédiger le résultat des expériences, et leur rapport fut favorable au spécifique de Mlle Stephens. Mais « il y a longtemps, dit la *Biographie médicale*, que ce remède « est tombé dans l'oubli d'où il n'au- « rait jamais dû sortir. » *Voy.*, dans cette *Biog. universelle*, les articles Fr. de BRÉMOND, CANTWEL, HARTLEY, LECAT, Sauveur MORAND, V, VII, XIX, XXIII, XXX. Z.

STEPHENSON (GEORGE), célèbre ingénieur anglais, fut un de ceux qui concoururent le plus efficacement au perfectionnement des chemins de fer, dès le commencement de cette grande découverte. Né en 1781, à Villam-sur-le-Tyme, au comté de New-Castle, fils d'un simple ouvrier aux mines de charbon de terre, il y travailla lui-même dès sa jeunesse, et se fit remarquer de son maître par un goût et une intelligence extraordinaires dans les sciences mécaniques, appliquées aux chemins de fer, dont l'invention récente fixait alors l'attention de tous les savants. Stephenson se distingua d'abord par l'invention des lampes de sûreté. Devenu ingénieur, il s'appliqua ensuite plus spécialement à la construction des locomotives, et, après dix ans d'essais, il les porta à un degré de perfection qui fut bientôt imité dans tous les pays, et auquel on n'a apporté que peu de changements depuis cette époque (1824). Aidé par de riches capitalistes, Stephenson établit ensuite pour son compte une grande fabrique pour les rails et les machines à vapeur, ce qui lui valut en peu de temps une très-grande fortune. Il mourut en 1848. — Son fils (Robert) est aujourd'hui ingénieur en chef et membre du parlement. Entré dès sa plus tendre jeunesse dans la même carrière que son père, il y obtient des succès non moins remarquables. X.

STEPHENS (ALEXANDRE), littérateur et biographe anglais, naquit en 1757 à Elgin, dans le nord de l'Angleterre, ville dont son père était prévôt. Après avoir terminé ses études à l'université d'Aberdeen, il résolut de faire un voyage d'instruction, s'embarqua pour l'Amérique et s'arrêta quelque temps à la Jamaïque. Revenu en Angleterre, il acheta une compagnie dans le

84e régiment; mais le licenciement de ce corps l'empêcha d'en prendre possession. Alors il étudia la jurisprudence, mais plus tard il abandonna cette carrière pour suivre le penchant qui l'entraînait vers la littérature. En 1792 il épousa miss Lewin, fille d'un riche gentilhomme, officier dans un régiment, et il en eut trois enfants, dont un seul lui a survécu, Thomas-Algernou Stephens, qui était enseigne dans le troisième bataillon du régiment Royal-Écossais, avec lequel il combattit à Waterloo (1815), où il fut blessé. Le duc de Kent, colonel de ce régiment, écrivit à Al. Stephens une lettre de félicitations sur la conduite de son fils qui fut nommé lieutenant; et cette lettre ne fut pas la seule dont ce prince l'honora. Stephens était en relation intime avec un grand nombre de personnages célèbres dans la littérature et dans la politique, entre autres Philipp Francis, Horne Tooke, James Mackintosh, sir Francis Burdett, etc., dont il partageait les opinions libérales. Ce fut lui que la Cité de Londres chargea de présenter au parlement une pétition pour dénoncer les malversations commises à la prison de Cold-Bath-Field par le gouverneur Aris, qui fut contraint de donner sa démission. Il fit trois voyages sur le continent, et visita la France, la Hollande et la Belgique. Un travail trop assidu avait altéré sa santé; il acheva de la ruiner par l'abus des médicaments. Atteint de la goutte depuis deux ans, il mourut presque subitement à Chelsea, dans sa résidence de Park-House, le 24 février 1821. Le dictionnaire des auteurs vivants (*living authors*) de la Grande-Bretagne contient sur lui un petit article assez malveillant et qui le représente comme faisant de ses publications littéraires un objet de spéculation. Stephens, au contraire, possesseur d'une belle fortune, se livrait avec indépendance et sans motif d'intérêt à la culture des lettres. Outre les nombreux articles qu'il a fournis au *Monthly Magazine*, à la *Revue analytique* et autres recueils périodiques, ainsi que plusieurs pamphlets anonymes sur divers sujets, on a de lui : I. *La Jamaïque*, poëme descriptif; II. un journal de droit dont il fut le fondateur et le principal rédacteur, et qu'il intitula : *The Templar* (l'Habitant du Temple). Le Temple est un ancien édifice de Londres où beaucoup d'avocats vivent en commun. Stephens avait été agrégé à cette société lorsqu'il suivit le barreau pendant quelque temps; III. *Lettres d'un noble à son fils;* IV. Une traduction de la *Vie du docteur Franklin;* V. Les neuf premiers volumes des *Public-characters*, Londres, 1798-1807, in-8°, avec portraits. Ce recueil de mémoires et d'anecdotes sur les illustres contemporains de l'Angleterre obtint une grande vogue et a été continué; VI. *Histoire des guerres occasionnées par la Révolution française*, 1803, 2 vol. in-4°; VII. *Mémoires de John Horne Tooke*, 1813, 2 vol. in-8° (*voy.* HORNE-TOOKE, XX, 574); VIII. *Biographie annuelle* (The annual Biography and Obituary), Londres, 1817-21, tom. I à V, in-8°, avec portraits à la silhouette. Cet annuaire nécrologique est consacré spécialement aux personnages de la Grande-Bretagne; cependant on y a inséré des notices assez étendues sur *Napoléon*, *Dumouriez* et d'autres notabilités qui n'appartiennent pas à l'Angleterre. Stephens avait re-

cueilli dans ses relations particulières de nombreux documents historiques peu connus, qu'il mettait aussitôt par écrit, et qui lui furent d'une immense utilité pour ses compositions biographiques. Il commença la publication de l'*Obituary* en 1817, et en donna successivement cinq volumes. L'ouvrage eut beaucoup de succès et il a été continué après la mort de l'auteur, dont l'article nécrologique se trouve dans le tome VI (1822). P—RT.

STETTLER (Guillaume), peintre, né à Berne, fut successivement élève, à Zurich, de Conrad Meyer; à Paris, de Joseph Werner. Quoiqu'il dessinât l'histoire avec habileté, c'est à la miniature qu'il se consacra spécialement. Il avait fait une étude particulière et approfondie de tout ce qui est relatif au costume civil, militaire et religieux des anciens; et il excellait dans cette partie de l'art. Il visita la Hollande et l'Italie où il se lia d'amitié avec le célèbre antiquaire Charles Patin. C'est à lui que l'on doit tout ce qu'il y a de remarquable pour la précision, le style et le goût dans les planches dont Patin a accompagné ses ouvrages sur la numismatique et les antiquités. Steller concevait avec difficulté, mais une fois ses idées arrêtées, il mettait la plus grande énergie dans l'exécution. La science que donne à ses dessins un mérite classique ajoute un nouveau prix à ceux qu'il a composés ou dont il a imaginé les sujets. On en vante particulièrement deux exécutés d'après Quinte-Curce, et qui représentent l'un le *Songe d'Olympias lorsqu'elle devint enceinte d'Alexandre*, et l'autre le *Songe d'Alexandre lorsqu'il s'empara de Tyr*. Tous les deux sont remarquables par une imagination forte, vigoureuse et par une sorte d'inspiration poétique. Stettler mourut en 1708. P—s.

STEUBEN (Frédéric-Guillaume, baron de), général américain, né en Prusse vers 1730, commença dans son pays sa carrière militaire et devint aide-de-camp de Frédéric II. Il était parvenu au grade de lieutenant-général lorsqu'il résolut de passer en Amérique pour y prendre part à la guerre de l'indépendance. Il s'embarqua à Marseille et arriva en 1777 au New-Hampshire Muni de recommandations auprès du congrès, il eût obtenu facilement des emplois élevés dans l'armée américaine, mais il ne voulut d'abord servir que comme volontaire, et se distingua en cette qualité à la bataille de Monmouth. Cependant son mérite reconnu l'avait fait nommer inspecteur général. L'armée lui dut un système uniforme de manœuvres et d'utiles améliorations. En 1781, il commanda la tranchée au siége d'York-Town le jour où cette place, défendue par Cornwallis et attaquée par les Américains et les troupes françaises auxiliaires (1), capitula (*voy.* Cornwallis, IX, 643). Après la conclusion de la paix, Steuben resta en Amérique et se retira à Steubenville, dans l'état de New-York, où il mourut en 1794. On a de lui une *Lettre* sur l'établissement d'une milice, et sur quelques améliorations militaires; et un *Système de*

(1) Le régiment de Deux-Ponts, au service de France, qui était commandé par le prince Maximilien, depuis roi de Bavière, fut le premier qui monta à l'assaut de cette place, et il mérita, par ce beau fait d'armes, le titre de *royal*, qu'il a porté jusqu'à la révolution de 1789. Le roi lui accorda la faveur de traîner à sa suite deux obusiers qu'il avait pris aux Anglais dans la même affaire, et il a joui de cette honorable distinction jusqu'en 1792.

discipline, publié en 1779. Ces écrits font honneur à son jugement et à ses connaissances théoriques et pratiques dans les matières qu'il traite.

P--RT.

STEWART (Dugald), le philosophe le plus distingué de l'école écossaise, naquit à Édimbourg le 22 novembre 1753. Il avait pour père Matthew Stewart, savant professeur de mathématiques à l'université de cette ville, qui lui-même s'est illustré par de savantes recherches sur la géométrie des anciens et par d'ingénieuses découvertes dans les parties les plus élevées des mathématiques (*voy.* Stewart, XLIII, 543). Après ses premières études, qu'il fit sous la direction de son père, il suivit les cours de l'université d'Édimbourg, où son aptitude aux sciences philosophiques attira sur lui l'attention du Dr Stevenson, alors professeur de logique, et d'Adam Ferguson, professeur de philosophie morale. Envoyé en 1771 à l'université de Glasgow, il y reçut les leçons du Dr Reid qui y enseignait avec beaucoup de succès et qui posait alors les fondements de cette nouvelle science de l'esprit humain que Stewart devait bientôt agrandir. L'illustre professeur ne tarda pas à l'admettre dans son intimité. Dès cette époque il se forma de son élève une opinion si favorable que peu d'années après il lui dédia un de ses principaux ouvrages, ses *Essais sur les facultés intellectuelles de l'homme*, en lui présageant des succès que Stewart ne tarda pas en effet à obtenir : « Pour vous, lui-disait-il à la « fin de son épître dédicatoire, qui « êtes dans la fleur de l'âge, vous fe- « rez faire les plus grands progrès à « la science traitée dans ce livre, ou « à toute autre science à laquelle vous « appliquerez vos talents. » Pendant son séjour à Glasgow, D. Stewart composa pour une société d'étudiants dont il faisait partie quelques dissertations qui furent dès lors remarquées, entre autres un *Essai sur les songes*, que plus tard il ne jugea pas indigne d'être reproduit dans sa *Philosophie de l'esprit humain*, où cet essai forme la 5e section du chapitre V. Rappelé à Édimbourg au bout d'un an, à cause du mauvais état de la santé de son père, il se vit obligé d'interrompre ses études favorites. Quoique à peine âgé de 19 ans, il fut chargé en 1772 de suppléer son père dans sa chaire de mathématiques à l'université d'Édimbourg. Il se tira avec tant de talent et de bonheur de cette suppléance que le nombre des élèves attirés déjà par la célébrité du père s'accrut encore pendant l'enseignement du fils. Aussi, dès qu'il eut atteint sa vingt-unième année, fut-il adjoint à son père comme suppléant en titre et comme son successeur futur dans sa chaire; il devint en effet titulaire à la mort de Matthew Stewart, en 1785. Tout en remplissant avec zèle les fonctions que ce titre lui imposait, Dugald Stewart cultivait avec ardeur plusieurs autres branches des études académiques. Il ne tarda pas à donner des preuves de la flexibilité de ses talents et de l'étendue de son savoir. Capable d'enseigner avec un égal succès les sciences les plus diverses, il ajouta, en 1778, bénévolement à son cours de mathématiques des leçons d'astronomie, et en différentes occasions il suppléa plusieurs de ses collègues, entre autres le Dr John Rovinson, professeur de philosophie naturelle (physique), M. Dalezel, professeur de langue grecque, et même le célèbre Dr Blair, professeur de belles-lettres. En 1778,

Digitized by Google

Adam Ferguson, envoyé en Amérique par le gouvernement anglais comme secrétaire de la commission chargée de traiter avec les insurgés, proposa à Dugald Stewart, son ancien élève, de le suppléer dans son cours de philosophie morale. D. Stewart saisit avec empressement l'occasion de revenir à une science qui avait toujours eu pour lui le plus grand attrait, et il se trouva si bien préparé à ce nouvel enseignement par ses études antérieures, que trois jours après son acceptation il fut en état de faire sa première leçon de métaphysique, et cela sans interrompre son cours de mathématiques et d'astronomie. Il obtint dans l'enseignement de la philosophie un tel succès qu'il résolut de s'y consacrer tout entier. Ferguson ayant résigné son titre en 1785, D. Stewart proposa d'échanger contre la chaire devenue vacante sa chaire de mathématiques; il y fut autorisé. Dès lors il ne fit plus d'autre cours que celui de philosophie; seulement il y joignit, à partir de 1800, des leçons d'économie politique qui étaient comme le complément indispensable de son enseignement. Il était âgé de 32 ans quand il obtint la chaire de philosophie : c'est dans cette chaire qu'il fit pendant vingt-cinq ans admirer un des plus beaux talents de parole dont les universités de la Grande-Bretagne aient gardé souvenir, talent que les contemporains n'hésitaient pas à mettre sur la même ligne, dans son genre, que celui des Pitt, des Fox, des Sheridan. En même temps qu'il instruisait la jeunesse par ses leçons publiques, Dugald Stewart s'était chargé, à partir de 1789, de recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes gens choisis qui vivaient avec lui et qu'il dirigeait dans leur conduite comme dans leurs études, les formant par son exemple aux vertus sociales et aux manières du monde. Dans le nombre de ses élèves on en compte plusieurs qui sont devenus des personnages éminents dans la politique ou dans les lettres : tels sont lord Ashburton, le marquis de Lothian, le comte de Warwick, le comte de Dudley, lord Palmerston et son frère Temple, Dunning, Sullivan, etc. Stewart fit avec ses élèves plusieurs excursions sur le continent, et il accompagna en 1806 à Paris lord Lauderdale, son ami, chargé d'une mission politique près le gouvernement français. Il eut ainsi occasion de se lier avec plusieurs des hommes les plus célèbres de la France, et il entretint avec quelques-uns d'entre eux un commerce de lettres qui dura jusqu'à sa mort. Au retour de cette mission, il obtint une sinécure avantageuse qui, jointe au produit de sa chaire, assura son indépendance. En 1808, des malheurs de famille (il venait de perdre un fils) et de graves dérangements de santé le forcèrent à interrompre son cours de philosophie. Il se fit remplacer temporairement par le Dr Thomas Brown, qui avait été le plus brillant de ses élèves et qui s'était déjà fait connaître avantageusement dans la philosophie et dans la poésie (*voy.* Th. Brown, LIX, 316). En 1810, ayant résolu de renoncer tout à fait au professorat, il obtint que Brown lui fût associé en qualité de professeur adjoint. Il ne parut plus depuis dans sa chaire; toutefois ce ne fut qu'en 1820 qu'il donna définitivement sa démission. Il s'était retiré dès 1810 à Kinneil-House, maison de campagne appartenant au duc d'Hamilton, à 20 milles d'Édimbourg, sur les côtes du Firth-of-Forth. C'est là qu'il passa le reste

de ses jours, se livrant à la composition d'ouvrages qui consolidèrent et étendirent sa réputation. Au milieu de ses travaux assidus, il fut frappé, en janvier 1822, d'une violente attaque de paralysie qui le priva de la parole ainsi que de l'usage des jambes et de la main droite, mais en laissant intactes ses facultés intellectuelles. Il supporta cette terrible épreuve avec calme et résignation, ne s'occupant plus qu'à rassembler les matériaux de ses derniers ouvrages ou à mettre la dernière main à ceux qu'il avait déjà commencés. Malgré l'affaiblissement de sa santé, il y réussit, à l'aide d'une fille bien-aimée qui lui servait de secrétaire. Il mourut quelques semaines après la publication de son dernier ouvrage, la *Philosophie des facultés morales et actives de l'homme*, le 11 juin 1828, dans sa soixante-quinzième année. Il avait été marié deux fois; la première, en 1783, avec la fille d'un marchand de Glasgow nommé Bannatine; la deuxième, en 1790, avec Mlle Arcy Craunston. Dugald Stewart était membre de la Société royale d'Édimbourg, de l'Académie impériale de Pétersbourg et de la Société philosophique de Philadelphie. — Il nous reste à faire connaître les ouvrages publiés par ce savant dans le cours de sa longue et laborieuse carrière; nous y joindrons quelques mots d'appréciation. ÉCRITS PHILOSOPHIQUES : I. *Elements of the philosophy of the human mind*, London, 1792, et Edinburgh, 1802, in-4°, ou *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, traduits en français par Pierre Prévost, professeur de philosophie à Genève, avec des notes du traducteur, Genève, 1808, 2 vol. in-8°. Ce volume n'est que la première partie d'un grand ouvrage qui devait reproduire la substance des leçons de D. Stewart et embrasser toute la philosophie; deux autres parties parurent, mais à de très-longs intervalles (*voy.* ci-après nos IV et V). Dans cette première partie, l'auteur, après des préliminaires sur l'objet et l'utilité de la philosophie, traite successivement de la *perception*, de l'*attention*, de la *conception*, de l'*abstraction* et des idées générales, de l'*association des idées*, de la *mémoire*, de l'*imagination*. Il donne de ces facultés des descriptions et des analyses aussi fines qu'exactes. La traduction de P. Prévost, entreprise sous les auspices de l'auteur même, mérite toute confiance. Elle a été reproduite, avec quelques corrections de style, par M. L. Peisse, dans sa traduction complète des *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, Paris, 1843, 3 vol. gr. in-18, chez Ladrange et Hachette. Cet ouvrage a aussi été traduit en allemand par Sam.-G. Lange, Berlin, 1794, 2 vol. in-8°. II. *Outlines of moral philosophy for the use of students in the university of Edinburgh*, Edinb., 1793, in-8°, traduits en français par Théodore Jouffroy, sous le titre d'*Esquisses de philosophie morale*, Paris, 1826, in-8°; 2e édition, 1833, in-8°. Ce petit livre, destiné à suppléer provisoirement au grand ouvrage dont nous venons de parler, est un programme qui présente aux élèves l'ensemble et la distribution des leçons. L'utilité de ce manuel fut facilement appréciée : aussi a-t-il été fréquemment réimprimé, soit en Angleterre, soit aux État-Unis. La traduction de M. Jouffroy est précédée d'une préface fort remarquable sur la nature, la possibilité et les limites de la science de l'esprit humain, qui, à elle seule,

est un ouvrage. Cette préface a eu deux éditions. III. *Philosophical Essays*, Edinburgh, 1810, in-4°, et 1808, in-8°, en partie traduits par M. Ch. Huret, Paris, 1828, 1 vol. in-8°. Ces *Essais* sont divisés en deux parties, l'une de critique et de polémique, consacrée à l'examen des systèmes métaphysiques de *Locke*, *Berkeley*, *Hartley*, *Pristley*, *Darwin*, *Horne-Tooke;* l'autre, dogmatique, où il est traité du *beau*, du *sublime*, du *goût*. Il est à regretter que la traduction de M. Huret ne comprenne que la première partie; la deuxième, qui attend encore un traducteur, est assurément la plus neuve et la plus intéressante. IV. *Elements of the philosophy of the human mind*, volume II, Edinburgh, 1814, in-4°, formant le deuxième volume du grand ouvrage indiqué sous le n° I. C'est une espèce de logique où l'auteur traite *de la Raison et de l'Entendement proprement dit et des facultés et opérations diverses qui s'y rattachent le plus immédiatement*. L'ouvrage se compose de trois chapitres, consacrés, le premier, aux *lois fondamentales de la croyance, premiers éléments de la raison humaine;* le deuxième, *au raisonnement et à l'évidence déductive;* le troisième, à l'*examen de la logique aristotélique*, à laquelle l'auteur oppose la *logique inductive* enseignée par Bacon. Il parut, en 1825, à Genève une traduction abrégée de cet ouvrage, destinée à compléter le travail de P. Prévost et à former le 3e vol. de la traduction des *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*. Cette traduction, publiée sous le voile de l'anonyme, était due à un jeune professeur, J.-G. Farcy, ancien élève de l'École normale, qui fut tué dans les journées de juillet 1830. Dans le but de rendre l'ouvrage moins traînant et plus facile à lire, il lui avait fait subir des retranchements considérables; souvent il se borne à une simple analyse. Aussi une traduction nouvelle était-elle demandée par tous ceux qui voulaient connaître le véritable ouvrage de D. Stewart dans son intégrité et sous sa forme originale. M. L. Peisse a satisfait à ce besoin; le deuxième volume de ses *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, que nous avons déjà mentionnés, renferme une traduction complète et fidèle (1843). V. *Elements of the philosophy of the human mind*, volume III, in-4°, London, 1827; troisième et dernière partie du grand monument élevé par D. Stewart. Après avoir décrit dans les deux premières parties qui avaient paru, comme on vient de le voir, en 1792 et 1814, les facultés intellectuelles prises chacune à part, l'auteur se propose, dans celle-ci, de montrer ce qui résulte de la réunion et de la combinaison de ces facultés considérées dans les divers esprits; il y traite : 1° des *variétes de la constitution intellectuelle de l'homme* (notamment des dispositions qui font le métaphysicien, le mathématicien, le poète; des variétés qui résultent de la différence des sexes, etc.); 2° des *facultés de l'homme comparées à celles des animaux*. A ce volume sont joints deux chapitres sur le *langage*, sur le *principe ou la loi de l'imitation sympathique*, qui sont donnés comme la continuation et le complément de la deuxième partie, et une *Notice sur James Mitchell*, jeune garçon sourd et aveugle de naissance, qui sert d'appendice à la 3e partie (*Some account of a boy born blind and deaf*, imprimé pour la première fois, en 1812, dans les

Transactions de la Société royale d'Édimbourg, tome VII). Le tout a été traduit par M. L. Peisse, dans son 3e volume des *Éléments de l'esprit humain*, avec la collaboration de M. Ricard, principal et professeur de philosophie au collége de Châteauroux. La *Notice sur l'aveugle sourd-muet* avait été déjà citée avec éloge et en partie traduite par M. de Gérando dans son *Traité de l'éducation des sourds-muets* (tome II, p. 189), et dans la *Revue de Paris*, 1834, 18 mai. VI. *Philosophy of the active and moral powers of man*, Edinburgh, 1828, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est comme le pendant de la *Philosophie de l'esprit humain* et il achève le tableau des facultés de l'homme. Rédigé dans les dernières années de l'auteur, qui n'en acheva la publication que fort peu de semaines avant sa mort, il se ressent, par les digressions et la prolixité, de l'affaiblissement de l'âge. Il a été traduit en français par le docteur Léon Simon, Paris, 1834, 2 vol. in-8°. Cette traduction, qui paraît avoir été faite par un homme peu familiarisé avec les matières philosophiques, offre de nombreuses traces de négligence.—ÉCRITS HISTORIQUES, BIOGRAPHIQUES ET AUTRES : VII. *Account of the life and writings of Adam Smith*, *Notice sur la vie et les écrits d'Adam Smith*, lue en 1793 à la Société royale d'Édimbourg, traduite en français par P. Prévost, de Genève, sous le titre de *Précis de la vie et des écrits d'A. Smith* en tête de sa traduction des *Essais philosophiques* de Smith, Paris, an V, p. 3-137 du 1er volume. VIII. *Account of the life and writings of W. Robertson*, Edinburgh, 1796, London, 1801, in-8°, notice écrite sur la demande qui en avait été faite à l'auteur par Robertson lui-même ; trad. en français par J.-G. Ymbert, Paris, 1806, in-8°, sous le titre d'*Essais historiques sur la vie et les ouvrages de* W. Robertson. IX. *Account of the life and writings of Thomas Reid*, Edinb., 1803, trad. en français par Th. Jouffroy en tête de sa traduction des *OEuvres* de Reid, Par., 1836 (tom. I, p. 1-102) et par M. Thurot, dans ses *OEuvres posthumes*, Par., 1837, in-8°. Ces notices, qui toutes trois avaient été lues à la Société royale d'Édimbourg et qui sont insérées dans les *Transactions* de cette Société, ont été réunies sous le titre de *Biographical Memoirs of Dr Smith*, etc., en 1811, in-4°, avec des notes additionnelles. X. *Pamphlet relative to the election of a mathematical professor in the University of Edinburgh*, 1805, écrit de circonstance, auquel l'auteur ajouta en 1806 un *Postcript and Appendix*. XI. *Preliminary dissertations to the Supplement of the Encyclopædia britannica, exhibiting a general view of the progress of metaphysical, ethical, and political philosophy since the revival of letters in Europe*, en deux parties, Edinburgh, 1816 et 1821, in-4° ; c'est-à-dire *Dissertation préliminaire pour le Supplément de l'Encyclopédie britannique, présentant le tableau général du progrès de la métaphysique, de la morale et de la politique depuis la renaissance des lettres en Europe*. Cet ouvrage, qui parut en 2 livraisons, 1816 et 1821, forme l'introduction des vol. I et V de l'*Encyclopédie britannique*. Il a été traduit par J.-A. Buchon, notre collaborateur, sous le titre d'*Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques*, Paris, 1820-1823, 3 vol. in-8°. L'ouvrage est resté incomplet ; car il n'y est traité

que des systèmes de métaphysique, tandis qu'il devait, comme l'annonce le titre, comprendre aussi l'histoire de la morale et de la politique. L'histoire des sciences morales, qui devait y faire suite, a été rédigée par James Mackintosh dans un excellent *Discours sur l'histoire de la philosophie morale* qui a été traduit par M. Poret (Paris, 1834, 1 vol. in-8°). A ces travaux il faut ajouter une édition des *OEuvres* d'Adam Smith, Edimbourg, 1812, 5 forts vol. in-8°, précédée de la *Notice sur Smith* précédemment rédigée par D. Stewart, et dont nous avons déjà parlé. Cette édition, qu'il fit avec le plus grand soin parce qu'il la regardait comme une dette de reconnaissance et d'amitié, est l'édition la plus complète et la plus estimée des œuvres du célèbre économiste. Ajoutons enfin, pour avoir mentionné de tout genre les travaux de D. Stwartz, que, sous le ministère de lord Lansdown, il fut chargé de réviser la *Gazette d'Écosse.* — Pour apprécier convenablement D. Stewart, il faut distinguer en lui l'homme, le professeur, l'écrivain et le philosophe. D'après le témoignage de ceux qui ont vécu dans son intimité, D. Stewart, philosophe dans sa vie comme dans ses écrits, offrait le modèle de toutes les vertus. En outre, il ne brillait pas moins par son amabilité que par ses qualités morales; possédant l'usage du monde, il était aussi bien placé dans un salon que dans une académie. C'est surtout au sein de la famille et dans la vie intime, dit un de ses amis, que ses qualités se montraient avec tout leur avantage; aussi aurait-on pû dire de lui comme de cet ancien : *Nec ille in luce modo et in oculis civium magnus, sed intùs domique præstantior.* Comme professeur, il jeta un grand éclat et ne se fit pas moins remarquer par le débit et le talent de l'exposition que par la solidité des doctrines. Ne pouvant juger par nous-mêmes de cette partie de son mérite, nous laisserons parler deux de ses compatriotes qui l'avaient entendu. « La philosophie dont Reid est le père était peu connue, est-il dit dans le *Blackwood's Edinburgh Magazine,* et avait peu attiré l'attention jusqu'au moment où elle fut exposée par M. D. Stewart avec cette éloquence facile et abondante qui le distingue, et par laquelle il savait mettre à la portée de tous ses auditeurs les matières les plus abstruses. Quelque réputation qu'il ait obtenue par ses écrits, il était encore plus distingué comme professeur. Il parlait d'abondance, et ses morceaux les moins préparés étaient souvent les plus sublimes. Il excitait au plus haut degré l'intérêt et l'attention de ses nombreux élèves, et faisait sur eux une vive impression. Aucun maître peut-être n'a mieux réussi à faire naître dans l'âme de ses disciples cet amour profond et ardent pour la science qui ne s'efface jamais. »

« Pour le talent de la parole, dit l'auteur d'une notice intéressante sur Dugald Stewart qu'on lit dans l'*Annual Biography and Obituary* de 1829, il mérite d'être rangé au nombre des premiers orateurs de notre époque; et, s'il eût été placé sur un théâtre plus élevé, son mérite sous ce rapport eût suffi pour sauver son nom de l'oubli. L'aisance, la grâce et la dignité de son débit, l'harmonie de sa voix, la flexibilité et la variété de ses intonations, la vérité avec laquelle les modulations de sa voix répondaient à ses sentiments et aux émotions sympathiques de son auditoire, la disposition si claire et

si méthodique des matières qu'il traitait, l'enchaînement et la gradation si bien ménagée de ses périodes, les riches ornements qu'il empruntait aux littératures de la Grèce et de Rome, de la France et de l'Angleterre, et qu'il savait si bien marier à ses propres pensées; ce sont là autant de perfections qu'aucun de ses contemporains n'a possédées à un plus haut degré. » — Quant à son mérite comme écrivain, que ses contemporains élèvent aussi très haut, nous avouerons qu'autant qu'il nous est permis d'en juger, cet auteur ne nous paraît pas irréprochable. Sans doute ses ouvrages sont écrits avec clarté, avec pureté et même avec élégance; ils témoignent à la fois de l'instruction profonde et variée de l'auteur et de la noblesse des sentiments qui l'animaient; mais ils ont un défaut qui en rend quelquefois la lecture fatigante, du moins pour des Français : ils sont embarrassés d'observations préliminaires et de digressions, surchargés d'incises, de correctifs, enfin écrits avec une diffusion qui expose le lecteur à laisser quelquefois échapper le fil des idées. Aussi les traducteurs ont-ils été obligés de supprimer plusieurs des développements de l'auteur pour accommoder ses ouvrages au goût français. — Envisagé enfin comme philosophe, D. Stewart appartient à cette école dont le mérite est d'avoir mis un terme au règne de l'hypothèse, d'avoir appliqué à l'étude de l'esprit humain la méthode qui avait fait faire de si grands pas à l'étude du monde physique, enfin d'avoir fait de la philosophie, ou du moins de la psychologie, une science expérimentale. Reid, son maître, s'était surtout attaché à combattre l'esprit de système qui fausse la science, et le scepticisme qui la rend impossible; son rôle avait été principalement négatif. Stewart, trouvant le terrain déblayé et préparé, n'eut plus qu'à asseoir l'édifice de la science nouvelle; il put en commencer la construction et il l'avança considérablement. Familiarisé dès sa première jeunesse avec l'étude des sciences physiques et mathématiques, il voulut en transporter les procédés dans la philosophie morale. Il commence par bien déterminer l'objet et les limites de la science; il écarte soigneusement de son domaine tout ce qui ne peut tomber sous l'œil de l'observateur; il ajourne toutes les questions que l'expérience ne peut résoudre, comme celles qui sont relatives à l'essence et à l'origine de l'âme; puis il se met à l'œuvre. Sa marche constante est, comme il le déclare lui-même dans ses *Essais philosophiques* (p. 3 de la trad. française), de constater d'abord par une observation exacte certains faits psychologiques, de s'assurer de leur permanence et de leur régularité, afin de les ériger en lois de la nature humaine; puis, de se servir de ces faits et de ces lois, une fois connu, pour expliquer des faits nouveaux et en apparence étrangers aux premiers; c'est bien là l'induction véritable tant recommandée par Bacon et si heureusement mise en pratique par Newton; aussi Stewart appelait-il lui-même cette science nouvelle la *Philosophie inductive de l'esprit humain*. Ses ouvrages offrent de nombreux exemples de cette manière de procéder : c'est ainsi qu'après avoir, dans son chapitre sur l'*attention*, constaté le mode d'opération de cette faculté et les modifications que lui fait subir l'habitude, il explique par son inter-

vention inaperçue, quoique réelle, des actes qui, au premier abord, pourraient paraître purement machinaux ; c'est ainsi qu'après avoir reconnu cette croyance instinctive qui accompagne à notre insu tout acte de *conception*, il s'en sert pour rendre compte des illusions dont nous sommes le jouet dans les rêves et dans toutes les circonstances où l'action décevante de l'imagination n'est pas contrebalancée par les calculs de la raison. C'est ainsi encore qu'après avoir décrit avec une admirable fidélité les différentes sortes d'*associations d'idées*, après avoir reconnu les lois de ce curieux phénomène et l'influence qu'exerce la volonté sur l'enchaînement de nos pensées, il explique par ces observations une foule de faits du plus grand intérêt, tels que les saillies de l'esprit, les inductions dans les arts et dans les sciences, les créations du génie poétique, l'état de l'âme dans les songes, les différences qu'on remarque entre les divers genres d'esprits, enfin l'influence si puissante que l'association des idées exerce soit sur nos opinions en matière de goût et même de science, soit sur nos facultés actives et nos habitudes, soit sur nos jugements moraux. En outre Stewart s'est attaché à combler les lacunes que Reid avait laissées dans la science, ou à rectifier les parties qui lui semblaient erronées dans la doctrine de son maître. En morale, il a donné une classification beaucoup plus exacte que Reid des *principes de nos actions ;* il les divise en *principes instinctifs*, tels que *appétits*, *désirs*, *affections ;* et *principes rationnels*, propres aux seuls êtres intelligents, qui sont la conception de l'utile et celle du bien, l'*intérêt* et le *devoir*. Il est surtout beaucoup plus complet que son maître dans l'analyse des idées morales ; il y distingue avec beaucoup de soin trois éléments qu'on a trop souvent confondus : la perception du juste et de l'obligation morale, la perception du mérite de l'agent, les sentiments ou émotions qui naissent de cette double perception. On pourrait regretter que D. Stewart, plus confiant dans ses propres forces, n'ait pas cherché à remonter à la première origine de nos connaissances, et n'ait pas tenté de réduire les divers principes de notre nature, sinon à un principe unique, du moins à un petit nombre de causes génératrices. Sans doute que cette réduction, qui a tant occupé les philosophes français, et surtout Condillac, lui parut oiseuse ou tout au moins prématurée. Au début de la science, une telle omission ne doit être considérée que comme preuve de sagesse. — On trouvera dans le *Blackwood's Edinburgh Magazine* de 1828 et dans l'*Annual Biography and Obituary* de 1829 des notices sur Dugald Stewart. Pour l'appréciation de ses doctrines, on peut consulter les deux *Préfaces* de M. Th. Jouffroy, en tête des *Esquisses de philosophie morale* et des *OEuvres de Reid;* la *Préface* de M. Farey en tête de la traduction de la 2e partie des *Eléments de la philosophie de l'esprit humain ;* les articles donnés par M. Cousin au *Journal des Savants*, en 1817, sur les *Esquisses* de Stewart ; un morceau étendu de Mackintosh sur Stewart, son ami, dans son *Discours sur la philosophie morale* (p. 342-370 de la traduction de M. Poret) ; enfin, un excellent article de sir William Hamilton dans la *Revue d'Edimbourg*, d'octobre 1830, où le caractère de la philo-

sophie de Stewart est fort bien apprécié, comparativement à ceux de Reid, son prédécesseur, et de Thomas Brown, son successeur.

B—L—T.

STEWART (Robert), *voy.* Castlereagh, LX, 287.

STIBBS (Barthélemi), capitaine de vaisseau anglais, fut envoyé, en 1725, sur la côte occidentale d'Afrique, avec ordre de remonter la Gambra, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Cependant son journal ne renferme rien de remarquable, si ce n'est les choses qui ont trait à l'objet de son voyage, et qui peuvent être utiles par la connaissance de l'intérieur des pays qu'arrose la Gambra qu'il remonta fort avant dans les terres. Revenu en Angleterre, il y mourut dans un âge avancé.

M—L.

STICOTTI (Antonio), fils de Fabio Sticotti, acteur distingué de la comédie italienne, suivit aussi la carrière dramatique, où il acquit une réputation méritée, et cultiva en même temps la littérature. Il paraît, par le titre d'un de ses ouvrages, dont plusieurs ont été imprimés à Berlin, qu'il exerça son art non-seulement en France, mais en Prusse, et fut attaché à Frédéric II. Il mourut vers 1772. Ses productions théâtrales sont : 1° *Cybèle amoureuse*, vaudeville en un acte, parodie d'*Atys*, Paris, in-8° 1738. 2° (Avec Panard.) *Roland*, parodie, vaudeville en un acte, Paris, 1744. 3° (Avec le même.) *Les Fêtes sincères*, comédie en un acte et en vers, à l'occasion de la convalescence de Louis XV, Paris, 1744. 4° (Avec le même.) *Compliment* en vers, prononcé par Caroline et Arlequin, à l'ouverture du théâtre italien, in-8°, 1745. 5° (Avec le même.) L'*Impromptu des acteurs*, comédie en un acte et en vers, Paris, 1745, in-8°; *ibid.*, 1761, in-12. 6° *Les Ennuis de Thalie*, comédie, 1757. 7° *Les noms changés*, comédie, 1758. 8° (Avec P.-N. Brunet.) *Les Faux Devins*, comédie en trois actes et en vers, Paris, 1759. 9° (Avec Morabin.) *Le Carnaval d'été*, parodie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, Paris, 1759. 10° *Mérope travestie*, comédie en un acte et en vers, Berlin, 1759. 11° *Amadis*, parodie, Paris, in-8°, 1760. 12° *Alzaïde*, tragédie en cinq actes et en prose, Berlin, 1761, in-8°. On a encore de Sticotti : I. L'*Art du théâtre*, poème didactique et moral, Berlin, 1760, in-8°. II. *OEuvres d'un paresseux bel esprit pendant la guerre, par M. S***, comédien de S. M. le roi de Prusse*, Berlin, 1760, in-8°. III. *Mes Gasconnades*, Berlin, 1762, in-12. IV. *Garrick*, ou *les Acteurs anglais*, contenant des observations sur l'art de la représentation et le jeu des acteurs, trad. de l'anglais, Paris, 1769, in-8°; *ibid.*, 1770, in-12. V. *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices*, ou Recueil des meilleurs morceaux de morale pratique, tirés des auteurs anciens et modernes, étrangers et nationaux, publié par Sabatier de Castres, Paris, 1769; *ibid.*, 1777, 2 vol. in-8°; trad. en allemand, Copenhague, 1771, in-8°. M. Brunet (*Manuel du libraire*), nomme l'auteur Kely Sticotti; mais Barbier (*Dict. des anonym.*), Ersch et M. Quérard (*France littéraire*) attribuent cet ouvrage, comme les autres que nous mentionnons, à un seul Sticotti, c'est-à-dire à Antonio. VI. *Dictionnaire des gens du monde*, historique, littéraire, critique, moral et physique, Paris, 1770, 5 vol. in-8°. VII. *Étrennes fourrées*, dé-

diées aux jeunes frileuses, ou *les Pelisses sympathiques*, Genève et Paris, 1770, in-12. VIII. *Les Soupirs d'Eurydice aux Champs-Élysées*, La Haye et Paris, 1770, in-8°. Presque tous les ouvrages de Sticotti ont paru sous le voile de l'anonyme.

P—RT.

STIEGLITZ (ISRAEL-JEAN), médecin allemand, né en 1767 à Avolsen, dans la principauté de Waldeck, était issu d'une famille juive. Il fit ses premières études à Gotha et à Berlin, se rendit ensuite à Gœttingue en 1787, pour étudier l'art de guérir, et y fut élève de Blumenbach. Il reçut le grade de docteur en 1789, et alla s'établir à Hanovre, où il acquit une grande réputation comme praticien. Doué d'un bon jugement, il sut toujours se garantir de l'esprit de système, et combattit tour à tour, dans ses écrits, le brownisme, le magnétisme et l'homœopathie. Stieglitz fut nommé, en 1806, premier médecin de la cour de Hanovre, fut pendant un grand nombre d'années le chef de la médecine civile et militaire de ce royaume et prit une grande part à son organisation. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 30 octobre 1840, âgé de 74 ans. Ses ouvrages sont : 1° *De morbis venereis larvatis*, Gœttingue, 1789, in-8°. 2° *Sur la conduite des médecins au lit des malades, et sur leurs rapports entre eux* (allem.), Hanovre, 1798, in-8°. 3° *Essai sur l'appréciation et l'amélioration de la manière ordinaire de traiter la scarlatine* (allem.), Hanovre, 1806, in-8°. 4° *Sur le magnétisme animal* (allem.), Hanovre, 1814, in-8°. 5° *Recherches pathologiques* (allem.), Hanovre, 1832, 2 vol. in-8°. 6° *Sur l'homœopathie* (allem.), Hanovre, 1835, in-8°.

G—T—R.

STIFELS ou STIFEL (MICHEL), en latin *Stifelius*, profond mathématicien et algébriste, né à Esslingen dans le Wurtemberg, fut d'abord, dit-on, moine augustin au couvent de cette ville ; mais ayant apostasié embrassa le luthéranisme et remplit les fonctions de ministre en divers lieux de la Saxe et de la Prusse. S'étant appliqué avec ardeur à l'étude des mathématiques, il s'y rendit fort habile, et mourut à Iéna, en 1567, âgé de 80 ans (1). On lui doit : *Arithmetica integra*, Nuremberg, 1554, in-4° ; ibid., 1586, in-4°, avec une préface de Phil. Mélanchthon. L'illustre historien que nous avons cité dit que ce livre est à bon droit en grande estime parmi les savants, et qu'il est rempli de ce qu'il y a de plus beau dans la science des nombres. Sans prendre ces derniers mots tout-à-fait à la lettre, on peut assurer que le traité de Stifel est un ouvrage remarquable pour l'époque où il parut. Il a beaucoup contribué à l'avancement de l'arithmétique, de l'algèbre ; et l'on pense qu'il a pu mettre le célèbre mathématicien Napier (*voy.* ce nom, XXX, 559) sur la voie de la découverte des logarithmes. On y trouve aussi les germes d'autres inventions et des améliorations dans la langue des calculs. Stifel employa le premier, dit-on, des lettres de l'alphabet pour exprimer les quantités inconnues. Il inventa les abréviations + et — (*plus*

(1) G.-J. Vossius a dit et quelques biographes ont répété que Stifel mourut à 58 ans. Nous avons cru devoir nous en rapporter, pour l'âge de 80 ans, à Bucholtzer, à H. de Sponde et à de Thon. Ce grand magistrat avait dans sa belle bibliothèque les deux éditions de l'arithmétique de Stifel. L'exemplaire de la première a été porté à 40 fr. à la vente Labey. (Manuel du libraire.)

et moins), et, vers la même époque, Robert Ricord inventa le signe d'égalité =, etc. Ces procédés artificiels, comme le remarque judicieusement Henri Hallam (*Hist. de la littérat. de l'Europe* pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles), méritent d'être signalés, parce qu'ils ont pour résultat non-seulement d'abréger, mais d'éclairer les opérations du raisonnement. Une nouvelle édition de l'Algèbre allemande de Christ. Rudolff, le plus ancien algébriste de l'Allemagne, fut publiée, en 1553, par les soins de Stifel (voy. l'*Hist. des Mathématiques* de Montucla). Il est fâcheux qu'un aussi bon calculateur que lui ait compromis sa science et sa réputation en voulant jouer le rôle de prophète. C'est pourtant ce que rapportent des historiens recommandables, tels que Marc-Fréd. Wendelin, Phil. Camerarius, Henri de Sponde. Ils disent que Stifel, étant ministre à Holtsdorff, près de Wittemberg, avait combiné les lettres numérales de certains passages de l'Évangile, et en avait conclu que la fin du monde arriverait l'an 1532 ou 1533 (2). La première année s'écoula sans que l'événement eût lieu; alors il assura que sa prédiction s'accomplirait infailliblement l'année suivante. Quelques auteurs ajoutent que des gens idiots se laissèrent abuser, et abandonnant leurs travaux ne songèrent plus qu'à se divertir. Cependant, au jour indiqué, le ministre monta en chaire pour exhorter ses auditeurs à se tenir prêts. Un orage qui éclata fut regardé un instant comme le prélude du jugement dernier; mais bientôt le ciel devint serein, et les paysans, furieux d'avoir été trompés, s'emparèrent du faux prophète, et le conduisirent à Wittemberg, où il fut mis en prison, puis relâché à la sollicitation de Luther. Quoi qu'il en soit de ces circonstances, et bien que Stifels eût été lui-même témoin de la vanité de ses prédictions, il persévéra, dit-on, jusqu'à sa mort dans ses idées paradoxales, supposant toujours la fin du monde très-prochaine. Suivant Seckendorf il avait composé un poème en allemand sur la conformité de la doctrine de Luther avec celle de J.-C. Dans son Dictionnaire, au mot *Stifelius*, Bayle lui a consacré un article assez curieux, mais un peu embrouillé. B—L—U.

(2) C'est sans doute par une faute typographique que Teissier, traducteur de de Thou, et le Dictionnaire de Moréri, en citant H. de Sponde, mettent la date de 1553, au lieu de 1533. Cette erreur a été reproduite dans plusieurs dictionnaires historiques.

STIFFT (André-Joseph), médecin allemand, né en 1760, reçut sa première instruction à Vienne, où il fit ses études médicales, et obtint le grade de docteur en 1784. Son savoir et ses manières distinguées lui valurent une brillante clientèle. En 1794, l'empereur François voulant donner une nouvelle direction à l'Académie de médecine, Joséphine, mit ce sujet au concours. Le mémoire de Stifft obtint un prix; ce qui le fit connaître du baron de Stoerk, premier médecin de l'empereur, et de plusieurs autres personnages haut placés. Il fut nommé, en 1796, l'un des médecins de la cour. En 1803, il succéda à Stoerk dans les fonctions de premier médecin de l'empereur. Il devint en même temps directeur des études médicales, protomédecin et président de la Faculté de Vienne. L'empereur lui donna aussi le titre de baron. Stifft accompagna son souverain dans les expéditions de 1813, de 1814, et vint à

cette époque à Paris. Il fut comblé d'honneurs et de dignités eut une grande part à toutes les réformes médicales qui eurent lieu dans les États autrichiens, et fut, entre autres, l'un des principaux fondateurs de l'Institut polytechnique de Vienne. En 1831, le choléra ayant envahi l'Autriche, Stifft se déclara pour la non-contagion de cette terrible maladie, et contribua puissamment à faire supprimer les quarantaines et les cordons sanitaires, à l'aide desquels on croyait s'opposer aux progrès du fléau. Après la mort de l'empereur François, en 1835, il conserva ses titres et ses dignités auprès de son successeur, et mourut le 16 juin 1837, âgé de 77 ans. Stifft a peu écrit. Le seul ouvrage important qu'on ait de lui est un *Traité de matière médicale pratique* (allemand), Vienne, 1790 et 1792, 2 vol. in-8°. Il fut aussi l'un des rédacteurs des *Annales médicales des États autrichiens*, dont la publication a commencé en 1811. On trouve dans ce journal plusieurs articles de lui. G—T—R.

STOCH (Charles-Chrétien-Henri), littérateur allemand, né en Saxe, vers 1780, fut, dès l'âge de 30 ans, professeur de littérature grecque à Stolberg, et mourut dans cette ville, le 12 novembre 1820, à peine âgé de 40 ans. Il avait publié, en 1816, une traduction très-estimée, en vers allemands, des fragments qui nous restent du poète Tyrtée, avec une introduction historique et de savantes notes dans lesquelles le traducteur a rapproché des divers passages du poète grec tout ce que présentent d'analogue les poètes de l'antiquité. Stoch avait publié également à l'usage de la jeunesse un ouvrage non moins estimable, sous le titre de *Specimina poetica*. B—N—D.

STOURDZA (Alexandre de), conseiller d'État au service de Russie, naquit à Constantinople, en 1792, de la famille grecque de Moronzi, l'une de celles à qui la Porte-Ottomane doit confier l'emploi d'hospodares de Valachie et de Moldavie. Son père, hospodar de Moldavie, qui avait fait ses études à l'université de Leipsick, fut destitué en 1806, mais bientôt rétabli sur l'intervention du gouvernement de Russie. Lorsqu'il eut perdu la vie à l'époque des premières hostilités entre la Porte-Ottomane et la Russie, en 1806, sa famille se réfugia à Pétersbourg. Stourdza, doué d'un génie supérieur et ayant acquis de profondes connaissances, fut placé auprès du prince Gallizin, ministre de l'éducation publique, et se signala en 1817 par la publication d'un ouvrage *sur l'esprit de l'Église orthodoxe*, qui fut opposé au prosélytisme des jésuites pour l'Église catholique. Dans la préface il est dit « que les tentatives de quelques hé« térodoxes pour agiter les con« sciences, et leurs agressions ou« vertement dirigées contre la reli« gion de l'État, lui ont fait sentir la « nécessité de rompre le silence. » Après une défense générale des dogmes, des rites et de la hiérarchie de l'Église grecque orientale, il développe les principes de cette Église, relativement à la tolérance envers les autres communions. Parfaitement d'accord avec le système de tolérance universelle qui fait partie de la politique de l'empire russe, elle a toujours laissé subsister, à côté d'elle, le libre exercice du culte des autres chrétiens; mais elle repousse toutes les tentatives de ceux qui voudraient essayer

de faire des prosélytes parmi les membres de l'Église grecque. Cet ouvrage est écrit en langue française. Stourdza accompagna l'empereur Alexandre au congrès d'Aix-la-Chapelle, en septembre 1818, et y fut chargé de la rédaction d'un *Mémoire sur l'état actuel de l'Allemagne.* Ce mémoire, qui fut très-remarqué, avait été imprimé en très-petit nombre, et remis seulement aux ministres qui durent le trouver à Aix-la-Chapelle. Schubart, correspondant, à Paris, du journal anglais le *Times*, ayant réussi à s'en procurer un exemplaire, en publia d'abord un extrait, puis l'ouvrage tout entier, par le libraire Schoell, qui était conseiller de la légation prussienne. Les journalistes allemands poursuivirent l'auteur avec une extrême violence, et ils soulevèrent contre lui beaucoup de haines. Plusieurs critiques en furent publiées, entre autres par M. Thrug. Stourdza y répondit par une autre brochure sous le titre de *Lettre de M. de Stourdza sur l'état actuel de l'Allemagne, examiné par M. Thrug*, Leipsick, 1819, in-8°. Stourdza séjourna à Weimar pendant l'hiver dans la maison de sa sœur, la comtesse d'Edling, mais après l'assassinat de Kotzebue, il quitta l'Allemagne et retourna à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé conseiller d'État, et mourut quelques années plus tard. Stourdza était parent de Capo-d'Istria, et il avait épousé la fille du docteur Hufeland. N—o.

STOCHOVE (Vincent de), écuyer, sieur de Sainte-Catherine, né à Bruges dans les premières années du XVIIe siècle, entreprit, bien jeune encore, avec Fermand (*V.* cet article, T. XIV, p. 360), conseiller au parlement de Rouen, Fauvel, maître des comptes, et Baudoin de Launay, un long voyage que les Européens faisaient rarement. Ils parcoururent successivement, de 1630 à 1633, la Turquie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, l'Italie, et ne rentrèrent en France qu'à la fin de juin 1633. De retour dans sa patrie, Stochove publia seul la relation de son voyage qu'il fit imprimer sous le titre de *Voyage du Levant, du sieur de Stochove, fait ès années* 1630, etc., Bruxelles, 1643, in-4°. Le succès de cette relation fut tel qu'il s'en fit trois autres éditions en 1650, 1651 et 1681. Cette dernière est en langue flamande. Boucher de la Richarderie (*Bibliothèque universelle des Voyages*, t. I, p. 211), dit qu'il n'a pu découvrir aucune de ces éditions. Il n'a mentionné qu'une autre publication faite à Rouen, par le libraire Jean Wite, lequel, ayant recueilli des observations manuscrites de MM. Fermand et Fauvel sur leur voyage, les fit imprimer en 1665, in-4°, en y ajoutant ce qui lui parut être de plus intéressant dans le voyage de Stochove. L'auteur de l'article de Fermand, cité plus haut, a donné une analyse sommaire de ce voyage. On doit à Stochove un autre ouvrage : *L'Othoman*, ou *l'Abrégé des vies des empereurs turcs depuis Othoman I jusqu'à Mahomet IV, à présent régnant.* Ce livre fort mal écrit, ainsi que le *Voyage du Levant*, est tiré en grande partie, de l'Histoire de Chalcondyle. « N'y ayant, dit l'auteur, ad- « jousté du mien que sous le règne des « derniers empereurs. Il invite les « princes chrétiens à employer tou- « tes leurs forces pour extirper la race « othomane hors de la terre.... Pour « cela, il ne faut point attendre qu'ils « joignent leurs forces ensemble; car « cela est plus à souhaiter qu'à espé- « rer, mais que chaque prince les at-

« taque de son côté, etc. » Stochove fut plusieurs fois consul dans sa ville natale. On ne connaît pas la date de sa mort. S. M—x.

STOLL (Jean-Louis), né à Vienne en 1778, mourut dans cette ville le 22 janvier 1815. Il s'était d'abord consacré à la médecine, et, s'il était permis aujourd'hui d'user du langage allégorique, nous dirions qu'il négligea Hippocrate pour Thalie. Ses comédies eurent du succès, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans une grande détresse. Il y a de la gaîté et de la verve satirique dans sa *Comédie des Escargots* (*Schnecken Komoedie*). Sa pièce de *Sérieusement et pour rire* (*Ernst und Scherz*) passe pour son chef-d'œuvre. B—v—t.

STONE (John-Hurford), savant imprimeur à Paris, était né en Angleterre, dans le comté de Devon, vers 1765, et suivit d'abord la carrière commerciale. Il avait fait des études classiques, et s'était livré spécialement aux discussions théologiques. Il adopta sur ces matières les principes sociniens du docteur Priestley (*voy.* ce nom, XXXVI, 83), son ami. La révolution française trouva en lui un zélé partisan, mais ce zèle lui devint funeste. Son frère, impliqué dans une conspiration républicaine, fut condamné à mort par contumace, et lui-même, après la saisie de sa correspondance, fut banni d'Angleterre. Il se réfugia en France dans le moment de la plus violente terreur et vint se fixer à Paris, où il se fit naturaliser français. Jamais il n'approuva les excès et les crimes de la révolution, mais son enthousiasme pour Charlotte Corday faillit lui coûter la vie. Il avait embrassé les opinions politiques des Girondins, et s'était lié avec les principaux d'entre eux. Lorsque, par suite de la proscription de ce parti au 31 mai 1793, le comte de Genlis, marquis de Sillery, fut incarcéré, Stone fit les démarches les plus actives et même des sacrifices pécuniaires d'environ douze mille francs pour faciliter son évasion; mais tout fut inutile, le malheureux Sillery périt sur l'échafaud. Longtemps après, gêné dans ses affaires commerciales, Stone s'adressa à Mme de Genlis, veuve de Sillery, et la pria de lui rembourser la somme qu'il avait dépensée infructueusement, mais avec tant de zèle, pour sauver son mari. Cette dame, qui était alors (7 janvier 1811) pensionnée et fort bien traitée par le gouvernement impérial, répondit qu'elle avait ignoré jusqu'alors ce généreux dévouement, et qu'elle en était pénétrée de reconnaissance, mais qu'il ne lui restait plus aucune fortune. Elle l'assurait toutefois, en finissant, de l'attachement qu'elle conserverait pour lui jusqu'au tombeau. Cependant on voit dans le 1er volume de ses *Mémoires* (publié en 1825) qu'elle l'accuse de lui avoir volé un manuscrit; ce qui est évidemment une calomnie. En 1806, Stone devint l'imprimeur de l'administration des droits réunis, par la protection du directeur-général Français de Nantes, qu'il avait connu en Angleterre, lorsque, après la prise de la Bastille, Français (*voy.* ce nom, LXIV, 396) fut chargé, par le club de Nantes, d'aller visiter ceux de la Grande-Bretagne. En 1810 il acquit la propriété du *Voyage en Amérique*, de MM. Alex. de Humboldt et Bonpland, et en entreprit la publication; mais les frais énormes que lui occasionnèrent l'impression, les cartes et les gravures magnifiques de cet immense ouvrage excédèrent de beaucoup les produits qu'il en obtint. Enfin les crises que les événements

politiques firent éprouver au commerce amenèrent la ruine de Stone. Il mourut à Paris, dans un état voisin de la misère, le 12 avril 1821. On a de lui une *Lettre à monsieur A.-F.-T. Du F**** (Du Fossé), membre du consistoire et trésorier de l'église protestante de Rouen, signée *Photinus*, Paris, 1806, in-8° de 55 pages, dans laquelle il soutient les opinions de Socin et de Priestley sur l'humanité de Jésus-Christ. Comme éditeur, outre le *Voyage en Amérique*, il a publié la *Sainte Bible*, version de Genève, dite *Bible de Stone*, Paris, 1805, in-12 de 1330 pages. Il a donné aussi des éditions très-soignées de plusieurs ouvrages anglais, entre autres *The vicar of Wakefield*, roman moral de Goldsmith, Paris, 1806, in-12. *Poetry of the Monk, a romance*, Paris, 1807, in-12 de 28 pages, brochure tirée à petit nombre, et devenue rare. C'est un recueil, propre à être mis entre les mains de tout le monde, des jolies poésies qui se trouvent dans le roman sombre et licencieux de Lewis, intitulé *The Monk* (le Moine). —*The Columbian*, poème épique de Joël Barlow, Paris, 1813, grand in-8°, etc. P—RT.

STOCKLER DE BORJA GARÇAO (*François de*), baron de *Lavilla de Praia*, général et mathématicien portugais, né à Lisbonne en 1759, mort le 6 mars 1829, dans le royaume de l'Algarve, fut un des premiers élèves de l'académie royale de la marine, fondée en 1779, et passa de cette école à l'académie de Coïmbre. Il devint ensuite professeur de mathématiques à l'académie de la marine, emploi qu'il remplit avec un succès qui lui ouvrit bientôt l'académie royale des sciences de Lisbonne, dont il fut longtemps secrétaire. Entré plus tard dans l'administration, il y occupa des places élevées, mais qui n'interrompirent point ses travaux littéraires et scientifiques. Il publia successivement un grand nombre d'écrits sur des sujets divers, et cependant tous recommandables à différents titres. Nous en citerons quelques-uns : I. *Traité élémentaire de la méthode des limites; Mémoire sur le calcul des fluxions et sur le produit d'un nombre infini de facteurs; Éloges historiques, poésies lyriques* (1 volume imprimé à Londres); *Essai historique sur l'origine et les progrès des mathématiques en Portugal* (imprimé à Paris en 1819); *Traité sur la méthode inverse des limites*, ou *Théorie générale du développement des fonctions logarithmiques* (Lisbonne, 1824); *Éléments du droit des sociétés politiques* (Lisbonne, 1827). Stockler prit une grande part aux travaux de la commission chargée de rédiger un nouveau code militaire. Il était membre de plusieurs académies, ainsi que de la Société royale de Londres et de la Société philosophique de Philadelphie. F—A.

STORM *de Grave* (ADRIEN-GUILLAUME), général hollandais, était né à Harlem, le 13 octobre 1764. Il entra fort jeune, comme cadet, dans le régiment d'Orange, dont son père était lieutenant-colonel. Capitaine en 1790, il fit les campagnes de Flandre, contre les Français, en 1793 et 1794. Dans le mois de sept. 1794, on le chargea de la capitulation du fort de Crèvecœur. Après la révolution de 1795 et la chute du stathouder, il continua de servir dans les troupes bataves, qui, depuis ce moment, marchèrent toujours de concert avec les Français. En 1799, il combattit contre les Anglo-Russes, sous le général Brune, qui lui témoigna publiquement sa satisfaction pour la valeur et l'ha-

bileté avec lesquelles il avait repris une position importante. Ce fait d'armes lui valut le grade de major. Blessé le 19 septembre à l'affaire de Saint-Martin, il le fut encore le 6 octobre à la bataille de Castricum. Il fit ensuite les campagnes de 1806, 1807, 1808, en Autriche et en Prusse, comme lieutenant-colonel. En 1809, il reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Espagne, où il fut chargé par le général Chassé du commandement de son avant-garde. Nommé colonel après la bataille de Talaveyra, où il s'était distingué, il déploya une grande intrépidité à la défense du cloître de Mérida, où, avec 300 hommes et 6 pièces de canon, il soutint durant un mois les attaques de cinq mille Espagnols qu'il força à la retraite. Le grade de général de brigade fut sa récompense. Après la réunion de la Hollande à l'empire, il eut successivement le commandement des départements du Rhône, de la Loire et du Cantal. Appelé à l'armée de Portugal, il y joua un rôle très-actif et fut blessé d'un coup de feu. Les événements de 1814 lui firent quitter le service de France, et le nouveau roi des Pays-Bas le nomma, en janvier 1815, commandant la 3e division militaire, puis lieutenant-général. Storm mourut le 23 janvier 1817. C—n—n.

STRADELLA (Alexandre), célèbre chanteur italien du XVIIe siècle, bon compositeur et même poète, est cependant moins connu par ses talents que par ses aventures romanesques et sa fin tragique. Venu de Rome à Venise, il figurait dans les plus brillants concerts, et il était admis comme maître de chant dans les premières maisons de la ville. Au nombre de ses élèves, il comptait une jeune veuve romaine aussi distinguée par sa naissance que par sa beauté, et qui agréait alors les hommages d'un illustre patricien. Comme Abeilard, Stradella devint amoureux de son écolière, lui fit partager sa passion et s'enfuit avec elle à Rome, où ils se logèrent dans un quartier retiré. Le patricien furieux dépêcha à la poursuite des fugitifs deux *bravi* qui, après d'actives recherches, parvinrent à les découvrir. Ils se rendirent un soir à Saint-Jean-de-Latran, où Stradella donnait un oratorio de sa composition. Leur intention était de le poignarder quand il sortirait de l'église, mais sa voix suave, son chant mélodieux les attendrit et leur inspira des remords. Ils l'abordèrent en effet et lui avouèrent leur criminel dessein, auquel le plaisir qu'ils avaient eu à l'entendre les avait fait renoncer. Ils ajoutèrent qu'ils s'excuseraient auprès de son persécuteur en disant qu'ils étaient arrivés trop tard, et l'engagèrent à choisir une autre ville pour retraite. Stradella et Hortensia se refugièrent à Turin, où Christine de France (*voy.* ce nom, VIII, 478), duchesse de Savoie et régente, touchée de leur position, les accueillit avec bonté, et, pour les soustraire aux vengeances dont ils étaient menacés, plaça Hortensia dans un couvent, nomma Stradella son premier musicien et le logea dans son palais. Mais le patricien de Venise continuait ses investigations, ligué cette fois avec le père même d'Hortensia, qu'il avait entraîné dans ses projets homicides. Celui-ci, ayant appris que les deux amants étaient à Turin, se dirigea vers cette ville, muni de lettres de recommandation pour le marquis de Villars, ambassadeur de France, et accompagné de deux sicaires. Stradella, se promenant un soir sur les

remparts, fut attaqué par ces trois hommes, et reçut un coup de poignard dans la poitrine. Les meurtriers, le croyant mort, cherchèrent un asile à l'hôtel du marquis de Villars qui, malgré l'horreur que lui inspirait ce crime, ne voulut pas les livrer à la justice et les fit évader. Cependant Stradella guérit de sa blessure, et la duchesse de Savoie, qui n'avait cessé de lui témoigner, ainsi qu'à son amie, le plus vif intérêt, pensa qu'un mariage légitime les mettrait à l'abri de toute violence, et leur fit donner la bénédiction nuptiale dans la chapelle de son palais. Ils vivaient heureux et tranquilles, lorsque Stradella, cédant au désir d'Hortensia, alla visiter avec elle le port de Gênes. Le lendemain de leur arrivée, des assassins pénétrèrent dans la chambre des deux époux et les poignardèrent l'un et l'autre dans leur lit. La vengeance du Vénitien était accomplie. Le fond de cette histoire a fourni le sujet d'un opéra en cinq actes, intitulé: *Stradella*, paroles de MM. Emile Deschamps et Emilien Paccini, musique de M. L. Niedermeyer, représenté en 1837. P—RT.

STRAETEN (Vander), peintre hollandais, naquit vers 1680. Doué d'un génie abondant et facile, il annonçait devoir surpasser les plus habiles paysagistes de son temps. Il avait fait une étude assidue de la nature qu'il dessinait supérieurement aux crayons noir et rouge. Il passa en Angleterre, et, arrivé à Londres, ses premiers ouvrages furent avidement recherchés, et justifièrent sur tous les points la vogue qu'ils avaient obtenue. Mais ses débauches et son goût effréné pour le vin l'abrutirent au point de lui faire perdre son talent, sa fortune et sa réputation. Tout entier livré à son inclination, et ne recherchant que la société de ses compagnons de débauche, il faisait son atelier du premier cabaret, et, abusant de sa facilité merveilleuse, on le vit peindre en un seul jour jusqu'à dix tableaux différents, tous étonnants par leur variété; entre autres des chutes d'eau, des vues des Alpes, des forêts de sapins, etc. On les conserva longtemps dans le cabaret où il les avait peints, et les personnages les plus éminents ne dédaignèrent pas d'aller y admirer ce prodige de facilité. Cependant, malgré le mérite qu'on ne peut leur contester, ces tableaux n'auraient pu faire la réputation de Straeten, si ses premiers ouvrages ne l'avaient placé au rang des plus grands peintres de paysages. Cet artiste mourut à Londres vers 1720, épuisé de débauche et abruti par le vin. P—s.

STRALEN (Henry Van), l'un des hommes d'État les plus distingués de notre époque, naquit à Enkhuysen, petite ville de la Hollande septentrionale. Il commença sa carrière politique dans l'administration municipale, et fut, en 1781, député aux États de la province, puis membre de la commission chargée de porter des excuses à la princesse d'Orange pour son arrestation à Goejanverwellesluys. Nommé ensuite secrétaire des *Gecommitteerde Raaden* de la province de Hollande, avec le droit d'assister aux délibérations des *États généraux*, il mérita la faveur du stathouder, et fut nommé par lui membre de la commission chargée d'inspecter l'administration de la compagnie des Indes orientales. Partisan zélé de la maison d'Orange, il fut renvoyé lors de la révolution opérée par les Français en 1795; mais lors de l'expédition anglo-russe, en 1799,

il commença à jouer un grand rôle. Proscrit par suite de cet événement, il fut obligé de s'expatrier, mais ayant trouvé des défenseurs dans Spoors et Beziers, membres du directoire batave, il fut appelé au gouvernement de la province de Hollande en 1802, puis nommé conseiller dans l'administration des possessions d'Asie (1804), et enfin par le grand-pensionnaire Schimmelpenninck, son parent, secrétaire d'État du ministère de l'intérieur (1805). Peu d'hommes ont éprouvé plus de vicissitudes. Il perdit encore une fois son emploi lorsque Louis-Napoléon Bonaparte fut appelé au trône de la Hollande, mais il fut nommé membre du corps législatif, emploi qu'il perdit encore lorsque son pays fut réuni au grand empire. Les événements de 1813 lui ouvrirent une carrière plus certaine. Comme il avait toujours été fidèle à la maison d'Orange, il fut chargé du ministère de l'intérieur, mais il ne le conserva que dix-huit mois. Le roi le nomma membre de la première chambre des États du royaume des Pays-Bas, et c'est dans ces paisibles et honorables fonctions qu'il mourut, dans un âge avancé. Z.

STRALLIS, natif d'Athènes, auteur dramatique, vivait dans le IVe siècle avant notre ère. Il avait composé un grand nombre de pièces dont Suidas et Athénée nous ont conservé les titres. Les unes concernaient des sujets empruntés aux récits mythologiques (*les Phéniciennes*, *Philoctète*, *Chrysippe*, *Atalante*, *Médée*); d'autres attaquaient les travers et les mœurs de l'époque, et après quelques citations qui nous sont parvenues des *Psychustes*, il n'est pas douteux que ce drame ne stigmatisât le goût des plaisirs et la mollesse qui s'étaient emparés du peuple athénien. Il est d'ailleurs fort difficile de refaire, d'après des indications souvent vagues et trop peu complètes, la liste des œuvres de Strattis; il est impossible de juger du mérite de ses compositions, puisque nous en sommes réduits à quelques vers, à quelques témoignages fort succincts qu'il faut glaner chez les lexicographes et les scoliastes. L'érudition patiente des philologues allemands a réuni avec soin tous ces frêles lambeaux, et Heincke, dans ses *Fragmenta comicorum græcorum*, n'a rien laissé à faire sous ce rapport *aux Saumaises futurs*. B—N—T.

STRASZEWICZ (Joseph), écrivain polonais, né à Varsovie en 1801, fit ses études dans cette ville et y puisa dès la plus tendre jeunesse un goût très ardent pour le système de liberté et d'indépendance qui devint si funeste à sa patrie. Ayant pris beaucoup de part à l'insurrection du 29 novembre 1830, il fut obligé de s'expatrier après la défaite de l'insurrection, et se réfugia à Paris, où il jouit pendant le reste de sa vie des faibles secours qu'accordait aux réfugiés politiques le gouvernement de Louis-Philippe, s'occupant en même temps de publications historiques, où l'on trouve quelques renseignements utiles sur les dernières révolutions, mais qu'il ne faut consulter toutefois qu'avec défiance, à cause des exagérations de l'esprit de parti. Straszewicz mourut à Paris, le 5 mars 1838. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Les Polonais et les Polonaises de la révolution du 29 novembre 1830, ou cent portraits des personnes qui ont figuré dans la dernière guerre d'indépendance polonaise, avec le fac-simile de leurs signatures lithographiées sur dessins originaux par les artistes les plus distingués, et accom-*

pagnés d'une biographie pour chaque portrait, Paris, 1832-37, 20 livraisons in-fol., chacune de cinq planches avec texte. 2° *Les Femmes célèbres de tous les pays, leur vie et leurs portraits lithographiés d'après les dessins des plus habiles artistes*, Paris 1833, in-8, et in-fol. avec portraits. Cet ouvrage, entrepris avec la duchesse d'Abrantès, et qui devait avoir cinquante livraisons, en est resté à la deuxième. 3° *Emilie Plater, sa vie et sa mort*, 1834, vol. in-8, avec portrait et une préface par Ballanche. 4° *Armée polonaise: révolution de tout* 1830. *Costumes de toute armée et de tout grade ; notice historique sur chaque régiment avec les portraits des principaux généraux*, Paris, 1837, in-4. Cet ouvrage, qui devait, comme *Les Femmes célèbres*, être composé d'un grand nombre de livraisons, n'en a eu que deux. 5° *La nuit du 29 novembre* 1830, *à Varsovie*, Paris, 1835, vol. in-8, avec huit lithographies. Straszewicz s'est encore fait l'éditeur de divers ouvrages de Lelewel, entre autres d'une *Numismatique du moyen âge*, 1835, du *Pythias de Marseille et de la géographie de son temps*, 1836. Z.

STRÉBÉE (Jacques-Louis), *Strebæus*, philologue du XVIe siècle, était né à Reims, et, après avoir enseigné les humanités au collége de Sainte-Barbe, à Paris, alla professer la rhétorique dans l'université de sa ville natale. Sur la fin de ses jours il se trouva réduit à un tel état de pauvreté qu'il fut obligé de se faire correcteur d'épreuves chez un imprimeur. Il mourut vers 1550. Très versé dans les matières de philosophie, possédant à fond la connaissance du grec et du latin, il était doué des talents nécessaires à un traducteur. Les versions latines qu'il donna successivement des *morales*, des *œconomiques* et des *politiques* d'Aristote (réunies en 1556, in-8), se distinguent par leur fidélité et par la pureté du style. Ayant relevé les erreurs qu'avait commises Joachim Périon (*voy.* ce nom, XXXIII, 374), en traduisant les mêmes ouvrages, celui-ci répondit avec plus d'aigreur que de justesse. On a encore de Strébée : 1° Une édition du traité de l'*Orateur* de Cicéron, avec des *Commentaires* en latin, Paris, Vascosan, 1540, in-fol. Léger Duchesne (*Leodegarius a Quercu*), professeur au collége royal, fit réimprimer cet ouvrage, en joignant aux commentaires de Strébée ceux de divers auteurs et les siens, Paris, 1558; *ibid.*, 1561, in-4. 2° Une édition des *Partitions oratoires* de Cicéron, avec des *Commentaires* également en latin, Paris, 1543, in-4. 3° *De electione et oratoria collocatione verborum libri duo ad Johannem Venatorem cardinalem* (Jean le Veneur, évêque de Lisieux), Paris, 1538, in-4; Lyon, Sébastien Gryphe, 1541, in-8. Dans la préface il rapporte ce qui donna lieu à la composition de cet ouvrage, et dit que, se trouvant à la campagne, où il enseignait aux neveux du prélat l'art oratoire et la philosophie, il s'était amusé dans ses heures de loisir à rédiger un livre pour remplacer ceux qui lui manquaient, et qu'il avait laissés à Paris. « Ce livre, dit-il au « cardinal, est né dans votre maison, « et par conséquent vous appartient. » Il est écrit très purement et avec beaucoup d'ordre dans les matières. De Thou (*Hist.*, liv. XXIX) parle avec éloge de cet ouvrage et de son auteur.

L—C—J.

STREINN (Richard), *Streinnius*, baron de Schwarzenau, d'une des plus anciennes et des plus illustres

maisons de l'archiduché d'Autriche, naquit vers 1538, on ne sait pas positivement en quel lieu. Il appartenait à la religion protestante. Après avoir fait les études ordinaires dans sa patrie, il vint étudier le droit à Strasbourg, sous le savant professeur François Hotman qui, tout en lui enseignant la jurisprudence, lui inspira le goût de l'antiquité et des recherches historiques. Streinn acquit bientôt de vastes connaissances en ce genre et, pendant moins de deux ans qu'il passa à Strasbourg, il composa des dissertations sur les comices, les lois, les magistratures, les auspices, les cérémonies, et la milice des Romains. Elles sont demeurées manuscrites. En 1558, n'ayant pas encore atteint sa vingtième année, le jeune baron termina un ouvrage qui lui fit beaucoup d'honneur et qui parut l'année suivante sous ce titre : *Gentium et familiarum Romanorum stemmata*, Paris, Henri Estienne, 1559, in-fol.(1). La dédicace, adressée à l'archiduc Charles d'Autriche, est datée *XVI Cal. Sept.* 1558. La publication, dans un âge si peu avancé, d'un livre qui obtint l'approbation des savants, et auquel on ne reprocha guère que quelques fautes de chronologie, a déterminé Baillet à consacrer à l'auteur une notice dans ses *Enfants célèbres*. Streinn étant retourné dans son pays devint successivement membre du conseil privé de l'empereur, grand-trésorier ou surintendant des finances, et grand-maître ou inspecteur de la bibliothèque impériale (2). Il vécut généralement aimé et estimé sous le règne de trois empereurs, Ferdinand Ier, Maximilien II, Rodolphe II, et mourut au château de Freideck, le 8 novembre 1600. Les grandes places qu'il occupa ne l'empêchèrent pas de continuer à cultiver les lettres. Il écrivit plusieurs ouvrages qu'il ne fit point imprimer, mais qu'il légua en mourant à la bibliothèque de Vienne. L'un d'eux porte le titre d'*Anti-Anicius*. C'est une réfutation de la dissertation d'Arnold Wion (*voy.* ce nom, LI, 68), intitulée : *De antiquissimâ... familiâ Aniciâ*, etc., famille dont il plaît à l'auteur de faire descendre d'un côté saint Benoît et de l'autre la maison d'Autriche. *L'Anti-Anicius* a fourni à Baillet le sujet d'un article assez piquant pour ses *Anti*. Nous y renvoyons, en observant toutefois que ce critique, n'ayant pu lire l'ouvrage dont il parle, se livre à quelques conjectures qui ne sont peut-être pas fondées. Les autres manuscrits de Streinn sont, suivant Moreri, des traités de théologie et *Commonitorium de Roberti Bellarmini scriptis atque dictis*. On prétend enfin que le baron de Schwarzenau publia quelques discours pour défendre la liberté des Provinces-Unies, mais qu'il n'y mit point son nom, pour ne pas choquer les princes de la maison d'Autriche. David Chytrée et d'autres écrivains contemporains font le plus grand éloge du baron. Ils le peignent comme homme de bien, d'une rare modestie, ferme dans sa croyance, entièrement dévoué à ses frères en religion, leur

(1) Chandon (copié par Feller et d'autres) donne à ce volume la date de 1599. L'ouvrage de Streinn a été réimprimé deux fois par Alde le jeune, avec le titre suivant : *De gentibus et familiis Romanorum, Venetiis, ex Ædibus Manutianis*, 1751, in 4°, et *ibid., apud Aldum*, 1589, in-8°. (Voy. *les Annales Aldines* de M. Renouard, 3e édit., p. 214 et 247.)

(2) Hugues Bloot ou Blote, en latin *Blotius*, en était le bibliothécaire. Cet homme distingué, dont on a quelques opuscules, mourut huit ans après Streinn. Il était né à Delft.

appui et leur défenseur auprès des souverains, le bienfaiteur et le zélé protecteur de leurs églises en Allemagne. B—L—U.

STRICKER (Jean), né à Lubeck, y mourut le 23 janvier 1598. Depuis quatorze ans il remplissait l'emploi de prédicateur de la commune. Consacrant ses loisirs au théâtre, il voulut donner sur la scène des leçons d'édification, et il prend en tête de ses écrits la qualification de *pauvre serviteur de la parole de Dieu*. Nous connaissons de lui deux pièces : *La pieuse comédie de la déplorable chute d'Adam et d'Eve*, 1590, et *le Débauché allemand* (*der Deutsche Schlemmer*), 1588. Il existe de cette seconde pièce une traduction en bas-allemand, 1593. Stricker nous fait assister aux désordres d'un mauvais sujet qui, bientôt ruiné, malade, prête l'oreille aux sages exhortations d'un prédicateur, se convertit, et meurt en manifestant la foi la plus vive et le repentir le plus sincère. Des personnages qu'on ne s'attendait pas à trouver dans une ville de l'Allemagne, des êtres allégoriques figurent dans cette composition. On y rencontre Moïse, un ange, le diable, la Mort et le Péché. Bouterweck a parlé avec quelques détails des œuvres de Stricker dans son *Histoire* (en allemand) *de la poésie et de l'éloquence depuis la fin du XIII siècle*, t. IX, p. 475. B—N—T.

STROYNAT, duc de Lithuanie, possédait, avant son usurpation, le duché de Samogitie, comme fief dépendant de Mendoga, roi de Lithuanie. Poussé par une extrême ambition, il représentait Mendoga comme un apostat qui, par des vues politiques, avait abandonné le paganisme pour embrasser la foi des chrétiens. Mendoga fut mis à mort avec ses deux fils (1264) et Stroynat s'empara de la Lithuanie. Il en agit de la même manière envers le prince de Polosk dont il prit le duché en possession. Peu après ce nouveau crime, Stroynat fut mis à mort par ses soldats. Les troupes lithuaniennes n'ayant plus de chef se répandirent dans les contrées voisines qu'elles dévastèrent. Le pape Urbain IV adressa à Przemilas III dit Ottokar, roi de Bohême, une bulle où il s'exprimait ainsi : « Par l'autorité « apostolique nous vous accordons le « droit de vous emparer et de faire « passer à vos héritiers les terres des « Russes et des Lithuaniens qui, par « votre ministère et par la clémence « divine, auront été convertis à la « foi chrétienne ou qui, par la force « de vos armes, auront été soumis « à votre domination. » Ces dispositions du pontife furent trouvées excessives, mais elles restèrent sans effet, Woysielko, fils de Mendoga, ayant pris possession de la Lithuanie aussitôt après la mort de Stroynat. G—Y.

STRUVE (Henri) célèbre chimiste et minéralogiste, naquit en Suisse vers 1740, fit de très-bonnes études à Lausanne, puis à Tubingen, et se lia, dès sa jeunesse, avec le docteur Tissot et le grand Haller qui l'encouragèrent dans ses études sur l'histoire naturelle. Toute sa carrière fut consacrée à cette science. L'histoire de sa vie est tout entière dans celle des fonctions qu'il remplit et des livres qu'il publia dès l'âge de vingt-cinq ans. Il mourut à Lausanne en 1826. Ses ouvrages publiés sont : I. *Nomenclator ex historiâ plantarum indigenarum Helvetiæ excerptus auctore Alberto V. Haller, Clavim methodi Hallerianæ*, etc., 1769, in-8°. II. *Mémoires pour servir à*

l'histoire physique et naturelle de la Suisse, Paris, 1788, in-8°. III. *Nouvelle théorie des sources salées appliquée aux salines du canton de Berne et suivie d'une excursion aux salines de l'Aigle*, Lausanne, 1788, in-8°. IV. *Supplément au Dictionnaire de chimie de Macquer, contenant la théorie et la pratique de cette science*, Neuchâtel, 1789, in-8. Ce supplément *forme le cinquième volume d'une édition du Dictionnaire de chimie de* Macquer, imprimée à Lausanne dans la même année. V. *Détails minéralogiques sur le département du Mont-Blanc*, Paris, 1794, in-8°. VI. *Itinéraire du pays de Vaud, du gouvernement d'Aigle, du comté de Neuchâtel et Valengin*, Berne, 1794, in-8°. VII. *Mémoire sur la théorie des fouilles dans les mines de houille*, Paris, 1795, in-8°. VIII. *Méthode analytique des fossiles, fondée sur leurs caractères extérieurs*, Lausanne, 1797, et Paris, 1798, in-8°. IX. *Principes de minéralogie, ou Exposition succincte des caractères extérieurs et fossiles, d'après les leçons du professeur Werner*, Paris, 1799, in-8°. X. *Recueil de mémoires sur les salines et leur exploitation*, Genève et Paris, 1803, in-12. XI. *Description abrégée du ci-devant gouvernement d'Aigle*, Lausanne, 1804, in-12. XII. *Fragments sur la théorie des sources et sur son application à l'exploitation des sources salées*, Lausanne, 1804, in-12. XIII. *Itinéraire des salines pour servir de suite à la description des salines du ci-devant gouvernement d'Aigle*, Lausanne, 1805, in-12. XIV. *Mémoires sur différents objets relatifs à la géologie, aux mines et aux salines*, Lausanne, 1805, in-12. XV. *Rapport sur les travaux à entreprendre dans les salines du canton de Vaud*, 1807, in-12. XVI. *Rapport sur les mines du canton de Panex et des Vauds et du district d'Aigle dans les années* 1810-14. XVII. *Mémoire sur l'état des travaux entrepris sur les sources salées du district d'Aigle*, etc., 1810, in-8°. XVIII. *Mémoire sur les avantages que l'on peut espérer de la continuation de la galerie de Bouillet*, Lausanne, 1810, in-8°. XIX. *Mémoire sur les travaux à suivre et à entreprendre dans les mines du district d'Aigle*. XX. *Abrégé de géologie d'après la leçon donnée sur cette science dans l'académie de Lausanne*, Paris, 1819, in-8°. XXI. *Coup d'œil sur l'hypothèse de M. de Carpentier, directeur des mines de Baz, relativement au gisement du gypse salifère du district d'Aigle*, Lausanne, 1820, in-12. XXII. *Observations sur le gisement du gypse salifère du district d'Aigle*, Lausanne, 1820, in-12. XXIII. *Description topographique physique et politique du pays de Vaud avec la description des salines d'Aigle, de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, du Locle et des notices générales pour les voyageurs aux glaciers*, Lausanne, in-8°. XXIV. *Phthisis pulmonialis casu notabiliore, epieri illustrata*, Tubingue (thèse). Henri Struve a encore publié beaucoup de dissertations et mémoires dans les *Mémoires de la Société des sciences physiques de Lausanne*, dans la *Bibliothèque médico-physique du nord de Vicat*, dans la nouvelle édition des *Arts et métiers* imprimée à Neuchâtel, où il a fourni entre autres l'article sur l'art du vinaigrier. — Struve (*Guillaume Otton*), médecin à Lausanne, de la même famille que le précédent, a donné : *Essai ou Réflexions intéressantes relatives à la chimie, l'économie et le commerce, avec une dissertation sur*

la question : si les causes des maladies de l'âme et des nerfs ont toujours leur siége dans le cerveau, Lausanne, 1772, in-8°. II. Une traduction de la *Description des Alpes* de Haller, jointe à la traduction du poème des Alpes par le même, et quelques autres ouvrages en allemand. Z.

STUART (le comte sir John), général anglais, né en 1760 d'une famille noble originaire d'Écosse; suivit encore enfant son père qui était surintendant des colonies anglaises dans les Indes occidentales. Revenu en Angleterre, il y fit ses études à Westminster, et lorsque son père fut mort en 1782 il entra dans la carrière des armes, et fut nommé officier dans le régiment des gardes. Il assista en cette qualité à la bataille de Guilford où il fut blessé. Parvenu au grade de brigadier-général, il concourut en 1794 à la prise de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie et d'une partie de Saint-Domingue. Cinq ans plus tard il eut le commandement du régiment de Minorque, fut envoyé en Égypte sous les ordres du général Abercrombie, et concourut le 24 mars 1801 à la victoire d'Aboukir qui fut remportée sur le général Menou. Il assista ensuite à la prise du Caire, d'Alexandrie, et fut cité dans le rapport officiel comme l'un des officiers qui avaient déployé le plus de valeur dans cette occasion. Le sultan, qui était alors allié de l'Angleterre, lui envoya la décoration de l'ordre du Croissant, et à la même époque il fut nommé major général. Après la rupture de la paix d'Amiens, en 1803, il fut envoyé en Sicile avec un commandement en chef. Étant passé sur le continent, il opéra une descente dans les Calabres, en présence du général français Régnier sur lequel il remporta, le 4 juillet 1806, à Maida une victoire éclatante. (*Voy.* Régnier, XXXVII, 442.) On mit à cet événement beaucoup d'importance en Angleterre, et les canons de la Tour de Londres et du Parc l'annoncèrent avec une grande solennité. Le général Stuart fut décoré de l'ordre du Bain et nommé comte de Maida. Le parlement lui vota des remercîments à l'unanimité, et il reçut le commandement d'un régiment avec le titre de lieutenant-gouverneur de Grenade. Il mourut dans la retraite quelques années plus tard. — Son parent sir *Charles* Stuart, qui fut ambassadeur à Paris depuis 1817 jusqu'en 1815 où il fut remplacé par lord Normanby, est mort depuis quelques années. On pense qu'il s'opposa fortement à l'expédition d'Afrique par l'armée française en 1830, et qu'ensuite il appuya secrètement l'insurrection qui plaça Louis-Philippe d'Orléans sur le trône. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après la révolution de juillet, il fut un des envoyés des puissances qui refusèrent positivement de suivre le roi Charles X à Rambouillet.

M—d j.

STUCK (Wolfram), un des plus anciens écrivains dramatiques de l'Allemagne. Tout ce qu'on sait sur son compte, c'est qu'il est l'auteur d'un *Mystère du Nouveau-Testament*, mystère qui débute par mettre en scène saint Jean-Baptiste, et qui se poursuit jusqu'à la fin de l'histoire évangélique, la suivant pas à pas et reproduisant tous les miracles, toutes les prédications. Parfois un intermède dont le sujet est emprunté à l'Ancien-Testament coupe le fil de la représentation, et parfois aussi des chants qui font partie de l'office de l'Église se mêlent à la marche du

dialogue. Le *Veni sancte spiritus* se trouve en tête de l'œuvre. Le nombre des personnages qui figurent dans ce drame est énorme; plusieurs jours étaient nécessaires pour le jouer en totalité. Il porte la date de 1514. Il n'a point été imprimé en entier, et ne le sera sans doute jamais; mais on en trouve des analyses dans divers ouvrages relatifs à l'histoire littéraire de l'Allemagne.

B—N—T.

STUTTERHEIM (le baron de), général autrichien, né en Allemagne vers 1760, entra fort jeune dans la carrière des armes, et parvint au grade de général major. Il assista en 1805 en cette qualité à la bataille d'Austerlitz dont il composa une relation qui fut imprimée à Hambourg dans la même année, sous ce titre : *Bataille d'Austerlitz, par un militaire, témoin oculaire de la journée du 2 décembre* 1805, in-8°. Cette relation, bien que très-impartiale et fort judicieusement écrite, ne convint pas à Napoléon que l'on sait avoir été toujours sur ce point extrêmement difficile. Il en fit imprimer l'année suivante une autre édition à Paris, avec des notes *par un officier français témoin oculaire*, qui n'était autre que l'empereur lui-même, ce dont il fut aisé de s'apercevoir au ton de hauteur et de supériorité qui y régnait. Une troisième édition parut encore en 1806 à Paris avec des notes par le maréchal Soult. Le général autrichien ne répondit ni à l'une ni à l'autre de ces critiques, et il est probable qu'un ordre de son souverain lui imposa silence. Il est résulté toutefois de ces trois versions un travail où les historiens peuvent puiser d'utiles renseignements. L'ouvrage qu'il publia trois ans après, sous le titre de *Guerre de* 1809 *entre l'Autriche et la France*, 2 vol. in-8°, avec cartes et plans, Vienne, 1811, fut arrêté par ordre de l'empereur d'Autriche. Stutterheim avait assisté à cette bataille. Il fut ensuite nommé feld-maréchal-lieutenant, et commanda un corps d'armée en Italie dans la campagne de 1821. Nommé ensuite gouverneur-général de la Gallicie, il mourut du choléra à Lemberg en juillet 1831. M—D j.

STUVEN (Ernest Van), peintre, né à Hambourg en 1657, reçut dans sa ville natale les premiers principes de son art d'un nommé Irins, artiste peu connu. A l'âge de 18 ans, il se rendit à Amsterdam où il reçut des leçons de Jean Voorhout, de Guillaume Van Œtet et d'Abraham Mignan dont la manière le séduisit plus que celle de tous les autres. Trouvant le genre du portrait plus lucratif que tous les autres, il s'y était d'abord adonné; mais il s'aperçut qu'il n'y atteindrait pas le premier rang, et il eut le bon esprit de se contenter d'être un excellent peintre de fleurs. Il acquit bientôt en ce genre une réputation égale pour le moins à celle de son maître. Il se maria et reçut de toutes parts une si grande quantité de demandes d'ouvrage qu'il aurait pu acquérir une existence honorable si sa conduite eût répondu à son talent. Mais à peine eut-il quitté ses maîtres qu'il se plongea dans une débauche effrénée, poussant l'excès jusqu'à exciter le peuple à la révolte, au point que la justice se vit forcée de le condamner à une prison perpétuelle. Les sollicitations des admirateurs de son talent firent adoucir la sentence, et sa peine fut commuée en une détention de six années. Au bout de ce temps il redevint libre; mais la prison n'avait pu le corriger, et dix fois plus corrompu encore

qu'il n'y était entré, il renouvela ses excès, et les magistrats furent obligés de nouveau de sévir contre lui. On le remit en prison. Pour se distraire, il peignit plusieurs tableaux avec une si grande perfection, que l'on s'intéressa encore à lui, et qu'on changea sa prison en un bannissement perpétuel. Forcé d'obéir à cet arrêt, il se rendit d'abord à Harlem chez Nomeyn de Hooge, peintre habile, qui le reçut si mal qu'il se vit forcé de se réfugier à Rotterdam. Il peignit dans cette ville plusieurs tableaux qui eurent un grand succès. Sa misère toucha un certain de Beer qui le reçut chez lui, le nourrit et lui donna en outre un ducat par jour à condition qu'il travaillerait pour son compte. Il y exécuta un assez grand nombre d'ouvrages, et y resta jusqu'à sa mort, travaillant avec une constance qu'on n'aurait pas dû attendre d'un homme aussi dérangé. Les tableaux de Stuven sont estimés et recherchés des amateurs. Il composa ses groupes de fleurs avec beaucoup d'art et d'intelligence; sa touche est légère, sa couleur fine et transparente. Il mourut en 1712. P—s.

SUARD (Madame), femme du secrétaire de l'Académie française qui fut notre collaborateur (*voy.* Suard, XLIV, 126), était née à Lille en 1750, sœur du célèbre Panckouke, éditeur de l'*Encyclopédie*. Très aimée de son frère, elle vint avec lui à Paris étant encore fort jeune, et s'y trouva aussitôt placée au milieu de tous les savants et gens de lettres qui composèrent ce grand ouvrage. Douée de beaucoup d'attraits et d'esprit, elle en captiva plusieurs, entre autres Suard, qu'elle épousa vers 1775. Occupé de plusieurs entreprises et travaux littéraires, on a dit que son époux la négligeait un peu, mais qu'elle sut s'en dédommager. Ce qui doit étonner, c'est que Suard était sur ce point de la plus extrême indifférence, et que son épouse lui ayant dit un jour avec une rare franchise qu'elle avait cessé de l'aimer, il lui répondit froidement : *Cela reviendra*, et que madame Suard ayant ajouté : *C'est que j'en aime un autre*, il lui dit avec le même calme : *Cela se passera....* Et la conversation en resta là. On crut généralement alors que l'homme préféré était l'abbé Arnaud, ancien ami de Suard, et depuis longtemps commensal des deux époux. Arnaud étant mort en 1785, le ménage Suard continua d'être paisible jusqu'aux premières années de la révolution, dont l'ami et le collaborateur de Panckouke ne pouvait manquer d'être partisan. Il le fut cependant avec modération et passa le plus de temps qu'il lui fut possible à une maison de campagne qu'il possédait à Vaugirard. Ce fut là qu'il reçut Condorcet, obligé de se sauver après la révolution du 31 mai 1793. Mais la peur ne lui permit pas de le garder longtemps. Effrayé par la terrible loi contre ceux qui donnaient asile à un proscrit, il invita son malheureux ami à s'éloigner. On sait ce que furent pour Condorcet les suites de cette lâcheté (*voy.* ce nom, IX, 403), et l'on a dit que madame Suard en fut la principale cause. Malgré sa circonspection, Suard lui-même essuya plusieurs proscriptions, mais ce ne fut qu'après la chute de Robespierre, de manière qu'il lui fut aisé de s'en tirer, lié comme il l'était avec la secte philosophique qui avait fait la révolution. Son épouse traversa avec la même sécurité ces temps de calamités. Cependant toutes ces agitations la frappèrent vivement. Dans les derniers temps de sa vie son esprit sembla

quelquefois en être altéré. Après la mort de Suard, qui eut lieu en 1817, son état ne fit qu'empirer, et elle-même mourut en 1830. On a de cette dame : I. *Lettres d'un jeune lord à une religieuse italienne*, imité de l'anglais par madame.... Paris, 1788, in-12. II. *Soirées d'hiver d'une femme retirée à la campagne, extrait des feuilles du Journal de Paris des 4, 8, 11, 14, 17, 20 et 24 nov. 1786*, in-4° de 10 pag. ; Orléans (Paris), in-12, réimprimées par les soins de madame de Montmorency, dans le recueil intitulé : *Lettres de madame Suard à son mari, sur son voyage à Ferney, suivies de quelques autres insérées dans le Journal de Paris*, Dampierre, 1802, in-4°. III. *Madame de Maintenon peinte par elle-même*, Paris, 1810, in-8°. La préface de cet ouvrage est de Suard. IV. *Essais de Mémoires sur M. Suard*, Paris, 1820, in-12, tiré à 300 exemplaires destinés aux amis du défunt. Une notice *sur les derniers moments de Condorcet*, qui fait partie de ces essais, a été réimprimée en tête du dernier écrit de celui-ci intitulé ; *Avis d'un proscrit à sa fille*. On doit bien penser que l'auteur n'y dit pas toute la vérité sur l'asile refusé à Vangirard. M—D j.

SUARDUS (Paulus), laborieux littérateur italien de la fin du XVe siècle. Nulle de ses productions n'a pu échapper au plus complet oubli. Ses *Epistolæ ad divos*, ses *Prælectiones in Ovidii metamorphoses*, n'ont depuis bien longtemps pas trouvé un seul lecteur. Il était de Brescia, et le savant Quirini, dans son livre *De litteratoribus Brixionis*, part. II, pag. 31, a réuni le peu de détails que l'on possède sur son compte. B—N—T.

SUARÈS. *Voy.* Xuares, LI, 427.

SUAVIUS (Jean), né en Gascogne vers 1503, ayant acquis une profonde connaissance du droit civil et canonique, fut nommé auditeur de rote à la cour de Rome et évêque de Mirepoix. Paul IV le créa cardinal-prêtre et lui confia des affaires importantes. Pie IV le nomma président du tribunal de l'inquisition et le chargea de suivre les informations pour la canonisation de S. Didace. On rapporte de Suavius qu'ayant plaidé et gagné un procès à la rote, en faveur du cardinal Caraffe, qui depuis fut pape sous le nom de Paul IV, ce cardinal lui envoya deux cents écus d'or. Suavius en prit deux et rendit les autres à celui qui les avait apportés, en lui disant : « Il m'en est « dû deux, remettez les autres au « cardinal. » Il mourut à Rome en 1566. G—Y.

SUCHET (Louis-Gabriel), maréchal de France, né en 1772, à Lyon, d'une famille de commerçants, fut destiné, dès l'enfance, à la même profession, et, après avoir fait dans cette ville d'assez bonnes études, fut le commis-voyageur d'un négociant en soierie. C'est dans cette humble position que le trouva la révolution de 1789, où tout concourait si bien à favoriser les jeunes ambitions. Suchet ne fut pas un des derniers à se ranger sous ses drapeaux, et, dès la fin de l'année 1791, il s'enrôla dans l'un des premiers bataillons de volontaires nationaux qui furent décrétés par l'Assemblée constituante. D'abord sous-lieutenant, il parvint rapidement au grade de chef de bataillon, et déjà il était, à la fin de 1793, à la tête du 4e de l'Ardèche, lors des massacres de Bédouin (*voy.* Maigniet, LXX, 357), auxquels on sait qu'il eut beaucoup de part. Depuis il a fait tout ce qui était

en son pouvoir pour en effacer la trace, et on lui doit cette justice que dans ses antécédents et dans la suite de sa vie rien ne devait faire croire à de pareilles atrocités. Pour l'en absoudre complétement il faut avoir vécu dans ces temps déplorables, et savoir comment les militaires les plus honorables furent souvent obligés d'être les instruments passifs de la plus cruelle tyrannie. Après cette horrible destruction de Bédouin, le 4e bataillon de l'Ardèche fut envoyé au siége de Toulon dont une flotte anglo-espagnole venait de s'emparer, sous les ordres de l'amiral Hood. Nous voyons dans une notice biographique, à la rédaction de laquelle on sait que Suchet eut quelque part, qu'il concourut par sa valeur à la reddition de cette place; mais on connaît aujourd'hui les véritables causes de la retraite qui fut exécutée par l'amiral anglais (*voy.* NAPOLÉON, LXXV, 79), et personne n'est tenté de l'attribuer aux exploits de Suchet, non plus que la prise du général anglais O'Hara (*voy.* ce nom, LXXVI, 45) qui était gouverneur de Toulon et qui ne se rendit aux avant-postes français que par suite d'une convention secrète. On sait à quels affreux massacres les habitants de Toulon furent livrés lorsque les Anglais eurent évacué cette place, et l'on sait aussi que ces massacres, ordonnés par les commissaires de la Convention nationale (*voy.* FRÉRON, BAURAS et ROBESPIERRE jeune), furent exécutés par des décharges de mousqueterie, ce qui n'a pas empêché de les attribuer à Napoléon Bonaparte qui commandait l'artillerie. On pouvait avec plus de vraisemblance les attribuer à Suchet qui commandait un bataillon d'infanterie; mais nous répéterons, à cette occasion, ce que nous avons dit sur le massacre de Bédouin, c'est qu'à cette horrible époque, les militaires les plus honorables ne purent pas toujours se soustraire à de pareilles missions. Quoi qu'il en soit, le commandant Suchet fut envoyé bientôt après à l'armée des Alpes, et il assista aux combats de Vado, de Saint-Jacques, et à tous ceux qui furent livrés par la division Laharpe dont son bataillon fit partie. Il assista aussi, sur la fin de l'année 1795, à la victoire de Loano, remportée par Schérer, et il y enleva trois drapeaux aux Autrichiens. Le bataillon de l'Ardèche ayant été incorporé l'année suivante dans la 18e demi-brigade, Suchet passa dans ce corps comme chef de bataillon, et il assista en cette qualité, sous les ordres de Masséna, aux batailles de Dego, de Lodi, de Rivoli, de Castiglione, de Trente, de Bassano, d'Arcole et de Cerea. Blessé gravement dans cette dernière affaire, il vint passer plusieurs mois à Paris, pour y achever sa guérison, et s'y lia avec des hommes puissants qui dans la suite contribuèrent beaucoup à son avancement. C'est un moyen qu'il ne négligea jamais et qui, joint à ses talents et à sa valeur, lui valut de rapides succès. Retourné à l'armée d'Italie, il assista aux dernières opérations de la belle campagne de 1797 que termina le traité de Campo-Formio, et ce fut lui qui porta au général en chef les drapeaux que la division de Masséna avait conquis sur le champ de bataille de Tarvis. Revenu à son poste, il fut encore une fois blessé à Neumarcke, en Styrie; ce qui le fit nommer colonel ou chef de brigade. Dans l'année suivante, son corps passa en Suisse, et il concourut à l'invasion de cette contrée par le général Brune, qui le chargea de porter

au Directoire exécutif vingt-trois drapeaux conquis sur les milices de l'Helvétie. Cette mission lui valut le grade de général de brigade, et il se rendit en cette qualité à l'armée d'Italie, où Joubert, dont il avait cultivé l'amitié, le fit chef de son état-major. Ils exécutèrent de concert cette invasion du Piémont et ce renversement du trône de Sardaigne qui excita dans toute l'Europe de si vives réclamations (*voy.* JOUBERT, XXII, 46), même de la part du Directoire qui l'avait ordonnée et qui envoya sur les lieux un commissaire pour surveiller les opérations et faire passer en France le produit des contributions. Suchet, qui avait été particulièrement chargé de cette partie, eut quelques démêlés avec ce commissaire qui le força de rentrer en France pour y rendre ses comptes, lesquels avaient été approuvés et même ordonnés par Joubert. Ce général se montra fort mécontent de telles rigueurs envers son ami, qui ne tarda pas à rentrer en faveur et fut envoyé à l'armée du Danube, puis détaché avec une division dans les montagnes de la Suisse où, après des marches pénibles et une retraite difficile, il rejoignit l'armée vers le Saint-Gothard, aux sources du Danube. Cette expédition lui fit beaucoup d'honneur, et après sa victoire de Zurich, Masséna le nomma son chef d'état-major. Mais Joubert, ayant alors recouvré le commandement de l'armée d'Italie, se hâta d'appeler Suchet auprès de lui, et, en le nommant de nouveau son chef d'état-major, lui fit donner le grade de général de division. Après la bataille de Novi, où Joubert périt glorieusement, lorsque Masséna prit le commandement de Gênes, voulant encore une fois l'avoir sous ses ordres, il lui donna le commandement d'une division qui n'était guère composée que de 6,000 hommes. Ce fut à la tête de ce faible corps que Suchet résista pendant plusieurs mois à l'armée autrichienne de Mélas, qui le poussa jusque sur le Var, où il se défendit encore et établit une tête de pont qui résista à toutes les attaques. On sait que par cette belle défense il ne préserva pas seulement d'une invasion le midi de la France, mais qu'il prépara par une heureuse diversion les succès de l'armée de réserve et surtout la victoire de Marengo, en forçant le général autrichien à envoyer contre lui un fort détachement. Lorsque Napoléon fut maître de la Lombardie, il chargea Suchet d'occuper Gênes et son territoire avec sa division, et pendant six mois de séjour que celui-ci fit dans cette contrée, il maintint une excellente discipline et sut y faire respecter le pouvoir de la France. La guerre ayant recommencé au commencement de 1801, il commanda le centre de l'armée d'Italie sous Masséna; concourut à dégager sur le Mincio le général Dupont qui s'était compromis, et fit 4,000 prisonniers à Botzol, sur le général Bellegarde. Venu à Paris aussitôt après, il y fut bien accueilli par le nouveau consul et employé comme inspecteur-général. Il parcourut en cette qualité les départements du Midi, de l'Ouest, et commanda, en 1804, une division au camp de Boulogne. Il assista au couronnement impérial, à Paris, et fut à cette occasion nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et gouverneur du palais impérial de Lacken, près de Bruxelles. A l'ouverture de la campagne d'Allemagne, en 1805, sa division, qui fut la pre-

mière du 5e corps, commandé par le maréchal Lannes, concourut à la prise d'Ulm, au combat d'Hollabrun, puis à la bataille d'Austerlitz, où elle enfonça la droite de l'armée russe et la sépara du centre. D'après le bulletin, on admira sa marche en échelons, comme à l'exercice, sous le feu de cinquante pièces de canon. Il reçut pour cette belle manœuvre le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Sa division, ayant continué d'être employée en Allemagne, forma l'avant garde dans la campagne de 1807 contre l'armée prussienne, et elle obtint le premier succès à Saafeld. Elle commença l'attaque à Iéna et concourut très-efficacement à cette victoire. Placée toujours en première ligne, elle ne se distingua pas moins dans la campagne d'hiver qui se fit en Pologne, surtout à Pultusk, où seule elle résista à l'armée russe. « J'ai combattu l'armée française tout entière, » écrivit le lendemain le général en chef des alliés, Benningsen. Suchet battit encore les Russes, avec sa division, à Ostrolinska; mais il essuya alors un affront auquel il ne devait point s'attendre. Le maréchal Lannes étant tombé malade, le commandement du corps d'armée lui appartenait de droit par son ancienneté, et sans doute aussi par sa valeur; mais l'empereur n'en jugea pas ainsi; il donna ce commandement à son aide-de-camp Savary. Suchet fut si mécontent de ce passe-droit qu'il tomba malade et fut obligé de quitter l'armée pour revenir à Paris où on le vit quelque temps dans un état de consomption et d'hypocondrie tel qu'il fut près d'y succomber. Il en revint cependant, et pour consolation l'empereur lui donna le commandement d'un corps d'armée en Espagne. Ce fut dans ce temps-là que Suchet se maria et que, recherchant tous les moyens qui pouvaient le conduire à la faveur, il épousa la fille d'un négociant de Marseille (*voy.* ANTHOINE, LVI, 359), qui avait épousé une sœur de madame Joseph Bonaparte. Mais ce moyen eut peu de succès auprès de Napoléon qui a toujours montré, sans que l'on sache pourquoi, peu de sympathie pour Suchet. On sait que ce ne fut qu'après ses victoires les plus glorieuses et les plus manifestes dans la Péninsule ibérique, qu'il lui rendit quelque justice et lui donna des témoignages de confiance et d'estime. Arrivé dans cette contrée vers la fin de 1808, Suchet fut d'abord employé au siége de Saragosse et chargé de le couvrir avec sa division, sur la rive droite de l'Ebre. Après la soumission ou plutôt la ruine de cette malheureuse cité, en avril 1809, il fut nommé général en chef du 3e corps de l'armée d'Espagne, qui devint armée d'Aragon; et alors commença cette suite de victoires et de conquêtes qui en ont fait le plus bel épisode de cette guerre. Le départ de beaucoup de troupes pour l'Allemagne, que nécessita bientôt la guerre d'Autriche, autant que l'arrivée d'une armée anglaise, et l'accroissement des forces espagnoles, rendirent très-difficile la position des Français dans la Péninsule. Le jour même où Suchet prit le commandement, 25,000 Espagnols sous les ordres de Black vinrent pour l'attaquer. Ses troupes découragées étaient peu disposées à résister, mais il réussit à les ranimer, leur communiqua son énergie, remporta à Belchitte une victoire où il fit 4000 prisonniers, s'empara de 30 pièces de canon, et

renversa tous les plans de l'ennemi, qui déjà s'apprêtait à marcher vers les Pyrénées. On sait que cette victoire eut une grande influence sur les succès de Napoléon, qui à cette époque soumit l'Autriche et força l'empereur François II à lui donner la main de sa fille. Après ce premier triomphe, Suchet ne négligea aucun moyen d'en assurer d'autres. On a surtout loué avec beaucoup de raison les soins qu'il eut de pourvoir à tous les besoins de sa troupe sans trop surcharger les habitants, et en maintenant une discipline extrêmement sévère. Dès le commencement de 1810 il commença par le siége de Lérida (13 avril), dont, plus heureux que le grand Condé, il réussit à s'emparer en quelques jours; et par là commença cette belle campagne à laquelle on a donné le nom d'*obsidionale*, dans laquelle, secondé par l'illustre commandant du génie Rogniat (*voy.* ce nom, LXXIX, 335), il s'empara de plus de places et de forts que de célèbres généraux n'en ont conquis dans toute leur carrière. Il remporta encore une victoire importante sur O'Donnel; puis il s'empara de Mesquinença, et marcha contre Tortose, qui lui ouvrit ses portes, le 12 janvier 1811, après treize jours de tranchée ouverte. Le fort de Saint-Philippe, au col de Balagues, fut pris d'assaut huit jours après. Enfin, Suchet alla se déployer devant Tarragone, réputée l'une des plus fortes places de la Péninsule. Elle était défendue par 20,000 hommes, soutenue par une autre armée de même force, sous les ordres de Campo-Verda, et par une flotte anglaise qui mouillait sous les murs de la forteresse; enfin tous les moyens de résistance s'y trouvaient réunis. Il fallut ouvrir neuf brèches et livrer autant d'assauts dont le neuvième coûta 4000 morts aux assiégés et fit tomber la place avec 10,000 prisonniers. Ce dernier effort eut les conséquences les plus funestes par l'irritation des assiégeants, qui, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les villes prises d'assaut, se livrèrent à tous les genres d'excès, lesquels d'ailleurs avaient été provoqués par l'égorgement inexcusable de cinq cents prisonniers. Le général Contreras, qui commandait la place et qui fut conduit en France comme prisonnier de guerre, a fait imprimer des Mémoires dans lesquels il accuse hautement Suchet d'avoir, dans cette circonstance, manqué à sa parole et toléré de cruelles violences de la part de ses troupes; sur quoi celui-ci n'a pas manqué de répliquer à son tour, dans ses propres Mémoires, qui ont paru plus tard. C'est une question sur laquelle il serait difficile de prononcer aujourd'hui. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le général français fut en tous points approuvé par son maître, l'empereur, qui, comme on sait assez, se montrait peu exigeant pour ceux qui remportaient des victoires. Il fut si content de celle-là que, dès qu'il en eut connaissance, il nomma Suchet maréchal d'empire. Ceux qui ont connu la vanité et l'ambition de ce général comprendront toute la joie dont il fut transporté à cette nouvelle. Voulant de plus en plus justifier une telle faveur, il s'élança avec une nouvelle ardeur dans la carrière des conquêtes, et ce fut sous ces auspices qu'il commença, dans le mois de septembre 1811, la campagne du royaume de Valence, qui ne devait être ni moins brillante ni moins heureuse que celle qui l'avait précédée. Le premier obstacle qu'il rencontra dans sa marche

fut les forts de l'antique Sagonte, qu'avaient relevés à grands frais les Espagnols insurgés. Celui d'Oropesa fut enlevé dès le 25 octobre. La garnison de Sagonte avait repoussé deux assauts, et cette place continuait d'être battue en brèche lorsque Black sortit de Valence avec 30,000 hommes pour la secourir, et fut entièrement défait près de Murviedro, qui capitula et donna son nom à cette mémorable bataille, où le nouveau maréchal fut très-légèrement blessé à l'épaule, ce qui ne l'empêcha pas de continuer les opérations. Après avoir reçu le corps de réserve de la Navarre, il passa le Guadalquivir et investit Valence, qui capitula le 9 janvier 1812, après quelques jours de bombardement. La garnison tout entière, au nombre de 20,000 hommes, fut prisonnière de guerre. Dans le mois suivant, les places de Diniscola et de Denia tombaient également au pouvoir des Français, et la conquête du royaume de Valence fut achevée. Heureuse par les soins du vainqueur, comme l'était l'Aragon, cette contrée imita son calme, sa soumission, et Suchet fut récompensé de tant de glorieux travaux par le titre de duc d'Albuféra et la possession de ce riche domaine qui touche aux murs de Valence, et sur le terrain duquel il avait combattu. Dans la dernière campagne (celle de 1813), après avoir obtenu quelques succès contre O'Donnel et s'être réuni aux armées du centre et du midi, qui vinrent le joindre à Valence, le duc d'Albuféra marcha contre les Anglais, qui menaçaient Tarragone, et il les éloigna de cette place, après avoir mis en fuite le général Murray, dont il prit toute l'artillerie. Mais alors survinrent les défaites des autres corps d'armée, qui rendirent inévitable l'évacuation de la Péninsule. Obligé de quitter Valence après la défaite de Vittoria, Suchet laissa des garnisons à Denia, à Sagonte, à Tortose et à Lérida, qui furent approvisionnées pour plus d'un an; et il marcha contre les Anglais que commandait Bentinck. Il le battit au col d'Ordal, et, pour récompense, fut nommé l'un des colonels-généraux de la garde impériale, en remplacement de Bessières qui venait d'être tué sur le champ de bataille. Il occupa encore pendant six mois la Catalogne; mais l'empereur, après sa malheureuse campagne de Saxe, lui ayant encore ôté 20,000 hommes, il fut contraint de se rapprocher de la frontière de France. C'est alors que le roi Ferdinand VII, ayant recouvré sa liberté, rentra dans ses États par la frontière où se trouvait Suchet. Ce maréchal le reçut avec beaucoup d'égards, et il le conduisit lui-même jusqu'aux premiers postes de l'armée espagnole. Ce fut dans ces circonstances qu'il reçut la nouvelle de l'occupation de Paris par les armées de la coalition, puis de l'abdication de Napoléon et du rétablissement de la royauté. Sans hésiter, il fit reconnaître Louis XVIII par son armée, qui prit la cocarde blanche et fut passée en revue par le duc d'Angoulême. Pendant ce temps le maréchal Soult avait continué son mouvement de retraite jusqu'à la Garonne, se flattant d'être secondé par le duc d'Albuféra, qui, débouchant dans la direction de Perpignan et de Narbonne, eût pu attaquer le duc de Wellington sur sa droite et le forcer à se retirer; ce qui eût garanti la France de toutes les conséquences de l'invasion de ce côté. Une grave discussion s'est élevée sur ce point

après les événements, et de vives réclamations ont éclaté de part et d'autre sans que la question ait été mieux éclaircie. Le duc d'Albuféra a répondu aux principales objections dans ses Mémoires, que l'ingénieur Choumara a ensuite réfutés dans une brochure spéciale et publiée postérieurement à la mort de Suchet. Quoi qu'il en soit, le duc d'Albuféra, aussitôt après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, se hâta de venir à Paris offrir sa soumission et ses services à Louis XVIII, qui le nomma pair de France, commandeur de Saint-Louis et gouverneur de la 5e division, dont le siége était à Strasbourg. Suchet se trouvait dans cette ville, lors de l'invasion de Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe en mars 1815. On comprend dans quel embarras il fut plongé, après avoir mis tant d'empressement à se ranger du parti de la restauration. Effrayé des succès qu'obtint Napoléon, il montra peu de zèle à soutenir les Bourbons, et le diplomate prussien Schœll a donné sur cela, dans son *Recueil de pièces officielles*, d'assez curieux détails (*voy.* SCHOELL, LXXXI, 353). Rentré par là dans la faveur de Napoléon, Suchet fut nommé pair de France et général en chef de l'armée des Alpes, forte de 10,000 hommes seulement, et, dans plusieurs occasions, il obtint des succès sur les Piémontais et les Autrichiens; mais la grande armée de ces derniers s'étant emparée de Genève, et menaçant de l'attaquer sur ses derrières par la Savoie, il se vit obligé de se retirer sur Lyon, où il fut assez heureux pour rendre de grands services à sa ville natale, en la préservant d'un siége et en maintenant parmi les troupes une sévère discipline, ce dont le maire de Fargues le remercia par cette lettre du 24 juillet 1815 : « La ville de Lyon reconnaissante du service important « que lui a rendu votre excellence, « en préservant ses murs des désastres d'un siége, s'empresse de « vous présenter le témoignage de « sa profonde gratitude. Vous la « trouverez exprimée dans la délibération prise par le conseil municipal, le 21 courant, et dont « il m'a chargé de vous transmettre « une expédition. Vous y verrez, « monsieur le maréchal, combien la « ville de Lyon sait apprécier le sacrifice que votre excellence a fait à « sa gloire, pour mettre cette cité à « l'abri des fléaux que la guerre entraîne à sa suite... » Par une convention honorable que Suchet avait obtenue du général autrichien Bubna, la ville ne fut pas seulement préservée d'un siége, il y conserva encore à la France pour 10 millions d'artillerie. Le même jour (11 juillet), ayant appris que Louis XVIII était entré dans la capitale, il fit partir trois généraux pour lui présenter l'acte de soumission de son armée, dont le commandement lui fut continué jusqu'au licenciement. Alors Suchet revint à Paris, et il y fut parfaitement accueilli du roi et de toute la famille royale. Cependant il ne rentra pas immédiatement à la chambre des pairs, par le motif qu'il avait fait partie de celle de Napoléon. Ce ne fut qu'en 1817, lors de l'introduction de soixante nouveaux pairs précédemment exclus, et qui furent destinés par le ministère de cette époque à faire de la chambre haute ce que l'ordonnance du 5 sept. 1816 avait fait de la chambre des députés (*voy.* Louis XVIII et BARTHÉLEMY, LVII, 240). Suchet fut peu remarqué à cette époque, et bien que

traité favorablement par le gouvernement royal, quoique par sa position et tous ses antécédents il appartînt au parti de la révolution, on put, on dut même dans plusieurs circonstances, notamment à l'époque de la naissance du duc de Bordeaux, le croire sincèrement attaché à la cause du royalisme. Désigné alors par le roi lui-même pour l'un des témoins de l'accouchement de Mme la duchesse de Berri, il remplit cette mission de haute confiance avec autant de loyauté que de dévouement. Comme ce fait se rattache à l'un des plus grands événements de cette époque, nous croyons devoir rapporter ce qui concerne plus particulièrement ce maréchal; pour cela nous rapporterons ce qui en a été dit dans le volume intitulé : *Biographie de Louis-Philippe*, d'après des témoignages irrécusables : « ... Mais où se manifesta d'une manière plus évidente « encore le chagrin de la famille « d'Orléans, pour cette naissance « miraculeuse du duc de Bordeaux, « qui fut accueillie avec de si grands « transports d'amour et de joie par « la France entière, ce fut dans la « visite que cette famille fit à sa « mère, aussitôt après l'accouchement... En entrant chez Mme la duchesse de Berri, Mlle d'Orléans dit à « sa belle-sœur : « Enfin il n'y avait « personne. — Je vous demande pardon, répondit quelqu'un qui se « trouvait derrière elle; M. le maréchal Suchet y était. « Le duc « d'Orléans, qui était présent, se « coutint encore bien moins devant « Mme de Gontaut, à qui on avait « remis le nouveau-né. Ses propos « furent si amers, si offensants que « nous n'osons pas les répéter, et « que cette dame tout en pleurs s'é« cria : « C'est horrible! monsieur le « maréchal, venez donc répondre à « M. le duc d'Orléans! « Le maréchal « étant venu affirmer la vérité, le « duc resta muet et confondu; mais « revenu chez lui il réfléchit à ce « qu'il avait dit, et comprit qu'il « était allé trop loin. Alors il envoya « sa sœur auprès de Mme la duchesse « de Berri, sous prétexte d'une se« conde visite, mais réellement pour « faire à Mme de Gontaut des espèces « d'excuses. « Joséphine, lui dit« elle avec une incroyable naïveté, « vous êtes en colère contre mon « frère, mais il faut pardonner à un « premier mouvement, bien naturel. « On ne perd pas sans regret une « couronne pour ses enfants... Je « vous assure qu'aujourd'hui *il est* « *très-bien.* » Quoi qu'en ait dit la « sœur de Louis-Philippe, nous ne « pensons pas qu'il fût très-calme, « ni *très-bien*, le jour de cette nais« sance d'un héritier du trône qu'il « convoitait depuis si longtemps; « car ce jour-là même il alla voir le « maréchal Suchet, et lui fit des ques« tions aussi injurieuses, aussi in« convenantes que celles qu'il avait « faites à Mme de Gontaut. « Mon« sieur le maréchal, lui dit-il, votre « loyauté m'est connue, vous avez « été témoin de l'accouchement de « Mme la duchesse de Berri; est-elle « réellement mère d'un prince? — « Aussi réellement que monseigneur « est père de M. le duc de Chartres, » « fut la réponse du maréchal. Quel« que franche et vraie que fût cette ré« ponse, Louis-Philippe ne fut point « persuadé, ou du moins il ne voulut « pas le paraître, et il rédigea avec « ses conseils une longue et ridi« cule protestation qu'il fit insérer « dans le journal anglais *le Mor« ning-Chronicle*, dépôt ordinaire

« des mensonges de la police fran-« çaise... » Malgré cette preuve de dévouement et d'autres encore que Suchet donna au gouvernement de la restauration, il n'en fut pas très-bien traité. On continua à se tenir envers lui dans une ligne d'égards et de politesse très-scrupuleuse, mais on ne l'employa pas, quelque désir qu'il en eût, dans les circonstances importantes, notamment dans la guerre d'Espagne où il aurait pu rendre de très-grands services. Ce fut en rédigeant ses Mémoires qu'il se consola de cet oubli, et l'on peut dire que sous ce rapport la postérité aura du moins gagné quelque chose, car cet ouvrage est un des meilleurs écrits militaires qui aient paru de nos temps. C'est avec exagération sans doute qu'on l'a comparé aux *Commentaires de César;* il n'en a ni la simplicité, ni la profondeur, et la vérité y est trop souvent sacrifiée à la vanité de l'auteur qui était fort grande. Cependant il a eu un grand succès. Publié en 1829, 2 vol. in-8° avec atlas, trois ans après la mort du maréchal, par les soins de sa veuve et ceux du baron de Saint-Cyr-Nugues, qui avait été son chef d'état-major, il fut traduit en espagnol et en anglais dès l'année suivante. Cette publication donna lieu à quelques critiques et controverses, notamment de la part de l'ingénieur Choumara, qui a surtout amèrement blâmé le duc d'Albuféra de n'avoir pas participé à la bataille de Toulouse, dans ses *Considérations militaires sur les Mémoires du maréchal Suchet, suivies de sa Correspondance avec le maréchal Soult*, etc. Le duc d'Albuféra mourut le 3 janvier 1826 au château de Saint-Joseph, près Marseille, où il était allé passer l'hiver pour rétablir sa santé dans la famille de madame la maréchale. M—D j.

SUCHYWILK, archevêque de Gnesne, primat du royaume de Pologne, fut d'abord nommé chancelier du royaume par Casimir-le-Grand, qui fut tellement satisfait de ses services qu'il le nomma exécuteur de son testament (1370). Après la mort du monarque, les Polonais, ayant choisi pour son successeur Louis, roi de Hongrie, Suchywilk fut, avec l'évêque de Cracovie, député pour porter à ce prince le décret de l'élection. Louis ayant pris possession du trône, Suchywilk lui présenta le testament du feu roi. Cet acte parut au prince et au sénat si contraire aux intérêts de la Pologne, qu'il resta en grande partie sans exécution. Le roi, d'après le vœu du chapitre, ayant nommé Suchywilk à l'archevêché de Guesne, le nouveau prélat se rendit à Avignon près du pape Grégoire XI, qui lui accorda le pallium (1373). Il tint pendant neuf ans le premier siége de la Pologne, moins occupé du bien de la religion que de ses proches qui, à sa mort (1382), étaient en possession de toutes les terres appartenant à l'archevêché. G—Y.

SUCQUET (Antoine), écrivain ascétique, fils d'un conseiller au parlement de Malines, naquit en cette ville, le 15 octobre 1574. Après avoir fait avec distinction ses humanités et sa philosophie, il étudia le droit à l'université de Louvain, mais son goût pour la retraite et son extrême piété le firent bientôt renoncer à la jurisprudence. Il entra au noviciat des jésuites de Tournai, le 27 avril 1597, et se consacra entièrement à la société par la profession des quatre vœux, le 16 décembre 1612. En 1611, il avait érigé à Malines un noviciat

pour les jésuites flamands, et, en 1615, il établit dans cette maison un collége où il enseigna lui-même pendant plusieurs années. Il fut ensuite deux ans recteur du collége de Bruxelles, quatre ans provincial de Flandres, puis procureur de cette province, et, en cette qualité, se rendit à Rome en 1625. A son retour, une fièvre violente l'ayant arrêté à Paris, il y mourut le 15 février 1626. Le P. Sucquet, dit Paquot, était un homme plein de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain. Il en a donné des preuves dans les ouvrages suivants. I. *Via vitæ æternæ... iconibus illustrata per Bootium a Bolswert*. Anvers, 1620, in-8°. Les personnes pieuses estiment beaucoup ce livre, et les 32 gravures dont il est orné en relèvent le prix aux yeux des amateurs. Son succès en a fait multiplier les éditions avec les mêmes planches. La 7e, suivant M. Brunet, est d'Anvers, 1630. La 4e, revue et augmentée par l'auteur, Anvers, 1625, in-8°, paraît être celle qu'on recherche le plus. On en a une version française sous ce titre : *Le chemin de la vie éternelle, etc., translaté par le R. P. Morin, Parisien*, de la compagnie de Jésus, déclaré par images de Boëce à Bolswert (même ville, même imprimeur que la 4e édition), 1623, in-8° de 950 pages. Pierre Maillard, jésuite d'Ypres, l'a traduit en flamand, et Stanislas Kisynokolski, jésuite de Cracovie, en polonais. Moréri assure qu'il l'a été aussi en espagnol et en anglais, mais il ne nomme pas les traducteurs. II. *Testamentum christiani hominis et præparatio ad consequendam salutem*. Anvers, 1625, in-16; Pont-à-Mousson, même année, in-12; Luxembourg, 1631, in-12. Cet ouvrage estimé a été également traduit en flamand et en italien, nous ne savons par qui, et en français par le P. Jean Rousselet, jésuite de Reims, mort en 1636. Cette dernière traduction a été imprimée à Pont-à-Mousson par Sébastien Cramoisy, dans le format in-16 ou petit in-8°, en 1624. Si cette date, donnée par Paquot, est exacte, il faut que le P. Rousselet ait traduit sur le manuscrit de l'auteur, ou qu'il y ait une édition latine antérieure à celle de 1625, tant d'Anvers que de Pont-à-Mousson. III. *De Purgatorio, libellus vivis utilis ac defunctis*. IV. *Parvum Psalterium beatæ Virginis Mariæ*. On ne dit ni en quelle ville, ni à quelle époque parurent ces deux opuscules.—SUCQUET (*Charles*), de la même famille que le précédent, né vers 1508, probablement à Bruges, où mourut son père, s'appliqua à la jurisprudence, sans négliger l'étude des belles-lettres. Par le conseil d'Érasme, il se rendit à Bourges, en 1529, pour y suivre les leçons d'Alciat, et bientôt il gagna l'estime et l'affection de ce célèbre professeur. L'année suivante, il fut reçu docteur, et une lettre d'Alciat à Erasme nous apprend que la ville fit les frais de cette réception, honneur qu'elle accordait rarement et que Charles ne dut qu'à ses talents et à la haute recommandation de son maître. Le jeune docteur passa ensuite à Turin, où il obtint une chaire de droit qu'il n'occupa que peu de temps, la mort l'ayant enlevé, en 1536, dans sa 27e année. Jean Second, moissonné aussi à la fleur de l'âge quelques mois après Charles, consacra à la mémoire de celui-ci une touchante élégie. Sucquet n'a laissé qu'un livre de jurisprudence intitulé : *De interdictis*, imprimé à Turin, vers 1535, in-fol., suivant Lipénius. — Le père de notre auteur, *Antoine Sucquet*, et

son oncle *Jean Sucquet*, tous deux amis d'Érasme, étaient des hommes de la plus grande distinction. *Antoine* fut membre du conseil privé de l'empereur Charles-Quint, et son chargé d'affaires en diverses cours. Il a bien mérité des lettres par la protection constante qu'il accorda aux savants de son temps. A la mort d'Antoine, Erasme fit de lui un magnifique éloge dans la lettre de condoléance qu'il adresta à Jean son frère (1). B—L—U.

SUDAN (Jean-Nicolas), chanoine honoraire et secrétaire général de l'archevêché de Lyon, naquit en cette ville le 3 septembre 1761. Il était fils de Jean-Paul Sudau, qui avait quitté la Suisse, sa patrie, pour venir se fixer à Lyon. Destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, il fut élevé, pour ainsi dire, dans l'église de Saint-Jean. En 1777, malgré sa grande jeunesse, on l'adjoignit à Gouvellier, archiviste au chapitre de cette église, où il fit une espèce d'apprentissage, qui le mit à même de remplacer son patron en 1789. Il n'occupa que fort peu de temps ce poste qui convenait parfaitement à ses goûts. La révolution survint; il fallut être victime ou complice des excès de la multitude, ou s'y dérober par la fuite. L'abbé Sudan prit ce dernier parti, et alla chercher un refuge en Suisse dans le sein de sa famille. Rentré en France en octobre 1795, il remplit secrètement et avec zèle le saint ministère jusqu'au jour où Napoléon rouvrit les temples et rendit la liberté au culte catholique. La municipalité de Lyon le nomma son archiviste en 1800. Il exerça long-temps ces fonctions et ne les abandonna que lorsque Mgr de Pins, ayant été placé à la tête de l'administration du diocèse, jugea à propos de l'attacher à sa personne, en lui conférant le titre de chanoine honoraire et l'emploi de secrétaire général de la métropole. Joignant aux vertus de son état une instruction peu commune, il s'était livré avec ardeur à l'étude de l'histoire, et surtout de l'histoire de Lyon. Il avait formé des recueils considérables de tout ce que renferment d'intéressant les archives municipales de cette ville, celles des notaires, celles de la préfecture et les autres dépôts publics de la cité. Il fit même un voyage à Paris, en 1816, sans autre but que de fouiller dans les bibliothèques et d'y faire des extraits. L'auteur de cet article a inséré un assez grand nombre de ces extraits dans ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, publiées en cette ville de 1838 à 1846, et formant 91 fascicules in-8°. On a de l'abbé Sudau un petit mémoire intitulé *Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie sous Henri IV, contenant trois lettres inédites de ce prince*. Lyon, imp. de Ballanche, 1814, in-8°. Cet estimable ecclésiastique, dont le savoir était relevé par une extrême modestie, est mort à Lyon le 1er avril 1827. A.—P.

SUE (Jean) fut le premier d'une famille illustre dans la science médicale. Né à Colle-Saint-Pol, ancien diocèse de Vence en Provence, le 10 décembre 1699, il vint fort jeune à Paris pour y faire ses études, et fut

(1) « Quid enim illius ingenio magis niveum, quid amico amicius, quis in officin promptior, in consilin fidelior, quis justi tenacior, quis fucis, fraudibus, et injustitiæ infensior? Quanta pietas citra superstitionem! Quam perspicax sanumque judicium, multum abhorrens a vulgi judiciis! Quanta dexteritas in rebus gerendis! Quant doles, quant ornamenta in uno viro perdidit aula Cæsaris, etc.! »

successivement licencié et maître, puis membre de l'Académie royale de chirurgie. Il concourut très activement à tous les travaux de cette société, en même temps qu'il fut l'un des praticiens les plus habiles de la capitale, où il mourut le 30 nov. 1762. J. Sue avait publié un *Catalogue des plantes usuelles dans leur état naturel, avec leurs noms différents tant français que latins*, Paris, 1725, in-fol. (*Voy.*, pour la notice de son fils (*Pierre* Sue), tome XL, la page 141.) — SUE (JEAN-JOSEPH), frère cadet de *Jean*, naquit comme lui au bourg de Colle-Saint-Pol, le 20 avril 1710, et fut appelé Sue le jeune, ou *Sue de la Charité*, ayant été longtemps chirurgien de cet hospice, emploi dans lequel il succéda à son maître Veriller. Comme son frère, il fit ses études médicales à Paris, et y fut successivement professeur d'anatomie au collége royal de chirurgie, puis à l'école royale de peinture et sculpture, censeur royal pour les livres de chirurgie, etc. Ce fut un des professeurs les plus remarquables de cette époque par la méthode et la clarté qui régnaient dans ses démonstrations. Voulant éviter à ses élèves les difficultés et les dégoûts de certaines dissections, il avait imaginé de représenter sur des cartons de grandeur naturelle toutes les parties du corps humain, et il continua avec beaucoup de succès pendant plus de quinze ans cette collection composée de près de deux cents planches relatives aux parties les plus remarquables ou les plus délicates de l'ostéologie, de la myologie, des monstruosités et de la structure de l'œil. Plus tard son fils la porta à 364 planches. J.-J. Sue mourut à Paris en 1792. Il était membre de l'Académie de chirurgie, de la Société royale de Londres, de celles de Philadelphie, d'Édimbourg, et de plusieurs autres corps savants. Il avait publié : I. *Traité de bandages et appareils*, 1746, 1761, in-12. II. *L'anthropotomie ou l'art d'injecter, de disséquer, d'embaumer et de conserver les parties du corps humain*, par Tarin ; Paris, 1749-1765, 2 vol. in-12. Bien que cet ouvrage ne soit pas de Sue, on peut dire qu'il se l'est en quelque façon approprié par les utiles corrections et additions qu'il y a faites. Il est devenu fort rare. III. *Discours prononcé aux écoles de chirurgie en 1750*. IV. *Éléments de chirurgie*, 1755, in-12. V. *Traité d'ostéologie* de Monro, trad. de l'anglais, avec des remarques par Sue, 1789, 2 vol. grand in-fol. La traduction est de Mme d'Arconville qui l'écrivit sous les yeux de Sue. — Le fils du précédent, qui est le père de M. Eugène Sue, et dont les prénoms sont aussi Jean-Joseph, continua ses travaux anatomiques et fut comme lui chirurgien de la Charité, professeur d'anatomie à l'Académie royale. Il a publié : I. *Traité d'anatomie comparée* par Alex. Monro, trad. de l'anglais, 1878, in-12. II. *Éléments d'anatomie à l'usage des peintres, sculpteurs, etc.*; Paris, 1788. in-4° avec planches. III. *Opinion sur la guillotine ou sur la douleur qui survit à la décollation*, Paris, 1796, in-8°. IV. *Essais sur la physiognomonie des corps vivants, considérés depuis la plante jusqu'à l'homme*, Paris, 1797. in-8° V. *Recherches physiologiques et expériences sur la vitalité, suivies d'une seconde édition de l'opinion sur le supplice de la guillotine*, Paris, 1798, 1803, in 8°, avec 4 pl. J.-J. Sue est mort vers 1805. F-R.

SUFFOLK (le comte Jean), pair de la Grande-Bretagne, né le 7 mars 1748 de l'une des plus illustres familles de l'Angleterre, entra fort

jeune dans la carrière des armes, et fut bientôt colonel du 44e régiment d'infanterie, qu'il commanda pendant plusieurs années. Dès son entrée à la chambre des pairs, il se lit remarquer dans le parti de l'opposition, et prit surtout avec beaucoup de chaleur la défense d'Arthur O'Connor, accusé de secrètes intelligences avec la république française. Dans la même année (1798), le comte de Suffolk parla avec beaucoup de force contre les ministres, à l'occasion de la suspension de l'*habeas corpus*. En 1801, il leur reprocha avec la même énergie la continuation de la guerre, attribuant à cette calamité la détresse et toutes les souffrances qui pesaient alors sur l'Angleterre. Il se plaignit ensuite de l'énorme masse de papier de banque mise en circulation, et lui attribua l'excessive cherté des denrées de toute espèce. Il se plaignit encore de ce que, au mépris des anciens usages, tous les membres du comité chargé de demander les motifs de suspension de l'*habeas corpus* avaient été choisis dans le parti ministériel; puis il réclama contre l'insuffisance des secours accordés au Portugal, et sembla présager l'invasion de ce royaume par les Français. Dans le même temps il parla encore contre la suspension de l'*habeas corpus* et contre le *bill d'indemnité* qui fut accordé aux ministres malgré ses réclamations, déclarant qu'un tel bill à des hommes qui s'étaient rendus coupables de tant d'actes tyranniques était subversif de tous les principes constitutionnels. En 1810, il demanda une enquête sur l'état de la nation, puis il s'opposa aux remerciements que le parlement se proposait de voter au duc de Wellington pour sa victoire de Talaveyra. Ce fut le dernier discours qu'il prononça à la chambre. S'étant retiré dans ses terres, il y mourut le 25 février 1820. C'était sans nul doute un des orateurs les plus éloquents de cette époque, et aussi l'un des hommes de bien les plus remarquables, faisant un noble usage de sa fortune, qui était considérable. M—DJ.

SUISETH (RICHARD) (1), savant anglais surnommé le *calculateur*, vivait dans le XIVe siècle, sous le règne d'Edouard III. Après avoir enseigné les mathématiques et l'astronomie à l'université d'Oxford, il renonça au monde vers 1350, et entra dans l'ordre de Cîteaux. On ne connaît pas l'époque de sa mort. Dans sa retraite il écrivit, dit-on, des commentaires sur le *maître des sentences* et sur la *morale* d'Aristote. Nous ne savons s'ils ont été imprimés. Des ouvrages qu'il avait composés sur les sciences pendant qu'il professait, nous ne pouvons citer que le suivant, rangé par les bibliographes dans une des divisions des sciences philosophiques : *Opus aureum calculationum (ex recognitione Joan. Tollentini, Veronensis), Papiæ (Pavie) per Franc. Gyrardengum*, 1498, grand in-fol. de 89 f. à 2 colonnes (M. Brunet). Cette première édition, avec date, d'un livre curieux et singulier, est rare et recherchée. On en a donné plusieurs autres, parmi lesquelles on distingue celle que le médecin Victor Trincavelli (*voy.* ce nom, XLVI, 529) publia sous ce titre : *Calculator seu calculationum aureum opus, ad omnes scientias applicabile;*

(1) La Monnoie, suivi par Moréri, lui donne le prénom de Roger (voy. *Suppl. Epit. Biblioth. Gesn.*, p. 115); d'autres l'ont à tort appelé Jean. Son véritable nom de famille, dit encore La Monnoie, était Swinshed : *id est suillum caput* (tête de porc).

Venise, héritiers d'Octav. Scot, 1520, in-fol. de 74 feuilles. Dans le vol. se trouve *Questio de reactione juxtà Aristotelis sententiam*. Jér. Cardan (2) et J.-C. Scaliger ont loué l'ouvrage de Suiseth. J. Pic de la Mirandole, L. Vivès et Conrad Gesner s'en sont moqués ; et la Monnoie est d'avis qu'ils ont eu raison. B—L—U.

SUK (François), chef de Cosaques, se fit connaître sous le roi Etienne Bathory par la hardiesse de ses entreprises. Ce prince, assiégeant Polosck (1578), Suk, à la tête d'un corps de Cosaques, surprit au milieu de la nuit et escalada Krama, ville très forte dans les environs. Quelques jours après, il s'empara aussi pendant la nuit de Kossiana, où il trouva de riches magasins, de l'artillerie et des munitions. Il fut la terreur de ces contrées, se montrant partout où on ne l'attendait pas. Comme il était de haute stature, d'une force extraordinaire, il portait des armes qui y répondaient. Les Cosaques qui le voyaient prêt à tout oser et à se jeter dans les aventures les plus hasardeuses, croyant que rien ne pouvait dompter leur chef, lui donnèrent le surnom de *Suk;* ce qui dans leur langage signifie la partie du chêne la plus dure, la plus difficile à fendre. Le roi ayant mis le siége devant Pleskow (1579), et la saison étant déjà avancée, Suk, toujours à cheval, ne prenant point de repos, succomba à la fatigue. La fièvre le saisit, et on le ramena au camp, où il mourut, vivement regretté du roi, de l'armée polonaise et surtout de ses Cosaques. G—Y.

(2) *De subtilitate*, lib. XVI, *de Scientiis*. Cardan raconte au même endroit que Suiseth, dans un âge très avancé, ayant voulu relire son livre, se mit à pleurer en reconnaissant qu'il n'y comprenait plus rien.

SUKIAS *Somal* (le révérend abbé) naquit à Constantinople le 6 février 1776. Son père et sa mère, Arméniens catholiques, étaient issus de familles également distinguées par la noblesse de leur origine et par leurs vertus. Dès l'âge le plus tendre il parut doué lui-même de ces qualités qui rendent chers à Dieu et aux hommes. Ce jeune homme nourrit jusqu'à sa vingtième année un ardent désir d'embrasser la vie monastique. C'est dans ce but qu'en 1796 il entra au couvent de Saint-Lazare, fondé dans les lagunes de Venise par Pierre Mekhitar (*voy.* ce nom, XXVIII, 173). Au bout de deux ans il prit l'habit de religion, et le 25 octobre 1800 il prononça ses vœux. Cet acte décisif fut si cher à son âme, que sa piété reconnaissante lui fit tracer ces mots, qu'il répétait souvent : *Bénie soit l'heure à laquelle j'ai fait profession!* Pendant le reste de sa vie, toute consacrée aux exercices de la piété, au salut des âmes, à l'étude, il éprouva l'abondance de grâces dont il s'était enrichi dans ce jour, dont le souvenir lui était si précieux. Envoyé à Constantinople en qualité de missionnaire apostolique, il exerça cette fonction pendant sept années. Là il était dans son pays natal, et il sut si bien unir à la dignité extérieure les manières les plus douces et les plus affables, qu'il s'attira l'estime et l'affection de tout le monde. Rappelé par son supérieur à Saint-Lazare, Sukias fut nommé maître des novices, et, s'acquittant consciencieusement de cette charge si importante dans l'ordre, il forma de nombreux sujets, qui font honneur à l'institut. Il contribua puissamment à maintenir la discipline dans l'intérieur du monastère; rien n'était étranger à sa vigilance éclairée. L'observance reli-

gieuse alla toujours croissant, ainsi que le progrès des études; et si la congrégation des mékhitaristes jouit aujourd'hui d'une si grande estime à Rome et dans le monde scientifique et littéraire, elle le doit surtout à son grand zèle, secondé par la prudence et la sagesse de ses confrères et de ses enfants. Il eut à supporter, dans les diverses missions délicates dont il fut chargé, des peines et des chagrins de toutes sortes; mais doué d'une grande tranquillité d'âme, loin de se laisser abattre par les revers, il ne cessait de répéter cette maxime en usage dans sa communauté, que les traverses et les difficultés, au lieu de nous décourager, doivent soutenir nos efforts. Son courage fut mis à une bien rude épreuve quand, pour l'honneur de sa congrégation et l'avantage de sa nation, il entreprit un voyage aux Indes orientales, où il arriva avec un seul religieux. Il s'agissait de traiter de l'acceptation d'une somme considérable, offerte à la congrégation par un riche Arménien mourant à Madras, mais donnée à condition qu'elle serait toute consacrée à l'érection d'un collége où l'on élèverait dans l'instruction de la religion, des sciences et des arts, les enfants de familles arméniennes indigentes. Quand sa mission fut accomplie, Somal Sukias reprit ses occupations ordinaires. On l'avait vu si habile à conduire les hommes et les affaires, qu'après la mort de Mgr Etienne Acoutius Kover, abbé général de l'ordre et archevêque de Siunia ou Siounik *in partibus*, arrivée en 1824, il fut par un suffrage unanime choisi pour son successeur, et sacré lui-même archevêque de Siunia, le 22 mai 1826, par M. Ladislas Pyrker, patriarche de Venise, en la basilique Saint-Marc (1). En 1830, il se rendit à Rome, où l'appelaient des affaires intéressantes, relatives à l'avantage spirituel de la nation arménienne. Le 26 mars de l'année suivante, il rentra parmi ses religieux, et dès lors sa santé, naturellement si robuste et qui avait résisté à tant de travaux de tous les genres, qui avait supporté l'influence de tant de climats étrangers, l'abandonna tout-à-coup. Il fut attaqué en même temps d'une congestion pulmonaire et d'un asthme chronique qui mirent en défaut toutes les ressources de l'art. Toutefois, se sentant un peu soulagé, il reprit l'administration des affaires de la communauté avec une telle ardeur qu'on ne s'aperçut pas qu'il était encore tourmenté d'une grave indisposition, tant était vif en lui le désir de s'acquitter des obligations de sa charge. Dieu voulut bien lui donner ici-bas une récompense sensible de la confiance qu'il mettait en lui. Il eut la consolation, dans ses derniers jours, de voir réaliser les intentions de deux bienfaiteurs de sa nation, M. Samuel Moorat et M. Edouard Raphaël, l'un

(1) A Mekhitar succéda immédiatement le révérend docteur Etienne Melchior, de Constantinople, sous lequel la congrégation se sépara en deux branches distinctes gardant le même nom. A l'abbé Melchior succéda, en 1800, le rév. docteur Etienne Acoutius Kover, noble Arménien, de Transylvanie; c'est le premier abbé des mékhitaristes qui ait été élevé à l'épiscopat. Le rév. abbé Acoutius eut à traverser des temps difficiles. Il obtint heureusement de Bonaparte, alors maître de l'Italie, la conservation du monastère des mékhitaristes, considérés par l'empereur comme sujets véritables de la Sublime Porte. Sous Acoutius, la communauté, sans rien abandonner de sa constitution monastique, s'érigea en académie, titre qu'elle justifie par des travaux vraiment académiques. Il eut pour successeur Sukias, auquel nous consacrons cet article, et celui-ci a été remplacé par le rév. docteur George, qui gouverne actuellement l'institut et a été sacré archevêque.

et l'autre Arméniens des Indes, qui, par de généreuses dispositions testamentaires, pourvurent aux besoins de la jeunesse arménienne, en fondant deux colléges séculiers, l'un le collége Moorat, à Padoue; l'autre, le collége Raphaël, à Venise même. Ces établissements sont administrés et régis par des maîtres habiles, religieux de Saint-Lazare, dont Sukias les a pourvus. En 1846, le collége Moorat a été transféré de Padoue à Paris, *rue de Monsieur*, et il est actuellement en exercice. Cette translation est encore l'œuvre de Sukias, qui euvoya les religieux à Paris dans l'été de 1845. La Providence ménageait à cet intéressant prélat une autre satisfaction bien vive avant sa mort, dans un riche monument qui lui fut donné par le pape Grégoire XVI. On fit pour l'inauguration de ce groupe une fête magnifique dans Saint-Lazare, fête à laquelle furent présents les personnages les plus distingués de Venise, mais à laquelle Sukias ne put assister, à cause des douleurs aiguës qui l'accablaient (1). Il espérait pourtant que ses douleurs cesseraient et qu'elles lui permettraient d'aller remercier personnellement tous ceux qui avaient, ce jour-là, honoré l'île Saint-Lazare de leur présence. Mais le 6 du même mois, jour anniversaire de sa naissance, voyant que sa maladie faisait des progrès, il demanda et reçut avec une édifiante résignation le saint viatique et l'extrême onction. Il fit appeler tous ses enfants, qui vinrent en pleurant entourer son lit. Il les remercia de toutes les peines qu'ils avaient prises pour lui, leur donna plusieurs fois sa bénédiction, et à dix heures et demie, le 10 février 1846, étant âgé de 70 ans, il s'endormit dans le Seigneur. Sukias fit de plus en plus fleurir les lettres parmi les bénédictins-mékhitaristes. Il livra à l'impression une belle collection d'anciens auteurs classiques arméniens, restés jusqu'alors manuscrits dans la bibliothèque du monastère. Il en fit traduire quelques-uns en langues européennes, et les enrichit de notes savantes. Il favorisa dans sa nation, à l'aide de livres originaux et traduits, et aussi à l'aide d'un journal périodique des sciences, lettres, arts et morale, la plus heureuse instruction populaire. Nous devons ajouter que rien ne l'arrêta dans la recherche des moyens pour encourager et seconder les efforts de la communauté, tendant toujours au louable but fixé par son fondateur, le serviteur de Dieu, Mekhitar. Sukias a laissé un tableau de la littérature arménienne (texte arménien). Plus tard, il en a fait un extrait, qu'il a traduit en italien, et qui a été imprimé en 1839. On a encore de lui un *Dictionnaire arménien-anglais*, 1 vol., un autre *Dictionnaire anglais-arménien*, 1 vol., et aussi un *Dictionnaire turk-anglais*, 1 vol. (ces lexiques forment 3 vol. séparés). Enfin Sukias a composé une *Grammaire turk-anglaise*, mais elle est restée manuscrite.

B—D—E.

(1) Monseigneur Sukias reçut, en janvier 1846, deux caisses venant de Rome. Elles étaient adressées à lui-même; et quand elles furent ouvertes, on vit dans l'une une statue en marbre représentant Grégoire XVI, dans l'autre un énorme piédestal d'un marbre précieux. L'abbé-archevêque, croyant qu'il y avait erreur, fit refermer les caisses jusqu'à ce qu'on eût la certitude complète que ce monument était destiné à Saint-Lazare; mais on apprit bientôt qu'il était arrivé réellement à son adresse. La fête de l'inauguration eut lieu le 2 février 1846, sous la présidence du patriarche de Venise. L'auteur de cet article en a fait la description dans le journal *la Voix de la Vérité*, numéro du 19 février 1846.

SULAKA ou Sultakaam, religieux de Saint-Basile, fut tiré de son monastère presque par force et nommé patriarche des églises orientales situées entre l'Inde et l'Euphrate (1552). Les chrétiens de ces contrées éloignées avaient de tout temps choisi leur patriarche; mais depuis un siècle cette place éminente était devenue héréditaire dans la même famille. Le dernier patriarche étant mort sans avoir eu le temps d'établir son fils, qu'il avait dessein de nommer son successeur, on saisit l'occasion pour faire revivre les anciens droits d'élection. Les évêques réunis aux députés de Babylone, de Tauris, d'Ecbatane, de Nisibe et d'autres villes se rassemblèrent à Musal, et ayant jeté les yeux sur Sulaka, ils le tirèrent malgré lui du couvent d'Hormisdas où il vivait avec édification. Il était instruit et professait la religion catholique dans sa pureté. Ceux qui l'avaient élu l'envoyèrent à Rome avec une lettre pour le pape qu'ils priaient de vouloir bien confirmer et sacrer leur pasteur nouvellement élu, leur sacerdoce, disaient-ils, venant et étant toujours venu de Rome qui est le siége de Saint-Pierre. En arrivant à Rome (1553), Sulaka présenta à Jules III une profession de foi qui, en treize articles, comprenait les principaux dogmes de la religion catholique. Le pape le reçut avec bonté, et après l'avoir consacré lui-même, après lui avoir donné le *pallium* en plein consistoire, il le renvoya dans son Église patriarcale, avec de riches présents, accompagné de quelques religieux qui, entendant la langue syriaque, étaient propres à étendre la religion catholique dans ces contrées de l'Orient. G—Y.

SULKOWSKI (1) (Joseph), général français, fut au nombre des Polonais issus de famille illustre, qui, après l'envahissement de leur patrie, s'attachèrent à la fortune de la France. Il naquit en 1774, dans le Palatinat de Posen. Élevé par les soins du prince Auguste Sulkowski, son oncle, il fit des progrès rapides dans les sciences mathématiques, et entra de bonne heure au service de la République. Il fit la campagne de 1792 contre les Russes, dans l'armée de Lithuanie, campagne dont l'issue malheureuse obligea une partie des défenseurs du sol natal à s'expatrier. Il se rendit à Paris, et, après quelques mois de séjour dans cette capitale, il forma le dessein de passer aux Indes, pour aller servir dans l'armée de Tippo-Saïb. Il obtint à cet effet une recommandation pour M. Descorches, envoyé extraordinaire de la République française près la Porte-Ottomane. A son arrivée à Constantinople, on apprit la nouvelle de l'insurrection de 1794, à la suite de laquelle Kosciuszko avait été proclamé généralissime des armées de Pologne. Les espérances patriotiques de Sulkowski se réveillèrent. Chargé des instructions secrètes de Descorches, il partit de Constantinople pour se rendre au quartier général de Kosciuszko; mais il ne parvint pas au terme de sa destination. La prise de Wilna et de Warsovie par les Russes et la perte de la bataille de Macierkuowice portèrent le dernier coup à la Pologne et à ses nobles défenseurs. Sulkowski revint désespéré à Constantinople, d'où il repassa en France. Un gou-

(1) On trouve dans la *Biographie des Contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc., tom. XIX, p. 362, un article écourté sous le nom estropié de Surkowski.

vernement plus régulier avait succédé au régime de la terreur. Le Directoire exécutif commissionna le jeune Polonais, en qualité de capitaine adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie. C'est là qu'il parvint, par sa bravoure et par son mérite, à attirer l'attention du général en chef Bonaparte. Il s'agissait d'emporter les redoutes du fort Saint-Georges, près de Mantoue. Sulkowski s'offrit de lui-même pour tenter cette périlleuse entreprise qui, grâce à l'intrépidité du chef et de ceux qui le suivaient, secondés par des manœuvres habiles, eut tout le succès désirable. Le général en chef attacha dès lors le jeune Polonais à sa personne, en qualité d'aide-de-camp, et depuis lors ils ne se quittèrent plus jusqu'à la fin malheureuse de ce dernier. Sulkowski s'embarqua pour l'Égypte avec son général; il prit part à toutes les actions glorieuses qui établirent d'abord notre domination dans le pays et parvint au grade de général de brigade. Il reçut plusieurs blessures dont il était à peine rétabli, quand éclata l'insurrection du Caire. Le courage et le zèle qu'il déploya pour y mettre un terme lui devinrent funestes; il y trouva la mort. Afin d'honorer sa mémoire, le général en chef ordonna qu'un des forts du Caire portât à l'avenir le nom de Sulkowski. On a publié sous le titre de *Mémoires historiques, politiques et militaires sur les révolutions de Pologne* (1792, 1794), *la campagne d'Italie* (1796, 1797), *l'expédition du Tyrol et les campagnes d'Égypte* (1798, 1799), Paris, 1832, in-8°, un ouvrage que l'on attribue à Sulkowski. S'il faut en croire un bruit recueilli par M. Quérard (*France littéraire*, tom. IX, p. 290), le manuscrit de cet ouvrage aurait été dérobé dans les papiers de Barras. Sulkowski était membre de l'Institut d'Égypte. Le premier volume de la *Décade égyptienne* contient de lui une *Description de la route du Caire à Saalehhieh*. On peut consulter, sur les démarches que Sulkowski avait faite en faveur de la Pologne près de son général, les *Mémoires d'Oginski*, tom. II, p. 229, et l'*Histoire des légions polonaises en Italie*, par Léonard Chodzko, tom. I, p. 160 et suivantes.—Le prince Jean de *Sulkowski*, probablement de la même famille que le précédent, était propriétaire, dans le duché de Bilitz, de la Silésie autrichienne. Voyant ses affaires en mauvais état, il imagina de se mettre à la suite de Napoléon, en 1811, et reçut de lui le grade de colonel. Depuis, sans caractère, sans mission, il se mêla encore des affaires publiques, mais dans un sens opposé aux puissances co-partageantes. La cour de Vienne l'exila dans ses terres, avec défense d'en sortir sans la permission du gouverneur de la province; mais il s'en échappa, arriva à Vienne sur un bateau, et voulut renouveler ses intrigues. La police le découvrit, et saisit chez lui plusieurs exemplaires d'un libelle. Elle le renvoya dans sa terre, et chargea les tribunaux de faire son procès; mais il s'évada de sa prison. Le ministre de la police prussienne le fit arrêter, le 20 mai 1815, en Silésie; et il fut conduit dans une forteresse où il resta long-temps détenu. L—M—X.

SULPICIUS (C. Longus) était tribun consulaire lorsque, Rome étant prise par les Gaulois, tous les Romains en état de combattre s'étaient renfermés au Capitole. Les Gaulois ayant trompé la vigilance des sentinelles, et le Capitole n'ayant

élé sauvé que par Manlius qu'avait éveillé le cri des oies consacrées à Junon, Sulpicius Longus fit précipiter de la roche Tarpéienne une sentinelle qui ne s'était pas aperçue de l'arrivée des Gaulois, et qui, au dire de tous, était le plus coupable. Il fit grâce aux autres, pendant que Camille, nommé dictateur, se préparait à venir attaquer les Gaulois. La garnison du Capitole, réduite par la famine aux dernières extrémités, exigea qu'on se rendît, qu'on se rachètât à quelque prix que ce fût, et le sénat donna aux tribuns militaires le droit de traiter avec l'ennemi. C'est alors que Sulpicius Longus arrêta les conditions dans une entrevue avec Brennus, chef des Gaulois. On fixa, dit Tite-Live, à 2,000 marcs d'or la destinée d'un peuple qui devait commander aux nations. Ce fut dans cette occasion que le terrible chef des Gaulois mit son épée dans la balance, en s'écriant : *Væ victis!* (*Voy.* Brennus, V, 538.) N—L.

SULPICIUS (Præticus), consul patricien, puis une seconde fois consul, emporta de vive force Férentinum, l'une des villes des Herniques. Les Gaulois étant venus camper aux environs de Pédrum, Sulpicius fut nommé dictateur. Il traîna en longueur la guerre contre les Gaulois, dont le courage devait être affaibli par l'éloignement de leur pays et le défaut de places fortes. Les Gaulois n'avaient qu'un premier élan, qui les rendait d'abord infiniment redoutables. Sulpicius avait défendu, sous les peines les plus sévères, que l'on combattît sans en avoir reçu l'ordre; mais enfin les murmures, les attroupements de ses soldats, la crainte d'un soulèvement le forcèrent de livrer bataille; mais ses forces étant bien inférieures à celles de l'ennemi, il y suppléa par un stratagème. Ayant fait monter à peu près mille valets du camp sur les mulets de l'armée, il leur donna les armes prises sur l'ennemi et celles des malades; puis il joignit à ce corps cent cavaliers. Au milieu de la bataille, à un signal qu'il donna, cette nouvelle troupe, postée sur une montagne, parut de loin entourée d'un nuage de poussière. Un nouveau cri de guerre et la vue de cette cavalerie qui marchait vers le camp des Gaulois, effraya tellement ceux-ci qu'ils fuirent vers leurs tentes. Là, près des retranchements, ils trouvent M. Valérius, général de la cavalerie, qui les fit diriger leur fuite vers les montagnes, où les muletiers en firent un grand carnage. Les Gaulois furent entièrement défaits, et Sulpicius triompha. Depuis Camille, aucun général romain n'avait à plus juste titre mérité cet honneur en combattant les Gaulois. Il consacra aux dieux une assez grande quantité d'or provenant des dépouilles de l'ennemi. Tribun consulaire pour la deuxième fois, il fut de nouveau interroi; puis il obtint qu'on choisît les deux consuls dans les patriciens, et fut lui-même nommé consul. N—L.

SULPICIUS *Rufus* (Servius), de race patricienne, était un homme de bien et le plus grand jurisconsulte de son temps. Il fut consul avec Marcellus, l'an de Rome 700, et mourut dans son ambassade vers Antoine qui assiégeait Modène, l'an 710 de la République. Après sa mort, Cicéron fit ordonner par un décret qu'on lui élevât une statue de cuivre. Sulpicius avait toujours joui d'une réputation extraordinaire de savoir, de prudence et d'intégrité.

Il fit une guerre continuelle aux vices de son temps. Sa lettre à Cicéron, sur la mort de la fille de cet orateur, est si touchante, si sublime, qu'elle a été admirée dans tous les temps. N-L.

SULPIZIO (Giovanni), philologue et grammairien de la seconde moitié du XVe siècle, naquit à Véroli dans les États de l'Église, ce qui l'a fait nommer Sulpizio *da Veroli*, en latin *Sulpitius Verulanus* (1). Il était professeur de belles-lettres au collége de Rome, sous le pontificat d'Innocent VIII. On regrette de ne pouvoir donner aucun renseignement sur la vie d'un homme qui a rendu plus d'un service aux sciences et à la littérature. On lui doit : I. L'édition princeps des *OEuvres de Vitruve*, en 1 vol. in-fol. que l'on croit imprimé à Rome, vers 1486, avec les caractères de Georges Hérolt (M. Brunet). Le vol. contient aussi le *Traité des Aqueducs*, de Frontin, corrigé par Sulpizio et par Pomponio Léto, son collègue au collége romain. Le premier de ces professeurs a dédié *Vitruve* au cardinal Raphaël Riario, et c'est dans son épître dédicatoire que se trouve un passage qui a fait dire à quelques personnes que Sulpizio fut l'inventeur de l'opéra. Ce passage prouve seulement qu'il a le premier contribué au rétablissement de la musique sur le théâtre (2). Consultez à ce sujet une longue note de l'article que Bayle a consacré à notre savant, dans son Dictionnaire. Pour un autre passage de l'épître, dans lequel Sulpizio engage le cardinal à faire construire une salle de spectacle d'après les règles de Vitruve, *voy.* le n° 2041 du catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, en 3 vol. in-8°. II. L'édition originale du recueil intitulé : *Veteres de re militari scriptores* (comprenant Végèce, Elien, Frontin et Modeste), *Romæ*, *Eucharius Silber*, 1487, pet. in-4° en quatre parties imprimées séparément, mais qui doivent se trouver réunies en 1 vol. *Voy.* sur ce recueil rare et recherché le *Manuel du Libraire*, IV, 600. III. Des *Commentaires sur la Pharsale*, de Lucain, joints à ceux d'Omnibonus Léoniccnus (*voy.* ce nom, XXIV, 165) (3). Sulpizio fit hommage de ce travail au cardinal Antoine Pallavicini, Génois, qui avait longtemps résidé en Espagne où ses frères étaient commerçants. Dans sa lettre d'envoi, il dit qu'il sera agréable aux Espagnols de recevoir de la main d'Antoine une fidèle interprétation du poète de Cordoue, et que, par suite, cela sera utile à l'illustration de la famille Pallavicini, etc. Comme tous les commentateurs, Sulpizio était enthousiaste de son auteur. Il en fait à peu près l'égal de Virgile ; et chaque qualité qu'il reconnaît dans celui-ci est compensée par une qualité différente, mais non moins grande, qu'il découvre dans l'autre. Voici la conclusion du parallèle assez ingénieux qu'à la fin de sa lettre il établit entre Lucain et le chantre d'Énée : « *Tanta denique est huic cum illo affinitas, et in diversitate*

(1) Lacroix du Maine, confondant *Verulanus* avec *Verulamium*, ancien nom de Saint-Albans, en Angleterre (*voy.* Tacite, *Annales*, XIV, 33), a fait naître Sulpizio dans cette ville du comté de Hertford. La Monnoie a relevé l'erreur du bibliothécaire.

(2) Cette musique, dit Ginguené, se bornait alors aux intermèdes et aux chœurs des tragédies.

(3) La première édit. de ces deux commentaires réunis est de Venise, Simon Bevillaqua, 1493 (*die ultimo Januarii*), in-fol. (*Manu. du Libr.*, III, 185.)

« *præstantia, ut, cum ad illam Ma-* « *ronis divinitatem accesserit nemo,* « *tamen, nisi ille priorem locum* « *apud nos occupasset, hic posside-* « *ret.* » On peut voir le morceau tout entier dans le *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, du cardinal Quirini, première part., p 121. IV. *Commentaires ou Notes sur les Offices* de Cicéron. Nous ne savons si cet ouvrage a été publié, mais D. Montfaucon en cite une copie manuscrite comme existant de son temps à la bibliothèque royale de Paris (*Biblioth. Bibliothecar. manuscriptor. nova*, p. 762). V. Nous ne savons pas non plus quel est le poème latin dont Sulpizio serait l'auteur (4), et qui, suivant Lacroix du Maine et Duverdier, aurait été traduit *en rime françoise*, par Pierre Brohé, de Tournon, sous ce titre : *Opuscule des bonnes mœurs et bonnes contenances que doit garder un jeune homme, tant à la table qu'ailleurs*, Lyon, Macé-Bohomme, 1555, in-8°. VI. Sous ce n°, nous réunirons les écrits sur la *grammaire*, la métrique, etc., composés par Sulpizio, renvoyant à l'inappréciable Manuel (IV, 36) de M. Brunet (notre guide et celui de bien d'autres, qui n'en conviennent pas toujours), pour l'indication des diverses éditions et les détails bibliographiques. Ces écrits, qui ne sont plus d'usage aujourd'hui, ont eu dans le temps beaucoup d'utilité, et les curieux les admettent encore dans leurs cabinets, tant par cette raison qu'à cause de leur ancienneté et de leur rareté. Nous citerons seulement : 1. *De Versuum scansione ; de Syllabarum quantitate ; de Heroici carminis decoro, etc.* (*absque nota*), in-4°. 2° *De Arte grammatica opusculum compendiosum*, imprimé pour la première fois à Pérouse (probablement par Henri Clayn), en 1475, in-4°, et souvent reproduit, avec corrections, changements et augmentations, avant 1500, par des presses italiennes, espagnoles, allemandes, et même de Londres et de Paris. 3° *Libellus de octo partibus orationis ; De componendis epistolis* (plus les deux premiers traités du n° 1, et *Donati de Figuris opusculum*). *Venetiis, Christ. de Pensis, di Mandello*, 1488, in-4°. B—L—U.

(4) Nous ne connaissons de vers latins de Sulpizio que les trois distiques qui se lisent à la fin de Vitruve, et que rapporte Debure dans le *Catalogue de La Vallière* déjà cité.

SUMROU (la princesse), femme célèbre dans l'Inde sous la domination des Anglais, naquit vers le milieu du XVIIIe siècle. Son nom véritable est resté ignoré. Ce fut d'abord comme simple bayadère qu'elle se fit connaître à Délhi. Joignant une beauté rare aux grâces les plus séduisantes, elle dansa un jour devant un Français qui en devint éperdûment amoureux. Cet excellent homme l'acheta fort cher, et ne tarda pas à découvrir qu'elle possédait un esprit actif, pénétrant et avide d'instruction. Aussi sut-elle en peu de temps gagner à tel point la faveur de son nouveau maître, qu'il l'épousa. Ce Français s'appelait *Sombre*, en langue indoue *Sumrou*, nom sous lequel cette femme fut connue pendant tout le reste de sa vie. Peu de temps après leur mariage, Sombre mourut. Sa veuve s'en consola facilement, car à peine son deuil expirait-il qu'elle s'allia de nouveau à un Européen dont le caractère sympathisait merveilleusement avec le sien. Cet homme, nommé Le Vassu, était une sorte de flibustier qui, par

son activité et son goût pour le pillage, s'était élevé au rang de chef, ou, si l'on veut, de prince indépendant. Il disposait d'une armée considérable, à l'aide de laquelle il se maintenait en possession d'un vaste territoire. Sumrou accompagnait son mari dans ses excursions; elle y contracta l'habitude des dangers, des fatigues militaires, et s'accoutuma à commander de grossiers soldats. Pendant plusieurs années, Le Vassu et Sumrou, sa compagne, conservèrent leur pouvoir et suivirent en commun les chances de la fortune. Ils paraissaient dévoués l'un à l'autre; le mari du moins était sincère dans son affection. Mais le moment approchait où le véritable caractère de Sumrou devait se développer. Bientôt le partage des richesses et de la puissance de son mari ne suffit plus à son âme ambitieuse. Impatiente de régner seule sur les compagnons de son époux, elle conçut un projet peut-être unique dans l'histoire. Une légère disposition à la révolte, excitée selon toute apparence par Sumrou elle-même, se manifesta parmi les gardes de Le Vassu. Cette femme perfide, à peine âgée de vingt-cinq ans, exagéra à dessein le danger aux yeux d'un époux dont elle possédait toute la confiance, et trouva moyen de lui faire parvenir, par des agents qu'elle avait gagnés, l'avis secret d'un complot ourdi par des rebelles, pour s'emparer de sa personne. Puis elle lui conseilla de fuir, offrant de l'accompagner. Après avoir emballé leurs bijoux et tout ce qu'ils possédaient de précieux, ils sortent la nuit de leur palais, suivis d'un petit nombre d'esclaves et de gardes dévoués. Le reste de cette scène, préparée d'avance, répondit complétement aux vues de la bégoum (1). Dans la matinée, les esclaves effrayés vinrent annoncer qu'ils étaient poursuivis. A cette nouvelle, Sumrou tombe dans un désespoir habilement joué; elle jure qu'elle ne tombera pas vivante entre les mains des rebelles, et que son poignard la délivrera du sort qu'ils lui préparent. Électrisé par cette résolution de sa compagne, Le Vassu prononce le même serment; il ne lui survivra pas; l'instant où on lui apprendra sa mort sera le signal de la sienne, il le jure. La perfide l'avait prévu. Bientôt les prétendus rebelles se montrent; atteignent l'escorte et la dispersent. C'était pour Sumrou le moment depuis longtemps attendu; les rôles étaient préparés; ses esclaves, groupés autour de son palanquin, s'empressent de les remplir. Les femmes se précipitent, en se tordant les mains, et donnant les signes du plus grand désespoir; l'une d'elles, c'était son esclave favorite, s'élance vers le palanquin de Le Vassu, et lui montrant un châle ensanglanté, prononce ce cri douloureusement répété par ses compagnes : « La bégoum est morte! la bégoum s'est tuée! » A peine Le Vassu a-t-il entendu ces paroles que, fidèle à son serment, il tire son pistolet et se donne la mort. Au bruit de l'arme à feu, l'astucieuse princesse saute à bas de son palanquin; monte à cheval, s'avance au galop vers les troupes, et les somme de lui prêter serment de fidélité. Dans le discours qu'elle leur adresse, elle n'essaie point de cacher la part qu'elle vient d'avoir à la mort de son mari; elle s'en vante, au contraire, et leur

(1) C'est le nom qu'on donne aux femmes des princes indiens.

montrant ses trésors : « Il voulait les emporter, dit-elle, il voulait vous ravir la part qui vous en revient. Je les partagerai avec vous. » Grâce à cette ruse et au paiement immédiat de leur solde arriérée, les soldats se soumirent sans hésiter à son autorité. On doit reconnaître que la bégoum, parvenue à la suprême puissance par cette odieuse ruse, déploya de grands talents pour s'affermir. Ne pouvant pas douter qu'un État d'une étendue aussi médiocre que le sien ne se soutiendrait pas au milieu des agitations de l'époque, s'il n'était soutenu par quelque puissant allié, elle se jeta dans les bras de la Compagnie anglaise, qui la confirma dans la possession de ses États, sous la condition qu'à sa mort sa principauté reviendrait à la Grande-Bretagne. Rassurée de ce côté, elle s'occupa assidûment des soins du gouvernement, et s'il faut en croire les officiers anglais qui, à diverses époques, ont visité ses domaines, son règne fut marqué par une prudence peu ordinaire. Le colonel Skinner, entre autres, rapporte que, du temps où il était au service des Mahrattes, il l'a vue, encore jeune et belle, commander ses troupes en personne et déployer le courage le plus intrépide. Son armée n'était pas assez nombreuse pour en faire une puissante alliée de l'Angleterre; mais elle trouva le moyen de se rendre utile en assistant ses protecteurs dans toutes leurs guerres. Elle conserva son esprit belliqueux, même en avançant en âge. Au siége de Bhurtpore, témoignant le plus grand désir de partager la gloire et surtout les profits de l'entreprise, elle ne cessa de solliciter le général en chef, pour qu'il lui permît de le rejoindre avec ses soldats. Celui-ci refusa constamment ses offres. La ville de Sirdhana était sa capitale, mais sa résidence ordinaire était à Mirut, où se trouve un poste militaire anglais. Le titre qu'elle avait pris était celui de *princesse de Jaghire*. La ville de Mirut est située sous un beau climat: elle est bien bâtie, entourée de campagnes fertiles et habitées par un grand nombre d'Anglais, dont la société était infiniment agréable à la bégoum. Son despotisme était extrême, la vengeance sa suprême loi, et elle n'épargnait rien pour la satisfaire. Une jeune esclave l'ayant offensée, dans un accès de colère elle la condamna à être enterrée vive; et afin d'être assurée que personne ne viendrait la délivrer, elle fit étendre son tapis sur la fosse de la pauvre fille, et, demeurant assise sur sa tombe, elle y fuma tranquillement sa pipe jusqu'à ce qu'elle fût bien certaine que tout secours serait inutile. Quand lord Combermere visita les provinces septentrionales de l'Inde, la vieille bégoum, alors âgée de plus de soixante-dix ans, lui donna à dîner ainsi qu'aux personnes de sa suite. Si nous en croyons le capitaine Mundy, elle avait beaucoup d'embonpoint, le teint fort blanc et des traits marqués. Elle portait une jupe courte, qui laissait voir une grande partie de son large pantalon et ses pantoufles brodées. Elle était fière, avec raison, de ses mains, de ses bras et de ses pieds. Sa coiffure consistait en un simple turban de cachemire par-dessus lequel était jeté un châle qui enveloppait ses joues, son cou et ses épaules, laissant voir ses petits yeux gris brillant comme ceux du lynx. Pendant le repas, qui fut servi à l'européenne, la vieille princesse fuma une magnifique houkah, après en avoir fait présenter

une toute pareille à S. Exc. Les convives étaient au nombre de soixante. La bégoum ne permit à aucune femme de s'asseoir au banquet ; elle seule croyait avoir le droit de se mêler parmi les hommes. Cette femme remarquable mourut octogénaire au mois d'avril 1836. La compagnie des Indes hérita de ses domaines et de ses revenus, évalués 2 millions et demi sterling, ou 60 millions de francs. A—T.

SUNDARU, prince et poète indien, fils du roi de Kantschipur. Ses malheurs, sa passion l'ont rendu célèbre parmi les littérateurs sanscrits. Amoureux de la belle Vidya, fille de Vira-Singhi, souverain de Burdwem, il voulut l'enlever ; mais il tomba dans les mains d'un père irrité qui le condamna à mort. C'est dans le cachot où il était renfermé qu'il composa des vers, où l'on trouve des pensées gracieuses et une passion véritable au milieu de toute l'exubérance d'images et du luxe de diction des beaux esprits de l'Orient. Un orientaliste prussien, P. Bohlen, a fait connaître ces poésies pour la première fois, en les publiant à Berlin en 1834, avec une traduction latine et des commentaires. B—N—T.

SUPERCHI (Jean-François), littérateur italien du XVe siècle, naquit à Pésaro, et, mécontent de son nom, le changea en celui de Philomusus. En 1489, il reçut de l'empereur Frédéric III le titre de poète lauréat. Après avoir longtemps professé les belles-lettres à Udine, il fut appelé, en 1506, à Vérone pour occuper la chaire que Bembo venait de quitter. La date de sa mort n'est pas bien connue, mais elle ne saurait guère dépasser l'époque que nous venons d'indiquer. Superchi a laissé un grand nombre de vers latins dont la majeure partie est demeurée inédite. Une faible portion d'entre eux a été s'ensevelir dans le tome VII des *Carmina illustrium poetarum latinorum*, collection due aux soins du savant J. Lamy, et publiée à Florence, 1719-1726, 11 volumes in-8°. Tiraboschi, dans son *Histoire de la littérature italienne*, tome XXV, p. 61, et Lancetti dans ses *Memorie in poeti laureati*, p. 230, donnent sur cet écrivain des détails plus étendus, mais d'un trop faible intérêt pour trouver place ici. B—N—T.

SUPERVILLE (Daniel de), théologien protestant, naquit en 1657, à Saumur, et y fit de très-bonnes études, qu'il alla continuer à Genève sous les plus habiles professeurs. En 1685, il passa en Hollande ; devint ministre de l'église wallone de Rotterdam, et mourut en cette ville le 9 juin 1728. Il s'est surtout distingué dans la prédication. En 1691, il prêcha à La Haye, devant le roi d'Angleterre Guillaume III. Ce prince avait désiré qu'on ne le louât point, mais Daniel, dit Bayle (1), sut faire fumer l'encens d'une manière indirecte et adroitement ménagée. Il est auteur des ouvrages suivants, fort estimés dans sa communion : I. *Les Devoirs de l'Église affligée*, Rotterdam, 1691, in-8°. II. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, ibid., 1702 et 1705, 3 vol. in-8°. Ces sermons ont eu sept ou huit autres éditions, dont les dernières sont en 4 et 5 vol. in-8°. III. *Les Vérités et les devoirs de la religion chrétienne, ou Catéchisme pour l'instruction de la jeu-*

(1) Lettre à M. Minutoli, du 11 mars 1691.

nesse, Amsterdam, 1708 et 1755, in-8°. C'est probablement un extrait de ce livre qu'on a réimprimé plusieurs fois sous le titre d'*Éléments du Christianisme, ou Abrégé des Vérités et des Devoirs, etc., à l'usage des enfants*, dont la dernière édition est de Caen, 1825, in-12. IV. *Le Vrai communiant, ou Traité de la sainte Cène et des moyens d'y bien participer*, Amsterdam, 1718; édit. la plus récente, Nîmes, 1817, in-12. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, n° 9070) met Daniel de Superville au nombre des savants qui ont travaillé au *Journal littéraire* de La Haye; mais ce peut être, comme il le dit, après la reprise de ce journal en 1729, puisque, suivant les biographes, Daniel n'existait plus à cette époque. Il n'a pu concourir qu'aux volumes qui parurent de 1713 à l'interruption de 1722. — SUPERVILLE (DANIEL DE), fils du précédent, vint au monde à Rotterdam, le 2 décembre 1696. Il étudia d'abord la jurisprudence, ensuite la médecine, et reçut le bonnet doctoral à Utrecht en 1716. Après plusieurs voyages, il s'arrêta en Prusse et fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à Stettin, où les honneurs et la considération qu'il obtint semblaient devoir le fixer. Mais l'amour du changement ou des offres plus avantageuses qui lui furent faites l'attirèrent près du margrave de Bayreuth, dont il devint le médecin, et à la cour duquel il termina sa carrière vers 1770. On lui doit une traduction française, que l'on recherche encore, parce qu'on n'en a point d'autre, de l'*Improvement of the mind*, d'Isaac Wats (*voy.* ce nom, L, 286); elle est intitulée : *La Culture de l'esprit, ou Direction pour faciliter l'acquisition des connaissances utiles*, traduit de l'anglais, Lausanne, 1762, in-12; nouvelle édition, *retouchée avantageusement*, ibid., 1782, in-12. Quant aux écrits relatifs à sa profession, au nombre de six, tant latins qu'allemands, comme ils sont à peu près sans importance, nous renvoyons, pour leurs titres, à la *Biographie médicale*, de Panekoucke, laquelle nous a fourni presque tous les renseignements qui précèdent. Elle nous apprend encore que, dans une dissertation sur les monstres, qui fait partie des *Transactions philosophiques*, notre auteur a adopté le système des animalcules spermatiques et donné une théorie bizarre des monstruosités.

B—L—U.

SUPINAS (ANGELUS-CATO), savant du XVe siècle, a été mis par de Lalande (1) à la tête de la nombreuse phalange des modernes cométographes. A ce titre, nous lui donnons une petite place dans cette *Biographie*, où l'on s'est toujours plu à mentionner les hommes qui ont fait les premiers pas dans la carrière des sciences, des arts et des lettres. Nous devons toutefois associer à Supinas deux de ses contemporains, Georges Arzet et Conrad Thureensis. Ils observèrent tous les trois, en des lieux différents, la comète qui parut en janvier 1472, et tous les trois ils rendirent compte de leurs observations. Corneille de Benghem (*Incunabula typographiæ*) cite, dit-on, comme imprimé le *De Cometâ* d'Arzet, mais nous n'en trouvons pas ailleurs d'indication, et nous ne pouvons donner aucun renseignement sur l'auteur. Nous

(1) Voy. *Bibliogr. astronom.*, p. 10. Lalande n'a connu que les prénoms de Supinas.

ne savons rien non plus sur Thurecensis, sinon qu'il se disait physicien. Son *Tractatus de Cometis* a eu au moins trois éditions. Lalande ne parle que de celle de Rome, 1474, in-4. M. Brunet, qui la décrit exactement, en fait connaître une antérieure, in-folio gothique, sans date, mais imprimée avec des caractères semblables à ceux d'Hélias de Louffen, qui exerçait son art en 1472 et 1473, à Munster en Argow, où il était chanoine. Ces deux éditions ne se rencontrent que très-difficilement. Le *Tractatus* a été réimprimé, avec divers opuscules sur les comètes, à Bâle (1556, in-8°), par les soins de Guill. Grataroli (2). Quant à Supinas, sujet principal de notre article, il était né à Bénévent, mais il avait fixé sa résidence à Naples. Ayant cultivé en même temps la philosophie, la médecine et l'astronomie, il florissait sous le règne de Ferdinand Ier, et c'est à Jean d'Aragon, quatrième fils de ce monarque et d'Isabelle de Clermont, sa première femme (3), que Supinas adressa son Traité sur la comète de 1472, publié cette même année, à ce que l'on croit, sans nom de lieu ni d'imprimeur, plus très-probablement à Naples, par Sixte Riessinger, en un volume in-8° de 31 ff. Ce volume est extrêmement rare. A la fin de la souscription, on lit les mots suivants, rapportés par M. Brunet, et qui prouvent que Supinas était un philosophe religieux : *Ad honorem et gloriam illius qui unus est et in Trinitate existit.* Supinas a encore été l'éditeur d'un ouvrage sur lequel nous croyons devoir entrer dans quelques détails. Un médecin érudit du XIIIe et du XIVe siècle, Matteo Silvatico, professeur à l'école de Salerne, que les uns disent né à Milan, et les autres, avec plus de raison, à Mantoue, et qui mourut vers 1340, avait terminé, en 1317, un dictionnaire des termes de médecine de la matière médicale. Il l'avait offert au roi Robert, sous ce titre : *Liber cibalis et medicinalis Pandectarum Roberto regi Siciliæ inscriptus.* Ce livre curieux, utile à la botanique, et, suivant le docteur Dezeimeris (4), « l'un des plus importants qui nous restent pour l'histoire de la médecine au moyen-âge et aux premiers temps de la renaissance, était demeuré inédit. Après l'avoir mis en ordre, revu et corrigé avec une grande attention, Supinas le confia aux presses d'Arnold de Bruxelles, imprimeur à Naples, et celui-ci le fit paraître en 1474, dans le format grand in-folio, à deux colonnes. Il est précédé d'un index et d'une épître dédicatoire de l'éditeur au roi Ferdinand. Pour cette édition originale qui est fort recherchée et qui s'est vendue jusqu'à 120 francs chez Mac-Carthy, ainsi que pour celles qui l'ont suivie, du moins les plus estimées, voy. le *Manuel du libraire*, IV, 288.

B—L—U.

(2) Barbier, qui cite cette édition sous le n° 21573 de son *Dict. des Anonymes*, attribue (d'après Placcius, qui s'appuyait lui-même de l'autorité de Cinelli), le *Tractatus de Cometis* à Thomas Erastus; mais ce médecin ne vint au monde qu'environ 50 ans après la première publication de l'opuscule de Thurecensis. (*Voy.* ERASTE, XIII, 234.)

(3) Quand le prince Jean reçut cet hommage, en 1472, il n'était guère que dans sa neuvième année. En 1477, c'est-à-dire à quatorze ans, il fut élevé au cardinalat par Sixte IV. Il fut aussi archevêque de Strigonie (aujourd'hui Gran), primat de Hongrie et légat du saint-siége en ce royaume. Il mourut le 17 octobre 1485, âgé seulement de 22 ans. (*Dict de Moréri.*)

(4) *Dict. historique de la médecine anc. et moderne*, IV, 168.

SURCOUF (Robert), célèbre corsaire, né à Saint-Malo, le 12 déc. 1773, appartenait par sa mère à la famille de la Barbinais et de Dugay-Trouin. Dès son enfance il annonça un caractère ferme, résolu, et montra peu de dispositions pour l'étude. Ses parents habitaient une propriété près de Cancale, et c'est à l'école de cette petite ville, puis dans un collége voisin de Dinan, dirigé par un prêtre, qu'il reçut les premiers éléments d'une instruction fort négligée; car, peu studieux, il préférait les jeux turbulents aux ennuis de la classe. Sa mère désirait qu'il se vouât à l'état ecclésiastique, pour lequel il avait une vive antipathie, et il s'enfuit du collége à la suite d'une lutte avec son professeur qui voulait lui infliger une correction. Il n'avait pas encore treize ans, et cet acte d'insubordination détermina son père à le laisser suivre son penchant irrésistible pour la marine. C'était chez lui une véritable vocation; il passait toutes ses journées dans les bateaux de la Houle, montrant déjà une intrépidité qui, plus d'une fois, étonna les vieux pêcheurs. On lui permit enfin de prendre la mer à bord d'un petit bâtiment de commerce, mais qui ne faisait pas de voyage au long cours. Cette navigation, trop circonscrite, ne pouvait convenir à ses goûts aventureux; il l'abandonna pour s'embarquer comme volontaire sur le navire l'*Aurore*, frété pour les Indes. Durant cette traversée, le jeune Robert s'appliqua à acquérir les connaissances si difficiles du rude métier de marin. De Pondichéri, l'*Aurore* se rendit à l'île de France, puis elle fit voile pour Mozambique. Surprise par une effroyable tempête dans le canal de ce nom, elle se perdit sur la côte africaine, et cette catastrophe fut pour Surcouf l'occasion de déployer un zèle et une intrépidité qui lui valurent le grade d'officier à bord du navire portugais le *Saint-Antoine*, que le capitaine de l'*Aurore* affréta pour retourner à l'île de France. De nouveaux désastres assaillirent ce bâtiment qui aborda la côte de Sumatra et parvint à se rendre à Poulo-Pinang, où l'équipage dut prendre passage sur un navire en destination de Pondichéry, pour de là gagner l'île de France. Aussitôt il repartit pour Mozambique, en qualité d'officier, sur le *Courrier d'Afrique*, dont le voyage s'effectua plus heureusement. Son ancien capitaine, qui avait reconnu en lui une aptitude peu commune, l'engagea à son retour, bien qu'il eût à peine dix-sept ans et demi, comme lieutenant sur le brick la *Revanche* qui appareilla de Port-Louis le 23 mai 1791, pour explorer les côtes de Madagascar. Revenu de nouveau à l'île de France, Surcouf, désirant revoir sa patrie, prit une place de timonier sur la flûte la *Bienvenue*, qui rentrait en France. Il était depuis six mois dans sa famille, lorsque l'occasion de reprendre sa vie active se présenta. Le 27 août 1792, il repartit pour l'île de France comme lieutenant sur le *Navigateur*. Le blocus resserré des îles par suite de la guerre avec l'Angleterre, vint mettre un terme à ses voyages de Mozambique; il se fit embarquer dans le grade d'enseigne, à bord d'une corvette de guerre de la colonie. La traite des noirs ayant été abolie par la Convention nationale, on dut la continuer clandestinement, et Surcouf n'hésita pas à se livrer à cette navigation périlleuse. Il accepta le commandement du brick la *Créole*, et fit plusieurs voyages à Madagascar et à la côte d'Afrique. L'autorité en eut

connaissance, et il n'échappa au sort qui le menaçait que par sa présence d'esprit. Trois commissaires du comité colonial s'étant présentés à l'improviste à son bord, pour visiter le bâtiment, qui portait encore les traces des nègres débarqués la nuit précédente, Surcouf les traita avec la plus grande politesse, les força d'accepter un déjeuner, et pendant qu'ils étaient à table, il donna l'ordre à son second de gagner le large. Une fois en pleine mer, il les menace de les mener à la côte d'Afrique, au milieu de leurs frères et amis les noirs, s'ils ne dressent un procès-verbal constatant qu'ils n'ont rien vu à bord qui indiquât un bâtiment se livrant à la traite et certifiant qu'un ras de marée avait seul éloigné le navire de son ancrage, capitulation que les commissaires, à moitié morts de frayeur, s'empressèrent d'accepter. Bientôt après, Surcouf commanda le corsaire le *Modeste*, de cent quatre-vingts tonneaux avec trente hommes d'équipage et quatre canons, qui prit le nom d'*Émilie*. Le gouverneur Malartic lui refusa une lettre de marque, et l'envoya, avec un *congé de navigation* seulement, aux îles Séchelles, chercher une cargaison de grains pour l'approvisionnement de la colonie. Le 3 sept. 1795, l'*Emilie* ayant quitté Port-Louis, chassée par les Anglais jusqu'au nord de l'Equateur, Surcouf se trouva dans la position la plus critique, n'ayant plus de vivres pour effectuer son retour. Ce fut alors qu'il conçut le hardi projet d'aller vers le golfe du Bengale pour s'y ravitailler par quelque prise. Il s'empara d'abord d'un navire chargé de bois, puis d'un brick-pilote et de deux bâtiments de riz. Ayant remarqué que le brick le *Cartier* marchait mieux que l'*Émilie*, il le monta avec une partie de son équipage, et c'est avec lui qu'il s'empara de la *Diana*, sortant de Calcutta, chargée de 6,000 balles de riz, ensuite du *Triton*, vaisseau de la Compagnie des Indes, de 26 pièces de 12 et de 150 hommes d'équipage. Ce fut au moyen d'une ruse, en hissant à son mât de misaine le yacht anglais, signal des pilotes du Gange, qu'il parvint à aborder le *Triton*, dont une brusque attaque le rendit maître après avoir tué de sa main le capitaine d'un coup de pistolet. Le 10 mars 1796, Surcouf, montant sa glorieuse prise, jetait l'ancre à l'île de France. Le gouvernement, sous prétexte que l'*Émilie* n'était pourvue que d'un *congé de navigation*, confisqua tous les navires capturés dans ce court et glorieux voyage. Les armateurs de l'*Émilie* réclamèrent, mais le tribunal de commerce maintint la confiscation. Surcouf se décida alors à venir en France faire valoir ses droits. Le Directoire fit de cette affaire l'objet d'un message au conseil des Cinq-Cents, qui arrêta que « les prises faites dans les mers de l'Inde par le navire *l'Émilie* appartiendraient aux armateurs et équipages de ce navire, et leur seraient restituées en nature, si elles existaient encore, ou que le prix leur en serait remis. » Surcouf, devenu ainsi créancier de l'État pour une somme de 1,700,000 livres, consentit à la réduire à 660 000. Après 14 mois de séjour à Paris, il vint habiter sa ville natale. Fatigué de cette longue inaction, il prit le commandement du corsaire la *Clarisse*, de 14 canons et de 140 hommes d'équipage, qui partit pour l'île de France dans le courant de 1798. Se trouvant dans l'hémisphère nord, presque sous la ligne, il eut à soutenir un combat

acharné contre un navire anglais qu'il mit en fuite. Dans la latitude de Rio-Janeiro, il s'empara, sans coup férir, d'un bâtiment richement chargé, dont la cargaison produisit 400,000 fr. Le 5 décembre 1798, il touchait notre colonie malgré les croiseurs ennemis qui la bloquaient. Il en repartit l'année suivante pour se rendre dans les brasses du Bengale, et rencontra dans sa route, devant le port de Souson, sur la côte de Sumatra, deux vaisseaux anglais chargés de poivre. Les ayant attaqués, il s'en empara à la suite d'un combat acharné, et les ramena à l'île de France. Étant reparti aussitôt pour une nouvelle croisière, sur la *Clarisse*, dans le détroit de la Sonde, il descendit à terre sur une côte qu'il croyait inhabitée, entre l'île de Cantaye et Java, pour renouveler sa provision, et fut tout à coup entouré d'une troupe de naturels auxquels il n'échappa que par sa fermeté envers le chef à qui il fit accepter un foulard rouge qu'il avait à son cou. Après s'être emparé d'un navire danois portant une cargaison anglaise, puis d'un bâtiment portugais chargé d'argent pour une somme de 116,000 piastres, il fit voile pour le golfe du Bengale et s'empara d'un navire de 20 canons qui se rendait à Bombay avec une riche cargaison; mais poursuivi par une frégate anglaise, il ne dut son salut qu'à une supériorité de marche acquise par des sacrifices désespérés. Le 1er janvier 1800, Surcouf fit encore la capture d'un bâtiment chargé de riz; quatre jours après, ayant accosté deux navires américains, la *Louisia* et le *Mercury*, il prit l'un à l'abordage après un terrible combat. L'autre lui échappa par la fuite. A la suite de ces exploits, il revint à l'île de France. Son bâtiment avait beaucoup souffert; un radoub complet lui était nécessaire. Le valeureux capitaine, ne pouvant plus se résoudre au repos que lui imposait cette longue opération, accepta le commandement du corsaire la *Confiance*, navire bordelais, renommé pour un des meilleurs marcheurs, qu'il arma immédiatement en guerre et avec lequel il reprit ses courses aventureuses. Il quitta l'île de France à la mi-avril 1800, et se dirigea encore vers le détroit de la Sonde. Cette campagne fut marquée, comme les précédentes, par de nombreuses actions d'éclat qui vinrent grandir encore une renommée déjà sans exemple dans les mers de l'Inde. Les Anglais, qui avaient à souffrir considérablement des succès de l'intrépide corsaire, envoyèrent des frégates de guerre à sa recherche, et mirent à prix sa capture. Ces mesures, loin d'effrayer Surcouf, le firent redoubler d'audace, à ce point qu'il eut la témérité d'attaquer le *Kent*, vaisseau de la compagnie des Indes, de 38 canons et de plus de 400 hommes d'équipage. Après un combat corps à corps et des plus meurtriers à l'abordage, où les Anglais comptèrent 70 morts et blessés, il s'en rendit maître. Traînant cette glorieuse prise à sa suite, il revint à l'île de France, où il fut accueilli comme un véritable héros. Le 29 janvier 1801, la *Confiance*, armée en *aventurière*, et chargée d'une riche cargaison, fit voile pour la France. C'était une traversée difficile et bien périlleuse à travers les flottes anglaises auxquelles il n'échappa que par des changements de direction, des manœuvres habiles et la supériorité de sa marche. Sa destination était Bordeaux, mais il ne put y arriver, et fut obligé, après bien des efforts et une chasse péril-

lense, d'entrer à La Rochelle, où il mouilla le 13 avril. Il se rendit à Saint-Malo pour revoir sa famille, et s'y maria. Lorsque la paix d'Amiens fut rompue, le premier consul, qui avait entendu parler des hauts faits de Surcouf, voulut le voir, et il lui offrit un grade supérieur avec le commandement de deux frégates destinées à croiser dans les mers de l'Inde, où son nom était devenu la terreur du commerce britannique. Il refusa, ne voulant pas se prêter aux exigences de la discipline militaire. Cependant il accepta la croix de la Légion-d'Honneur, à la création de l'ordre. Alors il arma plusieurs corsaires puur la chasse contre le commerce anglais auquel il continua de porter les coups les plus désastreux. En 1807, lui-même reprit la mer sur un navire qu'il avait fait construire, et qu'il appela le *Revenant;* il portait 18 pièces de canon, 200 hommes d'équipage. Le 2 mars, il quittait la rade de Saint-Malo, se dirigeant vers les lieux témoins de ses premiers exploits. Le 10 juin, il touchait l'île de France, et le 3 septembre il faisait voile pour le golfe du Bengale, où il allait entreprendre sa dernière croisière. Dans l'espace de quelques jours, il s'empara de cinq bâtiments dont le chargement s'élevait à 37,000 balles de riz, qu'il envoya aux colonies françaises, alors dans une grande pénurie. Si ses prises furent très-considérables pendant cette campagne, les dangers qu'il courut ne le furent pas moins, exposé qu'il fut à une chasse des vaisseaux anglais auxquels ils eut encore le bonheur d'échapper. Dans les premiers jours de février 1808, il rentrait à l'île de France où il fut reçu avec les témoignages de la plus vive reconnaissance. Après une seconde croisière du *Revenant*, à laquelle Surcouf, fatigué, ne prit point de part, il résolut de l'armer en *aventurier* pour retourner en France; mais le gouverneur Decaen s'en empara d'autorité pour les besoins de la colonie. Surcouf eut avec lui, à ce sujet, une altercation très-vive. Contraint de céder, il fallut qu'il se résignât à prendre le commandement du navire le *Charles*, destiné pour la France, chargé d'une cargaison évaluée cinq millions. Le 21 novembre 1808 il quitta l'île de France, et dans les premiers jours de février 1809 il entrait à Saint-Malo, après avoir traversé, au milieu des dangers de toute espèce, les croiseurs ennemis. Le général Decaen, après le départ de Surcouf, avait mis ses biens sous le séquestre pour n'avoir pas pris à son bord l'état-major d'un vaisseau portugais, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Surcouf se présenta au ministre de la marine Decrès, lui expliqua son affaire, dont il rendit compte à l'empereur, qui, par un décret spécial, ordonna qu'il fût remis en possession de ce qui lui appartenait aux îles de France et de Bourbon. Malgré la saisie de l'autorité locale, Surcouf s'adonna alors exclusivement aux armements contre les Anglais, auxquels il avait voué une haine invétérée. L'*Auguste*, la *Dorade*, la *Biscayenne*, l'*Édouard*, l'*Espadon*, la *Ville-de-Caen*, l'*Adolphe* et le *Renard* sillonnèrent la mer, et leurs courses hardies lui rapportèrent beaucoup. Il était colonel de la cohorte urbaine de Saint-Malo lorsque les événements de 1814 survinrent. A partir de cette époque, il se livra au commerce, et devint un des plus riches armateurs. Dans les Cent-Jours de 1815, il fut nommé chef de légion des gardes nationales

de l'arrondissement de Saint-Malo, dont il donna sa démission à la fin de septembre. En 1817, il déclara au bureau des classes renoncer à la navigation et ne s'occupa plus que de ses nombreux armements. On comptait dix-neuf navires lui appartenant. En 1827, il fut saisi d'une indisposition subite, et expira le 8 juillet suivant, après avoir reçu les secours de la religion. Sa perte fut vivement sentie à Saint-Malo, où il était très aimé, et on peut voir son tombeau dans le cimetière de cette ville. Surcouf était d'un caractère brusque, un peu bourru, emporté, mais excellent, généreux et humain, ce que les Anglais eux-mêmes se sont plu à reconnaître. On a publié : *Histoire de Robert Surcouf, capitaine de corsaire*, par Ch. Cunat, *ancien officier de la marine royale*, Paris, 1847, in-8°. C—H—N.

SURDO (Jean-Pierre), fils de Guillaume, seigneur du village de Concilo près de Casal, dans le Montferrat, fut un des plus célèbres jurisconsultes de son temps. Nommé sénateur, puis envoyé de Ferrare auprès du pape Clément VIII en 1598, pour y traiter des affaires d'une haute importance, il fut, à son retour de cette mission, nommé président du sénat au parlement de Casal, mais, dans la même année, il mourut ayant laissé les ouvrages suivants : I. *Consiliorum sive neparcorum*, 3 vol. in-fol., Taurini, 1589, et Venetiis, 1596. II. *De alimentis* distinct. Francofurti, 1595, et Lugduni, 1603, apud Comnetum. III *Decisiones sani Mantuani senatus*, 1 vol., Venetiis, 1597; Francofurti, 1598, et Lugduni, 1607. A ce même ouvrage, l'avocat Odierna, napolitain, a fait des notes dans l'édition de Venise de 1613. IV. *Consilium* LXVI *in collectione illustrium ac celebriorum* J. CC. *ac celeberrimarum per Germaniam, Italiam, Græciam, Hispaniam, academiarum clarissimorum*, Francofurti, 1618. De quelle prudence et de quelle sagesse a été ce célèbre magistrat, nous l'apprenons par la préface à l'ouvrage de ses conseils : *Ibi accepit vivendi institutum quod mihi ab ineunte religione.....* Le célèbre poète Apostolo de Montemagno a fait ainsi l'éloge de son ami et contemporain :

Et tu non audit quæ fuit præconia famæ
Surdæ tua? et Surdus nomina regna nimis.

Dans son histoire de Vercell, l'auteur de cet article a fait mention de plusieurs autres littérateurs de la même famille également célèbres. G—G—Y.

SUREMAIN (François-Alexandre de), l'une des victimes de notre première révolution, né à Auxonne d'une noble famille de l'ancienne Bourgogne, vers 1760, reçut une éducation très-distinguée, mais quelques écarts de jeunesse le firent renfermer, en 1775, à la prison de Saint-Lazare de Paris. Rendu à la liberté, il fut successivement officier au corps du génie, subdélégué à Auxonne, maire de cette ville en 1790, et président de l'administration du district de Saint-Jean-de-Losne, place dont il fut bientôt exclu comme noble et parent d'émigré. Devenu suspect par cette raison, on l'arrêta, en 1793, à Luxeuil où il était à prendre les eaux. Un manuscrit trouvé dans son portefeuille et intitulé : *Réflexions sur la nouvelle Constitution donnée à la France*, dans lequel il établissait la nécessité de fonder le gouvernement républicain sur d'autres bases que celles qu'on avait adoptées, le fit

conduire à Paris devant le tribunal révolutionnaire qui l'envoya à l'échafaud, en mai 1794. Il paraît que c'est pendant sa captivité à Saint-Lazare, et pour en charmer les ennuis, qu'il composa une pièce de théâtre qui n'a pas été représentée, mais qui a été imprimée sous ce titre : *La mère de famille*, drame en cinq actes (en prose), Paris, Cailleau, 1799, in-8°. La jeunesse de l'auteur, son inexpérience de la scène, et le genre assez faux qu'il avait choisi, sans doute parce que Diderot l'avait mis à la mode, ne pouvaient faire espérer un chef-d'œuvre. Aussi sa pièce a-t-elle été jugée peut-être un peu sévèrement, dans les termes suivants, par Sautreau de Marsy, rédacteur de l'*Almanach des Muses* : « Intrigue usée ; mariage fait contre le vœu des parents ; une bru qui, pour fléchir sa belle-mère, s'introduit chez elle en qualité de servante. De la prose commune et beaucoup de points pour attendrir le lecteur. » Rivarol, en introduisant Suremain dans *le Petit Almanach de nos grands hommes* (1re édit., 1788), a estropié son nom, et l'a accompagné de cette unique phrase : « Un drame sert de passeport à M. de *Suemain* et à nous de prétexte. » B—L—U.

SUREMAIN DE MISSERY (ANTOINE), ancien officier d'artillerie, de la Société des sciences de Paris et de celle de Dijon, était né dans cette dernière ville le 25 janvier 1767 et y mourut vers 1840. On a de lui : I. *Théorie acoustico-musicale*, ou *De la doctrine des sons, rapportée aux principes de leur combinaison*, ouvrage analytique et philosophique qui a obtenu les suffrages de l'Académie des sciences, 1793, in-8°. II. *Théorie purement algébrique des quantités imaginaires et des fonctions qui en résultent, où l'on traite de nouveau la question des logarithmes, des quantités négatives*, 1801, in-8°. III. *Essai analytique sur le langage de l'entendement, l'écriture et la lecture, considérés dans leurs rapports mutuels*, 1801, in-8°. IV. *Géométrie des sons*, ou *Principes d'acoustique pure et de musique scientifique*, 1816. V. *Méprises d'un géomètre de l'Institut, manifestées par un provincial*, ou *Observations critiques sur le Traité de physique expérimentale et mathématique de M. Biot, en ce qui concerne certains points d'acoustique et de musique*, 1816, in-8°. Suremain déclare, dans la préface de ce dernier ouvrage, qu'il n'a pris la plume que pour se venger de M. Biot, qui avait refusé de faire un rapport sur sa *Géométrie des sons*, parce qu'il la trouvait assise sur des bases fausses. VI. *Examen de l'ouvrage qui a pour titre : le Mystère des magnétiseurs et des somnambules dévoilé aux âmes droites et vertueuses, par un homme du monde*, 1817, in-8°. VII. *Réfutation de la défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion, de M. l'abbé de Lamennais*, Dijon et Paris, 1822, in-8°. VIII. *Réponse au rapport de M. Foisset sur une réfutation de la défense de M. de Lamennais*, Dijon, 1823, in-8°. IX. *L'Existence de saint Benigne rétablie*, ou *Observations sur une notice de M. Vallot, dans les Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, Dijon, 1834, in-8°. X. *Observations adressées à madame la supérieure de la congrégation de Marie-Thérèse de Bordeaux, par son fondé de pouvoirs*, Beaune, 1836, in-8°. Z.

SURLET DE CHOCKOER (*Erasme-Louis*, baron), régent de Belgique en 1831, était né à Liége le 27 novembre 1769, d'un famille de magistrats. Maire de Gingelom, près de Saint-Tron, lors de la domination française, il fit de fréquents voyages à Paris, où il se lia avec des Hollandais de distinction. Zélé partisan du régime qui avait succédé au stathouder, dont plus tard il devait être un des adversaires les plus ardents, il se montra, comme Schimmel Penninck (*voir* ce nom, t. LXXXI), entièrement dévoué au premier consul, puis à l'empereur. Le but de ses voyages en France fut tout politique, et il seconda de tout son pouvoir les projets de Bonaparte, ce qui le fit nommer membre du grand conseil, où il ne cessa de soutenir le système du protectorat français. Après la réunion de la Belgique à la France, il entra au corps législatif, cette assemblée muette et approbatrice de toutes les volontés impériales. A la création du royaume des Pays-Bas, en 1814, il fut appelé par le roi Guillaume à la 2e chambre, où il siégea jusqu'en 1818. Il devint ensuite membre des états provinciaux du Limbourg. A l'exemple de ces hommes qui avaient subi le despotisme sans oser élever la voix, qui avaient applaudi à la destruction de toutes les libertés, Surlet se fit le promoteur de toutes ces idées libérales qui devaient être si funestes à la monarchie hollando-belge et à celle des Bourbons. Il soutint vivement la liberté de la presse pour laquelle il n'avait pas trouvé jadis une parole de défense, lorsque l'absolutisme de l'empereur vint la bâillonner. L'un des ennemis les plus actifs du gouvernement royal, il dut nécessairement en cette qualité favoriser le système d'opposition dirigée contre ses actes. Il s'en fit à la tribune le défenseur infatigable, et ses discours, il faut le reconnaître, sont empreints de beaucoup d'esprit et de causticité. Orateur froid, mais de beaucoup de talent, il acquit une grande renommée dans le parti de l'opposition. Aussi, après l'insurrection de Bruxelles, il fit partie de la députation qui fut envoyée à La Haye pour demander la séparation administrative de la Hollande et de la Belgique. On sait que cette négociation échoua auprès du vieux roi, qui ne voulut rien accepter des députés de la révolte. — A son retour, Surlet fut élu membre du congrès national, puis président de l'assemblée. Il occupait encore le fauteuil lorsqu'il fut question de choisir un souverain. On remarqua que, parmi les candidats, Surlet de Chockœr obtint une voix. Lui-même donna la sienne au duc de Nemours et vint à Paris à la tête de la députation qui fut chargée d'offrir à ce prince le trône de Belgique. On connaît les motifs qui forcèrent Louis-Philippe à ne pas l'accepter. L'Angleterre avait déclaré que jamais elle ne reconnaîtrait un prince de la famille d'Orléans comme roi des Belges. Pour se donner le temps d'un nouveau choix et faire cesser les agitations, le congrès résolut d'élire un régent à la place du gouvernement provisoire. Surlet de Chockœr fut élevé à cette dignité concurremment avec le comte Félix de Mérode, chef du parti catholique. Solennellement reconnu le 26 février 1831, il jura d'observer fidèlement la constitution et de maintenir l'exclusion de la maison d'Orange. On doit dire à sa louange que, tant que dura son pouvoir, il fut dirigé par les meil-

leures intentions. S'il ne réussit pas toujours, il faut plutôt l'attribuer à la turbulence du peuple qu'il était appelé à gouverner. Il hâta de tous ses moyens l'élection du prince Léopold de Cobourg, dont il embrassa vivement la cause, et qui fut enfin nommé dans la séance du 4 juin 1832, où 14 députés donnèrent leur voix à Surlet de Chockœr. Il dut conserver le pouvoir jusqu'à l'arrivée du nouveau monarque, puis se retira à Gingelom, loin du tumulte des affaires publiques, pour lesquelles il manifesta dès lors un profond dégoût, refusant positivement toute autre fonction que celle de conseiller municipal. Dans sa session de 1831, le congrès lui vota une médaille en récompense de ses services et une pension annuelle de dix mille florins, dont il ne jouit pas longtemps, étant mort au mois d'août 1839. C'était sous tous les rapports un homme supérieur et d'une grande probité.

C—H—N.

SUSSANNEAU (Hubert), en latin *Sussannæus*, né à Soissons, en 1512, fit ses premières études dans sa ville natale, sous la direction d'un ecclésiastique, qu'il suivit ensuite à Paris, toujours pour le même but, celui d'acquérir de la science. Il ne tarda pas à être en état d'enseigner lui-même, mais il se jeta dans une débauche effrénée, d'où il rapporta de tristes maladies, comme il le raconte dans le troisième livre de ses *Ludi* à un médecin qui l'avait soigné. On trouve, au second livre de ces mêmes *Ludi*, une pièce de vers adressée à une certaine *Claudia*, qui était, dit-on, la *Candida* de Théodore de Bèze, cette Claudine Desnos que Bèze épousa depuis. Sussanneau professa d'abord l'éloquence et la poésie à Poitiers, n'ayant guère alors que dix-huit ans. Les vers qu'il composa dès cette époque lui valurent l'amitié de Philippe de Cossé, évêque de Coutances, grand protecteur des gens de lettres. Après cela, nous le trouvons à Nantes, puis à Paris, où il explique avec éclat Virgile et Cicéron. Vers 1533, il voyage en Bretagne, avec un seigneur breton. Après avoir vu les principales villes de ce pays, il songe à passer en Italie, se rend à Bourges et de là à Lyon, où il s'arrête quelque temps chez le célèbre imprimeur Griphe, qui le charge de surveiller deux éditions de Cicéron, d'Horace, de P. Cyprien. Il fait alors connaissance avec Étienne Dolet, qui demeurait chez Griphe. Ayant ensuite traversé la Savoie, Sussanneau se rendit à Turin, où il enseigna quelque temps. Il visita d'autres villes de l'Italie, Pavie notamment et Mantoue, qu'il voulut voir en souvenir de Virgile. Après avoir satisfait sa curiosité, il revint en France, et reprit à Paris ses leçons sur le poète d'Andès. Il fut depuis appelé à Turin pour y enseigner la jeunesse; mais au passage on lui fit, à Grenoble, des offres si avantageuses, qu'il se laissa retenir dans cette ville. Il y épousa une jeune fille de douze ans, nommée Sibylle, dont il eut plusieurs enfants. Ce mariage ne le retint que peu de temps à Grenoble; sa vieille mère désirait le revoir avant de mourir, et il revint à Paris, où il continua de résider jusqu'à la fin de sa vie. En 1547, il régentait quelque basse classe au collége de Romans, et cela montre assez que son humeur voyageuse ne lui permettait pas d'avoir une demeure stable. On ignore l'époque de sa mort. Son dernier ouvrage date de 1550, et depuis cette époque

il n'est plus parlé de lui. On a de Sussanneau, comme éditeur ou auteur : I. *Apologia Petri Satoris, doctoris theologi, Carthasianæ professionis, adversus damnatam Lutheri hæresim de votis monasticis, etc.*, Paris, 1531, in-8°. II. *Petri Rosseti, poetæ laureati*, CHRISTAS, *nunc primum in lucem editas*, Paris, S. Colines, 1531, in-8°. Sussanneau, en faisant imprimer ce poème de Rosset, mit en tête une épître dédicatoire à François Ier. III. *Dictionarium Ciceronianum et ejusdem epigrammatum libellus*, Paris, 1536, in-8°. IV. *Julii Cæsaris Scaligeri adversus Des. Erasmi dialogum Ciceron. oratio secunda*, Paris, 1537, in-8°. V. *Huberti Sussannæi, legum et medicinæ doctoris*, LUDORUM *libri nunc recens conditi atque æditi*, Paris, S. Colines, 1538, in-8°. On trouve ici d'abord : VI. *Ludorum libri*. Ce sont de petites pièces de vers sur différents sujets et sur des mètres fort variés. La latinité de ces épigrammes est excellente, et H. Sussanneau doit occuper une place distinguée parmi les poètes qui, au XVIe siècle, écrivirent dans la langue de Virgile et d'Horace. Ses *Ludi* ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, à cause des noms propres qui viennent y figurer. L'auteur fait éclater çà et là sa haine contre le luthéranisme, et s'il faut en croire les notes de l'exemplaire qui est à la bibliothèque de Lyon, c'est Etienne Dolet, le réformé, que Sussanneau désigne, à la page 16 et 34, *in Medimnum*, ainsi qu'à la 25e au verso, *in Mævium*, et à la 29e, épigramme *ad Lausum*, où le nom de Mævius revient encore. Le volume des *Ludi* est suivi d'un opuscule intitulé : *Enodatio aliquot vocabulorum, quæ in aliis Dictionnariis non reperiuntur*. Le tout est terminé par un poème d'environ 350 vers, sur la levée du siége de Péronne, en 1536. Il a pour titre : *Perona obsessa*. VII. *Lamentatio Europæ carmine heroico descripta*, poème de 43 vers, imprimé à la suite d'un éloge funèbre de François Ier, par un chanoine régulier, 1538, in-8°. VIII. *De ratione componendorum versuum*, 1538, in-4°. IX. *P. Virgilii Maronis opera omnia diligentia P. H. Sussannæi quam emendatissime executa*, etc., Paris, Jean Macé, 1540, in-4°. Les *Bucoliques* et les *Géorgiques* sont de cette année, mais l'*Enéide* est de l'année 1539. Il y a, en tête de l'édition, qui est magnifique pour les caractères, huit vers de Sussanneau en forme d'épître dédicatoire. X. *Annotationes in contextum duorum librorum artis versificatoriæ Joannis Despanterii*, etc., Paris, S. Colines, in-8°. Ces *Annotations* sont suivies de quelques odes et de l'histoire du moine Malchus, empruntée à saint Jérôme, et mise en vers élégiaques. Ses poésies furent supprimées dans une deuxième édition, publiée à Paris, en 1543, in-8°. *Ibid.*, 1547, in-8°. XI. *Quantitates Alexandri Galli, vulgo de Villa Dei correctione adhibita ab H. Sussanneo locupletatæ*, etc. *Accesserunt accentum regulæ omnium, etc.; additus est Elegiarum ejusdem liber*, Paris, S. Colines, 1542, in-12. XII. *In P. Virgilii Maronis* MORETUM *Scholia*, etc. Paris, S. Colines, 1542, in-8°. XIII. *De Resurrectione Domini nostri J.-C. Carmen*, Paris, 1544, in-4°. XIV. *Connubium adverbiorum*, etc. Paris, 1548, in-8°; Strasbourg, 1576, in-8°; Lyon, 1583 et 1621, in-8°. XV. *Proverbia gallicana, a Joanne Ægidio Ruceriensi latinis versi-*

culis traducta, correcta et aucta per H. Sussannæum, Paris, 1550 in-8°; *ibid.*, 1552, in-8°. On voit, par ces divers labeurs, que Sussanneau était un philologue, un grammairien habile et un bon poète. Nicéron, *Mém*, tom. XXXVIII, page 365 et suiv.

C—L—T.

SUSSEX (le duc Auguste-Frédéric de), sixième fils du roi d'Angleterre Georges III, né à Londres le 27 janvier 1763, reçut sa première éducation sous les yeux de son père, et termina ses études à l'université de Goëttingue, où ses deux frères, les ducs de Kent et de Cambridge, venaient de les achever. Il y apprit la langue allemande sous le professeur Mayer, et le latin sous le célèbre Heyne; puis il se rendit en Allemagne et en Italie pour y suivre le cours de ses pérégrinations. Il passa quatre ans à Rome, vivant dans une sorte d'intimité avec le pape Pie VI. C'est dans cette ville qu'il vit lady Murray, fille du comte de Dunmore, pour laquelle il conçut une très vive passion, qu'il épousa, le 3 avril 1793, suivant les rites de l'Église romaine, et dont il eut un fils et une fille. A leur retour en Angleterre, les deux époux furent remariés suivant les rites de l'Église anglicane; mais un réquisitoire ayant été porté à ce sujet devant la cour ecclésiastique, le mariage fut déclaré nul, comme étant une violation d'un statut de Georges III qui défend aux princes de la famille royale de se marier sans le consentement du roi. On a dit dans le temps que S. A. R. écrivit à son père, en lui offrant d'abandonner tous ses droits comme prince du sang, pourvu qu'on ne troublât pas son mariage. Cependant, malgré ces apparences de tendresse, et quoiqu'il eût deux enfants de lady Murray, il l'abandonna ensuite, et elle fut obligée de le citer devant la cour de chancellerie pour le forcer de pourvoir à sa subsistance. S. A. R. fut créée duc de Sussex et pair du royaume le 27 nov. 1801, et, après la résignation de son frère, le prince régent, il fut élu grand-maître des francs-maçons d'Angleterre. Ce prince prit plusieurs fois la parole, soit à la chambre des pairs, soit dans diverses assemblées de la bourgeoisie de Londres et des marchands de poissons, et il figura toujours dans les rangs de l'opposition. Le projet d'établir une régence pendant la maladie mentale du roi ayant été soumis aux chambres, le duc de Sussex se montra fort opposé à cette mesure. En oct. 1816, le lord-maire ayant réuni, dans un grand dîner, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du duc de Kent, alors à Bruxelles, le duc de Sussex, le duc d'Orléans, lord Erskine et autres personnages distingués, ainsi que les premiers membres de la bourgeoisie, S. A. R. remercia l'assemblée du toast qu'on avait porté à sa santé. « Quelques personnes, dit-il, ont parlé de mon rang, parce que je me fais gloire d'être un *marchand de poissons* et un membre de la cité de Londres. Disposé à relever le gant, je ne rougis pas de ma compagnie. Je ne suis pas de ceux qui reçoivent avec dédain de pareils honneurs. Je n'ai pas été assez heureux pour qu'il me fût permis de chercher la gloire dans les armées de terre et de mer; je la cherche cette gloire dans une *couronne civique*, et j'ai reçu ma récompense de mes concitoyens de Londres, qui m'ont nommé membre de leur corporation. Dans la ligne de conduite que j'ai suivie, j'ai toujours obéi à ma conscience. Je recom-

mande aux autres de ne pas suivre d'autre guide; car alors, *arrive ce que pourra;* que l'*heure du désappointement sonne*, ils auront dans leur propre sein un antidote puissant qui guérira toutes les plaies que l'opinion pourrait leur faire.» Le 28 février 1817, le duc de Sussex protesta à la chambre des pairs contre la suspension de l'*habeas corpus;* et dans le mois de mars de la même année, il parla encore avec force contre la même proposition. En juillet 1818, ce prince présida la société des écoles anglaises et étrangères. Il ouvrit la séance en exprimant ses regrets de l'absence de son noble ami, le duc de Bedford, retenu en pays étranger par une maladie. Il ajouta qu'il regrettait aussi l'absence de son frère, le duc de Kent, arrivé en Angleterre, mais qui n'était point à Londres. Le duc de Sussex passa le reste de sa vie dans la retraite, et n'assistant que rarement au conseil où l'appelait son rang. Il mourut vers 1840. Ce prince n'avait pas seulement fait beaucoup de voyages en Italie, en Allemagne; il avait aussi parcouru l'Espagne, le Portugal, et fait un séjour de quatre ans à Lisbonne. On a imprimé, en 1812, un discours qu'il avait prononcé à la chambre des pairs, sur la question de l'émancipation des catholiques.

Z.

SUTCLIFF ou **Sutliff** (**Mathieu**), en latin *Sutclivius* ou *Sutlivius*, théologien protestant et fougueux controversiste anglais, vivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il n'est guère connu que par ses ouvrages, autrefois recherchés, et dont les curieux conservent encore quelques-uns dans leurs cabinets. Il en composa, en latin et en anglais, contre les presbytériens et les catholiques romains. Parmi ces derniers, il attaqua vivement et l'archiprêtre Blackwel et les jésuites missionnaires Parsons et Garnet; mais sa violence se déploya surtout contre le cardinal Bellarmin, dont il essaya de réfuter les 4 écrits. Voici les titres de ses ouvrages : I. *De verâ Christi Ecclesiâ, de conciliis et de monachis...*, Londres, 1600, in-4°. II. *De Missâ papisticâ variisque Synagogæ romanæ circâ Eucharistiæ sacramentum erroribus et corruptelis, libri V, ibid.*, 1603, in-4°. III. *De Purgatorio liber unus*, Hanau, 1603, in-8°. IV. *De Pontifice romano ejusque injustissimâ dominatione, libri V, ibid.*, 1605, in-8°. L'aigreur et l'emportement respirent dans ces écrits, et les injures y tiennent souvent lieu de raisons. La passion se montre encore davantage dans le livre suivant auquel Sutcliff n'a pas mis son nom : *De Turco-Papismo, hoc est de Turcorum et Papistarum adversùs Christi Ecclesiam conjuratione....*, Londres (en Allemagne, selon Vinc. Placcius), 1604, in-8°, de plus de 600 pages. C'est une réfutation prolixe du *Calvino-Turcismus*, etc., publié à Anvers, en 1597, in-8°, réimprimé à Cologne en 1603, et que l'on attribue à Guill. Reynolds (*voy.* ce nom, XXXVII, 443), protestant converti au catholicisme, et à Guill. Giffort, depuis archevêque de Reims. Les autres productions de Sutcliff offrent peu d'intérêt. La plupart ont été mentionnées par Th. Hyde dans son *Catalogue* de la bibliothèque Bodléienne.

B—L—U.

SWAAN (**Joseph**), savant professeur hollandais, né en 1774, dans la Nordholland, fit d'excellentes études dans sa patrie, acquit de profondes connaissances dans tous les

genres et entra aussitôt après dans la carrière de l'enseignement. Il fut d'abord principal du collége de Vianen, puis auteur des écoles latines et professeur de chimie à l'école de médecine de la petite ville de Thooru, où il mourut en 1826. Zélé partisan des nouvelles doctrines, Swaan écrivit dans les journaux plusieurs articles sur l'ouvrage de Dacosta *contre l'esprit du siècle*, publié en 1823. Indépendamment de beaucoup de dissertations dans les journaux et divers recueils, on a de lui une traduction en langue hollandaise, faite concurremment avec le docteur Jorritzma, de deux savants mémoires *sur l'ophthalmie de l'armée des Pays-Bas* et *sur l'air atmosphérique et son influence sur l'économie animale*. Swaan avait annoncé une traduction en vers hollandais des fables de notre collaborateur le baron de Stassart; mais la mort ne lui a pas permis d'achever cet ouvrage. Z.

SWALVE (Bernard), né vers 1625 à Embden, capitale de l'ancienne principauté d'Ost-Frise, étudia l'art de guérir à Leyde, et, parvenu au doctorat, alla s'établir à Harlinger en Frise, où il obtint la charge de médecin ordinaire de la ville et du conseil de l'amirauté, charge qu'il exerçait encore en 1677. On ne connaît pas l'époque de sa mort. Swalve était un zélé cartésien et un grand partisan des doctrines de Franç. de Le Boë (*Sylvius*) et d'Othon Tachenius, deux des principaux coryphées de l'école chimiatrique. Aussi les ouvrages du médecin de Harlinger, écrits dans les principes de cette école, sont aujourd'hui à peu près oubliés, excepté le suivant qui mérite d'être recherché et que le spirituel Cadet-Gassicourt (*voy.* ce nom, LIX, 518) aurait dû faire entrer dans la *Bibliothèque gourmande* de son M. Manant-Ville : *Querelæ et opprobria ventriculi, sive* Προσωποποιια *ejusdem naturalia sua sibi vindicantis, et abusus tam diæteticos quam pharmaceuticos perstringentis*, Amsterdam, J. Janson de Waesberge, 1664, in-12; réimprimé dans la même ville en 1669 et en 1675, même format, sous le titre de *Querelæ et opprobria ventriculi renovatæ*, etc. « L'illustre Boerhaave aimait à lire cet ouvrage, amèrement critiqué par Éloi, et dont Haller disait : *Mihi nescio quid spirat theatricum*. En effet, c'est l'estomac qui parle; le pauvre sire, dit Paquot, y gronde de son mieux contre l'humeur bourrue des médecins, qui règlent scrupuleusement l'ordre de sa nourriture, s'avisent de lui donner des purgatifs dégoûtants, et lui interdisent les mets qu'il convoite le plus vivement. » (*Voy.* la bibliographie de l'art. Estomac, dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, publié par Panckoucke, et les *Mémoires littéraires de Paquot*, VIII, 385.) Voici les titres des autres ouvrages de Swalve : I. *Disquisitio therapeutica generalis, sive medendi methodus ad recentiorum dogmata adornata, et Walleana methodo conformata*, Amsterdam, 1657, et Iéna, 1677, in-12. II. *Pancreas pancrene, sive pancreatis et succi ex eo profluentis commentum succinctum*, Amsterdam, 1667, et Iéna, 1678, in-12. III. *Naturæ et artis instrumenta publica alcali et acidum, per neochnum et palæphatum hinc inde ventilata, et praxi medicæ superstructæ præmissa*, Amst., 1667 et 1670, in-12; Francfort, 1677, in-18, de 320 pages. B—L—U.

SWAN (James), né à Fife-Shore, en Écosse, en 1754, se rendit fort

jeune dans l'Amérique du Nord, où il fut d'abord commis chez un négociant de Boston. Souvent témoin du spectacle des nègres esclaves mis en vente sur les marchés comme de vils animaux, il en conçut une telle indignation qu'il l'exprima de la manière la plus énergique dans un *Essai sur l'émancipation des nègres* qu'il publia à Boston en 1772. Ce fut dans le même temps que l'oppression britannique excita un soulèvement général dans l'Amérique du nord. Le jeune Swan prit une grande part au mouvement insurrectionnel, et il fut secrétaire des premières assemblées, puis l'un de ceux qui, déguisés en Indiens, montèrent à bord du bâtiment de la Compagnie des Indes, et jetèrent à la mer tous les thés qui s'y trouvaient. Porté pour ce fait sur une liste de proscription, il parvint à se sauver et rejoignit, comme volontaire, le corps d'insurgés commandé par Waren. Nommé, peu de temps après, son aide-de-camp, il devint son ami et fut blessé à ses côtés lorsque ce général mourut glorieusement à l'affaire de Breed. Rentré alors dans la carrière administrative, Swan fut successivement trésorier, receveur et payeur général. En 1776, à l'époque de la déclaration de guerre, il rentra dans la carrière des armes et fut capitaine, puis major d'un régiment d'artillerie. A cette époque, le général en chef Washington, ayant formé le projet de surprendre les Anglais pendant la célébration de leur Saint-Patrick, et ayant fait occuper les hauteurs de Dorchester, ainsi que les îles dominant Boston et la flotte mouillée dans le port, le jeune major sollicita et obtint l'ordre de descendre dans l'île Pitiks, ce qu'il exécuta avec douze caronades, quatre bombardiers et une pièce de campagne. Un corps d'infanterie, qui devait le soutenir, n'étant pas arrivé à temps, Swan n'en termina pas moins son entreprise avec le plus grand succès, et il força la flotte à s'éloigner de Boston. Cet exploit lui valut le titre de secrétaire du comité de la guerre, et dès l'année suivante (1778) il fut un des députés de Boston à l'assemblée législative. L'État de Massachusset s'étant ouvertement insurgé, il fut nommé adjudant général de la première division et commanda ensuite un corps de cavalerie. Maniant la plume aussi bien que l'épée, il publia, dans le but de porter à la plus étroite union contre l'ennemi commun, un écrit intitulé : *National arithmetis*, qui eut beaucoup de succès. Lorsque la paix fut faite et l'indépendance de l'Amérique du nord assurée, Swan jouit d'une grande considération dans le nouvel état. Il ouvrit des relations de commerce avec la France, et fort de ses liaisons avec les généraux Vaudreuil, d'Estaing et La Fayette, qu'il avait reçus chez lui, il se rendit à Paris et obtint du ministère français de grands avantages pour le commerce des États-Unis. En 1789, il fit des envois considérables de blé en France et dans nos colonies, puis il établit à Passy une fabrique de rhum qui eut beaucoup de succès, et fit par là cesser l'espèce de tribut que jusqu'alors la France avait payé à l'Angleterre pour cette industrie. Mais ce qui devait surtout lui mériter notre reconnaissance, c'est qu'en 1796, lorsque les garnisons françaises de la Martinique et de la Guadeloupe vinrent de ces îles aux États-Unis dans le plus grand dénûment, Swan leur fournit tout ce dont elles avaient besoin, et lorsqu'il eut à faire régler le compte

de ces avances, Defermont, qui en fut chargé, témoigna par écrit qu'il avait servi la France avec *intégrité et désintéressement;* ce qui n'empêcha pas plus tard de lui susciter des difficultés, et que, s'étant rendu à Paris vers 1815, il y fut arrêté pour dettes à la réquisition d'un sieur Lubert, ancien négociant, ou plutôt usurier de Hambourg, qui avait également poursuivi Rivarol et qui est resté détenteur de plusieurs de ses manuscrits. Swan ayant adressé une pétition à la Chambre des députés en 1817, pour obtenir sa liberté en sa qualité d'étranger, Lubert y répondit par des *Réflexions adressées aux deux Chambres relativement à la contrainte par corps dont sont passibles les étrangers*; à quoi Swan répliqua par *Un mot de réponse à une brochure publiée par M. Lubert, se disant de Bordeaux, mais citoyen de Hambourg*, Paris, 1829, in-8°. Tout cela n'empêcha pas le pauvre Swan de rester encore bien longtemps en prison. Il n'en sortit qu'après la révolution de juillet 1830, qui supprima la contrainte par corps; mais soit par l'effet du grand air qu'il put enfin respirer, soit par la joie qu'il éprouva d'avoir recouvré la liberté et surtout par le plaisir qu'il eut de pouvoir enfin embrasser son ancien frère d'armes La Fayette, il ne survécut que de quelques jours à sa mise en liberté. C'était au reste par sa seule volonté qu'il était resté pendant vingt ans prisonnier, puisqu'il avait plus de fortune qu'il n'en fallait pour satisfaire le créancier qui le poursuivait, et que, même plus d'une fois, il lui arriva de délivrer quelques-uns de ses compagnons d'infortune en acquittant leurs dettes. Il rendit à plusieurs des services non moins importants, et, tant que dura sa captivité, il fut chéri et estimé de toute la prison. Il a publié : I. *Causes qui se sont opposées aux progrès du commerce entre la France et les États-Unis d'Amérique, avec les moyens de l'accélérer et la comparaison de la dette nationale de l'Angleterre, de la France et des États-Unis*, ou *Six Lettres à M. de La Fayette, trad. sur le manuscrit anglais du colonel Swan*, Paris, 1790, in-8°. II. *Lettres adressées à MM. les rédacteurs des journaux au sujet d'une pétition à la Chambre des députés*, Paris, 1816, in 8°. III. *Observations de James Swan sur le Mémoire en défense pour P.-H. Lubbert*, etc., Paris, 1817, in-8°. — SWAN (J.), chirurgien anglais, a publié : I. *Nouvelle méthode pour faire les préparations anatomiques sèches*, trad. en français par le docteur Comet, Paris, 1820, in-8°. II. *Névralogie*, ou *Description anatomique des nerfs du corps humain, ouvrage couronné par le Collége royal des chirurgiens de Londres*, traduit par A. Chassaignac, Paris, 1838, in-4° avec 25 planches. M—D j.

SVANINGE (HANS), historien danois, né en 1500. Après de longues et sévères études faites dans les universités étrangères, il obtint, en 1540, le poste important d'*informator* auprès du roi Frédéric II. Treize ans plus tard, il fut élevé à la dignité d'historiographe royal, place qu'il remplit jusqu'à l'époque de sa mort survenue en 1584. Il laissa une histoire de Danemark qui ne remplissait pas moins de trois gros volumes, mais qui n'a point été imprimée en entier; il n'en a paru que quelques extraits insérés dans divers recueils, tels que le *Ny danske Magazine* et le *Ny Sumb. til den Danske Historie.* B—N—T.

Digitized by Google

SWEBACH *de Fontaine* (Jacques-François-Joseph), peintre français, naquit à Metz, le 19 mars 1769, fils d'un homme qui, sans étude, était parvenu dans tous les genres à une rare perfection. Le fils d'un homme aussi heureusement organisé ne pouvait manquer d'être lui-même un homme extraordinaire. J. Swebach vint faire à Paris ses premières études, et dès l'âge de quinze ans il fut couronné à l'exposition de la place Dauphine. Sa famille possède encore le dessin qui lui valut cette flatteuse distinction. Destiné à la gravure pour laquelle il se sentait peu de dispositions, il passait des nuits entières à se perfectionner dans le dessin et la peinture. Ses progrès furent tels qu'à peine âgé de 22 ans il obtint un second prix de peinture. En 1801 la grande médaille du Salon lui fut décernée, et dès lors il fut classé parmi les meilleurs peintres de cette époque. Spirituel dans ses conceptions, précieux par le fini de sa touche et la grâce de son pinceau, il excella dans la composition, et connut si bien la magie de la perspective que les sujets où il admit un grand nombre de personnages sont cités comme des modèles dans l'art de grouper et de faire agir la foule. Ses tableaux les plus remarquables sont la *Bataille de Rivoli*, le *Passage du Danube*, la *Calèche*, la *Malle-poste* et de très-beaux morceaux qui n'ont pas été exposés, ainsi qu'un grand nombre de dessins, et une collection d'études et de compositions gravées par lui et recueillies en 4 volumes. En 1814, l'empereur de Russie le nomma directeur de sa fabrique de porcelaine; mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de rester longtemps dans ce climat rigoureux. Il revint en France, décoré du titre de chevalier de Sainte-Anne, et y mourut à l'âge de 54 ans, le 10 déc. 1823. P—s.

SWEERTS *de Landas* (le baron Jacques-Thierri), général hollandais, né à Gorcum en 1759, suivit de bonne heure la carrière des armes, et parvint en 1792 au grade de colonel d'infanterie. Lorsqu'en 1793 la république française eut déclaré la guerre au stathouder, ce prince réunit ses troupes à celles des puissances coalisées contre la France. Sweerts prit part à cette campagne et se fit remarquer au siége de Landrecies et au blocus de Maubeuge; mais, en 1794, les Hollandais n'étant plus soutenus par leurs alliés, abandonnèrent la Belgique, et se replièrent sur les frontières de leur pays. Bientôt le froid rigoureux qui signala l'hiver de 1794 ayant glacé tous les canaux, cette circonstance facilita aux Français l'invasion de la Hollande. Le stathouder Guillaume V se réfugia en Angleterre, et les états généraux, sous l'influence des vainqueurs, prononcèrent sa déchéance. Alors Sweerts, fort attaché à ce prince, quitta le service militaire et se tint à l'écart pendant tout le temps que durèrent la république batave, le royaume de Hollande et la réunion de ce pays à la France. Il ne rentra au service qu'en 1813, et bientôt après, lorsque, par suite des revers de Napoléon, les troupes et les autorités françaises furent obligées de se retirer, le gouvernement provisoire le nomma général. Sweerts contribua de tout son pouvoir au rétablissement de la maison d'Orange; et le prince Guillaume-Frédéric, devenu roi des Pays-Bas, voulant dignement récompenser son dévouement, le nomma gouverneur de la résidence royale de La Haye. Il

mourut dans cette ville le 10 mars 1820. M—D j.

SVIATOSLAF. *Voy.* SWIENTOSLAS, XLIV, 278.

SWIENTLOPELK, fils de Wladeslas II, roi de Bohême, et de Gertrude, sœur de l'empereur Conrad, accompagna son père dans son expédition de Hongrie en 1164. Le roi Geysar II étant mort, les Hongrois se divisèrent, les uns voulant élever sur le trône son fils Étienne, les autres se déclarant pour un fils de Béla, aussi appelé Étienne. La veuve de Geysa demanda des secours au roi Wladeslas, lui offrant pour Swientlopelk la main de la princesse Odille avec une riche dot; ce qui fut accepté. Dans les dernières années de son règne, Wladislas, affaibli par les fatigues et les années, confia le soin des affaires à un de ses seigneurs appelé Wegislas. La faveur dont ce ministre jouissait lui fit des envieux. Swientlopelk l'ayant un jour rencontré devant le cabinet du roi, lui dit: « Jusqu'à quand dépouillerez-vous le « royaume par les largesses que vous « arrachez au roi? — Jusqu'à ce que « vous ayez été vous-même désigné « roi, » répondit Wegislas. Le prince irrité se jeta sur lui, et l'ayant poursuivi jusque dans le cabinet du roi, il le frappa en sa présence, personne n'osant l'arrêter, quoique le monarque en donnât l'ordre (1170). Swientlopelk n'osant plus paraître devant son père se sauva en Hongrie, près du roi Étienne. Après la mort de son épouse, il se réfugia en Bavière, où il mourut vers 1180. (*Voyez* Wladislas II, roi de Bohême.) G—Y.

SWINDEN (JEAN-HENRI VAN), *voy.* **VANSWINDEN**, XLIV, 289.

SY (ALEXANDRE CÉSAR-ANNIBAL-FIRMIN, marquis de), né vers le milieu du XVIIIe siècle, entra dans la carrière des armes, et devint capitaine au régiment de Dauphiné. Il avait acquis la réputation d'un excellent calligraphe, joignant à la beauté de l'écriture la composition littéraire et cultivant la poésie, sinon avec un grand succès, du moins avec beaucoup d'ardeur. Lorsque la révolution éclata, il émigra et fit toutes les campagnes dans les armées des princes français. Après le licenciement, il se rendit à Londres, où il se lia avec le poète Delille qui, après avoir cherché en Suisse et en Allemagne le repos et la sécurité qu'il ne trouvait pas en France, était venu en Angleterre. Comme la vue du grand poète s'était fort affaiblie, le marquis de Sy lui servit quelquefois de secrétaire, et il l'aida dans la révision de ses ouvrages. Cependant il ne le suivit pas à son retour à Paris, et ne revint en France qu'après la rentrée de Louis XVIII, qui le fit maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Le marquis de Sy continua de se livrer à son goût pour la littérature, et mourut à Corbeil le 12 sept. 1821. On a de lui : I. *Mélanges de poésies tirées du portefeuille de M. le baron de Sy, capitaine au régiment de Dauphiné*, Londres (Grenoble), *ex typis Jos. Allier*, 1782, 2 vol. in-18. Ces poésies, composées pour charmer des loisirs de garnison, furent imprimées par l'auteur lui-même et tirées à 60 exemplaires seulement. II. *La chute de Rufin*, poème en deux chants (1), traduit du latin de Claudien (le texte

(1) Le fameux révolutionnaire Ronsin (*voy.* ce nom, XXXIII, 559), qui périt sur l'échafaud en 1794, avait publié sous le voile de l'anonyme : *La chute de Rufin, ministre de Théodose et de ses fils Arcadius et Honorius*, poëme en deux chants (trad. du latin de Claudien), Bouillon, 1780, in-8o.

en regard), avec des notes historiques, géographiques, mythologiques et grammaticales; dédié, avec permission, à S. E. le marquis de Wellesley, Londres, 1811, in-8°, tiré à petit nombre d'exemplaires. On lit ces vers dans la dédicace :

Ne reverrai-je plus sous les lois d'un Bourbon,
Ni mes antiques tours, ni cet heureux vallon
Où s'écoula le printemps de ma vie?

III. *L'Art poétique d'Horace*, traduit en vers français (le texte latin en regard), dédié au roi; suivi de la seconde édition de la *Chute de Rufin*, poème en deux chants, Londres et Paris, 1816, in-8°. Le marquis de Sy traduisit l'Art poétique d'Horace par le conseil de Delille qui, même, lui fournit les deux vers suivants :

Et que l'intrigue enfin où votre esprit se joue
S'offre digne d'un Dieu lorsqu'un Dieu la dénoue.

La seconde édition de la *Chute de Rufin* est dédiée par l'auteur à l'Angleterre, *sa seconde patrie*. IV. *Épithalame d'Honorius et de Marie*, poème traduit de Claudien en vers français (avec le texte latin en regard), dédié à S. A. R. Mgr le duc de Berry, Paris, 1816, in-8°. Le marquis de Sy se proposait, en 1816, de donner une nouvelle édition de ses *Mélanges de Poésies*, auxquels il eût joint l'*Épithalame d'Honorius*, quelques morceaux inédits traduits d'Homère et d'Horace, ainsi que diverses poésies fugitives; mais ce projet est resté sans exécution. M—D j.

SYLVAIN (Alexandre Le), plus connu sous ce nom que sous celui de Van den Bosse ou Bussche, qui a la même signification en langue flamande, et qui était son véritable nom, naquit, suivant Paquot (*Mém. littér.* III, 61, édit, in-8°), à Audenarde, dans l'ancien comté de Flandre. On ne sait presque rien des circonstances de sa vie. En 1574, il était en France attaché par quelque emploi à la personne du roi Charles IX, et il se trouvait encore au service de Henri III en 1584. Il nous apprend dans ses ouvrages qu'il fut exposé à diverses disgrâces, et se plaint amèrement d'un *détracteur* qui l'avait calomnié auprès de personnes puissantes, ce qui lui avait attiré une prison aussi longue que dure (*voy. Biblioth. fran.*, XII, 339). Mme de La Châtre, qui le protégeait, prouva son innocence et obtint sa liberté. Le Sylvain a beaucoup écrit en vers et en prose. Dans une de ses pièces il dit aux Muses :

« J'ai tout le meilleur de mes ans
« Perdu à vos jeux trop plaisants. »

On est assez de son avis, en lisant les vers de sa façon que rapporte l'abbé Goujet. Cependant on n'en recherche pas moins ses productions qu'il est aujourd'hui très difficile de se procurer. Voici la liste de celles que nous connaissons : I *Leçons d'Arithmétique militaire, départie en deux livres*, etc. Paris, 1572, in-4°. Paquot en cite une autre édit. de 1579. A la fin du second livre se lisent plusieurs avertissements, conseils et sentences militaires des anciens et des modernes. II. *La description du dernier jour, avec le jugement de Dieu selon l'Évangile et les prophéties* en vers alexandrins, Paris, 1575, III. *Recueil des dames illustres en vertu, ensemble un dialogue de l'amour honnête; plus un discours poétique des misères de ce monde*. Paris, 1575, in-16; Lyon, 1581, aussi in-16. IV. *Le premier livre des procès tragiques contenant cinquante et cinq histoires, avec les demandes, accusations et défenses d'icelles; ensemble quelques poésies morales*, dédié au duc

de Lorraine, Paris, 1575, in-16. Anvers, 1580, même format. V. *Poëmes et anagrammes composés des lettres du nom du roi et des roynes, ensemble de plusieurs princes, gentilshommes et dames de France*, Paris, 1617, in-4°, dédié au cardinal de Ferrard. VI. *Epitome de cent histoires tragiques, partie extraite des actes des Romains et autres de l'invention de l'auteur, avec les demandes*, etc. (Comme au n° IV, dont celui-ci est peut-être une édit. augmentée, etc.); *ensemble quelques poèmes*, Paris, Bonfons, 1581, pet. in-8°, réimprimés par le même Bonfons, en 1588, même format, sous ce titre: *Histoires tragiques rédigées en épitomes*, etc. (1). Il y en a, dit M. Brunet, une traduction anglaise par L. P. (Lazare Piot), Londres, Adam Islip, 1596, in-4°, intitulée *The Orator : handling a hundred several discourses in forme of declamation...* « C'est dans ce livre, ajoute le savant bibliographe, que se trouve (page 400) l'histoire d'un juif qui, pour se payer de sa dette, veut prendre une livre de chair sur le corps d'un chrétien : ce qui a fourni à Shakspeare le sujet de son Marchand de Venise. L'abbé Goujet donne la nomenclature des différents morceaux de poésie qui suivent les histoires tragiques. VII. *Cinquante énigmes françoises, avec les explications d'icelles*, ensemble *quelques énigmes espagnoles et d'autres*. Paris, 1582, petit-in-8°. Du Verdier a transcrit trois de ces insignifiantes énigmes dans sa bibliothèque. B—L—U.

SYLVEIRA (Gonzale de), missionnaire portugais, a mérité par son zèle apostolique et surtout par sa mort cruelle un souvenir de la postérité. Né à Almeyrin, diocèse de Lisbonne, de Louis de Sylveira, premier comte de Sorelha, il entra chez les jésuites, le 9 juin 1543, à l'âge de 18 ans, et parvint bientôt à plusieurs emplois considérables de son ordre. Ses talents pour la prédication le firent appeler à Valence et à Rome. Il brilla dans les chaires de ces deux villes, mais, en 1556, il obtint la permission d'aller aux Indes, et fut fait provincial à son arrivée à Goa. Au bout de quelque temps, il sollicita si vivement le consentement de ses supérieurs pour aller prêcher en Afrique, qu'on le lui accorda. Ses travaux eurent le plus grand succès en Ethiopie, dans la Cafrerie et particulièrement au Monomotapa. Il convertit et baptisa le souverain du pays, ce qui aurait bientôt amené la conversion de tous ses sujets; mais cet empereur ou roi, s'étant laissé persuader par des imposteurs mahométans, qui lui présentèrent Sylveira comme un enchanteur et un magicien, il donna l'ordre barbare, non de l'enterrer vivant, comme quelques-uns l'ont dit, mais de l'étrangler et de jeter ensuite son corps à la rivière. On prétend que le prince s'en repentit plus tard, et qu'il fit étrangler à leur tour ceux qui l'avaient indignement trompé. Ce tragique événement, arrivé le 15 mars 1561, a fourni au P. J.-B. Giatini (*voy* ce nom, XVII, 505), jésuite sicilien, le sujet d'une pièce intitulée: *Cafres, tragedia*, etc., imprimée à Rome en 1649 et en 1651, in-8°, et réimprimée avec trois autres tragédies du même auteur et le *Christus patiens*, de Grotius, à Dilliugen, en 1682, in-12. Un autre jésuite, le P. Jacques Wallim (1), de Courtrai, poète latin,

(1) Un bel exemplaire de cette réimp. a été porté à 35 fr. à la vente Nodier.

(1) *Voy.* ce nom, L, 189. Wallim décrit le genre de supplice qu'a subi le P. Sylveira.

a consacré à la mémoire de son confrère portugais la 7e ode p. du 1er livre de ses poésies lyriques. Le Camoëns, si jaloux d'honorer toutes les gloires de sa patrie, n'avait pas oublié Sylveira dans son beau poème de *Lusaides* (ch. X. str. 93). On a publié en 1562, à Venise, plusieurs lettres que le martyr de la foi avait écrites de Goa et du Monomotapa. Sa vie a été donnée au public sous ce titre : *Vita patris Gonzali Sylveriæ, societatis Jesu sacerdotis, in urbe Monomotapa martyrium passi*, Lyon, Horace Cardon, 1612, pet. in-8° (2). Nous ne savons pas si cette vie est la même que celle dont le P. Wallius cite un passage à la suite de son ode, et dont il nomme l'auteur *Godignu* (probablement Godinho). B—L—U.

SYMPOSIUS (Coelius Firmanus), poète latin, vivait à la fin du 4e siècle. Il est resté de lui cent énigmes précédées d'un prologue. On ignore s'il était chrétien, ou s'il était resté attaché au paganisme. Quelques auteurs ont cru pouvoir attribuer ses vers à Lactance. Ce Père de l'Église avait écrit un poème intitulé *Symposisum*, aujourd'hui perdu. De là est résultée une confusion qu'ont débrouillée les critiques modernes. Le recueil d'énigmes en question n'est pas toujours ingénieux, mais, sous le rapport de la diction, il mérite l'attention des philologues. La première édition vit le jour à Paris en 1537, chez le libraire Kerver. Souvent réimprimé depuis à la suite des *Fables* de Phèdre, compris dans le *Corpus* de Maittaire (tome II, p. 1609), Symprius l'a trouvé placé dans les *Poetæ latini minores* de Lemaire, où il n'occupe pas moins de 128 pages (tom. VII, p. 295, 428). Savantes dissertations préliminaires, notes incomparablement plus longues que le texte, rien ne lui manque, et désormais il ne reste plus rien à faire à son égard. On trouve également dans le recueil de Burman et de Werndorfs, sous le nom de Symposius, deux petites compositions poétiques *de fortuna livore*. Il est impossible de dire au juste si elles sont de l'auteur des énigmes, question d'ailleurs d'une très-faible importance. B—N—T.

SYNTHEN (Jean), religieux de la congrégation de S. Jérôme à Devanter, et grammairien laborieux. Son principal mérite est d'avoir été le maître d'Érasme. Ses écrits, renommés autrefois, sont complétement oubliés. Ses *Composita verborum*, sa *Glossa super quatuor partes Alexandri* obtinrent les honneurs d'une quinzaine d'éditions rapidement enlevées. Il mourut vers l'an 1505.

B—N—T.

(2) *Voy.* le *Bulletin du Bibliophile*, 7e série, p. 323, n° 602.

T

TABARAUD (Matthieu-Mathurin), prêtre de l'Oratoire et l'un des plus féconds écrivains de cette congrégation, naquit à Limoges en 1744, d'une famille recommandable par sa piété et ses vertus. Son père était orfèvre. Il fit ses premières études chez les jésuites, qui dirigeaient le collége de Limoges, et fut loin de laisser pressentir alors les talents dont l'avait doué la nature. Son caractère ardent et vif ne se prêtait guère au travail presque mécanique que demandait son entrée dans cette carrière. Il n'obtint donc d'abord que de faibles succès. Nous ne devons pas omettre une circonstance qu'il a eu soin de rapporter lui-même dans un de ses écrits « Pendant « mon cours d'humanités chez les « jésuites, mon régent m'ayant sur- « pris lisant la *Henriade*, me l'arra- « cha des mains avec indignation, « en me disant que c'était un ou- « vrage dangereux, impie, et, afin « que la leçon fît plus d'impression « sur moi, il m'imposa un *porrige* « *manum* qui ne s'est jamais effacé « de mon souvenir. » Nous verrons en effet que ce souvenir lui inspira plus tard un des meilleurs ouvrages qui soient sortis de sa plume. Arrivé à son cours de philosophie, Tabaraud surprit élèves et professeurs par la révolution qui sembla s'opérer dans ses facultés, et qui parut l'élever autant au-dessus du maître que des condisciples. Un de ceux-ci disait hautement qu'il fut alors *un aigle*. Se destinant à l'état ecclésiastique, Tabaraud entra au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, en 1764, par conséquent à l'âge de 20 ans. Avait-il déjà quelque chose de frondeur ou d'étrange dans le caractère? s'exprimait-il avec imprudence? Il faut qu'il y ait eu une cause assez grave, et que les sulpiciens n'aient point goûté son genre d'esprit, puisqu'ils le prièrent de se retirer. Picot, en parlant de cette disgrâce, dit qu'il craint qu'elle n'ait eu quelque influence dans sa manière de juger les hommes et les choses relativement au clergé. Nous partageons cette présomption, mais l'influence qui domina toujours depuis les ouvrages et les opinions de Tabaraud fut principalement nourrie par la congrégation de l'Oratoire, dans laquelle il entra à l'âge de 22 ans, et où, après avoir continué son cours de théologie, il fut employé dans l'enseignement, suivant l'usage. On l'envoya d'abord à Nantes, où les oratoriens avaient un collége, et il y enseigna les humanités. De là, il passa à Arles pour professer la théologie aux jeunes élèves de la congrégation, qui recevaient en même temps de lui des leçons de grec et d'hébreu. En 1773, ses supérieurs, appréciant son mérite, l'envoyèrent à Lyon avec la même obédience, et il y concourut avec son confrère Valla au cours de théologie que ce Père composait, et qui est connu sous le nom de théologie de Lyon. Nous apprenons de Tabaraud lui-même qu'il eut surtout beaucoup de part à la seconde édition de cet ouvrage, qui parut en 1780 sous les auspices de

Montazet, prélat connu par son attachement au jansénisme. Peut-être eut-il aussi part au cours de philosophie rédigé également par le P. Valla. Tabaraud se trouva à Lyon en même temps que Emery, alors professeur au séminaire Saint-Irénée, et les deux professeurs luttèrent quelquefois dans des discussions de thèses de théologie. Sur cette époque de la vie de Tabaraud, notre collaborateur Picot, dans l'*Ami de la Religion*, a raconté le fait suivant : « Un ecclésiastique fort distingué, qui occupe aujourd'hui une place importante dans le clergé de la capitale, nous a raconté qu'il connut M. Tabaraud à Lyon. Il était alors professeur de philosophie au séminaire Saint-Irénée. Il assistait un jour à une thèse que le P. Tabaraud faisait soutenir à l'Oratoire. On objectait au soutenant l'autorité du concile de Trente. Tabaraud pressé répondit : *Parùm curamus quid definierit hoc concilium, dummodo stent pro nobis sancti Patres et præsertim sanctus Augustinus.* Tabaraud était un indiscret, mais c'est là au fond le secret du parti. » En 1783, il fut mis à la tête de la maison de Pézénas. Il résidait à La Rochelle en 1787, lorsque Louis XVI, hâtant par des concessions imprudentes le moment de la révolution, publia l'édit qui rendait l'état civil aux protestants. L'évêque de ce diocèse, M. de Crussol, prélat distingué par sa piété et son zèle, crut devoir signaler, dans un mandement daté du 26 février 1788, ce qu'il y avait de dangereux dans un édit dont Tabaraud prit la défense par deux lettres qu'il publia, l'une avant, l'autre après le mandement de l'évêque. Au commencement de la révolution il était supérieur de la maison de l'Oratoire, à Limoges, et il partagea avec beaucoup de personnes bien intentionnées une illusion fort excusable, espérant de la convocation des états-généraux d'utiles réformes dans l'Etat et même dans l'Eglise. Les hommes les plus réfléchis pensaient au contraire que, dans la fermentation des esprits, une pareille assemblée ferait plus de mal que de bien. Répondant à l'appel du ministre Necker, Tabaraud indiqua dans une brochure les réformes dont le clergé lui paraissait avoir besoin(1). Ses intentions étaient droites; il ne fut pas, comme tant d'autres, victime de l'enthousiasme pour un parti pris, et sut s'arrêter à temps. Dès que la faction révolutionnaire eut manifesté le projet d'un bouleversement général, Tabaraud n'hésita point à se prononcer contre les innovations par plusieurs ouvrages, les uns pour la conservation de la monarchie, les autres contre la constitution civile du clergé, la persécution des prêtres, etc. De ce nombre sont : 1° plusieurs écrits composés en faveur et au nom d'une réunion de citoyens paisibles de la ville de Limoges, qui dut en grande partie à son influence morale le bon ordre que cette société y maintint, tandis que les cités voisines furent en proie aux inévitables conséquences de l'anarchie et du mépris de l'autorité. 2° Trois lettres à M. Gay, évêque constitutionnel de la même ville, dans lesquelles, tout en relevant les ridicules

(1) Cette brochure que nous n'avons point vue est fort rare. C'était peut-être l'*Analyse* de l'ouvrage de Maultrot, relatif aux droits du clergé du second ordre. Dans une lettre datée de 1791, Maultrot remercia Tabaraud de ce qu'il *avait pris cette peine, et des brochures* qu'il lui avait envoyées.

de cet homme scandaleux, il mit en évidence son intrusion et celle des évêques de ce genre. Dénoncé au club des jacobins de Paris par celui de Limoges, Tabaraud se vit contraint de fuir, et se retira à Lyon, puis à Paris. Là, il publia en 1792 un de ses ouvrages les plus importants, le *Traité sur l'élection des évêques*, dont nous parlerons à la fin de cet article. On sait que la congrégation de l'Oratoire fut généralement favorable à la constitution civile du clergé. Maultrot, dans sa lettre à Tabaraud, en gémit et le félicite du sage parti qu'il a pris. Néanmoins la maison de Saint-Honoré, chef-lieu de l'institut, fut opposée aux innovations, et, le 10 mai 1792, le *Régime* adressa à Pie VI une lettre respectueuse, signée par plus de soixante membres, qui formaient la plus saine et la plus nombreuse partie de la congrégation. Tabaraud, qui nous l'apprend dans son histoire de Bérulle, fut, on n'en peut douter, un des signataires de cette lettre honorable. Affligé et effrayé, après l'événement du 20 juin de la même année, il se retira à Rouen, d'où, après les massacres de septembre, il passa en Angleterre (2). Sa plume lui fournit là des moyens d'existence, pendant les dix ans qu'il y resta. Il rédigea la partie politique du journal le *Times*, fut collaborateur de l'*Oracle*, fournit des articles de littérature à l'*Anti-Jacobin Review*, et traduisit de l'anglais les *Réflexions soumises à la considération des puissances combinées*, de John Bowles, en y ajoutant une préface et des notes. Sa prodigieuse activité lui faisait mettre à profit les instants que lui laissaient de nombreuses occupations, pour composer son *Histoire du Philosophisme anglais*, qui ne fut pourtant publiée qu'en 1800. Le *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier, dit que ce fut Tabaraud qui rédigea, avec le père *Mandar*, son confrère, la lettre écrite à Pie VI en 1798, par plusieurs évêques de France, pour compatir à ses tribulations. Cette lettre et la réponse du pape, datée de Florence le 19 novembre, ont été traduites par l'abbé du Hamel, et forment une brochure de 28 pages in-8° (Londres, 1799). Pendant son séjour à Londres, Tabaraud voyait les prélats et toutes les autres victimes de l'émigration; néanmoins si sa conduite morale était à l'abri de reproche, sa conduite religieuse n'était pas en tout point conforme à celle des autres ecclésiastiques. On sait qu'il ne célébrait point la messe, et que, sous le rapport politique, il laissait planer sur la sincérité de son dévouement et de ses convictions des soupçons que nous ne pouvons vérifier, mais que ne dis-

(2) Dans le même temps, deux frères de Tabaraud, engagés aussi dans l'état ecclésiastique, quittaient la France. L'un, plus âgé que lui, fut embarqué à La Rochelle, et expira au milieu des tourments qu'on lui fit souffrir en haine de la foi. C'était l'auteur ou le rédacteur de plusieurs pièces de chant du graduel et du vespéral, actuellement en usage dans le diocèse de Limoges. L'autre, plus jeune, gagna l'Espagne, d'où il ne revint que pour mourir presque aussitôt dans sa patrie du chagrin qu'il éprouva à l'aspect des calamités où il vit plongée sa paroisse de Chaumeil, dont il reprit aussitôt la conduite, et d'où il fut transféré à celle de Bujaleuf. Celui-ci était appelé Tabaraud jeune, et il avait été, comme l'autre, et après lui, vicaire à Saint-Pierre de Limoges. Comme tous deux portaient le même nom que leur aîné, nous avons voulu donner ces détails, intéressants d'ailleurs dans l'histoire de celui-ci, pour prévenir l'erreur possible dans une nomenclature des prêtres du diocèse de Limoges qui ont souffert pour la foi, si on les dressait un jour.

Digitized by Google

siperaient point tous ceux qui le connurent alors, et que nous sommes portés à croire fondés. Le gouvernement plus régulier qu'amena le consulat de Bonaparte, le concordat qui donna une sorte de paix et quelques espérances à l'Eglise, engagèrent le P. Tabaraud à rentrer en France, où d'ailleurs la protection de Fouché pouvait lui faire espérer un accueil favorable. Il n'avait pas du reste, croyons-nous, beaucoup de répugnance pour le pouvoir de fait. Fouché avait été oratorien, et il pouvait, comme nous venons de le dire, lui être très utile, ainsi qu'il le fut en général à tous ses anciens confrères. Il paraît même qu'il le fit porter sur la liste des prêtres qu'on destinait à l'épiscopat. Tabaraud n'ambitionnait point cependant les dignités ecclésiastiques, et même pour éviter celle qu'on allait lui offrir, et qui convenait peu à ses habitudes et à son caractère, il se retira en province, où il se livra à la composition de plusieurs écrits dont nous ferons l'énumération dans la partie bibliographique de cette notice. Pour donner plus de suite et d'intérêt à ce que nous devons rapporter des difficultés qu'il éprouva dans son propre pays, nous rapporterons ici les luttes qu'il eut à soutenir avec son évêque. Pendant son séjour à Londres, il avait, comme nous venons de le dire, vécu dans la société des prélats français, mais spécialement dans celle de M. d'Argentré, ancien évêque de Limoges. Il devait nécessairement avoir une certaine influence sur l'esprit de ce prélat, qui connaissait son instruction; et il s'en servit en lui recommandant de ne point contrarier l'exercice du ministère de celui que les suites du concordat mettaient à sa place. L'ecclésiastique appelé à ces fonctions difficiles était Dubourg, spécialement protégé par l'archevêque de Toulouse, qui même avait fait de lui un éloge très-flatteur. Cette recommandation, jointe à ce que Tabaraud venait de faire pour la paix du diocèse, auprès de M. d'Argentré, qu'il décida à retirer sa protestation, et auprès de plusieurs prêtres et laïcs anti-concordataires, pour les retenir ou les amener dans la communion du nouvel évêque ; tous ces motifs devaient attacher Dubourg à Tabaraud. Aussi le reçut-il d'abord d'une manière honorable, lui témoignant combien, d'après l'idée avantageuse que M. de Fontanges lui avait donnée de sa personne, il était désireux de le connaître. Une seconde visite lui ayant fait croire que des ecclésiastiques, jaloux de s'emparer exclusivement de l'esprit de leur évêque, étaient parvenus à lui inspirer de fâcheuses idées sur son compte, il se borna, dès-lors, à entretenir avec lui des rapports de convenance, que le nouveau mode d'administration de Dubourg l'obligea même bientôt à rendre moins fréquents. M. d'Argentré avait, dit-on, expressément recommandé à M. Dubourg de n'apporter aucun changement à l'ordre du diocèse. Si ce renseignement est fondé, d'Argentré s'avançait trop ; il n'avait plus d'autorité dans le diocèse de Limoges, si ce n'est celle qu'aurait pu lui laisser le souvenir de ses vertus ; et, à la distance où il se trouvait, il ne pouvait comprendre la position de son successeur, ni juger de l'opportunité de ses actes. Celui-ci n'eut peut-être pas, de son côté, tous les égards qu'il devait à cette recommandation. Se conformant, comme tant d'autres évêques imprudents, aux

vues despotiques de l'empire, il voulut réduire à la simple condition de succursale la paroisse de Saint-Pierre du Queiroix, première paroisse du diocèse; puis, par une mesure plus légitime et peut-être nécessaire au bon ordre, au maintien de la foi, il voulut imposer à tous les prêtres l'obligation de prendre de lui des lettres de communion. Tabaraud se conforma, dans des vues de paix, à cette seconde mesure, qui n'avait rien de pénible pour son passé ni pour ses dispositions du présent; mais il servit de ses conseils les fabriciens de Saint-Pierre, qui entreprirent avec succès de défendre le titre et les anciens droits de leur paroisse. Dubourg n'ayant point voulu, malgré les observations qui lui furent faites, revenir sur l'ordonnance relative aux lettres de communion, Tabaraud la combattit dans un opuscule intitulé: *Des Interdits arbitraires de célébrer la messe*, que l'évêque, dénonça au ministre des cultes, en supprimant la dernière partie du titre. Mais la dénonciation n'eut point l'effet attendu, car Tabaraud rétablit le titre et le fit connaître, en envoyant au ministre l'ouvrage dénoncé. Dans une visite qu'il fit à ce sujet à son évêque, il vit celui-ci, dans un premier mouvement, nier le fait, dont Tabaraud lui administra aussitôt la preuve. C'était là, dit-on, un des accidents journaliers à M. Dubourg, l'un des hommes les plus oublieux qu'on puisse imaginer. Convaincu, il prit le simple parti de dire que Tabaraud ne pouvait pas qualifier son procédé de dénonciation, parce qu'il n'avait point demandé de poursuite contre l'auteur de l'ouvrage. Il lui témoigna, en même temps, un grand mécontentement de la part qu'il avait prise à l'affaire des fabriciens de Saint-Pierre. Ce fut là, sinon la première, au moins une des premières causes de la guerre que Tabaraud eut à soutenir dans son diocèse. Ses opinions, son caractère ne pouvaient le laisser jouir d'une longue paix; mais peut-être aussi que l'on n'eut pas tous les égards que demandaient l'âge, le savoir et, disons aussi, les bonnes qualités d'un tel adversaire. Les désagréments les plus pénibles, mais aussi les plus fondés, lui vinrent de la publication d'un ouvrage qui résume toutes ses opinions théologiques, et qui fixe à lui seul, un peu trop exclusivement peut-être, toute l'idée qu'on se forme dans le public des talents et du genre de l'auteur. Cet écrit est celui qu'il intitula: *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage*, publié d'abord à Limoges, en 1805, dans les proportions d'une simple brochure, et dont il parut deux éditions postérieures, en 1 gros volume in-8°. Dès l'apparition, l'opinion se fortifia, sans doute à son égard, mais ce ne fut qu'à la seconde édition, en 1816, que l'orage se déclara contre lui. L'évêque n'apprit l'existence de ce volume que par la rumeur publique, qui devint bruyante et générale. Cependant il fit en vain chercher un exemplaire à Limoges; aucun libraire n'en avait, ce qui dénotait de la part de l'auteur des craintes réelles ou des précautions excessives. Tabaraud se doutait donc de l'écho que devait trouver et du bruit que devait produire la voix insolite qu'il venait de faire entendre. Il apprit aussi lui-même, par les confidences de l'amitié ou par un bruit plus ou moins public à Limoges, qu'il était menacé de censure et de condamnation. De

quoi s'agissait-il principalement dans son ouvrage? Il y reconnaît d'abord que les époux catholiques sont tenus de recevoir la bénédiction nuptiale, à laquelle sont attachées des grâces spirituelles, propres à leur état; que les conjoints qui refuseraient de se présenter à l'église pour recevoir cette bénédiction, compromettraient gravement leur salut, et que le prêtre devrait leur refuser l'absolution, s'ils se présentaient au tribunal de la pénitence. Puis il soutient, comme il l'avait fait longtemps auparavant, dans ses lettres sur l'édit de 1787, et dans la première édition, que son livre n'était qu'une brochure, publiée à Limoges même, en 1803, que le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants, et d'en dispenser, appartient de droit à la puissance temporelle, que la puissance spirituelle ne l'exerce que d'une manière précaire, seulement en vertu de la concession des princes et sous leur protection. Cette opinion, qui est celle d'un grand nombre de jurisconsultes et de quelques théologiens, fut soutenue par le zèle et l'érudition de Tabaraud dans douze chapitres étendus qui forment son volume des *Principes*. Dans le septième chapitre, par exemple, il prétend prouver que le droit d'apporter des empêchements dirimants a été exercé par la puissance temporelle, jusqu'au XIIe siècle. Mais, dans le cours de sa discussion, il rencontre un terrible adversaire dans le concile de Trente, et, s'il prétend, au huitième chapitre, trouver une preuve que le concile n'a point décidé la question qui divise les théologiens, au chapitre suivant il est plus tranchant; il examine et juge quelques canons de la vingt-quatrième session, surtout le premier, dont il signale le défaut. Tout le livre est consacré à soutenir la thèse posée dès le premier chapitre, et qui établit une distinction, selon le droit naturel et le droit divin, entre le contrat et le sacrement de mariage. Tabaraud en parle ainsi lui-même dans la préface de la troisième édition, postérieure à sa condamnation : « Cette question se ré« duit, en dernière analyse, à savoir « si le pouvoir que l'Église exerce « sur le contrat de mariage lui ap« partient de droit divin, s'il fait « partie de la juridiction essentielle; « si le défaut du sacrement, dans les « lieux où la loi du pays ne l'exige « pas, rend absolument nulle l'u« nion conjugale, et si l'on doit trai« ter de concubinaires les personnes « qui vivent dans cet état. Je sou« tiens, avec M. le cardinal de La « Luzerne, à la suite d'un grand nom« bre de théologiens étrangers et « régnicoles dont les textes sont « rapportés dans cet ouvrage, que le « pouvoir de l'Église, qui est un « pouvoir purement spirituel, ne « s'étend pas sur la *validité* du con« trat civil, qui est une chose pure« ment temporelle; que l'Église peut « bien défendre de passer un contrat « quelconque, et par là le rendre « *illicite*, mais qu'il n'est pas en son « pouvoir de le rendre invalide. J'a« joute cependant que des catholiques « ne peuvent se dispenser de recevoir « le sacrement, à moins d'une raison « légitime; que leur indifférence à « cet égard les rendrait coupables « aux yeux de Jésus-Christ, qui l'a « institué pour leur sanctification. « C'est sous ce double rapport qu'ils « deviendraient passibles des peines « canoniques. Je conviens que la « célébration du mariage au pied des « autels, comme cela se pratiquait

« dans le temps où, par un heureux « concert entre le sacerdoce et l'em- « pire, le curé remplissait les deux « fonctions de ministre de l'Église « et de l'État, offrirait quelque chose « de plus auguste, de plus propre à « faire une salutaire impression sur « les esprits, et à donner aux époux « une plus sainte idée de l'union « conjugale. Mais, d'un côté, notre « législation s'y oppose, et, de l'autre « côté, l'état actuel du clergé y met « des obstacles qui méritent une « grande considération. » Nous avouons ne pas assez comprendre ce qu'il entend par les *obstacles* apportés par l'*état actuel* du clergé; mais, quelque plausibles que paraissent quelques unes des raisons qu'il a données précédemment, il y a ce fait qu'il n'avance pas assez : l'enseignement de l'Église est contraire à son opinion, qui a seulement le mérite d'appuyer d'un véritable talent celle que les jansénistes adoptent et défendent, surtout depuis un siècle. Il est tout naturel de penser que cette expression hardie, d'une opinion téméraire, trouva des contradicteurs, et que la science et le zèle de la pieuse communauté de Saint-Sulpice lui auront fourni des antagonistes (3). Elle lui en fournit, en effet, dans l'enseignement commun de ses séminaires; mais elle eut un organe public, dépourvu peut-être de quelques-unes des qualités qu'auraient exigées des luttes de cette gravité. L'abbé Boyer, connu par ses formes excentriques, se mit en avant et ne conserva pas toutes les formes qu'exigeait sa position et la défense de la vérité. A son caractère impérieux, Tabaraud joignit, dans sa réponse, un inconvénient qu'il avait évité dans son ouvrage, toujours grave et convenable dans les termes. Le livre de Boyer est intitulé : *Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage* (1 vol. in-8). Il y traite son adversaire de *Pygmée*, de *Somnambule*, de *Samaritain schismatique, tout occupé à empêcher la reconstruction du temple*. On a prétendu, dans le temps, et écrit depuis que Boyer lui proposa une correspondance théologique dans le journal l'*Ami de la Religion*, et que *Tabaraud, inquiet de l'issue de cette controverse, supplia le supérieur de Saint-Sulpice d'en arrêter le cours*. Nous ne pouvons croire à cette précaution ou cette pusillanimité qui n'était point dans le caractère de Tabaraud. Néanmoins il faut trouver un sens à ce fragment d'une lettre adressée par Boyer à l'*Ami de la religion* : « Une lettre de M. T... fait intervenir ici une autorité à laquelle je défère par amitié, par respect et par devoir. Je ne dois pas contredire un supérieur, dont les désirs sont pour moi des ordres, etc. » Peut-être M. Duclaux craignait-il plus les imprudentes expressions de son confrère Boyer que Tabaraud ne se fâchait et ne se plaignait de ses injures. L'opposition d'un tel adversaire eût été peu de chose, au jugement de Tabaraud, s'il n'eût pas eu contre lui l'autorité qu'il redoutait le plus. Nous avons vu que les bons rapports, commencés entre lui et Dubourg, ne s'étaient pas maintenus.

(3) Peut-être, à l'occasion du livre de Tabaraud et de l'opinion qu'il soutient, est-il opportun de rappeler que le ministre, ayant demandé au cardinal de Belloy que le clergé de Paris s'abstînt, dans ses actes ecclésiastiques, de l'expression qui indiquait et consacrait l'administration et *confection* du mariage, une circulaire obséquieuse, que nous avons vue, obligea le clergé des paroisses à ne parler que de *bénédiction*.

Son humeur toujours guerroyante ne lui eût pas permis une trève si longue. L'apparition d'une ordonnance épiscopale, accompagnée de censure, insérée en tête du *bref* ou *ordo* de Limoges, en 1809, pour obliger : 1° tous les ecclésiastiques du diocèse à porter la soutane ; 2° tous les sacristains à refuser les ornements, pour dire la messe, aux prêtres qui n'en seraient pas revêtus, donna encore occasion à cet écrivain, actif et remuant, de composer un opuscule dans le but de démontrer les vices de cette ordonnance, et par suite de soutenir une controverse dans laquelle le raisonnement singulier, dit-on, de son adversaire, M. de M..:, finit par tourner les rieurs de son côté. Toutefois, nous pensons qu'il ne faut pas s'en rapporter aveuglément aux *Annales du département de la Haute-Vienne*, dont les numéros de l'époque donnent les détails de cette discussion. La disposition des esprits, excitée encore par la publication du traité des *Principes*, etc., en était au point qu'on peut concevoir, quand M. Dubourg, instruit que Tabaraud avait publié le *prospectus* de son histoire du cardinal de Bérulle, parut mécontent qu'un prêtre de son diocèse eût osé faire imprimer à Paris un pareil ouvrage sans y être autorisé par lui (4). On parvint cependant à le calmer, et l'affaire n'eut pas pour lors d'autres suites ; mais, averti plus tard (en 1818 seulement, à ce qu'il paraît) de l'apparition de l'ouvrage de Tabaraud sur le mariage, publié à Paris deux ans auparavant, il en témoigna son mécontentement, et parut dès lors disposé à censurer cet écrit, quoiqu'il ne l'eût pas même lu. Interpellé plus tard par un ancien curé du diocèse, pour qu'il voulût bien lui montrer, dans un exemplaire dont on lui avait corné les pages d'avance, les erreurs qu'il y avait trouvées, il ne put jamais les lui faire voir. A la première nouvelle de l'intention de Dubourg, Tabaraud se hâta de lui envoyer un exemplaire de la Vie de Bérulle et de l'ouvrage en question, que ce prélat avait vainement fait chercher chez les libraires de Limoges. Cet envoi était accompagné d'une lettre polie, dans laquelle l'auteur représentait les mêmes inconvénients qu'il trouvait à la censure projetée, ainsi que le scandale et le ridicule qui pouvaient en résulter. Mais cette lettre ne produisit point l'effet que Tabaraud en avait attendu. On pensa qu'elle trahissait des craintes, et plus tard on prétendit qu'elle était menaçante. La première idée fit qu'on jugea à propos de profiter de la frayeur qu'on supposait pour frapper le coup. La ressemblance, sinon l'identité, qu'on remarquait entre la doctrine de Tabaraud et celle de La Luzerne produisit quelques moments d'hésitation dans l'esprit du prélat qu'on calma bientôt. Les chanoines appelés à prononcer sur la nature d'un ouvrage qu'aucun d'eux ne connaissait, dit-on, mais que nous supposons, nous, plus raisonnablement, avoir été lu par quelques-uns, essayèrent en vain des remontrances sur la précipitation d'une telle démarche. On avait résolu de censurer, on censura. Le décret n'était point encore envoyé à l'imprimeur, lors de la réception de la lettre de Tabaraud ; on l'antidata de quatre jours, espérant donner le change au public.

(4) Si ce renseignement, que nous recevons d'une source respectable et véridique, est basé sur un fait certain, comme nous le croyons, il suffira de l'inscrire ici pour constater l'abus d'autorité qu'il révèle.

Toujours sous la même impression d'impétuosité, Dubourg adressa à Tabaraud une lettre virulente, où il lui donnait, on ne sait pourquoi, un démenti sur le fait de l'envoi des deux écrits (les *Principes* et l'*Histoire* de Bérulle) que celui-ci avait effectivement remis. Il lui annonçait en même temps qu'aucune considération humaine ne l'empêcherait de condamner son ouvrage, qu'il corrigerait ses subordonnés quand ils en auraient besoin, sans jamais disputer avec eux. Le 18 février 1818, Dubourg donna, en effet, un décret qui condamnait les *Principes* sans en nommer l'auteur. A l'ouvrage de Boyer et à la censure de Dubourg, Tabaraud répondit par le volume intitulé: *Du droit de la puissance temporelle sur le mariage*, ou *Réfutation du décret*, etc., Paris, octobre 1818. Il avait aussi publié, sous forme de lettres, deux opuscules sur le même sujet : 1° *Lettre à M. Dubourg, évêque de Limoges, sur son décret du 18 février de la présente année, portant condamnation du livre intitulé : Principes*, etc.; 2° *Réponse aux Observations sur le décret de M. l'évêque de Limoges et sur la lettre de M. Tabaraud au sujet de ce décret*, etc. Dans ces opuscules, Tabaraud coulait plutôt sur des incidents particuliers à cette affaire que sur la question théologique elle-même. Dans la *Lettre*, après s'être plaint de son procédé, il lui disait entre autres choses : « C'est, dites-vous, parce que vous redoutiez les conséquences d'un livre répandu avec profusion dans ce diocèse, *si quidem in nostrâ diœcesi* GRASSATUR. Si vous m'eussiez fait la grâce de m'accorder une conférence, je vous aurais prouvé que cet ouvrage n'a point eu de circulation dans le diocèse, qu'il n'y a pas été mis en vente, puisque les libraires chez lesquels vous l'avez fait chercher n'en connaissent pas même le titre; qu'il n'en existait que quatre exemplaires entre les mains de quatre amis auxquels j'en ai fait présent, et qui ne l'ont communiqué à personne. Qu'aviez-vous donc à craindre d'un livre imprimé depuis deux ans à Paris, ignoré dans le département? et comment votre rédacteur a-t-il pu vous faire dire qu'il était généralement répandu dans le diocèse, *grassatur*, etc., etc.? L'effet de cette lettre fut puissant à Limoges, où, quoi qu'en dise Tabaraud, son ouvrage était certainement connu d'autres que de ses quatre amis, qui avaient pu le communiquer. Quoi qu'il en soit, ceux qui agissaient de concert avec l'évêque, et qui probablement le dirigeaient dans cette affaire, envoyèrent secrètement quelqu'un à Toulouse pour y faire imprimer, en réponse à cette *Lettre*, les *Observations sur le décret de M. l'évêque de Limoges et sur la Lettre de M. Tabaraud au sujet de ce décret;* Toulouse, 1818, avec épigraphe : *Si quis aliter docet... superbus est nihil sciens* (5). Et c'est ce qui donna matière à la seconde lettre de Tabaraud. Peu de jours après la publication de cette seconde lettre, Dubourg, engagé, dit-on, par plusieurs évêques et le ministre d'assoupir cette affaire, vint secrètement visiter Tabaraud, lui fit toutes sortes d'excuses sur les procédés dont il avait usé envers lui, et en même temps lui recon-

(5) Ces *Observations* sont attribuées généralement, et avec fondement, croyons-nous, à M. Berthelot, supérieur des sulpiciens de Limoges, qui est également auteur de l'*Eloge* de M. Dubourg, mais qui n'avait pas rédigé le décret contre le traité des *Principes*.

manda le plus grand silence sur le fait de sa visite. Ce fut probablement dans cette occasion que le prélat avoua, comme Tabaraud l'a écrit depuis, qu'on l'avait *convaincu* de ses torts pour le fond et pour la forme, qu'il n'avait pas même lu l'ouvrage censuré... Nous avons peine à croire que Dubourg ait reconnu avoir eu tort *pour le fond* dans une censure fondée. Quoi qu'il en soit, ce prélat ayant été plus tard atteint de la maladie à laquelle il succomba, Tabaraud se présenta pour le voir, et ne fut pas reçu. Voici comment il en parle dans sa préface de la dernière édition des *Principes :* « Averti que je n'avais pas été admis dans une visite que je lui avais faite, lors de sa dernière maladie, le prélat ordonna que sa porte me fût ouverte à toute heure, et il chargea son frère de me faire part de ses dispositions, en attendant que son rétablisement le mît en état de venir me les exprimer lui-même. Ces faits sont connus de toute la ville de Limoges, ainsi que les intrigues qui furent employées pour empêcher une entrevue si ardemment désirée de part et d'autre. La mort de l'homme juste qui, dans l'acte de ses dernières volontés, avait protesté « qu'il n'avait « jamais pu comprendre ce que c'est « que la haine et la vengeance, « n'éteignit pas le ressentiment de l'homme haineux qui n'avait jamais perdu sa proie de vue. Il proposa aux grands-vicaires un projet de mandement où était rappelée la scène bruyante qu'il avait provoquée et organisée. Sur leur refus il l'inséra dans une notice nécrologique du défunt évêque, dont je fus obligé de faire une justice exemplaire. » Cette *justice exemplaire*, Tabaraud la fit ou l'essaya dans l'écrit intitulé : *Observations de M. Tabaraud sur deux articles qui le concernent dans l'*ÉLOGE *anonyme de feu M. Dubourg, évêque de Limoges*, p. 67. Il regretta vivement ce bon prelat, et dans l'interieur de sa famille on fut témoin de la douleur sincère qu'il éprouva d'avoir perdu son évêque, et de n'avoir pas mené à fin une réconciliation si vivement désirée. Le projet de conciliation entre Tabaraud et l'autorité ecclésiastique du diocèse, déjà si avancée par le bon et vertueux Dubourg, devait, ce me semble, facilement s'achever sous son successeur immédiat, M. De Pins, qui voulut bien, en qualité d'ancien ami, engager Tabaraud à dîner, lors de la première visite que ce Père lui rendit. Celui-ci s'empressa peut-être trop de profiter de cette occasion, pour produire devant son évêque ce qu'il regardait comme les preuves de son innocence. Le prélat, que des raisons de prudence empêchaient d'entamer dans ce moment une pareille discussion, l'éluda d'un ton assez leste et peu propre à ramener l'impétueux Tabaraud, qui ne reparut plus à l'évêché durant le court épiscopat de M. De Pins à Limoges. Lors de la promotion de M. de Tournefort au même siége, Tabaraud lui rendit aussi une visite qui n'eut pas de suites plus heureuses. L'excessive modestie de ce nouveau prélat ne lui permit pas, sans doute, de se croire capable de suivre *ex abrupto* une discussion que le devoir de sa charge semblait cependant lui prescrire, et que certains antécedents pouvaient faire croire utiles. Ces *antécédents*, qu'indiquent des renseignements fournis de source respectable, nous sont absolument inconnus. Nous avons seulement sous les yeux la lettre que Tabaraud écrivit à Tourne-

fort, en lui envoyant un exemplaire des *Principes*, et nous y voyons que le prélat, ayant reçu sa visite à Paris, s'était montré prévenu, et avait paru peu au fait du contenu de l'ouvrage, où l'auteur dit : *Lorsqu'un homme de mon âge et de mon état a passé toute sa vie dans l'étude et l'enseignement des sciences ecclésiastiques, s'il a eu le malheur de s'égarer sur un point quelconque, on ne doit pas le juger par prévention et sur parole, bien moins encore l'accueillir avec humeur dans une première visite, qui était, de ma part, toute de courtoisie.* » Ce que dit ici Tabaraud est vrai, et malheureusement oublié trop souvent. N'examinons pas s'il est question de l'ex-oratorien, disons seulement qu'un évêque n'a pas plus qu'un autre le droit de recevoir une politesse avec hauteur; qu'il peut supposer en général qu'un ecclésiastique peut avoir, autant et quelquefois au delà de celui qu'un choix individuel pousse à l'épiscopat, la science que demande sa profession; qu'en la circonstance dont il s'agit, Tabaraud en savait autant que lui, et c'est sans doute ce qui lui rappelait l'*excessive modestie* dont nous venons de parler et qui lui faisait éviter la discussion, mais qui aurait dû aussi lui faire éviter un ton de hauteur.—Tabaraud passait à Limoges, dans sa famille, six mois de l'année, et les autres six mois à Paris. Toute sa vie était livrée à des occupations littéraires. Presque tous les ans il publiait une nouvelle production plus ou moins étendue. Nommé censeur de la librairie en 1811, il eut le malheur d'avoir quelque influence sous l'administration du directeur général, Pommereul, connu par son impiété, et il fit un peu, dit Picot, la guerre aux livres de théologie qui contrariaient ses idées. Voici, au reste, comment il parle lui-même de sa promotion et de sa gestion dans la préface qui précède la seconde édition de l'opuscule *Du Pape et des Jésuites* (p. v) : « Je fus nommé censeur sans avoir fait aucune démarche pour cela, et sans m'y attendre. J'avoue que, dans l'exercice de ce ministère, j'ai constamment refusé mon suffrage à des ouvrages qui n'étaient propres qu'à fomenter le schisme désolant qui depuis deux siècles déchire le sein de l'Eglise gallicane, qu'à égarer la piété des fidèles par une foule de pratiques et d'historiettes contraires à l'esprit de la religion. Si c'est là faire une guerre active aux bons livres religieux, je ne reconnais véritablement coupable. Il est vrai qu'ayant été sondé à deux reprises, par le libraire du critique, sur le projet d'une seconde édition de ses *Mémoires ecclésiastiques*, remplis de faits étrangement altérés et imprégnés d'un esprit de contention et de schisme, j'avais déclaré avec franchise que l'ouvrage n'obtiendrait jamais mon approbation. *Inde iræ.* » C'en est assez pour apprendre à un lecteur judicieux le genre condamnable suivi par Tabaraud dans l'exercice de cette fonction, qui devait convenir à ses goûts. Le gouvernement de Bonaparte devait naturellement lui déplaire, et l'on dit qu'il lui fit une opposition verbale. Cette opposition fut probablement bien modérée, et l'impunité dont il jouit sous ce règne despotique ne fut sans doute pas uniquement due à la protection de Fouché, à laquelle on sembla l'attribuer. Il est vrai qu'il fut le seul à oser écrire contre le divorce que Bonaparte exigea, voulant se séparer de Joséphine. Il est vrai aussi qu'il ne le fit qu'à

une époque où son courage n'avait plus rien à craindre, et que dans l'ouvrage qu'il publia il servit ses opinions jansénistes sur le mariage. Un autre écrit qu'il publia sur le gouvernement impérial était de nature à le déprécier dans l'esprit des hommes religieux, et à attirer sur lui le soupçon d'une adulation déplacée, ou celui de dispositions schismatiques. En effet, on lui a reproché d'avoir voulu enseigner à se passer de Rome pour l'institution épiscopale, en publiant, en 1811, lorsque Bonaparte tenait Pie VII en captivité, et que le pape, mû par de sages raisons, refusait des bulles aux prélats nommés, son *Essai historique et critique sur l'institution canonique des évêques*. La chute de l'empereur, le retour des Bourbons lui causèrent cependant plus de joie que de contrariété. Affecté d'une cataracte sur les deux yeux, en 1815, il fut obligé de cesser les fonctions de censeur, qu'il exerçait depuis l'année 1811. Louis XVIII lui accorda alors le titre de *censeur royal honoraire*, avec une pension de retraite. Sa cécité ne l'empêcha point de continuer ses travaux littéraires ; il ne cessa de composer et de publier des livres. Il recouvra plus tard l'usage de la vue par une opération qui fut très habilement faite. Les détails que nous venons de donner sur les écrits et les luttes de Tabaraud ont sans doute mis le lecteur en état de juger de la nature de son esprit et de son caractère ; nous n'ajouterons que quelques lignes à sa vie privée. Accoutumé dans l'*Oratoire* au régime sobre et réglé des communautés, il conserva jusqu'à la fin de sa longue et laborieuse carrière cette heureuse habitude qui contribua beaucoup à sa santé et lui permit de continuer ses travaux jusque dans la semaine qui précéda sa mort. Son regard vif et scrutateur conservait une certaine expression de bonté qui peignait assez bien la nature de son caractère. D'un côté donc, il présentait l'homme au tempérament fougueux, à qui une trop longue paix eût paru un état anormal ; de l'autre, un homme abordable, qui aurait voulu la paix, mais à la condition qu'on ne le contredirait jamais. A l'époque de la plus grande effervescence produite à Limoges par sa polémique sur le mariage, il fut invité à une réunion où l'on se proposait de discuter paisiblement la question avec lui. Froissé sans doute par le ton de son adversaire, qu'il croyait et que d'autres peut-être avec lui croyaient habituellement pédant, il sortit d'abord avec indignation, puis revint au bout de quelques instants, demandant pardon aux personnes présentes du mouvement de vivacité qui lui était échappé. Moins fort du reste, et ses partisans en conviennent, dans une discussion orale que dans la discussion écrite, Tabaraud avait eu souvent à Lyon, avant la Révolution, et depuis à Paris, des occasions de se mesurer dans le premier genre de combat avec le sulpicien Emeri, qui lui était bien supérieur dans ce mode de controverse, mais qui craignait d'entamer avec lui une discussion écrite, et recommandait de le ménager, comme un homme, qui, par son goût pour les recherches et son talent d'écrivain, pouvait rendre de grands services à l'Église. La vivacité l'emportait quelquefois si promptement et si violemment, qu'on le vit un jour lever sa canne et poursuivre de ses reproches l'estimable Charles-Marie Pillet, qui avait modifié quelques-uns

de ses articles dans la *Biographie universelle*. Étrange susceptibilité littéraire dans un vieillard ! D'autre part, comme son cœur était excellent, il revenait facilement, et on le voyait quelquefois dans le sein de sa famille, qui le chérissait et le vénérait, demander excuse d'une promptitude au moindre domestique qu'il avait brusqué. Sa propension à la critique, sa virulence et la causticité de sa parole, fruits de la nature, et, suivant nous, d'un amour-propre excessif, le faisaient redouter dans la société de l'*Oratoire;* et ce fut probablement la cause de la position quelque peu isolée qu'il occupait au moment de la Révolution, dans la maison des Oratoriens de Limoges, dont il était supérieur. Tout le monde connaît ce mot fameux de Bossuet qui, pour vanter le corps de l'*Oratoire*, dit que *tout le monde y obéit et personne ne commande.* Ce mot ne présente qu'une antithèse qu'on a admirée niaisement, et que nous qualifierions bien, si elle ne venait de Bossuet. Celui qui écrit ceci connaît mieux que personne l'histoire de la congrégation de l'Oratoire, et il est convaincu qu'on y commandait quelquefois sans être obéi dans les choses les plus graves. La base de la subordination y était faible et le mauvais esprit qui y dominait avait amené à la fin autre chose qu'une noble liberté. Les démêlés avec le régime de l'Oratoire ayant fait croire aux Oratoriens laïcs ou confrères, qui voulurent alors dominer dans la congrégation, qu'ils trouveraient dans Tabaraud un auxiliaire de leurs vues désorganisatrices, dans un opuscule publié *ad hoc*, il prit le parti du régime, et réfuta sans réplique les raisons des perturbateurs. C'est dans ses ouvrages et dans ses savantes préfaces que Tabaraud se fait surtout connaître. Il y manifeste presque toujours ses dispositions à l'égard des jésuites et du jansénisme. Les préventions qu'il avait à un degré presque inconcevable contre la compagnie de Jésus s'étaient nourries et fortifiées dans l'Oratoire, et semblaient avoir redoublé depuis la destruction de son institut. Suivant lui, il fallait qu'on anéantît cette société, à laquelle il reproche mille torts. Ses articles de la *Biographie universelle*, bien que toujours modifiés, malgré son opposition, préconisent encore avec quelque exagération ceux qui partageaient ces sentiments. Il voyait le fameux évêque Grégoire par sympathie, quoiqu'ils eussent suivi la Révolution dans des voies bien différentes. Il s'attache, dans quelques-uns de ses écrits, à prouver qu'on ne peut regarder comme rebelle à l'Eglise celui qui, convenant de cœur et de bouche que les cinq propositions jansénienes sont réellement erronées et condamnables sous tous les rapports, se refuserait à croire et à déclarer qu'elles sont dans le livre de Jansénius. C'est se montrer partisan du silence religieux, aussi ridicule que coupable, et cela est d'autant plus répréhensible chez Tabaraud, que plusieurs fois dans la conversation il a avoué qu'il était personnellement convaincu du *fait* d'après la lecture de l'*Augustinus* (6). Mais s'il était janséniste, s'il était antagoniste des jésuites, il ne l'était pas à la manière de la tourbe ignorante, qui se fait l'écho de ces clameurs insensées. Il était dans l'erreur sans doute, mais il avait étudié les cho-

(6) Depuis que ceci est imprimé, nous avons eu communication d'une lettre adres-

ses sur lesquelles ses préjugés l'aveuglaient, et il aurait rougi avec indignation des compliments qu'a cru lui faire l'ex-professeur Michelet en l'appelant *libre penseur*. Nous l'avons entendu plus d'une fois repousser de tels éloges avec un profond mépris. Il n'eût pas souffert un propos irréligieux lancé en sa présence; mais s'il était un prêtre régulier et exemplaire dans sa conduite, il n'était pas un prêtre pieux et édifiant. Il ne portait pas toujours l'habit ecclésiastique, ce qui du reste était peu dans les habitudes de quelques anciens émigrés; mais il n'était pas ami des pratiques de piété. En parlant du décret porté contre lui à Limoges, il dit: « Le décret fut lancé, « traduit par un membre de la fameuse « congrégation..... » Cette manière de s'exprimer à une époque où l'hypocrisie du libéralisme criait contre la congrégation de la sainte Vierge et ceux qui la composaient, convenait peu dans un membre de l'*Oratoire*, qui savait fort bien que cette congrégation avait aussi formé une société à l'instar des jésuites, pour l'utilité des jeunes gens.— Tabaraud avait dans sa marche ordinairement un pas rapide, un léger mouvement de tête, que l'on aurait pu prendre, dans les dernières années de sa vie, pour un effet de caducité, mais qui ne fut jamais, au témoignage de ceux qui l'ont alors le mieux connu, qu'un effet de la disposition naturelle de sa cécité et de l'énergie de son tempérament. Quelquefois pourtant, lorsqu'il était seul, sa marche devenait plus lente, son attitude plus posée. Il repassait, il revoyait alors en lui-même les ouvrages qu'il avait étudiés ou composés, et qui se présentaient avec une telle netteté dans son esprit, que l'usage des tables, si nécessaire aux autres, lui devenait presque inutile. C'est ce qui nous explique comment plusieurs de ses écrits, qui en auraient à coup sûr eu besoin, en sont néanmoins dépourvus, et comment il trouvait aussi tout naturel qu'on pût se passer des tables alphabétiques, dont il semble en quelque sorte avoir blâmé l'exécution, dans ses observations sur le prospectus et la préface de la nouvelle édition des œuvres de Bossuet, projetée à Versailles. Tabaraud était chéri et vénéré de sa respectable famille, et il jouissait à Limoges d'une considération méritée. Dans les procédés dont l'autorité ecclésiastique usa envers lui, lors de la condamnation de son traité des *Principes*, et dans la polémique ou les affaires qui en furent la suite, on ne garda pas peut-être toutes les convenances que demandait la réputation d'un homme si recommandable à tant de titres, et c'est avec raison qu'il se plaint dans un de ses ouvrages du refus qu'il éprouva de la part des sulpiciens de Limoges, quand il leur demanda communication du *Gallia christiana*, qu'il avait besoin de consulter, et qu'ils étaient seuls à posséder dans

---

sée, en 1823, à Tabarand, par Charles Butler, neveu du célèbre biographe. Cette lettre, qu'on regardait comme un nouveau témoignage des concessions faites par Tabaraud sur la réalité des cinq propositions dans l'*Augustinus*, nous paraît tout simplement une preuve de l'éloignement pour le jansénisme qu'avait inspiré à C. Butler une étude sérieuse des auteurs non prévenus. Néanmoins cette lettre parut d'un tel poids au supérieur général de Saint-Sulpice, M. Garnier, qu'il la fit traduire par un séminariste qui étudiait dans sa maison. Elle était restée inédite, mais comme elle ne pouvait trouver place ici, et qu'elle offre un intérêt multiple par ce qu'elle contient, par son auteur et par celui à qui elle était envoyée, nous l'avons publiée dans le journal *la Voix de la vérité* (no du 17 septembre 1851)

cette ville. Tabaraud tomba malade à Limoges dans les premiers jours de janvier 1832, et mourut le 9 du même mois. On avait évité avec raison de le nommer dans le décret qui condamna son livre, mais on n'y avait point observé les formes canoniques; on ne pouvait donc guère lui demander une rétractation, et il paraît qu'on ne lui en demanda point avant sa mort. Le bruit courut à Paris, et un vicaire-général nous dit à nous-même, que le curé qui l'assista lui avait demandé, avant de l'administrer, s'il rétractait tout ce qu'il avait écrit contre les doctrines de l'Église, notamment sur le mariage, et qu'il avait répondu d'une manière satisfaisante, ajoutant qu'il s'en était expliqué dans son testament. Mais il paraît que sa déclaration fut un peu vague et générale. Voici ce que contient à cet égard ce testament olographe, daté du 5 janvier 1831 : « Je rends grâces à Dieu « de m'avoir fait naître dans le sein « de l'Église catholique, apostolique « et romaine, de m'avoir inspiré la « ferme croyance de toutes les vérités qu'elle enseigne, et préservé « de toutes les erreurs qu'elle condamne. J'espère de sa divine miséricorde qu'il me conservera dans « ces sentiments, jusqu'à ce qu'il « lui plaise de m'appeler à lui. Si « dans les ouvrages que j'ai publiés « il se trouvait quelque chose qui ne « fût pas conforme à ces dispositions, « je le soumets au jugement de ladite Église, comme je demande à « Dieu pardon de tout ce qui, dans « mes dits ouvrages, pourrait avoir « offensé les personnes. » Tabaraud n'ignorait pas tout ce qui avait été fait contre le jansénisme, et il savait que le pape Pie VII avait approuvé le décret lancé à Limoges contre son traité des *Principes*. Dans le reste de son testament, il laisse à sa famille les biens qu'il avait acquis depuis l'émigration, car la Révolution l'avait dépouillé; il lègue sa bibliothèque à deux prêtres de l'Oratoire, qu'on disait partager ses opinions, et il lègue une somme pour acheter une rente perpétuelle de 200 francs destinée au soulagement des pauvres honteux de la paroisse Saint-Michel-de-Limoges, sur laquelle il demeurait et sur laquelle il est mort. Dans ses écrits, il revient souvent sur le parti qu'il avait servi et la conduite qu'il avait tenue lors des orages de la Révolution. Peut-être aurait-il en moins le droit de parler si haut de ses sentiments monarchiques s'il était vrai, comme on l'a soupçonné, qu'il servait le parti bonapartiste dans les derniers temps de son séjour à Londres. Ce fut assurément un des écrivains ecclésiastiques les plus féconds et les plus instruits de l'époque. Nous allons terminer cet article par une nomenclature, aussi complète qu'il nous sera possible, de ses nombreuses productions. I. Les deux lettres publiées à La Rochelle, sur l'édit de 1787, dont nous avons parlé ci dessus. II. Une brochure où il indique les réformes qui lui paraissent utiles dans le clergé. C'est peut-être l'analyse des ouvrages de Maultrot, dont il est parlé dans une lettre de ce célèbre avocat que nous avons sous les yeux (7), ou plus probablement une des brochures de l'envoi desquelles Maultrot le

(7) Maultrot dit à Tabaraud : « Je bénis Dieu, Monsieur, de ce qu'il vous a inspiré de travailler à la défense de l'Eglise catholique, attaquée aujourd'hui de toutes parts, et abandonnée par votre congrégation; car, à l'exception de la maison de Paris, j'entends dire que l'Oratoire presque entier est dévoué à l'assemblée et à toutes les opérations les moins religieuses...

« MAULTROT, avocat. »

remercie : *Je vous dois, Monsieur, des remercîments des brochures que vous m'avez envoyées.* III. Plusieurs opuscules en faveur et au nom d'une réunion de citoyens paisibles de la ville de Limoges. IV. *Deux Lettres à Gay-Vernon,* évêque prétendu de la Haute-Vienne (d'autres disent qu'il y en eut trois), et *Observations sur une Lettre pastorale,* du même; *Prospectus et Mémoire pour les amis de la paix.* Ces compositions paraissent être de l'année 1791. La dernière est vraisemblablement en tout ou partie des compositions dont nous parlons sous le n° III. Dans ces lettres à Gay-Vernon, il relève les ridicules de cet homme scandaleux, de son intrusion et de celle des prétendus pasteurs de ce genre. V. *Traité historique et critique de l'élection des évêques,* Paris, 1792, 2 vol. in-8, où l'auteur montre que l'élection des évêques appartenait au clergé, le peuple ne devant que manifester ses vœux. VI. *De l'importance d'une religion de l'État,* 1803, in-8°; autre édition, fort augmentée, 1814. L'auteur examine principalement le discours de Portalis, lors de la présentation du concordat. VII. *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage,* Limoges, 1803, in-8°. Ce n'était d'abord qu'une brochure de 59 pages, devenue, dans les deux éditions suivantes, dont la dernière est de 1825, l'ouvrage qui causa tant de désagréments à son auteur et dont nous avons suffisamment parlé. VIII. *De la philosophie de la Henriade,* 1805, in-8°; seconde édition, augmentée d'une préface curieuse en 1824. C'est un des meilleurs ouvrages de Tabaraud; il y fait preuve, non-seulement d'un esprit judicieux, d'une littérature éclairée, mais encore d'un courage que d'autres n'auraient osé manifester. Dans cette préface, que nous venons d'indiquer, il ridiculise finement, et la décision de l'Université qui fit, de cette production irréligieuse, un livre classique, quand Frayssinous était ministre de l'instruction publique, et encore le prélat, qui n'avait pas eu l'attention de répondre à l'envoi de la première édition dont il lui avait fait hommage à cette occasion. L'auteur enrichit d'ailleurs son volume d'anecdotes littéraires assez piquantes. IX. *Histoire critique du philosophisme anglais,* 2 vol. in-8°. C'est peut-être le chef-d'œuvre de Tabaraud, qui l'avait composé ou préparé en Angleterre, mais qui ne le publia qu'en 1806, à Paris. Il devait être et ne fut point suivi de l'*Histoire du philosophisme français,* dont il était comme l'introduction. X. *De la réunion des communions chrétiennes,* Paris, 1808, in-8°. Le récit historique est entremêlé de discussions qui, comme le reste du livre, prouvent le talent et la science de l'auteur, là, plus modéré que dans ses autres productions. XI. *Des interdits arbitraires de dire la messe,* Limoges, 1809 (ou peut-être 1802), brochure in-8°, contre le règlement de Mgr Dubourg, dont nous avons parlé. Il en donna une 2e édition, à Paris, en 1820, avec l'*Appel comme d'abus.* XII. *Questions sur l'habit clérical,* Limoges, 1809, in-8° de 24 pages. XIII. *Lettre à M. de Bausset, pour servir de supplément à son Histoire de Fénelon,* Paris, 1809, in-8°, de 180 pages, plus pleine d'érudition que de raisons solides. XIV. *Seconde lettre à M. de Bausset, pour servir de supplément à son Histoire de Fénelon,* Limoges, 1810, in-8° de 245 pages. La pre-

mière était relative au quiétisme, celle-ci l'est au jansénisme, dont l'auteur se fait le champion. XV. *Supplément aux vies de Fénelon et de Bossuet*, in-8°, 1822. C'est la réunion des deux lettres augmentées, qui donne un volume de 526 pages. XVI. *Essai historique et critique sur l'institution des évêques*, 1811, in-8°. L'auteur, qui venait d'être nommé censeur et qui était en faveur auprès de Pommereul, cherche dans la préface à concilier ce traité avec celui qu'il avait publié en 1792, sur l'*élection*. XVII. *Observations sur le prospectus et la préface de la nouvelle édition des OEuvres de Bossuet*, Paris, 1813, in-8° de 57 pages. Cet écrit est contre l'édition de Versailles, alors annoncée par l'abbé Hemey d'Auberive. XVIII. *Du Pape et des Jésuites*. Anonyme, Paris, 1814, in-8°, 2e édition, 1815 (et non 1825, comme dit Picot); la préface est curieuse. Inutile de faire remarquer le mauvais esprit qui animait l'ex-oratorien dans la rédaction de cette mauvaise production. XIX. *Du divorce de Napoléon avec Joséphine*, Paris, 1815, in-8° de 56 pages. Nous en avons parlé ci-dessus. XX. *Histoire de Pierre de Bérulle, cardinal, fondateur de l'Oratoire*, Paris, 1817, 2 vol. in-8°. Cette histoire érudite et intéressante (il y a des notices sur tous les généraux de la congrégation) serait plus utile, si l'auteur avait pu dépouiller sa couleur spéciale qui y paraît trop. XXI. *Observations d'un ancien canoniste sur la convention du 11 juin 1817*, Paris, in-8°. Cette brochure, anonyme, est une nouvelle preuve de l'esprit janséniste et contentieux de l'auteur. XXII. *De l'appel comme d'abus, suivi d'une dissertation sur les interdits arbitraires*, Paris, 1820, in-8° de 119 pages. XXIII. *MM. de Bausset et de Lamennais; Justification de Lequeux et des éditeurs de Bossuet; Des systèmes de M. de Lamennais, sur la traduction de la Bible et sur la lecture de l'Écriture-Sainte*, Paris, 1820, in-8° de 24 pag. Encore de l'esprit janséniste. XXIV. *Défense de la déclaration du clergé, par Bossuet, où l'on relève encore une aberration importante de M. de Bausset*, Paris, 1820, in-8° de 48 pages. XXV. *Examen de l'opinion de M. le cardinal de la Luzerne, sur la publication du Concordat*, Paris, 1821, in-8° de 23 pages. C'est une réfutation de l'écrit que le cardinal avait publié sous ce titre : *Du pouvoir du roi de publier, par une ordonnance, le concordat de 1817*. XXVI. *De l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*, Paris, 1821, in-8° de 92 pages. XXVII. *Observations sur l'éloge de M. Dubourg*, 1822, in-8°. Dubourg était mort le 30 janvier 1822. Nous avons vu comment M. Berthelot, son grand vicaire, avait imprudemment parlé de Tabarand dans cet écrit. C'est une explication des faits et des choses, que celui-ci donne à sa façon, et avec plus ou moins de réalité. XXVIII. *Des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, par un vétéran du sacerdoce*, Paris, 1823, in-8°, 14 pages de préface. Le mauvais esprit de cette brochure se révèle déjà dans la singularité du titre. Le premier chapitre, contre la nouvelle édition du *Bréviaire de Paris*, est fort curieux. XXIX. *Réflexions sur l'enseignement exigé des professeurs de théologie, d'enseigner la doctrine contenue dans la déclaration de 1682*, Paris, 1824, in-8° de 47 pages, dirigées principalement contre M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse.

XXX. *Examen de deux propositions de lois qui doivent être faites aux Chambres sur la célébration du mariage et sur la tenue des registres de l'état civil*, Limoges et Paris, 1825, in-8°. Tabaraud a répété ce qu'il donne ici dans la dernière édition des *Principes* et va au devant d'une loi dont il ne fut jamais sérieusement question. XXXI. *Lettre à M. Bellart sur son réquisitoire du 30 juillet contre les journaux de l'opposition*, Paris, 1825, in-8° de 16 pages. C'est un plaidoyer de plus contre les jésuites. XXXII. *Histoire critique de l'assemblée de* 1682, Paris, 1826, in-8°. XXXIII. *Essai historique et critique sur l'état des jésuites en France*, 1828, in-8°. Cet essai, auquel l'auteur mit son nom, parut en même temps que l'ordonnance du 16 juin 1828, ce qui était peu généreux, sans parler du reste. La révolution de juillet empêcha Tabaraud d'en donner une deuxième édition. XXXIV. *Vie du P. Lejeune, dit le P. Aveugle, prêtre de l'Oratoire*, Limoges, 1830, in-8°. Quoique curieuse, cette *Vie* ne peut suffire pour faire connaître les détails de la vie du P. Lejeune, car elle n'est composée que de 44 pages. Nous ajouterons le titre de deux autres écrits, dont la place serait ailleurs, mais que nous insérons ici comme enrichissant la nomenclature faite par Picot, dans son journal, sur les œuvres de Tabaraud. XXXV. *Réfutation des calomnies répandues contre le clergé français réfugié en Angleterre*. XXXVI. *Lettre du P. T. de l'Oratoire au P. R. de la même compagnie*, Limoges, 27 juill. 1790. Contre les brouillons laïcs de l'Oratoire, dont nous avons parlé. Picot n'a point inséré non plus. XXXVII. *Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage*, Paris, 1817. XXXVIII. *Du droit de la puissance temporelle sur le mariage, ou réfutation du décret, etc.*, Paris, oct. 1818. XXXIX. *Lettre à M. Dubourg, évêque de Limoges, sur son décret du 18 février de la présente année*. XL. *Réponse aux* OBSERVATIONS *sur le décret de M. l'évêque de Limoges, et sur la lettre de M. Tabaraud, au sujet de ce décret*, in 8°. Barbier dit qu'il a revu l'*Essai historique sur la dernière persécution de l'Église*, in-8°, Paris, 1814, dont l'auteur était l'abbé Vergani, ancien législateur. Il est bien fâcheux que les ouvrages de Tabaraud soient presque tous marqués au coin de son esprit janséniste et présomptueux. La science et l'érudition ecclésiastiques, dont ils sont remplis, seraient d'autant plus utiles, que le charme des anecdotes dont il les enrichit les rend plus agréables, et que l'indépendance de sa vie et de son caractère lui permettaient une franchise sur les abus d'autorité, par exemple, que n'ose se permettre la prudence, et quelquefois l'adulation obséquieuse ou hypocrite de ceux que l'autocratie peut réduire au silence de tant de façons et sans contrôle. Un élève de l'Oratoire fit, le 13 janvier 1832, dans un journal de Limoges, l'éloge de Tabaraud. Picot lui a consacré une notice dans le tome 72e de l'*Ami de la Religion*. Dans la *Biographie des hommes vivants*, on trouve sur Tabaraud un article, d'autant plus véridique, du moins dans le petit nombre de faits qu'il contient, qu'il a été composé par lui-même. C'est avec ces éléments, enrichis de renseignements puisés à une source d'autant plus sûre qu'elle est à même d'être bien informée sur les détails de la vie de Tabaraud et de notes prises dans les pro-

pres ouvrages de ce Père, que nous avons rédigé cette notice. Nous devons, en terminant ce qui concerne sa vie littéraire, rappeler au moins succinctement les feuilles périodiques auxquelles il a pris part. Outre ce que nous avons dit de sa coopération aux journaux anglais, nous devons rappeler que Picot, rédacteur du journal l'*Ami de la Réligion*, contre lequel il soutint une polémique animée, avait reçu de lui un bon article sur l'*Origine du célibat des prêtres*, qu'il inséra dans le tome III de ses *Mélanges de philosophie* en 1807. Certains articles du *Journal des Débats*, sous la Restauration, à l'époque des publications de Tabaraud, sont très propres à faire connaître, avec partialité, il est vrai, ces curieuses productions. Il travailla aussi à la *Chronique religieuse*, publication mensuelle dans les idées jansénienne, dirigée par Grégoire; mais il rompit avec ce recueil, et adressa même au *Courrier français* une note où il désavouait les principes religieux et politiques de la *Chronique*. Il est presque superflu de rappeler, dans un article destiné à la *Biographie universelle*, la coopération donnée par Tabaraud à cette publication importante. Nous devons toutefois déclarer que tout en profitant de son savoir et de son érudition, l'éditeur sut repousser avec soin celles de ses notices qui portaient l'empreinte de ses opinions exagérées, et qu'il se soumit sans difficulté aux suppressions. Nous pourrions ajouter, en lui appliquant ces paroles de l'Écriture-Sainte : *Defunctus adhuc loquitur*, qu'elles sont justifiées presque à chaque volume par les articles qui portent son nom et que cet actif travailleur avait fournis il y a plus de vingt ans! La modestie de Tabaraud ne souffrit jamais qu'on fît son portrait. Pour conserver ses traits, sa famille, qui lui était fort attachée, les fit mouler après sa mort. B—D—E.

TABARD (François), bibliophile et savant archéologue, naquit à Lyon le 10 mars 1746. Il embrassa fort jeune la carrière de l'enseignement, et fut un des plus estimables professeurs du collége de Notre-Dame, qui était sous la direction des Pères de l'Oratoire depuis l'expulsion des Jésuites. L'Académie royale de Lyon l'admit dans son sein en 1788, et le nomma un des conservateurs de la bibliothèque et du cabinet de ses médailles. Il fut un des membres les plus laborieux de cette compagnie, et on lui dut un assez grand nombre de rapports et de mémoires sur différents sujets. Après la Terreur l'administration départementale lui confia la garde des livres qui provenaient des communautés religieuses, et qui avaient été entassés pêle-mêle dans le monastère des Dames de Saint-Pierre. Le 22 brumaire an IV (14 novembre 1795), il fut, par arrêté du représentant du peuple Poulain-Grandpré, nommé conservateur de la bibliothèque, située dans l'ancienne maison des Jésuites du grand collége. Le même arrêté lui adjoignit Sébastien Brun, qui avait aussi professé au collége de Notre-Dame. Leur prédécesseur dans les fonctions de bibliothécaire, l'abbé Lazare Roubier, avait péri sous la hache révolutionnaire le 18 février 1794. Les deux nouveaux conservateurs firent transporter dans les combles du bâtiment du grand collége ces livres déposés au palais Saint-Pierre, et, après en avoir fait le triage, ils les classèrent dans les différentes salles de la bibliothèque, opération longue

et difficile dans laquelle ils furent aidés par Antoine Rainal, un des plus habiles bibliographes de cette époque. Mais, comme ils avaient conservé l'un et l'autre leur place de professeur à l'Ecole centrale, puis au lycée, un arrêté du préfet, rendu sans qu'ils en fussent avertis, appela, pour les remplacer dans leurs fonctions de bibliothécaires, A.-F. Delandine, ancien membre de l'Assemblée constituante, auteur de plusieurs ouvrages historiques, politiques et littéraires. Tabard se consola de cette injustice en pensant qu'il avait acquis l'estime des amis des bonnes lettres durant les sept années de son bibliothécariat, et l'Académie lui en donna une preuve en l'appelant en 1809 au fauteuil de la présidence. Quelques années auparavant, elle l'avait investi de la mission spéciale de faire la recherche des monuments antiques détruits ou déplacés durant les troubles révolutionnaires, mission dont il s'occupa toute sa vie avec le plus grand zèle. En 1814, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon, place qu'il a remplie jusqu'à sa mort, arrivée le 3 mars 1821. Son éloge fut prononcé dans la séance publique de l'Académie, le 4 septembre suivant, par M. Mollet, un des membres de cette compagnie. Tabard, dont les connaissances étaient très-variées, correspondait avec un grand nombre de savants français et étrangers. Ses livres les plus précieux, ses antiques, ses médailles et ses manuscrits furent acquis par M. Barre, aujourd'hui l'un des archivistes de la mairie de Lyon. On a trouvé parmi ses papiers un mémoire sur un congé donné à un soldat qui faisait partie d'une légion romaine, établie à *Lugdunum*, mémoire qui a été analysé par M. Alphonse de Boissieu dans le chap. IX de ses *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*. Tabard ne fut pas étranger à la longue polémique qui eut lieu en 1807 au sujet de l'inscription qu'on lit à Gaëte sur un monument consacré à Munatius Plancus, et il se rangea de l'opinion des historiens qui font de cet illustre Romain le fondateur de *Lugdunum*. Voyez l'*Histoire de l'Académie de Lyon*, par J.-B. Dumas, *passim*.

A—P.

TABARIÉ (le vicomte), l'un des administrateurs militaires les plus distingués de notre époque, né vers 1760, entra fort jeune dans cette carrière et fit, comme commissaire des guerres, les premières campagnes de la révolution dans les armées de la république, où il fut remarqué par son exactitude et sa probité. Sous-inspecteur aux revues dans les premières années du gouvernement impérial, il fit bientôt partie du ministère de la guerre, comme chef de la seconde division. Nommé membre de la Légion-d'Honneur dès la création, il en devint officier après la bataille d'Austerlitz, puis secrétaire général du ministère. Il occupa, pendant plusieurs années, cet important emploi, sous le ministère du duc de Feltre (voy. Clarck, LXI, 97), dont il mérita la confiance et l'amitié par son habileté et son zèle. Il l'occupait encore en 1814, sous le gouvernement de la Restauration, lorsque Clarck devint ministre pour la seconde fois. Alors Tabarié fut nommé chevalier de Saint-Louis, et il reçut le titre de vicomte. Comme le duc de Feltre, il montra beaucoup de dévouement au gouvernement de Louis XVIII, et, comme lui, il suivit ce prince dans son exil à Gand. A son retour, il fut nommé

intendant de la maison du roi, puis membre de la Chambre des députés par le département de la Seine. Il y siégea toujours au côté droit, à côté des plus zélés royalistes. Rappelé aussitôt aux fonctions de secrétaire général, puis à celles de conseiller et de sous-secrétaire d'État, il seconda parfaitement le duc de Feltre dans l'organisation d'une nouvelle armée, que le licenciement de 1815 avait rendu nécessaire. Délégué plusieurs fois par le roi, en qualité de commissaire, pour soutenir, à la Chambre des députés, divers projets de loi, il fut toujours parfaitement accueilli. Le 6 février 1817, il fit un long rapport sur les besoins de l'armée, et refuta, avec une noble assurance, le reproche fait au ministère d'avoir négligé des moyens d'économie qui pouvaient se concilier avec les besoins du service; mais, d'un autre côté, il fit considérer comme impossible une réduction de 16 millions proposée par la commission de la Chambre. A la séance du 15 février 1817, où le projet de loi relatif à la centralisation du paiement des pensions fut l'objet d'une discussion très-animée, Tabarié, appuyé par les députés Sartelon et d'Aubrugeac, combattit vivement le principe de centralisation, au moins quant aux pensions des sous-officiers et soldats. Deux jours après, cédant aux conseils de ses amis, il demanda excuse à l'assemblée de ce qui avait pu échapper d'inconvenant à son inexpérience de la tribune. Sa voix fut aussitôt couverte d'applaudissements, et un mouvement d'adhésion sympathique éclata de toutes parts. Revenant alors à la question de centralisation proposée par le gouvernement, Tabarié demanda qu'au moins la Chambre ajournât sa délibération jusqu'à ce que le ministre de la guerre eût communiqué à la commission de nouvelles observations; mais ce ministre, qui était encore le duc de Feltre, dut bientôt céder à l'influence du système antimonarchique, qui fut adopté après l'ordonnance du 5 septembre 1816, et il fut remplacé par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Tabarié lui-même fut remercié, et reçut, par une sorte de compensation, le titre de conseiller d'État, puis fut mis à la retraite. Ainsi que son ami, n'ayant jamais abusé de ses fonctions pour augmenter sa fortune, il n'eut alors d'autres moyens d'existence que sa modique pension de retraite. Voulant y suppléer par son industrie, il imagina de créer un cabinet d'affaires qui eut peu de succès, et fut obligé de se retirer définitivement à Montfort-l'Amaury, où il mourut le 30 juillet 1839. On ne peut pas douter du chagrin qu'avait éprouvé Tabarié à la mort du duc de Feltre, en octobre 1818. Il prononça sur sa tombe un discours funéraire fort touchant, et, dès l'année suivante, il eut à réfuter une diatribe publiée contre l'ancien ministre de la guerre, par M. Beaupoil de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, devenu ministre de la police (*voy. Louis XVIII, au Supplément*). Tabarié a encore publié *l'Anti-doctrinaire* et *Réponse à M. Guizot sur ses moyens de gouvernement, précédée d'une discussion sur l'égalité et sur la souveraineté du peuple*, Paris, 1822, in-8°. M—D j.

TAGAUT (Jean), célèbre médecin du XVIe siècle, né à Vimeux en Picardie, fut reçu docteur en 1524. Dix ans plus tard, il était le doyen de cette faculté par l'élection de ses confrères, qui, pendant quatre ans,

ce qui était fort rare dans ce temps, lui donnèrent, par leurs suffrages, cette preuve de leur estime. Pendant tout le temps de son décanat, il combattit avec beaucoup d'énergie les empiriques, et surtout ceux qui se servaient de l'astrologie judiciaire pour séduire les ignorants, et les fit condamner à de sévères amendes. Une espèce de révolution, semblable à celle de l'omœopathie, semblait alors envahir le système médical sous le nom de *médecine selon la nature*. Tagaut pouvait l'adopter. Sans la repousser entièrement, il aima mieux se rapprocher, dans ses études, de la science chirurgicale, dont les progrès recevaient également alors de grands développements. Voulant y concourir de son mieux, il recueillit soigneusement tout ce qu'en avaient écrit les Grecs, les Arabes, et y ajouta les leçons du célèbre Lanfranc, ainsi que celles d'Hermondaville et de Guy de Chauliac. Il composa du tout un fort bon traité de chirurgie, qui fut imprimé vers 1540, et eut beaucoup de succès. Ce traité était divisé en cinq livres, auxquels Jacques Rollier, ami de l'auteur, en ajouta un sixième avec des matériaux qu'il lui avait fournis; et l'ouvrage ainsi complété et perfectionné eut un très-grand succès. Il était dédié au roi François Ier, qui, selon sa coutume, en récompensa magnifiquement les auteurs. Tout en composant ces utiles écrits, J. Tagaut pratiquait la médecine, à Paris, avec beaucoup de succès. Il mourut dans cette ville, le 28 avril 1546, fort regretté des savants et de sa nombreuse clientèle. C.

TAILLANDIER (A.-L.), avocat à Paris, était au premier rang du barreau de cette ville, lorsque survint la révolution de 1789. Il s'y montra fort opposé, dès le commencement, et subit une longue détention comme suspect sous le règne de la terreur. Revenu au palais dès que les tribunaux semblèrent reprendre une marche régulière, il fut avocat au tribunal d'appel, puis à la cour impériale, qui devint cour royale en 1814. Nommé l'année suivante président du tribunal civil de Sens, il remplit avec autant d'habileté que de justice ces honorables fonctions jusqu'à l'époque de sa mort en 1832. Ce digne magistrat avait observé avec beaucoup de soin toutes les causes et les conséquences de nos révolutions, et il les a expliquées d'une manière aussi profonde que lumineuse dans les *Lettres à mon fils*, qu'il publia en 1820, à une époque où l'on ne semblait occupé que de cacher et d'excuser les torts et les crimes de la révolution. On fit en conséquence peu d'attention à l'ouvrage de Taillandier, et il n'y eut que quelques journalistes indépendants qui en parlèrent avec éloge. Le courageux Martainville s'étonna de cet oubli. « Dans un temps, dit-il, « où chaque jour met en évidence « les projets les plus désastreux, « les tentatives les plus criminelles « d'une secte impie et féroce dont « l'audace s'est toujours accrue par « l'impunité, si l'on considère la « faiblesse des moyens que l'on op- « pose à tant de coupables entre- « prises, on serait tenté de croire « que c'est à la Providence seule « qu'est réservé le châtiment de ceux « qui l'ont outragée si longtemps. » C'était en 1820 que Martainville disait cela, et c'est en 1851 que nous le répétons avec plus de vérité peut-être et non moins de raison. Les ouvrages publiés par Taillandier sont : I. *Lettres à mon fils sur les*

causes, la marche et les effets de la révolution française, Paris, 1820, in-8°. Ces *Lettres* sont au nombre de seize. La *dix-septième* parut en 1823, et l'ouvrage entier fut réimprimé en 1830, 2 vol. in-8°, sous ce titre *L'Anti-révolutionnaire*, ou *Lettres à mon fils*, etc., deuxième édition, augmentée de seize lettres sur la liberté de la presse, sur la charte de 1814, sur quelques faits qui l'ont suivie, et sur la religion. II. *Réflexions sur la Charte*, Paris, 1821, 1 vol. in-8°. Taillandier avait fourni de très bons articles à quelques journaux de la même époque. Nous avons sous les yeux un Mémoire qu'il fit imprimer en 1822, sous le titre de *Banque foncière ou territoriale*, dans lequel on trouve la première pensée des banques hypothécaires qui furent exécutées plus tard. (*Voy.* LAFFON-LADÉBAT, LXIX, 406.) M—D j.

TAILLEFER (le comte HENRI-FRANÇOIS-ALPHONSE-ATHANASE DE), savant antiquaire, naquit dans le Périgord en 1761, probablement de la même famille que le suivant, mais à un degré fort éloigné. Il était avant la révolution officier dans un régiment d'infanterie. S'étant montré contraire aux innovations, il émigra en 1791 comme la plupart de ses camarades, et se rendit en Allemagne où il prit du service dans l'armée des princes français qui avaient émigré comme lui. Il fit avec eux et sous les ordres du duc de Brunswick la malheureuse campagne de 1792, et vint ensuite se ranger sous les drapeaux du prince de Condé qu'il suivit dans toutes ses campagnes. Il y avait obtenu le grade de colonel, mais il fut obligé de s'en éloigner lorsque cette armée se rendit en Russie, au commencement de l'année 1800. Resté en Allemagne, il s'y occupa de sciences et surtout d'archéologie. S'étant un jour trouvé aux bains de Bade-Weiler, établis par les Romains, il inséra dans le livre de l'hôtellerie, destiné aux voyageurs, une dissertation sur ces bains, qui fut admirée par sa profondeur et son exactitude de tous ceux qui en eurent connaissance. Peu de temps après la révolution du 18 brumaire et lorsque Bonaparte, s'étant emparé du pouvoir, sembla vouloir réparer les maux de la France, le comte de Taillefer revint dans sa patrie, et il fut assez heureux pour recouvrer une partie de ses biens. Il s'y retira et fut ensuite nommé conservateur du musée d'antiquités de Périgueux. Il vécut ainsi paisiblement jusqu'au retour des Bourbons en 1814. On ne peut pas douter qu'il n'ait vu arriver avec joie cette restauration. Cependant, comme beaucoup d'autres, il n'eut pas lieu de s'en louer, et on ne fit que rendre à ses droits une justice rigoureuse en lui accordant la croix de Saint-Louis et le grade de maréchal de camp. Il continua sans se plaindre à vivre en paix dans le Périgord, et il y mourut en 1833, lorsque la famille royale vivait exilée et proscrite. On a du comte de Taillefer : I. *L'Architecture soumise aux principes de la nature et des arts*, ou *Essai sur les trois architectures d'unité théorique et pratique*, Périgueux, 1804, in-4°. II. *Antiquités de Vésonne, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux*, ou *Description des monuments religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire, précédée d'un Essai sur les Gaulois*; 1 vol. in-4°, avec 13 planches, Paris, 1821. III. *Quel-*

Digitized by Google

ques dissertations sur des médailles antiques. — TAILLEFER *de Mauriac* (*Pierre-J.-François-Armand de*), colonel de cavalerie avant la révolution, émigra en 1792, et fit les campagnes de ce temps-là dans les armées des princes. Il les suivit en Russie après le licenciement, et se trouva à Mittau lors du mariage de la fille de Louis XVI avec le duc d'Angoulême, dont il signa le contrat. Revenu dans sa patrie, lors du retour de l'ordre, sous le gouvernement de Napoléon, il y vécut paisiblement jusqu'au rétablissement des Bourbons, qui ne changea rien à sa position, et il y mourut le 7 décembre 1830, lorsque déjà ils en avaient été expulsés. M—D j.

TAILLEFER (GEORGE), conventionnel régicide, était né à Domme dans le Périgord, vers 1762. Destiné à la médecine, il alla faire ses études à Montpellier, et revint dans sa patrie, où il s'était fait une assez belle clientèle lorsque la révolution survint. Il en embrassa la cause avec ardeur, et fut nommé en 1790 l'un des administrateurs du district de Sarlat, puis, l'année suivante, député à l'Assemblée législative, où il manifesta des opinions fort exaltées. Sa première proposition fut en faveur des prêtres mariés dont il demanda que le traitement fût conservé et même augmenté. Moins bienveillant pour ce qui appartenait à l'armée, il dénonça, de concert avec son ami le capucin Chabot, le ministre de la guerre Duportail, puis les gardes suisses, et la garde constitutionnelle de Louis XVI, seule défense qui fût alors restée à ce prince contre les attaques des Jacobins. Ce fut sur les dénonciations de Taillefer et de ses amis qu'un décret ordonna le licenciement de cette brave troupe, peu de temps avant le 10 août 1792. Enfin, dans son délire démagogique, il demanda que les anciens drapeaux fussent solennellement brûlés en présence de chaque régiment, et un décret, qui dans un autre temps eût soulevé toute l'armée d'indignation, fut rendu et exécuté sans la moindre opposition. Après les scandaleuses insultes du 20 juin 1792, Taillefer parla avec beaucoup de véhémence contre Lafayette, qui était venu s'en plaindre à la barre de l'Assemblée, et il apostropha vivement le président Girardin, qu'il accusa de complicité avec ce général. Moins sévère envers Manuel et Pétion, il fit rapporter, quelques jours avant la révolution du 10 août, le décret qui avait ordonné la suspension de ces deux coryphées de la démagogie. On ne peut pas douter qu'il n'ait appuyé de toutes ses facultés dans cette funeste journée la chute définitive de la monarchie constitutionnelle. La popularité qu'il s'était acquise par toutes ses motions furibondes le fit élire à la Convention nationale par le département de la Dordogne. Revenu, dès la première séance de cette assemblée, à son système de délation, il fit mettre en accusation l'ex-ministre de la marine Lacoste, et ce qui doit étonner, peu de jours après il dénonça Marat, comme auteur d'un projet de dictature. Mais cette motion fut reconnue intempestive par les amis de Taillefer eux-mêmes, et elle n'eut aucun succès. Comme on devait s'y attendre, il vota pour la mort de Louis XVI, sans appel, sans sursis à l'exécution; et son vote fut accompagné de cette ridicule déclamation : « Louis est coupable de « conspiration; je lui applique, en « frémissant, cette loi qui fait mou-

« rir mon semblable; mais j'ai sous « les yeux celui qui délivra Rome des « tyrans (1) : je vote pour la mort... » Après ce terrible événement, on ne vit plus Taillefer à la tribune que lors des soulèvements de la Vendée. Saisi d'épouvante, comme la plupart de ses collègues, à la première nouvelle qu'on en reçut, dans les derniers jours d'avril 1793, il demanda qu'on tirât le canon d'alarme et que les spectacles fussent fermés. Voulant ensuite encourager les soldats à la défense de la cause républicaine, il proposa de partager entre eux les biens des émigrés, ce qui amena le fameux décret de la promesse de deux milliards, l'une des plus remarquables mystifications du charlatanisme révolutionnaire. Dans la révolution du 31 mai, Taillefer se prononça vivement pour la montagne, et il appuya de tout son pouvoir les mesures terribles qui furent adoptées contre les fédéralistes. Envoyé deux mois plus tard dans les départements du Tarn, de l'Ardèche et de la Lozère, pour réprimer des troubles qui y avaient éclaté, il usa d'une extrême rigueur, et envoya devant le tribunal révolutionnaire le général Laferrière, qui avait paru les favoriser, et qui, par suite de cette dénonciation, périt sur l'échafaud. Revenu à l'Assemblée, Taillefer y fut à son tour dénoncé par Montaut, et il se défendit en se plaignant des *nouveaux bonnets rouges* qui accusaient les meilleurs patriotes. Peu de jours après, il dénonça le ministre de la guerre Bouchotte, qu'il soupçonnait de complicité avec Hébert. S'attachant de plus en plus à la cause de Robespierre, il se montra à la tribune des Jacobins fort alarmé des périls qu'avait courus le dictateur par la tentative de Cécile Renault (*voy.* RENAULT, T. XXVIII, p. 456). Quoique très opposé à la révolution du 9 thermidor, qui renversa Maximilien, il fit peu d'efforts pour le défendre; mais, quelque temps après, il déclara hautement à la tribune qu'il ne voyait que les efforts de l'aristocratie dans les plaintes multipliées qui éclataient chaque jour contre les comités révolutionnaires. Il s'opposa ensuite fortement à l'impression d'un discours que son collègue Laignelot avait prononcé contre la société des Jacobins. Dénoncé plus tard lui-même, à plusieurs reprises, et menacé d'arrestation, voyant toutes les sanglantes scènes de la réaction qui, à son tour, poursuivait les agents de la terreur, il garda prudemment le silence. N'ayant pas été favorisé par le sort, pour la formation des conseils législatifs en 1795, il alla se cacher dans l'obscurité de son village, où il reprit modestement son ancienne profession de médecin, et se fit complétement oublier jusqu'en 1815. Son département l'envoya à cette époque comme électeur au Champ-de-Mai; ce qui le fit comprendre l'année suivante dans la loi d'exil des régicides. Il se réfugia alors en Suisse et y vécut obscurément jusqu'en 1829, où il mourut lorsque la révolution de 1830 était près de le faire rentrer dans sa patrie. M—DJ.

TAILLEFER (LOUIS-GABRIEL), né à Paris en 1767, fut élevé au collége de Montaigu et admis à 17 ans à Sainte-Geneviève dans l'ordre des chanoines réguliers. Il était désigné pour y professer la rhétorique, lorsque la révolution survint. Son éloi-

(1) On sait que le portrait de Brutus était placé, dans la salle de la Convention nationale, en face de la tribune.

gnement pour les nouveaux principes lui fit chercher un asile dans les départements de l'Ouest. Il y fit l'éducation de quelques enfants des familles les plus distinguées, et servit en même temps la cause royale à laquelle ces familles étaient attachées. Il eut occasion de lire dans une séance de l'Académie de Caen, dont il était membre, un discours sur les inconvénients du goût exclusif pour les sciences exactes qui fit sensation. Appelé à Paris après la pacification de l'Ouest, il exerça pendant plusieurs années les fonctions de professeur de belles-lettres. Reçu membre de plusieurs sociétés littéraires, il prit part à la rédaction de la *Galerie des hommes célèbres* de Landon, et de celle du *Moniteur*. Il fut ensuite censeur adjoint au collége de Charlemagne, puis proviseur à celui de Versailles, et enfin à celui de Louis-le-Grand. En 1815, il refusa sa signature à l'Acte additionnel qu'exigeait Napoléon, et parvint, malgré les dangers auxquels il s'exposait, à rétablir l'ordre dans cet établissement. Lorsqu'en 1816 un membre de la chambre des députés fit une sortie contre l'Université, Taillefer y répondit par un écrit intitulé : *Renseignements offerts à la Chambre des députés sur les développements qui lui ont été présentés dans la séance du 31 janvier*. On a encore de lui : I. Un petit roman sur les avantages d'une bonne éducation : *Adèle et Cécile*, 1 vol. in-12, 1811. II. Une traduction de l'ouvrage anglais de Dodley sur la morale, et qui a pour titre : *De l'économie de la vie humaine*, imprimé avec le texte à Falaise, vol. in-12. III. *Extrait du rapport fait d'après l'invitation de Son Excellence le grand maître de l'Université sur les principes de ponctuation fondée sur la nature du langage écrit*, 1824, in-12. IV. *Quelques améliorations à introduire dans l'instruction publique*, Paris, 1824, in-8°. V. *Traité élémentaire de rhétorique*, ou *Règles d'éloquence à l'usage des classes*, Paris, 1825, in-12. VI. *Le Christianisme*, ou *Preuves et caractères de la religion chrétienne*, 1828, in-8°. Taillefer fut mis à la retraite peu de temps après la révolution de 1830, et il est mort dans un âge avancé. — TAILLEFER (Antoine), né à Brives-la-Gaillarde en 1755, était avant la révolution trésorier de la guerre et subdélégué de l'intendance de Bretagne, puis maire de Villier-le-Tilleul dans le département des Ardennes. On a de lui : *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français depuis la renaissance des lettres jusqu'en 1785*, ou *Recueil de traits, d'anecdotes, de bons mots*, Paris, 1785, 4 vol. in-8°. L—R.

TAILLEMONT (CLAUDE DE), littérateur et poète lyonnais du XVIe siècle, a joui, de son temps, d'une certaine célébrité. Il fut l'ami de Maurice Scève et de Clément Marot, Ce fut lui qui ordonna et dirigea avec le premier de ces poètes la magnifique réception que l'on fit en 1548, dans la ville de Lyon, à Henri II et à Catherine de Médicis, réception dont le récit, imprimé la même année, se trouve dans les *Mémoires de l'histoire de Lyon*, par Guillaume Paradin, pag. 320-351. Taillemont est auteur de deux ouvrages dont les exemplaires, devenus extrêmement rares, ne se trouvent plus que dans le cabinet des bibliophiles. Le premier a pour titre : *La Tricarite*, Lyon, 1536, in-8°; le second est intitulé : *Discours des champs faez*,

Lyon, 1553, petit in-8°. On en cite quatre réimpressions, y compris celle de Paris, 1557, aussi petit in-8°, omise dans le *Manuel de M. Brunet*. L'abbé Goujet, XI, 454, de la *Bibliothèque française*, et M. Breghot du Lut, p. 115 de ses *Nouveaux mélanges*, sont entrés dans quelques détails sur ces deux ouvrages, dont l'orthographe bizarre a beaucoup d'analogie avec celle de Loys Meigret, son compatriote (nous y renvoyons le lecteur). On ignore la date de la mort de Taillemont, qui paraît avoir foi de Lyon ainsi que Maurice Scève pendant les troubles dont cette ville fut le théâtre durant la seconde période du XVIe siècle. A.—P.

TALARU (Jean de), cardinal, archevêque de Lyon, d'une ancienne et illustre famille qui subsiste encore (*voy.* l'art. qui suit), succéda, en 1375, à Charles d'Alençon, prince du sang royal. L'année suivante, il tint un concile provincial dans lequel il fixa le droit des curés pour les sépultures, et voulut que ce droit n'excédât pas la somme de dix livres. En 1379 il rendit une ordonnance portant que les juifs seraient expulsés de la rue Dorée qu'ils habitaient alors, et qu'ils seraient tenus de se réunir dans une autre rue. Les juifs se soumirent; ils abandonnèrent la rive droite de la Saône, et allèrent s'éparpiller sur la rive droite du Rhône, dans les rues étroites qui avoisinaient le cloître des Jacobins et de l'Hôtel-Dieu. En 1389, Jean de Talaru reçut, lors de son entrée solennelle à Lyon, le roi Charles VI, et fut, à la sollicitation de ce monarque, créé cardinal par Clément VII. On présume qu'il se démit de son siége après cette promotion, car deux ou trois ans avant sa mort, arrivée en 1392, il avait été remplacé sur le siége épiscopal de Lyon par Philippe de Thurey. L'église de cette ville doit à la famille Talaru deux autres archevêques, Amédée, mort en 1444, et Hugues, décédé en 1517; elle lui doit aussi environ vingt chanoines, comtes de Saint-Jean. On voit par une pièce de Gilbert Ducher, insérée à la page 29 de ses Épigrammes latines (Lyon, 1538, in-8°), que l'un de ces comtes, qui portait le nom de Jean, possédait une maison près de Fourvière, où il cultivait avec succès la poésie et les lettres, et où il réunissait souvent une société choisie qui partageait ses goûts. Voyez les *Mélanges* de M. Breghot du Lut, p. 408; les *Archives du Rhône*, XIV, 214, et les *Notes et Documents*, pour servir à l'histoire de Lyon, par l'auteur de cet article; Lyon, 1839, in-8°, *passim*. A.—P.

TALARU (marquis de), ancien pair de France et grand d'Espagne, naquit en 1773. Il était parent ou allié des plus illustres familles de France : celles de Béthune, des Luxembourg, des Montmorency, etc. Son père avait été écuyer de Marie Leckzinska, femme de Louis XV, et l'un de ses oncles maître d'hôtel de la reine Marie-Antoinette. Resté, jeune encore, maître d'une grande fortune, il ne se mêla point au mouvement et aux affaires de la première révolution, et il dut à son caractère conciliant, surtout à son âme généreuse et bienfaisante, de ne pas être inquiété pendant les temps d'orages et de persécutions. Il fit, dans sa jeunesse, quelques voyages, principalement en Espagne et en Portugal, circonstance qui décida plus tard l'événement le plus marquant de sa carrière politique. A l'âge de 28 ans (1802), il épousa Mlle Delphine de Soran, d'une noble famille de la

Franche-Comté, veuve du comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, le célèbre membre de l'Assemblée constituante, que des forcenés massacrèrent dans la journée du 18 août 1792, bien qu'il eût été l'un des fondateurs de la liberté politique et de l'égalité en France, avec le centre droit de cette assemblée (*voy.* l'art. CLERMONT-TONNERRE, IX, 88). Cette union dura plusieurs années, et procura à M. de Talaru tout le bonheur qu'il pouvait espérer et dont il était digne (1). Nous parlerons ici, sans transition, de son second mariage qu'il contracta, en janvier 1834, avec Mlle Esnestine de Soran, âgée de 19 ans, la plus jeune des nièces de sa première femme. Cette union, par les circonstances qui l'accompagnèrent, rappelle la charmante comédie de Fagan, intitulée la *Pupille*. M. de Talaru avait donné tous ses soins à l'éducation et à la fortune de Mlle de Soran; il crut devoir, pour compléter l'œuvre de sa tutelle, lui trouver un époux. La liste des prétendants fut dressée; il s'y trouvait des noms de jeunes gens de nobles et opulentes familles. Mlle de Soran ayant parcouru cette liste, reprocha à son tuteur d'avoir oublié quelqu'un; ce quelqu'un était lui-même. M. de Talaru accepta une main offerte avec tant de grâce et de délicatesse. Quelque temps après cette union il fit, avec sa jeune épouse, plusieurs voyages dans lesquels la marquise de Talaru fit briller, aux yeux de la haute société européenne, ses grâces modestes, son esprit et ses vertus. Mais il eut bientôt le malheur de perdre cette excellente femme. Revenons à sa carrière politique. Nommé pair de France, le 10 juin 1823, le marquis de Talaru reçut de la confiance du roi Louis XVIII la mission importante et le titre d'ambassadeur auprès du roi d'Espagne. Les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait la Péninsule exigeaient autant de prudence que de fermeté. L'armée française, commandée par le dauphin, duc d'Angoulême, était entrée à Madrid et poursuivait sa marche vers Cadix, où Ferdinand VII était retenu prisonnier. Une régence royaliste s'était formée dans la capitale, afin de pourvoir aux affaires du gouvernement pendant la captivité du roi. On voit combien d'intérêts étaient à ménager. Un ambassadeur français, dans ces conjonctures, témoignait que la France intervenait comme alliée et non comme puissance envahissante. Le 8 août fut rendue et publiée la célèbre ordonnance d'Andujar, par laquelle le prince généralissime faisait défense aux autorités espagnoles de procéder à aucune arrestation sans l'autorisation du commandant des troupes françaises de l'arrondissement. Il était ordonné aux généraux français de mettre en liberté les individus arrêtés arbitrairement, et notamment les miliciens rentrant chez eux. Ils étaient invités, en outre, à faire arrêter quiconque s'opposerait à l'exécution de cette ordonnance. L'acte d'Andujar avait eu d'abord

(1) TALARU (*Delphine*, marquise de), née de Rosières-Soran, avait été, par son esprit et sa beauté, l'une des femmes les plus brillantes de la cour de Louis XVI. Mariée en premières noces au marquis de Clermont-Tonnerre, l'une des premières victimes de la révolution, elle fut elle-même longtemps incarcérée, et se trouva dans la même prison que La Harpe. On dit que ce fut à ses touchantes exhortations que le célèbre philosophe dut son retour à la religion. Madame de Talaru mourut en 1833.

M—D j.

pour but d'empêcher les sanglantes réactions, si fréquentes en Espagne entre les partis. En avançant dans le pays, notre armée trouvait les pierres de la constitution renversées, les autorités rétablies au nom du roi, mais les prisons encombrées d'hommes exposés à de cruelles représailles. Au sentiment de générosité pour des vaincus, se joignait un motif politique qui devait entrer dans les combinaisons d'un chef d'armée. En laissant une voie de salut à tout ce qui avait été entraîné et forcé de servir avec les factieux, le prince affaiblissait l'ennemi et aplanissait les voies pour arriver plus facilement et plus tôt au but de l'expédition. L'événement a justifié ses prévisions. Cependant la régence de Madrid fit, le 15 août, une protestation solennelle et énergique contre l'ordonnance d'Andujar. Elle la dénonça à l'Europe comme une atteinte à la souveraineté du roi au nom de qui elle gouvernait, comme un outrage fait à l'autorité dont elle était revêtue. Que le marquis de Talaru, comme homme privé, ait été contraire à cet acte, c'est ce qui ne doit pas surprendre, soit qu'il eût à exprimer son sentiment personnel, soit qu'il fût dans son rôle de représentant du droit des souverains et des nations. La violation était flagrante et les nécessités de la position de l'armée pouvaient seules la justifier. Mais, comme ambassadeur investi d'une haute confiance, il ne s'écarta pas, ostensiblement du moins, des instructions qu'il avait reçues, et de la politique du généralissime chargé de la conduite de l'expédition. Cet état de choses, au surplus, cessa le 1er octobre, jour de la délivrance du roi, après la bataille du Trocadéro et la capitulation de Cadix avec les cortès. Le marquis de Talaru, parti de Madrid, se trouva à Port-Sainte-Marie, avec le corps diplomatique, pour la réception du roi d'Espagne et de sa famille, dont il obtint l'accueil le plus distingué. A dater de ce moment le rôle politique de l'ambassadeur fut entièrement modérateur, afin d'engager le cabinet de Madrid à répondre aux vues généreuses et conciliantes du prince généralissime et du gouvernement français. C'est ce qui fit dire à M. Canning que jamais armée n'avait fait plus de bien et n'avait empêché plus de mal. Au milieu de ces soins M. de Talaru eut à négocier pour divers intérêts, et il signa trois conventions entre l'Espagne et la France avec le marquis d'Ofalia: l'une pour le remboursement et la restitution réciproque des prises de navires, l'autre pour la reconnaissance de la dette de l'Espagne (34 millions) envers la France pour dépenses faites par celle-ci en 1823; la troisième, pour l'occupation du territoire espagnol, en attendant la réorganisation de l'armée royale. Un corps français de 45,000 hommes devait rester sur le territoire espagnol jusqu'au 1er juillet 1824, moyennant un abonnement de deux millions par mois, représentant la différence du pied de paix au pied de guerre. Un autre acte, utile aux intérêts français, fut négocié par M. de Talaru, et publié sous forme de décret royal. Ce fut celui qui ouvrit les portes des possessions espagnoles en Amérique aux bâtiments de commerce des puissances alliées ou amies de l'Espagne. C'était la France qui devait le plus profiter de cette concession accordée aux sollicitations et aux démarches de son ambassadeur. M. de Talaru, dans le surplus de sa

mission, eut à lutter plus d'une fois contre l'esprit ou la faiblesse du cabinet de Madrid, pour faire respecter les capitulations accordées par les généraux français aux troupes constitutionnelles, afin d'obtenir une amnistie jugée nécessaire au rétablissement de la paix intérieure, et pour la reconnaissance des emprunts des cortès, dans l'intérêt du crédit de la monarchie. La mission extraordinaire de M. Louis de Marcellus, au commencement de 1824, eut pour objet d'appuyer ces demandes. Mais alors la France excitait, dans les conseils du roi d'Espagne, plus de jalousie que de reconnaissance, et son ambassadeur, fatigué de vaines sollicitations, abreuvé de dégoûts et traversé dans ses vues, échappa à cette situation par un congé indéfini. M. de Bois-le-Comte resta chargé des affaires. M. de Talaru fut nommé, le 15 fév. 1824, chevalier commandeur des ordres du roi, et l'année suivante ministre d'État, membre du conseil privé. Sa mission en Espagne n'a pas eu de meilleur historien que Chateaubriand dans son ouvrage *du Congrès de Vérone*. La correspondance diplomatique qu'il entretint avec M. de Talaru, en 1823 et 1824, montre dans quel esprit toute cette affaire fut conduite, et combien il fallut d'habileté à l'envoyé français pour ménager tant d'intérêts opposés au milieu des difficultés que suscitaient les puissances étrangères. Quelques citations de cette correspondance feront mieux comprendre que nous ne le ferions nous-même la nature et les difficultés de la situation. Le 1er octobre, le roi d'Espagne étant délivré, la mission de M. de Talaru devint plus régulière; elle rentra dans les conditions ordinaires de la diplomatie. Il n'y eut plus lieu, pour le ministre des relations extérieures en France, de donner des instructions dans lesquelles se trouvaient des phrases comme celle-ci : *Figurez-vous que vous êtes roi d'Espagne!* Le but était atteint, et ce fier langage n'était plus de saison. Il restait cependant à conserver le caractère et la dignité du gouvernement de la France. M. de Chateaubriand écrivait le 25 octobre à M. de Talaru ; « Tâchez de modérer les réactions..... L'établissement d'un absolutisme avide, sanguinaire et fanatique, déshonorerait cette campagne qui fait un immortel honneur à la France par sa hardiesse et sa générosité. » La suite de la correspondance de Chateaubriand est un témoignage continuel de l'habileté et de la fermeté de caractère avec lesquelles M. de Talaru conduisit les négociations relatives au traité d'occupation, au commerce avec les colonies espagnoles, et à l'indemnité de guerre. L'ambassadeur français reçut de Ferdinand l'ordre de la Toison-d'Or, en même temps que Louis XVIII lui accorda les témoignages les plus éclatants de satisfaction. L'ouvrage de M. de Chateaubriand fait connaître que M. de Talaru fut désigné comme le successeur de l'illustre écrivain, aux affaires étrangères. Le 9 juin 1824 il lui écrivit le billet suivant : « Je ne suis plus ministre, mon cher ami; on prétend que vous l'êtes. Quand je vous obtins l'ambassade de Madrid, je dis à plusieurs personnes, qui s'en souviennent encore : Je viens de nommer mon successeur; je désire avoir été prophète. » Assurément ce poste était bien digne d'un homme qui connaissait si bien l'Europe, et venait de faire ses preuves de talent et de caractère dans une mission aussi

difficile; mais on comprend que des motifs de délicatesse réunis à des circonstances de position n'aient pas permis à M. de Talaru d'accepter cette haute position. « 26 juin. — « Votre rôle sera difficile entre les « partis français et les partis espa- « gnols. Vous en trouverez de tou- « tes les sortes... Ne vous laissez pas « déconcerter au premier moment; « en dernier résultat, nous triomphe- « rons avec de la fermeté et de « la patience. » « 16 juillet. — Que « les conférences soient toujours ou « presque toujours des conversations « dans lesquelles vous montrerez le « plus grand désir d'agir avec les al- « liés; mais concluez très peu, c'est là « votre métier et le mien. Bon hom- « me sans être dupe, voilà l'affaire en « deux mots. » « 19 juillet. — Vous « faites très bien de vous mettre à « la tête du corps diplomatique. Il « faut que vous en deveniez le patron « et le maître. » Au sujet de l'ordonnance d'Andujar, Chateaubriand écrivait, le 1er août : « Cette ordon- « nance, au moment du dénouement, « dans un moment où l'habileté con- « siste à ne rien agiter, à gagner « quelques jours, peut avoir un effet « funeste. Je n'ai d'autre conseil à « vous donner que de faire vos ef- « forts pour amortir le coup. Ne vous « rangez pas du côté de la régence, « mais calmez-la en lui représentant « que c'est l'imprudence de la note « de M. Saës, ce mot de *réparation*, « qui, en blessant Mgr le duc d'An- « goulême, l'ont forcé de prendre « une mesure qu'il a crue néces- « saire à la sûreté de son ar- « mée.... Que deviendraient la ré- « gence et les royalistes, si nous « étions obligés de nous retirer sur « l'Ebre? S'ils veulent se sauver, il « faut donc qu'ils restent unis à nous, « et qu'ils soient reconnaissants de « ce que le prince a fait pour eux, « même lorsqu'il a recours à des « moyens de salut qui contrarient « leurs idées ou leurs passions. » « 17 août. — Quant à l'ordonnance, « c'est une chose faite; il faut donc « la soutenir; car ce qu'il y a de pire, « c'est de reculer sur une mesure. » « 19 août. — J'espère que vous au- « rez pris en termes polis, mais fer- « mes, le parti de l'ordonnance. « Ostensiblement, vous devez être « pour tout ce qui émane d'une au- « torité française; secrètement, vous « devez tâcher de tout concilier, de « tout adoucir. » « 27 août. — Vous « n'avez pas entendu les plaintes du « parti opposé; vous n'avez pas vu « comme nous ici les réponses de « tous les gouverneurs des places, « qui disent tous qu'ils se rendraient, « mais qu'ils ne le feront pas, parce- « qu'en posant les armes, ils seraient « emprisonnés et massacrés par les « ordres de la régence.... On traite « aujourd'hui trop facilement d'i- « neptes, d'incapables, de stupides « les gouvernements; mais peut-être « en dernier résultat trouvera-t-on « qu'un gouvernement qui a essayé « de concilier les hommes, qui s'est « opposé à toutes les mesures arbi- « traires, qui partout a arraché des « victimes à la mort sans distinction « de parti, et qui, tandis qu'on l'ac- « cusait de faiblesse, n'a consenti à « aucune concession politique, a fait « usage d'un assez heureux mélange « de modération et de fermeté. »

Après la mort de sa seconde femme, M. de Talaru sentit réveiller en lui le goût des voyages, qu'il avait eu dans sa jeunesse. A l'âge où les hommes cherchent le repos comme une préparation à l'éternité, il se livra au mouvement et à l'agitation des

excursions lointaines. La révolution de février, en affectant son âme toute française, ne fit qu'accroître cette disposition! Il visita le Danemarck, la Suède, et pénétra jusqu'en Laponie. De là, il passa en Russie, et visita Saint-Pétersbourg, d'où, traversant les provinces de ce vaste empire, il alla parcourir le champ de bataille de la Moskowa et faire un séjour à Moscou. De la Russie, il se rendit à Constantinople en passant par Vienne, et revint à Paris après avoir séjourné à Rome. Dans un autre voyage, il passa un hiver à Rome, celui pendant lequel éclata la révolution; et il s'embarqua pour l'Égypte, où il arriva après avoir touché à Malte. Mehemet-Ali lui fit une réception très distinguée, et lui procura toutes les facilités pour ses excursions dans le pays. Revenu en France dans sa soixante-dix-huitième année, ayant accompli ce qu'on peut appeler son tour d'Europe, il partit pour les États-Unis d'Amérique, et après avoir visité plusieurs villes de l'Union, il alla à la Nouvelle-Orléans, ensuite à la Havane. Avide de voir et de connaître, bon observateur, le voyageur octogénaire n'avait retenu que dans sa mémoire les circonstances de ses longues courses, et il les racontait avec beaucoup d'intérêt. Revenu en France, il se prépara à la mort comme un homme qui la pressentait. Le dernier acte remarquable de sa vie fut son testament, dont le public s'est beaucoup occupé, parce qu'on y trouve le plus auguste et le plus illustre nom de l'histoire contemporaine. Il semble que M. de Talaru ait voulu par là ne laisser après lui aucun doute sur ses sentiments. Mais on peut dire qu'indépendamment de ce motif, presque toutes ses dispositions testamentaires ont été dictées par l'intention la plus noble et la plus pure. La plupart des legs qu'il a faits sont, pour ainsi dire, des fidéicommis en faveur de personnes qu'il a chargées de continuer ses bonnes œuvres; car il était charitable, et n'estimait sa fortune que parce qu'elle lui donnait le moyen de suivre les inspirations de son cœur. Voici les principaux de ces legs : A Mgr. le comte de Chambord 2,000,000; à M. de Chateaubriand, 50,000 fr.; à M. Berryer, 10,000 fr.; à M. le prince de Montmorency-Robecque, son neveu, une terre valant 800,000 fr. *pour l'aider dans la tâche qu'il a entreprise de secourir toutes les infortunes.* Possédant des biens dans sept départements, il a laissé à chacun des sept évêques administrateurs des diocèses correspondants 30,000 francs pour les pauvres. Ses biens s'étendaient sur quarante-une communes; il a laissé à chaque desservant 4,000 fr. pour la même destination et 100,000 fr. à l'œuvre de la propagation de la Foi, dont il avait pu admirer, dans ses voyages, les prodiges accomplis avec les plus faibles ressources. Fondateur de quatre établissements desservis par des sœurs de charité, il a doté chacun d'eux de 50,000 fr. Enfin il a laissé 80,000 fr. à l'hospice d'Étampes, 10,000 fr. à l'œuvre des Orphelins du choléra, et d'autres legs pieux, formant avec ceux qui viennent d'être indiqués un capital de 2,000,000. M. le marquis de Talaru est mort à Paris le 24 mai 1850. Son nom, demeuré sans tache au milieu de nos révolutions, sera inscrit parmi ceux des amis et des bienfaiteurs de l'humanité. B—G—D.

TALHOUET (Auguste-Frédéric-Bon-Amour, marquis de), d'une des plus anciennes familles de Bretagne,

était né à Rennes le 8 avril 1788. A quinze ans, il s'engagea dans un régiment d'infanterie légère, qu'il quitta, quoique déjà sous-officier, pour entrer à l'école militaire de Fontainebleau. Il en sortit sous-lieutenant, et passa avec ce grade dans la cavalerie, au 15e régiment de chasseurs. En 1807, il fut nommé lieutenant, puis capitaine aide-de-camp du général Espagne. Officier d'ordonnance de l'empereur et chef d'escadron en 1809, il se signala au bombardement de Vienne. Napoléon, qui aimait les noms de l'ancienne noblesse, le fit bientôt un de ses officiers d'ordonnance. Sa mère devint dame du palais de Joséphine, et sa sœur, l'épouse du général Lagrange. La désastreuse campagne de Russie fut pour lui l'occasion de se distinguer. Grièvement blessé à la Moskowa où il donna des preuves de courage, il fut promu au grade de colonel du 6e de chasseurs sur le champ de bataille. Blessé de nouveau dans la retraite, on le laissa pour mort sur la neige, et sans un soldat de son régiment qui le porta à une ambulance, il eût certainement succombé. Plus tard, il récompensa dignement ce brave homme, en l'établissant dans son domaine du Lude, où il ne cessa de lui témoigner la plus vive reconnaissance. Il servit l'empereur jusqu'à sa chute, et, au retour des Bourbons, Louis XVIII le choisit pour colonel des chasseurs de Berry, puis le fit chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il se trouvait à Compiègne, en mars 1815, lorsque les chasseurs royaux s'y présentèrent, sous le général Lefebvre-Desnouettes, pour entraîner dans leur défection les chasseurs de Berry. Talhouet fit aussitôt monter à cheval son régiment, qu'il maintint dans le devoir, et il le ramena au Bourget, où les soldats renouvelèrent avec de vives démonstrations leur serment de fidélité. Durant les Cent-Jours, Talhouet se tint à l'écart, et, après la seconde Restauration, il reçut le commandement du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, avec le grade de maréchal de camp. En 1817 il épousa la fille du comte Roy, ce qui augmenta beaucoup sa fortune, et le 5 mars 1819 il fut créé pair de France. Il se montra très-exact aux séances de la chambre, où on le vit déployer, dans les commissions, beaucoup d'aptitude aux affaires; mais il parut rarement à la tribune. Bien qu'ayant toujours voté avec le parti royaliste, il n'hésita pas à reconnaître la monarchie de juillet, et à la servir. Membre du conseil général de la Sarthe, où il possédait le magnifique domaine du Lude, il en présida plusieurs fois le collége électoral. Il venait d'être mis à la retraite comme maréchal de camp, lorsqu'il mourut le 12 mars 1842. Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il avait constitué, en 1819, la société pour l'amélioration des prisons, et en 1835 il habilla à ses frais cent habitants du Lude. Son corps est inhumé dans la chapelle de l'hospice de cette ville, fondé par sa mère. Son fils était en 1851 l'un des représentants de la Sarthe à l'Assemblée législative; sa fille a été mariée au fils du duc de Brissac, enlevé par une mort prématurée. Sa sœur avait épousé le général Lagrange. Son éloge funèbre a été prononcé à la chambre des pairs par le président Boyer, dans la séance du 24 mars 1843. C—H—N.

TALLEMANT *des Réaux* (Gédéon) naquit à La Rochelle vers

l'année 1619. Cet écrivain piquant et original, d'une allure vive et légère qui l'a fait surnommer *le Brantôme du XVIIe siècle*, est demeuré long-temps presque oublié; aussi le savant Daunou écrivait-il dans l'article de l'abbé Tallemant : « Peut-être était-il parent d'un Tallemant des Réaux, auteur d'une épitaphe en vers de Patru, imprimée en quelques recueils. » (*Voy.* François TALLEMANT, XLIV, 424.) Quelques écrivains l'avaient cependant nommé avec éloge; l'abbé de Marolles disait en parlant de lui : « M. des Réaux et l'abbé Tallemant son frère, qui ont l'esprit si poli et si délicat (1). » Il met ailleurs des Réaux parmi les Français qui ont le mieux réussi dans l'épigramme (2). On rencontre aussi des Réaux au nombre des poètes et des hommes du monde qui se réunirent au marquis de Montausier pour célébrer les mérites et les agréments de Julie d'Angennes, cette perle des *précieuses*, qui ne consentit à lui donner sa main qu'après quatorze ans de soins et d'assiduités, et dont il était réservé à des Réaux de devenir l'historien. Si cet écrivain n'était pas tout à fait ignoré, il était au moins fort peu connu, et on le confondait le plus souvent avec l'abbé Tallemant, ou Paul Tallemant, leur cousin, qui durent une bonne part de leur célébrité à l'honneur d'appartenir à deux académies. Les Tallemant sont originaires de Tournay où ils faisaient profession de la religion réformée; François Tallemant, l'un d'eux, pour se dérober aux persécutions exercées contre les religionnaires, s'expatria et vint à La Rochelle où il transporta sa maison de commerce. Il y épousa une riche veuve dont il eut deux fils qui reçurent les noms de Gédéon et de Pierre. Les affaires de François Tallemant ayant prospéré, il devint *pair de la commune*, et en 1600 il fut *coélu* du maire (3). Plus tard, Gédéon et Pierre fondèrent à Bordeaux une maison de banque. Gédéon acheta en 1612 une charge de secrétaire du roi (4), fut nommé trésorier de l'épargne pour la Navarre, prit à ferme plusieurs impôts, et acquit une grande fortune. C'est le père de Gédéon Tallemant, conseiller au parlement de Paris en 1637 (5), maître des requêtes en 1640 (6), puis intendant de Guyenne, qui mourut ruiné, laissant un fils, Paul Tallemant, qui a été membre de l'Académie française et de celle des inscriptions. Pierre Tallemant, deuxième fils de François, se maria deux fois. Il épousa en secondes noces Marie Rambouillet, sœur du riche financier qui créa au bourg de Reuilly, à l'issue du faubourg Saint-Antoine, de beaux jardins, dont le souvenir s'est conservé par le nom de *Rambouillet* donné à l'une des rues ouvertes sur ce terrain. Pierre laissa deux fils et une fille; l'aîné est notre écrivain, le second est l'abbé Tallemant. La fille, Marie Tallemant, épousa le marquis de Ruvigny, député général des églises réformées, qui, étant sorti de France à la révo-

(1) *Mémoires de Marolles*, Paris, 1656, in-fol., p. 438.

(2) *Ibid.*, p. 246.

(3) ARCÈRE, *Hist. de La Rochelle*, 1757, in-4°, II, 405.

(4) TESSEREAU, *Hist. de la chancellerie*. Paris, 1710, in-fol., I, 312.

(5) BLANCHARD, Catalogue des conseillers du parlement, à la suite de l'*Histoire des présidents au mortier*, p. 137.

(6) *Continuation manuscr. des maîtres des requêtes de Blanchard*, à la bibliothèque de l'Arsenal.

cation de l'édit de Nantes, prit du service en Angleterre et y commanda les armées sous le titre de comte de Galloway (*voy.* GALLOWAY, XVI, 375). On a peu de détails sur la vie de Tallemant des Réaux. Il nous apprend que vers l'année 1637 son père lui fit faire un voyage en Italie avec l'abbé Tallemant; un frère du premier lit leur servait de mentor. Une circonstance particulière marqua cette époque de sa vie. L'abbé de Retz, depuis cardinal, venait d'obtenir en Sorbonne le premier *lieu* de la licence en théologie; il l'avait emporté sur l'abbé de La Mothe-Houdancourt, que protégeait le cardinal de Richelieu, lequel, irrité de ce manque de déférence, menaçait les députés de Sorbonne de raser les bâtiments dont la construction était commencée. L'éloignement momentané de l'abbé de Retz donna au cardinal le temps de se calmer. Des Réaux, qui n'avait encore que dix-huit ans, était né observateur; on ne verra pas sans intérêt le portrait qu'il a tracé du compagnon de voyage qui devait un jour exercer sur la France une si fâcheuse influence. « C'est, « dit-il, un petit homme noir qui ne « voit que de fort près; mal fait, laid « et maladroit de ses mains à tou- « tes choses... Sa passion domman- « te, c'est l'ambition; son humeur « est étrangement inquiète, et la bile « le tourmente presque toujours (7). » A ces traits on reconnaît déjà le futur cardinal, ce héros des brouillons. De retour à Paris, des Réaux prit ses degrés en droit civil et canonique. Son père le destinait à la magistrature, et il annonçait l'intention de lui acheter une charge de conseiller au parlement; mais Tallemant ne s'y sentait nullement porté. « Je haïs- « sais ce métier-là, disait-il, outre « que je n'étais pas assez riche « pour jeter quarante mille écus dans « l'eau. » Pierre Tallemant jouissait d'une assez grande fortune; mais il se montrait peu disposé à la partager de son vivant avec ses enfants. Ce fut principalement ce qui engagea des Réaux à chercher dans un mariage avantageux les moyens de se soustraire à une dépendance qui lui pesait, et il demanda la main d'Elisabeth Rambouillet sa cousine, qui n'avait pas encore douze ans. Le mariage fut convenu, mais différé de deux années. Se voyant une existence assurée, des Réaux renonça à prendre un état qui aurait diminué son indépendance, et il se donna tout entier aux soins de sa famille, à la culture des lettres, aux distractions de la société et à l'observation des divers caractères qu'il y rencontrait. M. de la Grossetière, un de ses frères du premier lit, avait épousé une demoiselle d'Angennes; cette alliance ouvrit à des Réaux les salons de l'hôtel de Rambouillet. Il y fut accueilli par la marquise, dame aussi distinguée par sa naissance que par les grâces de son esprit et la sûreté de son jugement. Elle rassemblait chez elle ce qu'il y avait de plus grand, de plus poli, de plus savant et de plus spirituel; l'urbanité y rapprochait tous les rangs; on y voyait converser ensemble les Condé, les Conti, les Soissons, les Cinq-Mars, les De Thou, les Bouillon, les Turenne, les Gondi, les Montausier, les Fouquet, les Voiture et les Balzac, les La Fontaine, les Malherbe et les Racan; Godeau, qu'on y appelait *le Nain de Julie*; les Ménage et les Conrart, les deux Cor-

(7) MEMOIRES DE TALLEMANT DES RÉAUX. *Historiette du cardinal de Retz.*

neille, les Chapelain et les Gombault. Molière venait y essayer l'effet de ses pièces. Parmi les dames on y voyait la Grande Mademoiselle, madame la princesse et mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, Julie d'Angennes et ses sœurs, madame de Sévigné et madame de La Fayette son amie, madame de Motteville, madame du Plessis-Guénégaud, mademoiselle Paulet, dont la voix, disait-on, charmait les rossignols, mesdemoiselles de Scudéry, Desjardins, et tant d'autres personnages dont l'énumération serait trop longue. Voilà les salons qui s'offrirent aux observations de Tallemant des Réaux. Il ne s'y bornait pas à ce qui était sous ses yeux, il y recueillait encore les anecdotes des temps passés, et dans ses entretiens avec la *Grande Arthénice* se déroulaient les souvenirs de la vieille cour. Fille du marquis de Pisani, ambassadeur de Henri III à Rome, alliée par sa mère aux Médicis, elle avait passé sa première jeunesse auprès de la reine Marie; elle avait pris part à toutes les fêtes de la cour, figuré dans tous les ballets; elle avait recueilli des vieux courtisans les traditions sur les Valois; aucun prince, disait-elle, ne les a égalés en grandeur et en majesté : aussi Henri IV, avec son aimable laisser-aller et cette apparente bonhomie qui lui servit peut-être autant que son épée à conquérir son royaume, lui paraissait-il avoit l'air bourgeois. La marquise se plaisait à raconter à des Réaux les anecdotes secrètes du dernier règne, et de celui de Louis XIII qu'elle n'a jamais aimé. C'est sans doute ce qui a contribué à rendre des Réaux injuste envers ce prince. Madame de Rambouillet n'a pas semé en terre ingrate; Tallemant a donné la vie à ses souvenirs; et sous sa plume ils deviennent d'utiles documents pour l'histoire; aussi eut-il grand soin, en plusieurs endroits de ses mémoires, de reporter à la marquise l'expression de sa reconnaissance. « C'est d'elle, dit-il, que je « tiens la plus grande et la meilleure « partie de ce que j'ai écrit dans ce « livre. » Des Réaux ne puisait pas seulement à cette source les anecdotes du grand monde; il interrogeait encore sa famille et la société qui l'entourait, composée de bourgeois et de riches partisans dont la plupart étaient fort au courant de ces bruits de ville dont se compose la chronique semi-scandaleuse; et sa malignité naturelle s'en est souvent rendue l'écho avec une complaisance que l'on ne peut assez blâmer. Aussi les *Historiettes* sont-elles parsemées d'anecdotes, pour ainsi dire échevelées, que Tallemant accueillait avec un regrettable empressement. Il faut en le lisant se tenir en garde contre cette disposition, bien que des témoignages non suspects soient venus confirmer encore la plupart de ses récits. Issu d'une famille enrichie par le commerce et les affaires, des Réaux, considéré comme historien, a le défaut de sa position sociale, et souvent elle le rend injuste. Il a l'esprit bourgeois : ce qui est au-dessus de lui l'offusque et le blesse; ainsi que La Sablière son beau-frère, il ne pouvait supporter l'impertinente habitude qu'avaient certains gentilshommes de se présenter au milieu d'un bal sans y être invités, d'y prendre la main de la danseuse et de supplanter ainsi d'honnêtes roturiers qui souvent avaient payé les violons; d'autres armes leur étant interdites, les bourgeois humiliés se vengeaient par de malins couplets, dont quelques-uns sont venus jusqu'à

nous (8). Ce n'est pas d'aujourd'hui que le couplet français a flagellé les ridicules; n'a-t-il pas renversé sous nos yeux bien d'autres choses que de sottes fatuités de gentillâtres? Cette disposition sarcastique a exercé son influence sur le caractère comme sur le style de des Réaux : spirituel, instruit, ayant la conscience de ce qu'il valait, il se voyait repoussé par d'absurdes préjugés; de là cette acrimonie contre la noblesse qu'il n'essaie même pas de dissimuler; de là cette propension à ne laisser échapper aucune occasion de rire aux dépens des grands, et de les immoler à ses saillies. Né dans le calvinisme, des Réaux fit abjuration, le 17 juillet 1685, entre les mains du P. Rapin, jésuite. Dangeau en fait mention dans son journal (9), et Maucroix en donne la date précise (10) : une épître de des Réaux, adressée à cette occasion au P. Rapin, est conservée dans le cabinet du docte M. Parison (11). Parvenu au milieu de sa carrière, Tallemant éprouva de grands revers de fortune; il vit s'évanouir des placements importants qu'il avait faits sur la banque de son frère aîné, dont la solvabilité fut fortement ébranlée par l'infidélité d'un associé (12). La recherche des partisans, sous l'administration de Colbert, vint consommer la ruine des Tallemant, des Rambouillet et des La Sablière. Les premiers furent taxés par la Chambre de Justice à quatre cent mille livres, les seconds à sept cent mille (13), et Tallemant se vit réduit à une telle nécessité, que le roi eut égard à sa position et lui accorda une pension de deux mille livres (14). Ce fait, qui coïncide avec l'abjuration de des Réaux, ferait craindre qu'il ne s'y fût mêlé des motifs humains, ce qui ne s'accorderait pas avec le caractère indépendant de notre écrivain. On aurait désiré pouvoir s'étendre sur les liaisons de Tallemant avec les littérateurs les plus distingués de son temps; mais le nombre en serait trop grand. On se contentera de nommer ici deux des amis les plus particuliers de des Réaux, Patru et Maucroix. Patru, le célèbre avocat qui, nommé successeur de Porchères d'Arbaud, fut le premier récipiendaire qui ait adressé un remercîment à l'Académie française; l'usage s'en établit, et depuis Patru le discours de réception devint obligatoire (15). La liaison de Patru avec des Réaux remontait à leur jeunesse. Le père de Patru possédait un domaine en Brie, auprès de Pommeuse, terre qui appartenait alors à Montauron, le riche partisan dont la fille naturelle avait épousé un Tallemant. Les deux jeunes gens, compagnons d'études et de plaisirs, se voyaient fréquemment et n'avaient pas de secrets l'un pour l'autre. C'est par suite de cette intimité (16) que les

(8) *Notice sur Tallemant des Réaux*, édit. de 1840, I, 35.

(9) Mémoires de Dangeau, Mss Pompadour. Biblioth. de l'Arsenal, année 1685, p. 305.

(10) Maucroix, *Poésies diverses*, Mss de la biblioth. de Reims.

(11) Cette médiocre épître a été insérée dans les deux éditions de la notice qui précède les *Mémoires de Tallemant*, 1835 et 1840.

(12) *Historiette de l'abbé Tallemant*,

(13) *Etat des taxes de la Chambre de Justice et de tous ceux qui ont été employés dans les finances du temps de M. Foucquet*, à la suite du *Journal d'Olivier d'Ormesson*. Mss. in-fol. de mon cabinet.

(14) « Le roi a donné 2000 livres de pen« sion à Tallemant des Réaux, qui s'est de« puis peu converti. » (Biblioth. nationale, supplément aux Mss français, n° 1643.)

(15) Pellisson, *Histoire de l'Académie*, Paris, 1730, in-12, I, 214.

(16) *Historiette de madame Lesesque*, VI, 1, édit. de 1840.

amours de Patru et de la belle Mme Levesque sont devenus l'une des plus jolies *historiettes* de des Réaux; l'eût-il lue, Patru n'aurait pu s'en plaindre. Ne savait-il pas que la discrétion n'était pas la vertu favorite de son ami? Des Réaux eut la douleur de survivre à Patru, et il composa pour lui deux épitaphes en vers français. Le P. Bouhours en a publié une qui est connue depuis longtemps (17); il n'en est pas de même de la seconde : nous l'avons trouvée dans un des portefeuilles de Tallemant; elle est empreinte de l'esprit d'incrédulité qui, dès le XVIIe siècle, préludait à la triste philosophie professée à découvert dans le siècle suivant. Elle mettait Patru au rang des *esprits forts*, « ainsi nommés par pure ironie », disait La Bruyère dans le chapitre consacré à les peindre (18). Voici cette épitaphe dont nous possédons l'original autographe :

Cy gist le célèbre Patru,
De qui le mérite a paru
Toujours au-dessus de l'envie.
Il a savamment discouru,
Mais peu de la seconde vie;
Heureux, s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru.

Maucroix était aussi particulièrement lié avec des Réaux; il lui a adressé plusieurs épîtres en vers, ainsi qu'à Mme des Réaux, sous le nom de *Rosaliane*. Le chanoine de Reims a joint à ses poésies, dont un assez grand nombre est encore inédit, de courtes notes qui font connaître des faits importants sur l'auteur des *Historiettes*. « Des Réaux, « dit-il, est fils d'un partisan que « Colbert a ruiné; il est glorieux; les « louanges le rendraient fou; il dit « qu'il est en esprit ce que Mme de « Montbazon est en beauté. Il n'a « que deux filles (19). » Dans une autre note, Maucroix fait connaître l'époque précise de la mort de Tallemant, et il y joint un éloge succinct, d'autant plus précieux à recueillir que c'est le jugement d'un contemporain et d'un ami. Sa brièveté nous permet de l'insérer ici. « Le dix novembre 1692, mourut à Paris, dans « sa maison, près la porte de Richelieu, mon cher ami M. des « Réaux (20). C'étoit un des plus « hommes d'honneur, de la plus « grande probité que j'aie à jamais « connus. Outre les grandes qualités « de son esprit, il avoit la mémoire « admirable, écrivoit bien en vers et « en prose, et avec une merveilleuse « facilité. Si la composition lui eût « donné plus de peine, elle auroit pu « être plus correcte; il se contentoit « peut-être un peu trop de ses premières pensées, car, du reste, il « avoit l'esprit beau et fécond, et peu « de gens en ont eu autant que lui. « Jamais homme ne fut plus exact. « Il parloit en bons termes et facilement, et racontoit aussi bien « qu'homme de France (21). » Ces

(17) *Recueil de vers choisis.*

(18) « Les esprits forts savent-ils qu'on « les appelle ainsi par ironie? Quelle plus « grande foiblesse que d'être incertain quel « est le principe de son être, de sa vie, de « ses sens, de ses connoissances, et quelle « en est la fin! » (La Bruyère, *Caractères*, ch. XVI.)

(19) Maucroix, *Poésies diverses.* Mss de Reims.

(20) On lit sur les registres de la paroisse Saint-Eustache l'acte qui suit : « Du « mardi, onzième novembre (1692), défunt « messire Gédéon Tallemant, demeurant « rue Neuve-Saint-Augustin, a esté inhumé « au cimetière Saint-Joseph. *Signé :* L'AAAÉ « Tallemant et Tallemant. » Ce dernier devait être Paul Tallemant, cousin du défunt; l'acte ne porte la signature, ni du curé ni du vicaire, par une négligence très-fréquente à cette époque.

(21) *Ibid.*

derniers mots pourraient servir d'épigraphe aux *Historiettes*. Tallemant avait emprunté son surnom *des Réaux* d'un petit village de l'Angoumois qui a peut être été le lieu de sa naissance. Se voyant parvenu à une assez belle fortune, il désira de porter le nom d'un lieu qui lui appartînt, et vers l'année 1650 il acheta, moyennant cent quinze mille livres, la châtellenie du Plessis-Rideau, située dans le val de Loire, en Touraine, paroisse de Chouzé; puis, s'étant pourvu en chancellerie, il obtint, le 11 juin 1653, des lettres-pateutes, enregistrées au parlement, portant : *qu'il lui seroit loisible de commuer le nom de la terre et châtellenie du Plessis-Rideau, et que dorénavant et à perpétuité elle seroit appelée les Réaux* (22). Cette terre, sortie de la famille Tallemant à l'époque de ses désastres, est depuis longtemps la propriété de M. Taboureau des Réaux. L'acquisition de cette propriété donna lieu à un procès entre des Réaux et le docteur Antoine Arnauld sur des droits de justice, et Patru rédigea, dans l'intérêt de son ami, un factum qui est dans ses œuvres (23). Des nuages s'étaient élevés entre les deux époux, et Mme des Réaux avait quitté le domicile commun pour se retirer à l'abbaye de Bellechasse. Les causes de cette mésintelligence ne seront peut-être jamais connues; cependant le malheur avait pu les aigrir; ils avaient perdu leurs deux filles qui seules auraient pu resserrer leurs liens, et d'affreux désastres les avaient frappés. Le fait de cette séparation résulte d'une lettre de Mme des Réaux adressée à un personnage important chez lequel elle s'était plusieurs fois présentée sans obtenir audience; on y lit ce passage : « Une femme qui est mal avec « toute sa famille, et qui doit répon- « dre de sa conduite à tant de gens, « ne peut sortir d'un monastère « sans donner quelque prise sur « elle (24). » La lettre est datée de l'abbaye, du 14 août, sans que le millésime de l'année soit indiqué. Tallemant des Réaux est à la fois poète et historien. Il ne nous est parvenu qu'une faible partie de ses œuvres poétiques, car cet homme singulier, que Maucroix présente cependant comme *glorieux* et avide de louanges, semble n'avoir cherché qu'à dissimuler son existence et ses ouvrages à la postérité. Poète facile et délicat, il n'a pris aucun soin de réunir et de conserver les inspirations de sa muse, et il a presque défendu aux siens de publier ses *Historiettes*; toutes ses complaisances d'auteur étaient réservées pour l'*Histoire de la Régence*, qu'il se proposait d'écrire, et dont les *Historiettes* n'étaient, pour ainsi dire, que les *rognures*; et tout porte à croire que cet ouvrage qui, sorti de sa plume, aurait été d'un si grand intérêt, sera resté à l'état de projet, ou que, s'il a été composé, le manuscrit en aura été perdu; car toutes les bibliothèques de Paris et des départements ont été compulsées, et les recherches les plus étendues n'ont rien produit. Nous ne pouvons indiquer de des Réaux, comme poète, que de petites pièces fugitives épar-

(22) *Registres du Parlement de Paris*, 4e vol. des *Ordonnances de Louis XIV*, M. M. M., fol. 235, v°.

(23) *Œuvres de Patru*, 3e édit., Paris, 1714, in-4°.

(24) *Catalogue analytique des autographes provenant de la bibliothèque du bibliophile Jacob*. Paris, Techener, 1840, in-4°, p. 40.

ses çà et là. On a de lui, pour la *Guirlande de Julie*, le *madrigal sur la fleur du lis*, dont la conservation est due à son insertion dans le chef-d'œuvre de calligraphie dû à la plume de Jarry. Nous avons découvert, à la bibliothèque de l'Arsenal, un sonnet composé, écrit et signé par des Réaux, dans lequel il invite Conrart à se réunir à une pléiade de poètes-amis, appelés à célébrer avec lui les agréments et les vertus d'*Amaranthe* (Mme d'Harambure, cousine de l'auteur), qui venait de succomber à une maladie de langueur (25). Notre Parnasse a dû s'en émouvoir. Cependant Maynard est, à notre connaissance, le seul poète qui ait répondu à l'appel de des Réaux par un sonnet inséré dans ses œuvres (26) qui commence par ces vers :

O malice du sort! ô crime de la Parque!
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittés,
Et le pâle nocher a passé dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés!

On a encore de des Réaux les deux épitaphes de Patru, celle de Perrot-d'Ablancourt, et l'épître au P. Rapin. Tallemant a parlé d'une autre épître en vers, adressée à Quillet, l'auteur de *la Callipédie* (27). Cette pièce, perdue, ainsi que beaucoup d'autres poésies légères échappées à sa muse, seront retrouvées avec plus de facilité maintenant que des Réaux n'est plus au rang des inconnus. C'est surtout comme historien et comme prosateur d'un style original et d'une manière à lui, qu'il prendra dorénavant, parmi nos écrivains, la place qui lui appartient. Ses *Historiettes*, curieux et piquants mémoires historiques, littéraires, souvent facétieux, sont l'œuvre d'un esprit fin, délicat et railleur, qui apprécie avec justesse et juge avec sévérité les écrits, les actions et les travers de ses contemporains : rois, princes, prélats, courtisans, ministres, poètes, femmes célèbres, galantes ou singulières, personne n'échappe à son coup d'œil observateur. Né dans une condition obscure, il signale avec complaisance les vices et les ridicules des personnages placés au-dessus de lui. Il prend un malin plaisir à révéler l'origine des gens partis de bas, élevés par la fortune, dont il semble prévoir la chute avec une sorte de complaisance. Enclin à un certain libertinage d'esprit, il soulève quelques-uns des voiles sous lesquels s'abritent les désordres de son temps ; il le fait avec d'autant moins de ménagement, qu'il n'écrit pas pour le public ; c'est ainsi qu'il s'en explique dans son *introduction*. « Je prétends dire le bien et le mal, « sans dissimuler la vérité et sans me « servir de ce qu'on trouve dans les « historiens et les mémoires im- « primés. Je le fais d'autant plus « librement que je sais bien que ce « ne sont pas choses à mettre en lu- « mière, quoique peut-être elles ne « laissassent pas d'être utiles ; je « donne cela à mes amis, qui m'en « prient il y a longtemps. » Tallemant s'attache surtout à peindre la vie et les mœurs de la bourgeoisie, dont on ne connaissait guère que des traits épars dans des mémoires et des lettres missives, dans quelques romans et les poètes comiques. Il a révélé bien des traits inconnus ; mais ce qu'il a peut-être offert de plus neuf, c'est cette bonne madame Pi-

(25) *Voir* le Mss 151, in-8°, I, 391. Bell. Lettr. françaises.

(26) *Œuvres de Maynard*. Paris, 1646, in-4°, p. 25.

(27) Dans l'*Historiette du cardinal de Richelieu*.

lou, cette dame Cornuel de bas étage, avec ses bons mots et ses brusques reparties, fille, femme, veuve de procureur au Châtelet, qui, avec son franc parler et son rude bon sens, disait aux grandes dames leurs vérités, s'en faisait craindre et était reçue au Louvre malgré l'étiquette, et que la reine Anne d'Autriche considérait au point qu'apprenant qu'elle était malade, et passant devant sa petite maison de la rue Saint-Antoine, elle faisait arrêter pour s'informer de ses nouvelles. Où rencontrer des détails plus neufs et plus curieux sur l'hôtel de Rambouillet et sur les personnes qui le fréquentaient? Où aurait-on trouvé, avant la publication des *Historiettes* de Tallemant, les récits de ces fêtes mythologiques imitées des anciens, données avec tant de goût par l'illustre marquise et ses filles au milieu des roches de Rambouillet, ces magnifiques accidents de la nature auxquels Rabelais avait déjà attaché son nom? Voiture, Balzac, Malherbe, Gombault, Chapelain, Conrart, et tant d'autres littérateurs, y sont peints d'après nature; La Fontaine et Pascal y sont seulement esquissés; Mlles Paulet, Ninon, Marion de Lorme paraissent aussi dans cette galerie sous de nouveaux aspects. Mais il faut s'arrêter; une notice biographique a des bornes que nous ne devons pas franchir. Le manuscrit autographe des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et les deux portefeuilles dont on a eu l'occasion de parler dans cette notice ont fait partie, pendant plus d'un siècle, de la riche bibliothèque de M. Trudaine. Ils paraissent y avoir été apportés par Renée-Madeleine Rambouillet, petite nièce de madame veuve des Réaux, qui épousa en 1701 Charles Trudaine de Montigny, depuis prévôt des marchands. Mme de Moutigny hérita, au moins en partie, de madame des Réaux, dans la succession de laquelle se seront trouvés les papiers de son grand oncle. La bibliothèque Trudaine a été vendue en 1803, sur le catalogue dressé par le libraire Bluet, et le manuscrit de Tallemant, porté sous le n° 1677, fut adjugé à M. le marquis de Châteaugiron, notre honorable ami, dont nous déplorons la perte encore récente. Les *Historiettes* ont été publiées par trois éditeurs qui en partagèrent entre eux le fardeau; ce furent MM. de Châteaugiron, Jules Taschereau et de Monmerqué, rédacteur de cette notice. L'édition parut en 1835, chez Le Vavasseur, en 6 volumes in-8°. On joignit au 6e volume une *Vie anonyme de Costar* et de *l'abbé Pauquet*. Des lettres de mademoiselle de Scudéry à M. Godeau, évêque de Vence, sur plusieurs événements de la Fronde, y furent aussi ajoutées. La notice sur Tallemant des Réaux, par M. de Monmerqué, et la table des matières ne parurent qu'en 1836. Cette édition ne tarda pas à être épuisée, et une 2e édition, augmentée de beaucoup de passages inédits, négligés dans la 1re, parut chez Delloye, en 1840, en 10 volumes petit in-12, ornés de 10 portraits gravés. Cette édition, donnée par M. de Monmerqué sans le concours de ses collaborateurs à la 1re édition, ne contient point la Vie de Costar, ni les Lettres de Mlle de Scudéry. Le libraire devait y joindre une table des matières, mais ce soin fut négligé. Les *Historiettes* contiennent tant de noms célèbres ou obscurs; il y est parlé de tant de choses que, malgré tous les soins apportés aux notes et éclaircissements dont les

deux éditions sont enrichies; les recherches faites depuis leur publication ont encore éclairci un grand nombre de passages, et le besoin d'une 3e édition commence à se faire sentir. L'éditeur s'est adjoint pour ce travail un de ses plus honorés confrères de l'Académie des inscriptions; si ce livre paraît, ce sera sous les deux noms. Des Réaux parle, dans l'historiette de Voiture, d'un commentaire qu'il avait fait sur ce spirituel écrivain. Un exemplaire de la 5e édition de Voiture, Paris, Courbé, 1656, a été trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal. Il y est catalogué sous le nº 20595, B, *Lettres françaises*. Les notes paraissent être de la main de Tallemant; elles sont peu nombreuses, mais elles appartiennent à notre écrivain et contiennent souvent des passages de ses *Historiettes* avec ou sans variantes. Ce commentaire est bien son œuvre. Ce vol. a servi pour le travail de la 2e édition. M.—É.

TALLEYRAND *de Périgord* (Charles-Maurice), évêque d'Autun, célèbre diplomate et l'un des principaux auteurs de nos révolutions, doit, sous ces divers rapports, tenir une grande place dans l'histoire. Resserrés dans un cadre étroit, nous en sortirons autant que cela sera nécessaire pour ne rien omettre, pour donner une étendue suffisante à la Vie d'un homme qui, pendant un demi-siècle de révolutions et de guerres, mêlé à tous les événements, eut sur les plus importants une grande influence. Il était né en 1754, à à Paris, de l'une des familles les plus illustres de l'ancienne France (*voy.* les p. 248 et suiv., tom. XLIV, et la note ci-dessous) (1). Ce qui est assez remarquable, c'est qu'il avait pour aïeule maternelle la célèbre princesse des Ursins qui garantit si heureusement Philippe V des tentatives d'usurpation du duc d'Orléans, aïeul de Louis-Philippe. Mis en nourrice, dès sa naissance, dans un faubourg de la capitale, il y essuya un accident qui le rendit boiteux pour le reste de sa vie, et le priva de son droit d'aînesse en le forçant de renoncer à la profession des armes qu'il devait embrasser, et d'entrer dans celle de l'Église qui convenait moins à ses goûts. On a dit que toutes ces circonstances contribuèrent à la désaffection de sa famille, ce que nous avons de la peine à croire de la part de parents d'ailleurs estimables. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le souvenir de ces rigueurs avait laissé dans son esprit de fâcheuses impressions, et qu'il n'en parlait qu'avec amertume, ne pouvant se rappeler sans en être ému qu'il n'avait jamais couché sous le toit paternel. A peine sorti des mains de sa nourrice, on l'avait envoyé au collége d'Harcourt, où il passa plusieurs années, puis au séminaire de Saint-Sulpice et enfin à

(1) Talleyrand, qui paraît originairement avoir été un nom de terre, s'écrivait autrefois *Taleran*, *Taleiran*, ou *Taillsran*. C'est un surnom que prirent, au commencement du XIIe siècle, plusieurs seigneurs de la famille des comtes souverains du Périgord, qui remonte par les mâles jusqu'à Boson Ier, comte Charroux ou de La Marche. Hélie V, dit Talleyrand, déjà comte de Périgord l'an 1116, après son père Boson III, est un des premiers qui aient porté ce surnom. Son troisième fils, Hélie de Talleyrand, fut le chef de la branche des comtes de Grignols, devenus princes de Chalais et de Talleyrand. Les comtes de Périgord furent les successeurs d'Hélie V, après l'extinction de la race des anciens comtes de Périgord. La branche cadette, connue sous le nom de princes, puis de comtes de Grignols, et enfin de princes de Chalais et de Talleyrand, a continué jusqu'à nos jours.

la Sorbonne, où il fut le disciple des abbés Manney et Bourlier, que plus tard son crédit fit asseoir sur les siéges de Trèves et d'Évreux. Sans être brillantes, ses études annoncèrent un esprit supérieur. Ainsi il fut aisé de voir que, doué de beaucoup de sagacité et de souplesse, s'il ne devait pas être un savant, un profond théologien, il annonçait du moins un politique habile, un diplomate astucieux. En quittant la Sorbonne, il se rendit à Strasbourg, où il suivit pendant quelques mois le cours de droit du professeur Koch; puis il alla finir ses études de théologie à Reims auprès de l'archevêque son oncle. Mais ce prélat était un homme grave, sévère et dont les leçons devaient bientôt déplaire au jeune abbé d'un caractère passionné et déjà imbu de toutes les doctrines irréligieuses de l'époque. Il ne resta donc à Reims que le moins de temps qu'il lui fut possible, et il était à peine âgé de 20 ans, qu'il accourut dans la capitale, où il augmenta le nombre de ces jeunes abbés dont le caractère et les mœurs peu édifiantes contrastaient si étrangement avec la gravité, les vertus simples et modestes de ce vénérable clergé du presbytère et du cloître que le monde admira long-temps, que la révolution a si horriblement persécuté!

Ne voulant pas imiter ces historiens qui ne croient pouvoir fixer les regards du public s'ils ne mêlent à leurs récits quelques fictions, quelques faits romanesques, nous dirons sans ménagement, mais sans exagération, que l'abbé de Périgord fut un des hommes les plus vicieux, les plus corrompus de son temps. Dans les Mémoires secrets, dans toutes les chroniques de l'époque, on trouvera des faits à l'appui de cette assertion; mais il faut comprendre que parmi ces faits il en est d'exagérés, même de calomnieux, que répètent aujourd'hui sans examen et sans discernement des écrivains qui ne savent pas qu'à cette époque, dans la position d'un ecclésiastique du premier rang, appelé à de très hautes fonctions comme l'était l'abbé de Périgord, il eût été impossible que de pareilles fautes restassent impunies; qu'elles auraient à l'instant même et pour toujours renversé ses espérances de fortune, ce qui ne lui fut jamais indifférent. Nous ne citerons en preuve que la fable des trois filles d'un chevalier de Saint-Louis que leur mère, devenue veuve, élevait du travail de ses mains, et qui auraient été presque en même temps victimes de l'abbé de Talleyrand à peine âgé de quinze ans. Selon quelques biographes, deux de ces trois sœurs seraient mortes de douleur, et la troisième serait devenue folle; mais toutes auraient été vengées par leur frère, officier suisse qui, à l'instigation d'une autre victime des séductions de Charles-Maurice, lui aurait fait donner, le poing sous la gorge, une somme de cent mille francs qu'il ne possédait pas! et puis, la famille du jeune abbé, mécontente, aurait obtenu contre lui des lettres de cachet qui auraient été suivies d'un emprisonnement à la Bastille, puis à Vincennes, d'où il ne serait sorti qu'en trompant un ecclésiastique chargé de le surveiller. Il y a dans tout cela un caractère d'invention et de roman qui est bien dans le goût de notre époque, nous le savons assez, mais qui ne doit pas convenir à de sérieux historiens. Hélas! il y a dans la vie de cet homme assez de turpitudes, assez de faits honteux

pour que nous n'ayons pas besoin d'y ajouter encore !

Déjà abbé de Saint-Denis, et pourvu encore d'autres bénéfices, le jeune Talleyrand voulait s'élever encore, et il était prêt à ne rejeter aucun moyen de parvenir aux honneurs et à la richesse. Voyant que tout en France était dirigé, dominé par ce parti philosophique qui, sous prétexte de bienfaisance et de perfectionnement, allait tout détruire et tout renverser, il se lia le plus qu'il lui fut possible avec les meneurs de ce parti, et ne négligea aucun moyen de lui complaire. On se rappelle l'enthousiasme, l'espèce de délire qu'excita leur chef lorsqu'il parut à Paris pour la dernière fois. Le comte de Ségur, qui en a fait un tableau assez curieux, y omet une des circonstances les plus remarquables, celle de la bénédiction qui fut donnée par le patriarche de la secte au jeune abbé de Périgord. Ce fut dans une des réunions les plus brillantes de la capitale, en présence de plusieurs grands personnages, que Voltaire imposa sérieusement ses mains philosophiques sur la tête d'un jeune prêtre à genoux et prosterné devant lui. Cette comédie, qui dans un autre temps eût fait sourire de pitié, excita alors de nombreux applaudissements de la part d'un public choisi dans les plus hautes classes de la société, et elle donna un grand crédit au jeune abbé, qui en reçut beaucoup de compliments, même à la cour de Louis XVI. Ce prince n'en était qu'à la quatrième année de son règne, et déjà il se laissait entraîner dans le système de concessions et de faiblesse qui devait le conduire à l'échafaud. L'aveuglement était tel, que le grand philosophe fut sur le point d'être reçu à Versailles, où le projet était de lui faire une espèce d'ovation qui eût été plus ridicule encore que sa bénédiction donnée à un prêtre catholique. Déjà l'on avait obtenu pour cela de la jeune reine Marie-Antoinette un consentement qu'elle n'eût pas tardé à déplorer; mais la prudence et la piété du roi ne permirent pas ce scandale. Sans doute qu'avec plus de fermeté et de prévoyance ce prince aurait pu exiger davantage, qu'il aurait dû éloigner de la capitale un homme qui n'y venait que pour exciter du désordre, et que surtout il aurait pu exclure de tout emploi, de toute fonction, l'indiscret abbé qui fut, au contraire, dès lors accueilli, même à la cour, avec plus d'empressement, et qui un peu plus tard (1780) fut nommé agent général du clergé; place fort honorable, fort lucrative, mais qu'il a toujours passé pour avoir très-mal faite.

Loin de satisfaire l'ambition de l'abbé de Périgord, cette faveur ne fit qu'y ajouter encore. C'est alors qu'il eut la fantaisie d'être initié dans l'administration des finances, et que, pour cela, il se fit recommander auprès de Calonne, qui en était le ministre. Une circonstance assez remarquable de cette recommandation, c'est que ce fut le célèbre Mirabeau qui la donna. La lettre qu'il écrivit pour cela au contrôleur général n'est pas moins curieuse par les motifs que par les noms qui y sont attachés. « ... Vous « m'avez montré du regret de ce que « je ne voulais pas employer mon fai- « ble talent à diriger vos belles con- « ceptions. Eh bien ! monsieur, souf- « frez que je vous indique un homme « digne de cette marque de confiance; « M. l'abbé de Périgord joint à un « talent très-réel et fort exercé, une « circonspection profonde et un se- « cret à toute épreuve. Jamais vous « ne pourrez choisir un homme plus

« sûr, plus pieux au culte de la re-
« connaissance et de l'amitié, plus
« envieux de bien faire, moins avide
« de partager la gloire des autres,
« plus convaincu qu'elle est et doit
« être tout entière à l'homme qui
« sait concevoir et qui ose exécuter. »
Une pareille recommandation ne pouvait être sans effet auprès du ministre. L'abbé de Périgord fut donc très-bien accueilli et bientôt initié dans les plus grandes opérations de finances; il donna même des plans qui furent suivis. Comme on doit le penser, il ne s'y oublia point, et profita merveilleusement des avantages que lui donnait sa position d'agent général du clergé. Dès lors il s'élança sans réserve dans le système de cupidité et d'agiotage qu'il a pratiqué toute sa vie, et dont on peut dire qu'il a imprimé le cachet à son époque. Au temps où nous sommes arrivés (1787), son activité était véritablement prodigieuse. Mêlé à toutes les affaires de finances, à toutes les intrigues de la politique, initié dans tous les complots qui dès lors se tramaient au Palais-Royal, ce fut là qu'il connut plus particulièrement les ducs de Lauzun, d'Orléans, et surtout Mirabeau dont l'esprit et les goûts avaient tant de rapport avec les siens. Ils se brouillèrent cependant un jour, et se raccommodèrent bientôt, comme il arrive entre de pareilles gens. Cette rupture a été révélée par une lettre à d'Antraigues, non moins curieuse que celle qu'on vient de lire. Nous la citerons également. « Ma position, assombrie par
« l'infâme conduite de l'abbé de Pé-
« rigord, est devenue intolérable. Je
« vous envoie sous cachet volant la
« lettre que je lui écris. Jugez-la, et
« envoyez-la-lui. J'aime à penser que
« cet homme vous est inconnu, et je
« suis bien sûr au moins qu'il devrait
« l'être à tout homme de votre trem-
« pe. L'histoire de mes malheurs m'a
« jeté entre ses mains; et il me faut
« encore user de ménagement avec cet
« homme vil, avide, bas et intri-
« gant. C'est de la boue et de l'ar-
« gent qu'il lui faut. Pour de l'ar-
« gent il a vendu son honneur et
« son ami; pour de l'argent il ven-
« drait son âme, et il aurait raison,
« car il troquerait son fumier contre
« de l'or. » Le public n'a jamais bien su la cause de cette querelle entre deux hommes si bien faits pour vivre d'accord; seulement on voit, dans les mémoires du temps, que Mirabeau avait mal parlé de l'abbé de Périgord, dans sa correspondance de Berlin, où l'on sait qu'il fit longtemps le métier d'*observateur politique*, et que celui-ci s'en était vengé par de fâcheuses révélations auprès du ministère qu'il ménageait alors, voulant s'assurer de son appui pour obtenir le siége d'Autun, auquel il parvint enfin le 1er oct. 1788. Il est triste d'être obligé de dire qu'à cette même époque le nouveau prélat était un des ecclésiastiques de France les plus décriés par leurs mœurs, et qu'on lui attribuait publiquement plusieurs liaisons de galanterie, entre autres avec Mme de Buffon, la brue du grand naturaliste, qui, par des circonstances que nous ne dirons point, passa ensuite dans les bras du duc d'Orléans. Un peu plus tard ce fut la célèbre romancière Mme de Flahaut qui, par un second mariage, contracté sous les auspices de Talleyrand, devint Mme de Souza.

L'évêque d'Autun était alors (1788) parfaitement bien avec Necker qui avait succédé à Calonne, et ils ne tardèrent pas à préparer ensemble la convocation des états généraux, pour laquelle devaient être prises des

mesures si fausses, si funestes! On sait que le nouveau prélat était en même temps lié à tous les complots du Palais-Royal, et que ce fut par lui que se firent à l'assemblée les plus importantes communications de cet occulte pouvoir. Comme, pour remplir ce rôle, il avait eu besoin d'être député, et qu'il ne pouvait pas se flatter d'obtenir cet honneur du clergé de la capitale, qui ne le connaissait que sous d'assez mauvais rapports, il s'adressa à celui d'Autun, qui ne l'avait pas même vu prendre possession de son siége, mais auquel il fit les plus belles promesses par une correspondance très-pressante, très-obséquieuse, et qui assura son élection.

Ainsi député du clergé de son diocèse aux états généraux, l'évêque d'Autun parut à l'ouverture de cette assemblée, le 5 mai 1789. Dès la première séance, il prit part aux discussions sur la vérification des pouvoirs que les deux premiers ordres voulaient faire séparément, suivant l'ancien usage, mais que le tiers-état prétendit faire en commun, ce qui était véritablement une révolution, une atteinte sans exemple portée aux lois de la monarchie. Talleyraud, se séparant de la plupart de ses collègues du clergé, insista beaucoup pour faire prévaloir cette prétention du tiers-état. N'ayant pu y réussir, on le vit, après une longue délibération, accompagné de 146 de ses collègues du clergé, se rendre, au milieu des bruyants applaudissements de la populace, à l'assemblée du tiers, qui déjà s'était déclarée souveraine et avait pris le titre d'*Assemblée nationale*. C'est, sans nul doute, à cette première violation du mandat, à ce premier acte de rébellion, que tant d'autres ont suivi, qu'il faut attribuer tous les désordres, toutes les calamités qui, depuis plus d'un demi-siècle, affligent notre patrie. Comme on l'a vu, Maurice Talleyrand y eut une grande part, et sa mémoire doit en être à jamais chargée. Mais on doit aussi reconnaître que toutes les mesures des ministres concoururent à ce déplorable résultat, que la faiblesse de Louis XVI y mit le comble en donnant au petit nombre des députés du clergé et de la noblesse qui, fidèles à leur mandat, avaient refusé de suivre leurs collègues à l'*Assemblée nationale*, l'ordre formel de s'y rendre. Ainsi, par l'imprévoyance et l'excessive bonté de Louis XVI, fut ouverte la carrière des révolutions; ainsi, par les complots, par la félonie de son cousin, par l'ambition, les intrigues de l'évêque d'Autun et de ses amis, commença le renversement d'une monarchie de quatorze siècles.

Jusque-là on s'était flatté à la cour qu'attaché par tant de liens à la cause du trône et de l'autel, le jeune prélat suivrait une autre direction; mais ce nouvel écart mit fin aux illusions. On eut cependant encore un moment l'espoir de le faire entrer dans de meilleures voies. Comme on le savait endetté, des propositions pécuniaires lui furent faites; mais déjà il était trop engagé dans le parti de la révolution; pour l'en détourner il eût fallu faire d'énormes sacrifices; et dans la gêne où se trouvaient les finances, dans la nécessité de faire des économies, on dût y renoncer. D'ailleurs on sut que dès lors soixante mille francs de rente lui étaient assurés par le Palais-Royal, et si l'on ajoute à cet avantage la séduisante perspective que lui offrait la révolution, on verra que pour un tel homme

le choix ne pouvait être douteux. Il répondit fièrement aux envoyés de la cour : « Je trouverai dans la caisse « de l'opinion publique bien au-delà « de ce que vous me proposez. D'ailleurs un argent acquis de la cour « ne sera désormais qu'une cause de « ruine ; et comme j'ai besoin de « m'enrichir, je prétends appuyer « plus solidement ma fortune. » Si le caractère du prélat se révèle dans ces dernières paroles, si l'on y reconnaît si bien les causes et les moteurs de toutes ses actions dans cette longue période de nos révolutions où il joua un si grand rôle, on peut dire qu'elles caractérisent également bien tous les ambitieux, tous les charlatans qui depuis si longtemps exploitent notre malheureux pays sans autre but que de s'enrichir et d'*appuyer solidement leur fortune*. C'est pour parvenir aux meilleurs emplois, pour acquérir de grandes richesses qu'ils ont jeté la France dans tant de faux systèmes, dans tant de chimériques utopies. Les mots de patrie, de liberté ne sont dans leur bouche que d'astucieux mensonges, des moyens de faire des dupes. Et il faut avouer qu'ils en ont trouvé plus qu'on ne devait s'y attendre dans cette nation qui se dit la plus éclairée, la première de l'univers!

Le prélat-député eut bientôt une autre occasion de signaler son zèle anti-monarchique; ce fut la question des mandats impératifs, dont il ouvrit lui-même la discussion. C'était encore une des bases de la monarchie qu'il s'agissait de renverser. Comme nous l'avons dit, Louis XVI, en convoquant les états généraux, avait conservé la plénitude de son pouvoir. Dans son extrême bonté, il n'avait voulu que consulter ses sujets sur les moyens de remplir un faible déficit, sans les charger de nouveaux impôts. Toutes les instructions, tous les ordres de convocation avaient été donnés en conséquence de ce but qu'il s'agissait d'atteindre par les moyens les moins onéreux. Tous les électeurs, tous les bailliages avaient parfaitement compris cela, et, sans exception, ils avaient donné des pouvoirs en conséquence; aucun n'avait eu la pensée de s'écarter des traditions et des lois de l'antique monarchie. Une partie d'entre eux avait positivement prescrit à leurs députés de ne consentir à rien de ce qui pourrait porter atteinte à l'autorité royale et religieuse, et, dans le cas où quelque chose de pareil serait l'objet d'une discussion, de n'y prendre aucune part, même de se retirer. L'injonction était formelle; rien n'autorisait le mandataire à s'en écarter. C'est ce que l'on appela des mandats impératifs. Après la fameuse séance du jeu de paume, qui ne fut réellement qu'un acte de rébellion, une infraction au mandat de tous les députés, beaucoup refusèrent de prendre part aux délibérations, et s'abstinrent de venir aux séances, ce qui n'empêcha pas l'assemblée de poursuivre ses discussions sur le même sujet. Comme on avait besoin de quelque chose qui eût au moins un air de régularité, on essaya de justifier tout ce qui s'était fait par de vains discours, et ce fut encore l'évêque d'Autun que l'on chargea de cette difficile mission. Nous ne rapporterons pas tous les sophismes, toutes les faussetés qu'il débita pendant plusieurs heures, pour établir que les électeurs n'avaient pas eu le droit de limiter les pouvoirs de leurs mandataires, que ceux-ci, s'étant déclarés *Assemblée nationale cons-*

Digitized by Google

tituante, étaient devenus souverains absolus et n'avaient d'ordre à recevoir de personne, même du roi, qui n'était plus que le *pouvoir exécutif*. Cette doctrine, quelque étrange qu'elle fût, ne trouva pas de contradicteurs, et l'Assemblée adopta l'ordre du jour sans discussion, attendu que la proposition de l'évêque d'Autun *était fondée sur un droit incontestable, qu'elle n'avait pas besoin d'être discutée*. Ce discours, par son importance et son étendue, ajouta beaucoup à l'influence qu'avait déjà le prélat orateur, et lorsque huit jours après survint l'insurrection qui amena la prise de la Bastille, il fut un des commissaires que l'on envoya à Paris avec la mission d'observer et de recueillir des renseignements sur les causes, les effets de cette révolution, ou plus probablement de lui donner une direction dans les intérêts et selon les instructions du Palais-Royal.

A son retour, Talleyrand fut nommé pour la seconde fois l'un des membres du comité de constitution, et il fit encore adopter différents projets, notamment la fameuse déclaration des droits de l'homme, qui, après tant d'essais non moins funestes que ridicules, fait sourire de pitié les hommes doués de quelque sens. Et ce fut un prélat, un des premiers dignitaires du royaume, qui proposa sérieusement cette déclaration à une assemblée qui, aux yeux de quelques enthousiastes, passe encore pour une des plus éclairées, des plus sages que l'on ait jamais vues! Il n'est pas inutile d'ajouter que cette étrange déclaration n'était pas plus dans les convictions de l'évêque d'Autun que dans celles de la plupart des gens qui l'entendaient, qui l'applaudissaient; elle ne fut pas moins la base de toutes les opérations de l'illustre assemblée! Comme le prélat député était aussi membre du comité d'instruction publique, ce fut encore lui qui, un peu plus tard, fit un long rapport sur les méthodes d'enseignement qu'on voulait substituer à celles qui depuis tant de siècles produisaient, sous la main du clergé, de si heureux résultats. Le but de ce rapport, qui, aux yeux de certains esprits, passe encore pour un monument de sagesse, était évidemment d'arracher l'enseignement à cet admirable clergé, ou, pour nous servir de l'expression consacrée, de le *séculariser*, en le livrant au philosophisme, à cette école d'impiété qui, sans rendre cette génération plus savante ni plus habile, l'a faite si dépravée, si difficile à gouverner! Mais ce qui s'y trouve de plus étrange et ce qui prouve mieux que nous ne saurions le faire que plusieurs mains y ont travaillé, c'est qu'on y voit posé en principe par celui-là même qui vient de proclamer les droits de l'homme, par celui-là même qui a établi qu'aucune puissance ne peut dénier ces droits, que l'homme appartient à l'État. Les faits de la révolution ont assez prouvé que telle fut toujours la pensée de ces philanthropes hypocrites, qui tout en prêchant la liberté et les droits de l'homme, ne cherchaient réellement qu'à se rendre les maîtres des personnes comme des choses, et qui, lorsque tout leur a été soumis, en ont usé plus despotiquement, plus arbitrairement qu'aucun des pouvoirs qui les avaient précédés. Du reste, on ne doit pas s'étonner qu'il existe dans les écrits et dans les doctrines du prélat-député quelques contradictions, quelques diversités. On sait qu'il ne les faisait pas tous lui-même, et que celui qu'il prononça sur l'enseignement était

de l'abbé Desrenaudes, son grand vicaire. Il eut toujours ainsi des travailleurs, des préparateurs. A cette époque, c'était l'académicien Chamfort, homme de beaucoup d'esprit, mais qui, après avoir été comblé de bienfaits sous la monarchie, avait follement abandonné sa cause, pour embrasser celle de la révolution. On sait ce qui lui en est advenu (*voy.* CHAMFORT, *Biogr. Univ.*, VIII, 12).

Ainsi le prélat-représentant s'occupait alors en même temps de constitution, d'enseignement, de finances et de toutes sortes d'intrigues. Pour les questions de finances, on a vu qu'il en avait reçu les premiers éléments de Calonne. Tant que dura le pouvoir de ce ministre, il lui parut fort attaché; mais dès qu'il le vit disgracié, selon l'usage, il se tourna vers son successeur, le fameux Necker, ce Genevois protestant, devenu ministre du roi très-chrétien, et avec lui il eut, comme nous l'avons dit, beaucoup de part à la convocation des états généraux, puis aux emprunts, à toutes les innovations qui ont plongé la monarchie dans tant de calamités. Pour couvrir ce déficit de 56 millions, cause de cette convocation, Louis XVI était préparé à toutes les économies, et les deux premiers ordres de l'État, le clergé et la noblesse, l'étaient également. Pour cela, ils firent dès le commencement le sacrifice de toutes les exemptions d'impôts dont ils avaient le privilége; et le clergé offrit de plus spontanément 400 millions dès les premières séances, ce qui dépassait de beaucoup le déficit qu'il s'agissait de remplir; mais, comme le dit sans déguisement Mirabeau quand il fit refuser si indignement cette dernière somme : « C'est fort bien, messieurs « du clergé, mais à présent ce n'est « plus d'une affaire de finances qu'il « s'agit... » Il est évident que c'était d'une révolution et de toutes les spoliations qui devaient en être la suite. Déjà l'on avait dévoré les dons patriotiques, l'argenterie des églises; il fallait attaquer une plus riche proie, car les besoins devenaient chaque jour plus pressants. Ce déficit de 56 millions, première cause de tant d'agitations, était arrivé en moins de six mois, par la haute sagesse des nouveaux Solons, à près de 300 millions! Pour établir l'équilibre entre le revenu et la dépense, ces grands génies n'avaient trouvé rien de mieux, dans l'orgie nocturne du 4 août, que de supprimer la presque totalité des recettes... L'habile Genevois qui, ainsi qu'on l'a dit, avait imaginé de conduire les finances de l'État comme les registres d'une maison de banque, ne vit de remède à ce désastre que dans des emprunts jusque-là sans exemple, qui, au milieu de tant de troubles et de désordre, inspiraient peu de confiance et ne pouvaient se remplir. On eut besoin de leur donner une garantie, et par une double combinaison, par une des pensées les plus profondément astucieuses de l'époque, on réussit à engager tous les acquéreurs des biens de l'Église dans la cause de la révolution; et ce fut encore l'évêque d'Autun, l'agent général du clergé, celui qui avait rempli dans son ordre les fonctions les plus honorables, les plus lucratives, qui en demanda la ruine! Il donna tous les renseignements au ministre genevois, et se chargea de proposer à l'Assemblée les décrets nécessaires. Ce fut quatre jours après les affreuses journées des 5 et 6 octobre, où la famille royale avait été si indignement traînée captive à Paris, en-

tourée des corps sanglants de ses gardes fidèles. On n'a pas dit que Talleyrand eût figuré personnellement, à côté de Mirabeau et du duc d'Orléans, parmi les brigands qui attaquèrent le palais du roi, et il n'est point désigné comme tel dans la procédure du Châtelet; mais il est au moins bien sûr qu'il avait assisté aux conciliabules dans lesquels avait été préparé ce complot, l'un des plus horribles de notre histoire. Son rôle, comme toujours, fut d'en dresser le plan, d'en préparer l'exécution, puis d'en tirer le meilleur parti dans son propre intérêt et dans celui de sa faction régicide.

L'Assemblée était à peine installée dans la nouvelle salle de ses délibérations, non loin de la prison qu'elle avait faite à Louis XVI, que, dans la séance du 10 octobre 1789, le prélat-député prononça un long discours concerté sans nul doute avec Necker qui voulait fonder ses emprunts sur une grande spoliation; ce qu'il fut aisé de comprendre à la première phrase: « Il y a, dit-il, pour « l'État une ressource immense et qui « peut s'allier avec *notre respect pour « les propriétés;* cette ressource « existe dans les biens du clergé... » Voulant ensuite justifier cette iniquité, il soutint que le clergé n'était pas propriétaire, qu'il ne pouvait point l'être, même quand il s'agissait de déserts dont, à force de travaux, il avait fait des champs fertiles, de terres possédées depuis tant de siècles, léguées par de pieux donateurs avec des charges, des obligations qu'il avait fidèlement remplies, que lui seul pouvait remplir. Plusieurs même y avaient porté leur patrimoine! Nous ne pensons pas qu'il ait jamais existé, dans aucun temps ni dans aucun pays, des propriétés dont l'origine soit plus respectable, plus sacrée. Sieyès lui-même, qu'on n'accusera point de partialité pour l'Église, mais qui à cette époque ne pensait pas que les choses dussent aller aussi loin, et qui commençait à s'en effrayer, s'écria indigné: « Ils veulent être libres, et « ne savent pas être justes! » Talleyrand, sans s'effrayer de ces plaintes, termina ainsi la discussion: *La nation, ayant le droit de supprimer les agrégations religieuses, peut prendre leurs biens. Pourvu qu'elle assure aux bénéficiers la subsistance qui leur est nécessaire, les intentions et le but des fondateurs seront remplis...* Et il assura que même *ce qui était la propriété des temples et des pauvres devait être mis dans les mains de la nation, qui se chargerait de remplacer les dépenses du culte, et les maisons religieuses dans leurs aumônes.* On sait comment ces promesses ont été remplies envers les pauvres, dont la charge tout entière est retombée sur les contribuables, sans que la vente des biens qui étaient leur garantie ait profité à l'État qui les a gaspillés ou vendus à vil prix, pour des assignats sans valeur. (*Voy.* Saint-Simon, LXXX, 405, et Redern, LXXVIII, 401). Quant aux dépenses pour le culte, et pour les religieux qu'on expulsait si indignement, on sait comment ces engagements ont été remplis; par la déportation et les échafauds! L'histoire ne peut oublier des torts aussi graves, et la mémoire de Talleyrand doit en être à jamais flétrie. L'abbé Maury et Cazalès furent les seuls qui lui répondirent par de courtes et énergiques improvisations qu'on doit regarder comme des protestations plutôt que des réfutations aussi complètes, aussi solides que l'eussent exigé

d'aussi graves questions. Ce discours de Talleyrand fut bien aussi combattu dans quelques journaux et différents écrits, mais il ne le fut nulle part d'une manière aussi solide que par l'ancien ministre Calonne, qui, comme on l'a vu, avait été son maître, son protecteur et le connaissait bien. Personne mieux que lui ne pouvait juger de pareilles questions; et ce fut loin de la cour et dans une position indépendante qu'il écrivit, vers la fin de 1790, une brochure intitulée: *De l'état de la France présent et à venir*. C'est un des écrits les plus remarquables de cette époque. Nous en citerons ce qui se rapporte plus spécialement à la vente des biens de l'Église... « Telle n'a pas été l'intention des fondateurs. Ils n'ont pas pensé, comme vous, que livrer leurs fonds au trésor public, ce fût en assurer autant la pieuse destination qu'en les donnant à l'Église; et ils l'auraient pensé bien moins encore s'ils avaient pu pressentir les systèmes, les innovations que vous voulez substituer aux principes, à la croyance de nos pères.... Confisquer après avoir dépossédé, c'est ajouter l'iniquité à la fraude!... Quelle inconséquence, de dépouiller le clergé de ses biens, sous prétexte qu'une *corporation* n'est pas susceptible d'avoir des propriétés, comme si l'État n'était pas aussi un corps collectif!..» Et sur la répugnance qu'avait exprimée l'orateur à ce *qu'une corporation ecclésiastique possédât une masse de biens aussi considérable*, il ajoute que « *la lui laisser, ce serait s'exposer à retomber sous le joug du despotisme.* » « Eh bien! s'écrie Calonne avec l'accent de l'indignation, le voilà donc enfin le vrai motif de toutes vos usurpations, de toutes vos destructions! Ne cherchez plus à le déguiser sous l'enveloppe trop diaphane de vos vaines subtilités! Écartez des subterfuges auxquels personne ne peut plus se méprendre! Écartez aussi ce mot de *despotisme*, qui ne vous sert que de cri de ralliement, et qui ne fut jamais moins applicable à la France que sous le règne de Louis XVI. Suivant vous, *despotisme* et *royauté* sont synonymes; et c'est à la royauté que vous en voulez. Ce que vous trouvez d'incompatible avec la constitution, c'est tout ce qui sert d'appui à la royauté; c'est afin qu'il ne reste aucune force capable de la défendre que vous jugez nécessaire d'anéantir toutes les grandes corporations, et qu'après les avoir dépouillées de leurs biens, vous n'hésitez pas à risquer de perdre l'État pour que ces biens soient promptement vendus, et que leur éparpillement entre beaucoup d'acquéreurs en affermisse l'usurpation... Mais le peuple que vous prétendez intéressé à cette spoliation, quel avantage y trouvera-t-il? En vous servant sans cesse de lui, que faites-vous pour lui? Rien, absolument rien. Vous l'accablez, au contraire, sans cesse de nouvelles charges. Vous avez rejeté à son préjudice une offre de 400 millions, dont l'emploi tout entier eût tourné à son soulagement; et à cette ressource, aussi profitable que légitime, vous avez substitué une injustice ruineuse et qui, de votre propre aveu, charge le trésor public et par conséquent le peuple d'un surcroît de dépenses annuelles de 50 millions et d'un remboursement du triple de cette

« somme (2) ! Malheureux peuple ! « voilà ce que vous vaut en dernier « résultat l'expropriation de l'Église « et la dureté des décrets taxateurs « du traitement des ministres des au- « tels ! Ils vous aidaient, ces ministres « d'une religion bienfaisante, et dé- « sormais ils seront à votre charge. « Leurs charités soulageaient les « pauvres, et vous allez être impo- « sés pour subvenir à leur entre- « tien ! »

Il faut considérer qu'on n'en était qu'à la première année de ce système de spoliation et de désordres dont l'ancien contrôleur-général pouvait mieux qu'un autre apprécier les causes et les résultats. Après soixante ans d'expériences, on doit reconnaître qu'aucun écrivain ne les a mieux appréciés, mieux prévus. Il avait à exprimer son opinion sur un homme que certainement il n'estimait pas et qu'il connaissait bien, dont il avait été le guide et le protecteur. Cependant il garde encore avec lui quelques ménagements, et se contente de le désigner sous le nom de *prélat orateur*. Quant à celui-ci, on ne doit pas s'étonner qu'à cette époque de démence qui, après plus d'un demi-siècle d'épreuves funestes, trouve encore des approbateurs et des apologistes, on ne doit pas s'étonner, disons-nous, que ses rapports sur la vente des biens de l'Église lui aient fait une grande réputation, l'aient placé au premier rang du parti révolutionnaire. Déjà il était membre de plusieurs comités, notamment de ceux des finances, de constitution, et, ce qui est plus remarquable, il fut chargé de rédiger une espèce d'adresse au peuple français, pour l'engager au calme et à la confiance en l'excellence des travaux de l'Assemblée nationale, dont on sait que beaucoup commençaient à douter. Cette apologie de tant d'extravagances doit être considérée comme un monument de l'histoire. Nous ne pensons pas que la rédaction en appartienne tout entière à Talleyrand, qui, dans ces grandes occasions, ne manquait jamais de se donner des aides. Celle-là fut attribuée à Desrenaudes. Quelques citations suffiront pour résumer les déceptions, les mensonges dont on leurrait alors ce bon peuple, que les charlatans appelaient une nation éclairée, la plus grande de l'univers : « Vous n'aviez que des « états généraux, dit aux Français le « prélat menteur ; vous avez mainte- « nant une Assemblée nationale ; elle « ne peut plus vous être ravie. Des « ordres nécessairement divisés, et « asservis à d'antiques prétentions, « y dictaient les décrets et pouvaient « arrêter l'essor de la volonté na- « tionale ; les ordres n'existent plus, « tout a disparu devant l'honorable « qualité de citoyen. Une féodalité « vénatrice, si puissante encore dans « ses derniers débris, couvrait la « France entière ; elle a disparu sans « retour. Vous étiez soumis dans les « provinces au régime d'une admi- « nistration inquiétante ; vous en « êtes affranchis. Des ordres arbi- « traires attentaient à la liberté des « citoyens ; ils sont anéantis. Les « droits des hommes étaient mécon- « nus, insultés depuis des siècles ; « ils ont été rétablis dans cette dé- « claration, qui sera le cri éternel

(2) Il résulte d'un rapport du comité des finances de l'assemblée que l'État en dépouillant le clergé de ses biens avec charge de le remplacer dans toutes les dépenses du culte, dans les aumônes, les frais d'enseignement, etc., subirait une perte de 200 millions dès la première année.

« de guerre contre les oppresseurs, « et la loi des législateurs eux-« mêmes... » La lecture de cette œuvre de charlatanisme excita des applaudissements frénétiques dans l'Assemblée, dont elle n'était qu'une dégoûtante apologie. On la lut deux fois de suite, tant ces messieurs se complurent à entendre leurs louanges! Un décret ordonna aux curés de la lire au prône, et quelques jours après l'évêque d'Autun fut nommé président de l'illustre assemblée. On a dit qu'il ne remplit pas ces importantes fonctions sans habileté et sans éclat. Dans la séance du 13 février, après le vote qui détruisit les ordres religieux, un grand nombre de membres, redoutant qu'on n'en vînt bientôt à attaquer le libre exercice de la religion catholique, demandèrent que cette religion fût reconnue comme religion de l'État, ce qu'on ajourna jusqu'au 13 avril, jour où l'Assemblée, par une insidieuse décision, déclara que, « par respect pour la majesté « de la religion et la liberté des cons-« ciences, il n'y avait pas lieu à dé-« libérer. » A l'instant où fut prononcé ce fallacieux décret, l'évêque d'Uzès se leva, et, suivi d'une courageuse minorité, où l'on comptait 32 prélats des plus distingués, il protesta solennellement contre cette décision. Sa protestation, imprimée et siguée par tous les membres de cette courageuse minorité, fut envoyée à tout le clergé de France et des autres États catholiques. L'évêque d'Autun, qui avait gardé le silence pendant la discussion, refusa d'y mettre son nom; et ce fut à cette occasion que le clergé de son diocèse lui adressa une épître qui peut passer à la fois pour un modèle de fine ironie et de respectueuse remontrance :

« Monseigneur, nous avons vu avec « un vif intérêt la déclaration d'une « partie des membres de l'Assemblée « nationale en faveur de la reli-« gion catholique, et nous avons « été profondément affligés d'y cher-« cher en vain le nom de notre dé-« puté et de notre évêque. A Dieu ne « plaise que nous osions penser qu'un « ministre de J.-C., honoré de son « sacerdoce, élevé à la dignité émi-« nente de l'épiscopat, ait refusé « de donner son nom à la profession « de foi que tout simple fidèle doit « être prêt à faire à tous les instants « de sa vie. Loin de nous ce soup-« çon injurieux à l'honneur de l'épis-« copat et à la gloire du siége que « vous occupez. Sans doute le désir « de vous réunir à votre diocèse, « pour rendre encore plus solennel « et plus énergique votre hommage « à cette sainte religion, a jusqu'ici « suspendu votre zèle. Nous nous « reprocherions d'en arrêter plus « longtemps l'essor généreux, et « nous nous empressons de vous faire « parvenir la délibération dans la-« quelle nous avons consacré notre « fidélité et notre attachement à la « religion catholique, apostolique et « romaine. Nous vous prions, mon-« seigneur, après l'avoir enrichie de « votre signature, de l'offrir à l'As-« semblée nationale comme le mo-« nument le plus glorieux de notre « patriotisme. Persuadés que nous « ne saurions donner trop de pu-« blicité au témoignage de votre « croyance et de la nôtre, que nous « en devons un compte éclatant à « toute l'Europe chrétienne, nous « avons résolu de livrer à l'impres-« sion notre adhésion à la déclara-« tion des membres de l'Assemblée, « ainsi que la lettre que nous avons « l'honneur de vous adresser. Elle « est honorable pour vous, puis-

« qu'elle est dépositaire de notre « confiance que vous justifierez. Elle « l'est également pour les membres « de votre chapitre, parce qu'elle « propagera et solennisera les sen- « timents religieux et patriotiques « dont ils ont fait et feront constam- « ment la profession la plus invio- « lable. » Il était difficile que le prélat-député se méprît à ce persiflage, très-amer sans doute, mais exprimé avec politesse et fort respectueusement. Très-embarrassé d'abord, il n'y répondit que par des phrases vagues, des lieux communs qui ne trompèrent personne, et il finit par un refus positif de remettre la protestation à l'Assemblée. « Je ne « sais ce que c'est, dit-il, que de pré- « senter au corps législatif une pro- « testation contre ses décrets, et de « la présenter surtout comme un « monument glorieux de votre pa- « triotisme; j'aime bien mieux la lui « laisser ignorer. » Le fait de ces protestations et le refus de les présenter fit beaucoup de bruit dans le monde politique. Les journaux royalistes traitèrent fort mal l'évêque d'Autun; ce qui ajouta à son crédit dans le parti révolutionnaire. Il en reçut d'éclatants témoignages à l'anniversaire du 14 juillet, où il fut chargé d'officier pontificalement sur l'autel de la patrie, élevé au Champ-de-Mars, en présence de quatre cent mille spectateurs, de soixante mille gardes nationaux venus de tous les départements, de la famille royale, et enfin assisté des abbés Louis et Desrenaudes, qui un peu plus tard devaient comme lui abjurer et dénier le sacerdoce. On doit bien penser que pour de tels hommes une pareille cérémonie ne pouvait être qu'une vaine parade, une scandaleuse comédie. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous les trois s'y montrèrent peu édifiants. On a même cité, de la part du prélat d'Autun, des paroles qui furent très-hautement prononcées et que nous n'oserions répéter. Ce qui est certain, c'est que c'est la dernière messe qu'on l'ait vu célébrer.

Vers le même temps, Talleyrand eut à s'occuper d'une affaire où se manifesta plus ouvertement encore son esprit d'irréligion et son zèle révolutionnaire. Ce fut cette loi de persécution et de tyrannie qu'on appela la *constitution civile du clergé*, par laquelle tant de vénérables ecclésiastiques devaient être poursuivis, immolés. Le prélat-député parla peu dans la discussion de cette loi satanique, et que l'on pourrait appeler sans exagération le code des martyrs; mais on ne peut pas douter qu'en sa qualité de membre du comité de constitution il n'ait pris une grande part à sa confection, qu'il n'en ait même dicté les mesures les plus cruelles. Par cette étrange législation, une assemblée qui n'avait que des pouvoirs civils très-restreints, mais clairement exprimés, s'arrogea sur l'Église les droits spirituels les plus étendus. Elle déchira le concordat avec le saint-siége, fixa l'étendue des circonscriptions épiscopales, rejeta entièrement la primauté du pape dans l'Église, priva de leur pouvoir cinquante-trois évêques, enfin destitua provisoirement tout l'épiscopat, en le soumettant à une réélection scandaleuse, sans exemple, où des protestants et des juifs eurent à nommer des prélats catholiques! Cette absurde constitution fut votée le 24 juillet 1790, et sanctionnée le 24 août par Louis XVI, malgré les énergiques représentations de Pie VI et les éloquentes protestations de Maury et de Cazalès. Dès que le dé-

cret fut rendu, l'évêque d'Autun s'empressa de prêter le serment exigé : « Je jure de remplir mes fonc- « tions avec exactitude, dit-il, d'être « fidèle à la nation, à la loi et au roi, « et de maintenir de tout mon pou- « voir les décrets relatifs à la consti- « tution civile du clergé. » Trente-six ecclésiastiques seulement, sur deux cent quatre-vingt-dix qui se trouvaient dans l'Assemblée, se réunirent à lui, ce qui ne l'empêcha pas d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire dans laquelle il le pressa de suivre son exemple, et ne craignit pas d'affirmer que les décrets ne renfermaient rien qui dût *alarmer les consciences les plus craintives;* qu'on y avait *séparé avec un soin religieux ce qui appartient au dogme de ce qui lui est étranger;* qu'enfin ils n'étaient, sur presque tous les points, qu'un *retour aux lois les plus pures de l'Église, que le temps où les passions humaines avaient si étrangement altérées,* etc. « Étrange « dérision, dit un des historiens du « prélat-député, détestable hypocri- « sie de la part d'un homme qui allait « bientôt abandonner ses fonctions « épiscopales, et passer tout le reste « de sa vie dans le plus entier oubli « des lois de l'Église! »

Cependant, pour ceux qui furent nommés par les départements, en conséquence de cette constitution, ce n'était point assez de l'élection, il fallait encore des prélats qui voulussent bien leur donner la consécration épiscopale. Les abbés d'Expilly et de Marolles, ayant été élus évêques l'un du Finistère et l'autre de l'Aisne, ne trouvèrent personne qui consentît à leur rendre ce service. Alors ils s'adressèrent à l'évêque d'Autun, qui n'hésita point, et qui, sans commission du pape, sans lui avoir prêté serment, et malgré la protestation des deux chapitres, les sacra l'un et l'autre, le 25 janv. 1791, dans l'église de l'Oratoire à Paris, en présence d'une minorité des pères de cette maison; car la majorité avait protesté, et c'était sans son aveu qu'on avait choisi cette église. Tout cela se fit sous la protection d'un bataillon de garde nationale que Lafayette avait eu soin d'y envoyer. Le prélat d'Autun fut assisté par deux nouveaux évêques *in partibus*, Gobel et Miroudot. Tant d'irrégularités dans une aussi grave cérémonie ne pouvaient être approuvées par les gens pieux, et elles furent sévèrement blâmées par la cour de Rome. Le 10 mars 1791, un premier bref, dans lequel le pape signala les erreurs de la constitution civile du clergé et prouva qu'elle était réellement schismatique, fut envoyé aux évêques membres de l'Assemblée nationale. Dès le mois suivant, des éloges furent donnés à la majorité du clergé de France, dans un second bref qui fut adressé aux prêtres et fidèles du royaume, et dans lequel le saint-père déplora vivement la conduite des quatre évêques, surtout de *celui qui avait osé procéder à la consécration des constitutionnels, déclarant les élections faites en conséquence de la constitution civile illicites, sacrilèges,* et prononça contre les nouveaux prélats la privation de toute juridiction. Enfin *il suspendit de toute fonction et recommanda* tous les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment, s'ils ne le rétractaient pas dans quarante jours. Quelques-uns se soumirent; mais le plus grand nombre persista dans le schisme, et l'évêque d'Autun fut de ce nombre. Déjà même il avait abdiqué ses

fonctions épiscopales, et n'appartenait plus ni à l'église constitutionnelle, ni à l'église catholique. On ne doit donc pas s'étonner de l'impudeur, du cynisme avec lequel il reçut et raconta à ses amis la nouvelle d'une condamnation certainement très-méritée et qui dans un autre temps l'eût livré au mépris, à l'indignation des gens de bien. Voici comment il en écrivit le lendemain à son ami le duc de Lauzun : « Vous savez la nouvelle ; venez me « consoler et souper avec moi. Tout « le monde va me refuser le feu et « l'eau ; ainsi nous n'aurons ce « soir que des viandes glacées et « nous ne boirons que du vin... » Cependant, dans un discours qu'il prononça quelques jours après, comme membre du directoire du département, sur la destination ultérieure des édifices religieux dans Paris, on vit bien qu'il mettait plus d'importance qu'il ne voulait le faire paraître aux anathèmes du Vatican. Amené naturellement par le sujet à la constitution civile du clergé, comme on doit le penser, il en prit la défense et ne manqua pas de se justifier lui-même autant que cela était possible. « Personne ne « pense plus sincèrement que moi, « dit-il, que la religion dont les cé« rémonies seront célébrées dans « nos églises est la religion catholi« que dans toute sa pureté, dans « toute son intégrité ; que c'est très« injustement qu'*on a osé nous ac« cuser de schisme* ; qu'une nation « n'est point schismatique lors« qu'elle affirme qu'elle ne veut point « l'être ; que le pape lui-même est « *sans force comme sans droit* pour « prononcer une telle scission ; « qu'en vain prétendrait-il se sépa« rer d'elle ; qu'elle échapperait à « ses menaces comme à ses anathè« mes, en déclarant qu'elle ne veut « point se séparer de lui, et qu'il « convient mieux qu'elle écarte jus« qu'aux plus légères apparences de « rupture, en manifestant haute« ment la résolution de ne point « se donner un patriarche. Disons « plus : si dans ce moment le pape, « égaré par des opinions ultramon« taines ou par de perfides conseils « dont on aurait trompé sa vieillesse, « s'était permis de frapper d'un im« prudent anathème la nation fran« çaise, ou seulement ceux d'entre « ses membres dont la conduite au« rait concouru spécialement à l'exé« cution de la loi ; s'il ne craignait « pas de réaliser ces menaces que « plus d'une fois ses prédécesseurs « se sont permises contre la France, « sans doute qu'on ne tarderait pas « à montrer à tous les yeux non pré« venus la nullité d'un tel acte « de pouvoir, sans doute que l'on « trouverait dans les monuments im« périssables de nos *libertés galli« canes*, comme aussi dans l'histoire « des erreurs des pontifes, de quoi le « combattre victorieusement. Mais « alors même *nous resterions encore « attachés au siége de Rome.* »

« En vérité, s'écrie à cette occasion « un historien que nous avons déjà « cité, c'est un fait bien singulier « que cette prétention de rester atta« ché au siége de Rome, que cette « apologie de l'Église constitution« nelle, de la part de l'ancien évê« que d'Autun, qui déjà avait re« noncé aux fonctions ecclésiastiques « dans la nouvelle comme dans l'an« cienne église ! Pour nous qui pon« vons aujourd'hui envisager froide« ment les faits, les paroles de cette « époque, quelle hypocrisie ou quelle « aberration dans ce discours ! »

Prononcé dans un moment où des critiques, des attaques de tout genre retentissaient partout contre l'évêque d'Autun, ce discours ne fit qu'ajouter à la haine que lui avaient dès lors vouée tous les amis de la religion et de la monarchie. Nous citerons à cette occasion un portrait assez vrai qui fut donné par Peltier dans les *Actes des apôtres :*

Sans savoir, sans talent, beaucoup de suffisance,
Sous Calonne, à la bourse escroquant dix pour un,
Et dans son vieux séréil outrageant le décence,
Tel on vit autrefois le pontife d'Autun.
Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure.
Froidement du mépris il affronte les traits;
Il conseille le vol, enseigne le parjure,
Et sème la discorde en annonçant la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,
Et que de ses discours il n'est que le lecteur.
Mais ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
Et l'on ne peut du moins méconnaître son cœur.

Vers le même temps, une autre circonstance se présenta qui fit encore beaucoup parler du ci-devant évêque; ce fut la mort de Mirabeau, qui expira le 2 avril 1791. On a vu que ces deux hommes, si bien faits pour vivre d'accord, s'étaient successivement liés, brouillés, puis réconciliés, et l'on sait qu'à cette époque ils s'étaient rencontrés souvent dans les comités de l'Assemblée nationale, et plus souvent encore dans les conciliabules du Palais-Royal, où l'insurrection des 5 et 6 octobre avait été préparée. La procédure du Châtelet, si indignement empêchée par une décision de l'Assemblée nationale, avait bien révélé une partie des secrets de cet horrible complot; mais beaucoup de ces secrets, beaucoup de témoignages ignorés étaient restés dans les mains de Mirabeau, et l'on doit bien penser que, le voyant près de mourir, les gens les plus intéressés à les ensevelir dans l'ombre firent tous leurs efforts pour les faire disparaître. Le duc d'Orléans surtout y mit tous ses soins, et, ne pouvant parvenir lui-même au chevet du malade, il en chargea l'astucieux évêque, que l'on dit avoir été appelé non point assurément comme ministre des autels pour aider le grand orateur à remplir ses devoirs de piété: de pareils soins, à cette époque, il n'en était jamais question, même en présence de l'auguste assemblée qui représentait la grande nation, qui avait été réunie par le roi très chrétien! Si l'on en croit le rapport que le prélat député fit le lendemain à la tribune de l'illustre aréopage, c'était tout simplement pour le charger de communiquer à cette Assemblée un travail sur les successions, que son collègue l'avait appelé à son heure suprême. Il faut convenir qu'on n'aurait guère soupçonné qu'en un tel moment le grand orateur se fût exclusivement occupé d'un pareil objet. Ce fut cependant ce que dit pompeusement le prélat-député, dans l'oraison où il parla avec tant d'emphase de l'*immense proie que la mort venait de saisir*. Comme l'on devait s'y attendre, les législateurs applaudirent avec transport; et quelques jours après, sur le rapport de l'évêque d'Autun, qui, en sa qualité de membre du directoire du département, vint parler des édifices religieux, elle décréta que la belle église de Sainte-Geneviève, fondée par Louis XV, et qui n'était pas achevée, serait enlevée à sa destination première et consacrée à la sépulture des *grands hommes*. Dans son oraison funèbre, Talleyrand n'avait parlé d'aucune autre communication qui lui eût été faite par Mirabeau; mais, après avoir examiné toutes les circonstances de cette mort et surtout le caractère et la position des deux principaux acteurs, nous sommes restés convaincus qu'il avait été question dans cette

dernière entrevue de bonne autre chose que d'un discours sur les successions, dont Mirabeau ne s'était jamais occupé, mais de secrets politiques d'une très haute importance, surtout des complots du Palais-Royal et des intrigues qui avaient préparé les journées des 5 et 6 octobre 1789. On sait que cet horrible attentat fut le coup le plus funeste porté à la monarchie, à l'existence de la famille royale, et que Mirabeau se sépara aussitôt après de la faction d'Orléans, non pas certainement par amour de la dynastie régnante, mais par mépris pour le prince dont il avait entrepris de servir les ambitieux projets, et qui, par sa lâcheté, les faisait échouer dans l'exécution. Il exprima ce mépris si hautement et dans des termes si énergiques que le duc d'Orléans et son parti ne le lui pardonnèrent pas, qu'il fut convenu dans les comités du Palais-Royal, qu'on chercherait par tous les moyens à conjurer les périls d'une aussi fâcheuse défection. Talleyrand, resté fidèle à la cause du Palais-Royal, sans toutefois se séparer du grand orateur, l'observa au contraire dès-lors avec plus d'attention, et l'on ne peut pas douter qu'il n'ait eu à sa mort une très grande part. Comme dans ce temps-là tout se disait et s'imprimait ouvertement, il fut dit dans plusieurs journaux et dans d'autres écrits, même à la tribune, que c'était à son instigation et par ses conseils qu'un poison sans remède lui avait été administré dans une partie de débauche, chez une dame Lejeai, notoirement sa maîtresse. Jamais l'évêque d'Autun ne s'est lavé de cette accusation; et le discours qu'il prononça le lendemain à la tribune pour annoncer la mort du grand orateur dont il se [illegible] l'exécuteur testamentaire, est pour nous une preuve plutôt qu'une négation de sa complicité, dans un crime commis tout entier au profit de la révolution, de la faction qui l'avait commencée, et qui voulait l'achever à tout prix, *per fas et nefas*. Ainsi nous ne doutons pas que tout le pompeux discours du prélat, annonçant la *proie immense* que la mort venait de saisir, ne fût qu'une de ces comédies dont les fastes de la révolution, et surtout la vie de Talleyrand, offrent tant d'exemples!

Nous ne pensons donc pas que ni lui, ni le comte de Lamark, aient reçu des mains de Mirabeau l'œuvre posthume récemment publiée et qui ne contient au reste rien de relatif aux événements dont celui-ci avait été, ainsi que Talleyrand, le confident et l'un des principaux acteurs. Nous savons même que ce comte de Lamark fut longtemps fort embarrassé de ces papiers que le hasard avait mis dans ses mains, que, ne se sentant pas capable d'en être l'éditeur, il s'adressa successivement à plusieurs hommes de lettres, notamment à Beaulieu, notre collaborateur, qu'il fit venir vers l'an 18[illegible] à Bruxelles, où il le retint pendant deux ans, et d'où celui-ci revint fort mécontent, disant que le comte *n'y entendait rien*, qu'il voulait supprimer les choses les plus intéressantes. Il est évident qu'une partie de ces manuscrits, qui ont fini par tomber dans les mains de la famille d'Orléans et viennent d'être publiés, ne contiennent rien d'important, comme nous l'avait dit Beaulieu, et que tout ce qui était relatif aux complots du Palais-Royal en a disparu. On n'imagine pas à quel point Louis-Philippe s'occupait depuis la Restau-

ration, surtout dans les derniers temps de sa vie, de presse et de publications historiques. Nous avons là-dessus des détails curieux et qui trouveront leur place ailleurs.

A la même époque, beaucoup de bruits fâcheux se répandirent sur le goût effréné de Talleyrand pour le jeu, et sur les pertes considérables qu'il y avait faites. Il reconnut lui-même qu'il avait perdu 30,000 francs en un jour au salon des Échecs. Ce qu'il y a en cela d'assez bizarre, et ce qui caractérise bien l'époque, c'est que ce fut précisément dans le même temps qu'on lui proposa sérieusement l'archevêché de Paris, et que les électeurs, parmi lesquels se trouvaient, il est vrai, suivant les décrets, des protestants et des juifs, pensèrent qu'un joueur et pis encore peut être un très-bon archevêque... Plus sage qu'eux, il s'y refusa, persuadé que là ne seraient pas les profits de la révolution.

A cette époque le prélat député était devenu le point de mire de toutes les attaques contre la révolution, et surtout contre les ennemis du clergé. Ce fut probablement à cause de cela et pour se séparer entièrement de la cause religieuse qu'il se démit de l'évêché d'Autun, l'un des plus beaux de l'ancienne France, et qui conduisait nécessairement au siége archiépiscopal de Lyon, ce que Talleyrand savait fort bien. Mais comme il l'avait dit aux envoyés de la cour, les profits de la révolution lui paraissaient plus amples et mieux assurés.

Cependant il ne vit rien de mieux alors que d'accepter une place d'administrateur du département de Paris, qu'avait occupée Mirabeau. Si ce ne fut pas avec l'intention de travailler beaucoup à l'administration qu'il accepta cet emploi, ce fut sans doute pour y trouver quelque moyen d'intrigue, et faire de l'agiotage et des spéculations de bourse, comme il en a fait toute sa vie.

Dès les premiers jours il rédigea, au nom de cette autorité, une adresse ou remontrance des plus impertinentes qu'ait jamais faites un parlement, et il la présenta lui-même au roi, ce qui est bien sûr, car il s'en est vanté dans une publication ultérieure. Nous n'en citerons que quelques mots, dirigés contre les ecclésiastiques qui avaient refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et dont Louis XVI continuait à s'entourer, au grand déplaisir de l'évêque d'Autun.

« ..... Cachant sous un voile « saint leur orgueil humilié, les en- « nemis de la liberté versent sur la « religion des larmes hypocrites; ce « sont là, sire, les hommes dont vous « êtes entouré. On voit avec peine « que vous favorisez les *réfractaires*, « que vous n'êtes servi presque que « par des ennemis de la Constitution; « et l'on craint que ces préférences « trop manifestes n'indiquent les vé- « ritables dispositions de votre cœur. « Sire, les circonstances sont fortes, « une fausse politique doit répugner « à votre caractère, et ne serait bonne « à rien; éloignez de vous les enne- « mis de la Constitution. Chargez de « vos instructions des ministres qui « soient dignes de cette auguste fonc- « tion. Que la nation apprenne que « son roi s'est choisi, pour envi- « ronner sa personne, les plus fer- « mes appuis de la liberté. »

Ces dernières paroles indiquent assez le but et les motifs de cette audacieuse remontrance. Le ci-devant évêque avait refusé la candidature au siége de Paris, parce qu'il savait bien

que désormais il n'y aurait rien à gagner dans la carrière ecclésiastique pour son ambition et sa cupidité, mais qu'il n'en était pas de même de celle du ministère. Or, c'était encore Louis XVI qui nommait ses ministres; et le prélat député savait bien qu'on n'obtenait rien de ce faible monarque que par les menaces et les injures. Cependant il ne réussit pas dans ce nouveau calcul. Louis XVI était trop pieux, trop honnête homme pour placer à côté de lui un prélat que le pape avait excommunié, un prélat qui s'était fait le défenseur et l'appui de tant de décrets contre le droit et contre l'Église, auxquels il allait être lui-même obligé de refuser sa sanction. On touchait alors à la fin de cette Assemblée, se disant constituante, qui s'était emparée de tous les pouvoirs par tant de violences, d'usurpations, et qui allait les remettre avec tant d'imprévoyance et de maladresse à des hommes encore plus pervers et plus ignorants. Talleyrand ne prit plus de part à ses débats, et il s'en tint à ses fonctions d'administrateur du département, dont même, selon son usage, il ne s'occupa guère, ne les considérant sans doute que comme un provisoire, un marche-pied pour s'élever davantage.

Ce fut à la fin de l'année 1791 que le *citoyen* Talleyrand, qui n'était plus ni évêque ni député, mais qui conservait le titre d'administrateur du département de Paris, reçut la mission de ministre *non accrédité* ou *non avoué* près le gouvernement britannique. C'était certainement une mission de très-haute importance, et les causes, les motifs en restent encore ignorés pour la plus grande partie. Nous sommes cependant parvenu à les pénétrer, et l'évidence de ce que nous en dirons est telle que, pour tout lecteur de bonne foi, le doute sera impossible. Le prélat-diplomate arriva à Londres avec son digne ami le duc de Lauzun, qui, grand seigneur comme lui, s'était comme lui jeté dans le parti de la révolution et les intrigues du Palais-Royal. On doit penser qu'il ne fut pas étranger aux secrets de cette ambassade et qu'il en connut toutes les instructions. Ces instructions étaient de plus d'une espèce. Les premières, données par la bonté de Louis XVI, tendaient à sauver la France d'une guerre commencée en apparence pour le sauver, mais dont toutes les conséquences le conduisirent à l'échafaud. Ce n'était pas à celle-là que tenait le prélat-ambassadeur; les instructions qu'il avait reçues de la faction révolutionnaire ou des comités du Palais-Royal, ce qui fut toujours identique, l'intéressaient bien davantage. Georges III, qui ne voyait qu'avec effroi les infortunes et les dangers de Louis XVI et qui désirait sincèrement l'aider à en sortir, était en apparence assez bien secondé par les ministres Pitt, Granville, Portland, etc.; mais on sait que dans ce pays, pour les rois comme pour les ministres, la raison d'État est toujours au-dessus de toutes les autres, et malheureusement, alors comme toujours, ce qui était dans l'intérêt de la France n'était pas toujours dans celui de l'Angleterre, ou du moins il n'est que trop vrai que ses ministres ne le voyaient pas ainsi, et que d'ailleurs, poussés par le parti de l'opposition, il ne dépendait pas d'eux complétement de venir au secours de Louis XVI comme l'eût désiré Georges III. Il était même déjà survenu l'année précédente quelques différends entre la France et le ministère britannique, à l'occasion

d'une importation de 20,000 sacs de blé qui fut demandée au nom de Louis XVI dans un moment de ces disettes factices qui eurent tant de part aux premières crises de nos révolutions. C'était, il est vrai, aux réclamations de l'opposition parlementaire que le refus d'une exportation aussi peu importante devait être attribué; mais nos désordres révolutionnaires avaient donné beaucoup de force à ce parti, qui, dirigé par des hommes supérieurs, tels que Fox, Grey et Shéridan, était devenu très redoutable. Ils applaudissaient à nos innovations, et, secondés par le parti démagogique, en tête duquel on remarquait Prietsley, Thomas Paine, etc., ils se flattaient de les introduire dans les Trois-Royaumes. Déjà ils s'étaient mis en rapport avec nos clubs et même avec l'Assemblée nationale, à laquelle, dès le mois d'octobre 1791, la *Société constitutionnelle des wighs* de Londres avait adressé une déclaration où elle applaudissait aux principes de la révolution et prenait l'engagement d'en appuyer le succès par tous les moyens en son pouvoir. D'autres associations avaient exprimé les mêmes idées, et le ministère en avait conçu de l'inquiétude. On ne peut pas douter que le parti de la révolution, en France, n'eût aidé à de pareilles manifestations et qu'il n'y eût des rapports établis entre les révolutionnaires des deux pays. On ne peut pas douter non plus que Talleyrand n'eût connaissance de tout cela, et il l'ignorait d'autant moins que toutes ces intrigues, toutes ces correspondances aboutissaient au point central du Palais-Royal, où, du vivant de Mirabeau, il avait été fortement question d'une imitation de cette révolution de 1688 qui avait fait passer la couronne d'Angleterre dans une branche collatérale.

Tout, depuis 1789, concourait au succès de ce plan; mais la coalition des grandes puissances de l'Europe inquiéta vivement alors les chefs du parti révolutionnaire; et ce fut pour conjurer le redoutable orage dont les menaçaient les conventions de Mantoue et de Pilnitz qu'ils envoyèrent en même temps Ségur et Biron à Berlin, Sémonville à Turin, Talleyrand à Londres, et dans d'autres cours encore des agents moins connus. Si les deux premiers de ces envoyés eurent d'abord moins de succès, c'est sans doute parce qu'ils furent moins habiles ou qu'ils rencontrèrent plus d'obstacles. Le duc de Lauzun (Biron), qui, ainsi que nous l'avons dit, était venu à Londres avec Talleyrand dans le mois d'octobre 1791, en était parti presque aussitôt pour la Prusse, qu'il s'agissait de faire entrer dans le même système que l'Angleterre. La lettre qu'il écrivit peu de temps après de Berlin à son ami Talleyrand indique assez les plans de cette époque, et elle caractérise si bien les hommes et les choses de ce pays, que nous croyons devoir la citer. « Heymann (1)

(1) Heymann était un général fort intrigant, qui avait quitté le service de France pour passer à celui de Prusse, lors du voyage de Varennes, auquel le marquis de Bouillé l'avait employé, ce dont plus tard il s'était repenti. Heymann avait aussi fait un voyage à Berlin, en 1790, avec la recommandation de Mirabeau et *beaucoup d'argent*. Revenu en France, il avait été présenté à Louis XVI, qui, étant prévenu, ne lui fit aucun accueil. Nous pensons que Bouillé s'en défiait également alors; mais Biron, qui appartenait tout entier au parti d'Orléans, ne pensait pas ainsi. Devenu général prussien, Heymann accompagna son nouveau souverain dans l'expédition de Champagne, en 1792, et il y fut l'agent secret, le confident intime du duc de Brunswick, dans ses négociations avec Dumouriez.

« est à nous autant que jamais. Personne ne peut mieux tenir dans sa « main tous les entours illuminés et « corruptibles du roi. Les bases de « toute négociation avec lui doivent « être un asile en France, c'est-à-« dire une propriété en terres pour « Bischoffwerder, qu'on ne lui déli-« vrera qu'après le succès, et quel-« ques centaines de louis pour lui « donner de la confiance et du zèle. « A ce prix, je réponds de Bischoffwer-« der. Il faut de l'argent, et beaucoup « d'argent, pour mademoiselle de « Donhoff, maîtresse du roi, pour « son oncle Lindorff, vilain gueux « qui a beaucoup d'influence sur elle « et qui aime l'argent mieux que tout. « Il en faut aussi pour mademoiselle « de Lindnau, maîtresse de Bischoff-« werder, qui le gouverne tout-à-« fait; il en faut encore pour le mi-« nistre Wohlner, garçon illuminé de « Bischoffwerder, qui, quand il le « faut, fait parler le Saint-Esprit et « marcher l'ombre du grand Frédé-« ric. Il faut ensuite ménager et payer « quelques intrigants subalternes, « tels que Rietz, sa femme, et un va-« let de chambre, secrétaire intime « du roi, qui signe pour lui, qui s'ap-« pelle Dufour, ne peut rien, mais « sait tout. Il est important de ne « pas regarder à l'argent, de ne pas « craindre d'être un peu volé, pourvu « qu'on réussisse, et d'assurer une « fortune considérable à l'heureux « négociateur, sans le rechercher du « tout sur la comptabilité de sa cor-« ruption, etc. » Biron terminait cette espèce de rapport confidentiel si vrai, et qui conduisait si naturellement aux moyens de corruption employés plus tard avec tant de succès par Dumouriez, en insistant sur la nécessité de se hâter en Prusse comme en Angleterre. On ne peut pas douter que Talleyrand n'ait parfaitement compris tout cela. Il reçut cette dépêche à Paris, au retour de son premier voyage, et se hâta de la communiquer à ceux qui dirigeaient avec lui la diplomatie de cette époque, notamment Dumouriez; et il y répondit lui-même ainsi, dès le lendemain 5 janvier 1792 : « Tous les gens en qui « vous et moi avons confiance, mon « cher Lauzun, trouvent l'idée de « Berlin ce qu'il y a de plus sauveur « dans le moment.... J'espère que « vous serez un peu plus content de « nous.... M. Jarry part, comme vous « l'aviez ordonné, pour la Prusse. Les « instructions sont celles que vous « auriez dictées; il monte après-de-« main en voiture, etc. »

C'était certainement pour prendre part aux négociations que l'on suivait alors avec toutes les puissances que Talleyrand était revenu à Paris; cependant il n'y resta pas longtemps. Les affaires de Londres n'étaient pas moins urgentes, et il y retourna bientôt. Avant d'en venir à cette seconde mission, nous achèverons le récit de la première, en citant le jugement qu'en a porté Gouverneur Morris, ce judicieux observateur, dans une lettre qu'il écrivit de Londres, le 4 février 1792, au président Washington. On y remarquera quelques traits assez piquants et qui complètent bien le portrait de notre diplomate «...C'est « ici l'occasion de parler de cet abbé « de Périgord, depuis évêque d'Au-« tun, homme de haute naissance, « d'esprit et de plaisir, généralement décrié par la multitude et la « publicité de ses amours, la légèreté « de ses discours, son agiotage du-« rant le ministère de Calonne, avec « lequel il était alors dans le meil-« leur accord et parmi les ennemis « duquel il s'est rangé depuis. » Après

avoir parlé de l'objet de sa mission, le diplomate américain ajoute, sous la date du 17 février : « L'évêque « d'Autun s'est réduit à la cession de « Tabago, à la démolition de Cher- « bourg et à une extension du traité « de commerce, en demandant une « stricte neutralité en cas de guerre « avec l'empereur. S'il est mal ac- « cueilli, c'est par trois raisons : 1° « parce que la cour voit avec hor- « reur et crainte les scènes dont « Paris est le théâtre ; 2° parce que « sa réputation est choquante pour « les personnes qui se piquent de « décence ; 3° enfin, parce qu'il a com- « mis, dès son arrivée, l'imprudence « d'émettre l'idée de corrompre les « membres de l'administration, et de « se lier avec les ennemis de l'auto- « rité. » Ainsi il est bien vrai que dès le commencement la faction révolutionnaire n'hésita pas, quand elle se crut en péril, à tout sacrifier aux prétentions de l'Angleterre, même nos plus belles colonies et les forts de Cherbourg, qui avaient exigé tant de frais et de travaux ! Il avait été d'abord question de livrer encore d'autres possessions, entre autres les îles de France et de Bourbon ; mais quand on crut n'avoir plus rien à craindre du continent, et que les Prussiens parurent disposés à s'arranger, les négociateurs français se montrèrent moins faciles. Tout indique que leurs dernières offres furent acceptées et que ce fut à ce prix qu'ils obtinrent, pour quelques mois du moins, la neutralité de l'Angleterre. Mais comme, dans l'état d'agitation et de désordre où se trouvait la France, les factions qui se succédaient si rapidement au pouvoir ne suivaient pas toujours le même système politique, les conventions de cette époque ne furent pas longtemps considérées comme obligatoires, et c'est ainsi que furent sauvées nos colonies ; c'est ainsi que nous échappâmes à la honte de détruire nous-mêmes le port de Cherbourg, l'un des plus beaux monuments de notre puissance.

Comme nous l'avons dit, ce voyage que fit alors à Paris le prélat-négociateur fut de peu de durée ; il ne tarda pas à revenir avec de nouveaux pouvoirs, de nouvelles instructions et un ambassadeur titulaire, ce qu'il ne pouvait être lui-même, puisqu'un décret de l'Assemblée nationale obligeait tous ses membres à n'accepter pendant quatre ans aucun emploi à la nomination du roi. On ne trouva pas d'autre moyen d'éluder cette loi que de nommer le fils du marquis de Chauvelin, jeune homme sans expérience, mais tout dévoué au parti révolutionnaire, et qui devait ainsi s'entendre parfaitement avec l'ancien évêque, et recevoir de lui des avis, même des ordres, ainsi que cela lui fut recommandé. Les deux ambassadeurs arrivèrent à Londres dans les premiers jours de mars 1792, avec de très-grands pouvoirs, des instructions très-remarquables, et ils ouvrirent des négociations très actives, qui ne furent pas interrompues par la déclaration de guerre que la France fit à l'Autriche (avril 1792), ni même par ce que le ministère anglais apprit de plusieurs intrigues et de secrètes menées des négociateurs, non-seulement avec le radicalisme anglais, mais avec les chefs de l'opposition parlementaire, et d'où il était déjà résulté des réunions, des associations politiques qui s'étaient établies à Londres, et dont l'une s'intitulait *les Amis du peuple*, et comptait parmi ses affiliés une trentaine de membres du parle-

ment, entre autres le célèbre Grey, qui déjà avait annoncé à la chambre des communes un projet de réforme parlementaire. Sa motion fut repoussée avec force par le ministre Pitt lui-même, mais elle ne laissa pas de donner de l'inquiétude; de manière que Chauvelin, ayant insisté pour que la neutralité de la France fût positivement reconnue, le ministère ne répondit que par la déclaration suivante, qui parut dans le journal officiel : *L'Angleterre restera indifférente à tout ce qui se passera, à condition que la France respecte les droits des puissances ses alliées.* Cette réponse un peu vague fut suivie d'une proclamation de neutralité plus explicite, ce qui était assurément tout ce que pouvait exiger le parti révolutionnaire qui gouvernait la France sous le nom de Louis XVI, et dont Chauvelin et Talleyrand étaient les représentants. Ce parti ne les avait d'ailleurs pas chargés d'en demander davantage, et ils furent réellement très satisfaits. Ils envoyèrent sur-le-champ un courier à Paris, et l'on ne peut pas douter que cette nouvelle n'ait eu une grande influence sur les négociations dès lors commencées avec la Prusse.

Une nouvelle catastrophe vint cependant encore une fois embarrasser ces difficiles négociations; ce fut celle du 20 juin 1792, où Louis XVI courut de si grands dangers, où il montra tant de sang-froid et de courage! Dès que Talleyrand en eut connaissance, il se décida à retourner à Paris où l'appelaient sans doute plus impérieusement encore les démonstrations des Prussiens pour envahir la France sous les ordres du duc de Brunswick, que Demouriez s'apprêtait à repousser par des intrigues beaucoup plus que par la force des armes. On doit bien penser que pour cela il comptait sur Talleyrand et qu'il n'ignorait rien des négociations de Londres, de même que celui-ci était très-exactement informé de ce qui se passait sur la frontière de l'est. Dès que Talleyrand fut arrivé à Paris, il se mit en correspondance avec Dumouriez, et de nombreux agents, entre autres Benoist, Mandrillon, etc., portaient chaque jour les nouvelles de la capitale au quartier général. Toutes les circonstances de cette époque doivent être rapportées. Ce fut là que se décidèrent pour longtemps les destinées du monde! et nous ne craignons pas de dire que jusqu'à ce jour aucun historien ne les a fidèlement racontées!

Le prélat-négociateur avait aussi besoin dans le même temps de répondre à quelques clabauderies proférées contre lui dans les clubs et à l'Assemblée nationale, entre autres à un discours du 4 juin par le député Ribbes, homme jusqu'alors ignoré et qui n'a laissé aucune trace dans l'histoire, mais qui paraît avoir connu au moins une partie des causes et du but de beaucoup d'intrigues. Sous ce rapport, son discours mérite d'être conservé : « Et moi aussi, dit-il, je « veux dénoncer le comité autri- « chien, ce comité détestable qui « trahit la patrie et veut monter sur « le trône par les degrés du crime, « qui favorise l'indépendance des « colonies, veut les livrer à l'Angle- « terre, et établir les deux cham- « bres. Pour le dérober à notre vue, « ses membres l'ont appelé le *comité* « *autrichien;* je lui restitue son vrai « nom, *la faction d'Orléans.* Le dé- « vouement des Décius peut avoir « encore des imitateurs, et, dussé-je « être poignardé au sortir de cette « salle ou mourir comme Mirabeau,

« empoisonné pour avoir dévoilé les « trente factieux, je dirai la vérité. « Je dois prouver que ce comité a « formé l'horrible complot de faire « massacrer le roi, la famille royale « et tous ceux qui veulent la constitution ; que, prévoyant le cas où « son complot avorterait, il s'est ménagé une amnistie en favorisant l'indépendance des colonies, ou leurs « conquêtes par les Anglais. Pour « être convaincu de ces faits, il suffit « de reconnaître les écrits du journaliste soudoyé par les amis des « noirs, les fréquents voyages de « MM. d'Orléans et Talleyrand à « Londres, les 60,000 livres de traitement accordées à ce dernier, et les « efforts faits pour donner à un ami « du premier le gouvernement des « îles. Il avait donc raison Maximilien Robespierre, en dénonçant ce « complot aux jacobins. Ne croyez « pas que les scélérats aient renoncé « à leurs projets ; ils veulent en rendre l'Assemblée protectrice : je « conclus au décret d'accusation. » Il y a bien dans ce discours quelques indications obscures, mystérieuses, que la tourbe ignorante des représentants ne dut pas comprendre, mais qui, appuyées des documents à présent découverts, ne peuvent échapper aux intelligences les plus vulgaires. Ce fut donc pour ne pas avoir compris l'orateur, comme il arrive souvent dans le système parlementaire, que l'Assemblée passa à l'ordre du jour, et que Talleyrand ne fut pas décrété d'accusation. Du reste, il ne fut pas attaqué ni défendu par d'autres orateurs, et il se garda bien de réveiller le souvenir de cette accusation lorsqu'il revint à Paris ; il fit, au contraire, tout ce qui dépendit de lui pour n'être pas aperçu dans le tourbillon de désordre et de trouble qui agitait la capitale.

C'était dans ce moment (juillet 1792) que le duc de Brunswick se mettait en campagne à la tête d'une puissante armée, pour rétablir le trône de Louis XVI et réprimer la révolution. Ce fut au moins ce qu'il dit dans un manifeste plein de menaces et d'invectives dont il se fit précéder et que les faits ne tardèrent pas à démentir. Si son langage fut dur et superbe, sa marche fut aussi lente que timide. En présence de forces qui lui étaient inférieures de plus de moitié, il ne fit que vingt lieues en quarante jours et prit en un mois deux places dont l'une lui ouvrit ses portes et l'autre se défendit à peine (5) ; et pendant ce temps la faction révolutionnaire, peu effrayée de ses menaces et très rassurée par la

(5) Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de cette expédition du duc de Brunswick, dans la notice de Dumouriez, au tome LXIII, page 147 de la *Biographie universelle* publié en 1837, en présence de Louis-Philippe devenu roi, et qui faisait retentir si haut la gloire de cette *farce* de Valmy, comme l'a nommée Gouverneur-Moris. Sans intention de le braver ni de flatter son pouvoir, nous ne dîmes alors que ce que nous regardions comme vrai, ce qui est devenu incontestable. Aucune réfutation sérieuse n'en a été faite, c'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire. Le petit nombre de militaires qui avaient assisté comme nous à cette prétendue bataille de Valmy, et qui ont lu la description que nous en avons faite, nut surtout loué notre exactitude ; et ces éloges nous sont d'autant plus précieux, que c'était des officiers généraux de beaucoup d'instruction et de capacité. Les éloges donnés à cette notice par M. le capitaine Joinville qui s'était rendu sur les lieux avec la mission d'examiner le terrain, et peut-être d'y trouver des moyens de réfuter nos assertions, ne sont pas moins flatteurs de la part d'un officier également très instruit, et qui loin de nous réfuter n'a fait qu'approuver notre récit dans plusieurs articles du *Spectateur militaire* et dans une brochure spéciale que nous avons lue avec le plus vif intérêt et comme un témoignage irrécusable.

lenteur de sa marche ou même d'autres motifs, attaquait audacieusement le roi dans son palais, et, n'ayant pu l'y égorger, l'enfermait dans une vieille tour d'où il ne devait plus sortir que pour aller à l'échafaud.

La participation de Talleyrand à ces terribles événements est un fait peu connu et cependant bien digne d'être remarqué. Arrivé à Paris depuis plus d'un mois, il s'était tenu soigneusement caché, et ne voyait qu'en secret les chefs de son parti, même le duc d'Orléans, qui se mourait de peur dans son palais aux approches d'une révolution dont il avait donné le programme et payé les acteurs. Dans la journée décisive, on vit cependant aux Tuileries le ci-devant prélat à côté de Rœderer, procureur syndic du département dont lui-même était resté membre. Il se tint près de lui, suivant la famille royale, lorsqu'elle se rendit à l'Assemblée, et, ne voulant pas être remarqué, ne dit pas un mot pendant toute cette horrible séance. Cependant, au dernier moment, quand la déchéance fut prononcée, et qu'il vit l'embarras où l'on était sur ce qu'il y avait à faire immédiatement de la personne du malheureux roi, il tira de sa poche l'adresse d'une lettre qu'il fit passer au président, après y avoir écrit ces mots : *Envoyez-les à la tour du Temple*. Héraut de Séchelles, qui présidait, fit un signe d'adhésion, et sur-le-champ il fut décidé que la famille royale tout entière serait enfermée dans l'ancien palais des Templiers (6), qui devint une prison d'État. Quant au billet qui avait amené un aussi triste dénouement, après avoir passé de main en main, il resta dans celles de Rœderer qui l'a gardé toute sa vie comme un précieux autographe et ne le montrant qu'à ses amis les plus intimes.

Après cette affreuse journée du 10 août, Talleyrand resta encore longtemps à Paris, où le retint sans doute la suite des négociations entre l'Angleterre, la Prusse et la France, dont lui seul tenait le fil et connaissait bien le but et les moyens. Comme nous l'avons dit, tous les jours lui et ses amis, Lebrun et Danton qui gouvernaient réellement la France, recevaient plusieurs courriers du quartier général de Dumouriez, qui n'était qu'à trente lieues de Paris, et d'un autre côté ils lui envoyaient avec la même exactitude les nouvelles qu'ils recevaient de Londres, de manière que de part et d'autre ces négociations furent conduites jusqu'à la fin avec beaucoup d'exactitude. Talleyrand ne retourna en Angleterre que lorsque tout fut définitivement arrêté et convenu.

Pour bien apprécier sa position dans de pareilles circonstances, il faut se rappeler le tableau qu'offrit la capitale à cette terrible époque de la fin d'août et surtout des premiers jours de septembre 1792, où des monceaux de cadavres jonchaient les rues, où le sang ne cessa pas de couler, où l'on entendit sans cesse le jour et la nuit, dans tous les quartiers, pendant plus d'une semaine, les cris des assassins, des bourreaux, les plaintes, les gémissements des victimes; et parmi ces victimes, le plus grand nombre se composait de prêtres que l'État avait dépouillés de leurs biens depuis trois ans, sur le rapport de Talleyrand, en leur pro-

(6) Ce palais avait été la dernière demeure de Jacques Molay, et quelques historiens ont prétendu que la mort de Louis XVI n'avait été qu'une expiation de celle du dernier grand maître de l'ordre.

mettant une rente viagère dont le premier quartier était encore à payer! Et parmi ces malheureux, il en était sans doute plusieurs qu'il avait connus, entre autres le vénérable archevêque d'Arles, Dulau, qui, comme lui, avait été agent général du clergé. Nous n'avons pas ouï dire qu'il ait fait le moindre effort pour le sauver ni pour en sauver aucun autre... Et cependant il n'avait qu'un mot à dire au maître absolu de toutes choses, à son protecteur, son ami Danton, qu'il avait naguère protégé lui-même! Le passeport qui lui fut donné pour retourner à Londres, sous la date du 10 septembre 1792, est une pièce assez curieuse et véritablement historique. On y voit la signature de six membres du conseil exécutif : *Lebrun, Danton, Servan, Clavière, Roland* et *Monge*, avec ce peu de mots qui ressemblent assez à un firman du grand-seigneur : *Laissez passer Charles-Maurice Talleyrand, allant à Londres* PAR NOS ORDRES. C'était le style de la diplomatie qui venait d'être créée! On ne peut pas douter, d'après de telles expressions, que Talleyrand ne fût chargé d'une très-importante mission; et qu'il ne s'agissait de rien moins que du salut non pas de tant de victimes qui déjà n'existaient plus, mais de celui de leurs bourreaux, de leurs juges! ou plutôt de l'existence de la république, de celle de ses fondateurs, qu'assurèrent bientôt les conventions de Valmy et de Londres!

Cependant Talleyrand fut loin d'être alors traité par le gouvernement révolutionnaire comme le méritaient d'aussi grands services. Ainsi qu'on l'a dit souvent, les républiques ne sont pas moins ingrates que les rois! A peine était-il retourné à Londres pour la seconde fois qu'il eut encore à se défendre contre les accusations du parti démagogique persistant à le prendre pour un royaliste inflexible, ce qui était assurément une calomnie. Une lettre de l'intendant de Louis XVI, Laporte, où il était présenté comme disposé à servir ce prince, ayant été découverte dans la fameuse armoire de fer, fut lue à la Convention nationale le 5 décembre 1792, et le jour même il fut décrété d'accusation, puis inscrit sur la liste des émigrés. Comme rien ne pouvait le toucher plus qu'un pareil ostracisme, et que la seule idée d'être séparé pour toujours de la France révolutionnaire, de cette république qu'il avait si bien servie, le désespérait, il fit aussitôt tout ce qui était en lui pour conjurer l'orage, et le 12 du même mois, au moment où le procès de Louis XVI en était à son paroxysme, il adressa au président de la Convention une longue et humble requête. La dernière partie de cette épître en explique assez la pensée; et ce qui est relatif à l'insolente adresse qu'il avait eu l'audace de présenter lui-même à Louis XVI, comme il le reconnaît, est un tort de plus envers ce prince, alors si malheureux! « Si M. Laporte, en envoyant cette pièce à Louis XVI, « lui a écrit que je *paraissais désirer servir Sa Majesté;* s'il lui a « parlé de mon zèle et de mon *crédit*, parce que je voulais, avec « tous les patriotes de l'Assemblée « constituante, faire consacrer la liberté générale des opinions religieuses, où le roi devait trouver, « comme tous les citoyens, sa liberté « particulière, M. Laporte s'est servi « d'une expression très-inconvenable. Mais d'après quel principe de « justice puis-je être décrété d'ac-

« cusation, parce que M. Laporte « s'est mal exprimé ou a cherché à « faire *valoir son zèle* auprès du « roi par des espérances imaginaires? « Les faits que je viens de rapporter « suffisent par leur rapprochement « pour expliquer le véritable sens « des expressions de M. Laporte. « Je n'ai plus qu'un mot, et ce mot « suffira à tout homme d'honneur « qui sait en reconnaître dans les « autres et les principes et le lan- « gage. C'est le 19 de ce même mois « d'avril que je rédigeais cette fa- « meuse adresse du département, « adresse que les patriotes appelaient « alors *républicaine*. Je prie les « hommes justes qui ont accordé « quelque estime à ma conduite po- « litique, dans le cours de la révo- « lution, de relire cette adresse, et « de se demander si l'homme qui « adressait au roi de telles paroles « le 19, qui les lui portait le 20 au « matin, et qui n'ignorait pas de « quelle manière elles avaient été « reçues, pouvait, le 25, faire parler « au roi de son zèle pour lui. » Il y a probablement là quelque erreur de date, quelque anachronisme qui ne change rien au fond des choses, mais d'où l'on peut au moins conclure que vers cette époque, un peu avant la mort de Mirabeau, Talleyrand eut, de concert avec le grand orateur, des rapports avec la cour, et que sa présence au lit de mort de celui-ci eut surtout pour but de faire disparaître les preuves de ces rapports, comme aussi des complots du Palais-Royal qui existaient dans ses papiers. C'était là sans doute un soin qui les intéressait beaucoup plus l'un et l'autre qu'une froide oraison sur les successions. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, cette lettre de Talleyrand était plus que toute autre chose un moyen de justification qu'il se ménageait dans l'avenir : il ne pouvait renoncer à rentrer un jour en grâce dans cette chère France dont il espérait encore exploiter les malheurs. Pour le moment il fallut y renoncer; la Convention tint peu de compte de sa défense, et par le seul motif que sa lettre était postérieure à la mise en jugement de Louis XVI, elle déclara maintenir le décret d'accusation. Son inscription sur la liste des émigrés fut également maintenue.

Ce qui est assez remarquable, c'est que tandis qu'on accusait de royalisme à Paris le prélat ambassadeur, il était regardé à Londres, avec plus de raison sans doute, comme un jacobin, un propagandiste fort dangereux, et que les émigrés, alors très-nombreux dans cette ville, le poursuivaient comme tel. Bien qu'il prît beaucoup de précautions, et qu'il ne sortît jamais seul ou sans être déguisé, il fut plusieurs fois provoqué, insulté. Mais personne ne supportait de pareils accidents avec plus de résignation et d'impassibilité. Comme on l'a dit souvent, c'était un homme à qui l'on pouvait donner vingt coups de pied dans le derrière sans qu'il y parût sur sa figure; et ce mot, qui le peint assez bien, n'est guère que la traduction de ce qu'avait dit Horace d'un diplomate de son temps : *Nil conscire sibi, nullâ pallescere culpâ.*

Talleyrand et Chauvelin se soutinrent comme cela péniblement jusqu'à la mort de Louis XVI; mais lorsque cet attentat eut soulevé l'indignation des trois royaumes, même celle du parti de l'opposition, leur position ne fut plus tenable, et le ministère lui-même ne put garantir leur sûreté. Le public n'avait pas connaissance des négociations secrètes qui se poursuivaient encore, et

le cabinet anglais se garda bien de les faire connaître. Chauvelin retourna en France, et Talleyrand seul put rester encore quelque temps en Angleterre sous prétexte de ces négociations à terminer; mais enfin il fallut obéir à la loi de l'*alien bill*. Alors, s'étant fait donner un ordre de sortir des États britanniques dans trois jours, il s'embarqua sur un vaisseau danois pour les États-Unis d'Amérique. On a raconté sur cette navigation une anecdote assez piquante. Craignant en même temps de tomber dans les mains des Français, qui l'avaient décrété d'accusation, et dans celles des Anglais, qui venaient de l'expulser, Talleyrand vit approcher une redoutable frégate anglaise, qui, en conséquence de l'oppressif système de visite que s'est arrogé l'Angleterre, allait contraindre à s'y soumettre le frêle bâtiment danois. A cette vue, frappé de terreur, le ci-devant évêque alla implorer le capitaine qui, lui-même fort embarrassé, ne vit qu'un moyen de le soustraire à un si grand péril : ce fut de le déguiser en cuisinier, ce qui dans le premier moment parut un peu dur au prélat; mais enfin, se résignant, il endossa le tablier et le bonnet de coton, ce qui ne lui allait pas trop mal, a-t-on dit, et le déguisa si bien en présence de l'officier anglais qui vint inspecter le bâtiment, qu'on ne soupçonna pas qu'un aussi grand homme fût caché sous de pareils vêtements. Le comte de Wattersdorff, qui a été ambassadeur de Danemark à Paris, connaissait cette anecdote, et il ne manquait pas de la raconter quand il était mécontent et qu'il fallait donner de l'argent au ministre, ce qui arrivait souvent.

Ainsi, grâce à ce déguisement et à d'autres précautions, car le prudent évêque n'en oubliait aucune, il arriva sans accident à Philadelphie, où il se tint encore soigneusement caché, ne voyant de ses compatriotes ni les royalistes ni les républicains, dont il avait également à craindre le ressentiment. On a dit qu'à l'exemple de son ancien ami et collègue Dandré, qui dans ce même temps faisait en Allemagne des spéculations sur le sucre et sur le café avec l'argent du prétendant, il établit à Philadelphie un commerce de bonnets de coton, probablement avec l'argent qu'il avait reçu ainsi que Mirabeau de l'intendant Laporte. Nous ne pensons pas cependant qu'il se soit à ce point rabaissé; car, ainsi que tous les grands seigneurs qui se sont faits démocrates, il tenait beaucoup à son ancien rang, et il se montra toujours très-fier de son origine. Quel que soit au reste le genre de commerce qu'il ait entrepris en Amérique pour *refaire sa fortune*, comme il l'écrivait à madame de Genlis, il est bien sûr qu'une pareille restauration dans ce pays était alors fort difficile. Il n'y fut donc pas longtemps sans être atteint par l'ennui, et il mit tout en œuvre pour revenir en France, dans cet Eldorado de l'intrigue, dans ce pays si heureusement constitué pour les fortunes à faire, pour les révolutions à exploiter.

Quand il apprit que Robespierre était mort et que son parti était abattu, comme c'était celui qu'il redoutait le plus, celui qui avait renversé Danton et la faction d'Orléans, il conçut de sa chute de grandes espérances, et se mit à rédiger des mémoires, à fabriquer des requêtes, qu'il envoya à ses amis de Paris, surtout au fidèle Desrenandes, qui n'avait pas cessé de lui être dévoué,

et qui se mit bien vite en campagne, frappant à la porte de toutes les puissances, et très-bien secondé par madame de Staël, que Talleyrand avait connue dans la maison de son père, cet habile financier dont il avait si habilement secondé les emprunts, ainsi que par le boucher Legendre, ancien agent du Palais-Royal, par le protestant Boissy d'Anglas, et par le poète Chénier, qui, dans le même temps, n'avait peut-être pas moins aidé aux spoliations révolutionnaires par ses déclamations dramatiques contre le clergé et la monarchie. Le ci-devant prélat avait gardé le souvenir de tous ces *bienfaits*, et tous se rappelaient également les services qu'il leur avait rendus. Une circonstance assez remarquable, c'est que ce fut le 5 septembre 1795, deux jours après qu'un pareil décret eut été obtenu pour le général Montesquiou, que le poète de la Saint-Barthélemy monta à la tribune de la Convention nationale, pour qu'elle accordât la même faveur à l'ancien évêque d'Autun : « Le décret équi-« table que vous avez rendu hier, « dit-il, en faveur de l'ex-général « Montesquiou, m'impose le devoir « d'en réclamer un semblable pour « un homme que ses talents distin-« gués et les services qu'il a rendus « dans l'Assemblée constituante pla-« ceront au rang des fondateurs de « la liberté, pour Talleyrand-Péri-« gord, ancien évêque d'Autun. Nos « divers ministères à Londres attes-« tent la bonne conduite qu'il a te-« nue et les services qu'il a rendus. « J'ai entre les mains un mémoire « dont on a pu trouver un double « dans les papiers de Danton. Ce « mémoire, daté du 25 novembre « 1792, prouve qu'il s'occupait à « consolider la république, lorsque, « sans motif et sans rapport préa-« lable, on l'a décrété d'accusation. « Dans le temps où il était proscrit « en France par Robespierre et Ma-« rat, Pitt le proscrivait en Angle-« terre. C'est au sein d'une répu-« blique, dans la patrie de B. Fran-« klin, qu'il a été contempler le « spectacle imposant d'un peuple « libre, en attendant que la France « ait des juges et non pas des meur-« triers, une république et non pas « une anarchie constituée. Je ré-« clame de vous Talleyrand au nom « de ses nombreux services; je le « réclame au nom de l'équité natio-« nale, au nom de la république « qu'il peut servir encore par ses « talents, au nom de la haine que « vous portez aux émigrés et dont « il serait victime comme vous, si « des *lâches* pouvaient triompher. »

Il n'est pas inutile d'observer, sur cette dernière phrase de l'orateur, que c'était précisément à cette époque que, par ordre de la Convention nationale, on massacrait *lâchement* à Quiberon des émigrés qui avaient été reçus en capitulation ! Il y aurait encore bien d'autres observations à faire sur ce discours de Chénier; mais le temps et l'espace nous manquent. Nous aurions surtout désiré connaître ce mémoire du 25 novembre 1792, qui a dû se trouver dans les papiers de Danton, mais que les bourreaux de celui-ci n'ont pas manqué sans doute, suivant leur usage, de livrer à Maximilien Robespierre, et qui est ainsi perdu pour l'histoire, ce qui est très-fâcheux. On y eût trouvé de précieuses révélations sur les mystérieuses négociations de Londres et de Valmy, qui toutes avaient passé par les mains de Talleyrand. On voit toutefois que, dans cette notice, nous en avons mis au jour pour la première fois une assez

grande partie, et qu'en y joignant ce que nous avons dit dans la notice Dumouriez, cette époque si importante de l'histoire contemporaine ne restera plus aussi obscure, aussi incomplète que se sont efforcés de la rendre certains historiens !

La loi d'abrogation que demandait Talleyrand, par l'organe de Chénier, fut rendue à l'unanimité quant au décret d'accusation et à l'inscription sur la liste des émigrés. Dès que le ci-devant évêque en fut informé, il se hâta de revenir en Europe, et s'embarqua encore une fois sur un vaisseau danois, qui le transporta non pas dans un port français, ce qui était son véritable itinéraire, mais à Hambourg, où l'ancien ami de Philippe-Égalité n'ignorait pas que se trouvaient réunis quelques débris de la faction d'Orléans, notamment Dumouriez, Valence, madame de Genlis et son digne élève le prince Louis-Philippe, qu'il n'avait pas vu depuis cinq ans, et qui devait partir bientôt pour se rendre en Amérique, où le forçait d'aller l'ombrageux Directoire. Comme Talleyrand voulait surtout retourner en France et qu'il craignait de se compromettre, il ne vit le jeune prince et ses amis qu'avec beaucoup de précautions ; et, après avoir passé quelques mois sur les bords de l'Elbe, il partit pour les rives de la Seine.

Ce fut dans les premiers jours de l'année 1796, au moment où Napoléon Bonaparte entrait en Italie dans sa glorieuse carrière de victoires que le ci-devant prélat partit de Hambourg pour se rendre à Paris. Son équipage était modeste ; il n'avait à ses côtés que la belle Indienne madame Grand, dont il venait de faire la connaissance, et dans sa bourse que très peu d'argent, ayant laissé à Hambourg, chez le banquier Ricci et Ce, une somme de 50,000 francs qui était toute sa fortune, ce qu'il est bon de noter pour savoir de quel point il est parti. Son arrivée à Paris ne fut pas éclatante, et il ne fit rien pour qu'il en fût autrement. Logé modestement dans un hôtel garni, il eut le chagrin d'y voir arrêter et conduire en prison par des gens de police sa compagne de voyage madame Grand, soupçonnée d'avoir eu à Hambourg des rapports intimes avec des émigrés, tort grave alors, et qui pouvait bien ne pas être une calomnie. Quoi qu'il en soit, Talleyrand fut obligé, pour obtenir la liberté de cette dame, d'écrire lui-même au directeur Barras une lettre assez curieuse et dont nous avons l'autographie sous les yeux. Comme cette épître caractérise assez bien l'écrivain et cette dame, dont nous aurons encore à parler plus d'une fois, nous croyons devoir la donner tout entière (7). C'était du reste, pour l'ancien prélat, une bien petite demande, et elle fut promptement expédiée ! Madame Grand fut aussitôt rendue à la liberté, et il ne fut pas même question de cette mé-

(7) CITOYEN DIRECTEUR,

On vient d'arrêter madame Grand comme conspiratrice. C'est la personne d'Europe la plus éloignée et la plus incapable de se mêler d'aucune affaire. C'est une Indienne bien belle, bien paresseuse, la plus désoccupée de toutes les femmes que j'aie jamais rencontrée. Je vous demande intérêt pour elle ; je suis sûr qu'on ne lui trouvera pas l'ombre de prétexte pour ne pas terminer cette petite affaire, à laquelle je serais bien fâché qu'on mît de l'éclat. Je l'aime ; et je vous atteste à vous, d'homme à homme, que de sa vie elle ne s'est mêlée et n'est en état de se mêler d'aucune affaire. C'est une véritable Indienne, et vous savez à quel degré cette espèce de femmes est loin de toute intrigue.

Salut et attachement, Ch.-M. TALLEYRAND,

4 germinal an IV (1796).

prise de la police dans les journaux ultra-révolutionnaires, qui ne la connurent pas sans doute, car ils n'en parlèrent point, et cependant ils ne manquaient aucune occasion d''attaquer le ci-devant évêque.

Ce fut, au reste, un bien faible désagrément qu'éprouva Talleyrand, à son arrivée dans cette capitale, qu'il revoyait avec tant de joie, qu'il aimait presque autant que madame de Staël, lorsqu'elle a dit, aux gens qui lui parlaient de pastorales et de ruisseaux limpides, que de tous ces ruisseaux c'était celui de la rue du Bac qu'elle aimait le mieux! Le ci-devant prélat ne pensait pas autrement, et sitôt qu'il fut rentré dans Paris, il se mit à en parcourir tous les quartiers en cabriolet et souvent à pied, pour y retrouver ses anciens amis, ses confrères du Palais-Royal, les successeurs de Mirabeau, de Lauzun et de Danton, les aides-de-camp, les correspondants de Dumouriez, de Louis-Philippe, et parmi ceux-là Beurnonville, Montesquiou, Valence, Macdonald, etc. C'était cependant alors un parti renversé et qui avait presque entièrement disparu, mais qu'on espérait bien raviver un jour! Mme de Staël et Barras eux-mêmes, qui y avaient été fortement attachés, n'y croyaient plus, et sans l'abandonner entièrement, ils cherchaient à se retourner d'un autre côté. Voilà où en étaient les choses lorsque Talleyrand arriva à Paris au printemps de 1796, quand déjà Bonaparte, marié depuis six mois, en était parti pour se rendre à l'armée d'italie; ainsi, il n'est pas vrai qu'il ait été témoin de son mariage avec Joséphine. Il y rencontra quelquefois cette dame dans les salons du Directoire, et lui fit toutes les politesses, lui adressa toutes les flatteries qui étaient dans sa position et ses habitudes, mais ils restèrent réciproquement dans un état de réserve dont ils ne sont jamais sortis. Plus tard, il est même sûr que l'ancien évêque fut secrètement hostile à Joséphine, qui, au premier coup d'œil, l'avait compris et très-bien jugé, et qui d'ailleurs fut toujours beaucoup mieux avec Fouché.

Il s'attacha alors de préférence à Mme de Staël, qu'il connaissait depuis longtemps et qui pouvait mieux le servir par son crédit et son esprit d'intrigue. « Cette dame, selon un de « ses historiens, jouissait d'un grand « crédit auprès du directeur Barras, et lui parlait souvent de Talleyrand qu'elle voulait voir arriver « au pouvoir. Le moment lui paraissait favorable. Un directeur (Letourneur) allait sortir; et, suivant « elle, la seule personne qui pût « occuper cet emploi était M. de « Talleyrand, l'homme le plus capable, le patriote le mieux éprouvé... » Madame de Staël n'ajoutait pas à cette apologie d'un ancien ami que, si elle pouvait le faire arriver au pouvoir, elle ne doutait pas qu'il ne lui fît bientôt accorder un remboursement de deux millions que son père, disait-elle, avait autrefois laissés dans les caisses de l'État, qu'elle avait demandés à tous les gouvernements qui se succédaient depuis dix ans, mais que tous avaient obstinément refusé de lui rendre, mais que plus tard Louis XVIII lui a remis à sa première demande, dans un temps où le ci-devant évêque jouissait d'un très grand crédit. On a donc eu quelque raison de dire que ce n'était pas sans ingratitude que cette dame s'était plainte des procédés de l'ancien évêque. Nous ne contesterons pas qu'à cette épo-

que (1796 et 1797) elle le servit réellement de son mieux. Ce fut elle et ses amis qui l'introduisirent dans cette espèce de club qu'on appelait le *Cercle constitutionnel*, où brillaient en même temps les Benjamin Constant, les Montesquiou, les Rœderer et d'autres amis du Directoire et de la famille d'Orléans. Ce club eut sur les événements une grande influence, et il contribua surtout beaucoup à la révolution du 18 fructidor, où le parti royaliste fut renversé. Talleyrand y prit la parole dans plusieurs occasions, et ce fut pour lui un très grand moyen de popularité ou plutôt un moyen de s'accréditer auprès des puissances du jour ; ce qu'il ne négligea jamais. Il assista même alors à quelques séances de l'Institut, où il avait été placé, dès la fondation, dans la classe des sciences historiques (la 2e), et où il avait lu différents mémoires dans lesquels on doit bien penser qu'il n'avait pas manqué, par des allusions détournées, d'exprimer sa pensée sur les circonstances présentes. Celui qu'il lut dans le mois de mars 1797, sur la nécessité de substituer le système de déportation on de *colonisation*, qui ne tarda pas d'être adopté, à celui des échafauds, dont toute la France était lasse, qu'elle ne pouvait plus supporter, est remarquable par la profondeur des vues et de bien étonnantes prévisions. «... Notre situation intérieure, y est-il dit, rend un déplacement d'hommes nécessaire. Ce n'est pas une punition qu'il s'agit d'infliger, mais un *appât qu'il faut présenter*. Et combien de Français doivent naturellement adopter l'idée d'un établissement dans des contrées éloignées! Combien en est-il pour qui un ciel nouveau est devenu un besoin : et ceux qui, restés seuls, ont vu tomber sous le fer des assassins tout ce qui embellissait pour eux la terre natale, et ceux pour qui elle est à féconder, et ceux qui n'y trouvent que des regrets, et ceux même qui n'y trouvent que des remords; et cette multitude de *malades politiques, ces caractères inflexibles qu'aucun revers ne peut plier, ces imaginations ardentes qu'aucun raisonnement ne ramène; et ceux qui se trouvent toujours resserrés dans leur propre pays, et les spectateurs aventureux, et les hommes qui brûlent d'attacher leur nom à des découvertes, à des fondations de villes, à des civilisations, pour qui la France constituée est trop calme;* CEUX ENFIN QUI NE PEUVENT SE FAIRE A DES ÉGAUX, A AUCUNE DÉPENDANCE!... Quant aux lieux qui pourraient recevoir ces colonies, annoncer avec trop de précision ce qui sera fait, c'est le moyen de ne pas faire... » Puis, il fit un appel aux hommes éclairés pour qu'ils disent *quand il en sera temps*, où peuvent s'établir le plus utilement les nouvelles colonies *réclamées par tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, par tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérances!*... Il est impossible de ne pas voir dans ces prévisions d'abord la déportation du 18 fructidor qui suivit de bien près, et lorsque Talleyrand était ministre, puis tant d'autres survennes depuis, et même celle de Bonaparte en Égypte, où, comme le disaient les ennemis du Directoire, *il fut déporté avec quarante mille hommes*, parce qu'il se trouvait *resserré dans son propre pays, qu'il ne pouvait s'y faire à des égaux*. Et il faut bien remarquer qu'au moment où

Talleyrand disait cela à l'Institut (mars 1796), faute de pouvoir le dire en présence d'un autre auditoire, Bonaparte n'en était qu'aux premiers jours de cette guerre d'Italie, qui devait l'environner de tant d'éclat, et enfin le porter au faîte de la puissance. Il faut considérer aussi que l'ancien prélat d'Autun n'était alors qu'un obscur académicien dont le discours fut à peine entendu, qui, lorsqu'il osa quelques jours après demander le portefeuille, fut assez mal reçu. « Barras, dit encore l'historien que nous « avons cité, aimait en lui l'homme « de bonne compagnie et de haut « rang ; il rencontrait en lui ces « manières gracieuses, cette urba- « nité que ses collègues ne lui of- « fraient pas. Larevellière chérissait « le prêtre défroqué; Rewbell admi- « rait en lui le diplomate consommé; « Letourneur ne s'en occupait guère; « Carnot ne pouvait le souffrir. « Il « amène avec lui, disait-il un jour, « tous les vices de l'ancien régime, « sans qu'il ait pu prendre une des « vertus du nouveau. Il n'a aucun « principe arrêté; il en change « comme de linge... Républicain an- « jourd'hui parce qu'il faut l'être « pour devenir quelque chose, il « proclamera la tyrannie si elle lui « rapporte... Je n'en veux à aucun « prix, et tant que je serai au timon « des affaires il ne sera rien. » Cette insistance de Carnot pour la répulsion de Talleyrand n'eut point de résultat alors, si ce n'est peut-être le décret de déportation qui fut prononcé quelques mois après contre ce directeur. Quant au ci-devant prélat, il fut ministre des affaires étrangères de la république, le 30 messidor an V (15 juillet 1797), à la place de Charles Lacroix, qui occupait cette place importante depuis la fondation du gouvernement directorial, et qui paraissait l'avoir assez exactement remplie, mais qui alors en fut jugé tout à fait incapable... Il est bien vrai que ces fonctions semblaient de jour en jour devenir plus délicates, et que la majorité du Directoire, qui préparait la révolution du 18 fructidor (5 septembre 1797), avait besoin dans cette audacieuse entreprise d'être habilement secondée. Talleyrand ne lui fit pas défaut, on peut en être assuré; ce fut lui qui prépara tout, sans que les directeurs eussent à s'en mêler, au dedans comme au dehors, même pour les armées, notamment celle d'Italie, où Bonaparte, qui fut informé de tout, le seconda de son mieux et lui envoya pour le dernier coup de main son lieutenant Angereau, homme très-propre à une pareille entreprise, et qui la termina avec toute l'énergie, toute la célérité qu'elle exigeait. Le prétendant Louis XVIII, avait imaginé qu'un décret lui rendrait la couronne, et dans cette confiance, il avait lié les mains de ses partisans, en leur prescrivant d'attendre une intervention parlementaire... On sait à présent ce qu'il faut espérer de ces interventions. Quand tout fut achevé et que les députés royalistes, Pichegru à leur tête, furent sur la route de Cayenne, ce fut le ministre des affaires étrangères qui rendit compte à Bonaparte de cette révolution qu'il avait si bien aidée de son expérience et de ses conseils !

« Vous lirez, lui écrivit-il, dans la « proclamation qu'une conspiration « véritable et toute au profit de la « royauté se tramait depuis long- « temps contre la constitution. Déjà « même elle ne se déguisait plus; « elle était devenue visible pour les

« yeux les plus indifférents; le mot « *patriote* était devenu une injure. « Toutes les institutions républi- « caines étaient avilies. Les ennemis « les plus irréconciliables de la « France accouraient en foule dans « son sein, y étaient accueillis, ho- « norés. Un *fanatisme hypocrite* « nous avait tout à coup transportés « au seizième siècle; la division « était au Directoire. Dans le corps « législatif siégeaient des hommes vé- « ritablement élus d'après les instruc- « tions du prétendant, et dont toutes « les motions respiraient le *roya- « lisme*. Le Directoire, fort de toutes « ces circonstances, a fait saisir les « conjurés, pour confondre à la fois « les espérances et les calomnies de « tous ceux qui auraient tout désiré, « ou qui indiquaient encore la ruine « de cette constitution. Une *mort « prompte* a été prononcée contre « quiconque rappellerait la royauté, « la constitution de 1793 ou d'Or- « léans... » Puis dans une autre lettre, également confidentielle : « De « notre côté, nous travaillerons à « tourner en notre faveur l'opinion « de l'Europe, qui est déjà pour nous « en grande partie. C'est un moyen « ou plutôt une arme qu'il ne faut « pas négliger. Nous comptons ré- « pandre des écrits où il paraîtra « *clairement* que les cours de Vienne « et de Londres étaient d'accord avec « la faction qui vient d'être abattue. « Les membres de Clichy et le cabi- « net de l'empereur avaient pour ob- « jet connu et manifeste le rétablis- « sement d'*un roi* en France. » Nous pensons que, sur ce dernier point, Bonaparte en savait plus que Talleyrand, et que les négociations de Campo-Formio, qui suivirent de près, lui en apprirent encore davantage. Rien ne peut se comparer aux adulations que fit alors éclater le rusé diplomate. Au premier coup d'œil, il avait compris tout l'avenir du jeune vainqueur de l'Italie, et dès lors il conçut l'espoir d'associer sa fortune à sa brillante destinée, non pour la gloire, à laquelle il ne mit jamais beaucoup de prix, mais pour le lucre, pour les richesses qu'il a toujours aimées et très-vivement recherchées. C'était en sortant de ses attributions, en y mettant quelque mesure, qu'il l'avait loué sur ses victoires; mais quand il eut à vanter ses négociations, quand le traité de Campo-Formio eut été conclu par Napoléon lui-même, alors il éleva le diapason de ses apologies. « Voilà donc la paix faite, lui écri- « vit-il dès que la nouvelle lui en « fut parvenue, et une paix à la Bo- « naparte! Recevez-en mon compli- « ment de cœur, mon général. Les « expressions manquent pour vous « dire tout ce qu'on voudrait en ce « moment. Le Directoire est content, « le public enchanté. Tout est au « mieux. On aura peut-être quelques « criailleries d'Italie; mais c'est « égal. Adieu, général pacificateur! « Adieu! amitié, admiration, respect, « reconnaissance; on ne sait où s'ar- « rêter dans cette énumération... » Il faut considérer que c'était sans aucune participation du Directoire que le ministre écrivait ainsi à l'un de ses généraux, sur un traité dont ce gouvernement était à bon droit mécontent pour des concessions excessives faites sans son autorisation, relativement aux forteresses de Mantoue et de Mayence, et sur lesquelles on fut obligé de revenir. Le Directoire tint ferme; mais il n'osa pas se plaindre hautement; de manière que rien n'en transpira dans le public, et que le triomphe du héros

pacificateur resta sans altération, sans le moindre nuage. Les emphatiques éloges de Talleyrand restèrent sans contradicteur.

Ce fut encore le ministre des relations extérieures qui, pour prolonger ses rapports avec le héros pacificateur, le fit nommer plénipotentiaire au congrès de Radstadt; et il ne lui fut pas difficile d'obtenir cette nomination des soupçonneux Directeurs, qui ne redoutaient rien tant que la présence de leur général dans la capitale. Mais il ne dépendait pas d'eux de l'en tenir longtemps éloigné; ce n'était pas à signer des protocoles, à ouvrir des dépêches que le vainqueur de l'Italie pouvait désormais passer son temps; Talleyrand le devina bientôt, et le retour du général fut préparé dans leur correspondance confidentielle, de manière qu'un jour, lorsqu'on le croyait à Radstadt, au milieu de la diplomatie européenne, on apprit qu'il arrivait à Paris, sans bruit et sans pompe, dans sa petite maison de la rue Chantereinne, qui, dès le lendemain, par les soins du ministre courtisan, reçut le nom de rue de la Victoire qu'elle a conservé, et que probablement elle conservera longtemps. Forcés de le bien recevoir et de faire contre fortune bon cœur, les Directeurs lui décernèrent de grands honneurs, notamment à la cérémonie où il leur présenta le traité de Campo-Formio ratifié par l'empereur. Ce fut dans la cour de leur palais du Luxembourg, sur une espèce de théâtre où siégeaient les cinq Directeurs en grand costume, que se fit cette présentation du héros pacificateur qu'accompagnait le ministre Talleyrand auquel on ne manqua pas d'attribuer une bonne part de tant d'honneurs. Cependant le discours qu'il prononça dans cette occasion fut trouvé médiocre, et comme il changeait souvent de faiseur, on attribua celui-là à un nouveau venu. Personne ne fut tenté d'en soupçonner Desrenaudes, qui y eût mis plus de tact et de convenance. Nous n'en citerons qu'un fragment. « Quand je pense « à tout ce qu'il fait pour se faire « pardonner cette gloire, à ce goût « antique de la simplicité qui le dis- « tingue, à son amour pour les scien- « ces abstraites, à ses lectures favo- « rites, à ce sublime *Ossian* qui sem- « ble le détacher de la terre, quand « personne n'ignore son mépris pour « l'éclat, pour le luxe, pour le faste, « ces méprisables ambitions des âmes « communes, ah! loin de redouter « ce qu'on voudrait appeler son am- « bition, je sens qu'il vous faudra « peut-être le solliciter un jour pour « l'arracher aux douceurs de sa stu- « dieuse retraite! La France entière « sera libre peut-être; lui seul ne le « sera jamais... » Ces emphatiques flagorneries donnèrent lieu à beaucoup de sarcasmes dans les journaux. « L'éloquence du ministre, dit l'un « d'eux, n'a pas brillé d'un grand « éclat. Cet amour insatiable de la « patrie, de l'humanité, cet amour « des chants d'Ossian, parce qu'ils « détachent de la terre, seraient le « comble du ridicule s'ils n'étaient « celui de l'adulation... »

Un fait plus grave, mais qui eut moins d'éclat, et qui plus qu'aucun autre doit faire apprécier le caractère politique de l'ancien évêque, c'est la mission qu'il remplit auprès du général en chef, pour l'inviter à l'anniversaire du 21 janvier, que les Directeurs régicides célébraient régulièrement tous les ans avec beaucoup de solennité, ne manquant pas

d'y appeler toutes les notabilités qu'ils voulaient par là associer au plus grand des crimes de la révolution; ce qui était fort remarquable dans un temps où ces crimes étaient plus que jamais détestés. Bonaparte comprit cela du premier mot, et il répondit au méprisable ministre, de la manière la plus noble et la plus convenable, qu'il ne voyait pas qu'on dût solenniser le jour où l'on avait mis à mort un roi honnête homme, qu'il pensait au contraire que ce devait être un jour de deuil et d'expiation, qu'il ne s'y rendrait pas. Le ministre insista vainement d'abord; mais il revint à la charge le lendemain, et ne pouvant rien obtenir, il alla jusqu'à approuver la condamnation de Louis XVI, déclarant que s'il eût été un de ses juges, il l'aurait condamné... Bonaparte fut loin d'applaudir à cette déclaration, mais à force de prières et de sollicitations l'obséquieux ministre obtint une espèce de capitulation d'après laquelle le général se rendit à la cérémonie, non avec son uniforme militaire comme on l'eût désiré, mais dans son costume de l'Académie des sciences, où il venait d'être nommé, et bien obscurément caché dans la foule des académiciens. Madame Bonaparte, qui connut tous ces faits et qui, comme on sait, eut toujours beaucoup de mépris pour l'ancien évêque, fut loin d'approuver ce mezzo-termine, et l'on pense que ce fut une des principales causes de son éloignement insurmontable pour le prélat. On croit que ce fut pour se réhabiliter dans l'esprit des deux époux qu'il leur donna à cette époque, dans l'hôtel des affaires étrangères, une fête magnifique, à laquelle fut convié tout ce que la capitale avait de plus illustre et de plus distingué. Madame de Staël surtout y brilla au premier rang, et l'on remarqua qu'elle fit tous ses efforts pour fixer les regards du jeune vainqueur de l'Italie, qui y répondit fort mal, selon cette dame elle-même, mais fort bien et avec beaucoup de raison, selon ce qui en fut dit dans le public. Quant à l'obséquieux ministre, bien que depuis longtemps Bonaparte l'eût deviné et qu'il ne lui inspirât réellement ni confiance ni estime, les soins et les témoignages de dévouement, de respect même, qu'il lui prodigua dans cette occasion lui convinrent assez comme moyen d'accroître sa renommée qui était déjà fort grande, mais que, dans ses vues d'élévation, il voulait augmenter encore. Il se prêta donc avec beaucoup de complaisance à tous les éloges, à toutes les adulations dont Talleyrand se fit presque toujours l'organe ou le promoteur. Il est probable qu'en cela il n'avait pas seulement pour but de se rendre favorable un homme déjà si puissant, mais qu'il voulait encore l'opposer aux clameurs qui de plusieurs points s'élevaient contre lui, soit à la tribune des conseils législatifs, soit dans les journaux de la démagogie, particulièrement dans celui des *Hommes libres* que rédigeaient Antonelle, Réal et quelques autres. Le poëte Chénier, qui avait à se plaindre de son ingratitude, lança contre lui dans le même temps une assez bonne épigramme.

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
Aux plus dispos peut donner des leçons.
Au front d'airain, au cœur de glace,
Toujours il fait son thème en deux façons.
Dans le parti qui lui paie un salaire,
Avec effort il porte un pied douteux;
L'autre est fixé dans le parti contraire,
Mais c'est de ce pied-là que Maurice est [boiteux.

A ces attaques s'en joignaient de

plus sérieuses; déjà Garat et Briot l'avaient accusé plusieurs fois à la tribune du conseil des Cinq-Cents : « On vient de vous dire, s'écria un « jour ce dernier, que le ministre de « la guerre est remplacé. Je ne sais « s'il l'est par Macdonald; mais ce « qu'il y a de certain, c'est qu'on a « osé parler de Talleyrand au dé- « partement de Paris. Il faut donc « que ce nom attaché à toutes les « conspirations, que ce nom du plus « dangereux agent de l'Angleterre, « de l'auteur de toutes nos calami- « tés se retrouve partout!... » Le prélat-ministre sembla d'abord mépriser ces attaques, mais d'autres journalistes, d'autres orateurs de chambres et de clubs, alors fort nombreux, l'attaquèrent encore. Selon sa coutume en pareil cas, il garda le silence le plus longtemps qu'il lui fut possible, et parut peu s'inquiéter de ces *criailleries* (c'était son expression). Cependant un peu plus tard il fit paraître, sous le titre d'*Éclaircissements donnés par le citoyen Talleyrand*, une brochure assez curieuse, et dans laquelle, se posant à bon droit comme fondateur et constant ami de la révolution, il prit avec ses adversaires un ton fort humble et fort modeste.

Du reste, il ne donna pas beaucoup de temps à cette stérile polémique; d'autres soins, d'autres affaires plus graves et plus lucratives l'appelaient ailleurs. Jamais la scène politique n'avait été plus animée, plus active, jamais l'intrigue et la cupidité n'avaient en plus de chances de succès. Après le traité de Campo-Formio et la révolution du 18 fructidor, qui avaient renversé le parti royaliste, les affaires de la révolution s'étaient fort améliorées, et l'on doit bien penser que, pour l'ancien évêque, ce n'était pas le moment de lui montrer moins de zèle, ni de faire moins d'efforts pour la servir : c'est bien ainsi qu'il le comprit, et si ce n'est pas le temps de sa plus haute fortune, on peut au moins assurer que ce fut une des époques les plus remarquables de sa vie. Les grandes puissances étaient vaincues; elles avaient signé leur défaite; et, loin de vouloir se coaliser pour rétablir l'ancienne monarchie, comme elles l'avaient annoncé en 1792, elles se défiaient les unes des autres, s'isolaient et ne paraissaient plus occupées que d'assurer leur propre existence. Quant à celles du second ordre, soit qu'elles fussent restées neutres ou qu'elles eussent combattu la révolution, désormais abandonnées par leurs appuis naturels, elles ne devaient plus compter que sur elles-mêmes. Dans leurs derniers traités avec la république française, la Prusse et l'Autriche n'avaient pas stipulé une réserve ni une garantie pour leurs anciens alliés, ce qui donna lieu de penser que, par des articles secrets, l'existence de quelques-uns pouvait bien être compromise. Quelle belle occasion pour la république française de leur faire payer les frais d'une guerre qu'elles n'avaient pas faite, et le fardeau de révolutions qu'elles avaient repoussées! Talleyrand comprit tout cela, et il ne lui fut pas difficile de le faire comprendre aux cinq Directeurs, non moins cupides, non moins ambitieux que lui.

Alors furent arrêtés les plans d'invasion, de spoliation, qui commencèrent dans les premiers mois de l'année 1798 et qui pesèrent si durement sur toutes les puissances soupçonnées de posséder quelques richesses et de n'avoir pas assez de

forces pour les défendre. Comme l'ancien évêque d'Autun en fut le promoteur et le régulateur, ce ne sera pas nous écarter de notre sujet que d'en présenter un aperçu dans l'histoire de sa vie; ce n'en est pas une des phases les moins remarquables. Il faut bien d'ailleurs que les lecteurs de la *Biographie universelle* sachent les causes et les effets de toutes ces attaques imprévues, sans motifs, de toutes ces invasions, de ces spoliations de Vandales que n'eussent pas avouées les Tamerlan, les Attila, et qui furent ordonnées par ce gouvernement de philanthropes hypocrites, de charlatans sans pudeur, qu'on avait entendus proclamer naguère à la face du monde qu'ils ne feraient jamais la guerre que pour leur propre défense!

Ce fut par les États du pape qu'on entra dans cette carrière d'iniquités. A cette époque, le pontife n'était pas opulent, et les Directeurs le savaient bien. Le traité de Tolentino, en le privant d'un tiers de ses États, l'avait dépouillé de tout le mobilier, de tous les trésors de son Église; et à ce prix, on lui avait promis de le laisser mourir en paix; mais dans l'esprit des avides Directeurs et de leur ministre, il y avait encore plus que de l'ambition et de la cupidité. Ces mêmes hommes, qui avaient proclamé si haut la liberté de tous les cultes, s'étaient depuis longtemps promis d'attaquer, de détruire le catholicisme dans sa source; et leur ministre Talleyrand n'oubliait pas que le pontife romain avait autrefois fulminé contre lui des bulles d'excommunication. Hélas! le malheureux Pie VI, en ce moment, ne pensait guère aux anathèmes que les devoirs de son ministère l'avaient forcé de prononcer! Malade et près d'expirer, il priait pour ses ennemis, même pour les Directeurs philanthropes, qui, trouvant que la mort ne venait pas assez vite, écrivaient chaque jour à leurs agents de le poursuivre, de le persécuter dans tous les sens, et que si le pontife venait à fermer les yeux, tout devait être arrangé *pour qu'il n'eût pas de successeur*. Et dans le même temps, leur ministre écrivait à l'ambassadeur de la république près le saint-siége : « Encouragez « l'élan que le peuple de Rome paraît prendre pour la liberté. Il faut « aider les bonnes dispositions de « ceux qui pensent qu'il est temps « *que le règne des papes finisse.* » Dans une autre dépêche, également confidentielle, Talleyrand s'exprimait sur un point de la plus haute importance, d'une manière encore plus remarquable. Il s'agissait de faire mettre en liberté une bande de séditieux, arrêtée par ordre du saint pontife. Quelque grave que fût une pareille demande, l'ambassadeur l'obtint sans peine, et il crut avoir rempli toutes les intentions du Directoire; mais ce gouvernement alla plus loin; il voulut que ces *bons patriotes* ne fussent pas obligés de s'éloigner de Rome, et il fallut que le pontife fît encore cette concession. Ces *patriotes*, ces *braves gens*, ainsi désignés dans les journaux et les correspondances officielles, furent à peine sortis de prison qu'ils reprirent le cours de leurs œuvres *patriotiques*, et ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que ce fut dans le palais de l'ambassadeur qu'ils formèrent leur réunion. Le 28 décembre 1797, ils en sortirent tumultueusement, poussant de grands cris, ayant au milieu d'eux l'ambassadeur lui-même avec plusieurs personnes de sa suite, entre autres le géné-

ral Duphot, avec son épée nue à la main et provoquant, insultant une troupe de soldats romains commandée par un sergent, qui, se voyant ainsi assailli, crut devoir commander à sa troupe de résister. Duphot, qui s'était le plus avancé, fut atteint d'une balle et mourut sur-le-champ. C'était un des plus braves de l'armée française, et sa perte fut d'autant plus vivement sentie par l'ambassadeur que, le lendemain, il devait épouser sa sœur. Mais à côté de ce chagrin l'histoire doit placer les angoisses, les terreurs dont fut subitement frappée la cour du pontife et le pontife lui-même. Alors toutes les illusions durent cesser, alors il ne fut plus possible de se dissimuler que c'était un parti pris, un plan arrêté, qu'on n'en voulait pas seulement à la vie du Saint-Père, mais à l'existence même de la papauté. Dès le lendemain on apprit que, dans un long rapport envoyé à Paris, toutes les circonstances de ce malheureux événement avaient été indignement tronquées et dénaturées. Peu de jours après, on sut encore que le ministre des affaires étrangères avait fait à ce rapport une réponse encore moins vraie, moins sincère, qu'il terminait par cette phrase trop facile à comprendre : « .... La république française en « tirera *une réparation digne d'elle;* « soyez-en certain. » Et l'on sut bientôt ce que le *citoyen* Talleyrand avait entendu par cette *réparation digne* de la république. Les faits que nous allons rapporter l'expliqueront encore mieux. Nous n'en donnerons qu'un aperçu ; il serait trop long de dire toutes les calamités que ce funeste événement attira sur Rome et sur son souverain. Malade, près d'expirer, cet infortuné vieillard, ne pouvant plus tenir les rênes du gouvernement, les avait mises dans les mains du cardinal Doria, homme sage et prudent, mais sans caractère, et qui, frappé d'épouvante au premier rapport qu'on lui fit de cette affaire, ne vit d'autre moyen de conjurer l'orage que d'aller se jeter aux genoux de l'ambassadeur, et de lui offrir toutes les satisfactions qu'il voudrait exiger, même de lui livrer en holocauste le malheureux sergent à qui l'on ne pouvait faire d'autre reproche que de n'avoir pas poursuivi la sédition avec plus d'énergie. Comme on devait s'y attendre, l'ambassadeur ne voulut consentir à rien, et, s'en tenant aux instructions qu'il avait reçues, il partit le lendemain matin pour Florence, où il arriva le jour même où, par une autre violation du droit des gens, le gouvernement français faisait arrêter, et garder à vue dans Paris, le prince Massimi, ambassadeur du saint-siége! Et, au même instant, le général Berthier, qui était à Milan, recevait l'ordre de marcher sur Rome *pour y punir les assassins du général Duphot...* Cette ville ne savait pas encore un mot de tout cela, que déjà l'armée française était à ses portes, que des groupes d'insurgés se répandaient dans les rues et proclamaient, sous la protection du général en chef, la déchéance de la papauté, l'avénement de la république! Et Berthier, qui cependant était un homme sage et modéré, répondait par ces froides paroles à un envoyé du saint-père qui venait l'implorer : « Je ne suis pas juge entre le peuple « et Sa Sainteté ; je me borne à exé- « cuter les ordres de mon gouver- « nement..... » En conséquence de ces ordres, le pape fut aussitôt gardé à vue par des soldats fran-

çais. Ceux du pontife romain furent licenciés, dispersés, et les exactions, le pillage commencèrent..... Tandis que la populace brisa et renversa tout dans les quartiers populeux, des agents du fisc, venus de Paris, se jetèrent dans les maisons opulentes, et, après s'y être approprié sous le nom de *présents* tout ce qui s'y trouvait de précieux, ils inventorièrent et mirent sous scellé tout le reste.

Pour apprécier ce que fut cette œuvre de destruction, il faut savoir ce qu'était cette troupe de vampires, d'oiseaux de proie, qui suivaient l'armée depuis son entrée en Italie. En tête, il faut placer le calviniste Haller, fils de ce doux poète, chantre des campagnes helvétiques, duquel J. Delille avait dit :

Et qui ne prévit pas que son hymen un jour
Du cygne harmonieux ferait naître un vautour.

Ce fut précisément ce *vautour* que le Directoire de la république française attacha en 1798 au cœur du pontife romain, lui donnant pour collègue un homme bien digne de lui, le conventionnel régicide Bassal, que Talleyrand avait pris sous sa protection et fait nommer curé constitutionnel de Versailles, lorsqu'il dota la France du code de persécution et de tyrannie qui fut appelé *la Constitution civile du clergé.*

Quand le pillage fut complet, quand tout fut brisé, spolié et qu'il ne resta plus d'intact que l'appartement où le pontife gisait expirant, les dévastateurs s'y rendirent avec le commissaire Haller à leur tête : « Il faut partir, dit celui-ci en s'adressant brusquement au saint-père. — Je suis malade, infirme, je ne puis abandonner mon peuple ; je dois mourir ici, dit le malheureux vieillard. — On meurt partout, répliqua le féroce Haller, et si les voies de la douceur ne suffisent pas, nous en emploierons d'autres... » Au même instant cet homme cupide, ayant aperçu deux diamants aux mains du saint-père, les arracha violemment et les mit dans sa poche. Le lendemain, il renvoya celui qui était sans valeur! Deux jours après, le saint-père fut jeté de vive force dans une voiture, et transporté loin de sa capitale, qu'il ne devait plus revoir! Voilà comment fut traité à la fin du XVIIIe siècle, de ce siècle qu'on a qualifié de temps de liberté et de justice, l'un des plus vertueux de tous les pontifes qui depuis tant de siècles se succédaient dans la chaire de saint Pierre! Et ce fut par les ordres d'un ancien prélat, d'un homme qui avait été comblé des plus hautes faveurs de l'Église!

A la même époque, une autre œuvre de dévastation et de spoliation s'accomplissait dans les montagnes de l'Helvétie. Pour celle-là il n'y avait pas même un prétexte ; aucun motif ne pouvait être allégué. Depuis plusieurs siècles les bons Helvétiens, considérés comme une des nations les plus braves, les plus généreuses de l'Europe, vivaient en paix au milieu de voisins puissants qui les aimaient, les respectaient. Dépourvus de richesses, ils redoutaient peu les conquérants, et restaient paisibles sans avoir besoin de places ni de forteresses. Les révolutions même n'avaient pu les atteindre ; mais il arriva qu'en 1798 le Directoire exécutif de France eut besoin de compléter son vaste plan de spoliation, de pillage, et que pour cela il jeta ses avides regards sur les stériles montagnes de la Suisse, où l'on n'ignorait pas que l'or

et les diamants n'avaient jamais brillé, mais où l'on sut que, par les économies de plusieurs générations, un trésor était accumulé ; et cette découverte fut faite au moment où se préparait l'expédition d'Égypte, qui exigeait de grandes dépenses. Ce fut un trait de lumière pour les Directeurs, surtout pour leur ministre. L'invasion de la Suisse fut résolue, et faute d'autres motifs on déclara, dans un absurde manifeste, que la constitution des États helvétiques devait être changée, qu'elle n'était pas assez démocratique. « Quel étrange spectacle ! » a dit un historien que nous aimons toujours à citer (l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*), parce qu'il est le seul sans exception qui, sur les faits contemporains, ait osé dire la vérité et l'ait réellement dite d'après des renseignements puisés aux véritables sources, « quel étrange spectacle, a dit cet écrivain courageux, « que cette république de six ans, « dont les édits, les places publiques, « les monnaies portaient l'image de « la liberté, allant arracher, au nom « de cette liberté, à des démocraties « pauvres, généreuses et ignorées le « droit de conserver leurs institu- « tions de quatre siècles ! » Ce fut donc sous le ridicule prétexte de *régénérer* leur gouvernement, de le rendre plus démocratique, que s'exécuta en 1798, sous les ordres du général Brune, cette invasion des cantons suisses préparée de longue main par le ministre Talleyrand, qui avait fait venir pour cela à Paris deux transfuges suisses, le grand tribun Ochs, depuis long-temps chef du parti révolutionnaire dans ce pays, et le colonel Laharpe, non moins démocrate, non moins révolutionnaire, qui, par un étrange effet des vicissitudes humaines, devait, quinze ans plus tard, retrouver à Paris ce même Talleyrand et son illustre élève l'empereur Alexandre, qui, venu dans cette ville avec les intentions les plus généreuses, mais entouré comme il le fut de très-mauvais conseils et plus particulièrement des deux hommes que nous venons de citer, ne fit que réhabiliter la révolution au lieu de restaurer l'ancienne monarchie comme il se l'était proposé. Nous aurons à parler bientôt plus au long de cette étrange *restauration ;* pour ce moment, nous devons dire encore quelque chose de l'invasion de la Suisse et de sa *régénération*.

Après quelques fausses promesses, quelques trompeuses négociations dont Brune s'est publiquement vanté, ce général pénétra jusqu'à Berne, et en moins de trois jours toutes les richesses de cette antique cité, surtout le trésor, cause de tant de convoitises, étaient aux mains du *vainqueur*, le général Brune, que son caractère de cupidité trop connu avait autant recommandé pour cette opération que les souvenirs des 10 août et du 2 sept. 1792, où il avait présidé au massacre des soldats suisses ! Ce fut ce général, si heureusement choisi, si digne d'une pareille mission, qui dirigea l'enlèvement du trésor et qui le fit partir pour Toulon, où il était impatiemment attendu et où il fut immédiatement embarqué sur le vaisseau amiral de la flotte, près de mettre à la voile pour l'Égypte (8). On était si pressé qu'il n'y eut pour cet enlè-

(8) Le trésor de Berne, qui fut ainsi enlevé sans vérification, sans contrôle, dont le chiffre par conséquent n'a jamais été connu, mais que quelques-uns ont évalué à 40 millions, ayant été transporté sur le vaisseau amiral de la flotte de Brueys, se perdit entièrement dans la mer par la destruction de cette flotte à Aboukir, six mois après son enlèvement.

vement ni procès-verbal ni inventaire, et quand il survint des réclamations, le général envoya un compte qu'il dit être *à peu près exact* (9). Il ne reconnut avoir eu, pour sa part et celle de son état-major, qu'une bagatelle de 300,000 fr., ce que nous ne croyons pas être toute la vérité. Du reste, il fit aussitôt après un voyage à Paris, où sans doute il régla ses comptes avec les souverains maîtres du Directoire, et surtout avec le ministre des affaires étrangères, qui l'avait autrefois connu chez Danton et qui était resté son ami, son protecteur. Quand tous les comptes de cette *affaire*, comme disait Talleyrand, furent bien réglés, bien arrêtés, et que tout le monde fut satisfait, Brune partit pour l'armée d'Italie dont il fut nommé général en chef et dont il alla prendre le commandement, laissant à Schaumbourg, son lieutenant, le soin de réduire les petits cantons, qui résistèrent d'autant plus energiquement, qu'ils avaient moins de richesses à défendre. Ils lui firent éprouver plusieurs échecs, et le forcèrent à la retraite; ce qui mit fin à cette guerre jusqu'à l'année suivante, où la seconde coalition des grandes puissances vint rendre la Suisse à la paix, à son antique indépendance.

On a pu voir, par le renversement du saint-siége, ce que fut, ainsi conduite par Talleyrand, la politique du Directoire envers les États auxquels des traités de paix avaient été imposés. Le bouleversement de la Suisse a fait connaître ce qu'elle fut envers les États neutres. Nous ajouterons à ce tableau quelques mots de ce qui se passa en Espagne, dans ce pays le plus ancien, le plus naturel allié de la France, celui dont elle avait compromis les escadres, les possessions coloniales, dont elle avait épuisé les finances par des exactions, des tributs excessifs. Depuis le traité de Bâle, qui déjà durait depuis quatre ans, le chiffre de la contribution de guerre avait toujours augmenté, et il s'élevait alors pour chaque année à douze millions de piastres on soixante millions de francs. A force de prières et de sollicitations, la cour de Madrid obtint enfin une réduction d'un cinquième; mais ce fut le ministre des affaires étrangères qui dut lui annoncer cette heureuse nouvelle, et il ne s'acquitta de cette mission que deux ans après en avoir reçu l'ordre; de manière que, continuant à recevoir la totalité et ne versant au trésor que les quatre cinquièmes, il mit tous les ans douze millions dans sa poche; ce qui dut le convaincre de plus en plus qu'il avait bien fait, en 1790, de préférer les bénéfices de la révolution à ceux qu'il aurait pu faire en restant fidèle à la monarchie.

Peu de temps après l'habile ministre fit encore une assez bonne *affaire* avec le Portugal, qu'il s'agissait de *soustraire au joug britannique*, pour qu'il participât aux douceurs du régime républicain. On le

(9) Il y a, on ne peut le dissimuler, entre cet enlèvement du trésor de Berne en 1798, et celui de la Casauba en 1830, tel qu'il est raconté dans la *Biographie de Louis-Philippe d'Orléans* que nous avons publiée, une ressemblance assez remarquable. Pour l'un comme pour l'autre, il n'y eut ni vérification ni contrôle. Cependant une énorme différence les distinguait : c'est que le trésor de la Casauba était le produit d'une longue suite de pirateries exercées sur toutes les nations, que c'étaient des pirates qui le possédaient encore, et que, loin de là, celui de Berne, produit des plus louables économies, était dans les mains des légitimes possesseurs que de véritables pirates en dépouillèrent.

menaça aussi pour cela d'invasion, d'occupation, c'était le grand moyen; et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que l'Espagne dut y intervenir par suite d'un arrangement avec le ministre Godoy, devenu prince de la Paix, et qui dirigeait les affaires de la péninsule ibérienne avec autant de dextérité qu'y en eût mis Talleyrand son confrère. Après quelques menaces, quelques manifestations belliqueuses, le Portugal donna six millions de francs. Nous pensons bien qu'il en entra quelque chose au trésor public; mais on peut être bien sûr aussi que quelque chose en resta dans les poches des Directeurs, comme aussi dans celles du ministre, qui avait tout arrangé, tout préparé, et qui, dans cette occasion comme toujours, avait eu pour l'assister de nombreux et très habiles agents qu'il fallait bien payer.

Ce fut encore pour faire face à ces dépenses que le ministre des relations extérieures, toujours dans l'attitude du lion de l'Écriture qui cherche une nouvelle proie, *quærens quem devoret*, porta ses regards sur le continent européen, où il ne vit plus que les villes anséatiques qui pussent répondre à ses vues. Pour cela on doit bien penser qu'il interrogea son ancien ami Reinhart, qui depuis cinq ans était consul de France à Hambourg, où se faisait un très-grand et très-avantageux commerce avec l'Angleterre. Ce commerce, *illicite* selon le nouveau droit français, et le séjour plus illicite encore des émigrés qui y étaient en grand nombre, furent d'abord l'objet de quelques explications, puis de menaces positives et qui amenèrent la demande d'un petit *emprunt de douze millions de francs*. Mais les sénateurs hambourgeois ne s'effrayèrent pas; à cette époque il n'y avait point encore d'armée française à leurs portes, et la neutralité prussienne ne permettait guère d'en approcher. Ce fut donc en vain que Reinhart insista et remit plusieurs notes, que l'agent secret Léonard Bourdon, dans des vues de finances, fonda en ce pays, sous le nom de *Société philantropique*, un foyer de propagandisme. Tous ces moyens restèrent sans effets, et le *petit emprunt* ne put s'opérer.

Nous pourrions ajouter à toutes les invasions, à toutes les honteuses déprédations qui furent exécutées en cette année 1798, par ordre des pentarques de la républiqne française et sous la direction de leur habile ministre, les infortunes de Charles-Emmanuel IV de Sardaigne, qui avait encore à leurs yeux un plus grand tort que tous les autres rois, celui d'avoir épousé la sœur de Louis XVI, cette admirable princesse Clotilde que l'Eglise a sanctifiée, et qui la méritait si bien par ses hautes vertus! Ce fut encore du ministère de Talleyrand qu'émana cette persécution; ainsi nous ne sortirons pas de notre sujet en la racontant. Pour que rien ne manquât aux infortunes d'un héritier de cette ancienne dynastie de Savoie, dont le sang s'était mêlé tant de fois à celui de nos rois, les directeurs et leur ministre avaient encore fait choix d'un homme bien propre à remplir cette mission; c'était le dévastateur, le spoliateur de la Suisse, encore tout couvert du sang qu'il avait répandu dans cette malheureuse contrée, mais non satisfait des trésors qu'il y avait enlevés! C'était l'ancien ami de Danton, de Talleyrand, qui joignait à tant de titres celui d'être soupçonné d'avoir concouru le 3 septembre 1792 à l'assassinat de la princesse de Lam-

balle, née princesse de Savoie, et cousine du roi Charles Emmanuel! On conviendra qu'il y avait dans ce choix quelque chose de vraiment remarquable. C'était une attention tout à fait digne de l'époque où, par les soins du même ministre, on ne manquait jamais d'envoyer des ambassadeurs régicides aux cours de Naples et de Madrid, partout où régnaient encore des princes de la maison de Bourbon. Sans nous étendre davantage sur la malheureuse destinée de Charles-Emmanuel, dont nous avons donné une notice suffisante à la p.470, t. LX de la *Biographie universelle*, nous y ajouterons un fait assez remarquable, c'est que Charles Emmanuel et son épouse, forcés de se réfugier en Sardaigne, s'arrêtèrent à Florence, et qu'ils y passèrent plusieurs jours dans la compagnie de l'infortuné Pie VI, expulsé de Rome par des motifs et des moyens plus odieux encore, s'il se peut, que ceux qui les avaient fait partir de Turin. Ce fut une rencontre bien heureuse et dont les illustres époux remercièrent de tout leur cœur la Providence qui leur envoyait cette consolation. Vainement ils cherchèrent à entraîner le pontife dans leur dernier asile; il s'y refusa, de peur d'ajouter à leurs maux. Une rencontre bien différente, que fit dans la même ville le roi Charles-Emmanuel, n'est pas indigne de l'histoire; ce fut celle du fameux poète Alfiéri, qui avait passé sa vie à écrire, à déclamer contre les rois, contre les *tyrans*, et qui maintenant, revenu de ses erreurs, se jetait aux pieds de son légitime souverain et lui demandait pardon. Plus malheureux que lui, ce prince lui avait pardonné depuis longtemps; il lui répondit alors par un seul mot, qui n'était que trop significatif: « *Ecco il tiranno,* « Voilà votre tyran! Voyez ce qu'il « est arrivé de toutes vos attaques « contre les grands de la terre! — Hélas! dit le poète, en se prosternant « à ses genoux, alors je ne connais- « sais pas les petits!! »

Obligé de renoncer pour le moment à l'exploitation de la confédération anséatique, Talleyrand se retourna vers les États-Unis d'Amérique, qui, de même que les Hambourgeois, trouvaient assez bien leur compte à rester neutres entre la France et l'Angleterre, qui se faisaient une guerre réciproquement funeste; ils rendaient même d'assez grands services à la première de ces puissances qui, privée de cette neutralité, serait restée réellement bloquée dans ses ports et sans communication avec le reste de l'univers; ce que le gouvernement français aurait dû comprendre; mais les passions révolutionnaires ne raisonnent pas. En ce moment, le Directoire exécutif de la république française, ayant appris qu'un traité de commerce existait entre l'Angleterre et les États-Unis, et que quelques avantages y avaient été stipulés pour ces derniers, en parut mécontent, et trouva dans cette circonstance la cause ou le prétexte d'un différend assez remarquable et dont le récit forme un des épisodes les plus curieux du système de vénalité et de corruption dont l'ancien évêque d'Autun est le créateur et dont toutes les phases, tous les instants de sa vie sont empreints. Dans cette circonstance il dépassa toutes les bornes de la fraude; ce fut véritablement une tentative d'escroquerie, un vol de bas étage et tel qu'on en voit peu, même sur les bancs de la police correctionnelle! Nous en parlerons avec un peu d'étendue, parce

qu'il caractérise bien l'homme et l'époque dont nous écrivons l'histoire. Dès que le Directoire connut l'existence du traité de commerce entre l'Angleterre et les États-Unis, il commença, sans avertissement et sans déclaration, par faire saisir tous les navires américains qui se trouvaient dans les ports français et tous ceux que l'on put rencontrer en mer chargés de marchandises anglaises, de manière que tout le commerce américain se trouva suspendu. On conçoit l'émotion qui en résulta parmi ce peuple essentiellement industriel. Au premier instant il fut décidé que trois commissaires se rendraient à Paris avec de pleins pouvoirs. C'était là que Talleyrand les attendait; ils étaient tombés dans son piége; mais la fermeté, la prudence qu'y mirent les commissaires suffit pour les en tirer. Arrivés à Paris le 4 octobre 1797, le 6 ils envoyèrent le major Rutlege au *citoyen* Talleyrand, pour le prier de fixer le jour où ils pourraient être reçus; il fixa le 8 octobre. Après avoir lu leur lettre de créance, il annonça qu'il travaillait à un rapport sur la situation respective des deux États, et que, dès qu'il aurait fini, ses conclusions leur seraient communiquées. Huit jours plus tard, le secrétaire du ministre déclara au secrétaire de la légation américaine que le Directoire était si irrité de quelques passages du discours par lequel le président Adams avait fait l'ouverture du congrès, que probablement il ne donnerait pas d'audience aux plénipotentiaires avant que les négociations fussent terminées. Le 18 octobre, le plénipotentiaire Pinckney reçut la visite du négociateur secret de Talleyrand, désigné dans les dépêches par la lettre X (Bellami, de Hambourg), qui s'annonça comme chargé de traiter de la part du ministre, assurant que celui-ci avait beaucoup d'estime pour les Américains, qu'il désirait sincèrement leur réconciliation avec la France, que, pour y réussir, il fallait adoucir les passages du discours qui avaient choqué le Directoire, et surtout mettre à la disposition du *citoyen* Talleyrand, une *douceur* en argent. Le 20, il y eut chez le plénipotentiaire Marschall, une conférence des trois négociateurs avec M. X.... et un ami confidentiel de Talleyrand, désigné dans la dépêche par la lettre Y. Il déclara que le ministre, à raison des égards qu'on avait eus pour lui en Amérique, était dans les meilleures intentions pour calmer le Directoire, qui était fort irrité contre le gouvernement américain. Le ministre, ajouta-t-il, n'est autorisé à aucune communication avec les plénipotentiaires, et ne pouvant les voir lui-même, il leur envoie son ami pour établir les bases d'une réconciliation, savoir: une révocation formelle de quatre passages du discours du président, un article secret par lequel l'Amérique devait faire un prêt qui ne serait pas connu du public. Et il ajouta qu'après cette satisfaction l'argent serait donné, car il faut de l'argent, dit-il encore, *et beaucoup d'argent, beaucoup d'argent.*—Dans une autre conférence, M. Y... fixa le prêt à 32 millions, sous la garantie des rescriptions bataves, et sans qu'il fût question de la gratification de *douceur*. Les plénipotentiaires répondirent de nouveau que leurs pouvoirs étaient très étendus, mais qu'ils n'en avaient aucun pour un prêt, et ils déclarèrent que l'un d'eux allait retourner en Amérique pour recevoir des instructions à cet égard; qu'en attendant ils priaient le Direc-

toire de faire cesser la saisie des navires américains. Cette réponse ne satisfit en aucune façon M. Y..., et il déclara aux plénipotentiaires qu'ils lui devaient le même respect qu'à la *puissance royale;* ce qu'ils ne contestèrent point. — Dans une autre conférence, après de nouvelles explications, les plénipotentiaires finirent par déclarer que toute l'Amérique faisait des vœux pour éviter la guerre, mais que la position actuelle était plus ruineuse que ne le serait une guerre declarée; que si elle était attaquée, elle chercherait des moyens de se défendre... Alors M. Y... en revint à l'argent.—Messieurs, dit-il, vous ne parlez point de l'objet spécial; c'est de l'argent. On s'attend que vous en offrirez. — Nous nous sommes exprimés très positivement à ce sujet, répondirent-ils. — Non, dit l'émissaire; mais quelle est donc votre réponse? — *Notre réponse est non, point d'argent, pas un sou...* M. X... ayant insisté sur les dangers auxquels l'Amérique allait s'exposer, l'agent confidentiel demanda s'il ne serait pas prudent, quand même ils ne voudraient pas faire de prêt à la nation, de mettre dans leur intérêt quelque ami influent, que l'argent était l'unique moyen de se procurer *quelque bienveillance*, et qu'ils devaient considérer si la situation de leur pays n'exigeait pas qu'ils eussent recours à ce moyen *irrésistible;* puis il ajouta que, s'ils employaient un avocat pour défendre leur cause, ils lui donneraient des honoraires. Les plénipotentiaires ne convinrent de rien de tout cela, et ils persistèrent à repousser toutes les propositions de M. X..., qui insista jusqu'à satiété sur la question d'argent, annonçant comme lénitif que le Directeur Merlin ne recevrait rien sur la somme de *douceur*. Comparant ensuite ce tribut à celui que l'on donnait aux Algériens, les plénipotentiaires répliquèrent vivement qu'en traitant avec des pirates on savait ce que l'on avait à faire, mais qu'avec la France leur gouvernement avait supposé qu'une proposition de cette nature eût été une offense... Là cessèrent les conférences. Peu de jours après, le Directoire sollicita des conseils législatifs une loi qui établît que tout bâtiment, de quelque nation qu'il fût, serait confisqué, s'il était porteur de marchandises anglaises, ce qui n'était en réalité qu'une représaille du traité avec l'Angleterre, et devait être désastreux pour les Américains. C'était une sorte de déclaration de guerre. L'Amérique, de son côté, se prépara à la résistance, et Washington fut nommé commandant en chef. — Dans l'intervalle, les plénipotenciaires Marschall et Pinkney, n'ayant pu se faire reconnaître à Paris, étaient retournés dans leur patrie, et ils avaient fait à Philadelphie une entrée triomphale, dont le motif évident fut de les dédommager de tous les désagréments essuyés dans leur mission. D'un autre côté, les pièces de la négociation s'étaient répandues en Europe, à la confusion du Directoire et de son ministre. Forcés de rompre le silence, ils répondirent par leur journal officiel, avec une impudence rare, *que c'était de la part des envoyés* américains *un monument déplorable de crédulité et de contradiction.*

Et dans une lettre de Talleyrand lui-même à M. Gery, l'un des plénipotentiaires, le ministre s'emporta plus impudemment encore, s'il est possible, en déniant absolument des faits qui n'avaient eu lieu que par ses or-

dres et par ses agents les plus intimes; il osa demander le nom de ces mêmes hommes qu'il avait commissionnés et mis en œuvre. Voici sa lettre, qui fut partout publiée : « Je vous communique, monsieur, une gazette « de Londres, du 5 mai, où vous « trouverez une très étrange publi- « cation. Je ne puis voir sans sur- « prise que des *intrigants* aient pro- « fité de l'isolement dans lequel les « envoyés des États-Unis se sont « tenus, pour faire des propositions « et tenir des discours dont l'objet « était évidemment de vous tromper. « Je vous prie de me faire connaître « immédiatement les noms désignés « par les initiales W, X, Y et Z, et « celui de la femme qui est désignée « comme ayant eu avec M. Pinkney « des conversations sur les intérêts « de l'Amérique. Si vous répugnez à « me les communiquer par écrit, « veuillez les communiquer confi- « dentiellement au porteur. Je dois « compter sur votre empressement « à mettre le gouvernement à même « d'approfondir ces menées, dont je « vous félicite de n'avoir pas été « dupe, et que vous devez désirer de « voir s'éclaircir... » Mais tandis que le *citoyen* Talleyrand affirmait ainsi effrontément qu'il ne savait pas les noms des *intrigants* dont les plénipotentiaires avaient été dupes, ces messieurs publiaient ces noms avec toutes les lettres dans un rapport officiel qui retentit dans les deux mondes et qui couvrit l'ancien prélat d'une honte ineffaçable. C'étaient MM. de Sainte-Foix, de Montrond, André d'Arbelles, que tout le monde connaissait pour les intimes, les inévitables agents de toutes les intrigues du ministre. Et lorsque le citoyen Talleyrand affirma ensuite dans un mémoire qu'il n'avait jamais donné aucune autorisation aux agents X et Y son agent particulier, M. Bellami, de Hambourg, affirma, dans une réplique foudroyante que tous les journaux répétèrent, *qu'il n'avait rien fait, rien dit, rien écrit sans les ordres du citoyen Talleyrand.* Il fallut dévorer ce nouvel affront sans pouvoir y répondre un mot ! Nous comprenons bien ces turpitudes, nous qui en fûmes les témoins; mais nous ne pensons pas que la postérité puisse y croire aussi facilement, et elle y croira d'autant moins, que ce même homme fut encore longtemps chargé des plus hautes fonctions, qu'il régla, qu'il décida le sort des nations, enfin, puisqu'il faut le dire à la honte de notre siècle, qu'il est mort paisiblement en possession d'une grande fortune et de tous les honneurs auxquels puissent aspirer l'honneur et la vertu.

Le retentissement qu'eurent tant d'infamies, les clameurs auxquelles elles donnèrent lieu dans les clubs et dans les journaux, finirent cependant par donner alors quelque souci au *citoyen* Talleyrand. Ne pouvant faire mieux, dans l'état d'anarchie où se trouvait la France, il attaqua devant les tribunaux l'un de ses agresseurs les plus acharnés, l'adjudant général Jorry; mais à son grand désappointement, cet homme, qui ne jouissait pas de beaucoup de considération, fut cependant acquitté et renvoyé absous, lorsque survint la révolution du 30 prairial (juin 1798), qui augmenta encore beaucoup l'importance et l'audace du parti ultra-révolutionnaire. — Obligé de céder à l'orage qui grossissait de jour en jour, le *citoyen* Talleyrand offrit sa démission, qui ne fut pas d'abord acceptée, mais qu'enfin on lui accorda par une épître

fort gracieuse, ce qui fit croire que ce n'était qu'un arrangement convenu pour quelque temps, d'autant plus qu'il fut remplacé par son ami Reinhart, le complaisant de toutes les époques et de tous les besoins.

Ceux-là connaissaient bien l'ancien prélat, qui pensèrent que sa démission n'était pas définitive, qu'il ne remettait son portefeuille que pour le reprendre dans des circonstances plus favorables. Il n'était pas possible, en effet, qu'il eût pour toujours renoncé aux *affaires*, et cela surtout dans un moment où les plus grands événements, les plus grandes opérations étaient imminentes. Au dedans comme au dehors, tout était dans le trouble et l'incertitude. Déjà cette république de sept ans tombait en ruines, et tous les partis, toutes les ambitions s'apprêtaient à en recueillir les débris. Une redoutable coalition lui avait fait éprouver de grands revers, et personne ne doutait que sa chûte ne fût prochaine. L'ancien ministre des relations extérieures le comprenait mieux qu'un autre; mais s'il ne s'occupait pas de l'empêcher, il songeait du moins, comme toujours, à en tirer bon parti. Barras, qui songeait aussi à son avenir, s'était mis en rapport avec les agents du prétendant Louis XVIII, par l'entremise de Royer-Collard, des abbés de Montesquiou et de Crangeac, et nous pouvons d'autant moins douter qu'il fût alors personnellement décidé à concourir au rétablissement de la monarchie, que nous en avons vu la preuve dans les mains de ce dernier, homme de beaucoup d'esprit et de courage, mais le seul qui comprît bien une pareille entreprise et qui fût capable de la conduire à terme. Ce qui lui nuisit beaucoup, c'est que Barras eut le malheur d'en faire confidence à Talleyrand, le croyant disposé comme lui à y concourir. Mais le ci-devant évêque d'Autun, depuis ses premiers torts révolutionnaires, ne pouvait penser au retour de l'ancienne dynastie sans en être effrayé; et cette pensée l'empêcha toujours, comme beaucoup d'autres qui se trouvaient dans le même cas, de revenir sur ses pas. La crainte des trop justes châtiments qu'avaient mérités les crimes de la révolution a contribué plus qu'on ne pense à en prolonger la durée, et l'on voit assez que dans beaucoup de circonstances les meneurs ont exploité fort habilement ces causes de terreur en les exagérant encore. C'était, on ne peut en douter, le mot d'un profond scélérat que celui de Robespierre, lorsqu'il disait à ses collègues, pour les contraindre à voter la mort de Louis XVI : «Il ne « s'agit pas de justice, c'est de notre « vie et de celle de la république. Il « n'y a que la mort du *tyran* qui « puisse les assurer..... » Si cette mort ne les a pas sauvés absolument, on peut au moins certifier que la crainte du châtiment a souvent empêché ceux qui y avaient pris part de concourir au rétablissement de la monarchie, et qu'ainsi elle a contribué à les maintenir sous les drapeaux de la révolution. Si Talleyrand n'était pas régicide, il avait à se reprocher envers la dynastie légitime des torts peut-être plus graves encore; il le sentait; et jamais la crainte d'une *réaction*, pour nous servir de l'expression consacrée, n'est sortie de sa pensée; elle a été pendant le reste de sa vie la règle de sa conduite. Sans foi et sans probité, il ne croyait ni à la clémence des hommes, ni à la miséricorde divine. Barras, au contraire, con-

ventionnel et régicide, appartenait comme lui à l'ancienne noblesse; comme lui, dès sa jeunesse, il s'était livré à beaucoup de dérèglements; mais ce n'était pas un homme profondément pervers; c'était par le malheur des temps, par des causes irrésistibles, qu'il avait été entraîné dans les torts de la révolution, et sans doute il croyait à la clémence des hommes, à la bonté de Dieu. Ne demandant pas mieux que de trouver une occasion de reconnaître ses erreurs, de les réparer, il saisit donc avec empressement la proposition qui lui en fut faite, vers la fin de l'année 1798, de la part du prétendant Louis XVIII, par Fauche-Borel, qui d'abord avait gagné à cette cause le malheureux Pichegru; ensuite par MM. de Crangeac (10), Royer-Collard et Montesquiou; et dès qu'il eut fait une promesse, dès qu'il eut pris un engagement, il ne songea qu'à le remplir, et pour cela il fit tous ses efforts afin d'y associer les hommes qu'il crut le plus capables de le faire réussir. Au premier rang, sans doute, il devait placer l'ancien évêque d'Autun, qu'il connaissait depuis longtemps, à qui il avait rendu de très-grands services, et à qui il ne devait supposer aucun motif de perpétuer la révolution. Mais qui pouvait pénétrer dans tous les replis de cet esprit tortueux? Qui aurait pu penser, dans l'état de désordre et de calamités où se trouvait la France, qu'un homme aussi éclairé, aussi bien placé que l'ancien évêque d'Autun, ne voulût pas concourir à y mettre fin? Hélas! le pauvre Directeur connaissait bien peu l'ancien prélat! Il ne savait pas qu'au moment où il lui proposait de concourir avec lui au rétablissement de la monarchie légitime, Talleyrand était initié dans vingt intrigues de différents partis, et qu'il n'ignorait pas que déjà la couronne de France avait été offerte et promise à Moreau, à Macdonald, à Joubert; que ce dernier avait été tué à Novi, lorsqu'il voulait s'en rendre digne par une action d'éclat. On l'avait même offerte pour la seconde fois au duc de Brunswick; et lorsqu'il revint de Berlin, il est bien sûr que Sieyès avait apporté de sa mission un plan concerté avec ce prince, qu'il en avait fait part à Talleyrand, et que celui-ci le préférait à tous égards au rétablissement des Bourbons, même de la branche cadette. Cependant le prélat ministre n'avait pas entièrement repoussé la proposition de Barras. Plein de ruse et de duplicité comme il fut toujours, il se garda bien, au premier moment, de manifester toute sa pensée, et, quel que fût son éloignement pour le prétendant Louis XVIII, il se ménagea la possibilité de se déclarer pour lui, comme il l'a fait plus tard, s'il ne se présentait rien de mieux.

C'est dans cet état qu'en étaient les choses, lorsque Bonaparte revint d'Égypte. Tous les regards à l'instant se portèrent sur ce général, et ceux de Talleyrand plus que tous les autres. Ce retour était si bien alors selon ses vues, selon tous ses calculs, qu'on pensa même généralement que c'était par lui que Bonaparte avait été averti, que par lui il avait su qu'il était temps de revenir, que *la poire était mûre*. Cepen-

(10) L'abbé de Crangeac, parent et intime ami du comte de Précy, l'illustre défenseur de Lyon, était d'une des plus anciennes familles de la Bourgogne. Nous l'avons connu personnellement, et nous avons été mis par lui dans la confidence des plus grands secrets de cette époque.

dant, après avoir tout bien examiné, nous doutons encore de ce fait, et rien n'en donne la certitude. La seule chose dont on ne puisse douter, c'est que dix-huit mois auparavant il avait contribué de tout son pouvoir à le faire partir, soit qu'en cela il fût d'accord avec les Directeurs, soit que ce départ convînt à ses vues personnelles. Lorsqu'il en avait été question deux ans auparavant, il n'avait négligé aucun moyen de le persuader. Après avoir fouillé dans tous les cartons du ministère pour lui démontrer que c'était une conquête facile, qu'il y établirait sans peine une magnifique colonie, un empire dont il serait le souverain, il le rassura encore sur les dispositions de la Porte, qui devait le voir sans la moindre inquiétude envahir une de ses provinces; et, pour le persuader plus complétement, il ne lui promit pas seulement d'écrire à Constantinople, il se fit nommer ambassadeur de la république près la Sublime Porte, sans qu'il ait eu un seul instant l'intention de se rendre à un poste qui, dans de pareilles circonstances, ne lui convenait sous aucun rapport. Bonaparte fut néanmoins si bien persuadé de la sincérité de sa promesse, qu'au moment où, après le désastre d'Aboukir, il eut besoin de connaître les dispositions de la Porte, et, que dans cette intention, il fit partir pour Constantinople l'astronome Beauchamp, il lui donna une lettre pour *l'ambassadeur Talleyrand*, dont il ne doutait pas que l'arrivée dans cette ville n'eût précédé la sienne en Égypte. S'il l'avait mieux connu, le général en chef aurait bien pensé que le rusé ministre n'avait jamais pensé sérieusement à quitter Paris dans un moment où tant d'intrigues, tant d'intérêts l'y tenaient attaché. Quand il le revit deux ans plus tard, il ne fut pas à faire question entre eux de ce *malentendu*. Tant d'autres affaires devaient alors les occuper! Dès que le ministre eut deviné, dès qu'il eut bien compris les projets du général, il lui expliqua tous les complots, toutes les intrigues qui s'étaient formés en son absence, et dont lui seul connaissait bien le but, les acteurs, auxquels même il était associé pour la plus grande partie. Aucune, selon lui, n'était bien conduite, aucune n'avait de chances de succès, si ce n'est celle qu'ils pourraient former ensemble et dans laquelle il ferait entrer ses nombreux amis, même Sieyès, qui sans peine abandonnerait les siens; puis ne pouvant pas douter que Barras n'eût aussi le projet de l'attirer à lui, il dévolla au général tout ce qui lui avait été confié sous la condition du secret le plus inviolable. Ainsi il ne compromit pas seulement l'homme à qui il devait tout, il compromit encore une cause qu'il avait promis de servir; et c'est ainsi qu'il en a agi toute sa vie. On sait quelles furent pour Barras les causes de cette perfide révélation.

Dès qu'il eut fait entrer le général en chef dans ses vues, Talleyrand ne s'occupa plus que de conduire à son terme, par lui et ses amis, cette révolution du 18 brumaire qui devait avoir de si grandes et de si longues conséquences! Sieyès et Rœderer furent ceux qui le secondèrent le mieux, et ce fut par lui que le premier se réunit à Bonaparte, qui en faisait peu de cas cependant, mais qui, sur l'avis de Talleyrand, comprit qu'en ce moment il lui était nécessaire. Au grand jour de l'exécution,

celui-ci, dès le matin, se rendit à Saint-Cloud avec ses agents d'intrigues accoutumés, Roux de Laborie, Montrond, André d'Arbelles, Maret, etc. Ne pouvant entrer dans les salles, ils se promenèrent longtemps dans les cours, fort incertains et fort inquiets de ce qui allait arriver. Dans ce péril, l'ancien évêque toutefois ne perdait pas la tête, et il examinait ses ennemis avec calme. C'est de témoins irrécusables que nous savons que, voyant passer près de lui les généraux Bernadotte, Jourdan et Augereau, qui se donnaient le bras de la manière la plus affectueuse, il dit à son voisin : *Si nous sommes vaincus, voilà les hommes qui demain gouverneront la France.* Mais il n'en fut pas ainsi; et la victoire, après avoir été vivement disputée, resta à la cause qu'avait embrassée Talleyrand, lequel, resté impassible dans le plus fort de la crise, donna au héros de cette grande journée des avis très utiles. Quand la victoire fut assurée il se réunit au petit nombre de députés qui avaient suivi Napoléon et qui passèrent la nuit presque tout entière à faire des lois, à prendre les mesures qu'exigeait un événement aussi extraordinaire. Talleyrand et Rœderer s'occupèrent plus particulièrement de diriger la presse et de faire pour les journaux un récit de la journée. Ils fournirent les jours suivants à Napoléon des renseignements très utiles sur les personnes et les choses que ces messieurs connaissaient mieux que lui; et ils firent en même temps, suivant l'usage et le premier but des révolutions, donner à eux et à leurs amis de très bons et très lucratifs emplois. Ce n'est pas par eux que fut dressée la liste de proscription, qui du reste fut sans résultat, et de laquelle Talleyrand se fit l'honneur de rayer le nom de l'adjudant général Jorry, son ennemi personnel. On sait qu'il ne fut pas aussi généreux envers Barras, à qui cependant il devait beaucoup, et dont il aurait pu du moins adoucir la disgrâce aussi imprévue que peu méritée; mais, toujours ingrat et sans pitié, il n'essaya pas même de détourner les coups dont le Directeur fut soudainement frappé.

Après cette mémorable journée du 18 brumaire, l'horizon politique du ci-devant évêque s'agrandit considérablement. Cependant il ne reprit pas aussitôt le portefeuille des relations extérieures; ce ne fut que le 25 décembre suivant que le complaisant Reinhart le lui rendit. En attendant, il travailla plus utilement peut-être pour lui et pour les siens, de concert avec un petit nombre d'initiés, à organiser le nouveau gouvernement, soit en supprimant d'anciens emplois, soit en en créant de nouveaux et surtout en faisant donner à ses amis, à ses créatures, des places, de bonnes gratifications. Dans toutes les circonstances, son premier soin fut de s'entourer d'hommes sûrs et dévoués, d'assurer leur existence, puis de repousser, d'éloigner tous ceux qui lui inspiraient quelque défiance. On conviendra que cette méthode est plus sûre, plus habile que celle de tous ces gouvernements de faiblesse et d'ingratitude que nous avons vus se succéder si rapidement et qui croyaient être habiles en tendant la main à leurs ennemis, en repoussant des amis éprouvés. Talleyrand fut certainement un de ceux qui contribuèrent le plus à faire entrer le gouvernement consulaire dans une autre voie, et c'est sous ce rapport surtout

que Bonaparte sut l'apprécier; c'est en adoptant un système aussi simple, aussi raisonnable, qu'il donna à son gouvernement tant de force et de stabilité. Du reste, il est bien vrai qu'à l'époque de son avénement, si l'on en excepte son armée, le consul ne connaissait en France ni les personnes ni les choses; mais sa haute sagacité lui fit bientôt distinguer ceux qui pouvaient lui être utiles, et en première ligne Talleyrand; ce qui était assurément une preuve d'habileté et de discernement. Lié depuis longtemps à toutes les intrigues, à tous les complots de la révolution, l'ancien évêque avait vu et pratiqué successivement tous les intrigants, tous les fauteurs d'émeutes et d'insurrections. A son début dans la diplomatie, en 1792, dans ses missions de Londres, et surtout à Paris, au milieu des terribles événements d'août et de septembre, il avait été avec Rœderer le conseiller du funeste emprisonnement de Louis XVI, puis avec Danton et Dumouricz celui des honteuses conventions de Valmy, et en même temps des pillages, des égorgements qui en avaient été le moyen et les conséquences. Voilà ce que fut notoirement l'initiation de Talleyrand dans la diplomatie révolutionnaire, dans cette politique de spoliation et d'assassinats, plus odieuse cent fois que celle du XVIe siècle. Si Machiavel fit connaître aux rois l'art d'opprimer les peuples, on peut dire que les maîtres de notre époque n'ont pas seulement appris aux peuples à détrôner les rois, mais qu'ils leur ont encore enseigné à les égorger, à se mettre à leur place. Comme l'a dit Alfiéri, quand on a bien vu les petits, on cesse d'accuser les grands. Nous nous garderons bien de dire que le héros du 18 brumaire voulût suivre en tous points de pareils errements, ni qu'il se soit jamais proposé d'ajouter de nouveaux torts aux crimes de la révolution; mais pour réparer ces torts il fallait les connaître, il fallait en savoir les causes, les auteurs, et, sur cela, personne ne pouvait lui en dire plus que l'ancien évêque d'Autun. Si cet homme eût été de bonne foi, s'il n'avait pas eu lui-même de grands torts à se reprocher, par lui et le jeune consul de très-beaux jours pouvaient naître; tous nos malheurs pouvaient être réparés! Si dès lors Bonaparte n'obtint pas de lui de bons et utiles renseignements, s'il ne lui indiqua pas, dans toutes les occasions, les véritables moyens de réparer nos malheurs, ce n'est donc pas le consul qu'on doit en accuser.

Aussitôt après la révolution du 18 brumaire, dès que Napoléon fut maître absolu du pouvoir, ne gardant plus aucune mesure et se posant en véritable souverain, il voulut annoncer lui-même son avénement à tous les rois de l'Europe. Nous ne pensons pas qu'en cela il ait pris conseil de Talleyrand, qui, tout révolutionnaire qu'il eût été jusqu'alors, savait bien les règles de ces sortes de communication et ne pensait pas que le temps fût venu de s'en écarter. On sait comment le ministère anglais y répondit et quelles conditions il mit aux propositions de paix qui lui furent faites si brusquement. Nous ne citerons de cette réponse que la partie la plus remarquable, celle qui donna lieu aux plus vives récriminations. Selon le ministre Grenville, qui signa la dépêche, « le gage le plus sûr « de la réalité et de la durée de la « paix, qui était proposée par la « France, devait être *la restaura-*

« *tion de cette lignée de princes qui* « *pendant tant de siècles avaient* « *conservé à la nation française* « *sa prospérité au dedans et sa con-* « *sidération au dehors. Un tel évé-* « *nement*, ajoutait le ministre, *écar-* « *terait tout obstacle aux négocia-* « *tions et à la paix.* » On doit bien penser qu'une pareille ouverture ne pouvait convenir ni au consul ni à son ministre. Ce dernier y fit une réponse beaucoup moins franche, et dont les principaux motifs furent établis sur des faits qu'il savait bien n'être pas exacts, puisque ces faits se rapportaient à son ambassade de Londres, dont il n'avait pu oublier les principales circonstances, et que cependant il changeait et dénaturait dans les détails les plus importants. Les ministres anglais s'abstinrent de toute autre réponse, et l'affaire en resta là. Quant aux autres puissances, qui avaient reçu de pareilles communications, on ne peut pas douter qu'elles n'y aient répondu; mais comme le gouvernement consulaire s'abstint de toute publication à cet égard, on doit penser que leurs réponses furent peu favorables.

Quelques mois après, le ministre des affaires étrangères fut chargé d'une affaire plus difficile et sans doute plus importante, qu'il conduisit très habilement, il faut en convenir, et qui eut les plus heureux résultats; ce fut la réconciliation de la France avec l'empereur de Russie. Lorsqu'il eut rompu avec l'Autriche, vers la fin de 1799, on sait que Paul Ier ne renonça pas entièrement à faire la guerre au parti révolutionnaire qui gouvernait la France, qu'il fit même partir un de ses corps d'armée pour secourir les Vendéens, et qu'il refusa de reconnaître le gouvernement consulaire. Ce fut dans de pareilles circonstances que Talleyrand ne désespéra pas de faire du czar un allié, un ami du premier consul, et que, par un peu de cajoleries dans ses dépêches, par le cadeau d'une épée du grand maître de Malte, que ce prince croyait avoir remplacé, et surtout par le renvoi sans échange, sans rançon, de tous les prisonniers russes que la France possédait, il en vint au point de faire entrer le czar en correspondance avec le premier magistrat de la république, et qu'il n'y eut pas seulement entre eux des lettres d'un ton fort amical, mais qu'ils signèrent un traité de la plus haute importance, et duquel pouvait résulter pour l'Angleterre la perte de ses colonies de l'Inde et pour la France l'alliance la plus réellement avantageuse. Déjà toutes les dispositions étaient faites, et l'armée des deux empires allait se mettre en marche pour traverser l'Asie, lorsque la mort de Paul Ier vint subitement renverser tous ces plans et détruire tant de beaux projets. Quand Bonaparte en reçut la nouvelle, il se répandit en violentes invectives contre le ministère anglais, qu'il accusa hautement d'avoir pris part à cet attentat. Talleyrand, qui sans doute autant que lui en fut affligé, n'exhala sa douleur que par ce peu de mots sur le genre de mort auquel on dit que le czar avait succombé : « *Toujours des apoplexies ; ils devraient au moins un peu changer...* » Cet événement, dans de pareilles circonstances, fut certainement un malheur pour la France. La ruine de l'Angleterre était certaine si l'expédition se fût exécutée; mais il est probable que, pour l'éviter, cette puissance eût fait de grands sacrifices. C'était à Talleyrand surtout qu'on devait le succès de la négo-

ciation ; et le premier consul était parfaitement en mesure d'en profiter ; il en avait admirablement saisi toutes les conséquences, et ce résultat lui avait fait prendre la plus haute idée de son ministre. Cette réputation d'habileté s'étendit beaucoup à cette époque. Cependant il n'était pas partout jugé aussi favorablement. Le portrait qui fut envoyé dans ce temps-là, de Paris à un ministre de Berlin, bien qu'il s'y trouve de légères erreurs, mérite d'être rapporté :

« Ce qui, à l'égard de M. de Talleyrand, intéresse peut-être beaucoup moins Votre Excellence, c'est ce qui a trait à sa vie privée, à ses actes purement personnels. Mais ce serait là cependant qu'on pourrait puiser des idées saines sur le mérite, les talents, la mobilité du personnage ; et cette connaissance n'est point inutile sans doute à celui qui doit suivre sa marche politique dans les négociations dont ce diplomate est ou sera chargé. Est-il indifférent aux rois de savoir comment la tortuosité de ses principes et de sa conduite fit et maintint son crédit, que probablement elle prolongera? Votre Excellence, lors de ses voyages en France, l'a connu comme un homme spirituel, livré à des plaisirs qui contrastaient un peu trop avec l'habit dont il était revêtu. Elle sait peut-être que, quoique fils d'un des seigneurs de la cour que Louis XVI ait le plus aimés et respectés, il ne fût jamais parvenu à l'épiscopat, si le roi n'eût cru devoir céder aux derniers vœux d'un père mourant. Du reste, malgré les charmes d'un esprit bon seulement dans un salon de la haute société, dans des orgies, ou de petites et fines intrigues, il avait montré une telle incapacité dans ses fonctions d'agent du clergé, que tout le poids de cette administration retomba sur l'abbé de Montesquiou son collègue, qui le regardait comme inhabile à écrire de suite deux pages sérieuses et véritablement raisonnées. Votre Excellence sait sa conduite aux états généraux et en Angleterre ; elle a peut-être lu ses discours ou mémoires avant et depuis son exil, dont il ne dut la fin qu'aux sollicitations de Mme de Staël près du régicide Chénier. Mais ces écrits sont uniquement l'œuvre de son ancien grand-vicaire Desrenaudes, que je l'ai entendu nommer très cavalièrement *son aide de camp*. Desrenaudes est un écrivain plein d'esprit, de connaissances, de talent ; il lui prépare jusqu'à ces petits billets du matin qui charment ses amis, hommes et femmes, mais que pourtant l'indolent personnage ne fait que copier en chétif écolier. Introduit chez Barras par madame de Villars-Brancas, leur parente commune, ce fut là qu'il conçut, prépara et proposa le coup d'État du 18 fructidor, qui l'éleva au ministère où il se maintint par sa flexibilité et un impassible courage à souffrir les brutalités de Rewbell, comme en jouant l'homme affairé, tandis que dans son cabinet, où l'on entrait par une porte de derrière, dite des *amis*, il se livrait avec ses affidés aux oiseuses saillies d'une constante et insouciante paresse. Il lui fallait une souillure patente, pour assurer sa complicité avec son maître ; il voulut donc se marier, ce qui passait alors chez un prêtre pour un grand scandale, et rechercha madame de Buffon. C'était l'effet d'un double calcul ; car

« cette union le déprêtrisait et le liait « de plus en plus aux intérêts de la « maison d'Orléans, qui tôt ou tard « pouvait triompher. Cette femme « qui valait cent fois mieux que sa « réputation, et à qui madame la « duchesse d'Orléans elle-même ren- « dait justice, le refusa, et il ne lui a « jamais pardonné. Mais plus tard « un trésor de honte est venu luire « à ses yeux; madame Grand, fem- « me répudiée, est devenue la *ci- « toyenne* Talleyrand. Admirateur « intéressé de Bonaparte, valet sou- « mis du Directoire, j'ai dit à Vo- « tre Excellence l'intrigue qui le fit « chasser, les prévoyantes bassesses « qui le firent rappeler par celui « dont il devina les hautes destinées « et à l'épée victorieuse duquel il « dut les succès diplomatiques dont « il jouit et qu'il a su parer des talents « relégués dans l'ombre des d'Haute- « rive et des Durand. Quant à lui, de « quelle haute vue politique, de quel « système d'État, de quelle épineuse « négociation peut-il se glorifier? « Bonaparte conclut sans lui le traité « de Campo-Formio. Celui, très-illu- « soire, du comte de Saint-Jullien, « dont il fut la dupe, n'eût été que « la réalisation de la convention d'A- « lexandrie. La pacification de Lu- « néville avait été d'avance imposée « à Hohenlinden. Il ne lui reste donc « que des intrigues peu honorables « avec Arahûjò et les ministres amé- « ricains, ainsi que les ergotages longs « et sans fruits de ce congrès de Ras- « tadt, à l'abri desquels se formait « une coalition qu'il ne sut ni prévoir « ni prévenir. S'il se maintient, c'est « qu'il flatte l'orgueil et l'ambition « de son maître, dont il devine et « approuve d'avance les secrètes « pensées; c'est qu'il lui est utile en « sachant parer de formes aimables « et conciliatrices son despotisme po- « litique, quelquefois un peu trop « brutal. Mais s'il cessait d'être l'a- « gent servile d'un triomphateur, « l'homme se montrerait dans toute « sa médiocrité. Voilà sur quoi il est « important de ne pas s'abuser, en « traitant avec un ministre le plus « grand de tous pour les roueries « politiques et les bons mots... » Si cette esquisse d'un portrait qu'on pourrait appeler anecdotique ne suffit pas pour bien connaître un des hommes les plus célèbres de notre époque, on y trouve du moins des faits et quelques traits qui peuvent le faire apprécier sous beaucoup de rapports. Ce ne fut pas un Richelieu ni un Mazarin, mais un rusé diplomate, un astucieux intrigant, sachant prévoir les événements, et toujours prêt à s'y soumettre, à en tirer parti dans son intérêt. Personne moins que lui n'eut le droit de dire comme le poète de Rome : *Mihi res, non me rebus submittere conor*. Pour lui, il eut fallu retourner ainsi la maxime : *Me rebus, non mihi res submittere conor*. Le seul personnage de notre histoire auquel on puisse le comparer est l'ignoble Dubois, auquel toutefois il fut supérieur par l'esprit, les bonnes manières qu'il tenait du rang élevé dans lequel il était né. Nous ne pensons pas que, même dans une mascarade, il eût poussé l'effronterie jusqu'à outrager publiquement son maître (11). Son habileté consis-

(11) On a dit souvent qu'il était possible de lui donner, et sans qu'il y parût sur sa figure, vingt coups de pied dans le derrière; qu'ainsi il eût fort bien joué le rôle du régent, qui, pour être mieux déguisé dans un bal masqué, se faisait traiter de cette façon par son favori, se contentant de lui dire, quand il se sentait frapper trop fort : *Dubois, tu me déguises trop !*

tait surtout à dissimuler. Il a dit que *la parole n'avait été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée*, et Chénier, qui le connaissait bien, a fait dans ce sens une de ses meilleures épigrammes :

Roquette dans son temps, Talleyrand dans le [nôtre,
Furent tous deux prélats d'Autun.
Tartufe est le portrait de l'un (12);
Ah! si Molière eût connu l'autre!

Après les victoires de Marengo et de Hohenlinden, qui portèrent si haut la puissance de Bonaparte, vinrent les traités de Lunéville et d'Amiens, puis les négociations d'indemnités, de sécularisations, qui devaient donner lieu à tant d'intrigues, de spoliations préparées et dirigées par l'ancien prélat; on peut dire qu'il fut alors au milieu de son véritable élément; mais avant de parler avec plus d'étendue de ces brillantes *affaires*, nous devons dire quelque chose d'une opération plus grande encore et surtout plus honorable, celle du concordat qui fut conclu avec le saint-siége le 15 juillet 1801, et auquel on ne pouvait guère penser que prendrait part le ci-devant évêque.

Ce fut un spectacle curieux et bien digne d'une époque d'incertitude et de mépris des choses les plus saintes, que celui d'un homme qui s'était montré des premiers et des plus acharnés à attaquer la religion et ses ministres, qui pour cela avait été excommunié, rejeté de l'Église, qui n'était pas encore relevé de ces trop justes condamnations, que de voir, disons-nous, ce même homme concourir au redressement de tant de de torts, à la réparation de tant de maux qu'il avait accumulés sur la France! L'ancien évêque d'Autun, assisté du transfuge des royalistes Bernier, n'hésita pas à se charger de cette mission délicate avec l'envoyé du pontife romain Consalvi. Heureusement pour lui, le pontife n'était plus le même que celui qu'il avait fait expulser de Rome cinq ans auparavent. Pie VI était mort dans l'exil, et malgré les recommandations du Directoire et de son ministre, on lui avait donné un successeur. L'objet dont Talleyrand s'occupa le plus dans ce grand acte de réconciliation fut ce qui l'intéressait plus particulièrement lui-même. Depuis qu'il y avait aux Tuileries une cour où l'on s'efforçait de rappeler tout ce qui avait autrefois distingué la monarchie française, la liaison du ci-devant prélat avec madame Grand était devenue un véritable scandale, et le premier consul ne permettait pas qu'elle y fût reçue. Il n'y avait qu'une décision papale qui pût mettre fin à cette fâcheuse exclusion ; et l'on conçoit l'empressement avec lequel le ci-devant évêque saisit pour y parvenir l'occasion du concordat, qui lui fut si heureusement offerte. Son premier soin fut de demander au Saint-Père la révocation de l'excommunication prononcée contre lui en 1790, et son retour à la vie séculière. Ces deux points, quelque graves qu'ils fussent, ne rencontrèrent point de difficultés, et l'ex-prélat en conclut qu'il avait obtenu la faculté de se marier. Cependant, comme Pie VII ne l'entendit point ainsi, et que sa décision a donné lieu à différentes interprétations, nous la citerons tout entière : c'est une pièce importante dans cette histoire.

« *A notre cher fils Charles-Mau-* « *rice Talleyrand.* Nous avons été

(12) L'abbé Roquette, qui fut évêque d'Autun sous Louis XIV, avait fouroi à Molière le modèle de son Tartufe.

« touché de joie quand nous avons « appris l'ardent désir que vous aviez « de vous réconcilier avec nous et « avec l'Église catholique. Dilatant « donc à votre égard les entrailles « de notre charité paternelle, nous « vous dégageons, par la plénitude « de notre puissance, du lien de tou- « tes les excommunications... Nous « vous imposons, par suite de votre « réconciliation avec nous et avec « l'Église, des distributions d'aumô- « nes pour le soulagement surtout « des pauvres de l'église d'Autun, « que vous avez gouvernée... Nous « vous accordons le pouvoir de por- « ter l'habit séculier et de gérer tou- « tes les affaires civiles, soit qu'il « vous plaise de demeurer dans la « charge que vous exercez mainte- « nant, soit que vous passiez à d'au- « tres auxquels votre gouvernement « pourrait vous appeler... » D'après ces expressions, Talleyrand ne douta pas qu'il ne fût pleinement autorisé à se marier ; et, le premier consul l'ayant alors vivement pressé de mettre fin au scandale qu'il avait causé, il se fit donner la bénédiction nuptiale par un curé du village d'Épinay. Le lendemain, l'épouse du ministre parut à la cour ; mais ce fut pour la dernière fois ; car, dès que le pape fut informé du mariage, il déclara hautement qu'il ne l'avait point autorisé et qu'il ne l'approuverait jamais. Plus tard, quand il consentit à venir à Paris pour le sacre impérial, il exigea pour première condition qu'on ne lui présentât pas *cette dame;* ce qui fut exécuté d'autant plus facilement que, depuis qu'on avait été informé de la désapprobation du pontife, madame de Talleyrand avait reçu l'ordre de ne plus se présenter à la cour. Ainsi les deux époux se trouvèrent dans une position doublement fâcheuse, disgraciés par le pape parce qu'ils s'étaient mariés, et repoussés par le premier consul parce qu'ils avaient obéi à ses ordres en se mariant. Du reste, on sait que Bonaparte ne les estimait guère ni l'un ni l'autre; il se servait alors de l'ancien évêque parce qu'il le croyait utile, mais il ne lui a jamais donné de preuves d'estime ni d'une confiance entière. Voici comment il en parlait à Sainte-Hélène : « Le triomphe de Tal- « leyrand est le triomphe de l'immo- « ralité : un prêtre marié à la femme « d'un autre, et qui a donné une « forte somme d'argent à son mari « pour qu'il permette à sa femme de « rester avec lui ! un homme qui a « tout vendu, trahi tout le monde et « tous les partis ! J'ai défendu l'en- « trée de ma cour à cette femme, « premièrement parce que sa ré- « putation était décriée, et parce « que *j'ai découvert que quelques « marchands génois lui avaient « payé* 400,000 *fr. dans l'espérance « d'obtenir par l'entremise de son « mari quelques faveurs commer- « ciales.* Elle était très-belle femme, « des Indes orientales, mais sotte, et « de la plus parfaite ignorance..... » Ainsi, selon le dire de Napoléon, madame de Talleyrand entendait les *affaires* presque aussi bien que son mari, et si le récit est exact, on voit que les marchands génois fournirent à sa toilette d'assez belles épingles. Du reste, nous pensons que l'époux de cette dame la traitait un peu sévèrement sous le rapport de l'esprit. Nous avons eu l'avantage de l'entendre plusieurs fois, notamment à l'époque du 31 mars 1814, et nous pouvons affirmer que sa conversation sur ce grand événement n'était point celle d'une sotte. Nous regardons donc comme peu vrai tout ce qui a

été répandu sur ce point, même le quiproquo qu'elle aurait fait en prenant le voyageur Humboldt pour *Robinson Crusoé*, ce qui prouverait de l'ignorance, sans doute, mais non de la sottise ; car une Indienne pouvait bien, sans manquer d'esprit, ne pas connaître M. de Humboldt ni même le roman de Foé.

C'était vingt ans après le concordat, et dans une position bien différente, que Bonaparte parlait ainsi de son ancien ministre. A la première de ces époques, et surtout quand Talleyrand eut conduit à une heureuse issue les négociations de Lunéville et d'Amiens, il ne pensa plus qu'il lui fût possible de s'en passer, et il sembla excuser tous ses torts. Cependant, comme ses nombreuses polices et surtout celle de Fouché lui faisaient à chaque instant des rapports sur les intrigues, sur les jeux de bourse du ministre, il lui dit un jour sans beaucoup d'amertume : « Monsieur de Talleyrand, je sais que vous « jouez à la bourse, et que vous y « gagnez beaucoup d'argent, parce « que vous profitez pour cela de la « connaissance que vous avez des se- « crets de l'État. Cela n'est pas bien, « et je ne puis le souffrir plus long- « temps. — Je n'y ai joué qu'une « seule fois, répondit le rusé minis- « tre, et cela m'a, il est vrai, très « bien réussi ; j'ai acheté la veille « du 18 brumaire, et j'ai vendu le « lendemain. » Cette adroite flatterie désarma le maître, et les choses en restèrent là pour le moment, au moins quant aux jeux de bourse. Mais un autre champ d'affaires bien plus vaste et plus considérable s'était ouvert. Après les revers de l'Autriche et le traité de Lunéville, qui en avait été la dure conséquence, toutes les puissances de l'Allemagne se prosternèrent devant le vainqueur, même la Prusse, qui cependant n'avait pas été vaincue, puisqu'elle n'avait pas fait la guerre, mais qui n'était pas moins tombée dans un état de faiblesse relative plus évident encore que ceux qui avaient combattu ; ce qui prouve qu'à côté d'une lutte de grandes puissances, la neutralité est un fort mauvais calcul. Ainsi l'héritier du grand Frédéric, qui d'abord avait été l'allié de l'Autriche, qui ensuite s'était séparé d'elle pour réparer ses forces, tandis que son alliée ou plutôt sa rivale épuisait les siennes, se trouvait alors encore plus faible et réduit à un état d'infériorité plus fâcheux. Ses ministres, et surtout Haugwitz, l'avaient enfin compris ; mais ils étaient décidés à tous les sacrifices, à toutes les humiliations, plutôt que de faire la guerre. Tout annonce que pour cela, d'ailleurs, ils continuaient à recevoir des arguments *irrésistibles*. Napoléon l'a dit assez clairement dans ses conversations de Sainte-Hélène. Le cabinet de Berlin n'était pas alors d'ailleurs autre que Biron l'avait trouvé en 1792. Napoléon et son ministre des affaires étrangères en profitèrent merveilleusement.

On se rappelle qu'aussitôt après le 18 brumaire Talleyrand avait fait envoyer à Berlin, comme ambassadeur, son ancien ami Beurnonville, avec des pouvoirs très étendus, et surtout la recommandation de poursuivre partout où il les rencontrerait les partisans de l'ancienne dynastie, les hommes connus par leur dévouement à cette cause royale dont la même puissance prussienne avait autrefois paru embrasser la défense avec tant d'éclat, mais qu'elle avait ensuite abandonnée

lorsqu'il était en son pouvoir de la faire triompher. A présent qu'elle la considérait comme tout à fait perdue, elle livrait honteusement à ses ennemis ses plus honorables défenseurs. On n'a pas oublié, et l'histoire doit graver en traits ineffaçables le fait honteux de l'arrestation de royalistes aussi distingués par leur rang que par leur fidélité, exécutée à Bareuth par les soldats, les agents du roi de Prusse, d'après les ordres du gouvernement français de cette époque. Ces ordres furent signifiés par Beurnonville, qui remplit sa mission avec tant de zèle qu'il porta lui-même à Paris et remit à son ami Talleyrand tous les papiers et correspondances de ces malheureux émigrés, saisis par la police prussienne, et qui, imprimés sous le titre de *papiers saisis à Bareuth*, compromirent en France, et surtout à Paris et dans le département de la Lozère, beaucoup d'honnêtes gens. Parmi ceux qui furent arrêtés et gardés à vue à Bareuth pendant plusieurs mois, se trouvaient des hommes dignes de la plus haute estime : le comte de Précy, cet illustre défenseur de Lyon en 1793 ; le vertueux Imbert-Colomès, qui, dans la même ville, avait donné le premier exemple du courage, de la fidélité, et de la résistance aux désordres de la révolution, qui à présent, accablé de vieillesse, était poursuivi, emprisonné par ordre de ces mêmes rois auxquels il avait consacré sa vie. Pichegru, cet illustre vainqueur de la Hollande, qui avait abandonné, pour servir la même cause, le plus brillant, le plus séduisant avenir, n'échappa à l'arrestation, à l'extradition qui fut demandée avec beaucoup d'instance, que par la bonté du prince Louis et de cette excellente reine de Prusse à qui tant de malheureux ont dû leur salut ! Voilà ce que fut en 1802 la puissance prussienne ; voilà comment elle remplit les promesses, comment elle exécuta les menaces qu'elle avait faites en 1792 ! Et ce qui n'est pas moins remarquable, ce que l'inexorable histoire ne doit pas omettre, c'est que quinze ans plus tard, lorsque cette noble cause du royalisme parut avoir partout triomphé, ceux de ses héroïques défenseurs qui avaient survécu à tant de combats, à tant de calamités, furent moins accueillis, moins protégés que leurs persécuteurs par un gouvernement qui se disait *restaurateur*, qui s'annonçait comme le réparateur de tous les torts, de toutes les injustices ! Un demi-siècle s'est écoulé depuis que la Prusse donna au monde l'étrange spectacle de Français honorables, fidèles à leur roi, irréprochables sous tous les rapports, et qui furent arrêtés, emprisonnés par les ordres d'un autre roi ! Le souvenir de faits aussi monstrueux nous étonne encore, nous qui en fûmes les témoins, nous pourrions dire les victimes ! il nous étonne d'autant plus que le roi au nom duquel s'exercèrent de si odieuses persécutions était le fils, l'héritier, du monarque qu'on avait vu dix ans auparavant, à la tête d'une puissante coalition, d'une nombreuse armée, annoncer hautement par de menaçants manifestes l'intention généreuse de rétablir le trône de Louis XVI, le trône que ces mêmes royalistes avaient alors défendu, et qu'en ce moment ils défendaient encore ! Comment serait-il possible qu'en reportant notre pensée vers de pareils événements, nous ne nous rappelassions pas que, lorsqu'il touchait au but de sa noble entreprise, lorsqu'il pouvait, sans obstacle et

sans effort, obtenir les plus grands, les plus heureux résultats, le père de Frédéric III avait tout à coup suspendu sa marche, qu'il était entré en négociations avec la révolte, qu'il avait transigé avec les assassins, les bourreaux, qu'il avait reçu la dépouille des victimes égorgées en sa présence, qu'enfin il s'était retiré après avoir signé une honteuse capitulation? On ne trouvera pas mauvais sans doute que nous donnions quelque étendue au récit d'événements d'une si haute importance, à des faits dont les conséquences pèsent encore sur nos destinées. Et on ne peut pas dire qu'en cela nous nous écartions de notre sujet, puisqu'aux deux époques, si Talleyrand ne joua pas le premier rôle, il est au moins bien sûr que, là comme toujours, il fut le guide, le conseiller de cette odieuse politique. On a vu qu'en 1792 il fut aux massacres de septembre, aux capitulations de Valmy, le conseiller de Dumouriez et de Danton; en 1802 et 1803 il fut encore le conseiller, le ministre de la politique consulaire. Rien dans ce genre ne pouvait alors se faire sans sa participation, et il n'est que trop facile de reconnaître dans tout ce qui fut fait, son caractère de cupidité, sa haine pour les royalistes, et surtout son but constant et si manifeste de l'extinction de la dynastie. Et si l'on considère qu'en Prusse c'étaient aussi les mêmes hommes, Haugwitz, Lombard, Lucchésini et le duc de Brunswick, qui aux deux époques dirigeaient la politique prussienne, on ne s'étonnera pas que ceux qui avaient conseillé si lâchement en 1792 d'abandonner Louis XVI à ses bourreaux, aient conseillé plus lâchement encore en 1802, à leur roi, à l'héritier, au frère de ce même roi, d'arrêter, de livrer à leurs ennemis des royalistes honorables et fidèles! Ce dernier attentat, cette violation manifeste du droit des gens, de toutes les lois de l'honneur et de l'hospitalité, excita dans toute l'Europe une vive indignation. En Angleterre surtout, de vives réclamations éclatèrent dans les journaux. Le poète Delille, qui habitait cette contrée, où il composait un de ses meilleurs ouvrages, y fit entrer ces vers dictés par l'indignation encore plus que par la pitié :

. . . . . .

Mais c'est vous, rois du monde, oui, c'est vous qu'intéresse
Le sort de ces proscrits. Cette brave noblesse,
Ces prêtres, ces prélats, dispersés en tout lieu,
Souffrent, vous le savez, pour leur roi, pour leur Dieu;
Vous leur devez un port au milieu de l'orage;
Et pour eux et pour vous, honorez leur courage.

. . . . . .

Gardez-vous donc d'offrir la scandaleuse scène
De ces cœurs généreux, punis d'aimer leurs rois.
L'avenir du présent se venge quelquefois.
Un faux amour de paix enfante les orages,
Et la faute d'un jour pèse sur tous les âges...
Du monstre, à votre tour, vous sentirez les coups,
Et leurs maux dédaignés retomberont sur vous.

C'était en 1803 que Delille publiait ces vers prophétiques, et trois ans s'étaient à peine écoulés, que les désastres d'Iéna, d'Eylau et de Friedland avaient justifié les prévisions du poète. Nous ne dirons pas qu'il ait applaudi aux calamités qu'il plut à la justice divine de faire supporter à la nation prussienne. Non, cet excellent homme, que nous avons connu si bon, dont nous avons éprouvé, admiré l'excellent cœur, était trop sensible, trop généreux pour applaudir aux souffrances que les nations doivent supporter pour les torts de leur maîtres. Nous l'avons entendu plus d'une fois, à l'aspect de nos calamités, répéter avec douleur ce vers de Virgile :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Mais cet homme si bon, si compatissant à tous les maux de l'humanité, s'il lui avait été donné de vivre jusqu'au retour de ces princes qu'il avait tant aimés, qu'il avait si souvent appelés de ses vœux, comment aurait-il pu voir, dans le palais du même roi, si lui-même y eût été admis, comment aurait-il pu voir, disons-nous, le serviteur fidèle, longtemps persécuté et proscrit, à côté de ses persécuteurs? Nous savons qu'une restauration doit être un temps de réconciliation, de pardon, même d'oubli; mais ce doit être aussi un temps de justice, de retour au droit, à l'immuable équité, et si quelque chose doit y être oublié, ce sont les torts pour ceux à qui l'on peut en reprocher, mais non les réparations, les justes rémunérations pour les pertes essuyées, pour les services honorablement rendus. Or il arriva trop souvent le contraire en 1814, à cette époque où l'on vit Beurnonville, homme non moins décrié par la perversité de ses mœurs et de ses opinions que son ami Talleyrand, où on le vit, disons-nous, placé dès le premier jour à la tête du gouvernement, puis chargé d'apprécier les services des anciens officiers (13), et enfin créé maréchal de France; tandis que le comte de Précy, l'un des généraux les plus distingués de l'armée française, dont les services remontaient aux guerres de Hanovre, qui avait combattu pour Louis XVI au 10 août 1792 contre la révolte et l'insurrection, qui, en défendant Lyon contre

(13) Par une des anomalies si nombreuses dans la politique de cette époque, Beurnonville fut nommé par le roi Louis XVIII président d'une commission chargée d'apprécier et de récompenser les services des anciens officiers, c'est-à-dire de ceux qui, ayant quitté le service dans le cours de la révolution, par suite de leur attachement à la cause de la monarchie, avaient continué de la servir aux armées des princes, dans la Vendée ou ailleurs. Il résulta souvent de cette étrange nomination des méprises qui donnèrent lieu à des raillerles aussi fâcheuses pour le général que pour ceux dont il était chargé d'apprécier les services. On a dit que, l'un des pétitionnaires lui ayant déclaré qu'il avait été en 1801 au nombre des prisonniers de Barenth, il s'arrêta tout confus et dit à ses collègues que cet officier méritait certainement la croix de Saint-Louis, mais qu'il ne le lui donnerait pas!... Nous ne garantissons point cette anecdote, qui, si elle n'est pas vraie dans toutes ses circonstances, est au moins très probable; mais nous pouvons attester un autre fait du même genre avec plus de certitude, puisqu'il nous concerne personnellement. Ayant été nommé officier par Louis XVI dans les derniers temps de son règne, nous continuâmes à servir pendant les premières années de la révolution, et, en y comprenant les campagnes, nous touchions de très près au temps exigé pour la croix de Saint-Louis. Persuadé que cette lacune serait facilement remplie par les services que nous avions rendus à la cause du roi dans le cours de la révolution, nous demandâmes un certificat de ces services à S. A. R. Monsieur, depuis Charles X, qui en avait eu connaissance, qui même les avait ordonnés pour la plupart, et qui, jugeant que notre demande était fondée, l'appuya de la manière la plus honorable et la plus positive dans une attestation que nous conservons précieusement, mais qui n'eut alors aucun succès, le président Beurnonville ayant décidé que de tels services ne pouvaient pas remplacer le temps qui nous manquait : « Je vois bien, lui dis-je en retirant les pièces que je lui avais remises, que je n'ai pas servi la révolution assez longtemps : si c'était à recommencer je n'y serais pas pris. » Cette réponse, que je lui fis en présence de beaucoup de monde, peut-être avec un peu d'humeur, ce dont je ne fus pas maître, parut le choquer autant que celle du prisonnier de Barenth; mais il ne put s'en prendre à moi. Ce n'était pas ma faute, ni même celle de Beurnonville, si celui qui n'avait pas cessé de servir la révolution était chargé de juger du mérite de ceux qui l'avaient combattue, et si les instructions données à cette *commission* étaient telles que dans une demande ils dussent admettre les faits contraires à la cause de la monarchie et rejeter ceux qui lui étaient favorables!

l'oppression conventionnelle, s'était illustré par l'un des plus beaux faits d'armes de cette époque (14), fut à peine reçu dans le palais du roi qu'il avait si longtemps défendu au péril de sa vie et par la perte de sa fortune, et il alla mourir dans l'obscurité d'un village, recommandant à la bonté royale sa veuve, qu'il laissa sans fortune, tandis que le maréchal Beurnonville vivait dans l'opulence et comblé par ce même roi de toutes les faveurs réservées à l'honneur et à la fidélité ! Nous pourrions citer beaucoup de faits du même genre, mais nous y reviendrons à cette époque de restauration ; il faut, auparavant, que nous disions tout l'avilissement dans lequel la Prusse était tombée en 1803. Pour cela, il faut raconter ce qui se passa dans ce temps-là à Varsovie.

On sait comment Louis XVIII, forcé de quitter la Russie par un caprice de Paul Ier, ou peut-être par les intrigues du cabinet des Tuileries que dirigeait Talleyrand, s'était réfugié dans la capitale de la Pologne, alors soumise à la domination prussienne. On sait aussi avec combien de difficultés ce prince fugitif avait obtenu cet asile et de combien d'amertume il y avait été abreuvé. A peine y fut-il arrivé qu'une foule d'émissaires, d'espions de police y vint de toutes les parties de l'Europe, et surtout de Paris où Talleyrand dirigeait toute la politique, même celle de l'intérieur, étant venu à bout de faire éconduire Fouché son rival. La contrée qui fixait alors plus particulièrement ses regards était certainement la Pologne, où se trouvait réunie la famille royale de France presque tout entière. On ne peut pas douter aujourd'hui qu'il n'eût conçu sur le sort de cette malheureuse famille les plus sinistres projets, et qu'en cela, il ne fût parfaitement d'accord avec le chef du cabinet prussien, le ministre Haugwitz, dont tout le monde a connu l'esprit de vénalité, que Napoléon lui-même s'est vanté d'avoir acquis à prix d'argent. On conçoit qu'avec un pareil gouvernement, l'ancien évêque d'Autun dut toujours être parfaitement d'accord pour surveiller et tendre des piéges de tous les genres au prétendant. La première tentative auprès de ce prince fut la démarche du conseiller Meyer, gouverneur civil de Varsovie pour le roi de Prusse, qui, le 26 février 1803, vint demander au comte de Lille (c'était le nom que portait alors Louis XVIII) sa renonciation au trône de France, tant pour lui que pour tous les siens, lui proposant en échange de riches indemnités en Italie ; puis, dans un second message, le royaume de Pologne tout entier, ce qui était assez remarquable de la part d'un envoyé du roi de Prusse

(14) Dans le système d'oubli où la plupart des historiens se sont efforcés de laisser les faits des dernières guerres qui ont le plus honoré la valeur française, par le motif que ces faits étaient contraires à la révolution, on a surtout compris le plus beau fait d'armes de notre siècle. Voulant réparer en peu de mots cette grave omission, nous dirons que le comte de Précy se défendit pendant près de trois mois contre 100,000 assiégeants, dans une ville ouverte, sans fortifications, presque sans munitions et avec moins de 5,000 hommes armés, au milieu d'une population qui n'était pas toute entière dévouée à la même cause, et qu'enfin, quand la moitié de ses braves eut succombé, quand toute résistance devint impossible, il sortit l'épée à la main et s'ouvrit un passage jusqu'à la frontière avec le petit nombre de fidèles qui lui restaient. Au milieu de tant de beaux exploits qui ont illustré notre époque, nous n'en connaissons pas de plus remarquable ; mais aussi, nous le disons à la honte des historiens, c'est celui qui est resté le moins connu, le moins honoré.

qui en possédait la capitale. Mais cette offre tenait à un plan vaste, concerté entre Haugwitz et Talleyrand, d'après lequel la Prusse eût été indemnisée par la possession de la Hollande, qu'elle a toujours convoitée. Ce plan était déjà si positivement arrêté à l'égard de la Pologne, que des militaires français et prussiens déguisés devaient s'y rendre sous prétexte d'une colonisation, et y exciter un soulèvement. Le noble refus du prétendant fit échouer tous ces projets. L'envoyé prussien ayant insisté et fait entendre à ce prince qu'il ne s'exposait pas seulement à de grands dangers, mais qu'il perdrait les faibles subsides que lui accordaient quelques puissances, que la Prusse elle-même serait obligée de refuser l'asile qu'elle lui accordait, il répondit avec plus de noblesse encore : « Je ne changerai « rien à ma réponse ; M. Buonaparte « aurait tort de s'en plaindre ; si je « l'avais appelé rebelle ou usurpa- « teur, je n'aurais dit que la vérité ! « Il exigera peut-être qu'on me re- « tire l'asile qui m'est donné ; je « plaindrais le souverain qui se croi- « rait forcé d'obéir, et je m'en irai. « Je ne crains pas la pauvreté ; s'il « le fallait, je mangerais du pain noir « avec ma famille et mes fidèles ser- « viteurs. » Ces réponses, comme on devait s'y attendre, ne firent qu'ajouter à l'irritation, et des instructions plus sévères encore arrivèrent de Paris. Il ne s'agit de rien de moins que de s'emparer de tous les papiers du prétendant, de ceux de son secrétaire et de son ami d'Avaray, enfin de l'enlever lui-même de vive force, puis de l'empoisonner... Les émissaires eux-mêmes reculèrent devant d'aussi horribles projets, et ils vinrent tout révéler au prétendant. Voici comment la tentative d'empoisonnement est rapportée dans l'ouvrage intitulé *Manuscrit inédit de Louis XVIII*, dont l'authenticité ne peut être contestée : « Deux agents secrets (d'où « venaient-ils, et qui les envoyait ?) « arrivent à Varsovie dans le cou- « rant de juillet 1804, et s'enquiè- « rent d'un agent secondaire assez « hardi pour frapper d'un même coup « le prétendant, la reine, qui habitait « avec lui, le duc et la duchesse « d'Angoulême. Ils apprennent qu'un « Français nommé Coulon, ayant ser- « vi dans l'émigration, avait des rap- « ports habituels avec la domesticité « de Louis XVIII. Cet homme venait « d'acheter un café à Varsovie, et l'on « savait qu'il manquait de ressources « pour le payer. On se présente chez « lui ; on lui demande des détails sur « le roi, s'il est accompagné, si les « personnes de sa suite sont armées. « Enfin, on lui promet une somme « d'argent considérable s'il veut s'in- « troduire dans le lieu où se faisait « la cuisine du prince et s'y confor- « mer aux ordres qu'on lui donnera. « Coulon reporte la confidence à un « tiers, qui court la révéler au pre- « mier gentilhomme de Louis XVIII. « Le comte d'Avaray fait inviter Con- « lon à suivre l'affaire. Il s'agissait « d'empoisonner la famille royale. « Coulon demanda à voir l'argent « qu'on lui promettait ; il fut conduit « hors de la ville, où un homme caché « au milieu des blés lui avança quel- « ques écus à compte sur les 400 louis « qu'il devait recevoir après le cri- « me consommé. On lui met alors « en main un paquet contenant trois « carottes creuses qui renfermaient « le poison, ainsi qu'une bouteille « recouverte d'osier, remplie d'une « liqueur fortifiante. Ces objets furent « remis au comte d'Avaray, en pré-

« sence de l'archevêque de Reims, le « vertueux Talleyraud, oncle de celui « qui était alors ministre de Napo- « léon, et tous deux y apposèrent leur « cachet. Louis XVIII s'adressa sans « retard à la police prussienne, de- « mandant l'arrestation simultanée « de Coulon et des émissaires. La po- « lice refuse ; le prince réclame l'in- « tervention de la justice. Le prési- « dent de la chambre prussienne de « Varsovie décline l'instruction de « l'affaire. Un temps est venu où ces « faits, qui valaient la peine d'être dé- « mentis, pouvaient l'être ; on n'en a « rien fait. Le roi insista pour que « les gens de l'art examinassent les « matières empoisonnées ; mais la jus- « tice continua de refuser son entre- « mise, et ne fit aucune espèce d'en- « quête. Le comte d'Avaray, alors, se « rendit, accompagné du médecin « de Louis XVIII (le docteur Le- « fèvre), chez un médecin célèbre « de Varsovie, où il fut procédé à la « levée des scellés apposés sur les « pièces de conviction, en présence « d'un second médecin et d'un phar- « macien du pays. La présence du « poison fut constatée (15). Coulon, « interrogé de nouveau, ne changea « rien à sa première déclaration. « Enfin procès-verbal des faits fut « adressé à la police, qui renvoya « encore au pouvoir judiciaire, per- « sistant pour sa part à objecter son « incompétence. On s'en tint là. » Tous les journaux de Londres répandirent cette hideuse histoire en Europe. Il n'y eut que ceux de Paris et de Berlin qui n'en dirent pas un mot, par des motifs qu'ils est aisé de comprendre. Ce n'est qu'avec peine que nous avons pu en recueillir les témoignages qui précèdent. Nous y ajouterons une lettre que Louis XVIII adressa au président de la chambre prussienne, qui n'eut pas plus de succès que les premières. « On « m'a rendu compte, monsieur, d'un « projet formé contre ma vie. S'il « n'était question que de moi, s'il ne « s'agissait que de fer, accoutumé « que je suis à de pareils avis, j'y « ferais peu d'attention ; mais ce « poison menace aussi ma femme, « mon neveu, ma nièce, mes fidèles « serviteurs. Je trahirais mes de- « voirs les plus sacrés si je méprisais « ce danger. Peut-être ai-je affaire « à des scélérats, peut-être n'ai-je « à dévoiler qu'une basse infidélité : « dans les deux cas, j'ai besoin de « m'entendre avec vous... » Il était impossible dans une pareille occasion d'écrire avec plus d'égards et de noblesse. Nous ne savons pas, en vérité, comment qualifier le silence que persistèrent à garder les autorités prussiennes. On ne peut pas douter que pour cela elles n'eussent reçu du premier ministre Haugwitz des ordres et des instructions concertées d'avance avec le ministère français, que dirigeait Talleyrand, alors chargé de la police du dehors et du dedans. Les circonstances étaient devenues si graves, si difficiles, que le premier consul ne pouvait réellement pas se passer de lui un seul instant. Après avoir sacrifié à ses jalousies le ministre de la police (16), il employait encore secrètement celui-ci et les faisait obser-

(15) Il fut constaté que les carottes creuses, parfaitement fraîches, dont se composait le paquet, renfermaient une poudre pâteuse, formée d'un poison arsenical ou mélangée de trois arsenics, blanc, jaune et rouge.

(16) La police était alors dans les mains du grand juge Regnier, jurisconsulte habile, mais politique très-peu capable, et de qui Fouché a dit plus d'une fois que c'était un *imbécille*.

Digitized by Google

ver l'un par l'autre, ce qui, en ajoutant à sa sécurité, augmentait ses défiances. Mais à cette époque de complots et de conspirations, où Fouché a dit *qu'il y avait des poignards dans l'air*, Talleyrand fut le confident et le moteur de toutes choses.

Nous touchons à des événements plus graves, plus terribles encore que ceux de Bareuth, de Varsovie, et dont ceux-ci ne furent que le prélude. Après la résistance, les nobles refus du prétendant et de sa famille, on ne pouvait plus avoir recours pour le vaincre, pour anéantir son parti, qu'à la violence, à l'assassinat, et tous les plans de la police furent dirigés en conséquence de cette résolution; tous ses efforts tendirent à faire venir dans la capitale les hommes les plus capables, les plus énergiques de ce parti. Tel fut évidemment le plan machiavélique dont Pichegru, Georges Cadondal et le duc d'Enghien furent les victimes. Il nous est démontré que pendant plusieurs mois tous les moyens furent employés pour attirer dans une sorte de guet-apens, sous des prétextes ou des motifs plus ou moins spécieux, les hommes les plus distingués parmi les royalistes, ceux que leur courage et leur caractère rendaient plus redoutables aux ennemis de cette cause, et de les immoler ou de les contraindre à l'abandonner. C'était ainsi que, peu de temps après la révolution du 18 brumaire, on avait fait venir dans la capitale tous les chefs de la Vendée et de la Bretagne, en leur donnant à croire que l'on voulait comme eux le rétablissement de la monarchie légitime. Comme en 1804, Talleyrand avait alors été le principal agent de cette intrigue; ce fut lui qui conduisit ces hommes crédules au premier consul, qui les présenta aux conférences qu'ils eurent avec lui dans le palais du Luxembourg; enfin ce fut le ministre qui prépara, qui combina tous les mensonges, tous les piéges dans lesquels on chercha à les surprendre. On sait que plusieurs y tombèrent et passèrent sous les drapeaux de la république, bientôt devenus ceux de l'empire. Georges Cadoudal fut du petit nombre de ceux qui échappèrent à ces embûches. Plein de franchise et de loyauté, mais doué de beaucoup de pénétration et de finesse, il comprit les ruses du ministre, et s'éloigna de Paris la veille du jour où la plupart de ses amis furent arrêtés et où il devait l'être lui-même! Pourquoi ne fut-il pas aussi bien inspiré en 1804! On doit croire qu'à cette époque d'autres moyens furent employés, et que Talleyrand redoubla de ruses et d'adresse. Quant à Pichegru, nous avons quelques raisons de penser que des moyens extraordinaires furent mis en usage à son égard. Chargé trois ans auparavant, par les agents de la cause royale à Paris, d'une mission en Allemagne, où se trouvait ce général, on nous invita subsidiairement à le faire venir à Paris si cela était possible. Ne voyant pas dans quel but ce retour pouvait être désiré, ni de quelle utilité un homme aussi précieux pour la cause qu'il servait alors pouvait être dans la capitale, où d'ailleurs il serait exposé à de très-grands périls, nous lui rendîmes compte exactement de la recommandation qui nous avait été faite, sans y rien ajouter qui pût le décider; mais comme nous passâmes plusieurs jours auprès de lui, il eut le temps d'y réfléchir et nous fit sur l'état politique de la France, et surtout de Paris, beaucoup de questions, auxquelles nous répondîmes avec la même fran-

chise, de manière qu'il comprit sans peine que son déplacement ne serait d'aucune utilité pour la cause. Alors il n'hésita plus, et continua d'habiter l'humble retraite qu'il avait choisie près d'Augsbourg, mais que malheureusement il quitta plus tard pour se rendre à Bareuth, auprès de son ami le comte de Précy, dont il eût partagé le sort, si le ministre Hardenberg, qui administrait cette province, ne l'eût fait secrètement avertir. Forcé alors de se réfugier en Angleterre, le vainqueur de la Hollande y reçut, pour se rendre en France, des invitations pareilles à celles que j'avais été chargé de lui transmettre à Augsbourg. Il est probable qu'elles vinrent de plus haut ou que ceux qui les lui portèrent furent moins prudents que je ne l'avais été. J'ai souvent regretté de ne pas m'être trouvé auprès de lui à cette époque, me flattant que j'aurais pu le sauver une seconde fois. Peut-être me suis-je fait illusion par l'attachement que je lui portais. C'était, quoi qu'on en ait pu dire, un homme d'honneur, plein de loyauté, de bravoure, et, pour la science militaire, fort supérieur à la plupart des généraux de cette époque. Sa mort fut une grande perte pour la cause royaliste, et Talleyrand le savait bien! Je ne doute pas que, dans ses combinaisons, ce malheureux général n'ait été mis au premier rang de ses victimes. Depuis plusieurs années, l'espion Montgaillard, dirigé par le ministre des affaire étrangères, s'était attaché à ses pas en Allemagne et en Angleterre, et ce misérable tenait tout prêt depuis longtemps le manuscrit de l'infâme délation qu'il devait publier, au moment de l'arrestation du général, pour justifier on assassinat.

Mais une vie plus précieuse encore s'il se peut, une vie à laquelle par cette raison on en voulait davantage sans doute, c'était celle du duc d'Enghien, de ce jeune héros si digne de ses ancêtres, et que déjà tant d'exploits avaient immortalisé. Depuis longtemps on faisait beaucoup d'efforts pour l'attirer à Paris; n'y ayant pas réussi, on résolut de l'enlever de vive force, par une violation manifeste de tous les droits, de tous les traités, dans les États du grand-duc de Bade, qui, bien que parfaitement libre et indépendant, ne lui avait permis d'y résider qu'après en avoir demandé et obtenu l'autorisation à Paris. Ainsi ce fut encore par une indigne violation de toutes les promesses, de toutes les garanties humaines, que ce malheureux prince fut enlevé dans la nuit du 15 mars 1804, à Ettenheim, où il résidait paisiblement, ne s'occupant que de chasse et d'amour, par une troupe française qui passa le Rhin sous les ordres du général Ordener. Caulaincourt, qui commandait en chef l'expédition, et qui dut stationner à Offenbourg, d'où il observait la marche d'Ordener, était chargé d'une lettre pour le baron d'Edesheim, ministre du grand-duc, qu'il devait faire parvenir dès la veille, mais qu'il eut soin, probablement d'après ses instructions, de n'envoyer que lorsque l'enlèvement fut exécuté. Cette lettre est si importante dans cette affaire, et elle a donné lieu à tant de controverses, que nous croyons devoir la donner tout entière : « Monsieur le baron, je vous « ai envoyé une note dont le con- « tenu tendait à requérir l'arresta- « tion du comité d'émigrés français « siégeant à Offenbourg, lorsque le « premier consul, par l'arresta-

« tion successive des *brigands* envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et le résultat des procès qui sont instruits ici, eut connaissance de toute la part que les agents à Offenbourg avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim; et comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de S. A. Électorale, le premier consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince auquel il lui avait plû de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié avec la France pût donner un asile à ses ennemis les plus cruels, et laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi évidentes. En cette occasion si extraordinaire, le premier consul a cru devoir donner à deux petits détachements l'ordre de se rendre à Offenbourg et à Ettenheim pour y saisir les instigateurs d'un *crime* qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui manifestement y ont pris part. C'est le général Caulaincourt qui, à cet égard, est chargé des ordres du premier consul. Vous ne pouvez pas douter qu'en les exécutant il n'observe tous les égards que S. A. peut désirer. Il aura l'honneur de remettre à Votre Excellence la lettre que je suis chargé de lui écrire. Recevez, monsieur le baron... *Signé* Ch.-M. Talleyrand. »

Il y a dans cette lettre plus de duplicité et de mensonges qu'on n'en peut tolérer, même dans une correspondance diplomatique. Le ministre des affaires étrangères savait bien qu'il n'y avait point de *comité d'émigrés* à Offenbourg, et il n'ignorait pas que Dumouriez n'était point à Ettenheim. S'il s'y fût trouvé, il est probable que Talleyrand n'eût pas mis autant de zèle à poursuivre un ancien ami, un homme qui avait été initié avec lui dans les plus grands secrets de la révolution, un homme dont les affections et les goûts avaient toujours été les mêmes que les siens. Il ne s'agissait donc que du malheureux duc d'Enghien, qui était bien réellement seul à Ettenheim et ne conspirait en aucune façon. Talleyrand le savait bien; mais il savait aussi que c'était un prince de beaucoup de valeur, qui dans l'avenir pouvait présenter de grands obstacles au parti pour lequel l'ancien évêque d'Autun n'a pas cessé pendant un demi-siècle de conspirer et d'agir! Quoi qu'il en soit, les ordres que Caulaincourt avait reçus furent ponctuellement exécutés. Le duc d'Enghien, arrêté le 15 mars, fut conduit le même jour à la citadelle de Strasbourg, et trois jours après, sous l'escorte de la gendarmerie, à Paris, où il arriva le 20 mars 1804. Dès que le ministre des affaires étrangères en fut informé, il ne cessa pas d'agir, de se transporter du ministère à la Malmaison, où résidait le premier consul, et de là chez Murat, gouverneur de Paris, qui fut chargé de former le conseil de guerre devant lequel le malheureux prince devait être traduit. C'était sur un rapport de Talleyrand que cette décision avait été prise, dans un conseil où ce rapport fut lu en présence des trois consuls, du grand juge Régnier, et de Fouché, qui était consulté dans les circonstances importantes, bien qu'il ne fût plus ministre. Cet écrit est resté longtemps complétement ignoré, et

le public n'en a connu que les funestes conséquences; mais nous pouvons affirmer que nous l'avons lu nous-même à plusieurs reprises, dans les mains du secrétaire de Talleyrand, Perret, qui avait réussi à se l'approprier et qui l'a communiqué à beaucoup de monde, ainsi que d'autres manuscrits également précieux qu'il possédait et qu'il avait le projet de publier, mais dont nous pensons que depuis il a traité avec les parties intéressées, ce que nous regrettons vivement dans l'intérêt de l'histoire. Cette pièce était tout entière de la main de Charles-Maurice Talleyrand, avec sa signature. Voulant en rendre la perte moins fâcheuse, nous croyons devoir en donner ce qui est resté dans notre souvenir, en y ajoutant ce qu'en a cité Menneval, secrétaire de Napoléon, qui en eut connaissance comme nous. Selon ce rapport, Talleyrand, qui avait eu la veille une conversation avec Bonaparte, en reprit la suite, et lui dit *que les Français qui aimaient son gouvernement mettaient toutes leurs espérances en lui; mais que, si quelque chose pouvait altérer leur confiance, c'était de penser qu'il pût avoir l'intention de jouer le rôle de Monck; qu'il était nécessaire de fermer la bouche aux royalistes crédules qui allaient disant partout que tel était son projet; que les chefs de la conspiration qui venait d'être découverte étaient des hommes de fructidor* (c'est-à-dire des royalistes); *qu'un Bourbon les dirigeait; que le salut de l'État et la sûreté du premier consul exigeaient que tous les conspirateurs fussent atteints, sans exception.* Le ministre insistait ensuite avec beaucoup de développement sur la nécessité, pour le premier consul, de donner des gages, des garanties aux hommes de la révolution, qui avaient tant de raisons de craindre le retour de l'ancienne dynastie, et, après ce lieu commun si rebattu et si vide de sens du parti révolutionnaire, il lui indiquait son aide-de-camp Caulaincourt comme l'homme le plus propre à exécuter les ordres qui lui seraient donnés à cet égard, attendu qu'il connaissait personnellement le prince qu'il s'agissait d'arrêter. Voilà sommairement ce qu'était cette lettre ou ce rapport accusateur que nous avons lu plusieurs fois, que beaucoup d'autres ont lu comme nous, et que la justice du ciel semble avoir conservé pour donner un éclatant démenti aux assertions de cet homme à qui *la parole n'avait été donnée que pour déguiser sa pensée*, et qui, après cet horrible assassinat, auquel il avait eu tant de part, a osé dire et souvent répété qu'il s'y était opposé de tout son pouvoir, que cette opposition avait été cause de la défaveur dans laquelle il était tombé auprès de Napoléon. Nous aurons bientôt occasion de répondre à cet autre mensonge. Dès qu'il fut informé de l'arrivée du prince à Paris, le ministre des affaires étrangères se mit en mouvement pour hâter la condamnation, puis l'exécution, allant du ministère à la Malmaison, où résidait le premier consul, puis au quartier général de Murat, qui devait nommer les juges. Savary, qui poursuivait aussi avec beaucoup d'activité cette déplorable affaire, indique dans plusieurs passages de ses mémoires tout ce que fit Talleyrand, et il dit l'avoir rencontré plusieurs fois sur son chemin dans la journée, notamment chez le gouverneur Murat. Jamais on ne l'avait vu se mouvoir avec tant d'empressement. Il craignit un moment les hé-

sitations du premier consul, qui était vivement sollicité par sa femme et sa belle-fille Hortense. On vit ces deux excellentes femmes se jeter à ses genoux et l'implorer en faveur du prince. Nous ne doutons pas que, si en ce moment Napoléon eût reçu la lettre que le duc d'Enghien lui avait écrite de Strasbourg, il eût suspendu l'exécution. C'est du moins ce que le docteur O'Méara lui a entendu dire à Sainte-Hélène. Mais cette lettre, qui avait été apportée de Strasbourg par Caulaincourt, ne fut remise que deux jours après l'exécution, ce dont s'est plaint amèrement ce général, dont la participation à cet événement a jeté tant d'amertume sur le reste de sa vie! Son témoignage à cet égard ne peut donc pas être récusé. Ainsi toutes les circonstances, tous les témoignages s'accordent à rejeter sur l'ancien évêque tout le poids de cette horrible affaire. Et ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'au milieu de l'effroi, de la consternation dont fut subitement frappée toute la France, seul il ne manifesta aucune émotion, aucun repentir. C'était une âme bien trempée pour le crime! Le jour même de la mort du prince (21 mars 1804), il donna dans l'hôtel de son ministère un bal auquel il invita tout ce qu'il y avait de notabilités dans la diplomatie et les habitants de Paris, mais auquel, nous aimons à le dire, peu de personnes assistèrent. Toute la capitale fut pendant plusieurs jours dans la consternation. On y crut généralement que la terreur de 1793 allait recommencer, et nous ne pensons pas que, sous ce rapport, le 21 janvier ait été plus terrible. Voici comment le duc de Dalberg, qui plus tard fut si étroitement lié avec Talleyrand, en écrivit le lendemain à sa cour. Il ne savait probablement pas alors toute la part que son futur *ami* avait prise à cet événement. « L'exécution atroce du « malheureux duc d'Enghien a pro- « duit une sensation difficile à rendre. « Tout Paris est consterné; la France « le sera; l'Europe entière doit fré- « mir... » L'empereur Alexandre, qui lui aussi devait plus tard s'abandonner aux perfides fascinations de l'ancien évêque, fut alors, plus qu'aucun autre souverain, indigné de ce forfait. Les dames de Saint-Pétersbourg prirent le deuil, et le généreux czar applaudit à cette manifestation, que cependant il n'avait pas ordonnée comme on l'a prétendu, et qui fut réellement spontanée. Un service solennel eut lieu à Londres, et l'on y vit le jeune d'Orléans lui-même se prononcer avec indignation contre les meurtriers de son cousin. En Prusse la sensation ne fut pas moins vive, et l'excellent prince Louis vint l'annoncer avec indignation à madame de Staël, qui vivait alors dans l'exil à Berlin. *Bonaparte*, dit cette femme célèbre, *a voulu se rapprocher le plus possible du régicide.* Cette dame ne savait pas non plus alors toute la part qu'avait prise à cette *faute*, qui, selon Fouché, était plus qu'un *crime*, un homme qu'elle avait autrefois protégé, qui par elle était revenu de l'exil, par elle avait été nommé ministre, et qui, aujourd'hui tout puissant, ne lui épargnait aucune des rigueurs de son maître. Pour justifier un tel attentat envers l'empire germanique, Talleyrand imagina d'y lier des intrigues dont il chargea plusieurs de ses émissaires, entre autres le septembriseur Méhée, qu'il avait envoyé à Londres, puis en Allemagne, pour y tendre des piéges à quelques diplomates anglais, entre

autres à Drake, envoyé britannique à Munich, et à Spencer Smith, qui était à Stuttgardt en la même qualité; et sous ce prétexte il accusa hautement le ministère britannique, qui fut obligé de repousser ces attaques à la chambre des communes, où le ministre Addington remercia hautement ses accusateurs de lui avoir fourni une occasion de répondre aux *calomnies atroces du plus tyrannique gouvernement qui ait jamais existé, et qu'on peut présumer n'avoir pour objet que de détourner l'attention de faits sanguinaires, commis récemment en violation du droit des gens et au mépris de toutes les lois de l'honneur et de l'humanité.* L'affaire en resta là pour le moment quant à l'Angleterre, dont elle ne fit qu'irriter les haines, augmenter les alarmes.

Quant à la Russie, le czar ne s'en tint pas aux manifestations de Pétersbourg. Dès le 6 mai, son ministre à Ratisbonne remit à la diète une note très digne, très énergique: « L'événement qui a eu lieu sur le territoire de S. A. S. l'électeur de Bade, et qui s'est terminé d'une manière si cruelle, a causé à S. M. l'empereur de toutes les Russies la plus profonde douleur. Elle n'a pu voir qu'avec peine le territoire germanique violé, et la paix de l'Europe troublée. L'étonnement de S. M. a été d'autant plus grand, qu'elle ne pouvait s'attendre à voir une puissance qui, de concert avec S. M., a employé sa médiation pour la tranquillité de l'Allemagne, s'écarter du principe du droit des gens et des obligations qu'elle avait si récemment contractées. La diète sentira facilement les dangers auxquels l'empire serait exposé si de pareils actes de violence étaient tolérés. Ces importantes considérations ont déterminé l'empereur, en qualité de garant de la constitution germanique, à protester contre un acte qui attaque aussi ouvertement la paix et la sûreté de l'empire. S. M. Impériale n'a pas perdu un moment pour donner l'ordre à son chargé d'affaires à Paris, afin de faire connaître au premier consul son opinion à ce sujet. En adoptant une mesure que lui prescrivait le motif important de la tranquillité de l'Allemagne, S. M. est convaincue que la diète et les états de l'empire rendront justice à sa sollicitude désintéressée, et qu'ils réuniront leurs efforts aux siens pour transmettre au gouvernement français leurs justes remontrances à ce sujet, afin d'obtenir les réparations qui sont dues à la dignité de l'empire compromise, et qui sont nécessaires au maintien de la sûreté de l'Allemagne. » Un acte d'aussi noble indépendance eut peu d'imitateurs. Il n'y eut que le jeune et noble roi de Suède, que des goûts semblables liaient au duc d'Enghien, et qui, se trouvant à l'époque de son arrestation à Carlsruhe, chez le grand-duc, son beau-père, eut la douleur de le voir enlever sans pouvoir rien faire pour le sauver. L'officier qu'il fit partir pour Paris, dès qu'il fut informé de l'arrestation, pour implorer le premier consul, n'arriva que quand il n'était plus temps, et la note qu'en sa qualité de membre du corps germanique, le roi de Suède fit remettre à la diète, bien que très forte et très énergique, n'eut d'autre résultat que d'ouvrir les yeux de quelques puissances et surtout d'appuyer les plaintes de la Russie, dont tout devait d'autant plus faire redouter les dispositions hostiles, que Talleyrand ne manquait aucune oc-

casion d'irriter l'empereur Alexandre par les plus grossières insultes. Le chargé d'affaires de Russie d'Oubril, ayant annoncé par une note que son maître s'attendait que le premier consul tranquillisât le corps germanique alarmé par la violation de son territoire, le ministre des affaires étrangères, par une contre-note, calomnia tout à la fois le roi de Prusse et l'empereur d'Allemagne, qui avaient gardé le silence, en alléguant faussement que ces deux souverains *avaient compris que l'urgence et la gravité des circonstances avaient suffisamment autorisé le gouvernement français à faire saisir, à quelques lieues de ses frontières, des Français rebelles qui conspiraient contre leur patrie, et qui, par la nature de leurs complots, dont l'horrible évidence avait été acquise, s'étaient mis eux-même hors du droit des gens.* Ce fut seulement plus tard que les deux cabinets contredirent ces fallacieuses insinuations. En ce moment Talleyrand profita adroitement de leur silence pour en conclure que, les princes allemands étant satisfaits, le premier consul n'avait rien à dire... et il termina sa note par une phrase dont le but ne pouvait être que d'injurier en même temps le czar et l'Angleterre : « Si, lorsque des Anglais concertèrent « l'assassinat de Paul Ier, on fût venu « avertir l'empereur Alexandre que « les assassins n'étaient qu'à une lieue « de la frontière russe, ne se serait-il « pas cru en droit de les faire arrêter? » Cette note parut si inconvenante à l'empereur Alexandre que d'Oubril fut blâmé de l'avoir reçue. Pour se disculper, cet envoyé adressa au ministre des affaires étrangères une autre note, qu'il termina ainsi : « .... A « peine croit-on que le cabinet russe « ait pu s'écarter de ce que les égards et les convenances requièrent, au « point de choisir parmi les exemples à citer celui qui était le moins « fait pour l'être, et de ne rappeler, « dans une pièce officielle, la mort « d'un père à la sensibilité de son auguste fils, que pour inculper d'un « crime aussi atroce qu'absurde un « gouvernement que la France ne « cesse de calomnier, parce qu'elle « est en guerre avec lui.... » Enfin, dans une dernière note, plus inconvenante encore que toutes celles qui l'avaient précédée, le ministre des affaires étrangères finit par accuser l'empereur Alexandre d'avoir reçu des émigrés dans ses États, de leur avoir donné des emplois, et de n'avoir point, comme son père, *expulsé leur chef;* d'avoir ordonné à sa cour de *prendre le deuil pour un agent soldé par l'Angleterre, engagé dans un complot criminel;* il ajoutait que la Russie s'était conduite ainsi depuis que ce *traître* avait été condamné par la *juste décision d'un tribunal français, et exécuté conformément à cette sentence....* Après toutes les fausseté, toutes les réticences calculées de cette dernière note, on doit remarquer le reproche fait à l'empereur de Russie de n'avoir point *expulsé* de ses États le prétendant (Louis XVIII), qui n'y était pas, puisque la note est du 27 mai, et que ce prince, qui était parti de Varsovie le 30 du même mois avec sa famille, pour se soustraire à des tentatives d'empoisonnement, d'assassinat manifeste, dont Talleyrand connaissait bien la cause et l'origine, s'était rendu dans les États du roi de Suède, où il avait trouvé toute sûreté et protection de la part de ce jeune et digne héritier de Gustave III, de ce prince, zélé défenseur de la cause monarchique, de cet ami du dernier des Condé, qui

n'échappa que par un heureux hasard à la même destinée (17). Le frère de Louis XVI ne retourna que quelques mois plus tard à Mittau, sur l'invitation de l'empereur Alexandre. Talleyrand savait bien cela, quand il écrivit au chargé d'affaires russe. La famille royale de France ne faisait pas alors un pas sans être épiée et surveillée par la police. L'envoyé d'Oubril mit fin à cette discussion par un exposé, aussi simple que vrai, des griefs de la Russie; et il déclara que, selon les ordres de son souverain, il quitterait la France dans trois jours, ce qu'il ne manqua pas de faire. Ce ne fut pas encore un état de guerre positif, mais on sent qu'elle était imminente; et si le meurtre du duc d'Enghien n'en fut pas la seule cause, on voit du moins que les intrigues et les complots de Talleyrand y contribuèrent beaucoup. Bonaparte a dit positivement, à Sainte-Hélène, qu'il en avait été le principal instrument. Du reste, on doit le reconnaître, c'est de cette agitation, c'est du sein de ces complots, de ces intrigues, et surtout des émotions, des terreurs qui les suivirent, que sortit le trône impérial, par un sénatus-consulte du 18 mai 1804, et que six mois après (2 déc. 1804) le pape vint y mettre le sceau par sa bénédiction. Si dans ces mémorables événements l'histoire doit faire de graves reproches à Napoléon, nous devons au moins dire que dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, une grande partie des faits appartient au ministre. Pour beaucoup de détails dont il ne s'était jamais occupé spécialement, et surtout quand il s'agissait de personnes qu'il connaissait à peine, le nouvel empereur était obligé de s'en rapporter à un homme que certainement il n'aimait ni n'estimait. C'est le sort de tous les souverains, et plus particulièrement de ceux qui arrivent au pouvoir sans y être préparés.

Un autre événement de la même époque obligea encore Napoléon de suivre les conseils de l'ancien évêque; ce fut le sacre impérial qu'il voulut recevoir de la main du pontife de Rome, comme avait fait Charlemagne. Le nouvel empereur fut plus exigeant; il voulut que Pie VII vînt lui-même le sacrer à Paris. Dès la fin de 1803, le ministre des affaires étrangères avait chargé l'ambassadeur Cacault de pressentir le pape à cet égard; et le saint-père lui ayant fait écrire par le cardinal Caprara, il fit connaître à celui-ci par une lettre du 13 juillet 1804, où il répondit à toutes les objections sur le concordat, que le voyage du pontife à Paris était dans l'intérêt de la religion et dans celui du saint-siége, et résuma ainsi les services que l'empereur avait rendus à l'un et à l'autre: « S. M. « voit avec peine, dit-il, qu'on pa- « raisse insinuer qu'elle n'a point en- « core fait tout ce qu'elle pouvait « faire, pour que le souverain pontife « répondît à son invitation: elle offre « avec satisfaction au saint-siége et « à l'Europe entière ses titres sacrés « à la reconnaissance de l'Église. Les

(17) Le roi de Suède se trouvait à Carlsruhe, chez son beau-père, le grand-duc de Bade, lors de l'arrestation du duc d'Enghien, et il allait souvent le voir dans sa retraite d'Etteuheim, ce que savaient très bien Talleyrand et les gens qui furent chargés d'arrêter ce prince. Ils avaient ordre de les arrêter tous les deux, et, si Gustave IV s'y fût trouvé en ce moment, on ne peut pas douter qu'il eût été comme lui amené à Paris, et que peut-être il y eût éprouvé le même sort! La lettre qu'il envoya sur-le-champ au premier consul par un de ses officiers fut, comme celle du malheureux prince, remise à Talleyrand et retenue de la même manière pendant deux jours.

« temples rouverts, les autels relevés, « le culte rétabli, le ministère organisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, 20 millions sacrifiés « pour le paiement des desservants, « la *possession des États du saint-siége assurée*, Rome évacuée par « les Napolitains, Bénévent et Ponté-Corvo restitués, Pésaro, le fort « Saint-Léo, le duché d'Urbin rendus « à S. S., le concordat italique conclu « et sanctionné, les négociations pour « le concordat germanique fortement « appuyées, les missions étrangères « rétablies, les catholiques d'Orient « arrachés à la persécution et protégés efficacement auprès du divan, « tels sont les bienfaits de l'empereur « envers l'Église romaine. Quel monarque pourrait en offrir d'aussi « grands, d'aussi nombreux dans le « court espace de deux ou trois « ans?... » Tout cela était vrai, juste, et le souverain pontife y crut sans peine; il crut même à des promesses qui étaient moins certaines, et il partit dans la saison la plus rigoureuse. Son arrivée et son séjour à Paris furent très satisfaisants pour sa personne, et tout le monde eut lieu d'être également très content de lui, même le ci-devant évêque d'Autun, que cependant au fond il n'estimait point. Quant à madame de Talleyrand, il tint ferme et ne permit pas qu'elle lui fût présentée. Ce fut pour les deux époux un désappointement grave, et auquel ils ne s'attendaient pas. Le ministre des affaires étrangères en fut vivement blessé; mais, selon sa coutume, il dissimula, ajournant les effets de son ressentiment. On ne peut pas douter que les persécutions, le manque de foi dont le Saint-Père eut bientôt à se plaindre, n'aient été les conséquences des souvenirs du ministre. Ce qui est assez remarquable, c'est que ce fut par la spoliation du duché de Bénévent, appartenant au pape, et dont Talleyrand lui-même avait tant fait valoir la restitution, que l'empereur paya ce ministre des services qu'il lui avait rendus. Il y eut dans l'acte de dépossession, qui fut en même temps celui de donation, un persiflage, une espèce de bouffonnerie, dont le public français se serait fort amusé, si la chose eût été moins sérieuse et si alors il eût été permis de s'amuser de quelque chose. Cependant, comme c'est une affaire aussi grave par son objet que par les noms des personnages qui y figurèrent, et que d'ailleurs elle caractérise bien les uns et les autres, nous donnerons la pièce tout entière. Ce fut par un message au sénat que Napoléon annonça cette résolution. « Les « duchés de Bénévent et de Ponté-Corvo, y est-il dit, étaient un sujet « de litige entre le pape et le roi de « Naples. Nous avons *jugé convenable* « de mettre un terme à ces difficultés « en érigeant ces duchés en fiefs immédiats de notre empire. Nous avons « saisi cette occasion de récompenser « les services qui nous ont été rendus par notre chambellan et ministre des relations extérieures Talleyrand, et par notre cousin le maréchal de l'empire Bernadotte... » Et le même jour intervinrent deux décrets dont nous ne citerons que celui qui concerne Talleyrand. « Voulant « donner à notre grand chambellan un « témoignage de notre bienveillance « pour les services qu'il a rendus à « notre couronne, nous avons résolu « de lui transférer, comme en effet « nous lui transférons par les présentes, la principauté de Bénévent, « pour la posséder en toute propriété « et souveraineté, et comme fief immédiat de notre couronne. Nous

« entendons qu'il transmettra ladite « principauté à ses enfants mâles, légitimes et naturels, par ordre de « primogéniture, nous réservant, si « sa descendance masculine naturelle « et légitime venait à s'éteindre, ce « que Dieu ne veuille! de transmettre « ladite propriété, aux mêmes titres « et charges, à notre choix, et ainsi « que nous le croirons convenable « pour le bien de notre couronne. « Notre grand chambellan prêtera « en nos mains, et en sa dite qualité « de prince de Bénévent, le serment « de nous servir en bon et loyal su- « jet; le même serment sera prêté à « chaque vacance par ses successeurs. « Donné en notre palais de Saint- « Cloud, le 5 juin 1806. Signé : Na- « poléon. » Le même jour fut promulgué un pareil décret pour la nomination de Bernadotte à la principauté de Ponté-Corvo, dont le pape était dépouillé de la même manière. Le lendemain la volonté de Napoléon fut signifiée au pape par une lettre du nouveau prince au cardinal Gonsalvi. C'est une espèce de paraphrase que le pontife romain put prendre pour de la raillerie ou du persiflage, et que nous-même ne pouvons guère comprendre autrement. « S. M. avait « remarqué, y est-il dit, que ces deux « pays, enclavés dans le royaume de « Naples, étaient un sujet habituel de « difficultés entre cette cour et le « saint-siége, et que Naples s'en était « emparé dans plusieurs guerres. « D'anciennes causes de mésintelli- « gence pouvaient se reproduire; « S. M., occupée de pacifier l'Italie, « n'a pas voulu les laisser subsister. « Rome et Naples sont les États aux- « quels elle prend le plus d'intérêt... « D'ailleurs la cour de Rome retirait « si peu d'avantages de ces posses- « sions, l'éloignement y rendait son « administration si faible et les reve- « nus si peu considérables, que le lé- « ger sacrifice qu'on lui demande « sera aisément réparé par les dé- « dommagements que S. M. se pro- « pose de lui offrir et qui seront beau- « coup plus à la convenance du « saint-siége. » Il n'est pas inutile de faire observer qu'aucun dédommagement n'a jamais été offert ni donné, et que l'ancien évêque d'Autun, après avoir joui pendant plusieurs années des revenus *peu considérables* de cette principauté, s'en fit donner plusieurs millions par la cour de Rome quand le congrès de Vienne, où il était ministre plénipotentiaire, l'obligea à la restituer, et qu'il en fut à peu près de même de la principauté de Ponté-Corvo, dont le Saint-Père avait été dépouillé de la même manière en faveur d'un ancien général de la république, d'abord très exalté démagogue, que Napoléon n'aimait ni n'estimait, qui, comme Talleyrand, le trahissait et fut une des causes principales de sa chute. Et cet homme, à qui était ainsi donnée une des plus belles possessions de l'Église catholique, s'est fait luthérien pour être roi de Suède, et, seul des rois ainsi parvenus, a transmis la couronne à sa postérité en présence du légitime héritier détrôné et mort dans l'exil... Quel sujet de méditation pour l'observateur impartial !

Il avait eu bien raison, le ci-devant évêque, lorsqu'il disait en 1789, dès le commencement de nos révolutions, qu'il y aurait plus de profit à les servir, à s'en déclarer le partisan, qu'à leur résister, à se ranger du parti de l'honneur et de la fidélité. Pour lui cette doctrine était devenue incontestable : elle lui avait assez bien profité. Et il ne faut pas

croire qu'en ce temps-là il bornât ses bénéfices aux actes spontanés de la munificence impériale. Son génie, comme celui de César, pouvait embrasser plusieurs objets à la fois, et, à côté d'une grande opération patente dont tout le monde le croyait exclusivement occupé, il en conduisait souvent de moindres pour l'État, mais dont les profits étaient pour lui plus réels, plus clairs, et dont surtout il s'arrangeait pour n'avoir de compte à rendre à personne. Cependant il lui arriva quelquefois d'être pris la main dans le sac; mais, en pareil cas, il ne se déconcertait point, et soit que le maître ne fût pas encore arrivé à une entière conviction, soit qu'il ne pensât pas que le temps fût venu de rompre la glace, Charles Maurice s'en tirait en payant d'effronterie. Il en eut grand besoin, à l'époque où nous sommes arrivés, pour une affaire d'argent avec la Hollande, assez ressemblante à celle d'Espagne dont nous avons parlé. Voici comment elle est racontée par le secrétaire Menneval, qui en fut témoin. « Pendant que l'empereur était à Aix-la-Chapelle, il y éclaircit un fait dont la découverte l'indisposa beaucoup contre M. de Talleyrand. Ce fut au sujet de quelques avantages que l'empereur voulait faire à la maison de Nassau-Orange, à laquelle le roi de Prusse s'intéressait. Il s'était réservé de traiter personnellement cette affaire avec le roi; mais il apprit qu'une négociation, suivie par l'ambassadeur de France, avait été entamée à La Haye dans le but d'obtenir du gouvernement batave une indemnité de 12 millions en faveur de cette maison. L'empereur écrivit directement au ministre des relations extérieures pour se plaindre de ce que le gouvernement hollandais, qui était en arrière de ses engagements pour l'équipement et l'armement de la flottille, dont les finances étaient obérées, songeât à faire au prince d'Orange une libéralité de cette nature, qu'on n'avait pas le droit d'exiger. Il parla ensuite confidentiellement au ministre *de la part attribuée à son ambassadeur dans la négociation de cette affaire.* M. de Talleyrand nia en avoir eu connaissance. M. de Sémonville fut mandé à Aix-la-Chapelle pour s'y trouver lors du passage de l'empereur. Sur l'interpellation qui lui fut faite, l'ambassadeur produisit les instructions qu'il avait reçues du ministre. L'empereur fut outré et ne parla de rien de moins que de destituer M. de Talleyrand. Muni des pièces qu'il s'était fait remettre, il attendit le ministre qui devait venir travailler avec lui. Il les avait déposées dans le tiroir d'une petite table, en me prescrivant de les lui donner lorsqu'il les demanderait. Je ne sais ce qui se passa dans l'entretien, qui menaçait d'être orageux. M. de Talleyrand sortit sans que les pièces me fussent demandées. Je n'entendis parler de rien de plus, et je ne remarquai point d'altération dans les rapports du souverain et de son ministre. Sans doute M. de Talleyrand avait été, comme Napoléon disait de lui, si adroitement évasif qu'après une longue conversation il était parti, ayant échappé aux éclaircissements que l'empereur s'était promis d'obtenir. » Comme le secrétaire Menneval est fort réservé, on ne voit pas précisément ce que fut dans cette affaire la part du ministre; mais on doit penser qu'elle fut selon ses vœux, et il faut bien remarquer qu'il

conduisait en même temps encore celle des États de l'Église, où les spoliations ne se bornèrent point aux duchés de Bénévent et de Ponté-Corvo, dont la première ne lui valut pas seulement pendant plusieurs années un beau titre et un très-bon revenu, et dont il tira encore un très-bon parti, comme nous l'avons dit, quand il fallut traiter de ces restitutions au congrès de Vienne. Cependant il faut reconnaître que, quant aux exactions qu'eut alors à subir le pontife romain, il y eut de la part de Talleyrand plus de rancune et de ressentiment que de cupidité. On a dit souvent qu'en venant au sacre impérial, Pie VII aurait dû faire des conditions plus rigoureuses, et que surtout il aurait dû exiger la restitution des trois légations qui, depuis le traité de Tolentino, restaient au pouvoir de la France, à l'exception de la citadelle d'Ancône, dont les troupes françaises s'emparèrent en 1805 aussitôt après le retour du pontife dans ses États; et, dans le même temps, il lui fut signifié qu'il eût à interdire à ses sujets tous rapports avec l'Angleterre; ce qui était pour eux une cause de ruine absolue et devait faire éclater dans toutes les parties de l'Europe une guerre désastreuse, que Napoléon et son ministre rendaient au reste tous les jours de plus en plus inévitable. Les intentions du nouvel empereur se manifestèrent surtout de la manière la plus évidente dans le voyage qu'il fit à Milan pour se faire couronner comme roi d'Italie. Cette fois ce ne fut pas le pontife qu'il appela à cette cérémonie, ce fut le cardinal Caprara, archevêque de Milan; et, comme à Paris, ne voulant rien tenir que de lui-même, il plaça sur sa tête la couronne du roi des Lombards, prononçant fièrement la devise: *Gare à qui la touche!* puis il se rendit à Parme, à Gênes, etc., dont il prit également possession, dont il fit des départements de son empire. Tout cela ne tendait pas, comme on doit le penser, au maintien de la paix; et Talleyrand, qui était resté à Paris chargé de conduire la diplomatie du Nord, n'y tendait pas davantage.

Une circonstance moins favorable encore fut le retour de Pitt au ministère britannique. Depuis longtemps une sorte de rivalité s'était fait remarquer entre ces deux hommes célèbres, et l'on ne douta pas qu'une grande lutte dût bientôt s'ouvrir, beaucoup plus entre les deux ministres dirigeants en France et en Angleterre, qu'entre Napoléon et ses rivaux dans les armes, qui presque tous étaient vaincus, écrasés. S'il n'en était pas de même en politique du fils de Chatam, il est au mois bien sûr que Talleyrand lui était de beaucoup inférieur pour les grandes conceptions et surtout pour les idées généreuses, pour le véritable patriotisme; mais la gloire de celui-ci était près de sa fin; et, pour le malheur du monde, Talleyrand devait encore longtemps tenir le premier rang dans la diplomatie européenne. Dès que Pitt eut repris le ministère (mai 1804) qu'il avait laissé momentanément à lord Sydmouth, la politique anglaise sembla tout à coup avoir changé d'aspect; mieux qu'aucun autre, il comprit les vues ambitieuses de la France, et ne pensa plus qu'à y mettre un terme. Pour cela il forma le plan d'une troisième coalition, et demanda au parlement un vote extraordinaire de cent vingt millions, qui lui fut accordé sans hésiter. Napoléon, qui venait de se

faire nommer empereur, ayant alors écrit en cette qualité à Georges III, pour lui demander la paix, comme il avait fait à son avénement au consulat, n'en reçut, comme en 1800, qu'une froide réponse, par l'entremise de son ministre, et l'annonce d'engagements récents avec d'autres puissances. C'était avec l'Autriche, on ne peut en douter, qu'avaient été pris ces *engagements*, et l'on sait que cette puissance, qui traitait en même temps avec l'Angleterre et la Russie, recevait de la première des subsides considérables, mettant, selon sa coutume, dans ses négociations beaucoup de mystère et de réserve. Mais malgré ces précautions, le rusé ministre des affaires étrangères en sut la plus grande partie, et il profita adroitement de ses découvertes pour porter de plus en plus le trouble et la division parmi les princes de l'empire. Ce temps, qui précéda la bataille d'Austerlitz, fut sans nul doute une époque de ses plus grands succès. Ce fut par ses intrigues, ses habiles combinaisons, qu'il prépara cette grande victoire, l'une des plus brillantes, des plus importantes que Napoléon ait remportées. Si la bataille de Marengo avait consolidé son pouvoir en France, celle d'Austerlitz lui assura la domination de l'Europe; et l'on peut dire que, dans son intérêt comme dans celui de son maître, Talleyrand profita admirablement de ces deux événements. Dans le premier son influence fut moins remarquable. Dans le second, depuis la mort du duc d'Enghien, à laquelle il avait pris tant de part, ses intrigues et ses sourdes menées ne cessèrent pas d'agiter, de diviser les puissances du Nord. Ce fut principalement vers la Prusse et les princes de l'empire qu'il dirigea ses efforts. Comme c'est un des points les plus remarquables de sa vie politique et qu'il s'agit aussi de faits très importants dans l'histoire, on ne trouvera pas mauvais que nous lui donnions un peu d'étendue, et que pour cela nous empruntions quelque chose de ce que nous en avons dit en 1834 dans le tome VIII des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* (18).

« Ces princes avaient souffert depuis la paix tous les malheurs que la guerre entraîne; mais désespérant de leur indépendance, ils crurent assurer leur existence personnelle en cherchant à se rapprocher de l'homme devenu assez puissant pour les protéger, en courtisant la faveur de celui qui, vainqueur de tous ses rivaux dans l'intérieur de la France, et redouté de ses ennemis extérieurs, ne devait, dans leur opinion, se maintenir sûrement et honorablement au rang suprême où il était monté, que par sa modération et par une tendance continuelle à devenir le soutien du faible contre les forts. Déjà de grands souverains, les plus voisins de la France, s'empressaient, par leurs lettres ou leurs ambassadeurs,

(18) Il nous sera bien permis sans doute de faire cet emprunt à un ouvrage que nous avons composé pour une bonne part, et dont nous avons acquis en toute propriété de MM. de Beauchamp et d'Allonville les parties dont nous ne fûmes pas auteur. Il est bien vrai que celui-ci, qui n'a concouru qu'aux derniers volumes, et que nous ne connaissions pas même quand l'ouvrage fut commencé en 1828, s'est ensuite annoncé comme auteur et propriétaire du tout. C'est un mensonge et une fraude que nous aurions pu facilement établir devant les tribunaux; mais on sait que, malgré les promesses de notre bienheureuse révolution, la justice en France n'est pas tout à fait gratuite, et, quel que soit le prix de ses arrêts, on n'est pas toujours bien assuré de les obtenir favorables.

« de féliciter Napoléon, en lui pro-
« diguant les titres attachés à sa nou-
« velle dignité, et semblaient lui sa-
« voir gré de s'être élevé jusqu'à eux.
« Les princes allemands d'un ordre
« inférieur, éblouis de tant d'éclat,
« entraînés par de tels exemples, fer-
« mèrent l'oreille aux conseils de
« l'expérience, et purent facilement
« oublier que, dans une monarchie
« naissante, sans base et sans autre
« appui que la force, qui peut la dé-
« truire comme elle a pu l'établir,
« l'autorité est plus facile à acquérir
« qu'à conserver. Ils crurent donc à
« la solidité, à la perpétuité de ce qui
« s'était rapidement opéré dans un
« pays où, vu la destruction de toute
« constitution sociale, l'individualité
« des opinions et l'effervescence des
« passions, tout, depuis la révolu-
« tion, avait été aussi facile à faire
« que difficile à maintenir. Ils ne son-
« gèrent pas même à la chute possi-
« ble d'un pouvoir qui n'avait point
« encore été sérieusement attaqué, et
« se précipitèrent aveuglément sous
« sa protection, quand toute autre
« semblait leur échapper. Leurs dis-
« positions à cet égard étaient arti-
« ficieusement entretenues par les
« adroites manœuvres de M. de Tal-
« leyrand, dont le principal talent
« était de joindre à une profonde dis-
« simulation, toutes les séductions
« qui naissent de l'habitude du grand
« monde, du ton de la bonne com-
« pagnie, de ce parlage aimable et
« conciliateur qui par lui, et pour la
« première fois depuis les troubles
« de la France, donnait à la diplo-
« matie de ce pays des formes trop
« longtemps abandonnées. Ce minis-
« tre, qui rendait ainsi à son maître
« des amis que ses brusqueries in-
« tempestives lui eussent enlevés,
« s'étudiait constamment à accroître
« l'influence et la considération de
« celui qu'il servait; et si ses notes
« étaient parfois un peu acerbes, il
« savait atténuer dans son salon ce
« qu'il était forcé de faire émaner de
« ses bureaux. Il semait principale-
« ment le respect pour son empereur
« et la confiance dans ses intentions
« parmi les princes que la proximité
« de leurs États mettait dans la dé-
« pendance de la France; il ne leur
« dissimulait point leurs dangers;
« nous pensons même qu'il les exagé-
« rait et qu'il les leurrait d'espoir, et
« les persuadait de l'impossibilité où
« ils se trouvaient de séparer leur
« fortune de celle de Napoléon, en
« faveur duquel militaient ainsi éga-
« lement l'espoir et la crainte. Parmi
« ces princes, on remarquait ceux de
« Nassau, de Darmstadt et de Bade,
« dont la situation était la plus cri-
« tique. L'alliance des plus éloignés,
« ceux de Wurtemberg et de Bavière,
« était d'autant plus utile que, très
« capables, en cas de guerre contre
« l'Autriche, de retarder le passage
« du Rhin, du Danube et de l'Inn,
« leur union à la France facilitait
« puissamment la marche de ses ar-
« mées. Peu en peine sur les disposi-
« tions sinon amicales, du moins in-
« téressées des premiers, ceux-ci
« étaient surtout l'objet des soins du
« ministre et de son maître, qui flat-
« taient leur dévouement des promes-
« ses les plus brillantes. Il en fut de
« même relativement à l'archichan-
« celier, qui, dépouillé de Mayence
« et de ses plus riches domaines par
« les événements de la guerre et la
« paix de Lunéville, était néanmoins
« parvenu, en dépit du naufrage des
« principautés ecclésiastiques, à con-
« server sa dignité électorale, son
« titre et ses fonctions à la diète,
« Il sentait tout ce qu'il pouvait ob-

« tenir de la faveur d'un étranger, « d'après les bienfaits qu'il en avait « déjà reçus, lorsqu'il s'était vu aban- « donné par les puissances germa- « niques, et surtout par le roi de « Prusse et ses coreligionnaires, qui « ne voulaient pas que dans le nouvel « ordre de choses on conservât un « seul des trois électorats ecclésias- « tiques, idée sur laquelle l'esprit re- « ligieux avait au reste moins influé « que l'espoir d'affaiblir l'Autriche. « Pour étaler aux yeux de l'étranger « la magnificence de ses nouvelles « dignités, Napoléon avait remonté « le Rhin et s'était rendu à Mayence. « Parmi les princes allemands que « les insinuations du ministre des « affaires étrangères déterminèrent à « grossir la cour de leur maître, « on distinguait le baron de Dahl- « berg, archichancelier de l'empire, « et l'électeur de Bade. Ils avaient « avec eux leurs deux ministres, le « comte de Beust et le baron d'Edes- « heim, qui possédaient leur entière « confiance. Napoléon fit aux uns et « aux autres l'accueil le plus flat- « teur, tandis que Talleyrand pour- « suivait chaudement vis-à-vis de ces « souverains les négociations com- « mencées à Paris, et toutes tendan- « tes à rendre la France l'arbitre su- « prême des destinées de l'Allema- « gne. L'électeur avait contrarié les « vues de la Russie relativement à la « violation du territoire de Bade et « l'enlèvement du duc d'Enghien ; « mais on voulait que sur cela il im- « posât silence au czar, avec lequel « on s'efforçait de le brouiller en lui « rappelant les obstacles que le comte « Markhof avait mis aux intentions « libérales du gouvernement fran- « çais, à l'égard de sa maison, dans « l'affaire des indemnités. L'inimitié « d'Alexandre ne pouvait l'atteindre, « disait-on, tant qu'il serait sous la « protection du généreux empereur, « qui était en mesure de lui procu- « rer des avantages plus considé- « rables et plus sûrs que ceux dont « les puissances du Nord lui offraient « l'espoir... On lui assurait encore « que les vues du souverain français « étaient uniquement de maintenir « dans l'empire, par le juste équi- « libre des forces de son chef et de « ses membres, l'ordre qu'il était par- « venu à y établir ; mais qu'il fallait, « pour atteindre ce but, que les « princes allemands secondassent ses « nobles intentions, se laissassent « guider par lui, fermassent l'oreille « aux insinuations de la cour de « Vienne, aux conseils de la Prusse, « aux promesses de la Russie, et sur- « tout aux discours des commissaires « anglais, toujours occupés à former « le trouble, à donner de l'ombrage « contre l'ambition *imaginaire* du « monarque français. Ce fut par de « telles considérations que l'électeur « de Bade en vint au plus ancien dé- « vouement à la France. Le baron « de Gagern, ministre de Nassau, le « servait très-bien aussi, de même que « celui de Hesse-Cassel et d'autres « possessionnés sur les bords du « Rhin, qui se rendirent avec leurs « épouses à Mayence, où ils embel- « lirent la cour de Napoléon. L'archi- « chancelier, qui avait été nommé « des premiers, répondait à tous ceux « qui lui demandaient ce qu'ils de- « vaient faire : « Au point où la France « est parvenue en dépit de l'Europe, « les États voisins de ses frontières « n'ont autre chose à faire, pour « n'être pas maltraités en paix et en « guerre, que de rendre Napoléon « l'arbitre suprême de l'empire... » « La réputation dont jouissait l'ar- « chichancelier, la générosité appa-

« rente de sa conduite en qualité de « prince dépossédé et mal indemnisé, son habileté connue donnaient du poids à de telles insinuations, et son intervention prépara la révolution qui devait placer « l'empereur des Français à la tête « du corps germanique, que l'archi-« chancelier espérait diriger sous « son autorité... » Ainsi étaient posées, par l'habileté et les ruses du ministre, les bases de cette confédération du Rhin dont le plan devait bientôt être ouvertement déployé; ainsi étaient préparés, en divisant les forces de la coalition, les succès d'Ulm et d'Austerlitz, où Napoléon ne devait rencontrer que des ennemis incertains et peu d'accord. Il n'y aurait aucun reproche à faire au prélat devenu duc de Bénévent, si, pour parvenir à de pareils résultats, il n'eût employé que des fourberies, des mensonges consacrés par l'usage de la diplomatie; mais, tandis que les électeurs de Bavière, de Bade et de Wurtemberg s'étaient hâtés d'entrer dans ses projets de fédération, de soumission, ils furent encore gravement insultés par les journaux, et par une circulaire ministérielle dans laquelle, après avoir qualifié de *misérables voués à l'indignation de l'Europe* les ministres anglais près ces trois cours, il leur fut positivement signifié que la France ne reconnaîtrait l'inviolabilité d'aucun envoyé britannique *qui ne se renfermerait pas dans les bornes d'une mission pacifique.* On conçoit toute l'extension qui pouvait être donnée à l'interprétation d'aussi vagues expressions. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les envoyés Drake, Spencer-Smith et Taylor furent obligés de s'éloigner de leur résidence, pour échapper à des entreprises semblables à celle d'Ettenheim, et que l'ordre fut donné au maréchal Bernadotte d'enlever, dans une maison de campagne qu'il habitait aux environs de Hambourg, le ministre d'Angleterre près le cercle de Basse-Saxe Rumbolt, ordre exécuté par une troupe de soldats français qui passèrent l'Elbe sous les ordres du général Frère, et s'emparèrent des papiers et de la personne du ministre, lequel fut conduit prisonnier à Paris, où Talleyrand fit soigneusement examiner ses papiers, dont cependant il ne publia rien, ce qui ne prouve pas qu'ils fussent à son honneur ni selon ses désirs. On craignit d'abord pour cet envoyé, enlevé à peu près comme le duc d'Enghien, le même sort que celui de ce prince; mais le roi de Prusse, vivement pressé par la Russie, se décida enfin à réclamer contre une violation du droit des gens aussi manifeste, et Rumbolt fut relâché. Le roi d'Angleterre, par une note du 5 novembre 1805, dénonça à tous les cabinets ce nouvel attentat, d'autant plus insultant, dit-il, « qu'il a été « publiquement ordonné, *qu'il me-« nace toutes les cours, détruit les « droits sacrés de tout territoire « neutre, et anéantit les priviléges « des ministres diplomatiques.* » Les conséquences de cette notification furent que, peu de jours après, le messager d'État Wagtaff, chargé de dépêches pour Berlin et Saint-Pétersbourg, fut arrêté, entre Lubeck et Mecklembourg-Schwerin, par des Français déguisés qui l'attachèrent à un arbre dont il fut heureusement détaché par des habitants du pays, et enlevèrent ses dépêches, qui furent portées à Paris et examinées, mais non rendues comme l'avaient été celles de Rumbolt. Une troisième violation du territoire germanique

fut tentée le 16 novembre suivant par le général Frère, pour enlever, près d'Altona, MM. Thornton et Parish, négociants anglais; mais le commandant militaire danois, en ayant été informé, s'y opposa. Jamais, depuis le guet-apens de Radstadt, on n'avait vu d'aussi horribles violations du droit des gens, et pendant ce temps l'homme à qui il était impossible de ne pas les attribuer disait froidement dans ses causeries de salon que, « s'il prenait « fantaisie à son maître de s'emparer de la personne même de sir « James Jackson, ministre d'Angleterre à Berlin, dix de ses satellites « suffiraient pour s'en saisir dans « les murs même de cette capitale, « et que personne ne chercherait à le « défendre... » Il faut avouer que par son attitude la Prusse méritait bien un tel outrage! Toujours immobile entre les mépris de la France, qu'elle redoutait, et les offres de la Russie, dont elle n'osait accepter les secours généreux, elle continuait à protéger l'occupation du Hanovre par les Français, et s'opposait même à ce que la Suède, devenue l'alliée de l'Angleterre et de la Russie, fît dans ses propres États de Poméranie des dispositions pour seconder ses alliés. D'aussi exclusives prétentions de la part d'un État voisin causèrent une grande irritation dans l'esprit du jeune Gustave IV, qui, digne successeur de son illustre père, avait hérité de toutes ses haines pour les révolutions, et ne laissait échapper aucune occasion de les combattre. Il n'ignorait pas que, s'il se fût trouvé à Ettenheim au moment de l'arrestation du duc d'Enghien son ami, il eût été comme lui emmené à Paris et compris dans l'acte d'accusation qui était tout prêt contre ce prince *et contre un nommé Gustave, qui se prétend roi de Suède.* Il n'est pas aisé de comprendre à quoi doivent être attribuées des poursuites aussi acharnées. On a parlé d'une provocation en duel peu vraisemblable. Ce qui est sûr, c'est que depuis cette époque le jeune Gustave, autant pour remplir les dernières volontés de son père que pour satisfaire ses propres opinions, ne laissa échapper aucune occasion de susciter des ennemis à la France révolutionnaire. N'ayant obtenu aucun succès auprès du cabinet prussien, après avoir traité avec l'Angleterre, il s'adressa à l'empereur de Russie, qui lui montra de meilleures dispositions pour la défense commune, et conclut avec lui un traité d'après lequel douze mille Russes durent être envoyés en Poméranie *pour concourir à la défense du corps germanique*, ce qui indiquait sans doute la reprise de l'électorat de Hanovre sur les Français, mais ne remplissait pas toutes les vues du monarque suédois. Il est assez curieux de voir aujourd'hui ce qu'étaient ces vues, qui en 1807 furent traitées d'extravagantes par Alexandre lui-même, encore imbu des faux principes de sa première éducation dont il devait plus tard faire des applications encore plus funestes. Nous citerons, pour faire connaître les opinions du roi de Suède, la note qu'il fit remettre par son ambassadeur Steding au prince Czartorinski, ministre d'Alexandre. « ... Le roi persiste dans l'opinion « qu'il a souvent manifestée à Sa « Majesté l'empereur, qu'une paix « vraiment durable en Europe n'est « pas possible tant que le trône de « France est privé de ses vrais hé- « ritiers légitimes, et tant que la ré- « volution française, qui a causé tant

« de maux au monde, est pour ainsi « dire sanctionnée par le triomphe « de la sédition et de l'usurpation. « La restauration du roi de France « dans son royaume a toujours été « envisagée par Sa Majesté comme « un objet qui méritait que tous les « monarques s'armassent en sa fa- « veur. C'est sur cette noble entre- « prise que le roi fondait l'espoir « d'un généreux succès, garanti par « l'annonce solennelle d'une cause « si juste et par l'effet qu'une telle « démarche devait produire en Fran- « ce. Le roi est convaincu que toute « autre vue politique doit céder à ce « but principal, et que la France, « cessant alors d'inquiéter l'Europe, « reprendrait la place qui lui appar- « tient parmi les puissances, en ren- « trant sous un gouvernement qui, « fondé sur la justice et la légiti- « mité, observerait les mêmes prin- « cipes dans ses rapports extérieurs. » Il est bien digne de remarque que les mêmes puissances qui alors repoussèrent ces idées généreuses, furent obligées, dix ans plus tard, de les adopter tout entières, et que là seulement elles trouvèrent leur salut contre les envahissements que Gustave leur signalait en 1805. Mais alors celui qui leur avait donné de tels avis n'était plus roi. Un autre était assis sur le trône de Suède, et cet usurpateur figurait au premier rang de la grande alliance monarchique; il combattait pour le rétablissement de la légitimité, que Gustave avait poursuivi avec tant de constance. Sans nous permettre d'expliquer ce qu'ont été, dans ces incroyables vicissitudes, les vues de la divine Providence, nous nous bornerons à faire remarquer que le même Talleyrand qui, en 1805, poursuivait avec tant d'acharnement le défenseur si dévoué de la légitimité, fut, dix ans plus tard, un des plus zélés promoteurs de cette même légitimité, un de ceux qui eurent le plus de part à son rétablissement! Nous verrons bientôt par quels moyens et dans quel but. Quant à la coalition de 1805, imaginée par le génie de Pitt à son déclin, son but ostensible ne fut alors que de *soustraire à la domination de la France les contrées qu'elle avait subjuguées depuis le commencement de la révolution, et de la réduire à ses anciennes limites*. Un projet aussi simple et aussi raisonnable devait réunir toutes les volontés; mais d'autres causes de mésintelligence subsistaient encore, et les sages pensèrent que cette nouvelle coalition ne serait pas plus heureuse que celles qui l'avaient précédée.

Tandis que Napoléon et ses ministres semblaient, au camp de Boulogne, n'être occupés que de l'invasion de l'Angleterre, ils étaient loin de perdre de vue ce qui se passait en Allemagne. Talleyrand ne manquait aucune occasion de prolonger les hésitations, les terreurs de la Prusse, de provoquer de nouvelles défections, et surtout d'apporter des obstacles aux belliqueux projets de l'Autriche, de la Suède et de la Russie. En cela on ne peut pas douter qu'il ne fût bien secondé par son confrère Haugwitz, lequel, poursuivi par la clameur publique, avait été momentanément forcé de quitter le ministère, mais ne cessait pas d'avoir une grande influence, appuyé comme il l'était par les Lombard, les Luchésini et ce parti de réfugiés qui, toujours disposé à seconder les entreprises révolutionnaires, maintenait la monarchie de Frédéric II dans le faux système qui devait la conduire à sa perte.

La politique de l'Autriche, plus habile et plus élevée, n'était guère plus franche. Cependant le cabinet de Vienne repoussa un piége que lui tendit alors Talleyrand, pour lui faire accepter les provinces de Moldavie et de Valachie que possédait la Russie. C'était un moyen de brouiller ces deux puissances, à peu près comme il parvint à brouiller l'Angleterre et la Prusse en donnant le Hanovre à Frédéric-Guillaume, qui eut la *bêtise* de l'accepter. Plus clairvoyant et plus sage, le cabinet de Vienne ne consentit pas à recevoir des mains de Napoléon ce qui appartenait à la Russie; mais par l'aveuglement de son ambassadeur Cobentzl, il ne vit pas que les préparatifs de Boulogne n'étaient destinés qu'à le tromper, en portant tout à coup sur le Rhin un corps d'armée qui surprit dans la place d'Ulm trente mille Autrichiens et leur fit mettre bas les armes, tandis que le généreux Alexandre faisait marcher à leur secours trois de ses armées, et, s'étant rendu lui-même à Berlin, forçait en quelque sorte l'héritier de Frédéric II à se montrer digne de son nom, en signant sur la tombe du grand roi un traité d'alliance qui l'eût sauvé si, pour le malheur de l'Allemagne, Haugwitz, bien qu'il eût cessé d'être ministre, n'eût été rappelé de la retraite où il vivait pour faire exécuter ce mémorable traité de Potzdam, et si cet homme méprisable, de concert avec les Lombard et les Luchésini, n'eût encore une fois, comme en 1792, précipité la Prusse dans un abime d'infortune et de ruine, lorsqu'elle pouvait se placer au premier rang des nations, lorsque le sort de tous les rois, de tous les peuples, était dans ses mains! Après avoir reçu la mission de faire connaître à Napoleon l'intervention armée de la Prusse, il avait à sa disposition trois corps d'armée tout prêts à combattre, et qui pouvaient, par un seul mouvement, écraser le vainqueur, ou tout au moins le contraindre à suspendre sa marche. Haugwitz ne parut rien comprendre de tout cela. Le premier devoir, le premier besoin de sa mission était d'y mettre autant de diligence que de fermeté, et cependant il fut près d'un mois à faire cinquante lieues, et ne parut devant le grand empereur que le 28 novembre, quatre jours avant la mémorable bataille d'Austerlitz. On conçoit que, dans un pareil moment, Napoléon ait à peine pris le temps de lui répondre, et que, sans avoir rien entendu de l'objet de sa mission, qu'il n'avait que trop bien comprise, il l'ait renvoyé à Talleyrand, qui était resté à Vienne, qui sut le retenir par d'inutiles promesses, par de vaines assurances jusqu'à l'issue du grand événement, et qui, lorsque la victoire fut décidée pour l'armée française, le fit consentir à un traité honteux, à un traité qu'il n'avait aucun pouvoir de signer, et que son souverain même, au milieu de la consternation où le mit la défaite des alliés, hésita longtemps à ratifier. Après avoir essuyé de la part du vainqueur une bordée d'invectives, il lui fallut supporter les railleries du négociateur, plus pénibles encore après la défaite. Quand on en vint à l'abandon d'Anspach, que dut faire la Prusse, Haugwitz ayant témoigné quelques scrupules sur ce que cette province avait été le berceau de la maison de Brandebourg, Talleyrand lui répondit par cet amer persiflage: «Allons donc! quand l'enfant a grandi, on jette le berceau...» Et il fallut jeter le berceau... Une autre condition de ce traité de Vien-

ne, plus honteuse encore, s'il est possible, c'est que Frédéric-Guillaume eut *la bêtise*, comme l'a dit Bonaparte, de recevoir de la France, à qui il n'appartenait pas, l'électorat de Hanovre, qui était bien réellement le berceau de la maison régnante d'Angleterre, laquelle venait de lui faire compter, pour qu'il le garantît de toute invasion, un subside de trente-six millions. Et il faut observer qu'en décidant la Prusse à accepter une telle proposition, Talleyrand l'avait réellement fait tomber dans un piége, puisque par là il avait rendu inévitable une rupture entre cette puissance et l'Angleterre, à peu près comme dans le même temps il essaya de faire accepter la Moldavie par le cabinet de Vienne, afin de le brouiller avec la Russie. C'est une méthode assez commode, et dont il a souvent usé, de donner ainsi le bien d'autrui en échange de possessions mal acquises. Mais dans cette occasion, le cabinet autrichien, plus fier et non moins habile que Talleyrand, lui déclara hautement que ce n'était point ainsi qu'il avait coutume d'en agir. Quant au ministre prussien, on doit penser, que s'il était moins fourbe, moins astucieux que son confrère, il l'égalait au moins en cupidité, que sur ce point ils s'entendirent toujours, et que d'amples bénéfices furent pour eux les dernières conséquences de cette grande affaire. Sur cela cependant aucun reproche ne leur a été fait en France, ni en Allemagne. Mais il n'en fut pas de même en Angleterre, où ce pacte honteux causa une vive émotion. Georges III, personnellement offensé et réellement dépouillé du berceau de ses ancêtres, publia une déclaration véhémente; et le célèbre Fox, qui avait remplacé Pitt au ministère, prononça à la Chambre des communes un de ses discours les plus éloquents: « Pour « bien apprécier, dit-il, des procédés « qui sont sans exemple, il est néces- « saire de remonter aux époques les « plus honteuses de la corruption... » Et après avoir expliqué sans ménagement tous les faits, il ajouta : « Nous « ne pouvons contempler sans pitié « et sans mépris une grande puis- « sance qui annonce que, sans combat « et sans résistance, elle s'est trouvée « réduite à la nécessité dégradante « de céder des provinces qu'on appe- « lait le berceau de sa maison royale. « L'ignominie de cette cession res- « sort encore davantage lorsqu'on « voit les habitants d'Anspach sup- « plier leur souverain de ne pas les « abandonner, vendre pour équivalent « un peuple brave et loyal; c'est la « réunion de tout ce que la servilité « a de plus méprisable et la rapacité « de plus odieux... Le roi de Prusse « dira-t-il maintenant que cette con- « vention lui fut arrachée par la peur « et qu'il y était forcé? Ce serait un « très-grand malheur s'il eût été con- « traint à cette nécessité. Mais a-t-il « combattu pour garder Anspach? et « ne l'a-t-il pas cédé honteusement « à la première sommation, acceptant « pour dédommagement un pays qui « appartient à un tiers avec lequel il « était uni de temps immémorial, par « les liens qui, dans tous les temps « et dans tous les pays, imposent des « égards et attachent les nations? « Il n'est pas possible de s'être sou- « mis d'une manière plus méprisable « à un tel état de vasselage. Tout « le monde a entendu parler des in- « sultes que la Prusse a reçues des « Français depuis qu'elle est soumise « à leur joug. Ses villes ont été occu- « pées par les troupes, ses remon- « trances ont été méprisées; enfin

« elle a été traitée avec aussi peu de « respect qu'elle le mérite. Il semble « que les Français se soient chargés « de la justice de l'Europe, et qu'ils « regardent la Prusse comme une puis- « sance avec laquelle il est impos- « sible d'avoir un traité sur lequel « on puisse compter! A cet égard, je « crois qu'ils ont raison. » Jamais on n'avait entendu les ministres anglais parler avec autant de mépris de l'un des plus anciens alliés de l'Angleterre, d'un roi qui, par tous les liens, tenait à la maison de Hanovre; et ces insultes durent paraître d'autant plus dures que l'orateur s'était toujours montré l'un des plus favorables à la France révolutionnaire, qu'ainsi l'on ne devait pas croire qu'il fût aussi contraire au système de neutralité prussien qui avait si long-temps favorisé la révolution.

Dans le même temps l'Espagne expiait plus durement encore sa défection de la cause des rois, dont cependant elle ne s'était séparée que par la plus rigoureuse nécessité, et lorsque les rois eux-mêmes avaient refusé de la secourir. Depuis cette époque de 1795, où comme la Prusse elle avait signé sa paix avec la République française, elle gémissait sous le joug de tous les gouvernements qui s'y étaient succédé, et, selon l'énergique expression de Burke, elle était devenue le *fief du régicide;* ses escadres, ses trésors étaient la proie de ses oppresseurs, et ses colonies allaient avoir le même sort. Voilà dans quel état Beurnonville trouva le royaume de Philippe V, lorsqu'il y arriva vers le commencement de 1802, envoyé comme ambassadeur par son ami Talleyrand. On doit bien penser que le ministre des affaires étrangères de la République avait compris qu'après tant de concessions et de déprédations il restait encore pour lui quelque chose à faire dans ce malheureux pays, et que pour cela il donna à son intelligent ami de bonnes instructions. Il le recommanda surtout à Godoy, devenu prince de la Paix, l'allié de la famille royale, et dont le crédit était d'autant plus assuré qu'il reposait en même temps sur la faveur du roi et sur celle de la reine. Personne assurément n'était plus propre à seconder les vues de Beurnonville et de son patron. Beaucoup d'affaires se firent donc bientôt à leur satisfaction réciproque. Nous en citerons quelques-unes des plus importantes, celle de la Louisiane, que l'Espagne vendit à la France pour quarante millions, et que celle-ci revendit deux ans après aux Américains pour le double de cette somme, bien qu'il eût été formellement convenu que si la France ne gardait pas pour elle-même cette belle colonie, elle serait rendue à l'Espagne. On ne peut pas douter que sur cela il n'y ait eu, pour l'ambassadeur et le ministre, de bonnes commissions. Mais une affaire où le bénéfice fut plus clair encore, s'il ne fut pas plus considérable, ce fut la réduction d'un cinquième que le ministre des relations extérieures obtint du premier consul dans les premiers temps de sa puissance sur le tribut annuel de soixante millions que payait l'Espagne depuis le traité de Basle (1795). Dans l'état de détresse où se trouvait ce royaume, cette allégeance était sans doute un très grand bienfait, et l'on doit penser que celui qui l'obtint en fut amplement récompensé. Mais le rusé ministre ne s'en tint pas là. Ayant retenu pendant quelques mois dans ses bureaux l'expédition de la décision consulaire, il résulta de ce

retard que le ministère espagnol n'en eut pas connaissance pour la première année, et qu'il continua de payer la somme tout entière, de sorte que le ministre Talleyrand put retenir à son profit un modeste bénéfice de douze millions. Le pauvre homme! Il avait bien eu raison de dire, en 1789, qu'il gagnerait davantage à suivre la cause de la révolution que celle de la monarchie. Il se fit bien encore à cette époque, dans la péninsule, par son ambassadeur, quelques affaires moins importantes, peu dignes de l'histoire, et dont en conséquence nous ne parlerons pas. Nous ne pensons pas que Talleyrand et son ministre aient eu quelque part aux six millions de diamants bruts que le Portugal fut contraint de donner pour conserver la neutralité qu'il devait perdre un peu plus tard. Ce fut par Lucien Bonaparte, frère du premier consul, que fut conduite cette opération; et l'on sait que celui-là ne relevait pas du ministre des affaires étrangères. D'ailleurs, Beurnonville eut alors le malheur de tomber dans la disgrâce du maître, sans qu'on en sache précisément la cause. Napoléon ne l'estimait pas, et il a dit à Sainte-Hélène qu'il ne le croyait pas capable de commander un bataillon. Ce qui est bien sûr, c'est qu'en 1803 tout le crédit de Talleyrand ne put empêcher sa révocation, et qu'absorbé dans le sénat, l'Ajax de Valmi cessa d'être employé. Plus tard, il ne fallut rien de moins qu'une restauration faite par son protecteur pour le remettre en évidence. Laforest, qui le remplaça à Madrid, était le même qui lui avait succédé à Berlin. Homme habile et rusé diplomate, nous pensons qu'il ne fut pas moins d'accord avec le ministre des affaires étrangères. Du reste, l'Espagne gagna peu à ces changements; aucun diplomate n'était capable de conjurer l'orage dont elle était menacée. L'Angleterre s'était enfin aperçue que le produit de tant d'exactions, de tributs oppressifs qui, depuis dix ans, pesaient sur la Péninsule et passaient dans les mains de ses ennemis, devait constituer un véritable état de guerre, et elle s'en plaignit amèrement au cabinet espagnol, qui ne répondit que par des moyens dilatoires et principalement fondés sur la trop évidente oppression qu'il subissait de la part de la France. Alors, sans autre explication ni déclaration, les escadres britanniques eurent ordre d'attaquer et d'enlever tout bâtiment qu'elles rencontreraient sous pavillon espagnol. La première conséquence de cet ordre fut que quatre galions chargés des trésors du nouveau monde furent attaqués à l'improviste et entraînés dans la Tamise, ce qui donna lieu à des plaintes très vives de la part de la France et de l'Espagne, et força ces deux puissances à réunir leurs efforts contre l'Angleterre. Deux grandes batailles furent la suite de cet état de guerre. Dans la première, les escadres alliées ne perdirent que deux vaisseaux, et elles se proclamèrent victorieuses! mais dans la seconde, où trente-sept vaisseaux de ligne et quarante frégates se trouvaient réunies, il n'en échappa qu'un petit nombre qui fut pris quelques jours après, ou périt dans une affreuse tempête. C'était le plus grand désastre qu'eussent éprouvé les deux puissances; leur marine en fut anéantie. Napoléon reçut cette fâcheuse nouvelle au milieu de ses triomphes d'Ulm et d'Austerlitz, dont ce fut une bien triste compen-

sation. Il ne lui donna aucune publicité; et dans l'état d'oppression où se trouvait la presse française, on ne le sut que par ce peu de mots qu'il voulut bien dire à l'ouverture du Corps législatif: « Les tempêtes ont « fait perdre quelques vaisseaux « après un combat imprudemment « engagé... »

Quelle que fût la peine qu'il éprouvât de ce funeste événement, Napoléon ne suspendit pas un instant sa marche victorieuse, et quand son triomphe fut complet, lui et son ministre n'en assurèrent pas les résultats avec moins d'activité et de rigueur. Jamais vainqueur ne s'était montré plus exigeant, plus impitoyable. Ce fut en tous points le *væ victis!* des conquérants de Rome. Après s'être prosterné devant Napoléon au bivouac de Sawoschutz, après avoir mis à ses pieds un tribut de cent millions, l'empereur François dut encore se soumettre à un traité ou plutôt à une capitulation pour laquelle il ne lui fut pas même permis de nommer ses négociateurs. Ce furent les généraux Giulay et Lichstenstein qui furent désignés par Napoléon lui-même pour remplir une mission aussi pénible pour de bons Autrichiens. Il est probable que, sur tout cela, il s'était concerté avec son ministre des affaires étrangères, qui fut ainsi seul chargé des intérêts de la France. Redoutant les longues discussions que, moins qu'un autre, il était en état de soutenir, il fut très-content de n'avoir que de pareils adversaires, tous les deux militaires très-braves, très-distingués sans doute, mais jusque-là fort étrangers aux affaires de la diplomatie. Le ministre de Napoléon n'eut guère d'ailleurs qu'à dicter des conditions concertées avec le souverain maître, qui, surtout depuis ses victoires, ne souffrait pas de contradictions. Voilà sous quels auspices fut négocié et signé en moins de huit jours le traité le plus désastreux, le plus humiliant qu'ait subi l'Autriche. Talleyrand avait à peine enlacé Haugwitz dans les préliminaires du 14 décembre, si honteux pour la Prusse, qu'il fallut en arrêter de semblables avec la puissance autrichienne. En moins d'une semaine, du 15 au 22 décembre, les plénipotentiaires durent signer le fameux traité de Presbourg; ce fut en aussi peu de temps que les ministres de l'Autriche durent consentir à l'abandon de près d'un quart du territoire de cette antique monarchie, plus à un tribut dont on n'a jamais connu le chiffre, mais si exorbitant qu'on se crut obligé de le réléguer dans des articles secrets où restèrent également cachées d'autres stipulations du même genre. Il n'y eut rien de convenu en faveur des alliés, même de la cour de Naples, qui s'était montrée si dévouée, qui tenait par tant de liens à la maison impériale! Dès le mois suivant Napoléon prononçait hautement contre elle le fatal verdict : *La maison de Naples a perdu sans retour la couronne.*

Un abandon, un délaissement, qui pour François II dut être plus affligeant encore, ce fut celui des braves habitants du Tyrol, de ces sujets si fidèles, dont les bataillons, depuis si longtemps réputés les meilleurs des armées autrichiennes, avaient tant de fois sauvé la monarchie!.. ils passèrent au pouvoir du nouveau roi de Bavière, dont la défection fut ainsi payée. C'était dans le même temps que la Prusse abandonnait aussi une de ses provinces les plus fidèles,

le berceau de ses ancêtres. Ne sera-t-il pas permis de dire que de pareils faits ont contribué plus qu'on ne pense à la désaffection, même à la désobéissance des peuples? Ce sont de tristes réflexions; mais il nous semble que les historiens ne doivent pas les omettre! Les deux princes qui, après le roi de Bavière, avaient montré le plus d'empressement à embrasser la cause de la France, les ducs de Wurtemberg et de Bade, furent également très-bien payés de leur zèle défectionnaire; le premier, ainsi que Maximilien, reçut le titre de roi, et le second celui de grand-duc. La puissance de tous les deux fut plus que doublée, et ils devinrent, à leur grande satisfaction, les vassaux, les tributaires de la France; tous les liens qui les attachaient au corps germanique furent rompus.

C'est un fait bien important dans l'histoire de cette époque, que l'établissement de cette confédération rhénane fondée par Napoléon, et auquel on sait que Talleyrand eut une grande part. Les bases en avaient été jetées même avant la bataille d'Austerlitz, et l'on doit bien penser que cet événement lui donna plus d'importance encore. Si le ministre des affaires étrangères s'en occupa peu à Vienne et à Presbourg, ce n'est pas seulement à cause de l'urgence des négociations dont il était occupé, mais encore à cause des renseignements, des secours qu'il ne pouvait trouver qu'à Paris dans les archives du ministère, et surtout dans l'expérience, le savoir du laborieux d'Hauterive et d'autres travailleurs, tels que Lesur, d'Arbelles, Durand, etc., qu'il écoutait le matin, et par lesquels il savait ce qu'il aurait à dire le soir à tous les envoyés des princes, aux princes eux-mêmes, qu'il recevait chez lui. Comme nous l'avons dit ailleurs, c'était toujours dans son salon, dans ses causeries du soir qu'il faisait les plus grandes affaires; c'était là que se déployait le mieux ce qu'on a appelé son génie diplomatique, et ce fut souvent en jouant aux wist, en courtisant les femmes les moins politiques, qu'il prépara un traité de paix ou une déclaration de guerre. Selon l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, « ne négligeant « aucune occasion de parler aux re- « présentants des puissances germa- « niques avec l'air d'un véritable in- « térêt, de tout ce qui touchait à « leurs espérances ou à leurs crain- « tes, leur témoignant séparément la « bonne volonté dont il était péné- « tré à leur égard; outre les rap- « ports officiels qu'il avait néces- « sairement avec eux, il les recher- « chait assidument, en paraissant « ne les rencontrer que par hasard, « à la cour ou ailleurs plus encore « que chez lui. Il devait à cette « adresse que donne surtout en « France l'habitude du grand monde, « les moyens de les ramener sans « qu'ils s'en doutassent aux sujets « qu'il voulait traiter avec eux, aux « opinions dont il voulait les péné- « trer. Tous les genres de relations « concouraient ainsi à ses vues se- « crètes. » Ce portrait esquissé du plus grand diplomate de notre temps est assez exact. Ce fut surtout à l'époque où nous sommes arrivés que se montra le mieux ce caractère de ruses et d'intrigues qu'on appelle le génie de la politique moderne. Après quelques allocutions toujours un peu brusques et rapides, Napoléon lui traçait ses projets en quelques lignes, qu'il se hâtait de montrer à d'Hauterive, et, lorque celui-ci les avait suffisamment méditées, il en

causait avec le ministre, qui dès lors en savait assez, et pouvait en causer lui-même avec les parties intéressées et surtout avec l'empereur, qui était ravi de sa haute intelligence. Il était persuadé que son ministre avait médité longtemps sur des plans dont lui-même n'avait pas toujours vu toutes les conséquences; et il ne supçonnait pas qu'une simple conversation pût lui suffire; il ne se doutait pas que Talleyrand n'avait jamais entièrement lu lui-même et bien moins encore composé un rapport; que, s'il n'avait pas eu toujours autour de lui des faiseurs, des employés intelligents, il eût été le dernier des hommes en administration comme en diplomatie. Nous trouvons encore dans les *Mémoires d'un homme d'État* le fragment de l'un de ces documents ou instructions qui lui étaient ainsi donnés. « Faire un « nouvel État au nord de l'Allemagne, qui soit dans les intérêts de « la France, qui garantisse la Hollande et la Flandre contre la Prusse, « et l'Europe contre la Russie. Le « noyau serait le duché de Berg, « Hesse-Darmstadt, etc. Chercher en « outre dans les entours tout ce qui « pourrait y être incorporé, afin de « pouvoir former un million ou un « million deux cent mille âmes; y « *joindre*, si l'on veut, le Hanovre, et dans la perspective, Hambourg, Bremen, Lubeck; donner la statistique de ce nouvel « État. Cela fait, considérer l'Allemagne en huit États : Bavière, « Bade, Wurtemberg et le nouvel « Etat, dans l'intérêt de la France; « l'Antriche, la Prusse, Hesse-Cassel, « la Saxe, dans l'intérêt opposé. D'après cette division, supposé qu'on « détruise la constitution germanique, et qu'on annule, au profit « des huit grands États, les petites « souverainetés, il faut un calcul « statistique pour savoir si les quatre « grands États qui sont dans les intérêts de la France perdront ou « gagneront plus à cette distinction « que les États qui n'y sont pas... »

Cette note, toute confidentielle qu'elle fût, parvint néanmoins très-promptement à la connaissance du cabinet de Berlin, et ce fut un coup de foudre pour Haugwitz, qui venait de signer un traité confirmatif et définitif de celui du 15 décembre. Par là, il dut voir enfin dans quel abîme le système de la Prusse avait jeté cette puissance; il dut comprendre combien étaient funestes depuis quinze ans les faux calculs d'une politique égoïste, qui, après lui avoir fait manquer deux fois l'occasion de jouer en Europe un rôle plus beau peut-être que celui de Frédéric II, allait la mettre dans la nécessité de faire seule, pour sa propre défense, et sans alliés, sans apprêts, la guerre la plus périlleuse, la plus funeste qu'elle eût jamais faite.

A côté de toutes ces bassesses, de ces inepties, le digne héritier des Gustave continuait à déployer autant de courage que de véritable grandeur. Six semaines après la bataille d'Austerlitz, et peu de jours après le traité de Presbourg, qui en avait été la conséquence, il fit déclarer à la diète de l'Empire que « vu « les illégalités commises journellement par plusieurs des membres « de l'Empire, et le manque d'égards « qu'ils ont manifesté pour la constitution germanique, dans une « époque où il ne faut pas parler le « langage de l'honneur pour être « écouté, S. M. trouve au-dessous « d'elle de prendre part aux délibérations de la diète, aussi longtemps

« que ces délibérations auront lieu « sous l'influence de l'égoïsme et de « l'usurpation... » Et dans le même temps le comte de Fersen déclarait au nom du même prince, que son maître était disposé à tous les sacrifices, à tous les malheurs de la guerre pour la défense des possessions britanniques sur le continent.

Au milieu de ce conflit d'ambitions, d'intérêts divers, le ministre des affaires étrangères, revenu dans son hôtel de la rue du Bac, où aboutissaient toutes les intrigues, semblait véritablement régner sur la foule des aspirants qui venaient humblement déposer à ses pieds leurs richesses, leurs titres, pour en obtenir de nouveaux, de plus considérables. « Alors, dit encore l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, l'amour « du bien d'autrui n'eut plus de « frein, et M. de Talleyrand, les flattant dans leurs illusions les plus « aveugles, les voyait se précipiter « d'eux-mêmes sous le joug; il les y « encourageait, en montrant d'un « côté la puissance de son maître, « de l'autre la vengeance de l'Autriche, enfin la nécessité de se « choisir un défenseur, de s'abandonner à sa sagesse, à sa loyauté... » Longtemps il avait différé d'exécuter ces projets en Allemagne pour ne pas entraver des correspondances qu'il entretenait secrètement avec Londres et Pétersbourg; mais voyant que toutes ces intrigues restaient sans effet, et qu'au premier moment une guerre terrible pouvait éclater soit par le besoin de se venger de la part de l'Autriche, soit par l'indignation de la nation prussienne contre la politique timorée de son cabinet, Napoléon et son ministre regardèrent comme nécessaire, pour leurs projets ultérieurs, la création en Allemagne d'une puissance réelle et durable. Alors fut arrêté le plan de cette confédération du Rhin destinée à couvrir la rive droite du fleuve par une lisière d'États soumis à la France.

C'est un fait très important dans l'histoire contemporaine que cette confédération qui fut établie en 1806 sous le protectorat de Napoléon, et il devait avoir d'incalculables conséquences! Comme Talleyrand y eut une grande part, nous en parlerons avec plus d'étendue. La première pensée en appartient sans doute au nouvel empereur, qui y vit des moyens de guerre et de domination; mais pour son ministre ce fut surtout une pensée de finance et de lucre. Dans tant de princes et de contrées tributaires, il vit une source immense de profits et *d'affaires*; tous ses plans furent dirigés vers ce but. Ne se dissimulant pas cependant les difficultés qu'il devait rencontrer, les plaintes, les récriminations dont il serait assailli, il voulut en éviter la première explosion, et fit venir successivement tous les employés, auxquels il communiqua séparément les articles du traité qui les concernaient. Après leur en avoir fait sentir tous les avantages, après les avoir longuement exagérés, il leur fit signer une adhésion et prêter serment, sans réserve ni restriction, d'obéir au protecteur, qui de son côté ne s'engagea à rien, ne promit rien, se réservant *in petto* de tout dénier, de tout abandonner dans le cas où les négociations, que dans le même temps il suivait secrètement avec l'Angleterre et la Russie viendraient à réussir. Ce ne fut que le 12 juillet 1806 que tous ces envoyés, convoqués par le ministre et réunis dans son hôtel, purent prendre connaissance de l'ensemble du traité. « Alors, éclairés, mais trop tard, dit

« encore l'auteur des *Mémoires d'un « homme d'État*, sur cette œuvre de « déceptions et d'intrigues, ils signè- « rent sans discussion ni observa- « tion, et n'eurent plus qu'à rendre « compte à leurs souverains respec- « tifs de l'état d'abjection où ils les « avaient plongés dans l'espoir de « les rendre plus puissants... » L'électeur de Mayence lui-même, qui devenait prince-primat, se plaignit de tant de précipitation. Son ministre, le comte de Beust, avait été appelé dans la nuit, et forcé de signer sans le moindre examen. Il s'excusa également sur l'impérieuse nécessité, et son maître ratifia comme les autres... Ainsi fut complétée la ruine de cette antique fédération qui avait succédé à l'empire romain, qui même en conservait le nom. Quinze des princes qui en avaient fait partie consentirent à sa destruction. Parmi eux les électeurs de Bavière et de Wurtemberg devinrent rois, ceux de Bade et de Darmstadt furent grand-ducs. Tous virent leur puissance plus que doublée; leur satisfaction fut complète, et l'empereur François II, dont ils se partagèrent les dépouilles, dut bientôt lui-même, par une déclaration solennelle, déposer humblement son titre impérial. Quant à la Prusse, on n'avait pas même daigné la prévenir d'un changement aussi considérable et qui l'intéressait à un si haut degré. Le ministre Laforest, homme adroit et insinuant, chargé de l'entretenir à cet égard dans un profond sommeil, ne manquait aucune occasion de vanter en présence de Frédéric-Guillaume les bonnes intentions de Napoléon, même la pureté, le désintéressement de son ministre, qui lui envoyait pour cela les instructions les plus persuasives, les plus habilement conçues. Nous citerons celle qu'il lui adressa à l'occasion de ce grand œuvre de la confédération. « Après avoir présenté au monarque « prussien copie du traité de confé- « dération entre les États du Rhin « et l'empereur Napoléon, mettez « tout en œuvre pour que les mi- « nistres ne puissent consacrer le « temps ni se ménager les moyens « d'éclairer l'esprit de leur maître « sur sa position, sur la nature et « les effets de l'alliance. Faites en « sorte que Sa Majesté consente à dé- « clarer publiquement n'avoir au- « cune répugnance à se joindre au « nouveau système politique intro- « duit en Allemagne par cette con- « fédération, c'est-à-dire qu'il se « montre disposé à reconnaître et à « honorer, sous leur nouveau titre, « tous les membres de la ligue, en « renonçant pour sa part aux dignités « et aux alliances qui ne pourraient « être conciliables avec l'existence « de cette confédération; qu'il re- « connaisse également l'autorité des « confédérés sur les États qu'ils vien- « nent de joindre à leurs domaines « héréditaires, l'origine de cette ac- « quisition *fût-elle même illégale et « arbitraire*. S'il arrivait que, vu « quelque considération de rang, ou « en raison des relations par lesquel- « les il est lié dans l'empire, le mo- « narque semblât hésiter à se rendre « aux désirs de l'empereur, vous de- « vrez alors déclarer que S. M. est à « jamais éloignée de tout dessein de « s'arroger sur d'autres États de « l'Allemagne l'autorité qui, en sa « qualité de *Protecteur, lui est con- « férée par le vote libre de la ligue « du Rhin; qu'en conséquence, si « le roi veut former dans l'Alle- « magne septentrionale une réunion « des États qui, dans toutes les cir-*

« *constances, se sont montrés plus* « *ou moins attachés à la Prusse,* « *la France ne s'y opposera pas.* » Laforest se hâta de communiquer ces instructions à Haugwitz, qui en fut transporté de joie, ne doutant pas que la Prusse n'eût, en conséquence de la derniere phrase, toute liberté de former au nord de l'Allemagne une confédération dont Frédéric-Guillaume serait le protecteur, et qu'au besoin il pourrait opposer à celle du Rhin. Il s'empressa de communiquer cette confidence du ministre français à son souverain, qui, comme lui, ne douta pas que la monarchie prussienne ne dût par là avoir la plus grande part aux dépouilles de l'empire germanique. Sur-le-champ tout le ministère prussien fut occupé à jeter les bases d'une *confédération du Nord.* Voici ce que ce trop fameux Haugwitz, qui n'avait pas cessé d'entretenir en France des rapports secrets, écrivait lui-même à son correspondant de Paris : « Nous aurons aussi notre « confédération : les ministres déli- « bèrent en ce moment sur la con- « dition de l'alliance entre la Prusse « et les États d'Allemagne qui vou- « dront s'unir à elle. Le premier « traité avec le prince de Hesse- « Cassel est déjà prêt. On attend d'un « jour à l'autre l'envoyé de Saxe pour « fixer les bases de l'union avec l'élec- « teur. » Mais ce n'était pas ainsi que l'avait entendu le cauteleux ministre de Napoléon. Dès qu'il fut informé de ce projet de confédération du Nord, il envoya à Laforest et à tous les agents diplomatiques de l'Allemagne des instructions d'après lesquelles ils durent faire comprendre qu'en politique les mots *ne mettre aucun obstacle* ne signifient pas *autoriser,* et il leur donna, en conséquence de cette lumineuse explication, des instructions très-précises pour qu'ils employassent toutes sortes de moyens, tous les genres d'artifices, afin de donner des soupçons ou des craintes aux électeurs de Saxe sur les projets du cabinet de Berlin. Il fit même menacer le prince de Hesse de lui enlever le comté de Hanau s'il se réunissait à la *confédération du Nord,* et lui promit la principauté de Fuld s'il accédait à celle du Rhin. Un ordre du *Protecteur* de la confédération du Rhin interdit ensuite positivement aux villes anséatiques, c'est-à-dire à Lubeck, Bremen et Hambourg, d'entrer dans la ligue prussienne. C'était là, on ne peut le contester, un étrange abus de la force; car ces villes *libres,* qui avaient appartenu à l'ancien empire, à l'empire *détruit,* n'avaient en aucune façon adhéré au nouveau, et elles devaient rester parfaitement indépendantes. Cette oppression, dont on ne comprend pas même le motif de la part de Napoléon, venait probablement du penchant invétéré de son ministre pour l'Angleterre. C'était pour lui une sorte de monomanie qui avait commencé au Palais-Royal dans les premiers temps de la révolution. Dès lors il avait pensé, pour la France, à une imitation de la révolution de 1688, et s'il n'y pensait plus sous l'empire de Napoléon, on peut au moins être assuré qu'il conservait les mêmes tendances vers la puissance britannique, et qu'en ce moment il se montra fort disposé à la favoriser aux dépens des villes anséatiques, qui avaient eu le tort grave, au premier temps de son ministère, de lui refuser un modique *emprunt.* Comme on l'a déjà vu, l'ancien évêque d'Autun avait de la rancune. En ce moment, tout occupé qu'il dût être

de la confédération du Rhin, il suivait secrètement avec le cabinet de Saint-James une négociation dont le succès était probable lors de l'avènement de Fox au ministère. On devait penser en effet que ce grand orateur, toujours si favorable à la France révolutionnaire, la défendrait encore lorsqu'elle était victorieuse. Voulant cependant sonder le terrain, le rusé ministre lui tendit un de ces piéges dont on sait qu'il a souvent usé. Il lui envoya un de ces misérables qui, pour de l'argent, ne craignent pas de se charger de l'infamie d'un assassinat qu'ils n'ont pas le courage de commettre. Cet homme étant venu offrir son bras aux ministres anglais pour assassiner Napoléon, soit qu'il l'eût deviné, soit qu'il fût bien aise de cette occasion de manifester son noble caractère, Fox le fit arrêter et en donna sur-le-champ avis au ministère français. Ce qui prouve que ce n'était qu'un piége, une ruse grossière, c'est que ce prétendu assassin, qui fut bientôt relâché par la police anglaise, revint en France très paisiblement, sans que jamais il y ait été question de lui, ni de sa proposition d'assassinat.

Après cet étrange essai de conciliation, Talleyrand imagina un autre moyen. On se rappelle qu'après la rupture du traité d'Amiens, Napoléon, par une trop juste représaille de l'embargo mis sur nos vaisseaux de commerce, qui naviguaient en paix sur la foi des traités, fit emprisonner et reléguer dans la ville de Verdun tous les voyageurs anglais qui, de même que nos vaisseaux sur l'Océan, voyageaient en France sur la foi des traités. Tous furent envoyés prisonniers à Verdun, où ils étaient encore en 1806, à l'avénement du ministre Fox, qui n'était pas l'auteur de ces brutales hostilités, mais qui devait en soutenir les conséquences. Talleyrand, qui l'avait autrefois connu, et qui savait que son ami lord Yarmouth était au nombre des victimes, imagina de faire venir celui-ci de Verdun, pour qu'il lui servît d'interprète auprès du nouveau ministre. Lord Yarmouth, ravi de trouver une occasion de recouvrer sa liberté, accepta avec joie une mission d'ailleurs fort honorable; mais voulant qu'elle eût au moins quelques probabilités de succès, il eut avant son départ pour l'Angleterre, avec le prince de Bénévent, plusieurs conférences dans lesquelles il lui manifesta franchement son appréhension de rencontrer de grandes difficultés dans le cabinet de Saint-James, qu'il savait peu disposé à tolérer tous les accroissements de la puissance impériale, notamment la Confédération du Rhin, destinée à produire de si grands changements en Allemagne, et que l'on disait définitivement arrêtée; à quoi Talleyrand répondit froidement : *Ces changements sont résolus, mais ils ne seraient pas publiés si la paix se faisait.* On sent à quel point une pareille réponse, destinée à tranquilliser l'Angleterre, dut ouvrir les yeux des princes confédérés, que l'on était toujours disposé à démentir, à abandonner pour le premier avantage que l'on eût trouvé d'un autre côté. Lord Yarmouth partit néanmoins avec cette assurance et d'autres instructions, dont la plus remarquable était relative à la Sicile, où s'était réfugié le roi de Naples après l'invasion de son royaume, et où il avait appelé les Anglais à son secours. Soit par affection pour le nouveau roi Joseph Bonaparte, soit par tout autre motif,

Talleyrand désirait vivement que les Anglais le missent eux-mêmes en possession de la Sicile, et pour cela il offrait de leur faire rendre l'électorat de Hanovre, sans même en prévenir la Prusse, à qui ce pays avait été si bizarrement donné par la France. Il leur offrit aussi les villes anséatiques, jusques-là si heureusement indépendantes, à l'abri des calamités de la guerre; et sur le refus de l'Angleterre, il lui offrit encore la Dalmatie, la république de Raguse; enfin il fut question des îles Baléares, dont on eût dépouillé l'Espagne, pour les donner en dédommagement de la Sicile, non à l'Angleterre ni à Ferdinand IV, mais à son fils, à qui il n'était rien dû, qui ne demandait rien, et qui n'eût certainement pas accepté de la France ni de l'Angleterre des possessions qui ne leur appartenaient ni à l'une ni à l'autre. En vérité, il est difficile de croire aujourd'hui que de pareilles extravagances aient pu être sérieusement proposées par le ministre d'un grand empire, et l'on avouera que tout cela avait bien besoin d'être couvert par le grand nom et la glorieuse épée de Napoléon. Le ministre anglais répondit avec dignité : « L'abandon de la Sicile est impossible. Les troupes du roi occupent ce pays pour le défendre, et non pour le livrer aux ennemis de son légitime souverain. Les villes anséatiques ne peuvent pas davantage servir de dédommagement... » Quand on en vint à dire que c'était sans la participation de la Russie que l'on voulait traiter, Fox déclara nettement que toute proposition de ce genre serait une cause de rupture immédiate. Cette dernière partie de la réponse britannique était d'autant mieux fondée qu'en ce moment le cabinet de Pétersbourg, avec qui Talleyrand avait aussi cherché à négocier séparément, répondait avec la même franchise qu'il ne traiterait pas sans l'intervention de l'Angleterre; et il désavouait hautement son envoyé d'Oubril, qui était venu à Paris pour d'autres affaires de moindre importance, et qui, entraîné par les séductions du prince de Bénévent avait consenti, sans y être autorisé, non-seulement à traiter séparément de l'Angleterre, mais encore à faire toutes les concessions qu'on n'avait pu obtenir de cette puissance, relativement à la Sicile, mais pour les bouches du Cattaro, qui intéressaient plus particulièrement la Russie, et que d'Oubril, oubliant tous ses devoirs, avait aussitôt donné l'ordre d'évacuer et de livrer aux Français, sans attendre de Pétersbourg ni réponse ni ratification. L'empereur Alexandre fut si mécontent de la conduite de son envoyé qu'il le destitua, l'exila sur-le-champ, et que, par une circulaire de son ministère, il fit connaître à toutes les puissances que c'était sans aucun pouvoir et dans un sens tout à fait contraire aux ordres qu'il lui avait donnés, que d'Oubril avait traité.... Ainsi tout espoir d'une prochaine paix disparut à l'égard de la Russie comme à l'égard de l'Angleterre, et tout le monde dut comprendre que la puissance des armes seule en déciderait.

Avant d'en venir à ce triste dénouement, nous citerons un fragment de rapport qui fut envoyé à cette époque à Berlin, par un des correspondants du cabinet prussien. En confirmant ce que nous venons de dire, ce rapport présente d'autres détails assez curieux : « J'ai eu l'honneur d'instruire V. E. des proposi-

« tions faites à l'Angleterre relativement à l'électorat de Hanovre; je « lui ai parlé de la menace faite au « gouvernement britannique, d'envahir le Portugal; mais une chose « que cache le rusé Talleyraud, c'est « le projet toujours subsistant de Napoléon relativement aux établissements Anglais dans l'Inde. Sa résistance à céder Malte et la constance « avec laquelle il réclame la Sicile « n'ont pour véritable motif que le désir de se livrer à cette gigantesque « expédition manquée par la capitulation de l'armée d'Égypte, puis par « la mort de Paul Ier, mais que la facilité avec laquelle d'Oubril vient « de signer un traité honteux lui fait « espérer de pouvoir faire adopter à « l'empereur Alexandre. Voilà ce qui « l'a rendu subitement si difficile « dans la négociation depuis si longtemps entamée avec le ministère « britannique.... Au reste, cette expédition serait bien plus difficile à « exécuter qu'on ne l'avait d'abord « soupçonné. » Le correspondant ajoute à cela quelques explications géographiques et stratégiques qui prouvent qu'en effet la conquête de l'Inde par terre doit être considérée comme impossible. Il termine ainsi : « Au reste, cette impraticable expédition ne « sera probablement jamais secondée « par l'empereur de Russie ; mais « soyez certain que l'espérance de l'y « entraîner a considérablement nui « aux projets de pacification que les « ministre Fox et Talleyrand avaient « également à cœur de conclure.... »

Ainsi la guerre devenait de plus en imminente, et la Prusse allait d'abord en supporter tout le poids, sans qu'elle eût droit de s'en plaindre ni d'accuser ses alliés naturels. L'oppression qui pesait sur toutes les parties de l'Allemagne s'était extraordinairement accrue par la mort du libraire *Palm*, citoyen de Nuremberg, qui avait été impitoyablement fusillé pour la vente d'un livre dont il ne voulut pas nommer l'auteur (Gentz), lequel aurait lui-même péri, s'il n'eût réussi à se sauver. Ce fait, et beaucoup d'autres non moins tyranniques, avaient causé une grande fermentation en Allemagne, et plusieurs écrits du même genre étaient sortis des plumes ardentes de Arndt, de Villers, de Kotzbue, etc. Des sociétés secrètes se formaient, et tout annonçait que la cause de l'indépendance européenne allait être mieux défendue par les peuples qu'elle ne l'avait été par les rois. Cependant le cabinet prussien, agité par divers partis, semblait encore hésiter; Haugwitz y conservait de l'influence, et le duc de Brunswick, l'homme le moins capable de l'énergie que semblaient exiger de pareilles circonstances, avait été envoyé à Pétersbourg pour reconnaître les torts du passé et promettre au nom de Frédéric-Guillaume une franche et loyale réparation. On le reçut avec la politesse que commandaient son âge et la nature de sa mission; mais on ne promit rien de positif, et les préparatifs urgents qu'eût exigés l'imminence du péril furent à peine commencés, ce qu'on a regardé comme une des principales causes de la ruine des Prussiens. Cependant on n'avait pas attendu le retour du duc de Brunswick à Berlin pour s'y préparer à combattre, et Talleyrand n'avait pas manqué d'en faire des plaintes au général Knobelsdorff, envoyé extraordinaire de Frédéric-Guillaume, par une note du 11 octobre 1806, où il était dit que des avis récemment parvenus annonçaient un redoublement d'activité dans l'armée prussienne, que

cela engageait S. M. l'empereur et roi à renforcer ses armées, quoiqu'il ne fût pas dans ses vues d'agir contre une puissance *amie naturelle de la France;* que ses sentiments pour S.M. Prussienne n'avaient été ni changés, ni affaiblis, etc. Il y eut encore pendant quelques jours un échange de notes mensongères et par lesquelles les deux ministres cherchèrent à s'endormir réciproquement. Pendant ce temps, l'empereur faisait adresser aux princes de sa Confédération l'ordre de fournir leurs contingents, et de nouveaux bataillons étaient envoyés en Allemagne, de l'intérieur de la France. L'envoyé prussien s'en plaignit à son tour par une note qu'il termina ainsi : « Le soussigné a reçu « ordre de déclarer que le roi attend « de l'équité de S. M. Impériale, 1° que « les troupes françaises, qu'aucun ti- « tre fondé n'appelle en Allemagne, « repasseront le Rhin ; 2° qu'il ne « sera plus mis, de la part de la France, « d'obstacle à la formation de la ligue « du Nord ; 3° qu'il s'ouvrira une né- « gociation pour fixer tous les inté- « rêts encore en litige, et que les ba- « ses préliminaires seront la séparation de Wesel de l'empire français, « et la réoccupation par la Prusse « des abbayes d'Œten, d'Essen et de « Verden, etc. » C'était une espèce de manifeste qu'on a comparé à celui du duc de Brunswick en 1792, et ce qui ressemblait encore davantage de la part de la Prusse à une expédition dont le souvenir devait lui être peu flatteur, c'est que ce fut le même prince que l'on chargea du commandement d'une armée qui, comme lui, pendant quatorze ans était restée immobile en présence de la France, qui n'avait pas cessé de combattre et de vaincre. Pour que tous les torts fussent du côté de la Prusse, le prince de Bénévent fit publier dans ses journaux ministériels « qu'on ne s'était « point opposé à ce que cette puis- « sance formât dans le nord de l'Al- « lemagne une confédération ; que la « Prusse avait occupé la Saxe et me- « nacé la Confédération du Rhin ; « qu'elle voulait s'emparer des villes « anséatiques et de la Saxe, chose à « laquelle la France ne pouvait se dis- « penser d'être opposée.... » Tant de mensonges et de duplicité avaient enfin ouvert les yeux de Haugwitz lui-même, et il était devenu un des partisans de la guerre les plus outrés. Mais le public ne crut pas à ses tardives démonstrations, et, aux premiers revers de l'armée, lui, Lombard et quelques autres n'échappèrent que par la fuite aux fureurs populaires. Nous ne dirons pas comment tomba en quelques jours par la guerre, une monarchie que la guerre avait créée ; comment une armée qui naguère passait pour le plus brave, la mieux exercée de l'Europe, fut dispersée, anéantie en quelques heures ; comment des forteresses, des places réputées imprenables et défendues par de nombreuses garnisons, se rendirent à des avant-gardes, à des patrouilles de hussards!... De pareils faits ne peuvent s'expliquer que par les décrets de la Providence. Le prince de Bénévent n'y prit aucune part, comme on doit le penser ; cependant il était parti de Paris presque aussitôt que son maître, et ce fut de Mayence d'abord qu'il observa les événements. Après la victoire, il se rendit à Berlin, où nous ne pensons pas que la diplomatie eût beaucoup à faire. Nous lui rendrons la justice de croire qu'il eût peu de part au fameux décret par lequel Napoléon, sans avoir un seul vaisseau à sa disposition, condamna à être blo-

quée, renfermée dans ses ports toute la marine britannique! Obligé de suivre le quartier général comme l'eût fait un commis, un simple secrétaire, il essuya plus d'une fois de la part du maître des brusqueries auxquelles il ne s'attendait point; mais qu'il supporta avec son calme accoutumé. Forcé de voyager dans une saison rigoureuse, au milieu des colonnes de soldats mécontents, il essuya plus d'une fois leurs railleries. Près de Varsovie, sa voiture enfoncée dans la boue n'en fut tirée que par leur secours. Arrivé dans cette capitale, il reprit près de Napoléon son office de secrétaire, ce qui lui plaisait d'autant moins que le souverain maître voulut le soumettre aux exigences de servitude et de domesticité qui avaient si profondément blessé Bourienne. Pendant des jours entiers, il lui faisait expliquer et copier des dépêches sans même lui demander son avis. Une autre fois il le fit appeler au milieu de la nuit pour un travail non moins fastidieux qu'il fallut achever sous ses yeux. Ne pouvant résister au sommeil, et voyant l'empereur lui-même s'endormir, il se jeta sur un canapé, où Napoléon fut très-choqué de le voir couché à côté de lui lorsqu'il se réveilla quelques heures après. Du reste, si l'on en excepte quelques communications avec des princes qui vinrent solliciter leur admission à la confédération du Rhin, des propositions des rois de Prusse et de Suède qui furent dédaigneusement rejetées, et enfin de nouvelles intrigues avec la Turquie pour la pousser à la guerre contre la Russie, le ministre des affaires étrangères n'eut rien de bien important à faire en Pologne, jusqu'à ce que les événements eussent pris un caractère plus décisif et qui ouvrît la voie des négociations. On doit aussi remarquer qu'à cette époque son influence baissait de jour en jour, et que dans les affaires, que jusqu'alors il avait traitées seul, Duroc lui était toujours adjoint.

Ce ne fut qu'après la terrible bataille d'Eylau, où les deux partis essuyèrent de si grandes pertes, que Napoléon parut montrer sérieusement quelques intentions pour la paix, et que Talleyrand et Duroc furent chargés de la proposer à Frédéric-Guillaume. Mais la position de ce prince semblait s'être améliorée. Il reçut à cette époque d'amples subsides de l'Angleterre, qui consentit à remplir toutes les conditions d'un traité d'alliance proposé plusieurs mois auparavant, lorsque la Prusse était encore dans toute sa puissance. D'un autre côté, l'empereur Alexandre ne se montrait pas moins généreux envers lui; il faisait, pour le soutenir, les plus grands sacrifices. D'aussi bons procédés placèrent le monarque prussien dans une position délicate; il se vit obligé avec quelques regrets, par les conseils de son ministre Hardenberg, de rejeter les propositions de Napoléon et d'accepter celles du roi de Suède, qui, toujours animé des mêmes sentiments pour le rétablissement de la monarchie française, écrivait encore, le 26 avril 1807, à Frédéric-Guillaume qui avait demandé sa coopération à la guerre : « Rien ne me procurera une « plus grande satisfaction que de pou- « voir concourir avec vous à un sûr « rétablissement de l'ordre général « et de l'indépendance des États; « mais pour atteindre ce but impor- « tant, on doit, je pense, s'intéresser « à la cause légitime de la maison « de Bourbon, en se déclarant publi-

« quement pour elle, et en ne per-
« dant pas de vue les principes et
« les droits sur lesquels sont fondés
« l'existence de tous les gouverne-
« ments légitimes et celle de leurs
« sujets. Ma façon de penser est iné-
« branlable sur ce sujet comme sur
« les événements du jour. » Frédéric-Guillaume se montra fort satisfait d'une pareille réponse; il adhéra pleinement à toutes les propositions du monarque suédois, et promit de lui envoyer un corps d'armée. Comme Gustave IV venait de recevoir de l'Angleterre quelques secours en soldats et en argent, il put réunir en Poméranie un corps de vingt mille hommes, qui eussent fort embarrassé Napoléon sur ses derrières, et qui pouvaient lui nuire encore davantage s'il eût éprouvé le moindre échec; mais la défaite de Friedland renversa à toutes ces espérances. Alors aucun engagement ne fut rempli avec le roi Gustave, et l'on sait ce qu'il en advint plus tard à ce malheureux prince, si indignement oublié, sacrifié dans les traités de Tilsitt.

Talleyrand, qui, après la bataille d'Eylau était allé à Dantzick, puis à Kœnigsberg, pour y attendre l'issue des événements, reçut de l'empereur, dans cette dernière ville, aussitôt après la victoire de Friedland, l'ordre de se rendre auprès de lui, et dès les premières conférences, qui commencèrent entre les deux empereurs en personne le 25 juin 1809, il fut initié dans tous les projets qui durent régler le sort du monde. On a dit qu'il avait abusé de cette confiance, non pas seulement à l'égard de l'empereur Alexandre, mais en faveur de l'Angleterre, et que ses révélations d'aussi importants secrets avaient causé plus tard la destruction de la flotte danoise. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la faveur particulière dont le monarque russe l'honora longtemps date de cette époque, et que ce fut dans le même temps que s'accrurent beaucoup à son égard les défiances de Napoléon. Il eut cependant l'honneur de signer pour la France, le 7 juillet 1809, ce mémorable traité de Tilsitt, et deux jours après il signa celui de la Prusse. Indépendamment des présents d'usage, l'empereur Alexandre le combla de bienfaits et lui donna la décoration de l'ordre de Saint-André, le premier de son empire; mais il n'en fut pas de même de Napoléon qui lui retira, un mois après, le portefeuille des affaires étrangères qu'il remit à M. de Champagny. Cependant, pour que cela n'eût pas tout-à-fait l'air d'une disgrâce, il fut promu à la dignité de vice-grand-électeur, ce qui lui donna l'entrée de tous les conseils. Déjà il était décoré de tous les ordres de l'Europe dans les grades les plus élevés; en France il était prince et il avait été successivement nommé grand chambellan, grand électeur. Il jouissait d'une fortune immense. Enfin il ne tenait qu'à lui de vivre en paix, comblé de biens, d'honneurs, et il eût mis fin à tous les soupçons, à toutes les défiances. Mais pour cela il eût fallu renoncer à tous les complots, à toutes les intrigues; ce qui était pour lui chose à peu près impossible. L'intrigue était son élément, la cupidité sa plus ardente passion.

Revenu à Paris sans portefeuille, sans fonctions, sa vie politique semblait terminée; mais dans sa pensée il ne doutait pas que Napoléon ne fût encore obligé d'avoir recours à lui; et en effet les plans d'invasion en Espagne, dont il s'occupa bientôt, le mirent dans la nécessité de s'adresser

à l'ancien ministre. C'était à Tilsitt, à Erfurth, on le sait assez, que ces plans d'invasion avaient été conçus, et il est bien sûr que Talleyrand, quoi qu'il ait dit plus tard, en avait été le principal instigateur. Les intrigues qu'il suivait depuis longtemps avec Godoy, les profits qu'il en avait tirés étaient sans doute restés dans sa pensée, et d'ailleurs il avait encore quelques comptes à régler avec ce trop fameux prince de la Paix, qui n'avait pas cessé de gouverner la Péninsule. Il se trouva même qu'en ce moment on eut besoin d'un certain Izquierdo, sa créature, qui, venu en France pour calmer l'empereur sur une intempestive velléité de guerre, était, bien que dépourvu de tout pouvoir de son souverain, prêt à signer en son nom les engagements les plus funestes. Il ne fut pas difficile au prince de Bénévent de faire comprendre à Napoléon le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil homme, et de se faire donner la mission de traiter avec lui de la manière la plus favorable pour des projets qu'il connaissait très-bien. Ainsi furent jetées les premières bases d'une entreprise qui devait avoir pour l'Espagne et la France, pour Napoléon lui-même des résultats si désastreux! Le traité préparatoire dont l'invasion du Portugal semblait être l'unique objet, mais dont celle de l'Espagne était le but trop réel, fut signé à Fontainebleau, le 26 octobre 1808, par Izquierdo pour l'Espagne, et par le maréchal Duroc pour la France. Il avait été préparé par Talleyrand, et ce fut son secrétaire Perret qui en porta la minute à Fontainebleau; c'est par lui-même que nous avons connu ces détails. Par ce traité, qui est resté long-temps ignoré, Charles IV devait prendre le titre d'*empereur des Amériques*, et son petit-fils, qui avait été créé roi d'Étrurie, devait être souverain *du royaume de Lusitanie*, renonçant à la Toscane en faveur de Mme Bacciocchi, sœur de Napoléon; mais, comme nous l'avons dit ailleurs, de tout ce monument de déception et de fraude, dressé par l'ancien prélat d'Autun, il n'y eut de réel que la perte de la Toscane pour le duc de Parme, lequel, pour être roi, avait été dépossédé de l'héritage de ses pères. Quant à Godoy, il eut aussi dans cette affaire sa part de mystification : l'antique royaume des Algarves, qui par le décevant traité devait être transformé pour lui en une très-riche principauté, resta province du Portugal. Talleyrand, qui en pareil cas ne s'en tenait point à des illusions, à des promesses, reçut probablement quelque chose de plus positif, et comme c'est dans ce temps-là qu'il devint, par suite de quelques créances occultes sur l'Espagne, propriétaire du bel hôtel de l'Infantado, où il a vécu long-temps, où il a eu l'honneur de recevoir, en 1814, les plus grands rois de la terre, on a dit que cette affaire n'y fut pas étrangère; et il faut reconnaître que les services qu'il rendit en cette occasion en valaient bien la peine. Ce fut par ses avis que, profitant habilement des divisions survenues dans la famille royale d'Espagne, amenées par les intrigues de Godoy, cette malheureuse famille tomba dans le guet-à-pens de Bayonne, et que Ferdinand VII et son frère furent conduits prisonniers dans sa terre de Valençay, dont la seule location lui valut 75,000 fr. par an. Nous ignorons encore si ce fut par une faveur ou par une espèce de mystification pour son grand chambellan

que Napoléon fit ainsi une prison de son château. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'alors, tout en se servant de son ancien ministre, dans les cas indispensables, il ne l'admettait plus dans ses confidences intimes, qu'il ne l'emmenait plus avec lui quand il s'éloignait de la capitale, et qu'on remarqua surtout qu'il ne fut pas du voyage de Bayonne, où devaient être exécutés les plans qu'il avait donnés, où devaient tomber tant d'infortunés dans les piéges qu'il avait tendus! Et par un autre caprice moins explicable encore, l'empereur voulut, l'année suivante, qu'il fût du voyage d'Erfurth. On a dit que ce fut par défiance et pour ne pas le laisser derrière lui. S'il en est ainsi, ce fut un bien mauvais calcul; car, selon sa coutume, l'ancien ministre y abusa étrangement des secrets politiques qui lui furent confiés, et ces secrets ne pouvaient manquer d'être en cette occasion de la plus haute importance. Si l'on réfléchit à ce qui se passait alors entre les deux puissants monarques, on jugera de quelle conséquence durent être les révélations de Talleyrand. C'est un fait si grave dans l'histoire, et si important dans la vie du conseiller de Napoléon, que nous croyons devoir citer textuellement ce qu'en a dit le secrétaire Menneval, qui en fut témoin. « A Erfurth, l'empereur employa surtout le prince de Bénévent dans ses communications confidentielles avec l'empereur Alexandre. J'ignore si Napoleon a été bien informé de la nature des entretiens nocturnes qu'il avait avec le czar chez la princesse de La Tour et Taxis, à l'issue du spectacle, auquel les souverains assistaient presque tous les soirs. Quels étaient ces entretiens? C'est ce que le prince de Bénévent s'est chargé de faire connaître non-seulement dans ses Mémoires, mais aussi dans ses causeries intimes. A Erfurth, M. de Talleyrand venait chaque jour au *lever*. Quand tout le monde s'était retiré, l'empereur le retenait. Il l'entretenait de ses desseins, de ses vues sur l'empire ottoman, des affaires d'Espagne, de la conduite qu'il voulait tenir envers l'empereur Alexandre, des avantages qu'il espérait tirer de son alliance, des concessions mesurées graduellement qu'il se proposait de lui faire. Le prince de Talleyrand *avoue qu'il ne se faisait pas scrupule de livrer ces confidences au czar dans ses entretiens du soir*. Il préparait ainsi ce prince aux communications qu'il devait recevoir de l'empereur Napoléon, et l'avertissait du but caché des insinuations qui lui seraient faites. L'empereur Alexandre parlait à Erfurth de son ardent désir de visiter Paris, du bonheur qu'il aurait d'assister aux séances du conseil d'État présidé par Napoléon, et de s'initier sous un tel maître à la science de l'administration. J'ignore jusqu'à quel point l'expression de ce vœu était sincère; j'ai entendu l'empereur de Russie en parler avec une apparente conviction; mais les révélations du prince de Bénévent ont dû modérer cette velléité d'augmenter son intimité avec Napoléon. Car, admettant que ce ministre n'ait pas envenimé les confidences de l'empereur, on comprendra facilement que ces sortes de confidences roulent toujours sur des points délicats, qui, lorsqu'ils sont abordés sans mission, et s'ils ne sont point traités avec l'opportunité et la circonspection nécessaires, peuvent, faussement interprétés, produire

« de fâcheux effets. — Le prince « de Bénévent ne se contentait pas « d'abuser de la confiance de Napo- « léon, en ce qui concernait la Russie; « il rendait à l'Autriche un autre ser- « vice. M. de Metternich, n'ayant pu « obtenir pour son souverain une in- « vitation de venir à Erfurth, était « resté à Paris, où ses fonctions d'am- « bassadeur le retenaient. Le cabinet « autrichien ne pouvait se passer de « la présence d'un représentant à Er- « furth. L'empereur d'Autriche y dé- « pêcha un envoyé porteur d'une let- « tre dont l'objet était de féliciter « l'empereur Napoléon à l'occasion « de sa présence en Allemagne, et de « le rassurer sur ses dispositions ami- « cales, mais en réalité avec la mis- « sion d'observer ce qui se passerait « à Erfurth, et de prendre connais- « sance de ce qui pourrait s'y tra- « mer contre l'Autriche. M. le baron « de Vincent, que le prince de Béné- « vent avait déjà présenté à Paris et « à Varsovie dans des circonstances « analogues, fut désigné pour cette « mission. Il eut ordre de voir « M. de Talleyrand et de recevoir « ses confidences. Ce ministre don- « nait à ses relations avec l'empe- « reur de Russie et le ministre autri- « chien un motif dont je parlerai « tout à l'heure. Il est difficile ce- « pendant de croire qu'elles fussent « entièrement désintéressées de sa « part, quoique je n'aye aucune pren- « ve du prix dont l'Autriche a dû « payer de si précieux avis. Quant à « la récompense donnée par l'empe- « reur Alexandre, voici en quoi elle « consista. Dans une des audiences « que Napoléon accordait au prince « de Bénévent, et dont il faisait l'u- « sage qu'on vient de voir, il lui dit « que, dans ses causeries familières « avec l'empereur Alexandre, ce prin- « ce étant venu à parler de l'éven- « tualité d'un divorce et de la néces- « sité où l'empereur Napoléon serait « de se remarier, la main d'une des « grandes-duchesses de Russie, sœur « d'Alexandre, avait été indirecte- « ment proposée par ce prince. M. de « Talleyrand comprit sur-le-champ « le parti qu'il pourrait tirer pour lui- « même de cette confidence, et il s'en « félicita avec l'empereur Alexandre. « Puis saisissant aux cheveux l'occa- « sion, il lui dit : « Sire, puisque Vo- « tre Majesté est dans de si heureu- « ses dispositions matrimoniales, elle « me permettra de lui demander une « faveur. J'ai eu le malheur de perdre « l'aîné de mes neveux (19), jeune « homme d'espérance; il m'en reste « un que je voudrais marier avanta- « geusement; mais en France je dois « y renoncer. L'empereur garde les « riches héritières pour ses aides-de- « camp. Votre Majesté a pour sujette « une famille à laquelle mon plus « grand désir serait de m'allier. La « main de la princesse Dorothée de « Courlande comblerait les vœux de « mon neveu Edmond. » L'empereur, « qui avait souvent protesté de son « désir d'être agréable au prince de « Bénévent, s'empressa de lui pro- « mettre son intervention, et dit qu'il « avait l'intention, en retournant « à Pétersbourg, de s'arrêter chez « madame la duchesse de Cour- « lande; qu'il emmènerait avec lui « Edmond de Périgord, qui, étant « attaché à l'ambassade de France en « Russie, avait accompagné le duc « de Vicence à Erfurth; qu'il se char- « gerait de le faire agréer à la du-

(19) Le comte Louis de Périgord, envoyé en courrier à Pétersbourg, en était parti sans prendre le temps de se reposer. Il venait de mourir à Berlin, d'une fluxion de poitrine, victime de son zèle.

« chesse et qu'il pouvait regarder la « chose comme faite. » Tout cela fut ponctuellement exécuté de la part de l'empereur Alexandre ; et l'on doit bien penser que la duchesse de Courlande refusa d'autant moins la main de sa fille, demandée par le puissant empereur, qu'elle avait connu elle-même personnellement le prince de Bénévent dans ses voyages à Paris. Et il faut remarquer que cette princesse n'était pas seulement une fort belle femme, mais que, douée d'un esprit supérieur et placée dès sa jeunesse au milieu des plus hautes sociétés, elle connaissait la plupart des hommes les plus remarquables de l'Europe, elle entretenait avec plusieurs de très-intéressantes correspondances. Toutes ces circonstances ajoutaient beaucoup aux avantages d'une union où se trouvaient d'ailleurs toutes les convenances pour le prince de Bénévent, peut-être encore plus que pour son neveu; et si l'on y ajoute que la nièce de la duchesse était aussi très-remarquable par son esprit et sa beauté, on ne s'étonnera pas de l'importance que Talleyrand mit à sa demande. Le mariage se fit donc sous les plus favorables auspices; et la famille de Courlande, ainsi transportée en France, y a vécu dans la plus parfaite union avec celle du prince de Talleyrand.

La duchesse de Courlande, par ses relations politiques, lui a rendu de très grands services, et l'on a même pensé avec beaucoup de vraisemblance que, dans les derniers temps, lorsque l'ancien ministre de Napoleon tomba dans une digrâce complète, ce fut au crédit de la duchesse auprès de l'empereur Alexandre qu'il dut son salut, ou du moins quelque adoucissement au ressentiment de Napoléon. Quant à sa fille, qui sous de tels auspices devint l'épouse du comte Édmond de Périgord, l'un des plus brillants colonels de l'armée française, et qui, bien que séparée de lui, est devenue l'héritière du prince de Bénévent, sous le titre de madame la duchesse de Dino, on a dit souvent qu'ayant eu la survivance de sa mère dans les fonctions de *conseiller intime*, elle s'en est acquittée avec une rare supériorité. Il est fâcheux pour l'historien d'être obligé de dire que d'aussi beaux résultats étaient la suite d'un abus de confiance inexcusable.

Nous ajouterons au récit des perfides communications de Talleyrand à l'empereur Alexandre la justification passablement ridicule qu'il a essayé d'en faire dans ses Mémoires destinés à ne voir le jour que trente ans après sa mort, mais dont Menneval assure avoir eu connaissance. « Ce fut par crainte, dit-il, « du dangereux progrès de la puis- « sance de Napoléon que j'eus la « pensée *patriotique* de chercher à « arrêter l'impétuosité de son essor, « et à entraver l'exécution de ses « projets aventureux pour le con- « traindre à la modération. » Ce petit échantillon des Mémoires du grand diplomate n'en donne pas, on en conviendra, une bien belle idée; et nous craignons que la postérité n'y trouve, comme dans tant d'écrits du même genre, qu'une apologie sans mesure et dépourvue de toute vraisemblance. Si la parole n'avait été donnée à l'auteur, comme il l'a dit souvent, que *pour déguiser sa pensée*, on doit croire qu'il ne regardait pas sa plume comme destinée à un autre usage. Et comment en douter

s'il est vrai qu'il y dénie sérieusesement sa participation à la guerre d'Espagne, ce qui est aujourd'hui un fait avéré. sans réplique, et que Napoléon lui a reproché en présence de témoins irrécusables, comme nous allons le faire connaître?

Selon Menneval, les conférences nocturnes que Talleyrand avait ainsi avec l'empereur Alexandre chez la princesse de Latour et Taxis finirent par donner des soupçons à son maître, ce qui ne nous étonne pas. Nous pensons même que ces soupçons datent de plus loin, mais que Napoléon ne pensait point encore que l'abus qu'il faisait de ses confidences pût aller anssi loin. C'est plus tard seulement qu'il n'a pu attribuer qu'à de telles révélations l'incendie de Copenhague et l'enlèvement de la flotte danoise, dont les Anglais s'emparèrent sous le ridicule prétexte qu'elle devait être mise à là disposition de la France en conséquence des conventions d'Erfurth. Ce dut être encore pour le prince diplomate une assez *belle affaire;* mais nous pensons que ce fut la dernière qu'il fit dans ce genre, sous le règne impérial. Revenu d'Erfurth, il fut presque entièrement écarté; on ne le consulta plus que sur ce dont il avait exclusivement connaissance, notamment les affaires d'Espagne, dont même on ne lui dit pas tout. Il ne fut donc pas du voyage de Bayonne, où l'empereur le remplaça par de Pradt, homme de beaucoup d'esprit, mais qui était loin de l'égaler en finesse et surtout en rouerie, en duplicité. Nous l'avons vu en revenir effrayé, consterné de ce dont il venait d'être le témoin, et reconnaissant qu'il ne valait rien pour de pareilles opérations!... Napoléon dut quelquefois sans doute, en pareil cas, regretter son ministre des affaires étrangères; mais en y réfléchissant, il dut aussi comprendre que, pour lui et pour la France, cette perte était peu regrettable.

Condamné ainsi au repos, à une complète immobilité en présence de tant de mouvements et d'agitations, l'ex-ministre ne pouvait se tenir en paix. Pour lui, c'était une position véritablement anormale. Et il n'en était qu'à sa cinquante-cinquième année! Depuis sa sortie du séminaire, il ne lui était pas arrivé d'habiter aussi long-temps les mêmes lieux, ni de s'occuper des mêmes objets. Ce fut probablement pour l'arracher à cet ennui, et en même temps pour le punir d'avoir dénié sa participation à la guerre d'Espagne, que le malin empereur le força d'aller passer quelques mois dans son magnifique château de Valençay, et qu'il en fit une espèce de geôle en l'obligeant à y recevoir Ferdinand VII et son frère don Carlos, qui y furent envoyés prisonniers après le guet-apens de Bayonne. Il est vrai que pour cela il lui fut payé 75 mille francs chaque année, ce qui était un prix d'autant plus satisfaisant que le geôlier n'était pas tenu à résidence, et qu'il ne fut pas long-temps sans profiter de cet avantage pour revenir dans la capitale, où il retrouva beaucoup d'amis et d'anciens collègues comme lui mécontents, comme lui disposés à entrer dans de nouvelles intrigues. Ce qui est fait pour étonner, c'est qu'il ne vit pas avec trop de peine que le portefeuille de la police fût rentré dans les mains de son ancien rival Fouché, dont on le croyait pour toujours séparé.

C'est un fait bien remarquable dans l'histoire de ce temps-là que la position de Napoléon entre ces deux hommes qu'il n'aimait ni n'estimait, mais qui l'avaient si bien enlacé dans leurs

piéges, dans leurs perfides intrigues, que long-temps il ne crut pas pouvoir se passer d'eux et ne put les renvoyer qu'en leur laissant une sorte de pouvoir, en leur faisant des concessions qui le conduisirent à sa perte. Il s'était flatté d'abord de les dominer en les tenant divisés; mais quand tous les deux eurent été successivement disgraciés, ils comprirent que de leur part c'était une faute, et l'on ne peut pas douter qu'ils ne fussent disposés à la réparer quand Talleyrand, à son retour de Valençay en 1809, trouva le portefeuille de la police dans les mains de son ancien rival revenu d'une sorte d'exil où il avait passé plusieurs années. Sachant bientôt l'un et l'autre combien il leur importait de se réunir, ils oublièrent sans peine de vaines divisions, et plusieurs conférences eurent lieu à Suresne chez la princesse de Vaudemont, qui fut long-temps la confidente intime du prince de Bénévent. Par une singularité assez remarquable, ces conférences eurent lieu dans la maison où, douze ans auparavant, madame de Villars-Brancas avait lié Talleyrand avec Barras, pour y préparer la révolution du 18 fructidor an V (1797). On n'a jamais su bien positivement tout ce qui fut dit et convenu dans ces entrevues de Suresne, où d'autres amis se trouvèrent, mais on peut être bien assuré qu'avec de pareils hommes il s'y passa des choses d'une haute importance et que l'histoire ne saura jamais complétement; car nous ne pensons pas qu'il en soit dit un mot dans les mémoires posthumes du prince des diplomates, qu'on a annoncés avec tant d'éclat pour ne paraître [que dans trente ans, et dont nous avons donné, d'après Menneval, un fragment qui ne doit pas inspirer beaucoup de confiance. Ce qui est sûr, c'est que dans ces réunions de Suresne on ne s'occupa nullement des moyens d'assurer un trône que les deux ci-devant ministres avaient également concouru à élever, et qu'ils avaient long-temps défendu.

Napoléon en était alors à l'apogée de sa puissance, et de nouveaux succès étaient près d'y ajouter encore. Au dire des hommes les plus éclairés, son trône était inébranlable, et tout projet de le renverser eût semblé un acte de démence. Mais pour Fouché et Talleyrand rien de pareil n'était impossible. Ils avaient été si long-temps les chefs, les maîtres absolus de tout, au dedans comme au dehors! Dans le sénat, dans le Corps-Législatif, même dans l'armée, ils avaient des confrères, des amis ainsi qu'eux mécontents et prêts à les seconder. On ne pouvait pas douter que, quelle que fût la solidité du trône impérial, tout ne reposât sur la vie d'un homme, et que cet homme ne fût exposé à de grands périls, qu'en ce moment, par exemple, le poignard d'un fanatique, le fusil d'un guérilla espagnol pouvait l'immoler, et qu'alors tout retombât en question. Ce fut après de mûres réflexions sur cette instabilité qu'il fut convenu qu'un gouvernement provisoire serait établi. Les membres de ce gouvernement furent même désignés, et l'opposition dans le sénat et dans le Corps-Législatif devint plus nombreuse, plus active. Dans une délibération de cette assemblée de muets, jusque-là si peu redoutable, on compta jusqu'à cent-vingt-cinq voix contre un projet du gouvernement. L'empereur fut bientôt informé par ses nombreuses polices de la plupart de ces circonstances, et, comme il apprit en même temps que les hostilités de l'Autriche

étaient imminentes, il conçut de tout cela une très-vive inquiétude, et sur-le-champ, bien que très-occupé de poursuivre l'armée anglaise, après un premier succès, il s'éloigna de l'Espagne presque seul, à cheval, au galop et laissant derrière lui toute sa suite. En moins de huit jours, il arriva à Paris et réunit sur-le-champ un conseil privé, où Talleyrand, bien que sans fonctions ministérielles, fut personnellement appelé. Nous emprunterons encore les détails de cette séance importante au secrétaire Meneval. C'est un témoin digne de foi. Il ne dit pas tout ce qu'il sait, mais on peut au moins être assuré que ce qu'il dit est vrai. « L'empereur, qui avait « de justes sujets de mécontentement contre le prince de Bénévent, contint son humeur pendant « la durée de ce conseil. Sa colère « n'attendait qu'une occasion pour « éclater. Enfin les digues se rompirent. L'empereur, qui s'échauffait à « mesure qu'il parlait, dominé par « son indignation, en vint à n'être « plus maître de lui; il traita le prince « de Bénévent avec la plus grande « sévérité. Par ses divers moyens « d'être bien informé, il avait appris sur son compte des choses « qui justifiaient la scène violente dont « il rendit témoins une partie des « membres du conseil. Dans les entretiens que M. de Talleyrand avait « eus à différentes époques avec l'empereur, relativement à ses projets « sur l'Espagne, je l'avais entendu « lui citer les exemples des jésuites « Malagrida, Alexandre, et, insistant « sur la nécessité de sa puissance en « Espagne, parler des précautions « nécessaires à prendre, pour se prémunir contre le poignard ou contre « le poison de quelque moine fanatique. L'empereur était persuadé que « le prince de Bénévent, prévoyant le « cas où ces craintes se réaliseraient « et où la balle d'un guérilla pourrait atteindre le conquérant dans sa « course victorieuse, avait pensé à « former un conseil de gouvernement, « dont l'organisation était préparée et « prête à recevoir son exécution, si le « cas arrivait; les membres du futur « gouvernement étaient même nommés. Personne n'ignorait le rapprochement qui s'était opéré entre « Fouché et Talleyrand. Cependant « l'empereur n'en témoigna aucun « ressentiment au premier. Les confidences, les propos de celui-ci sur la « révolution d'Espagne, sur le procès « du duc d'Enghien, sa désapprobation de ces actes, et ses dénégations « de la part qu'il y avait prise étaient « connues de l'empereur. L'immobilité de ses traits avait exalté la « colère de Napoléon, au point qu'oubliant la dignité impériale, il était « redevenu sous-lieutenant, et avait « menacé Talleyrand du poing. — « Et vous osez, lui disait-il, nier la « part que vous avez eue à la condamnation du duc d'Enghien? Et « vous osez dire que vous n'avez été « pour rien dans les affaires d'Espagne! etc., etc. » Le paroxysme de ce « courroux étant arrivé à son dernier « degré, tomba par son excès même, et « Napoléon, las de se heurter contre « un roc inébranlable, quitta la partie. Le prince connaissait bien l'empereur; il savait qu'il était dans sa « nature que, plus il s'était laissé emporter par son ressentiment, plus il « cherchait à le faire oublier. Comme « il n'avait pas ce qu'un vieux proverbe, formulé en deux mots énergiques, applique aux anciens courtisans, il jugea qu'il devait feindre « de ne pas se souvenir de cette « scène... » Jamais on n'avait vu Napo-

léon dans un si grand courroux; tous les témoins furent effrayés pour le prince de Bénévent; tout leur fit craindre qu'il ne fût envoyé à Vincennes... Sa fosse y eût été creusée à côté de celle du duc d'Enghien... Quelle expiation! Mais rien de tout cela ne devait arriver. L'étonnement de la cour impériale fut grand, lorsque, dès le lendemain, on l'y vit un des premiers s'offrir aux yeux du maître, le saluer, lui parler avec le calme le plus parfait, et comme s'il ne l'eût pas même vu la veille! C'était bien le cas de lui appliquer le mot du maréchal Lannes, et l'on peut être assuré qu'il l'eût complétement justifié (20). Napoléon, désarmé par tant d'assurance, ne songea pas même à lui interdire l'entrée de son palais; il se borna à lui ôter la charge de chambellan qui lui restait encore, et il la donna à M. de Montesquiou. Il partit peu de jours après pour la guerre d'Autriche, et tout parut oublié de part et d'autre. Fouché sembla n'être pour rien dans cette crise, et les intrigues de l'opposition continuèrent. Seulement on y mit un peu plus de mesure et de circonspection, de manière que, pendant toute cette belle campagne de Wagram qui mit le comble aux triomphes de Napoléon, et qui changea si complétement nos destinées et les siennes, le ci-devant ministre parut fort paisible. On se rappelle les audacieuses entreprises de Fouché, qui, à la même époque, ne craignit pas d'envoyer en Angleterre le fournisseur Ouvrard, et d'y traiter de la paix en son nom; qui, lorsque cette puissance essaya de conquérir les Pays-Bas et fit remonter une escadre non loin d'Anvers, osa, de sa propre autorité, réunir, pour la combattre, une armée dont il donna le commandement à Bernadotte, alors disgracié! qui ne craignit pas enfin de dire, dans une proclamation en son nom, que, dans de tels périls, la France pouvait se suffire à elle-même, et par conséquent se passer de l'empereur! Rien au monde n'était plus capable d'irriter Napoléon. Cependant il ne renvoya pas immédiatement Fouché; ce ne fut qu'un peu plus tard qu'il mit à sa place l'aide-de-camp Savary.

Quant au prince de Bénévent, on ne peut guère douter qu'il n'ait eu connaissance de ces complots, et qu'il ne fût, comme toujours, prêt à en profiter si les événements l'avaient secondé. Paraissant de plus en plus s'éloigner des affaires politiques, il passait sa vie presque tout entière à la campagne, et, n'ayant plus de fonctions à la cour, il parut à peine dans les fêtes du mariage autrichien. On pense qu'il eût préféré voir Napoléon épouser une princesse russe; mais, sur cela comme sur tout le reste, on ne le consultait plus. Quand il fut décidé que ce serait une petite-fille de Marie-Thérèse qui épouserait le nouveau César, et qu'il fallut qu'auparavant le divorce de Joséphine fût prononcé, ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit l'ancien évêque d'Autun, appelé comme témoin en sa qualité de vice-grand-électeur, se ranger du côté de l'impératrice et appuyer sa résistance. Ce petit acte d'opposition, comme on le pense bien, n'eut aucun résultat; le divorce n'en fut pas moins prononcé, et Napoléon épousa une archiduchesse d'Autriche; mais ce qui étonna beaucoup, c'est qu'il ne parut pas mécontent de l'opposition que Talleyrand avait manifestée. On

(20) Lannes avait dit qu'on pouvait lui donner vingt coups de pied au derrière sans qu'il y parût sur sa figure.

crut même alors que le ci-devant ministre allait rentrer en faveur, et Napoléon fut près de le nommer son ambassadeur en Pologne. Mais ayant appris que, sur le seul espoir de cette nomination, il avait, selon sa coutume, préparé dans ce pays des moyens d'agiotage et d'intrigue, il donna cet emploi à l'abbé de Pradt. Une cause de ce changement fut peut-être aussi les pertes très-considérables que fit alors le prince de Bénévent par suite de ses affaires de bourse et par la faillite de plusieurs maisons de banque, ce qui l'obligea de vendre son hôtel Monaco, dont l'empereur lui donna deux millions cinq cents mille francs. Mais par une heureuse compensation, c'est alors qu'il fut mis en possession du bel hôtel de l'Infantado, où devaient se passer de si grands événements.

Après le second mariage de Napoléon, le prince de Bénévent parut se renfermer de plus en plus dans une abstention de toutes choses; et, s'il se livra encore, par un irrésistible penchant, à quelques petites intrigues, on peut être assuré que ce fut avec une grande réserve. Ses moindres démarches étaient épiées par toutes les polices, surtout par celle du duc de Rovigo; et il ne pouvait l'ignorer. On a dit que dès ce temps-là il s'était mis en rapport avec le prétendant, auprès duquel résidait son oncle, ancien archevêque de Reims; mais c'est une assertion dénuée de toute vraisemblance, et dont nous savons la fausseté de la manière la plus certaine. Ce n'est qu'au dernier moment, et en désespoir de tout autre moyen de se soustraire aux rigueurs impériales, qu'il songea à la branche aînée des Bourbons, et il est de toute fausseté que Louis XVIII lui ait jamais écrit de l'exil où il était. Il est vrai qu'après le désastre de Moscow, plusieurs correspondances furent interceptées et que beaucoup de dénonciations parvinrent à la police impériale; mais rien n'y était prouvé. Cependant il n'en fallut pas davantage pour jeter encore une fois Napoléon dans un de ces paroxysmes de colère auxquels il était fort sujet. Un gros paquet de ces délations lui ayant été remis un soir, il y rêva toute la nuit, et le lendemain, dès le matin, il fit appeler Talleyrand. Dès qu'il le vit entrer, comme déjà il avait quelques personnes dans son cabinet, il l'attira par un signe dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui parlant avec une extrême violence : « Comment osez-vous paraître devant « moi, quand vous venez de signer « quelque traité, quelque pacte se- « cret dont ma personne doit être le « prix? Je vous connais; je sais de « quoi vous êtes capable. Vous êtes « un misérable qui avez trahi tous « les gouvernements; qui trahirez « encore ceux auxqels vous parais- « sez vous attacher aujourd'hui. « Mais je ne vous en donnerai pas le « temps; je vous ferai punir comme « vous le méritez... » Certes, il y avait bien là de quoi effrayer le ci-devant ministre; et nous ne doutons pas qu'il n'ait été réellement frappé d'épouvante; mais il se garda bien de le faire paraître. Sans se déconcerter, il protesta de son innocence, même de son dévouement; demanda avec instance le nom de ses accusateurs, et sortit en disant à ceux qu'il rencontra dans la pièce voisine, et qui avaient tout entendu : « *L'empereur* « *est charmant ce matin!...* » En vérité, nous ne croirions pas à tant de calme et de dissimulation si toutes les circonstances de cette entrevue ne nous avaient été racontées quelques jours après par André d'Arbelles,

un de ses confidents les plus intimes. Cambacérès et le duc de Rovigo, qui avaient été présents à cette scène, étant restés dans le cabinet quelques minutes après qu'il en fut sorti, l'empereur leur dit : « Vous venez de m'entendre reprocher à Talleyrand ses dernières perfidies. Je ne m'en tiendrai pas là ; je vais sur-le-champ donner ordre de l'arrêter... » Tous les deux répondirent que, si la trahison était manifeste, il fallait faire justice ; mais que, si les preuves n'étaient pas bien complètes, les circonstances étaient trop graves pour se livrer à de pareilles rigueurs. Ils parvinrent ainsi à calmer Napoléon, et Talleyrand fut sauvé ! Comprenant tout le danger qu'il avait couru, et appréciant le service que venaient de lui rendre Cambacérès et le ministre de la police, il alla les remercier, promettant de ne plus se mêler d'affaires politiques, ce que probablement ni l'un ni l'autre ne crurent. Il fit la même promesse à Berthier, dont son neveu était aide-de-camp, et qu'il alla également remercier d'avoir fait révoquer un ordre d'exil que Napoléon avait prononcé contre lui. C'était, dans un pareil moment, le plus grand service qu'on pût lui rendre. Assuré par là de pouvoir rester à Paris, bien que persuadé de la surveillance qui serait exercée sur ses démarches, il s'estima fort heureux, et prit, au moins en apparence, la résolution de rester impassible au milieu des événements qui se préparaient.

C'était à la fin de l'année 1813, lorsque Napoléon, après avoir perdu en moins d'un an les deux plus belles armées que la France eût possédées, s'occupait d'en créer une troisième, qu'il devait perdre en moins de temps encore. On sait l'inquiétude, l'agitation que de pareils désastres causèrent en Europe, et surtout en France, où les symptômes d'opposition qui avaient éclaté en 1809 dans le Corps-Législatif et le sénat se manifestèrent avec plus de violence après les désastres de Moscou et de Leipsig. L'autorité impériale s'affaiblissant de plus en plus, l'embarras devint extrême, et il y eut, à l'occasion des visites du premier de l'an 1814, de vives explications. Obligé de se mettre en campagne au milieu d'une telle crise, et ne voulant pas laisser derrière lui un foyer d'opposition et de révolution, l'empereur prononça la dissolution du Corps-Législatif, ce qui était assurément très-sage. Mais ce qui le fut moins, c'est que, laissant la régence à l'impératrice Marie-Louise, il lui donna un conseil composé de très-hauts personnages, dans lequel il eut le tort de placer Talleyrand, qui restait en même temps vice-grand-électeur et l'un des présidents du sénat. C'était alors le seul pouvoir en évidence, mais tombé dans un grand discrédit, où Napoléon avait absorbé les hommes les plus remarquables du parti révolutionnaire, et dont il avait ainsi fait, comme on l'a dit, une sentine de son empire. Il est bien vrai qu'il recommanda tous ces hommes dangereux, et surtout Talleyrand, à la surveillance de ses polices, surtout à celle du duc de Rovigo ; mais, parfaitement sûr et plein de dévouement, le successeur de Fouché n'était pas capable de soutenir une lutte aussi difficile. On ne pouvait pas douter que la conduite du prince de Bénévent, que surtout il fallait observer, ne dépendît de l'issue des événements, et que son impassibilité, son abnégation ne fussent qu'un jeu, une véritable comédie. Depuis le départ de Napoléon, il avait redoublé de

précautions, d'hypocrisie : ne sortant jamais, et ne recevant dans son salon qu'un petit nombre d'amis sûrs, de confidents intimes, qui venaient le soir lui apporter des nouvelles recueillies dans la journée, qu'ils lui racontaient en jouant au whist, et que lui-même semblait écouter avec une extrême indifférence. C'est dans cette feinte abnégation, dans cet éloignement simulé de toute affaire politique, que le prince des diplomates, le négociateur de Presbourg et de Tilsitt, vit arriver *le commencement de la fin*, pour nous servir du mot qui courut alors dans Paris, et qui lui fut attribué comme beaucoup d'autres du même genre auxquels souvent il n'avait pas pensé. Pour ceux qui connaissaient bien l'ancien ministre, qui comprenaient toute l'importance des événements qui allaient surgir, il n'était guère possible de se méprendre à cet air de calme, de renoncement. Pour ceux-là il était bien évident que, s'il ne faisait rien pour retarder ou accélérer la chute que tout le monde prévoyait, il n'oublierait rien de ce qui pourrait lui en faire connaître l'époque, et le mettre à même d'en tirer parti. Par là il se compromettait moins et il était toujours, comme on l'a dit, *l'homme de son siècle qui sut le mieux profiter des faits accomplis*. C'est ce rôle qu'il joua toute sa vie, et plus particulièrement dans les premiers mois de 1814.

Il arriva cependant que, sans trop s'écarter de ce prudent système, dans une soirée du mois de février 1814, à la table de whist de la rue Saint-Florentin, il fut décidé que M. de Vitrolles irait à la découverte, et que pour cela il se dirigerait vers la frontière de l'est, où la guerre se poursuivait avec une extrême vigueur, mais où un congrès, formé à Châtillon, semblait près de la terminer. Il ne s'agissait pas de diriger, ni même d'influer sur les événements ; MM. de Vitrolles et Talleyrand n'avaient pas alors de telles prétentions. Ils voulaient seulement savoir un peu à l'avance ce qui devait résulter de ce grand conflit ; ils désiraient connaître à temps les intentions des souverains, et se tenir prêts à en profiter. Cétait une mission délicate ; mais personne assurément n'était plus à même de la remplir que M. de Vitrolles, homme d'esprit et d'habileté, qui avait long-temps habité l'Allemagne, et connu de très grands personnages, entre autres de M. le comte de Nesselrode, actuellement premier ministre de l'empereur Alexandre. Parvenu au quartier général de ce prince, et muni des recommandations de M. de Dalberg, il fut admis à lui parler, et, soit que ce fût dans ses instructions, soit que l'urgence des événements parût l'exiger, il osa proposer à ce monarque *le concours ou l'assistance du prince de Bénévent et de ses amis dans les projets quelconques de la coalition, pourvu qu'ils ne fussent pas contraires aux principes et aux intérêts de la révolution*. Comme les princes coalisés venaient d'arrêter définitivement les bases de leur alliance, et que déjà l'empereur Alexandre avait favorablement accueilli plusieurs envoyés des Bourbons, entre autres MM. de Wildermeth, de Polignac et Terrier de Montciel, il répondit avec autant de franchise que de digoité, à l'envoyé du prince de Bénévent, qu'il regardait le retour des Bourbons sur le trône de France comme le seul moyen de mettre fin aux calamités de la guerre et des révolutions qui affli-

geaient l'Europe, et que ses alliés pensaient de la même manière; mais qu'ils ne prétendaient en aucune façon imposer des lois à la France, que Monsieur, frère du roi Louis XVIII, était à Nancy avec de pleins pouvoirs; qu'il pouvait l'y voir, et s'entendre avec lui sur les propositions de M. de Talleyrand. Ce fut là toute la réponse du monarque russe. Elle ne satisfit pas complétement l'envoyé de M. de Talleyrand. Obligé de s'adresser au frère de Louis XVIII, il se hâta d'aller à Nancy, où ce prince le reçut avec bienveillance, mais, de même qu'Alexandre, ne voulut rien décider sur la proposition de Talleyrand, se bornant à dire qu'il avait envoyé à Paris avec de pleins pouvoirs, en qualité de commissaires du roi, MM. de Semallé et de Polignac; que M. de Talleyrand lui-même pouvait les voir et s'entendre avec eux; qu'il adhérerait à tout ce qui serait convenu. Nous ne pensons pas que M. de Vitrolles ait été plus satisfait de cette réponse évasive que de celle de l'empereur Alexandre. Quoi qu'il en soit, il dut reprendre incontinent le chemin de Paris; mais retenu par divers accidents, il ne reparut dans cette ville que peu de jours avant l'arrivée de Monsieur, comte d'Artois. Ainsi il est certain que sa mission et les propositions qu'il était chargé de faire, ne furent d'aucun effet sur les décisions du 31 mars, et il reste bien sûr que, dans cette mémorable journée, personne ne parut songer aux intérêts de la révolution, si ce n'est Talleyrand, qui même n'osa pas en parler ouvertement. La question ne fut donc alors qu'entre la régence et les Bourbons. Si l'ancien ministre de Napoléon se prononça pour ces derniers, c'est parce que, quels que fussent ses torts envers eux, il les redoutait moins que les vengeances impériales. Voilà comment doit être expliquée toute sa conduite à cette époque et dans beaucoup d'autres occasions. On connaît l'espèce de comédie qu'il joua à la barrière des Bons-Hommes pour rester à Paris, malgré les ordres qu'il avait reçus de suivre l'impératrice Marie-Louise à Blois; mais on ne sait pas que, dans l'émeute à laquelle son arrestation donna lieu, il fut près d'être jeté à la rivière par la populace, et que ce fut à M. le commissaire du roi Semallé qu'il dut son salut, comme on le voit dans les mémoires inédits de celui-ci que nous avons sous les yeux.

Quand la régente Marie-Louise fut partie, le rôle du prince de Bénévent fut moins timide, plus important, et il le devint encore davantage dans la journée du 30 mars, où Paris fut attaqué par 200,000 hommes. Alors, tandis que ses amis Beurnonville, Dalberg, de Pradt, etc., qui s'étaient distribué les rôles, parcouraient les boulevards et les faubourgs, non pas assurément dans l'intention de concourir à l'attaque ni à la défense, mais afin d'en connaître plus tôt les résultats et l'issue; lui, devenu le chef, le modérateur de son parti, s'adressa personnellement aux généraux, et plus particulièrement au duc de Raguse; il l'exhorta à capituler, et l'en en fit même temps presser par Bourienne, par son associé Lafitte, avec lequel depuis longtemps il avait des rapports d'intérêt et d'opinion. On ne peut pas douter que ce ne soit par ses avis, comme aussi par ceux du banquier, autant que par le désir de soustraire la capitale à un grand désastre, que ce maréchal ait consenti à la capitulation qui, signée à trois heures après midi, laissa le prince de Bénévent à peu près maî-

tre absolu dans la capitale. Quelle belle position, et combien il dut s'applaudir de n'avoir pas suivi Marie-Louise!

Cependant M. de Vitrolles n'était pas revenu, et le comité de la rue Saint-Florentin ne connaissait point encore les intentions des alliés. Ce fut pour sortir de cette incertitude que le baron de Dalberg, ancien ministre de Bade à Paris, l'un des habitués de la table de whist, fut chargé de se rendre sur-le-champ à Bondi, où les souverains alliés venaient d'établir leur quartier général, avec des instructions à peu près semblables à celles du baron de Vitrolles (21). On a dit qu'il avait été accompagné dans cette mission par l'ancien précepteur d'Alexandre, Laharpe, dont nous avons déja parlé; mais il est sûr que, dès les derniers jours de février, ce directeur de la république helvétique, que Talleyrand connaissait très-bien, et qui depuis long-temps vivait à Paris dans une grande intimité avec des révolutionnaires très-prononcés, tels que Garat, Ginguené, Laméthrie, etc., était parti de cette ville, se dirigeant en apparence vers la Suisse, sa patrie, et avait été arrêté près de Bar, par des postes autrichiens qui, sur sa demande, l'avaient conduit à l'empereur Alexandre. Ce prince, après l'avoir parfaitement accueilli, avait eu avec lui un entretien fort long et dont il est facile de comprendre le sujet. M. le colonel Koch, qui a rapporté ce fait, probablement d'après le général Jomini, alors aide-de-camp de l'empereur Alexandre, y ajoute que « ces propos et vingt autres « particularités de cette espèce, la « nature des liaisons qu'on lui con- « naissait dans la capitale, l'époque « de son départ, toutes ces circon- « stances réunies firent conjecturer « que ce voyage en Suisse ne fut « qu'un prétexte pour faire, en dépit « de la police, d'importantes com- « munications de la part d'un grand « personnage (Talleyrand) aux sou- « verains alliés. Que ce soit, au reste, « par accident ou par mission secrète « que cette circonstance ait été con- « nue, il n'en est pas moins vrai « qu'elle raffermit les deux empe- « reurs prêts à ordonner la retraite « de leurs armées, et qu'elle donna « une nouvelle activité aux opéra- « tions. Les ordres furent expédiés « pour concentrer la grande armée « sur l'Aube, d'où elle devait se por- « ter simultanément sur Troyes avec « celle de Silésie. » Comme Laharpe revint aussitôt à Paris, et que sa mission émanait évidemment de la même source que celle du baron de Dalberg, il est bien probable qu'ils se réunirent, dans la soirée du 30 mars, pour aller à Bondi de la part du comité de la rue Saint-Florentin. Personne assurément n'était plus que ces deux hommes célèbres en état de remplir une pareille mission;

(21) M. le baron de Dalberg, ancien envoyé de Bade à Paris, s'était trouvé en rapport depuis long-temps avec le prince de Bénévent dans beaucoup d'*affaires* d'indemnités, puis dans celle du duc d'Enghien, où il fut vivement soupçonné de n'avoir pas prévenu à propos sa cour de choses qu'il savait très-bien, et d'avoir par là donné le temps à Ordennar d'exécuter l'arrestation. C'était le neveu du fameux prince-primat qui, après avoir été l'admirateur, le coopérateur de Joseph II dans ses folles innovations, avait été celui du prince de Bénévent dans les sécularisations, les spoliations de l'empire germanique, puis dans la confédération du Rhin, qui devait en achever la ruine. Le jeune baron son neveu l'avait parfaitement secondé dans tous ces travaux. Il était comme lui imbu de toutes les idées philosophiques du siècle, et par conséquent très-propre à défendre les intérêts de la révolution, de concert avec l'ancien évêque d'Autun.

personne, par tous ces motifs, ne pouvait se flatter d'être mieux reçu de l'empereur Alexandre ; personne enfin n'avait plus de moyens de le faire tomber dans les piéges de la faction révolutionnaire. Ainsi on ne doit pas s'étonner si, avec les meilleures intentions, les pensées les plus généreuses, ce prince n'a rien fait pour la France de bon et de durable.

Dans l'entretien que M. de Dalberg eut avec Alexandre à Bondi, il ne fut pas difficile de lui faire comprendre que, par son crédit et son habileté, M. de Talleyrand pouvait avoir sur les événements, s'il daignait l'appuyer, une grande influence ; mais que rien n'était possible si les principes et les intérêts de la révolution n'étaient pas garantis, si tous les partis n'étaient pas bien rassurés. Et il ajouta à ce mensonge que M. de Vitrolles s'était mis sur tous les points complétement d'accord avec Monsieur, frère du roi. Le czar parut très-satisfait de cette dernière assertion, qui était, comme on l'a vu, tout-à-fait inexacte, et il annonça qu'il ferait le lendemain son entrée à Paris ; que ses intentions et celles de ses alliés seraient annoncées par une déclaration solennelle ; enfin, qu'il irait loger chez le prince de Bénévent. Cette nouvelle, apportée aussitôt dans la rue Saint-Florentin, y causa une grande joie. On n'y douta plus du succès de la *restauration dans les intérêts de la révolution*. Toute la nuit on fut occupé de la répandre parmi les intimes, et tout se prépara pour recevoir le grand empereur. On ne songea pas même à en faire part au commissaire du roi Semallé, qui pendant ce temps s'occupait d'organiser le parti royaliste, faisait imprimer des proclamations, et se préparait à user des pouvoirs qui lui avaient été donnés, ne pensant pas même qu'une autre autorité pût s'élever à côté de la sienne, et qu'il allait être contrarié, empêché dans toutes ses opérations. Seul, et privé de la coopération de son collègue M. le duc Armand de Polignac, qui n'était pas encore arrivé dans la capitale, il suffit à tout par son activité, et, parfaitement secondé par les excellents royalistes Geslin, de Ventaux, de La Grange, Morin, et par nous même, nous pouvons le dire aujourd'hui, il prépara ce beau mouvement qui devait le lendemain étonner les armées de la coalition et les convaincre du dévouement, de la puissance du parti royaliste, que l'on s'était efforcé de leur présenter sous un aspect si faux, si défavorable, dont on était allé jusqu'à nier l'existence. Nous avons donné, à la fin du volume de cette notice imprimée séparément, un extrait des Mémoires inédits de M. de Semallé, qui fera connaître ce qu'était alors ce parti de la royauté légitime, et quelles furent les dispositions des puissances à son égard, comme aussi tout ce que fit Talleyrand pour faire prévaloir son propre parti ou celui de la révolution, ce qui était tout-à-fait identique.

Dès le lendemain 31 mars, à huit heures du matin, M. de Nesselrode arriva à l'hôtel Talleyrand avec les instructions nécessaires à la rédaction du grand acte qui devait régler le sort des nations et fixer pour longtemps le droit public de l'Europe. Le duc de Dalberg s'y trouva également, et, en présence du prince de Bénévent, son secrétaire Roux de Laborie tenant la plume, il fut procédé à la rédaction définitive de l'acte mémorable auquel fut d'abord donné le titre de *Proclamation*, qui devait être chan-

gé en celui de *Déclaration*, que nous lui donnâmes et qu'il a conservé dans l'histoire. M. de Dalberg en fit aussitôt une copie destinée à l'impression, et cette copie fut confiée aux soins diligents du secrétaire Laborie. Tout le monde sentait la nécessité d'une prompte publication; mais tous les ateliers étaient fermés, et il était impossible de s'adresser au directeur de l'imprimerie impériale, dont le dévouement à l'empereur était connu. Laborie répondit de tout avec cette assurance, cette activité qui l'a fait surnommer le Figaro de notre époque. Il avait d'ailleurs un grand intérêt au dénouement de cette révolution, ne doutant pas que la première conséquence en fût la restitution de la propriété du *Journal des Débats*, dont lui et ses amis Bertin avaient été dépouillés quelques années auparavant. On ne s'étonnera donc pas du zèle qu'il y mit. Cependant ses premières démarches ne furent pas heureuses; il ne trouva que des portes fermées par la terreur. Bonaparte venait d'arriver à Fontainebleau avec cinquante mille hommes. Enfin, vers midi, le secrétaire du prince de Talleyrand entra dans l'atelier d'imprimerie que je possédais alors dans la rue des Bons-Enfants. A son grand étonnement, il y vit tout le monde à l'œuvre, et déjà imprimées en grand nombre les proclamations du roi et de la famille royale, celle du prince de Schwartzenberg (22), et d'autres pièces du même genre. Son premier mouvement fut de me féliciter de mon zèle; mais quand il apprit que tout cela se faisait par ordre des commissaires du roi Semallé et Polignac, il garda le silence, et me donna lieu de penser que, s'il eût connu plus tôt un autre imprimeur qui eût bien voulu se charger de cette périlleuse opération, il ne fût pas venu me chercher, ce qui aurait pu être très-fâcheux pour les projets de M. de Talleyrand, mais certainement très-heureux pour moi, qui n'en ai recueilli que des infortunes, et qui plus d'une fois, ainsi que Lafitte dans une circonstance analogue, ait été tenté d'*en demander pardon à*

(22) Cette proclamation du généralissime est un des faits les plus remarquables de cette époque, en raison des expressions, qui s'y trouvaient beaucoup plus favorables à la cause des royalistes qu'on ne s'y était attendu de la part d'un général autrichien. On a dit que le manuscrit en avait été donné par Talleyrand; mais nous pouvons assurer que cela n'est point, ayant entendu faire le récit de cette proclamation par l'ambassadeur Pozzo di Borgo, qui se trouvait alors au quartier général de l'empereur Alexandre avec quelques autres Français émigrés, lesquels, ainsi que lui, faisant tous leurs efforts pour le triomphe de la cause royale, imaginèrent de faire envoyer au généralissime, par l'empereur Alexandre, le manuscrit d'une proclamation qu'ils avaient rédigée. Le czar accueillit très-bien cette idée et Schwartzenberg n'hésita pas à la faire imprimer; mais il n'y mit point son nom, ce dont ces messieurs se hâtèrent d'informer l'empereur, qui, étant aussitôt monté à cheval pour se rendre au quartier général de Schwartzenberg, le rencontra sur son chemin. Tous deux étant descendus de cheval, le czar dit au prince autrichien avec une extrême bienveillance: « Général, je vous fais com- « pliment sur votre excellente proclama- « tion, que je viens de lire. Tout en est « très-bien. Avec votre nom au bas, ce sera « merveille... » Il était impossible sans doute que l'empereur donnât un ordre et fît connaître ses intentions avec plus de politesse et d'égards. On doit bien penser que Schwartzenberg n'hésita plus. Le lendemain la proclamation fut imprimée avec son nom. C'est sur un exemplaire de cette première impression, faite à Coulommiers et envoyé aussitôt aux commissaires du roi par M. de Langeron, que furent réimprimés tous ceux que l'on répandit dans Paris dès le matin du 31 mars.

Dieu et aux hommes. Comme il n'y avait pas à choisir, il me laissa le manuscrit, se bornant à me dire que le cas était urgent, ce dont je fus bien convaincu après l'avoir lu avec attention, et l'avoir communiqué à quelques amis qui, inquiets comme nous l'étions tous en un pareil moment, étaient venus chez moi à la recherche des nouvelles. Tous virent avec une extrême joie les princes confédérés disposés à favoriser la cause des Bourbons, regrettant toutefois de les voir ainsi, sous les auspices de M. de Talleyrand, entrer dans un système de concessions et de réhabilitations révolutionnaires auquel personne ne s'attendait et qui ne pouvait que perpétuer les malheurs de la France. Mais il ne nous appartenait pas de juger les motifs des hautes puissances, et le moindre retard pouvait tout perdre. Je donnai donc la pièce à mes ouvriers sans y changer autre chose que le titre de *Proclamation* en celui de *Déclaration*, qui me parut mieux convenir au ton et à l'esprit de cet acte mémorable. M. de Talleyrand lui-même me fit compliment de cette substitution, lorsque, deux heures après, je lui en portai l'épreuve, et que nous la lûmes ensemble dans l'embrasure d'une croisée de son salon sur la rue de Rivoli. Cette lecture était à peine commencée, lorsque nous vîmes déboucher aux cris de *vive le roi*, par toutes les issues de la place Louis XV, des groupes de royalistes décorés de cocardes blanches, et distribuant ou lisant des proclamations et adresses de la famille royale et du prince de Schwartzenberg. C'était le mouvement qu'avaient préparé les commissaires du roi, et dont madame de Semallé elle-même venait de donner le signal en déployant à sa fenêtre, sur le boulevard de la Madeleine, deux magnifiques drapeaux blancs, et en s'écriant, au moment où passèrent devant son hôtel les monarques alliés : *Vive Alexandre, s'il nous rend nos Bourbons!* Frappé d'étonnement et singulièrement attendri, ce monarque s'arrêta pour saluer madame de Semallé, et lui dit avec une vive émotion : *Oui, madame, vous les reverrez : vive votre roi Louis XVIII et les jolies dames de Paris!* Un respectueux silence permit à tout le monde d'entendre ces remarquables paroles, qui furent suivies de longues et unanimes acclamations. Tous les souverains, tous les princes qui accompagnaient Alexandre vinrent à leur tour saluer madame de Semallé et ses drapeaux. Cette scène, qui eut quelque chose de dramatique, fut sans nul doute un des épisodes les plus remarquables de cette grande journée, et elle fit sur les armées de la coalition une très-vive impression. En tout, ce mouvement spontané du parti royaliste, que l'on s'était tant efforcé de faire considérer comme impuissant, comme anéanti, fut du meilleur effet; mais M. de Talleyrand, qui vivait tout à fait hors de ce parti, n'en était pas prévenu, et il n'y avait certainement eu aucune part. Il me fit beaucoup de questions sur les causes de cette *émeute* (ce fut son expression), sur les commissaires du roi, qu'il feignit de ne pas connaître, et dont je pense cependant que son secrétaire Laborie lui avait parlé. Quand je lui dis que toutes ces proclamations qu'il voyait distribuer sortaient de mon atelier, il m'en fit compliment, mais avec un peu de froideur, et finit par me dire que cette manifestation était imprudente

dente, prématurée, qu'elle pourrait avoir de graves inconvénients. Sans paraître en aucune façon persuadé de ce qu'il me disait, je continuai ma lecture, et je n'avais pas achevé, lorsqu'on vint lui dire que M. de Caulaincourt se présentait pour être introduit auprès de l'empereur Alexandre. Fort mécontent de cette apparition, il répondit d'abord un peu brusquement qu'il ne savait point quand ce monarque viendrait, mais qu'il était bien persuadé que ce jour-là il ne recevrait personne. Puis, ayant suivi le valet jusque dans l'antichambre, il lui fit à voix basse quelques recommandations que je n'entendis point, mais dont je compris sans peine l'objet; puis il revint à moi en disant : « J'espère que nous « allons marcher vite, et que demain, « dès le matin, l'affiche sera sur tous « les murs de Paris.— Comment, lui « dis-je, mon prince ! j'espère bien « qu'elle y sera ce soir; j'ai dix af- « ficheurs qui m'attendent pour cela. « — A merveille ! dit-il ; mais l'em- « pereur ne l'a pas encore lue ; et il « pourrait y changer quelque chose ! « Vous ne publierez rien sans qu'il « l'ait approuvée... » Ainsi il fallut attendre, et je m'y résignai. Heureusement le czar tarda peu, et j'étais sur son passage avec mon épreuve à la main, lorsque, pour la première fois, il entra dans l'hôtel Talleyrand, le 31 mars 1814, à quatre heures du soir. J'aurais bien voulu la lui remettre moi-même, et j'étais convaincu que c'était l'affaire la plus importante dont il pût s'occuper. M. de Talleyrand le pensait sans doute aussi ; mais dans toute cette mémorable journée, son premier soin fût d'empêcher qu'aucun autre que lui approchât de Sa Majesté. M'ayant aperçu, il vint prendre l'épreuve dans mes mains, et se hâta de la porter lui même dans le cabinet qu'il avait fait préparer pour l'empereur. Une demi-heure s'était à peine écoulée, lorsqu'elle me fut rendue avec une addition dictée par le czar lui-même, et qui changea tous nos projets de célérité mais qui me transporta de joie, parce que j'y reconnus tout le caractère de grandeur, de générosité du monarque russe, et qu'elle était en faveur de la France. Si notre diplomatie n'en a pas obtenu tous les avantages qui y sont indiqués ; si les intentions de l'empereur ont été méconnues, c'est que nos diplomates, et plus particulièrement Talleyrand, étaient alors moins occupés d'augmenter notre puissance et de restaurer véritablement notre antique monarchie que de maintenir la fortune et les emplois dans leurs mains. Cette pièce mémorable, qui régla alors nos destinées, dont le texte a été longtemps considéré comme la première base du droit public de l'Europe, est d'une si haute importance dans l'histoire ; l'ancien évêque d'Autun y eut d'ailleurs tant de part, que nous croyons devoir la donner tout entière. Pour qu'elle soit mieux comprise, nous avons imprimé en caractères italiques la phrase remarquable qui y fut ajoutée par l'empereur Alexandre lui-même.

« Les armées des puissances al- « liées ont occupé la capitale de la « France. Les souverains alliés ac- « cueillent les vœux de la nation « française. Ils déclarent que, si les « conditions de la paix devaient ren- « fermer de plus fortes garanties « lorsqu'il s'agissait d'enchaîner « l'ambition de Bonaparte, elles doi- « vent être plus favorables lorsque, « par un retour vers un gouverne- « ment sage, la France elle-même

« offrira l'assurance de ce repos. Les « souverains alliés proclament, en « conséquence, qu'elles ne traiteront « plus avec Napoléon Bonaparte ou « avec aucun de sa famille; qu'ils « respectent l'intégrité de l'ancienne « France telle qu'elle a existé sous « ses rois légitimes. *Ils peuvent « même faire plus, parce qu'ils pro- « fessent toujours le principe que, « pour le bonheur de l'Europe, il « faut que la France soit grande et « forte*, qu'ils reconnaîtront et garan- « tiront la constitution que la nation « française se donnera. Ils invitent, « en conséquence, le sénat à désigner « un gouvernement provisoire qui « puisse pourvoir aux besoins de « l'administration, et préparer la « constitution qui conviendra au « peuple français. Les intentions que « je viens d'exprimer me sont com- « munes avec toutes les puissances « alliées. *Signé* : ALEXANDRE; par Sa « Majesté impériale, le secrétaire « d'État, comte DE NESSELRODE. »

La postérité ne croira pas, et nous-mêmes qui en fûmes les témoins, nous avons de la peine à comprendre comment il a pu se faire qu'une coalition de rois puissants, éclairés par une longue expérience de guerres, de révolutions désastreuses, qui avaient eu les mêmes causes, la même origine, nous avons de la peine à comprendre, disons-nous, comment il a pu se faire que ces mêmes rois, lorsqu'ils sont enfin parvenus au foyer de l'incendie, lorsqu'il a été en leur pouvoir de l'éteindre, ont au contraire tout fait pour l'attiser et le rendre plus funeste; qu'enfin ils n'aient invoqué l'assistance, qu'ils n'aient reçu de conseils que de ceux-là mêmes qui l'avaient allumé! Il y a dans ces faits bizarres, dans cette anomalie, il faut le dire, de quoi étonner les observateurs les plus attentifs, les politiques les plus profonds. Et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'après vingt ans de guerres, de calamités dont il n'est plus permis de méconnaître les causes et les auteurs, ce sont précisément les mêmes princes ou leurs successeurs immédiats, qu'on avait vus, en 1792, annoncer si hautement le projet d'affermir le pouvoir royal, de fermer la carrière des révolutions, que l'on vit en 1814 proclamer les mêmes intentions, puis adopter toutes les fausses doctrines, toutes les ridicules théories qui avaient renversé la monarchie de Louis XVI, et conduit ce monarque à l'échafaud. Et cependant les princes qu'on vit à la tête de cette dernière confédération étaient des hommes généreux, animés des meilleures intentions! Mais par une incroyable fatalité et pour le malheur du monde, aux deux époques ils furent entourés du même parti et presque des mêmes hommes; enfin ils tombèrent dans les mêmes piéges, et les conséquences en furent les mêmes. Qui aurait pu croire que celui qui, en 1789, avait proclamé les droits de l'homme, la souveraineté du peuple, qui, en 1792, par ses astucieuses négociations de Londres, si habilement concertées avec celles de Dumouriez et de Danton, avait sauvé la révolution à sa naissance, serait encore, après la chute de Napoléon, l'appui, le défenseur de cette même révolution, et que les rois qui l'avaient si longtemps combattue, qui voulaient à tout jamais l'anéantir, ne consulteraient que lui, ne feraient rien sans prendre son avis?

Cette mémorable journée du 31 mars 1814, où l'ancien évêque d'Autun joua un si grand rôle, est sans aucun doute la plus remarquable de

sa vie; et c'est aussi l'une des plus importantes de notre histoire. Il fut pendant plusieurs jours le maître absolu de nos destinées; c'est un fait que l'empereur Alexandre lui-même a reconnu quand il a dit qu'il avait placé dans ses mains l'empire de Bonaparte ou la royauté des Bourbons, qu'il ne tint qu'à lui de choisir. En vérité, si l'ancien prélat eût agi dans de meilleures vues, s'il se fût occupé moins exclusivement de ses intérêts et de ceux de son parti, nous serions trop heureux de le proclamer aujourd'hui le bienfaiteur de la France, le plus grand homme de notre siècle. Le hasard nous avait ce jour-là très-bien placé pour l'observer, pour le suivre dans ses mouvements les plus décisifs, et nous devons reconnaître qu'il fut présent à tout, qu'il sut tout prévoir. Jamais il n'avait été si actif, si vigilant. Il me semble le voir encore traînant son pied boiteux d'un appartement à l'autre, interrogeant tout le monde, ne laissant entrer ni sortir personne sans s'être assuré du motif de sa présence, du parti qu'il pourrait en tirer. Parmi ses moyens de succès, le plus remarquable sans doute était la prompte publication de cette Déclaration des puissances. Comme c'était de moi surtout que dépendait cette célérité, on ne s'étonnera pas qu'il fût sans cesse occupé de mes moindres démarches. On a vu que, dès que l'empereur fut entré dans son cabinet, il s'empara de mon épreuve pour la lui porter. Il resta auprès du monarque pendant toute la lecture, et l'on a même dit, ce qui est assez probable, qu'il eut quelque part à l'addition qui y fut faite en faveur de la France. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'entendis le monarque russe, dont la voix était très élevée, lui dire en le congédiant: « C'est une « compensation de la Pologne et de « l'Italie; nous en étions convenus à « Châtillon.... » Si le ministre avait eu assez de prévoyance pour faire ajouter cette explication bienveillante à l'addition d'Alexandre, la phrase eût été moins vague, et l'on eût peut-être évité les mauvaises interprétations qui en ont été faites contre la France au congrès de Vienne et dans les traités de 1815. Mais comme nous l'avons dit, ce n'était pas de ces intérêts-là que Talleyrand était alors le plus occupé! Dès qu'il m'eut rendu l'épreuve ainsi corrigée et complétée, je me hâtai de la porter à mon atelier; mais il me fit rappeler pour me dire qu'il ne fallait rien publier ni afficher avant de lui avoir rapporté cent exemplaires, dont l'empereur avait besoin pour envoyer un courrier à Saint-Pétersbourg et un autre à Dijon, où se trouvait encore l'empereur d'Autriche. Ces deux motifs me parurent péremptoires, et dans ce premier moment je n'en supposais pas un troisième, qui cependant était le plus réel. Le point important était de persuader à l'empereur Alexandre qu'il était irrévocablement engagé, et pour cela il fallait mettre sous ses yeux la Déclaration imprimée; il fallait pouvoir lui dire qu'elle était publiée et connue de tout le monde. Caulaincourt pouvait revenir d'un instant à l'autre, et tout était perdu s'il parlait à l'empereur avant que ce prince fût assuré que la publication était faite. On conçoit donc l'impatience avec laquelle Talleyrand attendait mon retour. Je ne fus pas absent plus d'une heure, et c'était bien peu pour corriger et imprimer les cent exemplaires demandés.

Pendant ce temps il s'était tenu,

dans l'hôtel de la rue Saint-Florentin une espèce de conseil par l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, le prince de Schwartzenberg, Talleyrand et d'autres personnes qu'on avait bien voulu y admettre, entre autres l'abbé de Pradt, qui, dans le récit qu'il en a fait, a dit que le czar y avait soumis, comme questions à résoudre, l'empire, la régence ou les Bourbons. Cette incertitude, que ce prince aurait manifestée après avoir lu et approuvé la Déclaration, ne peut s'expliquer que par la déférence et les égards qu'il crut devoir à ses alliés; mais il est bien sûr que dès lors il se regardait comme lié définitivement par la déclaration qu'il avait adoptée et signée en son nom et celui de ses alliés.

Le conseil venait de se séparer, lorsque je parus avec un paquet d'affiches d'une main, et de l'autre un beau volume magnifiquement relié aux armes de Russie, avec le chiffre d'Alexandre. C'était le poëme de la Pitié de Delille, dont j'avais été l'éditeur, et j'ose dire l'ami. On sait que cet ouvrage, principalement consacré à la peinture des calamités de la révolution et destiné à *frapper les nations d'un salutaire effroi*, par le récit de tant de crimes, avait subi en France par ordre de la censure des mutilations considérables, surtout à la fin, où le poëte adressait en l'an 1804 ces vers prophétiques à l'empereur Alexandre :

Souviens-toi de ton nom; Alexandre autrefois
Fit monter un vieillard sur le trône des rois.
Sur le front de Louis tu mettras la couronne;
Le sceptre le plus beau c'est celui que l'on donne.

Ayant publié une très-belle édition de cet ouvrage en 1809 sous le régime de la censure, et forcé de m'y soumettre, je n'avais pas voulu que l'exemplaire destiné à l'empereur de Russie fût mutilé; et je le tenais prêt depuis longtemps, attendant un moyen sûr pour le lui faire parvenir. Quelle belle occasion que celle du 31 mars 1814, si je pouvais ce jour là-même le présenter à S. M. Impériale! J'avoue que je crus un instant à cette bonne fortune; et que ce fut dans cette confiance que j'arrivai à l'hôtel Talleyrand, portant d'une main les cent affiches qui devaient avoir sur les destinées du monde une si grande influence, et de l'autre un volume qui pouvait bien en avoir aussi quelque peu sur les miennes, si je pouvais être admis à le présenter ce jour-là même au puissant empereur!.. Mais je n'avais pas assez réfléchi au caractère soupçonneux de l'homme dont cela dépendait, et je n'avais pas vu qu'en un pareil jour, nul autre que lui ne devait approcher d'Alexandre; que d'ailleurs, à côté des vers prophétiques de Delille, il s'en trouvait d'autres, notamment les deux suivants, également adressés au monarque Russe, mais dans lesquels l'ancien évêque d'Autun ne pouvait pas trouver le même à-propos.

Ta sagesse saura combien est dangereux
Le succès corrupteur des attentats heureux.

D'ailleurs un objet bien plus important l'occupait. On a vu quelle raison il avait de m'attendre avec impatience. Dès qu'il me vit paraître, sans me faire une question, sans demander le contenu de mon paquet, il le saisit brusquement et le porta dans le cabinet où l'empereur Alexandre s'était de nouveau retiré avec son ministre Nesselrode, pour préparer ses dépêches. Resté seul dans l'antichambre, je pris le parti d'entrer dans le salon, où se trouvaient la princesse Talleyrand et d'autres dames. Je leur montrai aussitôt mon

volume qu'elles admirèrent, et dont elles me firent beaucoup de compliments, surtout quand je leur fis remarquer les vers prophétiques, et que je leur dis que mon intention était de le présenter en ce moment même à l'empereur. Elles approuvèrent ce projet, en louèrent beaucoup l'à-propos, et ne doutèrent pas que cet hommage ne fût très-bien accueilli. J'en étais là quand MM. de Nesselrode et Talleyrand, sortant du cabinet de l'empereur, entrèrent dans le salon. Je leur présentai aussitôt mon livre, et après en avoir lu les derniers vers, je leur fis remarquer combien il serait utile dans un pareil moment de le mettre sous les yeux de S. M. Mais ce fut en vain; tous les deux me parurent fortement préoccupés; ils me répondirent à peine, et M. de Talleyrand, prenant dédaigneusement mon volume, le mit dans les mains du ministre russe, qui se chargea de le présenter à son maître. Dès lors je n'eus plus rien à dire, et toutes mes illusions tombèrent. Je vis bientôt d'ailleurs d'où venaient les préoccupations de ces messieurs, et je compris que l'objet en était plus important que la présentation de mon volume, quel qu'en fût l'opportunité. On vint les avertir que M. de Caulaincourt se présentait. Cette fois, il n'était plus possible de l'éloigner. Il venait d'après une invitation de l'empereur Alexandre, donnée la veille à Bondi, et depuis cinq heures il attendait... Du reste, tout était préparé pour sa réception. L'empereur avait reçu les cent exemplaires de la Déclaration bien et dûment corrigée, complétée, et l'on n'avait pas manqué de lui dire qu'elle était publiée, affichée, connue de tout Paris! enfin, le grand prestidigitateur pouvait dire : *Mon tour est fait*. L'envoyé de Napoléon pouvait donc entrer. « J'ai plein pouvoir de consentir à tout, lui dit-il en entrant; Votre Majesté peut elle-même faire les conditions..... — C'est trop tard, répondit Alexandre, en lui montrant la Déclaration : voilà un engagement pris. Beaucoup de Français se sont compromis sur ma parole; je serais au désespoir qu'un seul fût victime pour y avoir cru. Du reste votre maître sera traité avec beaucoup d'égards, vous pouvez l'en assurer... » Le czar ne voulut rien ajouter à cette explication; et ce fut en vain que Caulaincourt revint à la charge, disant qu'il avait parcouru tout Paris, qu'il n'avait pas vu distribuer ni afficher un seul exemplaire de la Déclaration; le silence d'Alexandre l'obligea de sortir. Talleyrand, étant alors entré dans le cabinet, revint bientôt dans le salon, où il dit, avec une expansion, une joie qu'on ne lui avait jamais vue : « M. de Caulaincourt est définitivement éconduit..... » Et s'adressant à moi : « Il faut que tout Paris sache cela sur-le-champ; allez répandre et publier partout vos affiches. Vous avez rendu un grand service au roi que vous aimez tant! » Je sortis très-satisfait, comme on doit le penser, mais bien persuadé que, si nous aimions réellement le roi tous les deux, ce n'était pas de la même manière (23).

(23) J'étais occupé en ce moment de tant et de si grandes choses que je ne songeais guère, je l'avoue, à mes affections ni à mes intérêts personnels. Mais le public, qui avait été témoin de tout ce que j'avais fait, des périls que j'avais courus uniquement par zèle pour la cause monarchique, ne douta pas que j'y eusse été porté par d'autres motifs. Mais je dois dire ici hautement, et sans crainte d'être démenti par un seul des témoins encore vivants, que cette

Il ne fut pas difficile de comprendre que ces dernières paroles du prince de Bénévent, dites en apparence dans un esprit de bienveillance, étaient inspirées par la connaissance qu'il venait d'avoir de mes rapports avec les commissaires du roi, en qui il voyait surgir une autorité rivale de la sienne. Cependant cette autorité, que peu de personnes connaissaient alors, et qui, quoique l'on en ait dit, n'était que bien faiblement appuyée par les étrangers, ne devait pas être fort redoutable pour l'homme qui avait si bien su captiver l'empereur Alexandre, l'homme que les rois confédérés venaient de charger de la création d'un gouvernement, de l'établissement d'une constitution !

Tout n'était pas fini cependant, et le grand diplomate ne se le dissimulait point. Ce fut alors que, redoublant d'activité et de prévoyance, il se montra véritablement habile. Jusque-là il avait bien réussi à faire entrer dans ses vues l'empereur Alexandre, mais les irrésolutions que ce prince montrait encore, même depuis la Déclaration du 31 mars, lui donnaient de l'inquiétude. Caulaincourt, lorsqu'il revint de Fontainebleau avec les maréchaux qui apportèrent l'abdication et demandèrent la régence, avait osé lui dire que cette Déclaration *publiée si précipitamment avait été arrachée à sa bonne foi*. Le czar fut tellement ébranlé par cette apostrophe et par la véhémence du discours de Macdonald, qui avait été chargé de porter la parole, qu'il ne put cacher son émotion, et déclara qu'il prendrait conseil de ses alliés et du gouvernement provisoire, ou plutôt de Talleyrand, qui en était alors véritablement à l'apogée de son crédit auprès du monarque russe. Un conseil fut en effet convoqué, et le roi de Prusse, le prince de Schwartzenberg, les membres du gouvernement provisoire et quelques intimes y furent appelés. Le général Dessoles et Talleyrand y parlèrent avec beaucoup de force contre la régence. « De « grands intérêts, dit celui-ci, repo- « sent sur le système impérial ; mais « serait-il si difficile de les faire « adopter à la restauration, et n'est-ce « pas là le but de la constitution ? » On ne peut pas douter que, dans les intérêts de l'empire, le rusé président ne comprît tous ceux de la révolution, et par là s'explique le but de toutes ses intrigues. Il termina la discussion par ces paroles décisives : *Napoléon ou Louis XVIII! Tout le reste n'est qu'une intrigue.* Un aide de camp qui, dans la même séance, apporta la nouvelle de la dé-

---

mémorable affiche d'un acte qui a fixé le sort du monde, sur lequel a été long-temps fondé le droit public de l'Europe, que seul j'avais osé imprimer et publier au milieu des plus grands périls, et lorsque tout encore était incertain, ne m'a été payée sur ma facture que par une ordonnance du gouvernement provisoire, au même prix et de la même manière que l'aût été celle d'une maison à vendre! Comme un mois plus tard, lors de l'arrivée de Louis XVIII, je fus autorisé par ce prince à prendre le titre d'*imprimeur du roi*, on pensa généralement que c'était la juste récompense des services rendus le 31 mars ; mais ce fut une erreur, puisque ce titre m'avait été donné quinze ans auparavant par Monsieur, comte d'Artois, alors lieutenant-général du royaume, pour d'autres services non moins honorables et non moins périlleux. L'ordonnance royale qui m'autorisa à le prendre en 1814 ne fut donc point une faveur nouvelle, mais la confirmation de celle qui m'avait été accordée en 1800, ainsi qu'à mon associé Giguet, ce qui fut vérifié sur les registres de la maison du roi, venus d'Hartwell. Je dirai ailleurs comment ce titre, qui n'a jamais été pour moi que purement honorifique, me fut retiré par suite du ridicule système adopté le 5 septembre 1816, qui a perdu la monarchie, et dont Talleyrand fut encore un des appuis et des créateurs.

fection du corps de Marmont, mit fin aux irrésolutions du monarque russe, et le lendemain Caulaincourt fut invité à ne plus revenir dans la capitale. Cétait encore Talleyrand qui avait préparé cette défection de Marmont, par Montessuis son aide de camp, comme aussi celle du maréchal Oudinot, par Lamotte, beau-frère de Laborie. Cette circonstance ajouta beaucoup à son crédit auprès d'Alexandre, et l'on peut dire sans exagération qu'il se trouva alors, sans obstacle, maître de toutes choses.

Il ne lui restait plus qu'un sujet d'inquiétude; mais celui-là était grave. C'était la haine de Napoléon, trop hautement manifestée, qui l'avait jeté dans tant de complots et d'intrigues. La crainte d'un trop juste ressentiment n'avait pas cessé de le poursuivre, et il le redoutait d'autant plus qu'il ne pouvait se dissimuler qu'il en avait beaucoup augmenté les causes. Pour se tirer d'une telle sollicitude, les moyens les plus violents lui auraient convenu, lorsque le fameux Maubreuil, poussé par un zèle fanatique ou par tout autre motif, vint lui proposer d'attirer Napoléon dans un guet-apens et de le mettre pour toujours à l'abri de ses ressentiments. Cette proposition, faite par l'entremise de Laborie, fut aussitôt acceptée. Une forte somme fut promise à Maubreuil; il fut autorisé par les trois puissances confédérées à requérir l'assistance de leurs troupes; et cette autorisation lui fut donnée par écrit. Cependant on s'était bien gardé de tout dire à l'empereur Alexandre, dont on connaissait trop le noble caractère; et il avait fallu, pour obtenir son consentement, lui persuader qu'il ne s'agissait que d'un enlèvement à main armée, qui mettrait Napoléon à sa disposition sans attenter à sa vie. Comme la paix n'était pas faite et que les cruelles lois de la guerre n'interdisent pas absolument de pareils moyens, le czar y donna son approbation; mais la paix ayant été faite avant que Maubreuil eût rien tenté, on ne pensa pas à retirer les pouvoirs qu'on lui avait donnés, et cet insensé jugea à propos de s'en servir, non pour enlever Napoléon, comme il avait proposé de le faire, mais pour dévaliser les équipages de la reine de Westphalie, au moment où cette princesse s'éloignait de Paris, et il lui enleva des bijoux dont les caisses vides furent envoyées au commissaire du roi Semallé, que l'on voulut par là compromettre aux yeux de l'empereur de Russie, parent de la princesse, et qui lui portait un vif intérêt. Maubreuil fut arrêté, puis transféré dans plusieurs prisons et traduit devant divers tribunaux, où, semblant préférer le rôle d'un assassin à celui d'un voleur de grand chemin, il déclara hautement que Talleyrand lui avait donné la mission d'attenter à la vie de Napoléon; mais qu'il ne s'en était chargé que *pour le sauver*. Ne cessant pas de vociférer en tous lieux contre lui les injures les plus atroces, il profita d'un moment de liberté qui lui avait été donné, pour l'attendre à la porte de l'église Saint-Denis, et lui appliqua un violent soufflet dans le moment où il allait remonter en voiture. Puis il se rendit chez le commissaire de police, où il fit et signa une déclaration authentique de cette audacieuse attaque et des motifs qu'il avait eus pour la faire. Ne pouvant donner ici tous les détails de ce fait, l'un des plus remarquables de la vie de Ch. Maurice de Talleyrand, nous les renvoyons aux *Documents historiques* qui terminent le

volume de la publication séparée de cette notice si importante dans l'histoire contemporaine, mais déjà bien longue pour le cadre que nous nous sommes fait.

Ainsi le prince de Bénévent n'eut pas à se féliciter de toutes les circonstances de son triomphe du 31 mars 1814. On a dit avec raison que, ce jour-là, il avait réussi dans tout si ce n'est dans l'assassinat; mais ce fut, on le sait assez, par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Quand il se crut bien à l'abri du trop juste ressentiment de Napoléon, il lui resta encore quelque souci du côté des royalistes, de ce parti que depuis vingt-cinq ans il poursuivait, au milieu duquel il se trouvait tout à coup transporté sans en connaître les personnes ni les choses, et qui, se défiant de lui avec beaucoup de raison, restait à son égard sur la défensive. On a vu comment les commissaires du roi Semallé et Polignac avaient préparé, en dehors de son pouvoir et sans même qu'il en fût informé, le beau mouvement du 31 mars. C'était aussi évidemment sans la participation de ces messieurs que le gouvernement provisoire agissait, et, bien que leurs actes officiels sortissent des mêmes presses que la Déclaration de l'empereur Alexandre, ce ne fut que par la publication de cette pièce qu'ils apprirent qu'un gouvernement provisoire allait être établi, et une constitution décrétée par le sénat. Dans la même soirée M. de Semallé fit plusieurs démarches pour parvenir à l'empereur Alexandre; mais on a vu comment ce prince était dès lors entouré et circonvenu. Le commissaire du roi ne put être reçu que par le ministre Nesselrode, qui lui parla avec une extrême politesse, mais sans entrer dans aucune explication. Le lendemain, il revint à la charge et ne réussit pas mieux. Alors il s'adressa à M. de Talleyrand et lui communiqua ses pouvoirs. « Y a-t-il longtemps, lui « dit celui-ci d'un air embarrassé, « que vous n'avez vu le prince? Quel « beau rôle pour un gentilhomme, « que celui que vous jouez! Il faut « y mettre le sceau en vous asso- « ciant à nos travaux. Nous allons, « d'accord avec l'empereur de Rus- « sie, établir un gouvernement pro- « visoire. Donnez-moi votre adresse. « Je vous ferai prévenir ce soir pour « assister à cette nomination; puis « vous retournerez auprès du prince, « et vous l'engagerez à prendre les « couleurs nationales. » A ces mots le loyal commissaire déclara franchement qu'un pareil acte serait contraire aux instructions qu'il avait reçues, que d'ailleurs, en sa qualité d'ancien page de Louis XVI, il ne saurait consentir à prendre les couleurs avec lesquelles on avait conduit ce prince à l'échafaud. Quant au gouvernement provisoire, il ajouta qu'il y voyait un inconvénient plus grave encore; qu'il ignorait les questions sur lesquelles ce gouvernement aurait à prononcer, mais que le prince qui lui avait donné des pouvoirs, et le roi lui-même, ne tarderaient pas à venir; qu'en attendant, il ne fallait pas consacrer tout ce qui s'était fait en son absence; que, si une pareille mission lui eût été donnée, il ne s'en serait pas chargé... A cette réponse, dite avec la fermeté et l'énergie convenables, Talleyrand hésita; mais revenant bientôt à lui : « Je conçois ce que vous « me dites; mais nous ne sommes « pas sûrs des intentions de l'Eu- « rope, et pensez-vous qu'on puisse

« sacrifier l'intérêt d'une nation « à l'amour-propre d'une famille? » Là se dévoilèrent dans toute leur nudité les intentions, le mauvais vouloir de Talleyrand pour les Bourbons de la branche aînée. Il n'y avait pas seulement dans ces dernières paroles une impertinence, une injure gratuite pour cette famille à laquelle il semblait s'être voué en ce moment; il y avait encore un témoignage manifeste de l'intérêt bien plus réel qu'il n'avait pas cessé de porter à la faction révolutionnaire, toujours présentée faussement par lui et les siens, comme la majorité de la nation française, dont elle ne fut jamais que la partie la plus méprisable et la moins nombreuse! En ce moment, par exemple, quoi qu'en aient dit Talleyrand et ses amis, il n'y avait guère en France, d'opposés à une franche et véritable restauration de la monarchie de Louis XIV, que les hommes qui s'étaient couverts des crimes de la révolution, qui s'y étaient engagés par leurs concussions, leurs rapines, et qui ne pouvaient croire à une amnistie, à un sincère oubli. C'était la position de la plupart des sénateurs, et surtout celle de Talleyrand. Il n'avait évidemment embrassé la cause d'une restauration des Bourbons que par peur de Napoléon, qui avait eu l'imprudence, après l'avoir menacé, de le laisser au pouvoir. M. de Semallé et son collègue M. le duc de Polignac refusèrent, comme ils devaient le faire, de s'associer à des opérations qui leur semblaient illégales, et ils continuèrent à agir dans l'intérêt de la royauté légitime, malgré les entraves que leur suscita le prince de Bénévent. Ne pouvant donner ici à toutes les circonstances de cette lutte les développements nécessaires, nous renvoyons le lecteur à l'extrait des Mémoires inédits de M. de Semallé, qui se trouvent à la fin de cette notice, publiée séparément.

Comme nous l'avons dit, le commissaire du roi Louis XVIII l'avait trouvé, dans la matinée du 1er avril, occupé de l'organisation d'un gouvernement. Cette visite n'interrompit point son opération; il la pressa au contraire plus vivement encore, et, dans la même journée, il forma la liste de ce gouvernement, qu'il présenta au sénat convoqué pour l'accepter. Cette liste n'était réellement pas autre chose que la table de whist, comme il l'avait dit dédaigneusement à un ami qui lui demandait les noms qu'il fallait y mettre. En tête figurait le duc de Dalberg, ce digne élève de Joseph II et de son oncle le prince primat, que nous avons assez fait connaître, puis l'abbé de Montesquiou, que Talleyrand appelait son drapeau blanc, parce qu'il avait siégé au côté droit de l'assemblée constituante, et qu'ensuite, il avait été, avec Royer-Collard et sous la direction du fameux Dandré, agent secret de Louis XVIII à Paris; mais on sait assez aujourd'hui ce qu'étaient la plupart de ces agents d'intrigue, toujours plus disposés à soumettre la royauté à la révolution, que la révolution à la royauté. L'abbé de Montesquiou était alors plus que jamais entré dans ce système. M. de Jaucourt, qui était aussi l'un des habitués de la table de whist, avait d'autres avantages, qu'on ne méprisa jamais chez l'ancien évêque d'Autun : c'est qu'il appartenait à la religion protestante, qu'il était fort lié avec la famille Necker, et que, dans les premières assemblées, il avait toujours voté pour la révolution. La liste fut terminée par l'Ajax de Valmy, cet ancien protégé de

d'Orléans Égalité, et par conséquent l'intime de Talleyrand, de Danton et de Dumouriez. Nous l'avons déjà fait connaître, et il nous suffira, pour achever son portrait, de dire qu'il est mort bigame; ce qui a été révélé dans un procès où les enfants de ses deux femmes se sont disputé son héritage. Si l'on ajoute à ce tableau du gouvernement qui précéda et qui dut préparer la restauration du Roi Très-Chrétien, que ce fut un ancien évêque, un prêtre marié et deux fois excommunié qui le présida, on se fera une idée encore insuffisante, mais vraie, de ce que dut être cette restauration d'une monarchie de quatorze siècles, opérée par ceux-là mêmes qui l'avaient renversée, et qui, selon l'usage du temps et la volonté des rois confédérés, dut être terminée par une constitution que *bâcla* (ce fut l'expression consacrée) en trois jours le pouvoir le plus avili, le plus discrédité qui eût existé depuis le sénat de Tibère et de Domitien! La première opération de cette assemblée fut d'approuver ou plutôt d'enregistrer la liste du gouvernement provisoire que lui présenta le souverain maître Talleyrand, et sur laquelle il ne lui fut pas permis de faire la moindre observation. Le spectacle que présenta ensuite ce même sénat, discutant froidement les torts et prononçant sans hésiter la déchéance de celui dont il avait été si longtemps le complaisant, le vil instrument qui, selon l'expression de Napoléon lui-même, allait toujours au delà de ce qu'on lui demandait; ce spectacle, disons-nous, est sans nul doute un des plus curieux de notre époque.

La discussion sur la constitution, qui suivit de près, n'est pas moins étonnante, ni moins digne des regards de l'observateur. Les pères conscrits poussèrent l'impudence jusqu'à prétendre que le petit-fils de Louis XIV devait se prosterner devant eux, et jurer en leur présence d'être fidèle à la constitution qu'ils allaient faire. Ensuite ils déclarèrent que ce serait selon le système d'élection, et non par droit d'hérédité, que le frère de Louis XVI serait roi, de telle sorte que le nouveau monarque serait nommé Louis XVII, et non pas Louis XVIII; ensuite, que ceux-là mêmes qui avaient envoyé Louis XVI à l'échafaud (il s'en trouvait onze dans l'illustre assemblée) seraient appelés à lui donner un successeur. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et après une longue discussion qu'il fut établi en principe que le sénat serait nommé par le roi, et non le roi par le sénat.

Obligés de céder sur ces premiers points, les sénateurs se réfugièrent sans déguisement dans leurs intérêts privés. D'abord ils s'assurèrent pour eux l'hérédité, qu'ils n'avaient jamais osé demander à Napoléon, et dont en ce moment ils auraient bien voulu pouvoir priver la famille royale; puis ils voulurent que l'impunité de tous les crimes, de toutes les spoliations révolutionnaires fût solennellement garantie; ensuite la perpétuité, l'inviolabilité de toutes les rentes, des pensions et dotations, tout cela fut expressément mentionné dans plusieurs articles de cette nouvelle charte, de manière qu'on ne la nomma plus qu'une *constitution de rentes*.

Ainsi se faisait, par un pouvoir essentiellement nul depuis que son créateur était tombé, et sans le concours de la famille royale ni même de ses commissaires, qui étaient présents, mais qu'on se gardait bien de consul-

ter (24), une constitution destinée en apparence au retour de ses droits, mais qui ne devait en être réellement que la négation et pour la seconde fois amener la ruine de la France. Deux princes de cette famille étaient cependant sur le territoire français, et leur autorité avait été reconnue sans difficulté sur plusieurs points, notamment à Bordeaux. Dans toutes les parties du royaume, il s'élevait des voix qui demandaient hautement et sans condition le rétablissement de la race de saint Louis et du petit-fils de Louis XIV, ou tout au moins celui de son frère le comte d'Artois, qu'on savait être à Nancy, avec des pleins pouvoirs et le titre de lieutenant-général du royaume. Mais de telles réclamations convenaient peu à M. de Talleyrand et à ses collègues du gouvernement provisoire, qui, sous le vain prétexte d'une restauration de la monarchie, et sous la protection des rois confédérés, réhabilitaient réellement la révolution à leur profit. On conçoit que ces messieurs n'oubliaient rien de ce qui pouvait prolonger un tel état de choses, et qu'ils se gardaient bien d'appeler un prince dont la seule présence eût renversé tout l'édifice de leur constitution. Ils lui avaient, au contraire, fait insinuer, à plusieurs reprises, les dangers de son arrivée à Paris, allant jusqu'à dire qu'elle ne serait point agréable à l'empereur Alexandre, ce qui était un insigne mensonge.

Pressés enfin par les vœux et les réclamations hautement exprimés de l'opinion royaliste, ils décidèrent que leur président, après avoir toutefois demandé l'agrément du czar, qui était loin d'exiger une telle soumission, écrirait à Monsieur, comte d'Artois, pour l'inviter à se rendre dans la capitale. Les vagues expressions de sa lettre témoignent assez de l'embarras où il se trouva. Nous n'en citerons que quelques mots : « Jusqu'à présent nous avons eu la « gloire ; venez nous apporter l'hon- « neur. » Il n'est pas inutile de faire observer que ce fut par M. de Vitrolles, le premier envoyé de la table de whist, que cette lettre fut portée à Nancy, où se trouvait encore le frère de Louis XVI, si longtemps retenu dans cette ville par les obstacles vrais ou simulés que lui suscitait Talleyrand. Bien que la lettre du président et le langage de son envoyé ne fussent pas très-explicites, le prince n'hésita pas à prendre le chemin de Paris, où il ne savait guère encore l'accueil qui lui serait fait par les puissances, tant on s'était efforcé de lui en cacher les véritables dispositions ! Il avait cependant reçu la veille, de l'empereur d'Autriche, un magnifique chapeau avec cocarde blanche, et l'invitation de se rendre auprès de lui à Langres, pour de là se diriger vers la capitale. Il aima mieux s'y rendre seul et sur l'invitation du gouvernement provisoire, quel que fût son peu de sympathie pour ce gouvernement. Arrivé à Vitri, il y trouva un autre messager qui lui apporta solennellement, ou plutôt qui lui signifia la constitution qui venait d'être décrétée. C'était évidemment encore une tentative pour le retenir, en lui donnant à comprendre qu'il ne devait pas aller plus loin sans accepter cette charte improvisée, et se soumettre au nouveau gouvernement en se désistant de son titre de lieutenant-général. Le prince sentit fort bien tout cela, et il eut le bon esprit de ne pas tomber dans ce

(24) On avait refusé à MM. de Semallé et Polignac jusqu'à l'insertion de leurs actes dans le *Moniteur*.

premier piége du rusé Talleyrand. « Marchons toujours; nous verrons « ensuite,» dit-il à ses amis, avec une admirable résolution. Mais cette fermeté ne se soutint pas. Arrivé dans le village de Livry, à trois lieues de Paris, le prince y trouva encore un messager du président. Celui-là était le plus habile, le plus consommé des intrigants qu'on eût pu trouver; c'était le fameux Ouvrard, ce fournisseur, cet agioteur de la république et de l'empire, ce digne agent que Fouché et Talleyrand avaient tant de fois employé dans les entreprises les plus difficiles. Après beaucoup de circonlocutions, il proposa nettement au prince d'être nommé par le sénat chef du gouvernement provisoire, ce qui eût mis, dit-il, tout le monde d'accord, et donné à Son Altesse Royale plus d'autorité qu'elle n'en pourrait avoir sous un autre titre. Encore une fois le prince échappa à ce nouveau piége. « Nous sommes trop « près de Paris pour ne pas y entrer « aussitôt,» lui dit-il; et il fallut partir sans rien décider. Toutes les autorités, et Talleyrand en tête, l'attendaient à la barrière; plus cinq maréchaux d'empire, de nombreux détachements de la garde nationale et une foule immense, ivre de joie, saluant le prince de ses vivat, agitant des drapeaux et des rubans blancs. Par une bizarrerie ou une obstination qu'il est difficile d'expliquer, les maréchaux étaient les seuls qui eussent gardé la cocarde tricolore; ce qui contrastait singulièrement avec le cortége et Son Altesse Royale elle-même, qui n'avait pas manqué de se parer du beau chapeau à cocarde blanche que lui avait envoyé l'empereur d'Autriche. Il ne leur dit pas moins des choses très-aimables et pleines d'à-propos. Mais il était si vivement ému qu'il lui fut impossible de répondre à toutes les phrases banales qu'il dut entendre, et parmi lesquelles Talleyrand eut l'adresse d'insérer et de lui attribuer ensuite ces expressions si déplacées, si ridicules, que Son Altesse Royale fut bien étonnée le lendemain de lire dans le *Moniteur* : « *Rien n'est changé en France; il n'y a qu'un Français « de plus* (25). »

Quel que soit l'auteur de ces paroles devenues célèbres, elles caractérisent bien le but et la fourberie de ce parti révolutionnaire, alors en apparence vaincu, mais qui, sous la conduite de son plus habile chef, ne doutait pas que bientôt il ne ressaisît le pouvoir, et que, sous les apparences d'une restauration monarchique que la France attendait, et que l'Europe entière était prête à appuyer de ses armes, il n'opérât une réhabilitation de la révolution que Bonaparte avait si habilement comprimée, mais non complétement anéantie, forcé qu'il avait été, pour rétablir le système monarchique de se servir de ceux-là mêmes qui l'avaient renversé. Pour Talleyrand il s'agissait au contraire, sous les apparences d'une restauration monarchique, de faire rentrer la France dans les voies de la révolution que lui-même avait ouvertes; et c'est dans ce sens qu'il faisait dire au prince qui avait été si longtemps victime des changements causés par la révolution, qu'en France rien n'était changé, que tout y était pour le mieux dans le passé et le présent! Il ne fut pas aisé de faire entrer le frère de Louis XVI dans cette voie,

(25) On a aussi attribué ces singulières paroles à Beugnot, qui devenu, comte et ministre, trouvait sans doute très-bon que rien ne fût changé.

et l'on a vu qu'il résista assez bien aux piéges qui lui furent tendus avant son arrivée dans la capitale; mais Talleyrand et ses amis ne se découragèrent point. Dès que le prince fut arrivé aux Tuileries, on les vit se ruer autour de sa personne, et le lendemain le gouvernement provisoire, dont on croyait la mission terminée, vint établir ses bureaux dans ce palais, sous prétexte de ne pas interrompre l'action gouvernementale, mais bien plus réellement pour y prolonger son pouvoir, et surtout pour y finir quelques *affaires* qu'au milieu de tant d'intrigues et d'agitation on avait à peine eu le temps de commencer! Il est bien sûr que les plus importantes de ces affaires étaient celles dont on s'était le moins occupé. Ce n'était que le 9 avril qu'on avait pensé à prévenir le maréchal Soult de la pacification générale, et par suite de cet oubli douze mille hommes avaient péri sur le champ de bataille de Toulouse, tandis que les pères conscrits assuraient leurs retraites et leurs dotations, l'impunité de tous les crimes, la garantie de toutes les spoliations. Les membres du gouvernement provisoire ne s'oublièrent pas davantage. Chacun d'eux s'attribua modestement une somme de cent mille francs pour deux semaines de souveraineté! et le président, comme on le pense bien, y mit quelque chose de plus. Il était bien juste qu'on lui tînt compte de l'hospitalité qu'il avait si généreusement donnée à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, et des justes gratifications, des indemnités à tous ceux qui l'avaient secondé et si bien servi dans ces grandes circonstances, tels que ses amis de Pradt, Louis, les secrétaires Laborie, Dupont de Nemours, etc., etc., et les nouveaux ministres, qui avaient à peine eu le temps de tailler leurs plumes. Il fallut bien cependant, selon l'usage, payer leur installation! Tant est que le fameux trésor particulier que Napoléon tenait en réserve dans les caves des Tuileries, et que, moins d'un an auparavant, il avait porté à 200 millions, fut trouvé à peu près vide quand Louis XVIII en prit possession; ce qui n'empêcha pas l'ancien évêque d'Autun de lui dire, avec son impudence accoutumée, que *jamais gouvernement n'avait fait à si bon marché d'aussi grandes choses et en aussi peu de temps.*

Quant au lieutenant-général du royaume, ce n'est pas avec lui que les comptes furent réglés; on se borna à lui faire prendre pour son frère et pour lui des engagements tels qu'il ne lui fut plus possible de revenir sur ses pas. Après avoir résisté assez bien, comme on l'a vu, le frère de Louis XVI, attaqué simultanément par Talleyrand et Fouché, les deux hommes les plus astucieux, les plus fourbes de cette époque, ce prince ne trouva plus de force. C'est un fait bien important dans l'histoire que la lutte qu'eut à soutenir le malheureux prince. Le fameux duc d'Otrante, que Napoléon tenait sagement éloigné de Paris depuis plus d'un an, se hâta d'y accourir dès qu'il apprit sa chute, et il arriva le jour même où Son Altesse Royale y faisait son entrée. Quelle remarquable coïncidence! Bientôt d'accord avec son ancien rival le prince de Bénévent, dont les vues et les intérêts devaient en ce moment être les mêmes, il ne leur fallut pas beaucoup de temps pour s'entendre sur les moyens d'amener le frère de Louis XVI, représentant de la monarchie, à de larges

concessions en faveur de la révolution. Pour plus de certitude, ils imaginèrent de lui faire prendre un engagement dans un discours écrit, et qui dût être solennellement prononcé en présence des sénateurs, lorsque ceux-ci viendraient *lui conférer la dignité de lieutenant-général du royaume.* Ce fut le duc d'Otrante qui tint la plume pour la rédaction de ce discours, que les deux ci-devant ministres de la républiqne eurent l'audace d'imposer au frère de leur roi (26). Ce prince fut d'abord révolté d'une pareille proposition; mais on l'effraya tellement par la crainte des malheurs que son refus pouvait attirer sur la France, qu'il se crut obligé de céder, et ne se refusa qu'au serment dont on avait aussi fait une condition. Il avait été décidé par un décret du sénat que cette assemblée conférerait au prince le pouvoir de lieutenant-général, *en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Français, eût accepté la charte constitutionnelle.* En conséquence, le 14 avril, tous les sénateurs, sous la présidence de Talleyrand, vinrent présenter leur décret à Son Altesse Royale, qui répondit au discours du président par celui dont le manuscrit lui avait été remis la veille : « J'ai pris connaissance, dit-il, de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France LE ROI mon auguste frère. Je n'ai pas reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution; mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué *en assurant en son nom qu'il en admettra les bases....* » Monsieur énuméra ensuite, conformément au manuscrit qui lui avait été remis, toutes les concessions dont il garantit l'acceptation par son frère, telles que *l'impôt consenti par les représentants de la nation; la liberté publique, individuelle, de la presse, des cultes*, et surtout *les pensions, dotations, l'inviolabilité des votes, des opinions*, etc. C'était à peu près toute la constitution du sénat, et il n'était guère possible que le parti de la révolution exigeât davantage. Le prince n'ajouta à ces promesses forcées que quelques paroles émanées véritablement de son excellent cœur : « *Je vous remercie,* dit-il, *au nom du roi mon frère, de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime, et de ce que par là vous avez assuré le bonheur de la France, pour laquelle le roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang.* Il ne peut plus y avoir parmi nous qu'un sentiment : il ne faut plus se rappeler le passé; nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le tems que j'aurai le pouvoir dans les mains, ce qui, j'espère, ne sera pas long, j'emploierai toutes mes facultés pour le bonheur public. »

Dans tout ce qu'il avait ajouté au discours imposé, on voit que le prince s'était surtout attaché à ne rien dire qui pût compromettre les droits préexistants de sa famille; mais il n'en était pas de même, sans doute, des paroles qu'on l'avait forcé de prononcer, et dont plus d'une fois depuis il a déploré les conséquences. Il les regretta bien davantage quand

(26) Talleyrand ne fit que quelques corrections de sa main au manuscrit de Fouché, que M. Lubis a rapporté tout entier dans son excellent ouvrage sur la Restauration. Nous donnerons le texte de cet écrit très curieux dans les documents historiques qui terminent la publication séparée que nous avons faite de cette notice.

il connut les dispositions du Corps-Législatif, qui n'était dominé ni par Talleyrand, ni par Fouché, et qui vint à son tour, tout uniment, lui présenter ses hommages. « Les longs « malheurs qui ont pesé sur la France, dit Félix Faulcon, chargé de « porter la parole, sont arrivés à « leur terme. Le trône va enfin être « occupé par les descendants de ce « bon Henri, que le peuple français « s'approprie avec orgueil comme « avec amour. Les membre du Corps-« Législatif se glorifient d'être aujourd'hui, près de Votre Altesse « Royale, les interprètes de la joie et « des espérances de la nation. » Il n'y avait là, comme on le voit, aucune exigence, aucune concession imposée; le mot de *constitution* n'y était pas même prononcé. C'était bien l'expression de la France, qui ne demandait le retour des petits-fils de saint Louis que par le souvenir de leurs bienfaits, de leurs vertus, par le mépris, la terreur qu'inspiraient encore les crimes de la révolution. Le prince y répondit avec la bonté, l'effusion de son noble caractère : « Je reçois avec une vive « satisfaction les témoignages d'affection du Corps-Législatif; je vous « en fais mes remerciements. Nous « avons éprouvé, le roi et moi, un « sentiment de gloire, quand nous « avons appris la fermeté avec laquelle vous avez resisté à la tyrannie, dans un moment où il y avait « du danger à le faire. Nous n'aurons « tous à l'avenir qu'un même sentiment, l'amour de la patrie. Nous « avons beaucoup souffert, mon frère « et moi ; mais nos peines ne sont « plus rien. Vous nous direz les « maux de la nation, *vous qui êtes* « *ses véritables représentants*, et « nous chercherons avec vous les « moyens d'y remédier. Votre roi va « arriver ; il est impatient de revoir « cette France dont il est absent depuis vingt-cinq ans ; il apporte un « cœur français. Je ne puis vous dire, « pour moi, la joie que j'éprouve de « me trouver au milieu de vous. « Allons, messieurs, faisons le bien, « et recommençons à être heureux. « Puisse la Providence, qui a si miraculeusement commencé ce grand « œuvre, bénir nos efforts pour le « bonheur de la France. » Combien, après une allocution si touchante, si digne de part et d'autre, le prince ne dut-il pas regretter les humiliantes conditions qu'il s'était laissé imposer par le sénat! et combien les sénateurs eux-mêmes ne durent-ils pas être honteux d'avoir méconnu si étrangement les droits, le caractère du petit-fils de Louis XIV, du frère de Louis XVI, d'avoir si indignement abusé de cette faiblesse, de cette extrême bonté qui avait perdu la monarchie, qui plus d'une fois devait la perdre encore!

Mais peu de jours après, un autre prince fit entendre aux sénateurs démocrates un langage bien différent : ce fut l'empereur d'Autriche, celui des rois confédérés sur lequel le parti de la révolution semblait avoir le plus de raison de compter, et qui cependant fut le premier qui, dans ce temps d'abjection, leur parla véritablement en roi. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale, le sénat tout entier, toujours présidé par Talleyrand, se hâta d'aller lui présenter son hommage; et le ci-devant prélat, dans un discours très-ampoulé, digne en tous points de la moderne diplomatie, ne manqua pas de lui dire qu'il fallait *tout concilier, tout oublier*, hors les *droits acquis par la révolution*, et surtout les pensions, les

dotations sénatoriales! A quoi ce prince, qui, éclairé par les funestes essais de Joseph II, avait toujours détesté les révolutions, répondit avec franchise et dignité que la France ne pouvait plus être heureuse qu'en obéissant à son roi légitime; qu'il avait fait pour le repos de l'Europe un immense sacrifice, qui n'avait pas eu les résultats qu'il s'en était promis...; qu'il avait *combattu pendant vingt ans les principes qui ont désolé le monde!...* On conçoit la confusion dont furent couverts par ces dernières paroles ceux qui depuis vingt ans n'avaient cessé de tourmenter, d'agiter les nations, pour la propagation de ces mêmes principes qu'en ce moment François II s'applaudissait d'avoir combattus... Humiliés et confus, ils se retirèrent en silence, et, rentrés dans leur palais, ils décidèrent, après une longue délibération, qu'il ne serait pas fait mention dans leur procès-verbal des paroles *échappées à l'inadvertance impériale.* Ils s'arrangèrent même pour qu'il n'en fût pas question dans les journaux, déjà rentrés sous le joug de la *liberté* révolutionnaire; et il fut dès lors convenu par les initiés de ne plus parler du monarque autrichien que comme d'un prince *sans vues, sans portée, d'un indigne successeur du philosophe sur le trône*, de Joseph II que le sénateur Lambrechts, l'un des meneurs de cette époque, avait tant admiré et si bien servi! Tous les éloges, tous les compliments furent réservés pour l'élève de Laharpe, pour *le prince éclairé qui avait si bien compris la France, qui appréciait si bien les bienfaits de la révolution, qui comprenait la nécessité d'y persister!*

Ce fut un spectacle véritablement curieux et bien digne d'être observé que celui de ces hommes de révolution restaurant une monarchie et s'efforçant de la faire tourner à leur profit, qui, plus méprisables cent fois que les courtisans des cours, qu'ils avaient si longtemps accusés, répétaient sans pudeur cette poétique adulation d'un de leurs maîtres :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Ce fut surtout dans cette classe de littérateurs que Bonaparte appelait des *idéologues*, et qui eux-mêmes s'intitulaient des *philosophes*, des *libéraux* par excellence, que le czar trouva le plus de flatteurs. Tous lui avaient été recommandés par le précepteur Laharpe, leur ami; et, lorsque l'Institut tout entier alla lui faire visite, ce fut avec eux seulement qu'il s'entretint, surtout avec Garat et Ginguené. Ce dernier, que nous avons connu particulièrement, bien que très-obstiné révolutionnaire, méritait cette distinction sous plusieurs rapports; mais on ne doit pas oublier que Garat était celui qui, le 21 janvier 1793, avait signifié à Louis XVI son arrêt de mort! Et c'était le jour où le czar rétablissait le trône de ce prince qu'il recevait de cet homme l'hommage d'un *éloge* où Moreau était représenté comme un zélé républicain, ce qui était à la fois une inconvenance et un mensonge. Sans doute que plusieurs de ces faits avaient été habilement dissimulés au loyal et généreux empereur, et qu'il les a toujours ignorés. Le but de cet écrit, composé uniquement pour la circonstance, se montra encore plus clairement dans ces basses flatteries adressées sans pudeur à un prince qui les eût rejetées avec indignation, s'il en eût connu le véritable motif. « *C'était,*

« lui disait-il, *une philosophie fondée sur la connaissance la plus profonde de l'esprit humain qui avait dirigé son éducation, environné son berceau! Et cette philosophie respirait dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions: elle était devenue son génie, son âme!* » Comment le jeune czar, placé pour la première fois dans une position aussi difficile, aurait-il pu se soustraire à tant de piéges? Après avoir reçu à son audience les membres de l'Institut, il les visita à son tour dans ces séances académiques où la louange est une obligation du règlement. On doit bien penser que, là, les flatteries ne lui manquèrent pas. Après l'avoir comparé aux Trajan, aux Antonin, un lauréat lui dit *qu'on ne saurait le flatter*, de quelque manière qu'on le louât. L'un des vétérans de l'illustre assemblée ajouta à cette fadeur qu'*il rendait avec usure à la France les fruits de la civilisation que Pierre le Grand était venu y chercher.*

Au milieu de ce cataclysme d'adulations et de bassesses, Talleyrand poursuivait son système, dont elles n'étaient que le moyen et les conséquences. Pour lui, le nom seul du grand empereur était comme un talisman qui, par son intervention, applanissait tous les obstacles, levait toutes les difficultés. Ce fut ainsi qu'il obtint, au nom du sénat et pour récompense de tout ce qu'avaient fait de bien les pères conscrits, la délivrance de cent cinquante mille prisonniers de guerre, au pouvoir de la Russie. C'était assurément un grand acte de générosité, une véritable faveur que les alliés n'eussent certainement pas accordée à Napoléon, parce qu'il n'eût pas manqué de s'en servir contre eux; mais ils savaient bien que les Bourbons n'étaient pas capables d'en agir ainsi, et, dans l'état des choses, la présence de ces prisonniers ne pouvait qu'être fort embarrassante pour le gouvernement de la restauration, qui n'avait déjà que trop de soldats à nourrir et à contenir. La générosité du czar n'en fut pas moins proclamée avec beaucoup d'éclat, et Talleyrand s'arrangea pour avoir avec le sénat tout l'honneur de cette affaire, tandis qu'il rejeta adroitement sur Monsieur, comte d'Artois, qui n'y avait en aucune part, tous les torts d'une concession bien plus réelle que la France fit dans le même temps aux puissances coalisées: ce fut la remise entière, avec un matériel considérable, de toutes les places de guerre qu'elle avait conquises et qu'elle possédait encore en Allemagne et en Italie. Comme cette immense concession fut faite sans dédommagement et que nous fûmes peu après obligés de payer aux mêmes alliés d'énormes contributions de guerre, on a pensé que la valeur, qu'on portait à 250 millions, aurait dû, au moins pour une partie, former une juste compensation de l'énorme fardeau que nous eûmes à supporter. Mais l'astucieux Talleyrand, qui dans cette *affaire*, selon sa coutume, ne s'était sans doute pas oublié, avait tout fait, tout arrangé, pour que, dans l'opinion publique, le blâme tout entier en retombât sur le lieutenant-général du royaume; et ce fut par cette calomnie que commença contre la famille royale le système de détraction et de dénigrement qui devait lui être si funeste.

Ainsi, tout s'arrangeait, dans cette bizarre restauration monarchico-révolutionnaire, pour que les torts, quand il en survenait, fussent inva-

riablement attribués aux royalistes, et pour que tout le mérite des heureux événements appartînt sans partage au parti du libéralisme ou de la révolution; et la populace, toujours crédule, toujours dupe, qui ne comprenait rien à toutes ces contradictions, mais qui, par-dessus tout, voulait la fin de la révolution, qui ne voyait cette fin que dans le retour de la monarchie, criait dans les cours et le jardin des Tuileries, qu'elle ne cessait pas de remplir : *Vive le roi! vive Monsieur!* et, quand elle y voyait des pères conscrits : *A bas le sénat! à bas les régicides!* Et Talleyrand expliquait ces manifestations au czar, qui en fut quelquefois témoin, par *la haine des royalistes, les complots du faubourg Saint-Germain, de ces sottes gens qui n'avaient rien oublié, ni rien appris.* Il se gardait bien de lui faire connaître que, sur plusieurs points de la France, ce sentiment éclatait d'une manière plus vive encore.

A Paris, l'opposition royaliste ne se borna pas toujours à des actes populaires. Une vive polémique commença bientôt, et plusieurs écrits furent publiés, au nombre desquels on doit remarquer ceux de MM. de Langeac, Bergasse et de Marignié. Ce dernier adressa à l'empereur Alexandre une longue épître qui resta sans réponse et sans résultat, mais que l'histoire doit conserver. Comme c'est le fait d'opposition le plus important de cette époque, nous en indiquerons ici les traits les plus remarquables. Il est bon d'observer que M. de Marignié, ancien sécrétaire général de l'université, était un ami particulier de MM. de Bonald, de Chateaubriand et de Fontanes, qui tous les trois alors partageaient ses opinions. D'ailleurs cette pièce doit être considérée comme une des meilleures protestations qui aient été publiées contre ce qui se fit alors de contraire aux vrais principes de morale et d'équité. Après avoir dit que la France entière demandait le rétablissement de la monarchie, sans conditions et surtout sans constitution, M. de Marignié s'exprimait ainsi, en parlant des meneurs de la faction révolutionnaire : « Ils vous le disent, sire; il y a vingt « ans qu'ils nous le disent. Ils ont des « phrases faites, et qu'ils se transmet- « tent de factieux en factieux, pour « décourager notre constance dans « l'amour de nos antiques institu- « tions, et notre confiance en la « sagesse de vos avis pour les mo- « difier selon les temps, les circon- « stances, et avec les formes qui nous « sont propres. Ils ont trouvé un « mot séduisant, un mot magique, « pour donner le change sur leur « ambition, déguiser l'envie qui les « dévore, l'orgueil qui les domine, « l'esprit d'intrigue qui, en les te- « nant dans un état de mobilité per- « pétuelle, aboutit pourtant, quelque « changement qu'il arrive, à les ra- « meuer où il y a un profit et des « places à remplir..... » Après avoir ainsi caractérisé les intentions et le but du parti révolutionnaire, M. de Marignié démontrait avec la même évidence que la monarchie de quatorze siècles n'avait pas existé si long-temps sans une constitution, et que celle-là valait bien tous les vains essais qui depuis vingt-cinq ans s'étaient succédé. Nous ignorons si, dans l'état d'isolement où l'on s'efforçait alors de tenir l'empereur Alexandre, cette importante réclamation lui parvint réellement; mais nous pensons que l'histoire doit la conserver comme un témoignage de l'impuissance dans laquelle fut

alors placée l'opinion des vrais royalistes. Toutes ces questions importantes donnèrent encore lieu de leur part à de vives récriminations, et l'on vit s'engager dans ce débat des hommes très-distingués, MM. de Villèle, Bergasse, Barruel, etc. Quelques autres publièrent des écrits contradictoires, et qui firent beaucoup d'impression. Fouché lui-même eut l'impudence d'adresser au frère du roi une lettre fort audacieuse, où, comme on devait s'y attendre, il soutint la cause du sénat et celle de la révolution. Cette controverse se prolongeant, Talleyrand en prit de l'inquiétude, et, se défiant du caractère incertain d'Alexandre, il le décida à envoyer en Angleterre au-devant de Louis XVIII, afin de hâter son arrivée, et d'insister auprès de lui sur la nécessité de son adhésion à toutes les mesures révolutionnaires, et surtout à la constitution du sénat.

Ce retour d'un prince que le plus grand nombre attendaient comme un libérateur, que d'autres redoutaient comme un maître irrité, comme un juge sévère, est un des faits les plus remarquables de cette époque, et nous devons en rapporter les principales circonstances avec d'autant plus d'étendue que Talleyrand y eut encore une grande influence. C'est à son instigation que Pozzo di Borgo fut envoyé en Angleterre, au nom des rois confédérés, mais plus particulièrement de l'empereur Alexandre, pour y préparer Louis XVIII à toutes les exigences du parti révolutionnaire. Plusieurs causes devaient rapprocher ce diplomate de l'ancien évêque d'Autun. C'était un ennemi personnel de Napoléon, un Corse initié dans toutes les intrigues de la politique Européenne, et qui, vers la fin de l'année précédente, avait déjà fait une apparition à Hartwell, pour y sonder les vues de la famille royale de France, sans rien lui dire de positif sur celles du czar. Cette fois, il dut être plus explicite, et fut chargé positivement de faire accepter par le roi Louis XVIII la constitution du sénat, et de le préparer aux plus larges concessions. Nous avons expliqué dans notre Notice sur ce prince, publiée depuis dix ans, les causes et le but de cette seconde mission, puisée à des sources irrécusables, et nous n'hésitons pas à les donner une seconde fois. C'est un des faits les plus remarquables de cette époque, et nous ne pensons pas que nulle part il ait été raconté avec plus de détails et d'exactitude. « Selon les instructions ou les ordres de l'envoyé russe, disions-nous en 1843, Louis XVIII, en remontant sur le trône de ses pères, devait donner à la France une constitution libérale, reconnaître tous les actes de la révolution, gouverner avec et pour le parti révolutionnaire, attendu que les royalistes étaient peu nombreux, que d'ailleurs, éloignés des affaires depuis longtemps, ils n'avaient aucune expérience, aucune habileté. Ce prince n'avait pas prévu de telles objections, et l'on sent tout le déplaisir qu'il en eut. Cependant il voulait régner; et il dissimula, ce qui lui fut toujours facile. Pozzo di Borgo a raconté, dans une notice qui est sous nos yeux, qu'il revint avec lui jusqu'à Paris, qu'il continua de lui faire connaître les intentions des puissances, que la Déclaration de Saint-Ouen, puis la charte, et enfin toutes les concessions au parti révolutionnaire, furent les consé-

« quences de ses avis, ou, pour mieux « dire, des ordres qu'il avait reçus, « et qu'il transmit avec la plus « rigoureuse exactitude (27). » Mais le jour même où Pozzo di Borgo parut à Hartwell, il y vint un autre envoyé plus vrai et dans lequel Louis XVIII dut mettre plus de confiance: ce fut le comte de Bruges, qui lui apportait de Paris les rapports et les avis de son frère et ceux de quelques vrais royalistes, sur la constitution du sénat et les intrigues de Talleyrand. On ne peut pas douter que ces sages avis, ces prudents avertissemens n'aient eu alors quelque influence sur l'esprit du monarque. On sait assez que, plus qu'aucun autre prince, il avait cru aux déceptions, aux mensonges de ce parti philosophique ou révolutionnaire qui avait perdu la monarchie et qui en ce moment s'opposait à sa restauration; mais on sait aussi qu'une longue et funeste expérience lui avait enfin ouvert les yeux; que, par son admirable déclaration de 1795 au moment où, après la mort de Louis XVII, il prit possession de la couronne, il avait formellement repoussé toute espèce de changement au gouvernement qui, pendant quatorze siècles, avait fait la gloire et le bonheur de la France. Nous en étions encore au début de nos calamités révolutionnaires, lorsque le frère de Louis XVI en caractérisa aussi bien les causes et les tristes conséquences « Oh! ne croyez pas, « dit-il aux Français dans cette mé« morable Déclaration, véritable mo« nument historique trop peu connu, « ne croyez pas ces hommes avides « et ambitieux qui, pour envahir à « la fois vos fortunes et la toute-puis« sance, vous ont dit que la France « n'avait pas de constitution ou que « sa constitution vous livrait au « despotisme. Elle existe aussi an« cienne que la monarchie des Francs; « elle est le fruit du génie, le chef« d'œuvre de la sagesse et le résultat « de l'expérience... Vos pères éprou« vèrent-ils jamais les fléaux qui « nous ravagent depuis que des no« vateurs ignorants et pervers l'ont « détruite? Elle était l'appui com« mun de la cabane du pauvre et du « palais des riches, de la liberté in« dividuelle et de la sûreté publi« que, des droits du trône et de la « prospérité de l'État. Aussitôt « qu'elle a été renversée, propriété, « sûreté, liberté, tout à disparu « avec elle. Vos biens sont devenus « la pâture des brigands. L'instant « où le trône est devenu la proie « des usurpateurs, la servitude et « la tyrannie vous ont opprimés « dès que l'autorité royale a cessé « de vous couvrir de son guide... » Depuis 1795, Louis XVIII avait encore manifesté dans d'autres occasions son repentir de ses premières erreurs sur le danger des principes révolutionnaires. Les conseils et les instructions que lui apporta M. de Bruges étaient parfaitement en har-

(27) Ces faits importants, et sans lesquels il est impossible de comprendre l'histoire de cette époque, sont restés longtemps ignorés; nous pensons même qu'aucun historien ne les a rapportés. Nous avons sous les yeux un document authentique, et qui émane de l'ambassadeur Pozzo di Borgo lui-même, qui a fourni les éléments d'une *Notice biographique* sur lui-même, insérée en mars 1835 dans la *Revue des deux mondes*. On y trouve un récit fort étendu de cette mission de 1814, avec l'aveu positif de l'intervention russe dans l'ordonnance du 5 septembre 1816, fait non moins important dans l'histoire de la Restauration. Pozzo di Borgo fit imprimer à part plusieurs exemplaires de cette notice, qu'il distribua à ses amis. C'est un de ces exemplaires que nous avons sous les yeux.

monie avec ses convictions de cette époque, et il ne fit que le fortifier dans les réponses qu'il dut faire à l'envoyé des rois confédérés. Très-embarrassé au milieu de missionnaires si différents dans l'objet de leur messsge, il s'en tira à peu près comme avait fait son frère à Nancy, dans une position analogue, et comme lui, il allégua la nécessité d'un prompt départ.

Débarqué à Calais le 24 avril, au milieu d'un peuple ivre de joie, Louis XVIII srriva le 29 à Compiègne, où devait s'ouvrir pour lui une autre carrière de discussions, où il allait avoir besoin plus que jamais de fermeté et d'énergie. Au moment où ce prince s'embarquait pour la France, il reçut un message de Talleyrand, qui lui imposa de nouveau la nécessité de déclarer formellement et *par lettres patentes, avant de mettre le pied sur le sol français, qu'il acceptait la constitution, puisque telle était la volonté du sénat.* Et l'ancien ministre de Napoléon ajoutait que tout ce qu'il avait pu obtenir de cette Assemblée, c'était qu'il fût permis au monarque de déclarer que cette constitution, ayant été faite *un peu rapidement,* était susceptible de quelques modifications, et qu'on lui laissait le pouvoir de la discuter avec le sénat lui-même! Le roi comprit sans peine ce nouveau piége, et il ne crut pas devoir suspendre son voyage. Suivant l'itinéraire que lui avait tracé le président du gouvernement provisoire, il se dirigea vers Compiègne, au milieu des acclamations du peuple, qui venait implorer la bonté, la clémence d'un petit fils de saint Louis, qui venait se soumettre à ses lois sans demander ni promesse ni garantie. Il arriva ainsi le 29 avril au château royal de Compiègne, où tout était préparé pour le recevoir. C'était là que devaient aboutir et se dénouer tant d'intrigues et de machinations, ourdies depuis un mois dans la rue Saint-Florentin. On s'en fera une idée quand on saura que le fameux Montgaillard, ce vétéran de la diplomatie révolutionnaire, ce digne sgent du ci-devant prélat, que nous avons fait assez connaître au tome LXXIV de la *Biographie Universelle,* y était lui-même convoqué, qu'il fut un des premiers reçus par S. M et qu'il eut avec elle de longues conférences! Pour ce qui fut dit dans ces entretiens, nous ne savons que ce que ce misérable en a dit lui-même dans plusieurs de ses cyniques écrits, où il s'est vanté de cette inexplicable faveur. Ce qui est bien sûr, c'est qu'il vint à Compiègne avec la recommandation de son protecteur Talleyrand, et que ce ne fut certainement pas dans l'intérêt de la cause monarchique. D'autres émissaires de différents partis, dont on n'a pas mieux connu les motifs, y vinrent également, puis l'abbé de Montesquiou, Becquey, Royer-Collard, ces anciens agents du prétendant, toujours prêts à se prosterner devant la Révolution, et qui, dans un pareil moment, ne devaient pas manquer à leur déplorable système! Une députation du corps législatif vint toutefois dans d'autres intentions, et sembla vouloir protester contre le Sénat, qui persistait à ne pss se soumettre. « Venez, descendant de tant de rois, dirent les législateurs; montez sur ce trône où nos pères placèrent votre illustre famille, et que nous sommes si heureux de vous voir occuper. Tout ce que vainement nous avions espéré loin de vous, Votre Majesté

« nous l'apporte; elle vient sécher « toutes nos larmes, guérir toutes « nos blessures... » Louis XVIII comprit facilement ce langage, et il y répondit, avec autant d'à-propos que de convenance, qu'il recevait avec d'autant plus de satisfaction l'assurance du dévouement et de l'amour des législateurs, qu'ils étaient les *véritables représentants de la nation et que de leur union seule devaient naître la stabilité du gouvernement et la félicité publique.* Tout pouvait finir après de telles explications entre les *véritables représentants de la nation* et leur roi; la dissolution du sénat était prononcée, et Louis XVIII semblait n'avoir plus qu'à se placer sur le trône de ses ancêtres. C'était certainement ce que voulait, ce que demandait la nation tout entière, cette nation dont Alexandre et ses alliés avaient si hautement déclaré qu'ils accompliraient les vœux, qu'en tout ils suivraient la volonté! Mais ce n'était pas ainsi que ce prince l'avait compris, ou, pour mieux dire, ce n'était pas ce que voulaient Talleyrand et le parti révolutionnaire, qui ne cessaient de dire au crédule monarque que c'était sur sa promesse d'*institutions fortes et libérales* que la déchéance avait été prononcée; que ce n'était qu'à ce vote que les *Bourbons devaient leur rétablissement;* que le pays ne devait pas être exposé à de nouveaux troubles, et la paix de l'Europe compromise, parce que ces princes ne voulaient *rien sacrifier de leurs vieux préjugés*, etc., etc. Comment le jeune czar, si généreux, si confiant, n'aurait-il pas été dupe de pareils sophismes, d'aussi impudents mensonges? Ce fut sous de pareilles influences que ce prince vint à Compiègne, pour porter les plus rudes coups aux résolutions de Louis XVIII, déjà fort ébranlées. Son premier raisonnement fut que le nouveau règne ne devait dater que du jour où il accepterait la constitution du sénat, qui, ainsi que la première des constitutions révolutionnaires, lui donnait le titre de *roi des Français;* qu'il fallait renoncer au *droit divin*, aux mots *par la grâce de Dieu, qui n'étaient pas compris de son peuple;* enfin, *qu'il fallait aux Français une constitution; que le sénat avait agi dans son intérêt et selon les idées du siècle* !... On a de la peine à croire que de telles paroles aient pu être prononcées par le monarque le plus absolu de cette époque, et nous qui les tenons de la source la moins récusable, nous sommes encore tenté d'en douter; nous ne pouvons pas comprendre comment l'autocrate, qui réunissait en sa personne le pouvoir civil et le pouvoir religieux, qui passait pour tenir beaucoup à ce double avantage, ait pu s'exprimer ainsi sur le *droit divin.* Tout cela ne s'explique que par le vice de sa première éducation dirigée par l'un des plus ardents révolutionnaires de notre siècle, et par la fatalité de ses liaisons avec Talleyrand, enfin de sa rencontre à Paris dans de pareilles circonstances! Louis XVIII savait tout cela sans doute, et, au premier moment de ce mémorable entretien, il ne parut ni étonné ni convaincu; il fit, avec autant de force que de dignité, cette admirable réponse: « Le droit divin « est une conséquence du dogme re- « ligieux, de la loi du pays; et cette « loi ne peut qu'ajouter à la soumis- « sion, au respect des peuples, et par « conséquent à leur repos, à leur bon- « heur; c'est par elle que, depuis « huit siècles, le droit héréditaire de

« la monarchie est dans ma famille. « Sans elle, je ne suis qu'un vieillard « infirme, longtemps proscrit, réduit « à mendier un asile ; mais par elle, « ce proscrit est roi de France !... « Je ne flétrirai pas par une lâcheté « le nom que je porte, et le peu de « jours que j'ai à vivre !... Je sais ce « que je dois à Votre Majesté, pour la « délivrance de mon peuple ; mais si « un aussi grand service devait mettre à votre discrétion l'honneur de « ma couronne, j'en appellerais à la « France, ou je retournerais en exil ! » L'énergie, la sagesse de cette réponse étonna le czar, sans lui faire changer de résolution. Trop poli, trop habile pour heurter de front un malheureux vieillard dont il respectait la position, il parut lui céder sous plusieurs rapports, et se replia sur les promesses faites au sénat, en son nom, par le lieutenant général son frère. Cette objection embarrassa beaucoup Louis XVIII, mais elle ne le déconcerta point; il finit en déclarant, avec une fermeté dont on ne le croyait pas capable, qu'il n'accepterait point la constitution du sénat ; que, comme ses ancêtres, il prendrait le titre de roi de France et de Navarre; enfin que, conformément à la loi salique, son règne daterait de la mort de Louis XVII. Alexandre ne répliqua point, et là se termina la conférence.

Ce fut alors qu'on vit l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse qui venaient présenter leurs félicitations sans vouloir entrer dans aucune explication politique. Pour cela, ils avaient donné leurs pouvoirs au czar, et ils s'en rapportaient complétement à lui. D'ailleurs leur principal but se trouvait rempli : la puissance de Napoléon était tombée, et ils le croyaient pour toujours hors d'état de la relever. Cette grande réunion se termina par un dîner que la présence d'aussi illustres convives rendit bien remarquable. Nous ne pensons pas qu'on trouve dans l'histoire un exemple d'autant et de si grands potentats assis à la même table. Le roi de France en fit les honneurs avec grâce et dignité ; c'était la partie de la royauté qu'il entendait le mieux. Par une faveur spéciale, le prince de Schwartzenberg, Blucher et d'autres chefs de la coalition y eurent une place, ainsi que les cinq maréchaux de France, qui se trouvaient alors à Paris, les mêmes qui, quelques jours auparavant, étaient allés au-devant du lieutenant général du royaume. Cette fois ils n'oublièrent pas la cocarde blanche, et ils protestèrent du plus entier dévouement à la monarchie. Contre l'usage de pareilles réunions, la conversation ne fut pas trop languissante ; on y aborda même des questions politiques, et Louis XVIII parla avec un air de supériorité que lui donnait l'assurance d'avoir triomphé d'Alexandre. Ce prince, en apparence plus humble, mais certainement plus fin, plus habile, se borna au rôle d'approbateur. François II et Frédéric-Guillaume, gardant le silence, laissèrent cependant voir qu'ils n'approuvaient pas tout ce que l'on faisait. L'ancien général de la République, Bernadotte, devenu prince-royal de Suède, dit, avec la franchise d'un soldat parvenu, que, tout en parlant sans cesse de liberté et d'égalité, les Français étaient le peuple le plus facile à gouverner ; et il ajouta en s'adressant à Louis XVIII : « Faites-vous craindre d'abord, ils vous « aimeront ensuite. Pour leur commander, il ne faut qu'une main de fer « avec un gant de velours. » Talleyrand, à un bout de la table, s'en tint

au rôle d'observateur. Dans une caricature que firent les Anglais, ils le représentèrent tenant par un fil chacun des illustres convives de Louis XVIII, et les faisant mouvoir à son gré. On se sépara de bonne heure, après s'être adressé réciproquement des compliments, des vœux plus ou moins sincères; enfin on put croire que la paix du monde était pour toujours assurée!

Le lendemain, Louis XVIII partit pour Saint-Ouen, où une députation du sénat lui était enfin annoncée. Il ne doutait pas qu'elle ne lût très-humble, très-respectueuse, et que surtout elle ne lui parlât pas de constitution. Il ne doutait pas non plus qu'Alexandre et Talleyrand eussent été subjugués par sa fermeté et son éloquence. Mais il s'était trop flatté, et sa surprise fut extrême quand il entendit le président du sénat, qui encore une fois en fut l'orateur, insister plus que jamais sur la nécessité d'une constitution, et lui dire: « Vous savez mieux que nous « que de telles institutions, si bien « éprouvées chez un peuple voisin, « donnent des appuis et non des « barrières aux monarques amis des « lois et pères des peuples. Oui, sire, « la nation et le sénat, pleins de « confiance dans les hautes lumières « et les sentiments magnanimes de « Votre Majesté, désirent avec elle « que la France soit libre, pour que « le roi soit puissant... » A ces phrases inattendues, et dont le sens n'était que trop évident, Louis XVIII se contenta de répondre qu'il était *sensible aux expressions qui lui annonçaient les sentimens du sénat*, et il pensa que, par ces insignifiantes paroles, il s'était mis hors d'embarras. Mais l'audience était à peine terminée que l'envoyé du czar, Pozo di Borgo, vint de la part de son maître, apporter de nouvelles exhortations en faveur du sénat. On n'imagine pas à quel point le monarque le plus absolu de l'Europe était alors entiché de libéralisme, de constitutionnalisme, de tous les rêves de nos révolutions! Et dans le même temps Talleyrand, qui n'était pas retourné à Paris avec les sénateurs ses collègues, réitéra ses instances sur le même sujet. « Mais si j'adoptais tout cela, lui dit Louis XVIII, vous seriez debout, monsieur de Talleyrand, et moi je serais assis... » Là se terminèrent les discussions, et l'entrée à Paris fut irrévocablement fixée pour le lendemain 3 mai. Le même jour parut la fameuse Déclaration de Saint-Ouen, par laquelle le petit-fils de Louis XIV, croyant avoir éludé les prétentions du sénat, fut persuadé qu'il avait sauvé les principes et l'honneur de la monarchie, en annonçant que, *résolu d'adopter une constitution libérale, mais sagement combinée, et ne pouvant en adopter une qu'il était indispensable de rectifier*, il convoquait pour le 10 du mois suivant *le sénat et le Corps-Législatif, pour mettre sous leurs yeux un travail fait par une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et ayant pour base les garanties demandées par le sénat*. C'était, il est vrai, se soustraire à l'initiative des sénateurs; mais c'était encore se soumettre à leur pouvoir, et déclarer qu'aucun des torts de la révolution ne serait réparé, qu'aucun des crimes ne serait puni. Personne assurément alors ne réclamait sur ce dernier point, et, avec le testament de Louis XVI à la main, toute la France y applaudissait. Le duc d'Angoulême l'avait formellement déclaré au nom du roi en entrant sur le territoire; mais ce

dont les victimes, ce dont les royalistes avaient au moins le droit de s'étonner, c'est qu'à côté de tant de concessions faites à leurs persécuteurs, il n'y avait pas, dans cette espèce de capitulation, une seule clause, une simple promesse de dédommagement, une parole de consolation pour tant de pertes, tant de souffrances! Loin de là il y eut bientôt une loi par laquelle les plaintes, même les gémissements furent interdits sous les peines les plus sévères! Et l'on appela cela une restauration de la monarchie, de la morale, de la religion!

La joie qu'ils éprouvèrent en voyant remonter sur le trône l'antique race de leurs rois, ne permit pas à tous les Français, dans le premier moment, d'apercevoir cette monstrueuse anomalie; mais bientôt, comme on devait s'y attendre, de nombreuses réclamations éclatèrent. Parmi les écrits les plus remarquables, nous citerons un fragment de M. de Villèle, alors maire de Toulouse, et plus tard devenu si célèbre : « La déclaration « du roi est calquée presque en entier « sur la constitution déjà prononcée « par le sénat. *Cette œuvre n'est donc « pas celle du roi;* c'est celle d'un « corps qui, comme toute la France « le sait, n'avait point qualité pour « la faire. N'ont-ils pas fait assez « d'essais sur nous, les hommes par « lesquels nous nous sommes laissé « diriger trop long-temps? N'avons-« nous pas sacrifié au soutien des fu-« nestes idées de ces empiriques, « assez de richesses et de généra-« tions? Qu'est-il résulté de la con-« fiance que nous avons eue dans « leurs promesses? La dévastation « du monde et l'envahissement de « notre patrie!... »

Si le 3 mai 1814 ne fut pas le premier jour du règne de Louis XVIII, puisqu'il lui fut permis de dater son avénement de la mort de son neveu Louis XVII, on peut au moins dire que c'en fut le plus beau, le plus éclatant. Le temps était magnifique, et la population de la capitale tout entière, pressée sur son passage, faisait retentir les airs de vivat, de cris de joie! Partout se montraient des fleurs de lis, des drapeaux blancs, partout on s'empressait de rappeler à l'auguste famille son antique origine, ses droits au premier trône de l'univers. La fille de Louis XVI était à la gauche du monarque, et les deux derniers princes de l'illustre maison de Condé sur le devant de la voiture, Monsieur, comte d'Artois, et son fils le duc de Berri étaient à cheval sur les côtés. Tel fut le touchant tableau que présenta le cortége royal jusqu'aux portes de la cathédrale, où le monarque radieux reçut l'eau bénite; fut harangué, par l'abbé Lamyre, vicaire général (28), et dit que son premier soin en entrant dans sa bonne ville était de venir remercier Dieu; que, fils de saint Louis, il s'efforcerait d'imiter ses vertus.

Une circonstance lâcheuse, et qui fut à peine aperçue du public, vint cependant obscurcir la sérénité de

(28) Ceux qui avaient été témoins des premiers événements de la révolution, et le nombre en était encore très-grand à cette époque, virent avec peine que le cardinal Maury, alors archevêque de Paris, ne parut pas à la tête du clergé dans une solennité consacrée au rétablissement d'une monarchie qu'il avait naguère défendue avec tant de talent et de courage! On sut même que c'était d'après un ordre formel du roi, et l'on s'étonna que les torts d'un homme aussi distingué, si toutefois il en avait eu, ce que nous ignorons, ne fussent pas compris dans les promesses *d'union et d'oubli* si hautement répétées, et qui par la semblaient réellement ne s'appliquer qu'aux torts et aux crimes des révolutionnaires!

ce beau jour. Depuis la capitulation du 30 mars, et surtout depuis l'arrivée de Monsieur, comte d'Artois, c'était la garde nationale qui avait fait, avec un zèle admirable, le service militaire de la capitale tout entier, et elle était ravie de le continuer en présence du roi; mais par suite du système d'union et de fusion qui devait avoir des suites si funestes, on imagina de lui adjoindre ce jour-là quelques compagnies de la garde impériale, récemment arrivées de Fontainebleau, et auxquelles Napoléon avait fait de si touchants adieux. Placée aussitôt dans le cortége royal, au milieu de la joie publique, cette troupe n'y prit aucune part. Ce fut en vain que la garde nationale, le conseil municipal et tout le peuple s'efforcèrent de l'y porter par leurs exhortations et leur exemple; immobiles et muets, ces vieux soldats de l'empire restèrent impassibles en présence de la Majesté Royale que tout le monde saluait et applaudissait, que seuls ils semblaient braver. Ils accompagnèrent ainsi le cortége royal jusqu'aux Tuileries; mais ils n'y restèrent point pour faire le service, et retournèrent à leur caserne. Ce fut encore la garde nationale qui dut garder le palais du roi. Ce fait, en apparence peu important, fut ignoré de beaucoup de monde; mais il fit une vive sensation sur l'esprit de Louis XVIII et de ses vrais amis, qui surent le lendemain que cette audacieuse démonstration était le résultat d'un complot formé par les plus hauts personnages, par ceux-là mêmes qui étaient venus complimenter le monarque à Compiègne, et qui l'accompagnaient dans cette solennité. La première pensée des conseillers de Louis XVIII fut de licencier une troupe aussi évidemment hostile, et, dans la position où se trouvait alors le gouvernement de la restauration, au milieu de tant de témoignages de confiance et d'amour, cette mesure était aussi facile que nécessaire; mais elle n'était pas dans le système d'union et de fusion que déjà l'on avait adopté.

Dès que la royauté se fut installée dans les Tuileries, ses premiers soins furent donnés à l'organisation de son gouvernement, et en cela encore Talleyrand conserva son exclusive influence. Le lieutenant général avait peu changé au gouvernement provisoire créé par l'ancien évêque d'Autun. Louis XVIII n'y changea pas davantage, et, si l'on en excepte M. de Blacas et deux ou trois fidèles venus d'Hartwell, on peut dire que ce fut encore la table de whist qui gouverna la France, et qu'ainsi qu'on l'avait fait dire au frère de Louis XVI, rien n'était changé. Talleyrand, comme on devait s'y attendre, resta ministre des affaires étrangères; l'abbé de Montesquiou devint ministre de l'intérieur, et l'abbé Louis des finances; le général Dupont, dont on voulait exploiter les ressentiments contre Napoléon, fut ministre de la guerre, et M. d'Ambray eut le portefeuille de la justice, par suite d'un engagement pris avant la restauration, ce qui étonna ceux qui n'ignoraient pas que beaucoup d'engagements et de promesses du même genre restaient oubliés et méconnus. Malouet, qui fut ministre de la marine, ne manquait ni de sens ni d'expérience; mais c'était un vieillard maladif et dont les services ne pouvaient se prolonger longtemps. Du reste, en tout cela, les gens sensés virent peu de fixité et de durée. Talleyrand, qui s'était donné les fonctions les plus pénibles,

put à peine leur consacrer quelques instants, et il y plaça par intérim le sénateur Jaucourt. Pour lui, il eut à s'occuper de faire mouvoir la machine constitutionnelle, et de conclure le traité de paix dont les souverains alliés, et surtout l'empereur Alexandre, voulaient voir la fin avant de quitter Paris. Ainsi il fallut se hâter, et par ce traité, qui fut signé le 30 mai, moins d'un mois après l'arrivée du roi, la France fut ramenée dans ses limites de 1792, avec quelques additions de la Savoie, de Montbelliard, et la perte irrévocable de ses plus belles colonies. Il y eut encore à sa charge d'énormes stipulations financières, et nous dûmes payer les déprédations, les concussions exercées dans tant de contrées par nos modernes Verrès. Ce n'était pas là sans doute ce qu'avait promis l'empereur Alexandre, au nom de ses alliés, par sa Déclaration du 31 mars; mais ce prince avait tant fait pour Talleyrand, pour le sénat! Quelque dures que fussent ces conditions, elles l'étaient cependant moins que si Napoléon eût été admis à traiter, comme il voulait le faire, par Caulaincourt, et si l'empereur Alexandre ne se fût pas regardé comme engagé par la Déclaration que lui arracha si adroitement Talleyrand. Louis XVIII était d'ailleurs si impatient de régner, d'être délivré du joug de ses alliés, et de voir leurs armées évacuer notre territoire, qu'il consentit à tout.

Ainsi, par les intrigues de Talleyrand, la crédulité et l'excessive confiance d'Alexandre, tout le système, toutes les vaines théories qui depuis si longtemps désolaient la France, que Napoléon avait si heureusement comprimées, allaient se trouver rétablies, même amplifiées dans les choses comme dans les personnes! Rien ne devait manquer à cette réhabilitation de la révolution par la monarchie. Au premier aspect, Louis XVIII parut avoir compris le piége qu'on lui avait tendu, et il résista assez bien; mais bientôt, se flattant d'être plus habile ou plus rusé, il crut avoir sauvé le principe monarchique en annonçant qu'il allait *octroyer* lui-même ce qu'on prétendait lui imposer, en faisant rédiger par une commission une charte qui n'était autre que celle du sénat, puisqu'elle était assise sur les mêmes bases et conçue à peu près dans les mêmes termes. Voilà ce que fut réellement cette Déclaration de Saint-Ouen, qui devait tout réparer, tout constituer, qui fut tant applaudie par ce bon peuple, si facile à seduire, et qui avait tant d'envie de revoir son roi! Et il fallut se hâter; car l'empereur Alexandre, près de se rendre en Angleterre, avait dit qu'il ne partirait pas sans avoir vu le grand œuvre accompli, sans avoir été témoin des premiers mouvements de la machine constitutionnelle (29).

En moins d'un mois, pour nous servir de l'expression consacrée, cette constitution fut *bâclée;* et le monarque la présenta aux chambres réunies, dans la séance du 4 juin 1814. Son discours, où il fit toutes les concessions obligées, fut très-applaudi; mais celui

(29) Un billet de ce prince à M. de Talleyrand contenait ces mots très-précis : *Mon départ est irrévocablement fixé à mardi prochain* (c'était le samedi qu'il écrivait); IL FAUT *que la constitution soit définitivement arrêtée et acceptée par le roi auparavant.* Il résulta d'une injonction aussi positive que quelques articles encore en discussion furent renvoyés pour être la matière de ce qu'on appelait *les lois organiques*, qui donnèrent lieu plus tard à tant d'agitations et d'intrigues, ainsi que l'avait sans doute pensé le prévoyant ministre.

du chancelier Dambray le fut moins, parce qu'il eut assez de fermeté et de courage pour appeler la charte *octroyée* une ordonnance de *réformation*, qu'il fit remonter la date de l'avénement à la mort de Louis XVII, à cette époque où la France, *égarée par de fausses théories, était devenue la proie des factions*, et qu'il ajouta à ces trop véridiques paroles: que le roi, *remis en possession de ses droits*, voulait exercer l'autorité *qu'il tenait de Dieu et de ses pères, en posant lui-même les bornes de son pouvoir!* Une liste de pairs, au nombre de cent cinquante, fut ensuite proclamée. Il serait assez curieux de dire toutes les circonstances qui accompagnèrent cette création de pairs dont la plus grande partie fut désignée par Talleyrand. Quelques-uns des illustres furent pris dans l'ancienne noblesse, le plus grand nombre dans la nouvelle. Aucun des habitués de la table de whist n'y fut oublié. Les régicides immédiats en furent seuls exclus; mais ils eurent pour dédommagement, ainsi qu'il avait été convenu, de bonnes pensions, d'amples dotations, et surtout la garantie la plus absolue qu'aucun vote ne serait recherché ni poursuivi.

Comme on devait s'y attendre, les premiers essais de la machine parlementaire ne furent pas heureux; on vit paraître à cette tribune, si longtemps muette, plusieurs vétérans de la démagogie que l'on croyait morts depuis longtemps, et qui se dédommagèrent bien du silence auquel les avait condamnés le mépris impérial. La discussion de l'adresse leur en fournit une bonne occasion. Ce fut le député Durbach qui attacha le grelot; il ne craignit pas de déclarer que c'était *avec une profonde douleur et d'inexprimables regrets* qu'il avait vu les ministres *déterminer le roi à n'accorder à ses sujets qu'une charte concédée, au lieu d'accepter une constitution* LIBÉRALE... Puis, dans un autre discours, empreint des mêmes couleurs, il accusa les ministres du Roi Très-Chrétien d'un tort bien plus grave, celui d'avoir empêché les ouvriers de travailler le dimanche, et permis aux catholiques de faire des processions! Il n'en fallut pas davantage, à cette epoque d'agitation, et d'aveuglement pour mettre en émoi toutes les passions Nous pensons bien qu'alors Louis XVIII commença à voir la profondeur de l'abîme dans lequel il s'était plongé; mais il n'avait ni assez de vigueur ni assez de franchise pour retourner sur ses pas, et les discussions qui survinrent ne firent qu'augmenter son embarras Celle de la presse surtout, présenta de grandes difficultés. Effrayés des écrits hostiles qui se multiplaient de plus en plus, et peu rassurés par les partisans de la royauté, qui, n'étant ni soutenus ni encouragés, ne pouvaient que garder le silence, le ministère proposa une loi de censure, aussi remarquable par l'insuffisance des moyens que par la bizarrerie des idées, et qui au fond n'était qu'une évidente négation des concessions que l'on venait de faire. L'abbé de Montesquiou, qui la présenta et qui en soutint la discussion, bien que très-disposé à fléchir devant le parti révolutionnaire, fut mal accueilli, et sa loi ne passa, après de longs débats, qu'à une faible majorité; ce qui était d'un mauvais augure pour la royauté à son début. Dans la discussion du budget, qui suivit, le ministre des finances, Louis, fut entendu avec plus de faveur,

quand il proposa la liquidation de la dette publique *arriérée*, jusque-là repoussée par tous les gouvernements, surtout par celui de l'empire, qui ne s'était pas cru obligé de payer les dettes de la révolution. Le projet fut vivement appuyé par les orateurs du parti révolutionnaire, qui pour la plus part y avaient un intérêt personnel. Il ne manquèrent pas de dire que, dans un moment où la France avait besoin d'un grand crédit, le plus sûr moyen d'en obtenir était de payer ses dettes; ce qui eût été vrai, si ces dettes avaient été celles de la royauté, et si toutes eussent été contractées au profit de l'État. Ce qui est bien plus vrai, et malheureusement trop positif, c'est que cette liquidation a coûté horriblement cher, qu'elle a passé presque tout entière dans les mains des étrangers, des ennemis de la France, qu'enfin elle a ouvert le gouffre où s'écoulera encore longtemps le sang des générations. Un projet moins important, mais plus spécialement encore destiné à complaire au *libéralisme*, fut la proposition du même ministre, de vendre trois cents mille hectares de biens d'Église qui avaient échappé aux conséquences des premières spoliations, et que l'on aurait pu rendre au clergé comme on avait fait des biens d'émigrés qui se trouvaient dans le même cas. Ce projet fut très-chaudement discuté à la chambre des pairs; et il n'est pas inutile de dire que l'ancien évêque d'Autun, le protecteur, le constant ami du financier Louis, qui avait lui-même, à la tribune de l'assemblée constituante, provoqué avec tant d'ardeur les spoliations, les ventes des biens du clergé, se montra encore dans cette occasion fort opposé à tout projet de restitutions ou de dédommagement, et que, par un long discours, il appuya tous les projets de l'abbé Louis. Il y eut encore à cette époque, aux deux chambres, quelques discussions non moins irritantes sur des questions de biens nationaux, sur les garanties à donner aux acquéreurs dont par-dessus tout il fallait assurer le repos!

Quant aux victimes, aux familles dépouillées, il ne leur fut pas même permis de faire entendre une plainte ni un gémissement. C'étaient des gens indignes, sans capacité, sans courage, qui n'avaient *rien oublié, rien appris*, qui avaient le tort irrémissible de penser aux biens qu'on leur avait pris, de ne pas oublier leurs parents qu'on avait égorgés! Il fut fait une loi qui interdit toute réclamation, toute plainte en leur faveur, et des hommes d'un haute probité furent traînés en justice et condamnés pour l'avoir enfreinte! Pour les royalistes fidèles, qui avaient refusé toute participation aux actes révolutionnaires, qui avaient été victimes de leur zèle par l'incarcération ou d'autres infortunes, ils n'étaient bons qu'à livrer aux risées de la multitude; c'est ce qui fut fait dans plusieurs pamphets, même dans quelques journaux subventionnés par la liste civile. Ce que la postérité ne croira pas, c'est que le roi Louis XVIII lui-même prit part à la rédaction d'une pièce de théâtre (*la Famille des Glinets*) consacrée tout entière à déverser le ridicule sur les gens de bien qui, pensant que leur tour était enfin arrivé de concourir au bonheur de la patrie, venaient lui offrir leur services, et se voyaient repoussés par l'ingrate royauté, qui les persiflait,

qui insultait à leur fidélité. Beaucoup de pamphlets dans le même sens parurent à cette époque. Le régicide Carnot alla jusqu'à dire, dans un odieux libelle qu'il eût l'audace d'adresser au roi lui-même et de faire crier dans les rues, que la condamnation de Louis XVI était un acte de justice, que c'était d'ailleurs aux émigrés, aux royalistes qu'il fallait l'attribuer. Et tout cela se faisait en présence du monarque et de ses ministres, qui s'en défendaient à peine, qui ne paraissaient occupés que de repousser, de calomnier les royalistes! Enfin il ne fut plus possible de douter que c'était au profit de la révolution et de ses promoteurs, beaucoup plus qu'à celui de la royauté et de ses amis, de ses véritables défenseurs, que cette restauration s'était faite.

Et l'on sait qu'à côté de ces provocations à la révolte, de ces audacieuses manifestations, se tramaient secrètement des complots trop réels, tels que la conspiration militaire qui avait commencé le jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris, et qui s'était si bien organisée que les affiliés recevaient une solde, étaient soumis à des inspections, des revues, qu'enfin leur discipline était plus régulière que celle de l'armée royale! Lorsqu'à ce complot se fut réuni le parti révolutionnaire, que dirigeait Fouché et Carnot, le succès ne fut plus douteux; Talleyrand, qui s'était ligué depuis long-temps, comme nous l'avons dit, avec l'ancien ministre de la police, eut connaissance sans aucun doute de toutes ces intrigues, et l'on sait qu'avant de se rendre au congrès de Vienne, voulant, selon son usage, se ménager un appui pour toutes les éventualités, il chercha à faire entrer le duc d'Otrante dans la chambre des pairs, qu'il le proposa même pour directeur général de la police; mais la tache du régicide l'en éloigna pour le moment. Sur ce point l'on n'avait pas encore surmonté tous les scrupules de Louis XVIII. Nous ne pensons pas d'ailleurs que ce prince ait beaucoup mieux fait en confiant ces importantes fonctions à Dandré, ancien collègue de Talleyrand, qui l'avait retrouvé en 1793 à Londres où ils s'étaient très-bien entendus, et qui, comme lui habile spéculateur, bien que long-temps agent secret de Louis XVIII, ne s'était pas beaucoup éloigné du système et des opinions de l'ancien évêque.

Le congrès de Vienne fut encore un théâtre bien digne du prince des diplomates, et l'on ne peut pas dire qu'il y ait fait défaut à sa grande renommée. Cependant il n'y conserva pas l'influence qu'il avait eue sur les événements de Paris. On a dit que cette réunion sans exemple de rois et de potentats devait être, par ses conséquences, la dernière limite de la révolution, comme, deux siècles auparavant, le congrès de Westphalie l'avait été du schisme de Luther. Nous pensons qu'il y a beaucoup de vérité dans ce rapprochement, et que la présence de Talleyrand dut y ajouter encore. Si la puissance française qu'il fut chargé d'y représenter était devenue trop infime pour qu'il y jouât le premier rôle, pour qu'il y fût ce qu'avaient été les envoyés de Louis XIV à Munster, ce qu'il avait été lui-même à Presbourg, à Tilsitt, on doit au moins reconnaître que, comprenant bien sa position, il vit qu'il avait besoin de plus de souplesse, d'habileté, et que s'il ne réussit pas en tous points, il se montra digne du titre de prince des diplomates qu'on lui avait donné depuis

Digitized by Google

long-temps. D'abord il avait bien choisi ses suppléants, ses adjoints et il sut en tirer bon parti. « J'emmène avec moi Dalberg, avait-il dit, parce qu'il me servira par ses relations, à propager les secrets que je veux que tout le monde sache. Noailles est l'homme du pavillon Marsan, et quant à être surveillé, il vaut mieux l'être par celui que j'ai choisi. La Tour du Pin me servira à signer les passeports et La Besnardière sera pour le travail. »

La première et la plus importante des questions qui durent être traitées fut celle de la Saxe que la Prusse voulait tout entière, et que la Russie, qui l'occupait par ses troupes, était près de lui livrer, ce dont elle prétendait bien se dédommager par le duché de Varsovie, depuis longtemps convoité. L'Angleterre paraissait avoir consenti à ces spoliations et son envoyé lord Castelreagh avait exprimé clairement son opinion à cet égard dans une note au *prince de Hardenberg*, ministre prussien. « Je déclare, lui avait-il dit, que, si l'incorporation de la totalité de ce pays dans la monarchie prussienne est nécessaire pour assurer en Europe la sûreté et la confiance générale, quelque peine que j'éprouve personnellement à l'idée de voir une ancienne maison, si profondément affligée, je ne saurais nourrir aucune répugnance morale ou politique contre la mesure elle-même. « Si jamais un souverain s'est placé « dans le cas de devoir être sacrifié à la tranquillité future de l'Europe, je crois que c'est le roi de Saxe, qui, par ses tergiversations perpétuelles, et parce qu'il a été non-seulement le plus dévoué, mais aussi le plus favorisé des vassaux de Bonaparte, contribua de tout son pouvoir et avec empressement, en sa double qualité de chef d'État allemand et d'État polonais, à pousser l'envahissement jusque dans le cœur de la Russie. Je n'ignore pas qu'il y a eu en Allemagne plusieurs exemples d'une *immoralité publique* du même genre; je ne serais pas fâché qu'en pardonnant à la masse des coupables, on *fît un exemple sur un d'entre eux, pour arrêter le cours d'une calamité aussi intolérable.* » C'était là, il faut en convenir, un bien singulier langage dans la bouche d'un envoyé britannique parlant à un ministre prussien ! et si Talleyrand voulut en empêcher les conséquences, nous ne pensons pas que ce soit avec l'intention de punir un acte *d'immoralité publique*. D'autres causes le firent agir, nous n'en doutons point, et, s'il ne réussit pas entièrement, on ne peut en accuser ni ses intentions, ni son habileté. L'affaire était difficile. Tout semblait arrêté, et même en voie d'exécution, lorsqu'il arriva au congrès le 25 septembre 1814. Malgré la protestation du roi de Saxe, qu'on retenait prisonnier dans le château de Frédérichfeld, et les scrupules de l'empereur François II, qui hésitait à concourir au détrônement d'un prince son parent, la Prusse avait pris possession des États de ce prince, qui lui avaient été remis par les troupes Russes, et de son côté l'empereur Alexandre s'était emparé du grand-duché de Varsovie évacué par les Prussiens. Le prince de Bénévent ne parut point effrayé des obstacles que lui présentait un pareil état de choses. Il ne renonça pas au projet qu'il avait formé d'empêcher que la Saxe tout entière ne passât dans les mains de la Prusse, et le duché de

Varsovie dans celles de la Russie. Il conçut en même temps un autre projet, qui en apparence ne présentait pas moins de difficultés, mais qui, pour lui personnellement, dut présenter de plus grands avantages : ce fut de rendre à la maison de Bourbon le trône des Deux-Siciles, occupé par Joachim Murat, beau-frère de Napoléon. On doit penser de combien d'intrigues et de sourdes menées de telles opérations furent la conséquence. Le prince des diplomates était là dans son élément, et l'on peut être assuré qu'il n'y fit point défaut à sa renommée. Quand l'empereur Alexandre en eut connaissance, et quand surtout il apprit que c'était contre lui-même et contre son intime allié le roi de Prusse que ces plans étaient dirigés, il en fut d'autant plus étonné qu'en ce moment-là même il désirait sincèrement resserrer encore les liens qui l'attachaient à la France, et qu'il avait manifesté l'intention de contracter une alliance avec la famille royale, en donnant au duc de Berri la main de la princesse Anne sa sœur. Il fit appeler Talleyrand dans son cabinet, et, n'ayant rien pu en obtenir de satisfaisant après une longue conférence, il se contenta de lui dire froidement : « J'aurais espéré plus de reconnaissance de la part de la France, monsieur de Talleyrand, et de vous « même. » Cette explication n'amena pas une rupture définitive, mais il en résulta beaucoup de froid et de lenteur dans les négociations. Nous ne comprenons pas, en vérité, comment le prince de Bénévent avait pu en venir à de tels procédés envers l'empereur Alexandre; et comme nous, tous les historiens en ont témoigné beaucoup d'étonnement. Ceux qui passent pour l'avoir le mieux connu n'ont pas hésité à dire qu'il avait été gagné par le roi de Saxe; et l'on est allé jusqu'à articuler pour cela une somme de plusieurs millions. Sans aller aussi loin, nous dirons avec notre franchise accoutumée que toutes les probabilités sont pour cette présomption et que la cupidité trop connue du plénipotentiaire doit y il ajouter encore. Cependant il est juste de dire que la plus grande partie de ces projets était dans ses instructions, à la rédaction desquelles il avait lui-même concouru, et que Louis XVIII était le fils d'une princesse saxonne! Mais d'un autre côté il est bien sûr que ce prince avait un grand intérêt à rester parfaitement d'accord avec la Prusse et la Russie, que surtout il ne devait rien négliger pour éloigner des bords du Rhin la première de ces puissances, et ne pas lui faire donner les contrées de la rive gauche de ce fleuve qu'en définitive elle a obtenues pour dédommagement de la portion du royaume de Saxe à laquelle elle a dû renoncer. « Il y a, dit l'abbé de Pradt « en parlant de la possession des « provinces rhénanes par la Prusse, « deux principes invariables dans « le système de la France : alliance « et éloignement. L'un est le moyen « de l'autre. Or, dans tout le congrès, la France n'a travaillé qu'à « aliéner d'elle la Prusse, et qu'à la « forcer à se rapprocher de sa propre « frontière... Si la France est restée « muette sur l'envahissement de l'Italie par l'Autriche, pourquoi a-t-elle « fait tant de bruit sur celui de la « Saxe par la Prusse? La conservation « de la Saxe dans son intégrité « étant démontrée impossible, c'était « bien peu la servir que d'attacher « tant d'importance à une question « dont le meilleur résultat ne pouvait

« la préserver d'un déchirement. » Il est bien vrai que Louis XVIII avait déclaré qu'il renoncerait plutôt à la couronne que de souffrir que son cousin fût dépouillé de ses États; mais ce n'était pas son dernier mot, comme on doit le penser quand on connaît bien le caractère de ce prince, qui tenait beaucoup plus à sa couronne qu'à ses liens de famille. Il est donc bien sûr que Talleyrand fut parfaitement le maître de diriger les négociations à son gré. Et ce fut sans doute par les mêmes moyens et dans le même but que furent dirigées celles de Naples, où il eut du moins l'avantage de faire remonter sur son trône un autre parent de son roi, et de se faire donner, avec une forte somme, la principauté de Dino pour celle de Bénévent, près de lui échapper.

Dans leur zèle pour le roi de Saxe, les plénipotentiaires français ne se bornèrent pas à des intrigues, à de sourdes menées. Après avoir partout colporté les protestations et les plaintes de ce prince, ils les consignèrent dans un long mémoire qui fut remis à tous les membres du congrès. Il ne serait pas juste de contester la vérité et l'exactitude des principaux faits de ce mémoire, mais on doit convenir que sous tous les rapports il était, de la part des plénipotentiaires français, sans convenance, sans opportunité, et que pour la France les conséquences en ont été très-funestes. Les conclusions surtout en étaient très-amères pour le roi de Prusse et même pour l'empereur Alexandre, auquel on le savait attaché par d'indissolubles liens. « Si le roi de Saxe, y était-il dit, doit être jugé, ce ne peut être *par ceux qui voulaient profiter de ses dépouilles, ni par ceux dont la politique seule a nécessité les fautes qu'il a pu commettre*... On sent à quel point ce dernier trait, plus particulièrement dirigé contre Frédéric-Guillaume, dut irriter le monarque prussien.

Quant à l'empereur Alexandre, les plénipotentiaires français ne le ménagèrent pas davantage relativement à l'invasion de la Pologne; mais si leurs plaintes à cet égard avaient quelque apparence de raison, on doit au moins reconnaître qu'elles étaient, encore plus que celles qu'ils dirigèrent contre le roi de Prusse, dépourvues de convenance et d'opportunité. Ce prince tenait évidemment alors dans ses mains les destinées de l'Europe; et s'il n'avait pas donné à la restauration des Bourbons une meilleure direction, on ne pouvait pas douter que ses intentions n'eussent été très-bonnes, et qu'en cela il n'eût été indignement trompé par Laharpe et Talleyrand, qui en ce moment ne le combattait pas seulement dans les opérations du congrès, mais l'attaquait encore secrètement et avec plus de perfidie dans la correspondance particulière qu'il entretenait avec Louis XVIII. C'est dans cette correspondance qu'il avait l'impudence d'écrire, à l'occasion d'un projet de mariage de la sœur du czar avec le duc de Berri, qu'*il ne fallait pas que la France favorisât les vues ambitieuses et les idées révolutionnaires dont l'empereur Alexandre était plein, et qu'il cherchait à voiler sous le nom spécieux d'idées libérales*... Et dans la même lettre il insistait sur la nécessité de repousser une alliance qui eût été alors si avantageuse, si utile pour la France! Il faisait chaque jour un rapport des chroniques scandaleuses du congrès, ce qui plaisait fort au caustique vieillard. C'est encore dans

cette indécente correspondance que, informant le monarque du désir qu'avait manifesté le czar, il l'en éloigna, sous le vain prétexte que cette princesse était atteinte d'un mal héréditaire, et il ajouta à cet odieux mensonge, ce qui n'était pas moins ridicule de la part d'un prince apostat et aussi notoirement immoral et irréligieux, que la différence de religion devait être pour *l'héritier du Roi Très-Chrétien*, un obstacle insurmontable. « Votre Majesté, dit-il dans sa lettre « à Louis XVIII, a raison de vouloir « que la princesse, quelle quelle soit, « à qui le duc de Berri donnera sa « main, n'arrive en France que prin- « cesse catholique. Votre Majesté « doit faire de cette clause une con- « dition absolue. Roi Très-Chrétien « et fils aîné de l'Église, elle ne peut « point porter à cet égard la con- « descendance plus loin que Bona- « parte lui-même ne s'était montré « disposé à le faire lorsqu'il demanda « la grande-duchesse Anne. » Il n'y a pas seulement, dans les scrupules religieux d'un tel homme, un fait patent d'hypocrisie et de dissimulation; nous y trouvons encore une omission très-coupable, et qui certainement a été funeste : c'est la déclaration de l'empereur Alexandre, qui avait positivement dit, et Talleyrand ne l'ignorait pas, que, ne pouvant faire que sa sœur fût catholique à Pétersbourg, il ne trouverait pas mauvais qu'elle le devînt à Paris. Cette déclaration du czar était aussi franche que loyale, et elle a été renouvelée depuis sans plus de succès dans une circonstance analogue; ce qui montre à quel point la Russie a toujours désiré s'unir à la France! Mais ce n'était pas évidemment ce que voulait Talleyrand, lui qui devait tant à l'empereur Alexandre, lui pour qui ce prince avait tout fait, tout sacrifié! En vérité il n'est pas facile d'expliquer tant de duplicité et d'ingratitude. Quelques historiens n'y ont vu que l'influence des guinées britanniques, toujours d'un merveilleux effet sur l'ancien évêque! D'autres ont pensé qu'ayant commencé sa carrière politique dans les intrigues du Palais Royal, où tout tendait à substituer la branche cadette à la branche aînée, il n'avait jamais perdu de vue un projet devenu la source de tant de calamités, et que, voyant à cette époque tout l'espoir de la famille royale fondé sur la tête d'un seul prince, il avait cherché par tous les moyens à retarder et même à empêcher un mariage qui eût assuré l'avenir de la branche aînée, et par conséquent détruit les espérances de la famille d'Orléans, à laquelle il est bien sûr qu'il resta toujours fort attaché. C'est la seule affection à laquelle il soit resté fidèle! Si tel fut à cette époque le mobile de ses perfides confidences à Louis XVIII, on peut dire que par là fut commencé l'horrible plan qui a été continué par Louvel, et auquel une autre intrigue, dont le temps n'est pas encore venu de dévoiler le mystère, a mis la dernière main.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est bien sûr que, dans toutes ses négociations au congrès de Vienne, Talleyrand n'oublia rien de ce qui pouvait mécontenter Alexandre, et par conséquent amener une rupture avec la Russie; qu'ainsi il paralysa toutes les intentions généreuses que ce prince avait manifestées en 1814, et que par là on peut lui attribuer tous les résultats, si funestes pour la France, de l'invasion de 1815. Mais ce que cette perfide et mensongère correspondance eut de plus fâcheux, c'est que, par suite de la pré-

cipitation que Louis XVIII mit à partir de Paris le 20 mars, elle fut oubliée sur son bureau, et tomba dans les mains de Bonaparte, qui se hâta de la faire parvenir à Vienne, en y joignant, comme un brandon de discorde jeté au milieu de ses ennemis, le traité d'alliance avec l'Angleterre et l'Autriche, que Talleyrand s'était hâté d'envoyer à Paris. On conçoit à quel point Alexandre et le roi de Prusse durent en être mécontents. L'irritation du czar fut telle qu'on craignit qu'il ne révoquât l'ordre de marcher vers le Rhin, que, dans un premier mouvement d'humeur, il avait donné à ses armées. Quant à Frédéric-Guillaume, plus calme, mais non moins irrité, il adressa à ses peuples cette proclamation énergique : « Reprenons de « nouveau les armes; entrons en- « core une fois en lutte contre « Napoléon et ses adjoints. L'hom- « me qui, pendant dix ans, a versé des « maux inouïs sur les peuples, a été « ramené en France par une conspi- « ration perfide. Le peuple décon- « certé n'a pu résister à ses par- « tisans armés, à ses soldats parju- « res. L'Europe est menacée de nou- « veau ; elle ne peut laisser sur le « trône l'homme qui a annoncé « hautement que la souveraineté du « peuple était le but des guerres « qu'il a successivement renouve- « lées, l'homme qui a troublé le mon- « de moral en violant sans cesse sa « parole, et qui ne peut donner au- « cune garantie de ses intentions pa- « cifiques. J'ai ordonné un armement « général. La France elle-même a « besoin de secours ; toute l'Euro- « pe est notre alliée... » Ainsi le système que Laharpe et Talleyrand avaient si perfidement suggéré à l'empereur Alexandre, les principes dont le sénat ou la faction révolutionnaire avaient fait la base de la constitution royale, étaient les mêmes que Napoléon invoquait en ce moment, et qui devaient le perdre, tandis que Frédéric-Guillaume les condamnait comme l'avait fait l'empereur François II ! Et toute l'Europe, Alexandre lui-même allait se réunir pour les combattre !

Quand il apprit que sa correspondance et le traité de la triple alliance étaient connus, la position de Talleyrand devint très-embarrassante au congrès. Il voulut d'abord se retirer en Angleterre, et y emmener la duchesse de Courlande qui l'avait accompagné à Vienne, où elle lui était fort utile par ses liaisons avec la diplomatie européenne. Mais il revint bientôt de ses craintes, lorsqu'il reçut des nouvelles de Paris, et qu'il apprit que tous les fils de ses intrigues n'étaient pas rompus. S'il était porté l'un des premiers sur la liste des proscriptions impériales, il dut au moins voir avec une secrète joie que beaucoup de ses amis avaient conservé leur crédit et leurs emplois, que Fouché était redevenu ministre de la police, et qu'avec lui tout le parti de la révolution allait reprendre son influence. C'était une perspective bien séduisante, et le plénipotentiaire s'y lança avec ardeur. Voulant, selon sa coutume, être préparé à tout événement, il se mit simultanément en rapport avec Louis XVIII qui était à Gand, et avec le duc d'Orléans, qui, au lieu d'y suivre ce prince, s'était, par une sympathie héréditaire, réfugié en Angleterre, où il avait retrouvé quelques vieux habitués du Palais-Royal, surtout Dumouriez, ce fidèle ami de la famille régicide, et l'abbé de Montesquiou, qui avait aussi mieux

aimé venir à Londres que de conserver à Gand l'ombre de son portefeuille, parce que de cette ville il pouvait quelque fois visiter Twikenam, où Louis-Philippe avait repris son ancienne résidence, et d'où il entretenait une correspondance suivie avec ses amis de Paris, et envoyait à Vienne des mémoires que Talleyrand se chargeait de présenter aux puissants du congrès, par son ami Dalberg et la duchesse de Courlande, qui avaient soin de les appuyer de quelques observations critiques sur les torts, l'incapacité des princes de la branche aînée; ce qui, dans de pareilles circonstances, ne pouvait manquer d'être d'un très-grand effet. Ces rapports secrets de Talleyrand avec la branche cadette étaient d'autant plus perfides que, dans le même temps, il continuait d'avoir avec Louis XVIII, dont il était le plénipotentiaire, une correspondance très-active, qu'il l'assurait de son entier dévouement, le rassurait sur l'avenir de sa royauté, et lui recommandait surtout avec beaucoup d'instance de rester inviolablement attaché à la charte constitutionnelle, de protéger en toute occasion la révolution, les révolutionnaires, et surtout de repousser ces royalistes *incapables* qui ne pouvaient *oublier* le bonheur dont ils avaient joui sous la monarchie, et qui n'avaient pas encore *appris* à connaître toutes les félicités de la révolution. Ces perfides communications réussissaient d'autant mieux auprès du constitutionnel monarque que la plupart des conseillers qui l'avaient suivi dans l'exil étaient eux-mêmes de zélés partisans de ce système; que Chateaubriand lui-même, qui tenait provisoirement le portefeuille de l'intérieur, avait positivement, déclaré dans un rapport très-brillant quant au style, mais au fond sans vérité et sans profondeur, que tous les ministres étaient prêts à verser pour le monarque jusqu'à la dernière goutte de leur sang, à le suivre au bout de la terre, à partager avec lui toutes les tribulations qu'il plairait au ciel de lui envoyer, *parce qu'ils étaient persuadés qu'il maintiendrait la constitution qu'il avait donnée à son peuple*. Et le comte Beugnot, comme lui homme d'esprit, mais comme lui très-mauvais politique, était allé encore plus loin; il avait dit au même prince, dans une espèce de remontrance ministérielle: « Si Votre « Majesté se décide pour la conser- « vation et le triomphe de la charte « constitutionnelle, tout le cabinet « doit être composé dans ce sens, c'est- « à-dire uniquement *de serviteurs « qui aient traversé la révolution « sans reproches, et de qui cette révo- « lution ait reçu tous les gages.* » Dans le même acte, les collègues de Chateaubriand demandaient positivement au roi que les princes du sang fussent exclus de la chambre des pairs, de ses conseils, et de toutes les parties de l'administration!... Si ces concessions ne leur étaient pas faites sur-le-champ, ils offraient leur démission... Et cela fut dit en présence des princes eux-mêmes! Et leur démission ne fut pas acceptée! Il n'est pas inutile de faire observer que dans le même temps Fouché, qui était ministre de la police à Paris, s'était mis en relation avec la cour de Gand, où il avait envoyé M. Gaillard, son confident, qui y avait fait plusieurs voyages, et qu'en même temps il avait suivi une autre intrigue à Vienne, avec Talleyrand et le prince de Metternich. C'était un vé-

ritable Protée que ce duc régicide, changeant à chaque instant de forme et de couleur. S'il était moins profond, moins prévoyant que le prince de Bénévent, il n'était certainement pas moins fourbe ni moins astucieux. Il avait demandé à Bonaparte le ministère des affaires étrangères, persuadé que, dans les circonstances où se trouvait l'Europe, l'importance de la diplomatie serait plus grande que celle de la police. Bonaparte le pensait aussi sans doute; mais il n'avait point de confiance en lui; il préféra Caulaincourt; ce qui n'empêcha pas qu'à cette mémorable époque le duc d'Otrante ne fût réellement, par son activité et son audace, le moteur des plus grands événements.

Ce ne fut pas lui cependant qui conduisit l'intrigue dont le baron de Stassart, le général Flahaut et l'ami de Talleyrand, Montrond, furent successivement les agents; celle-là émanait des plus secrètes pensées de Napoléon, et il n'y eut que Maret et Caulaincourt qui en eurent connaissance. Il ne s'agissait de rien moins que de faire revenir à Paris Marie-Louise et son fils, de séparer l'Autriche de la coalition, etc., etc. Talleyrand s'était fait fort de tout obtenir, et pour cela il ne demandait qu'un pouvoir; mais ce pouvoir ne lui fut pas donné. « J'aurais eu honte, a dit Bonaparte, « selon les mémoires de Sainte-« Hélène, de prostituer ainsi ma po-« litique. Et pourtant il m'en coûte « peut-être l'exil où je suis; car je ne « disconviens pas qu'il ne soit d'un « rare talent, et qu'il ne puisse en « tout temps mettre un grand poids « dans la balance. » Ainsi il pensait que celui qui avait tant contribué à sa chûte aurait pu concourir à le remettre sur le trône! A quoi tient la destinée des peuples et des rois?

Les opérations du congrès prenaient ainsi chaque jour un caractère plus grave, et il était difficile d'en prévoir l'issue, quand un grand événement vint encore une fois changer la face du monde. Ce fut le 21 juin 1815 que l'on apprit à Vienne la défaite que Napoléon venait d'essuyer à Waterloo. Cette nouvelle suspendit tout à coup les discussions, et chacun ne pensa plus qu'aux conséquences qu'elle devait avoir, au parti qu'il pourrait en tirer. Toutes les secrètes menées de Talleyrand durent changer de direction et de but. Alors seulement il parut comprendre que la cause de la légitimité pourrait bien être la meilleure, c'est-à-dire celle qui lui présenterait le plus de chances de succès, à condition toutefois qu'il la ferait tourner au profit du parti révolutionnaire et du sien. Sa position auprès de l'empereur Alexandre ne lui permettait guère de compter sur son appui; mais, voyant que l'intention de ce prince n'était pas de prendre aux événements autant de part que l'année précédente, il se retourna d'un autre côté, et partit pour la Belgique, où il pensa que seraient décidées les affaires les plus importantes. C'est ainsi qu'il parut subitement à Gand, lorsque Louis XVIII, entraîné par un premier mouvement, allait partir avec sa petite armée d'environ deux mille hommes, que les débris de Waterloo, les garnisons de plusieurs places et beaucoup de royalistes eussent encore augmentée, si une impulsion énergique lui eût été donnée, ainsi que le voulurent plusieurs de ses conseillers, surtout le duc de Feltre, qui avait conservé le portefeuille de la guerre. C'était un fort beau projet, d'une exécution facile, digne en tous points

d'un petit-fils de Henri IV! Le frère du roi et son neveu le duc de Berri, qui eût commandé l'armée royale, l'appuyaient vivement, et ces princes ne doutaient pas qu'ils ne fussent arrivés à Paris avant Blucher et Wellington, qui eussent ainsi été les auxiliaires et non les vainqueurs, les oppresseurs de la France, comme ils le furent réellement. Par là nous eussions échappé à ces invasions de Vandales, à ces spoliations, aux énormes tributs dont nous fûmes accablés, les *bons* comme les *coupables*, quoi qu'en ait dit Louis XVIII dans ses proclamations! Sans doute qu'il le prévoyait, et qu'il voulut l'éviter par une courageuse résolution; mais tout changea dès qu'eut paru Talleyrand. Venant du congrès, d'où il était parti à la dérobée, et se gardant bien de faire connaître les mécontentements d'Alexandre et des autres souverains, il annonça au contraire qu'il était dépositaire de leurs volontés, et que pour s'y conformer il ne fallait rien faire ni rien entreprendre sans sa participation. Ce fut ainsi qu'il se rendit encore une fois maître de toutes choses, et que, secondé par ceux de ses collègues qui avaient osé dire au roi qu'il ne devait rien faire que *par les hommes dont la révolution avait reçu des gages*, il fit rentrer Louis XVIII dans le déplorable système d'abaissement et de ruine, où il l'avait plongé l'année précédente. Son apparition dans de telles circonstances, et son intervention dans cette seconde restauration, n'est pas moins remarquable que dans la première, et nous ne devons en omettre aucun détail. M. Lubis étant celui des historiens qui les a présentés avec le plus de vérité et d'étendue, nous lui demandons la permission de copier encore quelques lignes, d'un ouvrage qu'il a évidemment composé d'après de bons renseignements. « Dès que M. de Talleyrand était « venu en Belgique, il eût désiré « que son retour fût signalé par « quelque marque de déférence, et « l'honneur d'occuper l'appartement « réservé pour M. le comte d'Artois; « mais on lui refusa cette satisfaction. Son dépit fut extrême, et, à « partir de ce moment, il ne parla « plus que de se démettre du portefeuille des affaires étrangères. Les « membres du corps diplomatique et « les généraux alliés se prononcèrent « en sa faveur. « Le roi de France, « disaient-ils, ne pouvait repousser « l'homme que l'Europe avait reconnu comme son représentant. » « Wellington, dont l'autorité était « grande dans ces circonstances, « craignait surtout que l'éloignement de M. de Talleyrand ne semblât une rétractation *des concessions libérales qu'il avait obtenues, et qui seraient peut-être encore un moyen de tout aplanir*. Il « fit remarquer d'ailleurs, comme « intéressant particulièrement l'Angleterre, que, M. de Talleyrand « ayant été partie contractante dans « le traité secret du 13 février, sa « présence au conseil devenait une « garantie pour cette puissance, puisqu'on pouvait le considérer comme « le conseiller intime de cette démarche. Bien qu'il eût déjà fait « louer une maison de retraite à « Francfort, il feignit de céder à son « tour aux sollicitations du général « anglais, et se prépara à revenir « auprès du roi, où ses amis l'attendaient avec la dernière impatience... On se disposait à rentrer « en France. M. de Talleyrand avait « pris les devants jusqu'à Mons, dans

« l'espoir de s'y concerter avec quel-
« ques-uns de ses collègues, se refu-
« sant formellement à suivre le roi
« si M. de Blacas devait l'accompa-
« gner. A peine arrivé à Mons, en
« effet, Louis XVIII vit s'élever mille
« difficultés. La principale consistait
« dans la prétendue nécessité de pré-
« parer la rentrée, de prévenir l'ef-
« fet des ressentiments politiques
« sur une route où l'on était mal-
« heureusement précédé par la force
« étrangère, et que les rapports du
« duc d'Otrante présentaient comme
« hérissée de périls. On savait bien
« que la nation ne s'y fût pas mé-
« prise; que ce n'était pas au roi
« qu'elle imputait les maux de la
« guerre; que les étrangers n'inter-
« venaient ni pour le roi ni sur sa
« demande, mais dans leur propre
« intérêt et leur sûreté. Mais les
« conseillers de la couronne et leurs
« adhérents voulaient se rendre né-
« cessaires, et se donner le mérite
« d'écarter les obstacles qui n'exis-
« taient point. M. de Talleyrand fut
« d'avis que le roi s'annonçât par un
« manifeste qui proclamerait ses in-
« tentions paternelles; et cet acte,
« tel qu'il l'entendait, devait com-
« porter tout un système. C'eût été
« une royale profession de foi, après
« laquelle le monarque, pris au dé-
« pourvu, se serait trouvé plus que
« jamais lié par de funestes engage-
« ments. C'était l'œuvre de 1814
« qu'il s'agissait de reconstituer sur
« sa base. Déjà quelques royalistes
« prudents avaient contribué à faire
« prévaloir cette opinion que le sa-
« lut de la monarchie tenait au main-
« tien rigoureux de la charte. Cette
« opinion, admise comme un mal
« passager par les uns, comme un
« mal sans remède par les autres,
« avait inspiré le rapport de M. de
« Chateaubriand, et ce parallèle entre
« l'acte additionnel et les dispositions
« principales de la charte octroyée.
« Ceux, au contraire, qu'une pre-
« mière épreuve avait désenchan-
« tés, ou qui s'étaient constamment
« éloignés de toute concession de
« ce genre, pensaient que l'occasion
« était venue pour la royauté de ren-
« trer dans la plénitude de sa puis-
« sance, de reconstituer la monar-
« chie sur ses bases naturelles; de
« briser aux mains de ses ennemis
« une arme toujours retournée con-
« tre elle; d'en revenir en principe
« aux anciennes lois politiques du
« royaume, et de se confier au bon
« esprit de la nation. Sans se pro-
« noncer d'une manière aussi ab-
« solue, M. de Blacas, abandonnant
« la charte de 1814, dont il avait
« été d'abord le partisan, aurait
« voulu du moins que la couronne
« pût ressaisir une autorité qui la
« mît désormais hors d'atteinte. Il
« n'en fallait pas plus pour ne pas
« s'entendre. M. de Talleyrand ne
« sortait pas des errements qu'il
« avait tracés. La majorité du con-
« seil l'appuya de son influence. Les
« puissances étrangères, entrant dans
« les mêmes vues, avaient fini par
« demander positivement le renvoi
« de M. de Blacas, et, au moment du
« départ de Gand, leurs ministres in-
« sistaient dans ce double but au-
« près du roi de France. Aux motifs
« qui portèrent M. de Talleyrand à
« devancer le roi à Mons, on doit
« ajouter celui de ne point paraî-
« tre présider à toutes ces démar-
« ches. Le duc de Wellington écri-
« vait qu'il fallait un homme de
« capacité politique; que M. de Tal-
« leyrand *lui paraissait le seul pro-*
« *pre, le seul en état de comprendre*
« *la position difficile dans laquelle*

« *on allait se trouver; que, sans in-* « *diquer le choix à faire, il croyait* « *important de signaler au roi l'uti-* « *lité d'écarter de ses conseils les* « *hommes impopulaires aux yeux* « *de la France.....* » Malgré les causes de mécontentement que Talleyrand avait données à l'empereur Alexandre, l'ambassadeur de Russie Pozzo di Borgo se joignit à Wellington afin de le seconder dans les efforts qu'il fit pour que Louis XVIII renvoyât son favori, ce dont ils vinrent à bout sans que le roi parût céder. Ce fut M. de Blacas lui-même qui parut se retirer volontairement, disant qu'il ne voulait pas que l'impopularité de son nom nuisît à son maître. Cette impopularité n'était au reste que trop réelle, même parmi les royalistes, que le comte avait souvent choqués par sa morgue et sa hauteur.

Ainsi l'intervention des étrangers dans cette seconde restauration n'est pas plus douteuse que dans la première. Pour toutes les deux, c'est un fait acquis à l'histoire, un fait que nous avons assez démontré et que la suite des événements rendra plus évident encore. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que, dans l'une et dans l'autre de ces restaurations, ce n'est pas du rétablissement de la monarchie qu'il fut question, les puissances rivales de la France s'occupant bien plus, alors comme toujours, de l'affaiblir, de la ruiner, en y perpétuant la révolution et le désordre. Ce ne fut donc pas d'une restauration monarchique que ces étrangers s'occupèrent, mais bien des moyens de garantir, d'assurer les intérêts de la révolution, que par un incroyable aveuglement ils regardaient comme les leurs. A cette seconde époque, ce fut le duc de Wellington, assisté de lord Stewart et Blucher, qui remplacèrent Alexandre; mais, moins généreux que lui, ils accablèrent indistinctement tous les Français d'impôts, de concussions de tous les genres, et en cela ils furent parfaitement secondés par Talleyrand, toujours moins occupé des intérêts de la patrie que des siens. Le généralissime de la coalition, qui voulait, dans son système d'oppression, ne rencontrer aucun obstacle, avait, dès le commencement, déclaré que, dans de pareilles circonstances, il fallait à la France un homme *de capacité pratique*, et que le prince de Bénevent lui paraissait le seul capable de remplir une telle mission.

Cependant, comme les Anglais et les Prussiens avaient beaucoup souffert à Waterloo, qu'ils ne pouvaient qu'avec peine poursuivre leurs succès, que le généralissime craignait qu'avant leur arrivée à Paris une explosion royaliste éclatât à la fois dans cette capitale, dans la Vendée, dans les départements du midi, que la monarchie y fût rétablie sans son intervention, et par conséquent d'une manière plus durable, moins oppressive, fit tout ce qui dépendait de lui pour ralentir, pour empêcher une telle explosion; et en cela il fut parfaitement secondé par l'homme *pratique* qu'il avait demandé, et qui, ainsi que lui, avait besoin de gagner du temps pour faire capituler Louis XVIII comme il l'avait fait l'année précédente, et le forcer à garantir toute sûreté et protection aux révolutionnaires. On a vu que ce prince était parti de Gand dans d'assez bonnes intentions, malgré les sinistres prévisions de Talleyrand et de ses amis, dont les fâcheuses prédictions furent démenties

par les cris et les applaudissements de la multitude dès le premier pas qu'il fit sur le territoire français, accompagné seulement du chancelier d'Ambray et du duc de Feltre, ministre de la guerre. Son premier soin fut de publier un manifeste assez convenable, et dans lequel toutefois il fit des concessions importantes, mais qui ne satisfirent point Talleyrand et ses amis, restés à Mons, où ils formaient une espèce de comité d'opposition. Dès qu'il eut connaissance du manifeste, le président du conseil se rendit à Cambrai, où le roi était arrivé sans obstacle, suivi de sa petite armée. Toutes les places lui avaient ouvert leurs portes à la première sommation, et l'aspect du drapeau blanc avait suffi pour les sommettre au pouvoir royal. C'est ainsi qu'il était entré à Bouchain, à Landrecies, au Quesnoy, puis à Cambrai; et il pouvait certainement encore en occuper plusieurs autres de la même manière. Son armée se fût augmentée de leurs garnisons, devenues inutiles, ainsi que des débris de Waterloo, qui, n'ayant pour chefs que Grouchi et Soult, tous deux mécontents, eussent obéi au premier ordre que le roi leur eût envoyé, comme l'a déclaré hautement ce dernier. Tel était le plan dont le duc de Feltre avait déja commencé l'exécution en donnant des commandements à des chefs éprouvés par leur dévouement, tels que le duc de Bellune, les comtes de Bourmont, d'Espinay-Saint-Luc, etc., et surtout le duc de Berri, qui avait si bien commandé la retraite du mois de mars, et qui brûlait de se montrer à la tête d'une armée, de rentrer dans Paris, victorieux, en digne petit-fils de Henri IV. Quelle différence en fût résultée pour la France! Alors il ne restait à ses alliés aucun motif de la réduire à la condition d'un peuple vaincu; ils étaient ses amis, ses auxiliaires; ils n'avaient droit à aucune de ces exactions, de ces énormes tributs dont tous les Français, les *bons* comme les *coupables*, ont été accablés! Combien Louis XVIII dut alors regretter d'avoir licencié avec tant d'imprévoyance trois mois auparavant sa maison militaire, sa garde fidèle! C'est par le témoignage de l'un des militaires les plus distingués qui l'accompagnèrent dans l'exil, que nous savons qu'il n'eût tenu qu'à lui de conserver une armée de trente mille hommes! Et l'on n'ignore pas qu'il emportait une caisse de 18 millions, qui n'eût pas manqué de s'augmenter par les subsides que l'Angleterre fournit dès le premier jour à toutes les armées coalisées! Avec de tels moyens, l'armée royale se plaçait à la tête de la coalition européenne, et le roi rentrait en vainqueur dans sa capitale! Alors il n'y avait plus de prétexte pour nous opprimer, pour nous traiter en peuple vaincu! Mais pour cela il ne fallait pas que Talleyrand et Fouché fussent les conseillers, les guide du petit-fils de Henri IV; il ne fallait pas que ces deux hommes perfides nous livrassent aux ennemis de la France, aux étrangers qui voulaient la punir de torts qu'elle n'avait pas, de fautes qu'eux-mêmes avaient commises et dans lesquelles ils persistaient en la livrant pour la seconde fois aux désordres, aux calamités des révolutions.

Dès que Talleyrand eut connaissance du plan conçu par le duc de Feltre et que Louis XVIII avait accepté, il comprit que ce plan allait renverser tous ses projets de fusion, de concessions, et il se hâta d'en

avertir Fouché et le duc de Wellington, qui se réunirent pour le combattre. Alors on vit accourir à Cambrai des envoyés du généralissime, des émissaires de police, puis des députations de militaires, parmi lesquels se trouvait le général Lamothe, beau-frère du secrétaire de Talleyrand Laborie, qui vint faire sa soumission à condition de conserver *les couleurs nationales :* c'était le mot d'ordre de la faction. Sur ce point, Louis XVIII fut toujours inébranlable; mais il se laissa fléchir pour son manifeste, dont on l'obligea de supprimer le commencement, par le seul motif qu'il qualifiait un peu durement les auteurs de la rébellion, et la fin, où il semblait menacer les *coupables* et promettre des récompenses aux *bons*, c'est-à-dire aux royalistes fidèles, à ceux *dont le zèle avait porté dans son cœur de si douces consolations*. Il ne lui fut pas permis de dire qu'il avait été consolé, ni qu'il voulait récompenser les auteurs de ces consolations! Une autre édition de ce manifeste fut composée par les soins du président du conseil (ce fut le titre que reçut alors Talleyrand) et envoyée à Paris, pour qu'elle y fut imprimée et affichée; ce qui se fit exactement, comme on le verra plus tard. Dans ce manifeste, qu'on dut considérer comme un programme du parti Talleyrand et Fouché, le monarque demanda humblement pardon des *fautes* que son gouvernement avait faites, et il promit humblement « de pardonner aux « Français égarés tout ce qui s'est « passé, dit-il, depuis le jour où « j'ai quitté Lille au milieu de tant « de larmes, jusqu'au jour où je « suis rentré dans Cambrai au mi- « lieu de tant d'acclamations... » On pense bien que cette espèce d'amnistie, qui satisfit peu les chefs de l'insurrection, parce qu'ils étaient persuadés que l'on tremblait devant eux, mécontenta beaucoup les royalistes, qui comprirent que dès-lors ils ne pouvaient plus compter sur l'appui d'un gouvernement qu'ils voyaient si faible, si incapable de se défendre lui-même.

Ce fut sous ces tristes auspices que Louis XVIII ainsi contrarié, et retenu dans ses plus nobles desseins par l'influence britannique et prussienne liguée avec le parti de la révolution, s'achemina vers sa capitale, marchant lentement avec sa petite armée, et réellement à la suite des alliés, qu'il eût été si convenable et si facile de précéder! Il arriva ainsi, le 2 juillet, au château d'Arnouville, à trois lieues de Paris. On ne conçoit pas que, si près de sa bonne ville, qu'il avait quittée avec tant de peine, ce prince ne se soit pas montré plus empressé d'y rentrer, lorsqu'elle n'était défendue contre l'étranger, et non contre son roi, que par les débris de Waterloo, qui même s'apprêtaient à l'évacuer pour se retirer derrière la Loire, par suite d'une capitulation; lorsque la garde nationale presque tout entière l'attendait, et que, dans cette garde nationale, plusieurs corps de volontaires royaux, qui s'étaient formés au 20 mars pour sa défense, qui avaient voulu le suivre dans l'exil, s'apprêtaient à lui en ouvrir les portes! Notre témoignage à cet égard ne peut être récusé, puisque nous avions été chargé de commander un corps de ces volontaires royaux, celui des 3e et 4e arrondissements, et qu'il ne dépendit pas de nous ni d'eux-mêmes qu'ils rendissent de plus grands services. Pendant huit jours, nous attendîmes chaque matin sous les armes qu'on nous donnât des ordres;

et le 20 mars nous attendions encore dans les cours de la Bibliothèque royale, lorsqu'on nous annonça le départ de Sa Majesté ! Huit jours avant le retour de ce prince, ces mêmes volontaires s'apprêtaient à marcher au-devant de lui, et tous étaient armés : des cartouches leur avaient été secrètement distribuées; et les mêmes dispositions étaient faites parmi les royalistes de plusieurs arrondissements. On pouvait d'autant plus compter sur eux qu'ils étaient convaincus que ces premières démonstrations eussent entraîné une grande partie de la garde nationale, dont tous faisaient partie, que d'ailleurs il n'y avait plus dans la capitale d'autre force que celle-là, d'autre pouvoir que la commission de gouvernement; et que le président de cette commission, Fouché, après avoir successivement frappé aux portes de tous les partis, semblait s'être définitivement arrêté à celui du roi, par la raison sans doute qu'ainsi que son confrère Talleyrand, il y voyait plus de chances de succès, et que d'un autre côté Wellington avait déclaré que le duc d'Orléans, pour être près de la légitimité, ne serait qu'un usurpateur *de bonne maison*. La cause de la révolution n'était d'ailleurs plus fondée que sur les haines et les terreurs de tribuns impuissants, d'orateurs dont il était possible en quelques minutes de fermer les portes et de prendre les clefs comme avait fait autrefois Cromwell. Telle était la situation de Paris pendant que le roi attendait paisiblement à Arnouville, retenu par les intrigues de Fouché et de Talleyrand, qui voulaient, comme l'année précédente, le faire capituler, et, comme l'avait dit Wellington, *l'entourer de personnes véritablement intéressées au maintien de la charte*. Pour tout cela il fallait du temps; Fouché n'avait demandé que trois jours ; mais les choses n'allaient pas toujours à son gré, ni aussi vite qu'il l'eût voulu. Et les hommes tels que les voulaient le généralissime n'étaient pas faciles à trouver. D'ailleurs l'activité du duc d'Otrante se portait sur tant d'objets à la fois ! Pendant plus d'une semaine il y eut des conférences tous les jours à Suresne, à Arnouville et enfin à Saint-Cloud, au quartier général anglais, où vinrent successivement lord Stewart, Pozzo di Borgo et le prince de Bénévent. Fouché, n'ayant pu s'y trouver, se fit représenter par un émissaire que Talleyrand chargea hautement de dire à son maître *qu'il avait vu en conférence les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et le ministre des affaires étrangères du roi de France...* C'était évidemment pour en imposer à tous les partis que Talleyrand parlait ainsi. Le duc d'Otrante le comprit sans peine, et il remplit très-habilement les vues de son confrère, qui, tout persuadé qu'il fût de sa propre supériorité, ne douta pas que, dans des circonstances aussi difficiles, il l'eût réellement surpassé, ainsi qu'il le reconnut dans un moment d'effusion par ces flatteuses et très-significatives paroles. *Je vous salue mon maître.*

Enfin, après beaucoup de discussions, les ministres de l'étranger et de la révolution réunis tombèrent d'accord sur le point le plus important et le plus difficile, le choix d'un ministre de la police; ce fut le duc d'Otrante, le régicide Fouché qui réunit tous les suffrages, et le duc de Wellington, le généralissime de la coalisation des rois, se chargea de le conduire lui-même au château d'Arnouville dans sa voiture, et de le présenter au frère de Louis XVI !

Mais le jour où les ennemis de la France, réunis au parti de la révolution, tombaient d'accord sur un pareil choix, beaucoup de royalistes, surtout ceux qui s'étaient formés en volontaires royaux avant le 20 mars, se rendaient aux mêmes lieux, les uns avec des armes, les autres avec l'espoir d'en trouver, tous avec le désir le plus vif de ramener le monarque dans sa capitale. Aux cris de *Vive le roi* qu'ils faisaient retentir dans les cours du château où ils entrèrent en foule, Louis XVIII parut s'être ému, et l'on crut qu'il allait partir pour se rendre à Paris avec une escorte aussi flatteuse, aussi touchante. Plusieurs officiers, mettant l'épée à la main, lui montrèrent radieux le chemin de sa capitale. Il ne s'y refusa pas d'abord, et ce fut sans doute pour prendre conseil qu'il quitta ces braves serviteurs. Ils espéraient encore qu'il se rendrait à leurs vœux; mais ils n'y comptèrent plus quand ils virent M. Pasquier, venu de Paris, entrer dans le château et y rester longtemps en conférence avec Sa Majesté. On ne douta pas alors que l'ancien préfet de police ne fût venu annoncer la nomination de son chef le duc d'Otrante, et faire connaître à Louis XVIII qu'avant qu'il se rendît dans sa capitale, il fallait que le nouveau ministre y préparât son entrée et surtout qu'il disposât toutes choses pour sa sûreté, *attendu que le parti de la révolution, les fédérés, enfin ses ennemis de toutes les couleurs, étaient encore armés et très menaçants.* Ce fut avec ce vain épouvantail que le *maître* de Talleyrand réussit à tenir éloigné de sa capitale pendant une semaine le roi qui brûlait de s'y rendre et que tout Paris attendait, que tout Paris eût salué de ses acclamations!

Les circonstances de ce second avénement des Bourbons, qualifié si improprement de restauration monarchique, sont aussi remarquables que celles du premier; les causes, les résultats ont été les mêmes, et nous ne fûmes pas moins bien placé pour les voir, les observer; nous pouvons donc en parler avec plus de vérité et d'exactitude qu'aucun des historiens qui nous ont précédé. Comme Talleyrand, principal objet de cet ouvrage, y eut encore une grande part, ce sont des faits qui lui appartiennent également.

Depuis les derniers jours de juin, où Paris était, non pas assiégé, ni même bloqué, mais seulement environné d'une armée anglo-prussienne, qui osait à peine en approcher, beaucoup d'agitation et d'inquiétude s'y manifestait sans qu'on en sût positivement la cause. Ce n'est que bien plus tard et après un long examen qu'on a pu savoir que ce tumulte n'était que le résultat des intrigues, des sourdes menées de Fouché et Talleyrand, qui, d'accord avec les chefs des armées étrangères, voulaient un jour effrayer le parti révolutionnaire et les chambres par des rapports sur les *haines*, les *fureurs* du royalisme, et le lendemain épouvanter les royalistes par d'autres mensonges sur *l'audace* et *la force* du parti révolutionnaire! C'est avec ces fantasmagoriques apparitions que le président de la commission de gouvernement parvint à dominer la capitale, et en tint si longtemps éloigné le trop crédule Louis XVIII, qui cependant était aussi un homme rusé, et non moins dissimulé peut-être que ceux dont il allait faire ses ministres! Personne ne fut mieux que nous à portée d'apprécier la force et les efforts des partis à

à cette époque. Comme Énée, nous pouvons dire de cet autre siége d'Ilion : *miserrima vidi*, et rien n'empêche aujourd'hui que nous disions toute la vérité sur de *misérables* faits où figurèrent des hommes non moins fourbes, non moins perfides qu'Ulysse et Sinon. Pour parler d'abord des révolutionnaires, je puis affirmer que, surtout après le départ des débris de Waterloo, qui se retirèrent derrière la Loire, ce parti ne consistait guère qu'en quelques agents de police sous la main de Fouché, et quelques fédérés des faubourgs qu'il faisait également mouvoir à son gré, mais dont il se serait bien gardé de lâcher à la fois la meute tout entière. Quant aux royalistes, je puis en parler plus exactement encore, puisque, à la fatale époque du 20 mars, ils avaient bien voulu me reconnaître pour un de leurs chefs, et que notre éphémère organisation s'était secrètement maintenue pendant l'interrègne ; que, tous connus les uns des autres, nous avions eu de fréquentes réunions, même des mots d'ordre, des instructions que les embarras de cette époque avaient singulièrement favorisés. Comme, pour la plupart, nous appartenions à la garde nationale, nos armes étaient prêtes, et je ne doutais pas que dans l'occasion tout le monde se fût conduit comme nous l'aurions fait trois mois auparavant, si nous avions été commandés. Mais, ainsi que l'a dit un orateur à la tribune des députés, « *ce n'est pas les bras qui ont manqué au vingt mars!* » Dès que nous apprîmes l'arrivée du roi à Arnouville, nous ne doutâmes point qu'il ne voulût entrer aussitôt dans sa capitale, et il fut décidé par les volontaires dont j'avais le commandement, que nous nous réunirions dès le lendemain, et que nous irions au-devant de Sa Majesté, ce qui nous paraissait très-facile, très-simple, et ce qui aurait certainement eu lieu si le même jour on ne nous eût pas fait dire que cette démarche ne serait point approuvée par le roi, et qu'il fallait nous en abstenir. Comme cet avis nous vint des compagnies de la rive gauche, plus particulièrement placées sous l'influence de Fouché, j'ai toujours pensé que ce fut un des moyens qu'il employa pour retarder le retour de S. M. Quoi qu'il en soit, il fallut renoncer à une entreprise qui, faite partiellement, ne pouvait réussir, et qui, par une réunion bien concertée devait avoir les plus grands résultats. Pour être bien persuadé que ce n'était pas une chimère ni une vaine illusion, il faut se rappeler qu'il n'y avait plus dans Paris d'autre pouvoir que celui de la commission de gouvernement que présidait Fouché, d'autres troupes que la garde nationale, dont la grande majorité attendait le roi, et qu'un mouvement des volontaires royaux, qui appartenaient à toutes les légions, eût certainement entraînée! Aucun étranger n'avait pénétré dans Paris, et les appartements des Tuileries étaient prêts; sur tout son chemin il n'eût reçu que des applaudissements; Fouché lui-même, voyant que dans son propre intérêt il n'avait rien de mieux à faire, serait venu au-devant de lui, et Talleyrand n'eût pas manqué de le suivre.

J'étais livré à ces tristes réflexions avec quelques amis, lorsque, dans la soirée du 5, il me vint un message du roi avec le manuscrit de sa proclamation de Cambrai et l'ordre de l'imprimer et faire afficher sur-le-champ. Comme, depuis la Déclaration du 31 mars 1814, rien ne m'avait

été ordonné ni demandé pour le service de Sa Majesté, je fus surpris, mais très-flatté, qu'on voulût bien se souvenir de moi dans de pareilles circonstances. Dès le lendemain de très-bonne heure, la proclamation royale fut affichée sur tous les murs de la capitale, et principalement dans les faubourgs où se trouvaient les fédérés, ainsi que je l'avais recommandé. Tout le monde la lut avec le plus grand empressement, et des groupes nombreux se formèrent pour celà au coin des rues, même devant ma porte au centre de Paris, sans que personne proférât aucune injure ni une menace contre le roi Louis XVIII au nom duquel tout cela se faisait, ni contre les afficheurs qui poursuivaient impassibles leur importante opération, ni même contre l'imprimeur qui n'avait pas craint d'y apposer son nom, son adresse et sa qualité d'*imprimeur du roi*, qu'il avait perdue depuis trois mois, mais qu'il osa reprendre dans une aussi belle occasion!

Pendant ce temps, j'étais resté fort paisible chez moi, où quelques volontaires du mois de mars venaient à chaque instant et me proposaient d'aller à Aruouville. N'ayant reçu aucun autre avis que celui de la veille, je ne savais que leur répondre, lorsqu'un ami vint me faire compliment sur l'affiche royale, et me prévint qu'il avait vu des agents de police l'arracher, qu'il pensait que c'était par ordre, et que je devrais en porter mes plaintes au préfet de police, proposant de m'y accompagner. Comme c'était un magistrat honorable (30) et que sa présence donnait à ma démarche un caractère d'authenticité, je n'hésitai point, et nous nous rendîmes ensemble à la préfecture de police, alors occupée par M. Courtin. Les huissiers qui étaient à sa porte m'ayant demandé de quelle part je voulais lui parler, je leur répondis hautement, et de manière qu'il pût m'entendre lui-même, que c'était *de la part du roi!* Comme depuis plusieurs jours on annonçait que Louis XVIII était aux portes de Paris, et qu'on disait à chaque instant qu'il allait y entrer avec des projets de vengeance, ces huissiers parurent effrayés, et ils entrèrent aussitôt dans le cabinet du préfet, qui sortit immédiatement lui-même avec un air également très-effrayé, et me demanda l'objet de ma visite : « Je viens me « plaindre, lui dis-je, que vos gens « se permettent d'enlever une affiche « que j'ai fait poser ce matin sur les « murs de Paris, par ordre du roi... « — J'ai bien connaissance de cette « affiche, me dit-il, mais je n'ai donné « aucun ordre de l'enlever.—Eh bien, « monsieur, répliquai-je, si vous n'a- « vez pas donné d'ordre pour qu'on « l'enlève, ayez la bonté d'en donner « pour qu'on la respecte... Je rendrai « compte au roi de ce que vous aurez « fait..» Et il promit de donner ces ordres aussitôt. Sur quoi, M. Roussiale lui ayant adressé quelques interpellations un peu vives, je mis fin à la conversation en lui faisant observer que, monsieur le préfet promettant de donner immédiatement des ordres, nous n'avions plus rien à dire. Le préfet réitéra sa promesse, et nous nous retirâmes. M. Roussiale m'ayant alors dit qu'il conviendrait de faire une pareille démarche auprès du commandant de la garde nationale, afin qu'il donnât aussi des ordres pour que la proclamation du roi fût respectée, je m'y refusai, en faisant observer à mon brave ami que nous

(30) M. Roussiale, alors substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine.

pourrions bien n'avoir pas aussi bon marché du maréchal Masséna que du préfet Courtin. Il trouva que mon observation était juste, et nous revînâ mon domicile, où nous vîmes encore plusieurs volontaires du mois de mars qui, malgré les avis contraires, voulaient aller ce jour-là même au-devant du roi, et me pressèrent vivement de les accompagner. Je ne pus résister à leurs sollicitations, et malgré les prières, les larmes de ma famille, je partis avec eux pour Arnouville. Nous trouvâmes sur le chemin beaucoup de royalistes qui, comme nous, allaient au-devant du roi, et ne doutaient pas que S. M. ne revînt avec eux. Sans les dirimantes intrigues de Fouché et de Talleyrand, je crois que nous y eussions trouvé la moitié de Paris! A notre entrée dans le village, nous fûmes témoins d'une scène fâcheuse, mais qui ne nous étonna pas. Les gardes du corps indignés avaient arraché les épaulettes d'un de leurs chefs qui, après avoir été comblé des bienfaits du roi, s'était rangé sous les drapeaux de l'usurpation, dès qu'il l'avait vu triomphante, et venait insulter en quelque façon à la fidélité de ses camarades. C'était, hélas! l'histoire de beaucoup de gens dont on n'arrachait pas les épaulettes, et qu'on allait, au contraire, une seconde fois combler de bienfaits! Ce petit événement causa un grand effroi dans le château, où cependant personne ne devait redouter un pareil châtiment; mais on sait que dans cette maison l'on a trop souvent eu peur du courage des autres, même de celui des meilleurs amis! Sans nous arrêter à cet incident, nous nous précipitâmes en foule dans les cours où nous ne vîmes d'abord que des visages sombres et quelques rares amis qui osaient à peine nous reconnaître, qui nous félicitaient d'avoir échappé aux fureurs des fédérés. Nos vivat, nos cris de joie purent à peine les dissuader.... Cependant le roi, qui jusque-là était resté dans le fond de son appartement, parut enfin nous avoir entendus; nous le vîmes paraître et venir à nous jusque sur la pelouse de la première cour, voulant être, nous dit-il gracieusement, au milieu de *ses vrais amis!* Il serait difficile d'exprimer ce que furent alors les cris, les transports qui éclatèrent dans tous les groupes de ces *vrais amis* qui pressèrent, supplièrent le monarque de partir à l'instant pour Paris, où tout le monde l'attendait, où tout était prêt pour le recevoir. Cette scène fut véritablement touchante; elle dura près d'une heure, et Louis XVIII en parut très ému. Sans consentir précisément à un départ immédiat, il ne s'y refusa pas formellement, et s'éloigna en nous laissant croire qu'il allait s'y préparer. Quelques-uns le pensèrent; pour moi, je le crus d'autant moins, qu'au même instant je vis entrer dans le château un des hommes destinés à faire partie du ministère *de conciliation et d'oubli* qui venait d'être définitivement arrêté avec toutes les garanties exigées par la révolution, au quartier général anglais, sur les indications de Fouché, de Talleyrand, qui devaient eux-mêmes en être les chefs! On sut bientôt que ce grand œuvre de réformation serait présenté au roi le lendemain, et que ce prince ne devait pas s'éloigner d'Arnouville, qu'il devait surtout bien se garder d'aller à Paris, où sa proclamation avait été mise en pièces et l'imprimeur obligé de prendre la fuite! Il y eut des gens de la cour qui, tout consternés, vinrent me raconter ce fait à moi-même, dé-

plorant le sort des royalistes, et j'eus bien de la peine à leur prouver qu'il n'en était rien. On conçoit que, sous de tels auspices, personne n'osa plus compter sur le départ du roi. Il fallut se résigner, et revenir tristement dans la capitale avec quelques-uns des volontaires qui m'avaient suivi.

Il était encore jour quand nous fûmes de retour, et nous traversâmes très paisiblement les rues avec nos armes et nos uniformes sans rencontrer un seul fédéré, et sans que personne proférât contre nous une menace ni une injure. Je vis même encore sur ma porte les affiches royales que j'y avais fait apposer le matin et que, sans doute, M. Courtin avait recommandées à ses agents, suivant la promesse qu'il m'en avait faite. Rentré chez moi, j'y trouvai encore quelques amis venus pour avoir des nouvelles du roi, pour savoir s'il allait entrer à Paris. « J'ai vu « le roi, leur dis-je ; il se porte « bien; je ne sais pas quand il en- « trera à Paris; mais je crains bien que « ce ne soit pas par une bonne porte. » Et je les quittai un peu brusquement pour aller prendre quelque repos dont j'avais grand besoin. Le lendemain, je persistai dans ma résolution de ne pas sortir, et je résistai aux sollicitations de beaucoup de volontaires qui vinrent encore me prier de me mettre à leur tête pour aller au-devant du roi! Du reste cette journée du 7 juillet fut très-paisible. Fouché et Talleyrand touchaient au terme de leurs intrigues, et ils n'avaient plus besoin d'agitation ni d'émeute. Depuis huit jours, ils étaient sans cesse en conférence avec le duc de Wellington et Pozzo di Borgo. Le duc d'Otrante n'avait oublié, auprès de ces représentants des puissances, aucun de ses moyens de persuasion, exagérant toujours la puissance, la force du parti révolutionnaire, affaiblissant, atténuant celle des royalistes. Le généralissime se laissa d'autant plus facilement persuader, que c'était précisément ce qu'il avait entendu dire à Vienne par le prince de Bénévent, qui ne cessait de répéter qu'on ne pouvait rien changer *aux préjugés, à l'esprit routinier des royalistes*. De tout cela Fouché concluait qu'il fallait, pour contenir et diriger ces partis opposés, un homme supérieur, un homme qui fût capable d'imposer à tout le monde, de repousser la haine des uns, les prétentions exagérées des autres. C'était évidemment de lui que l'ancien ministre parlait ainsi. Talleyrand, qui l'entendait, ne déniait rien, bien qu'il ne le regardât pas comme un homme qui lui fût supérieur, et qu'il ne voulût pas certainement se désister en sa faveur de la présidence du conseil. Du reste ces deux chefs du parti révolutionnaire étaient parfaitement d'accord quand il s'agissait de leurs intérêts communs. Ils voulaient l'un et l'autre l'amnistie sans réserve, sans condition, et dans laquelle ils pussent comprendre la conservation des places, des titres, l'impunité des crimes, la garantie des spoliations, sans indemnité et sans dédommagement pour les victimes! d'où il résultait évidemment que tout ce qui avait été fait était fort bien, qu'il n'y aurait point d'inconvénient à recommencer !

C'était le 6 juillet que tout avait été définitivement arrêté et convenu au quartier général britanique, en présence de lord Wellington, de Pozzo di Borgo, et des deux illustres chefs de la révolution, que le généralissime se chargea de présenter lui-même à Louis XVIII. Le prince de Bénévent

se rendit seul, le lendemain dès le matin, à Arnouville, afin de préparer le roi à un événement aussi extraordinaire, et il s'acquitta de cette difficile mission avec sa dextérité accoutumée. Sans trop faire valoir l'esprit et les talents de son confrère, il sut vanter à propos son influence sur le parti révolutionnaire et même sur les royalistes, la facilité qu'il aurait par là d'aplanir les marches du trône, de calmer toutes les passions. Cette perspective ne pouvait manquer de séduire le pacifique Louis XVIII. Lord Wellington et Fouché le trouvèrent donc parfaitement disposé, lorsqu'ils arrivèrent à leur tour dans la voiture du généralissime, ainsi qu'il avait été convenu.

C'est sans doute un des faits les plus remarquables de notre histoire, que la présentation au frère, au successeur de Louis XVI, de deux des hommes qui avaient le plus contribué au détrônement, à la mort de ce prince! Et comment ne pas s'étonner que cette présentation ait été faite par le généralissime d'une coalition de rois qui, vingt-trois ans auparavant, s'étaient ligués pour réprimer nos premiers désordres, pour en châtier les auteurs, ainsi que l'avait annoncé hautement dans ses manifestes leur généralissime le duc de Brunswick, qui avait ensuite si honteusement capitulé avec la révolte, s'était retiré quand il pouvait l'anéantir! Et à présent un autre généralissime, représentant des mêmes rois encore une fois ligués dans le même but et pour la même cause, après avoir remporté une des victoires les plus complètes dont l'histoire fasse mention, lorsque les destinées du monde sont dans ses mains, vient s'humilier devant le parti qu'il a vaincu, vient en reconnaître les principes, et veut en faire accepter les doctrines, les vaines théories par un prince qui si longtemps en a été victime! et il veut qu'à l'instant même ce prince se livre aux mains de ses ennemis, qu'il repousse tous les siens!... Il y a dans ces faits bizarres tant de contradictions, d'anomalies, qu'il est impossible de les expliquer, si l'on n'admet comme cause première des calamités de l'Europe le peu de bonne foi et de franchise que les rois ou leurs conseils mirent à combattre la révolution. C'est ce dont personne ne peut plus douter aujourd'hui, et il est évident que les princes eux-mêmes l'ont enfin reconnu, puisque la politique des cabinets semble ne plus être la même.

On sait que, pour cette mémorable entrevue, Talleyrand devait devancer Fouché. Ainsi le prince de Bénévent se rendit dès le matin au château d'Arnouville, où le duc de Wellington devait un peu plus tard amener le duc d'Otrante dans sa voiture. Tout cela se fit avec la plus rigoureuse exactitude, et le ministre des affaires étrangères n'oublia rien de ce qui pouvait persuader Louis XVIII de l'absolue nécessité où il était de prendre pour ministre un des meurtriers de son frère, l'un des hommes les plus féroces de cette horrible époque! Selon lui, il n'y avait que ce moyen de rétablir le trône sans péril, sans la moindre secousse, de régner en paix et dans le calme le plus parfait. Louis XVIII ne put tenir à d'aussi séduisants motifs, et il était parfaitement convaincu, lorsqu'on lui annonça le duc d'Otrante et son puissant protecteur. Talleyrand alla au-devant d'eux, et tous les trois entrèrent avec un air triomphant. Fouché parut cependant éprouver un peu d'embarras, et

son confrère Talleyrand fut obligé de le rassurer. Il est probable qu'en ce moment il songea au 21 janvier : « Ne craignez rien, lui dit-il, vous « avez affaire au meilleur des rois! » Ce prince, qui s'aperçut de son hésitation, se hâta de lui parler : « J'ap- « précie les services que vous m'a- « vez rendus, lui dit-il, et que vous « pouvez me rendre encore en en- « trant dans mon conseil... Je vous « y admets comme ministre de la po- « lice. » Encouragé par d'aussi flatteuses paroles, le nouveau ministre se remit peu à peu, et il en vint bientôt à discuter devant le monarque les nécessités des circonstances, l'impossibilité de faire mieux que de le prendre pour ministre, comme aussi le duc de Bénévent son confrère; et il finit par remettre au monarque un mémoire dont la conclusion n'était pas moins que de reconnaître les deux chambres telles qu'elles existaient, d'accepter la constitution qu'elles fabriquaient encore, d'approuver tout ce qui avait été fait pendant l'interrègne, de licencier la maison militaire, enfin de rejeter le drapeau blanc et d'accepter la cocarde nationale. L'énormité de ces concessions parut donner quelque énergie à Louis XVIII : il dit sèchement à Fouché qu'il y réfléchirait, et sur-le-champ il réunit son conseil, où il dit hautement qu'il aimerait mieux retourner à Hartwell que d'y consentir; que le drapeau blanc n'était pas seulement celui de sa famille, qu'il était depuis huit siècles celui de la France; qu'il n'avait pas le droit de le changer. Enfin il résolut d'entrer dès le lendemain dans Paris avec sa seule maison militaire, d'aller s'établir aux Tuileries, de recréer tous les pouvoirs, et de mettre fin à cette parodie de gouvernement, devenu le servile instrument des étrangers, des factions, et qui ne se soutenait plus que par l'audace des uns et la lâcheté des autres! C'était là, on doit le reconnaître, un beau mouvement, une résolution digne du petit-fils de Louis XIV; mais on a déjà vu que chez lui de pareils élans duraient peu, et que les *vrais amis* ne devaient pas y compter. Fouché et Talleyrand le savaient bien, et ils ne s'en effrayèrent pas.

Pendant ce temps, le duc d'Otrante, qui était retourné à Paris, où il avait besoin de mettre la dernière main à ses innombrables intrigues, vint à bout d'éconduire, sans trop de rumeur, le pouvoir éphémère dont il était le chef. Ayant trouvé, à son arrivée, la commission de gouvernement réunie, il y dit hautement et sans scrupule qu'il venait d'Arnouville. Carnot fut le seul de ses collègues qui osa dire que dans sa position il n'aurait pas dû faire une pareille démarche sans en prévenir la commission. Alors le duc régicide, levant le masque, dit brusquement : « *J'y suis allé pour* « *moi-même*, je n'en dois compte à « personne. D'ailleurs, je ne veux « pas le dissimuler, je suis le minis- « tre du roi Louis XVIII! » On conçoit l'émotion que causa dans l'assemblée une déclaration aussi inattendue. De tous ces fiers républicains, il n'y en eut pas un qui osât lui dire hautement sa pensée. Sans s'inquiéter davantage de cette timide opposition, le nouveau ministre du roi, ayant appris que quelques symptômes du même genre se manifestaient dans la chambre des députés, y envoya la compagnie des volontaires royaux de M. Decazes, qui lui était particulièrement dévouée, et il en fit fermer les portes à la manière de Cromwell; ce qui ne

causa pas la moindre émotion dans Paris, où l'on s'en aperçut à peine ; et ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que cet exploit fit donner au capitaine des volontaires royaux qui en avait été chargé la place de M. Courtin à la préfecture de police, puis un peu plus tard celle de Fouché lui-même au ministère de la police... A quoi tiennent les destinées humaines !

Le roi, qui avait résolu, comme nous l'avons dit, de faire le lendemain son entrée dans Paris, fut en effet prêt dès le matin de cette mémorable journée du 8 juillet ; et il était à la porte de sa capitale avec sa petite armée lorsque les habitants n'osaient plus espérer qu'il y revînt jamais. Comme on avait annoncé une entrée solennelle, et qu'on savait que cette méthode était fort dans les goûts du monarque, on envoya dans tous les quartiers, pour y faire des recrues et suppléer à l'insuffisance de l'armée royale, restée peu nombreuse après tant de répulsion, d'incertitudes ; et ce fut surtout aux volontaires du mois de mars que l'on s'adressa. Mais comme la plupart de ces braves gens, après avoir fait le voyage d'Arnouville, en étaient revenus peu satisfaits et décidés à ne plus y retourner, cet appel eut peu de succès. On revint à la charge auprès de moi à plusieurs reprises, et l'on me pressa vivement d'avertir ceux que je connaissais. Sans repousser entièrement ces instances, je ne pus résister au penchant, aux affections de toute ma vie ; *naturam expellas furcâ*. Je saisis mon épée, et me rendis à la barrière Saint-Denis, où je trouvai le cortége royal déjà formé et près d'entrer. On me donna le commandement du premier peloton, et je marchai en tête de la colonne jusqu'aux Tuileries. Le roi ne trouva sur son passage, il faut le dire, ni la même foule, ni les mêmes applaudissements qu'au 3 mai de l'année précédente. Plusieurs causes se réunissaient pour qu'il y eût une grande différence entre ces deux époques. La première, c'est que beaucoup savaient déjà que Fouché et Talleyrand allaient être ministres, que sous de tels auspices les errements, les fautes de l'année précédente semblaient près de recommencer, que tout le monde pensa que tous les *coupables* ne seraient pas punis, et que les services des *bons* resteraient *en oubli*. Enfin on voyait déjà dans Paris des étrangers que deux jours auparavant le roi aurait pu y précéder ! Cette dernière circonstance fut, sans nul doute, la plus affligeante ; car c'était l'indice de tous les maux qui allaient accabler la patrie, l'annonce, trop évidente pour tous les bons Français, d'être traités en pays conquis, en peuple vaincu, au lieu d'alliés, d'auxiliaires, comme toutes les déclarations, toutes les conventions devaient le garantir. Arrivés dans la cour des Tuileries, nous y attendîmes que Sa Majesté voulût bien nous envoyer des ordres, ou qu'elle daignât nous remercier de nos services, peu considérables, il est vrai, mais dont l'utilité n'avait pas dépendu de nous. Rien de tout cela n'arrivant, nous prîmes le parti de nous séparer et de retourner chez nous, à peu près comme nous avions fait deux jours auparavant. Ce fut alors que vint à moi le célèbre Dandré, qui lui aussi revenait de Gand, où il n'avait pas peu contribué à faire aller Sa Majesté. « Vous « êtes bien peu nombreux, me dit-il « tout bas. — Je suis étonné que nous « soyons autant de monde, lui ré- « pondis-je brusquement. — Com- « ment donc ! ajouta-t-il, est-ce que

« l'on n'est pas content? — Comment « le serait-on? lui dis-je encore. « Voyez-vous ces canons? (c'étaient « ceux des Prussiens, braqués sur le « palais); tout cela ne serait pas ar- « rivé si de mauvais conseils n'a- « vaient empêché le roi de venir « plus tôt à Paris (31). Ne voyez- « vous pas que nous sommes sous le « joug des Prussiens, et, qui pis est, « sous celui des révolutionnaires li- « gués avec eux?» A ce peu de mots, ce grand publiciste, cet homme qui si long-temps avait fait les affaires de Louis XVIII en France et en Allemagne, resta stupéfait et ne sut rien répondre. Je le saluai poliment, et je retournai à ma paisible demeure, comme firent mes camarades, tous bien décidés à ne plus songer à cette glorieuse campagne de 1815, et disant comme Marmontel à l'occasion des quatre Bretons qui périrent sur l'échafaud à Nantes le jour où la duchesse du Maine rentra en triomphe dans son château de Sceaux : « Voilà « ce qui arrive aux petits quand ils « veulent se mêler des affaires des « grands. » J'eus cependant encore une fois besoin, quelques jours après, de m'occuper de mes fonctions de commandant des volontaires royaux. Plusieurs d'entre eux vinrent me prier de les accompagner chez le général Dessole, qui avait pris le commandement de la garde nationale, afin d'en obtenir un acte qui constatât, sinon leurs services réels, au moins l'intention qu'ils avaient eue d'en rendre. Chargé de porter la parole, j'exposai les faits très-simplement et très-modestement, annonçant qu'il devait y avoir dans les archives de l'état-major des traces de notre existence. A quoi le général répondit que, par une précaution de prudence dont nous devions le remercier, toutes les traces de ce fait avaient été détruites aussitôt après le départ du roi; que d'ailleurs c'était des circonstances malheureuses qu'il fallait oublier... Nous comprîmes sans peine toute la portée d'une pareille réponse, et il nous fut démontré que ce n'était pas seulement pour les méfaits et les injures que l'*oubli* était si hautement recommandé. Pour cela je n'avais déjà plus besoin de la leçon du général Dessole, et depuis je n'ai pas cessé de m'y soumettre. Si, dans le récit que je viens de faire, on pouvait croire que j'ai mis trop de soin à ce qui me concerne, je prie le lecteur de considérer que je n'en ai rapporté que ce qui se lie essentiellement à l'histoire générale et ce qui concerne plus particulièrement l'ancien évêque d'Autun, qui fut sans nul doute à cette époque le principal moteur des plus grands événements.

Ainsi les deux coryphées de la diplomatie révolutionnaire en étaient venus à leurs fins. Dans cette lutte de ruses et d'intrigues, ils avaient déployé une audace, une habileté véritablement satanique, une fourberie qu'on ne peut comparer qu'à celle des héros de Milton. On avait vu le plénipotentiaire, représentant au congrès une puissance déchue ou du moins tombée au second rang, y jouer encore un des premiers rôles et correspondre en même temps avec Louis XVIII à Paris, puis à Gand et à Twickenham avec Dumouriez et le duc d'Orléans, dont il faisait circuler les mémoires par le baron de Dalberg et la duchesse de Cour-

(31) Je soupçonnais avec quelque raison, en ce moment, que l'ex-directeur de la police royale, ancien collègue et ami de Talleyrand à l'assemblée constituante, bien qu'il eût suivi depuis une ligne de politique en apparence différente, n'était pas étranger à ces conseils.

lande; enfin, à Paris avec Fouché, et, ce qui est plus remarquable, avec l'empereur Napoléon, qui cependant l'avait proscrit par une ordonnance, et l'accusait hautement de trahison en lui imputant tous ses malheurs. Les rapports secrets que Talleyrand eut alors avec son ancien maître, ou du moins avec Caulaincourt, sont si étonnants, qu'il est difficile d'y croire; mais d'après Las-Case, Napoléon lui-même a dit, à Sainte-Hélène, que le prince de Bénévent lui avait offert ses services, et qu'il les avait refusés, ne voulant pas se commettre avec un pareil homme. D'un autre côté Menneval, auquel nous croyons plus qu'à l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, assure le même fait, et dit que les propositions vinrent de Napoléon, par l'entremise de Caulaincourt, qui envoya pour cela à Vienne le fameux Montrond, créature connue de Talleyrand, avec qui Menneval dit positivement avoir eu plusieurs entretiens dans le château de Schœnbrunn, où il se trouvait avec l'impératrice Marie-Louise. Ainsi il est bien sûr qu'il y eut alors des rapports entre Napoléon et le plénipotentiaire de Louis XVIII; il ne peut plus y avoir de doute que sur la question de l'initiative. Et dans le même temps, Talleyrand eut encore des communications avec Fouché, qui fut toujours son rival ou son complice. A cette époque, le duc d'Otrante avait recouvré son portefeuille de la police par la bonté de Napoléon, qui lui aussi s'était cru forcé d'obéir au parti de la révolution. Une position aussi extraordinaire le mit plus que jamais en rapport avec tous les complots, toutes les intrigues. C'était, au reste, son élément; il a déclaré qu'il n'avait jamais été plus heureux. Napoléon, qui ne se défiait pas moins de lui que de Talleyrand, se croyait néanmoins obligé de les employer l'un et l'autre dans les affaires les plus importantes! Réinstallé dans son ancien ministère, Fouché s'était mis en rapport, d'abord avec Talleyrand au congrès de Vienne, puis avec le prince de Metternich, auquel il adressa, par l'entremise d'un nommé Werner, à Basle, plusieurs émissaires, entre autres le littérateur Ginguené, qui dut en même temps voir à Berne son ami Laharpe, afin de savoir s'il ne pourrait pas en tirer parti auprès de l'empereur Alexandre, auprès de qui il ne désespérait pas de se remettre en crédit. Avec Metternich, il est évident que c'était de la régence pour le fils de Napoléon qu'il s'agissait, et ce qui prouve que les liens de cette formidable coalition tenaient à peu de chose, et qu'on aurait pu facilement la dissoudre en la divisant par des intérêts particuliers, c'est que le ministère autrichien y adhéra au premier mot, à condition toutefois d'éloigner Napoléon, ce à quoi celui-ci ne voulut pas consentir. Nous ne pensons pas, au reste, que ces propositions de régence aient été le seul objet des rapports secrets que Fouché eut alors avec Metternich. Ce n'était pas là le but principal du ministre de Napoléon. Comme Talleyraud, ancien ami du parti d'Orléans, il avait sans doute connaissance des mémoires venus d'Angleterre et distribués au congrès par les soins de la duchesse de Courlande et du baron Dalberg. Ce parti avait alors peu de chances de réussir; mais l'avenir était si incertain, tant de prétentions, tant de partis semblaient prêts à se combattre, le succès était si douteux, que, pour deux hommes prévoyants

comme Fouché et Talleyrand, celui-là devait être considéré comme un en cas, une probabilité. Le duc d'Otrante, en homme sage, avait aussi de fréquents rapports avec Gand; il y avait même envoyé, comme nous l'avons dit, un homme non moins rusé que lui, son ami, son confrère de l'Oratoire, Gaillard, qui lui avait rapporté de très bons renseignements. Enfin il avait ouvert une négociation, et conclu une espèce de traité, par lequel il réussit à neutraliser la Vendée, ce qui eut alors de graves conséquences, puisqu'il résulta de cette perfide convention avec trois chefs vendéens, qui furent ensuite désavonés par les leurs, que l'armée vendéenne resta immobile, lorsqu'elle eût pu s'approcher de Paris, après la bataille de Waterloo, et s'y trouver en même temps que Louis XVIII! Alors, sans nul doute, eussent échoué les intrigues d'Arnouville; alors toute l'armée royale, plus nombreuse que celle de Wellington et de Blucher, fût entrée avant elle dans la capitale! Alors point de ces honteuses concessions, de ce pillage, de ces exactions exercées par des alliés, contrairement à une capitulation formelle! point de ces violences dont le récit doit à jamais flétrir ceux qui les ordonnèrent ou qui du moins ne surent pas les empêcher!

Après la rentrée si pénible, si longtemps entravée, du roi dans sa capitale, le premier soin fut d'achever la création d'un ministère, si indignement commencée. C'était une opération difficile, et dont personne autre que le président du conseil ne pouvait être chargé. Le duc d'Otrante lui-même n'eut pas le pouvoir d'y faire entrer un seul de ses amis. Encore une fois ce fut la table de whist presque tout entière qui eut l'honneur d'être appelée à gouverner la France: d'abord l'inévitable abbé Louis pour les finances; puis M. Pasquier, l'ancien préfet de police, pour la justice; M. de Jancourt pour la marine; enfin Gouvion-Saint-Cyr pour la guerre. M. Dambray et le duc de Feltre, les seuls qui jusque-là eussent fait preuve de quelque dévouement, d'un peu de caractère, furent impitoyablement écartés. Ce bizarre assemblage d'hommes jusque-là peu connus, et surtout fort opposés aux opinions monarchiques, donna lieu à beaucoup de chansons et d'épigrammes. Nous donnons, dans les documents historiques qui terminent la publication séparée de cette notice, des couplets assez piquants, qui furent faits à ce sujet. On sait qu'au temps de Mazarin comme au nôtre, la dernière ressource des Français fut de chansonner leurs oppresseurs; et que le cardinal ministre s'en inquiétait fort peu, disant dans son bizarre langage: *S'ils cantent, ils pagaront;* et en effet les Français payaient et chantaient au temps de la Ligne comme en celui de Fouché et Talleyrand; mais il s'en fallait beaucoup qu'à la première de ces deux époques les charges fussent aussi dures, aussi accablantes que nous les avons supportées. Jamais il ne s'était rien vu de pareil, même dans l'antiquité, où les peuples vaincus devenaient esclaves, étaient considérés comme la proie du vainqueur, qui ne répondait à leurs gémissements que par ce terrible anathème: *Væ victis!*

Et cependant nous n'étions pas un peuple vaincu! les rois qui nous traitaient ainsi étaient nos alliés par des conventions formelles, par des actes authentiques; ils n'étaient

dans cette guerre que les auxiliaires du roi de France, et ils lui devaient secours et assistance contre tout ennemi d'un pouvoir reconnu par eux! Pour cela, ils avaient tout au plus droit à une indemnité de guerre, dont l'Angleterre avait fait d'avance tous les frais par des subsides auxquels Louis XVIII aurait eu part, s'il n'avait pas renvoyé avec tant d'imprévoyance sa maison militaire et tous les braves qui avaient, au mois de mars, voulu le suivre dans l'exil. Si, comme il l'avait annoncé dans ses manifestes, les frais de la guerre ne devaient être supportés que par ceux qui l'avaient causée, il est évident que les royalistes devaient en être exempts; la justice et la politique le voulaient ainsi; mais, par une des plus choquantes anomalies de cette époque, ce fut précisément le contraire qui arriva. Le général en chef de l'armée prussienne, qui avait pris dans leur véritable sens les manifestes et les déclarations royales, commença par séquestrer, dès qu'il fut entré sur le territoire français, les biens de ceux qui lui furent désignés comme les auteurs de la révolution du 20 mars, et par là il porta l'épouvante dans l'esprit de tous ceux qui se trouvaient dans le même cas; mais ils furent bientôt remis de leur effroi quand ils virent que cette mesure, loin de nuire à ceux dont les biens avaient été ainsi séquestrés, les garantit au contraire de tous les pillages et dévastations qu'essuyèrent leurs voisins restés paisibles et fidèles, et qui, d'après les proclamations royales, les principes d'équité les moins contestables, devaient être épargnés! Tel a été, sous beaucoup d'autres rapports, le sort des royalistes, dans une restauration destinée à réparer toutes les injustices, à punir toutes les félonies. Mais à quoi bon, aujourd'hui, toutes ces récriminations? Ne sait-on pas assez, et n'est-ce pas un fait acquis à l'histoire, que dans tout le cours de cette longue guerre, de ces funestes révolutions, l'intention des puissances ne fut jamais d'en réprimer, d'en châtier les véritables auteurs, mais au contraire de les aider, de les encourager secrètement, et par là d'arriver à la ruine, à l'anéantissement de notre malheureuse patrie, d'une puissance rivale à laquelle les rois vaincus n'avaient pas encore pardonné les conquêtes de Louis XIV, et bien moins encore sans doute celles de Napoléon!

Cependant il faut convenir que, sur cela, tous n'étaient pas d'accord, et qu'à cette seconde invasion de 1815, il fut très malheureux pour la France que l'armée russe restât éloignée du théâtre des événements, et que les Prussiens et les Anglais fussent seuls chargés de l'occupation de Paris. Quels que fussent alors les mécontentements du czar envers Talleyrand, nous pensons que, s'il se fût trouvé à Paris dès le commencement, il n'eût pas souffert qu'en sa présence, contrairement à tous les traités, et plus particulièrement au mépris de la capitulation du 3 juin (32) signée par les représentants de tous les rois confédérés, et en son propre nom par le plénipotentiaire Pozzo di Borgo, il n'eût pas souffert, disons-nous, que ses alliés renversassent les monuments de notre gloire, ou dévastassent ces ma-

(32) Par la capitulation signée à Saint-Cloud, le 3 juin 1814, *toutes les propriétés publiques, à l'exception de celles qui avaient rapport à la guerre*, furent formellement garanties par les alliés.

gnifiques galeries, enrichies depuis plusieurs siècles par les travaux de nos artistes, par des traités solennels, et toutes enfin très-honorablement et très-légitimement acquises. De tous les actes de vandalisme qui signalèrent cette époque, celui-là fut sans contredit le plus odieux, le plus outrageant qu'ait jamais supporté la France. Aucun de nos ouvriers ne voulut y coopérer, et ce furent des Allemands, des Juifs, pour la plupart protégés par des soldats prussiens, qui enlevèrent brutalement les chefs-d'œuvre de tous les siècles, qui en brisèrent et anéantirent brutalement plusieurs. Ce fut dans le même moment que le stupide Blucher voulut faire sauter un pont parce que ce pont s'appelait le pont d'Iéna, et que Louis XVIII ne l'en empêcha qu'en déclarant qu'il allait se placer dessus, et qu'il voulait qu'on le fit sauter en même temps!

Mais là ne devaient pas se borner nos calamités. Un million de soldats venait d'envahir nos provinces, et les deux tiers de la France, occupés par ces légions d'*alliés*, durent satisfaire les besoins et souvent obéir aux caprices de soldats indisciplinés, de chefs irrités dès longtemps. Ceux de nos magistrats, de nos administrateurs, qui eurent assez de courage et de dévouement pour résister à ces indignités, furent enlevés sans pitié et transportés prisonniers jusqu'aux bords de l'Oder! Et pendant ce temps le président du conseil de Louis XVIII, l'ancien plénipotentiaire de Vienne, qui avait signé tous les traités, tous les engagements des rois, dont le devoir, à ce double titre, était d'en exiger, d'en requérir l'exécution, resta impassible, affectant de ne contrarier aucune puissance, de ne se compromettre avec personne! Il leur avait tant demandé, tant concédé dans les intérêts de la révolution et des siens, qu'il n'osait plus rien pour la France!

Les choses en vinrent cependant au point qu'il fut obligé de se montrer, quand nos impitoyables alliés exigèrent de plus grands sacrifices encore, soit en argent, soit en concessions de territoire. Mais son discrédit était tel, depuis que l'on connaissait sa disgrâce auprès de l'empereur Alexandre, qu'il nuisait aux négociations, bien loin de les rendre faciles. Ce n'était plus l'époque où les princes de l'empire venaient humblement lui demander la faveur d'être admis dans la confédération du Rhin, et ne manquaient pas de se faire précéder de tributs séducteurs... C'était alors le temps des *bonnes affaires!* Mais dans cette cruelle année 1815, il s'agissait, au contraire, de rendre à ces mêmes princes beaucoup plus, sans doute, qu'il n'en avait reçu quand il dictait les conditions des traités. On conçoit donc facilement le dégoût qu'il eut bientôt de sa nouvelle position. Comme il n'avait jamais eu de penchant décidé pour les arts ni pour les artistes, il avait vu sans beaucoup de peine la destruction de nos musées et de nos galeries; mais quand il fut question du démembrement de la France, de plusieurs centaines de millions qu'il fallut payer, le président du conseil commença à s'émouvoir; il fit quelques représentations, mais faiblement, et craignant toujours de compromettre les intérêts révolutionnaires.

Ce fut le 21 sept. que commencèrent les négociations dans une assemblée des représentants de toutes les puissances, qui en posèrent les bases sur la cession par la France,

de tout ce qui ne faisait pas partie de son ancien territoire, sur le payement d'une indemnité et l'occupation d'une partie de nos places fortes pour un temps déterminé... Quelque effrayantes que fussent de pareilles bases, il se trouva des puissances qui en demandèrent de plus dures encore. L'Allemagne voulait qu'on réunît au corps germanique l'Alsace, la Lorraine, et elle demandait, en outre, que la France perdît la Flandre, le Hainaut, une partie de la Franche-Comté, de la Champagne, du Bugey, etc., etc. Déjà la carte était dressée, et le royaume de saint Louis allait disparaître... A ces accablantes demandes, Louis XVIII sentit enfin qu'il était impossible d'établir le trône de Louis XIV sur d'aussi infimes proportions; et dans une conférence secrète avec lord Wellington et l'empereur Alexandre, qui, enfin, était venu à Paris, il demanda au généralissime si l'on voudrait encore le recevoir en Angleterre, dans sa maison d'exil... A ces mots le czar, soudainement transporté par un de ces mouvements de générosité qui lui étaient naturels, mais qu'il ne soutenait pas toujours, s'écria : « Non! non! Votre Majesté « ne perdra point ces provinces; je « ne le permettrai pas!...» Et ces provinces ne furent point perdues! et le traité de pacification fut établi sur d'autres bases! Mais ce ne fut pas Talleyrand qui le signa.

Quelques jours avant la conclusion de la paix avec les puissances confédérées, le prince de Bénévent et son digne collègue le duc d'Otrante, effrayés des manifestations du royalisme contre le parti révolutionnaire, qui devenaient d'autant plus vives que le pouvoir royal semblait se liguer avec lui, se virent obligés de quitter le ministère. A l'exemple des gouvernements de la révolution, qui n'avaient jamais manqué d'envoyer aux rois de la famille des Bourbons quelques régicides pour ambassadeurs, Fouché fut envoyé au roi de Saxe, proche parent de Louis XVIII! Quant à Talleyrand, sa retraite n'eut pas même les apparences d'une disgrâce; le roi le nomma son premier chambellan, avec cent mille francs de traitement, et le prince de la diplomatie conserva, on ne peut en douter, une grande influence dans le gouvernement. Tous ceux qu'il avait fait nommer, tous les coryphées de son parti, conservèrent leurs emplois. Le duc de Richelieu, qui lui succéda, n'avait guère d'autre titre à une telle distinction que la protection de l'empereur Alexandre. Après avoir passé la moitié de sa vie dans les déserts de l'ancienne Tauride, il ne connaissait pas plus en France les personnes que les choses. Le prince de Bénévent fit dès le commencement tous ses efforts pour le discréditer, et, ne trouvant rien de mieux, il lança contre lui un de ces bons mots dont il avait l'habitude d'écraser ses rivaux. « C'est l'homme de France, « dit-il, qui connaît le mieux la « Crimée. » Louis XVIII ne l'avait guère accepté que pour complaire à l'empereur Alexandre, pour obtenir quelque adoucissement aux conditions du traité dont nous étions menacés; et il s'en faut de beaucoup qu'à cet égard son espoir ait été complétement réalisé.

Enfin ce fut après avoir encore échangé quelques notes et ultimatums, que les plénipotentiaires des hautes puissances signèrent, le 30 nov. 1814, ce monument d'oppression, cette infraction si manifeste de

tous les traités qui l'avaient précédé, et que signa aussi, pour le roi de France, le duc de Richelieu, *plus mort que vif*, ainsi qu'il l'écrivit le lendemain à son ami Terrier de Monciel. Et tout exorbitante que furent les clauses de ce nouvel acte, il faut encore reconnaître que nous dûmes beaucoup à l'intervention du czar. D'abord ce fut par la générosité de ce prince que nous conservâmes plusieurs de nos provinces et que la durée de l'occupation par cent cinquante mille hommes fut réduite à cinq, puis à trois ans, et la contribution de guerre de 800 à 600 millions. On sait que la principale mission de cette armée de garnisaires, commandée par le duc de Wellington, fut d'assurer la rentrée de ces énormes tributs, et aussi de garantir la tranquillité de l'Europe contre le *système révolutionnaire*. Nous verrons plus tard comment cette garantie fut comprise par le généralissime qui avait eu tant de part à la création du ministère Fouché-Talleyrand, et par ces puissances assez aveugles pour ne pas voir que c'était par leur persistance, leur obstination à faire prévaloir un système aussi anti-monarchique, que le trône de Louis XVIII était tombé! Et pour mettre le comble à ces funestes aberrations, les hautes puissances qui renouvelèrent pour la seconde fois à cette époque l'alliance de Chaumont et de Vienne, par laquelle elles s'étaient engagées à étouffer en France *toute tentative, toute idée de révolution*, déclarèrent, par le même acte, que le repos de l'Europe était essentiellement lié à l'*affermissement de la charte constitutionnelle* qu'ils avaient forcé le roi d'accepter, en d'autres termes, à l'ordre de choses que, de concert avec les hommes de la révolution, représentés par Fouché et Talleyrand, ils avaient eux-mêmes imposé à la royauté! Et dans la note par laquelle ce nouvel acte fut communiqué au ministère français, le plénipotentiaire britannique qui l'avait dictée, tout en félicitant le roi de France sur son attachement au système constitutionnel, et en le pressant vivement d'y persister, lui donna des avis ou plutôt des ordres. Ainsi il est trop vrai que, même après la dure leçon des cent jours, l'Europe ne reconnut pas la faute qu'elle avait faite, en désarmant la royauté, en la privant, de concert avec le parti révolutionnaire, de tous les moyens de répression que lui donnaient ses anciens droits et qui eussent garanti sa durée. Par suite de ce fatal aveuglement, la charte fut imposée aux Bourbons, non pas certainement comme une restauration monarchique, mais comme une réhabilitation, une garantie de tous les intérêts révolutionnaires, avec l'impunité de tous les torts et de tous les crimes. Les conséquences de cet absurde système, qui consistait à recréer la monarchie avec les principes et les hommes de la révolution, même avec les juges, les assassins du monarque, se firent bientôt apercevoir. De graves soulèvements éclatèrent dans plusieurs départements, et il y eut, dans le midi surtout, des victimes, toujours regrettables qu'elle qu'en soit la cause, parmi les hommes que les royalistes ne purent voir sans indignation se perpétuer au pouvoir et les persécuter encore! On craignit un soulèvement général, et dans des rapports au roi, que l'on a crus exagérés, mais qui étaient vrais pour la plus grande partie, Fouché établit que ces craintes

étaient fondées. Si ces mouvements d'une réaction spontanée, et qui n'eut d'autre mobile que l'indignation des royalistes, furent à déplorer, ce fut au moins un éclatant démenti donné aux mensonges des gens qui avaient été jusqu'à nier leur existence, qui en ce moment exagéraient leurs torts pour avoir le droit de les accuser. Et ce démenti, la France le donna peut-être encore avec plus d'évidence et d'énergie dans les élections qui eurent lieu pour le renouvellement de la chambre des députés. Fouché et Talleyrand, qui avaient trompé les étrangers avec tant d'impudence et de mauvaise foi sur le compte des royalistes, reconnaissant bientôt qu'eux-mêmes s'étaient trompés sur les forces de ce parti, et qu'ils ne pourraient pas lui résister s'ils n'étaient appuyés par des chambres qui leur fussent dévouées, avaient fait tous leurs efforts pour hâter ce renouvellement, et surtout pour qu'il fût composé de révolutionnaires qui, comme eux, eussent besoin d'oubli et d'amnistie. Mais il était difficile de prouver à la France, si long-temps et si cruellement trompée, que, sous le règne d'un petit-fils de saint Louis, elle dût être gouvernée, qu'elle dût recevoir des lois de ceux qui, depuis un quart de siècle, faisaient hautement profession de tous les vices, de toutes les iniquités. Les électeurs, qui étaient les mêmes que ceux du régime impérial, comprirent tout autrement les choses, et, à de très-faibles exceptions, ils nommèrent partout des royalistes, persuadés qu'en cela ils remplissaient parfaitement les désirs du roi et de la France, que c'était le seul moyen de reconstituer solidement la monarchie.

Ce fut avec un véritable effroi que le parti Fouché et Talleyrand, ou la faction révolutionnaire, vit sortir de l'urne électorale les noms des Bonald, des Villèle, des Corbière, des Labourdonnaye et de beaucoup d'autres, connus par leur attachement à la monarchie, par les persécutions que cet attachement leur avait causées! Et il se trouva que ces hommes, dont on avait nié l'existence, ou qu'on avait dépeints comme dépourvus de courage, de capacité, étaient pour la plupart des hommes supérieurs, qui, dès le premier moment, effacèrent tous les coryphées de la révolution par leurs talents et leur énergie; ce qui fit dire à Louis XVIII, si long-temps trompé, et qui n'avait pu croire à un tel résultat, que c'était une chambre *introuvable*. Comme déjà il s'était laissé entraîner à ce système de déception, tout en appréciant de pareils hommes comme ils devaient l'être, ce prince ne fit rien pour profiter d'une assemblée que le ciel semblait lui avoir envoyée, et qui pouvait être si utile dans de pareilles circonstances. Mais une conséquence inévitable de ce phénomène politique fut de donner, dès l'ouverture des séances, un grand ascendant à la royauté, en lui assurant dans le pouvoir législatif un appui qu'elle n'y avait jamais trouvé; et, par les mêmes motifs, d'affablir, d'effrayer même les révolutionnaires. Fouché et Talleyrand surtout en sentirent toutes les conséquences. Le premier offrit sa démission, qui fut acceptée, et trois jours après, Talleyrand fut également obligé de donner la sienne. Voulant, selon sa coutume, que cette retraite forcée eût pour le public un motif louable, il imagina de répandre, comme il avait fait autrefois pour la guerre d'Es-

pagne, qu'il s'était retiré pour ne pas signer le traité du 30 novembre. Ce mensonge, comme tant d'autres, eut quelque succès, et le rusé diplomate s'en servit encore pour rejeter sur les royalistes, qu'il détestait plus que jamais, tout l'odieux de ce malheureux traité, dont lui seul était cause, dont il n'avait, en dernier lieu, que très-faiblement contesté l'exorbitance.

Du reste, il ne faut pas croire que ce fut par la volonté de Louis XVIII que les deux vétérans du jacobinisme cessèrent d'être ses ministres. Ce furent sans nul doute les premiers actes, les premières manifestations des *introuvables*, qui les forcèrent à se retirer. On a dit avec raison que ce fut le souffle seul de ces hommes énergiques, si bons, si forts dans leur conviction, qui les obligea de prendre la fuite! Qu'eût-ce donc été si le roi lui-même se fût rangé franchement de leur avis, s'il ne les eût pas mis dans la nécessité d'être plus royalistes que lui-même? Ne pouvant mieux faire, ce prince assura aux deux ministres qu'il se voyait, à regret, contraint de remercier une belle et honorable retraite. Il envoya comme ambassadeur à son parent le roi de Saxe, le régicide duc d'Otrante, et il nomma le ci-devant évêque d'Autun son grand chambellan, avec cent mille francs de rente. Dans le même temps, le roi de Naples en accorda soixante mille à ce dernier avec le titre de duc de Dino, *pour ses bons services au congrès de Vienne;* ce qui, avec son immense fortune, lui fit une des premières positions financières de l'Europe... Le pauvre homme! il avait bien eu raison de dire, en entrant dans la carrière des révolutions, et du crime, qu'il y gagnerait plus que dans celle de l'honneur et de la probité! Il connaissait bien son siècle.

Ainsi, pour Louis XVIII du moins, la retraite de Fouché, non plus que celle de Talleyrand, ne dut pas être considérée comme une disgrâce. En sa qualité de grand chambellan, le prince de Bénévent se montra plus que jamais assidu à la cour, et il prononça plusieurs discours à la chambre des pairs, ce qu'il n'avait jamais fait. Il reçut beaucoup de monde dans son salon, et même on y vit quelquefois des royalistes. Ce fut dans une de ces réunions que Salaberry, l'entendant se récrier sur l'impossibilité de retourner à l'ancien régime, lui dit malignement qu'il savait bien qu'on aurait de la peine à le refaire évêque d'Autun, mais que l'on pouvait bien sans cela rétablir beaucoup de choses qui seraient plus utiles. A quoi l'illustre diplomate ne trouva point de réplique, par le seul motif qu'il n'était pas préparé à une telle plaisanterie, et que, dans le grand nombre de réparties spirituelles qu'on lui a attribuées, il en est beaucoup pour lesquelles, ainsi que pour ses discours, il eut souvent recours à l'esprit des autres. Son remplacement au ministère des affaires étrangères par le duc de Richelieu, homme très insignifiant, et qui ne fut mis là que pour plaire à l'empereur Alexandre, montra que rien ne serait changé au système de *fusion* et d'*oubli;* et la substitution de M. Decaze au duc d'Otrante le prouva encore davantage. Louis XVIII lui-même avait adopté ce système avec ardeur, persuadé que c'était le seul moyen de satisfaire les étrangers; et c'est dans cette vue qu'il se hâta de demander aux chambres la loi d'amnistie, qu'ils avaient exigée avec tant d'insistance.

Les discussions auxquelles elle donna lieu, furent très vives; les orateurs royalistes y déployèrent beaucoup de talent, d'énergie, et ils restèrent inflexibles à l'égard des régicides *relaps*, c'est-à-dire des juges de Louis XVI, qui depuis le départ du roi avaient accepté des fonctions publiques. Ceux-là furent impitoyablement exceptés de l'amnistie, et condamnés à la l'exil. Le nouveau ministre de l'intérieur, d'abord protégé, puis protecteur du parti Fouché - Talleyrand, soutint le projet avec beaucoup de chaleur, et, en cela, on ne peut pas douter qu'il ne fût vivement soutenu par le prince de Talleyrand, qui, en sa qualité de pair de France, ne manqua à aucune des séances où cette grande question fut discutée. On doit penser qu'en cela il était parfaitement d'accord avec le roi, qui, dans plusieurs occasions, força ses gentils-hommes de la chambre à l'accompagner dans ses promenades pour qu'ils ne votassent pas contre ses ministres!

Il y eut encore sur divers sujets, tels que le système électoral, la liberté de la presse, le budget, des discussions où les nouveaux députés déployèrent beaucoup d'énergie et une supériorité telle que le parti de la révolution en fut épouvanté, qu'il songea à se débarrasser d'une chambre qu'il avait lui-même voulue avec tant d'imprévoyance. Après avoir frappé à toutes les portes, on consulta aussi Talleyrand, et l'on ne peut pas douter qu'il n'ait beaucoup contribué à la dissolution qui suivit bientôt. Ce fut, comme on l'a dit, un des derniers services qu'il rendit à la révolution. On sait qu'il avait eu beaucoup de part à la nomination du préfet de police, M. Decaze, principal auteur de la funeste ordonnance de dissolution, et qu'il contribua également à sa promotion au ministère de la police après la retraite de Fouché. Il est donc bien permis de croire qu'il conserva quelque crédit sur un personnage de sa création, et qui devait si bien répondre à son origine! On doit aussi penser que l'ex-président du conseil avait conservé quelques relations avec son confrère, l'illustre diplomate Pozzo di Borgo, qui ne contribua pas peu à l'ordonnance de dissolution qu'on a appelée, avec tant de raison, le suicide de la monarchie. Louis XVIII, dont le premier mouvement avait été de repousser une aussi funeste mesure, ne résista plus quand il se vit en même temps assailli par ses ministres Decaze et Richelieu, par le parti de la révolution, enfin par l'ambassadeur d'Alexandre, Pozzo di Borgo, dont on sait assez que cet événement doubla la fortune. Un peu plus tard, et dans les derniers temps de sa vie, ce diplomate regrettait beaucoup, au moins en apparence, le rôle qu'il avait joué dans cette circonstance, et il nous a dit à nous même que plus d'une fois il en avait versé des larmes. Sans croire à la sincérité de ces larmes, nous pensons que l'ambassadeur d'Alexandre, qui avait connu plus qu'aucun autre les suites déplorables de l'ordonnance du 5 septembre 1816, et qui au fond était royaliste, regretta sincèrement sa participation à cette déplorable mesure. Il exprimait même ses regrets à cet égard en termes peu respectueux pour son souverain, qui, nous disait-il, lui en avait donné l'ordre.

Ces détails nous écartent un peu de l'histoire du prince de Bénévent, mais il y ont plus de rapport que

cela ne paraît au premier coup-d'œil; et, en y réfléchissant, on trouvera sans doute que ce n'est pas trop sortir de notre sujet que de montrer à quel point la diplomatie russe, toujours d'accord avec le parti révolutionnaire, intervint dans la dissolution d'une chambre si éclairée, si courageuse, et qui seule eût sauvé la monarchie malgré l'influence étrangère, malgré les révolutionnaires, malgré le roi lui-même! Ce prince, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, avait accepté le rôle de protecteur des principes et des intérêts du parti révolutionnaire qu'il méprisait et qui devait le perdre! Et il avait consenti à se rendre le persécuteur, on pourrait dire l'ennemi de son propre parti, des hommes qui seuls pouvaient et devaient maintenir sa couronne; il s'était laissé persuader qu'en France les royalistes sont en petit nombre, sans capacité, sans courage, qu'enfin il était impossible de gouverner avec eux. C'était par ces opinions, on le sait trop, qu'avait commencé sa carrière politique; mais il paraissait les avoir abandonnées quand Talleyrand et Fouché, d'accord avec les étrangers, l'y firent malheureusement rentrer; et il y persista quand ces deux hommes pervers ne furent plus ses ministres.

Cependant il survint alors pour l'ancien prélat quelques motifs de disgrâce qui sont restés secrets, mais dont on a cru voir la cause dans les rapports qu'il continuait d'avoir avec le duc d'Orléans. Après beaucoup de détours et de circonlocutions, Louis XVIII finit par lui déclarer un jour nettement qu'il désirait lui voir habiter ses terres; et il fut obligé de se retirer à son château de Valençay, puis à celui de Rochecotte, où l'on doit penser qu'il s'ennuya singulièrement loin de toutes ses habitudes d'intrigue et de conspiration. Sa correspondance y suppléait bien quelquefois, il est vrai, et il ne lui était pas absolument défendu de venir dans la capitale. La mort de Louis XVIII ne mit pas fin à cette ennuyeuse position, et l'on sait que Charles X et son ministre Polignac, le redoutant encore davantage, le firent soigneusement surveiller, surtout aux approches de la révolution de 1830, à laquelle on ne peut pas douter qu'il n'ait pris une grande part.

On ne peut pas douter que ce soit par ses soins, et par ses rapports avec les chefs de l'opposition, que vers la fin de ce dernier règne *le National* ait été fondé. On sait que ce fut le journal qui contribua le plus à la chute de Charles X; mais on ne sait pas que MM. Thiers et Armand Carrel, qui en furent les fondateurs, se rendirent pour cela au château de Rochecotte, qu'habitait Talleyrand, et que tous les apprêts de cette entreprise y furent réglés. La police royale fut informée de tout cela par Donnadieu, dans le commandement duquel se trouvait le château; mais il ne fut pris aucune mesure pour en empêcher les conséquences. Le général Donnadieu, qui nous l'a lui-même raconté, doutait que sa dépêche eût été remise au roi!

Pour compléter l'histoire d'une époque aussi importante et achever le portrait de l'homme qui y joua un si grand rôle, nous emprunterons un fragment de notre *Biographie de Louis-Philippe*, publiée en 1849, et dont aucune circonstance n'a pu être démentie. « Dans cette énumération « de conseillers, de ministres, disions-« nous dans cet ouvrage, nous avons à « peine dit quelques mots sur le fa-

« meux Talleyrand, qui en fut cependant le plus remarquable, le « plus souvent consulté, et qui, sous « tous les rapports, méritait cette « distinction. C'était le prince des « diplomates ; et s'il n'en fut pas le « plus habile, il en fut au moins le « plus fourbe, le plus astucieux. De « plus il avait l'avantage, auprès de « Louis-Philippe, d'avoir été témoin « de son début dans la carrière des « révolutions, d'avoir été le confident, l'ami de son père, ce prince « Égalité dont les intrigues et les « complots contre le malheureux « Louis XVI furent si funestes à la « France! Ils se revirent donc avec « une grande joie à Paris en 1814, « au moment où le ci-devant évêque d'Autun était réellement le « maître de nos destinées. On doit « bien penser que ce fut lui qui reçut la première visite et les premiers hommages du jeune duc, lorsque celui-ci, arrivé de Sicile, seul « et sans appui, avait tant de raisons « de redouter la présence des princes de la branche aînée ! Talleyrand ne lui fut pas inutile pour « l'accueil si bienveillant et si imprévu qu'il reçut de Louis XVIII, « et il est probable qu'il contribua « beaucoup par son crédit, et par « celui de l'abbé de Montesquiou sa « créature, à la restitution ou plutôt « à la donation de ses immenses « biens. Lors du retour de Napoléon en mars 1815, Talleyrand « était à Vienne, et il eut peu de « part à ce qui se fit à Paris ; mais il « se mit aussitôt en rapport avec le « duc d'Orléans, qui était allé s'établir en Angleterre, et ce fut lui « qui remit aux souverains alliés ses « Mémoires, rédigés dans ce pays « de concert avec Dumouriez. On sait « quels doutes, quelles hésitations « ces Mémoires firent naître dans le « conseil des rois, lorsqu'il fut question de rétablir le trône légitime. « Par là s'explique la défaveur dans la « quelle tombèrent ces deux grands « personnages, au premier moment de « la seconde restauration, l'éloignement auquel Louis XVIII les condamna l'un et l'autre. Cette communauté de disgrâce ne fit qu'ajouter à « leur intimité ; et il est sûr que dès-« lors tous leurs plans et leurs projets « les plus secrets furent concertés « et tendirent au même but. Ce fut « de la main de Talleyrand lui-« même que Didier reçut en 1816, « pour la conspiration de Lyon et « de Grenoble, l'argent et les instructions de Louis-Philippe. Comme Louis XVIII était soupçonneux et défiant, ce fut toujours « dans l'ombre et le secret que leurs « trames s'ourdirent. Mais comme « ce prince avait mis sa police dans « des mains dévouées à ses ennemis, « on comprend l'impuissance et les « succès de la plupart de ces complots. Après la mort de Louis XVIII, « ils n'eurent pas même besoin des « apparences de la dissimulation. « Tous les deux allèrent à la cour, « où ils se virent souvent, et purent « s'entendre. Mais c'était surtout au « Palais-Royal que l'on préparait et « arrêtait les plus grands projets « avec ceux des journalistes, des « gens de lettres, que l'on y avait « initiés, et qui ont tant contribué au « renversement de Charles X. Presque tous étaient jeunes, pleins « d'ardeur, et leur zèle était tel que « dans les derniers temps on trouva « que le *Constitutionnel*, rédigé par « des vétérans du jacobinisme anciens amis de Louis-Philippe, « qui jusque-là était considéré comme le journal officiel du parti,

« avait été timide, arriéré, qu'il en « fallait un autre qui fût plus hardi, « plus énergique, enfin qui lui ser- « vît d'avant-garde. Ainsi fut conçue « l'idée du *National*, qui depuis a « acquis tant de célébrité. Com- « me nous l'avons dit, ce furent « MM. Thiers, Armand Carrel et Mi- « gnet qui en eurent la première « pensée, et qui doivent en être con- « sidérés comme les créateurs sous « les auspices de Talleyrand et avec « l'appui de Louis-Philippe Cette « époque de 1830, fut, sans nul « doute, celle où ce prince reçut de « l'ancien évêque d'Autun les plus « nombreux et les plus importants « services. Selon sa coutume dans « les temps de crise, l'ancien mi- « nistre de Napoléon se trouvait à « Paris au moment où éclata la ré- « volte contre Charles X, et il eut, dès « les premiers jours, avec Louis-Phi- « lippe des rapports très-suivis, « surtout dans les négociations se- « crètes de Rambouillet, dont le « grand veneur Girardin fut l'inter- « médiaire et le messager. Le duc « d'Orléans n'écrivit pas un mot, ne « prit pas un engagement sans le « consulter. Un peu plus tard il in- « tervint encore davantage dans les « rapports de Louis-Philippe avec « l'Angleterre, et ce fut lui qui eut « la première pensée, qui fut le prin- « cipal auteur de cette alliance d'a- « bord occulte, puis manifeste, dont « Louis-Philippe a tiré un si grand « parti, mais qui fut si funeste à la « France. Par sa fourberie et son as- « tucieuse duplicité, on peut dire « que Talleyrand joua dans cette « affaire, auprès de lui, à peu près le « le même rôle que l'ignoble Dubois « avait autrefois joué auprès de son « aïeul. Après avoir indignement « trompé en 1815 l'empereur Alexan- « dre, ses plus intimes alliés, il était « resté tout à fait brouillé avec la « Russie, et il savait bien tous les « obstacles que Louis-Philippe ren- « contrerait de ce côté pour faire « reconnaître son usurpation. Il « n'eut donc point de peine à le « faire comprendre à ce prince, qui « se hâta de l'envoyer avec les « plus grands pouvoirs à Londres, « où il demeura quatre ans. On « sait assez tout ce qu'il y fit pour « notre honte et nos malheurs. Il « n'en revint qu'après avoir conclu « ce ridicule traité de la quadruple « alliance, dont on fit grand bruit, « mais qui, au fond, ne fut qu'un « nouveau témoignage de notre « abaissement. Nous perdîmes dès « lors toute influence en Espagne « et en Portugal, où domine encore « l'Angleterre. Louis-Philippe y « concourut avec lui, par tous les « moyens qui étaient en son pou- « voir, au triomphe de deux usur- « pations; et pour l'un et l'autre « c'en fut assez!... » Nous pourrions ajouter beaucoup à ce fragment d'un volume que nous publiâmes en 1849, et qui nous valut bien quelques récriminations, même des injures du parti dont il contrariait les vues, mais aucun fait, aucune assertion n'a pu en être démentie. Comme nous l'avons dit ailleurs, ce n'est pas une tâche facile que d'écrire véridiquement l'histoire contemporaine!

On sait assez que l'attachement de l'ancien prélat pour Louis-Philippe datait de ses liaisons avec le Palais-Royal, dès avant 1789, et que, depuis cette époque, tout en dissimulant soigneusement son zèle pour sa cause, il n'avait manqué aucune occasion de la servir, surtout au congrès de Vienne. L'empereur Alexandre ne tarda pas à s'en aper-

cevoir, et il en résulta de sa part d'autant plus de mécontentement, que les princes d'Orléans n'ont jamais été vus de bon œil à la cour de Russie. Il ne faut donc pas s'étonner si, en 1830, Talleyrand fit tous ses efforts pour rapprocher de plus en plus le nouveau roi de l'Angleterre et l'éloigner de la Russie, et si, par suite de cette ancienne prédilection, héréditaire dans sa famille, ce prince, qui le fit alors son conseiller intime, s'empressa de lui confier l'ambassade de Londres, qui certainement était alors la plus importante. Ce ne fut pas lui, cependant, qui porta les premières paroles. On y envoya d'abord le général Baudrand, homme sans conséquence, et qui ne fut porteur que de communications ostensibles. Il fallait que l'ancien ministre restât quelques jours de plus à Paris, où, dans des circonstances si difficiles, on avait encore besoin de ses avis. Après un aussi grand événement, il s'agissait de diriger habilement toutes choses au dedans comme au dehors, et surtout de savoir comment on réussirait à expulser définitivement de France Charles X et sa famille. Sur tout cela on doit bien penser que le rusé diplomate fut plus d'une fois consulté (33).

Une autre affaire non moins importante fut la découverte des richesses de la Casauba, qui vinrent si à propos au secours de la royauté ! S'il est vrai que l'argent est le nerf de la guerre, il l'est bien aussi des révolutions; et l'on peut être assuré que le trésor des pirates d'Alger ne fut pas moins utile à celle de 1830 que le pillage du garde-meuble, la dépouille des victimes de septembre, ne l'avaient été à celle de 1792. Et il n'est pas inutile de remarquer que l'ancien prélat eut une grande part aux deux événements. Comme ce fut précisément au moment du triomphe des trois journées que la nouvelle de cette découverte vint à Paris, et qu'il fallut en régler aussitôt l'emploi, on eut recours au confident intime, et il est bien sûr qu'il dut avoir une bonne part dans cette belle *affaire*. C'est une des plus considérables auxquelles il ait coucouru, comme nous l'avons dit dans notre *Biographie de Louis-Philippe*.

Quand tout fut arrangé de ce côté, et que les ordres furent donnés pour l'embarcation de la famille royale à Cherbourg, le confident intime partit pour l'Angleterre, revêtu des plus grands pouvoirs et avec le titre de ministre plénipotentiaire. Sa réception par le roi Guillaume se fit avec beaucoup de solennité, et il ne dissimula pas, dans son discours, qu'enfin il était au comble de ses vœux. « .... J'ai accepté avec « joie, dit-il, une mission qui don-

(33) Peu de personnes ont connu les dangers auxquels Charles X fut exposé en 1830 pour se rendre en Angleterre. Tout le monde a su les mauvais procédés, les insultes même que le capitaine d'Urville fit essuyer à ce prince; mais on ne pensait pas que ces indignités dussent aller plus loin encore, et qu'il n'y eût été question de rien moins que de l'extermination, de l'anéantissement de la famille royale tout entière, ainsi que cela est démontré dans le récit qui en a été fait, d'après les renseignements les plus authentiques, dans l'ouvrage intitulé : *Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, duchesse de Parme et de Plaisance, fille de l'infortuné duc de Berri, et sœur de monseigneur le comte de Chambord*, etc. On n'a jamais dit de quel pouvoir émanaient les instructions qui furent données à Dumont-d'Urville, mais il serait difficile de s'y méprendre; et l'on ne peut guère douter que le *conseiller intime*, celui qui depuis si longtemps avait conçu le projet de réaliser en France la révolution anglaise de 1688, celui qui avait été le conseiller des attentats des 5 et 6 octobre 1789, du 10 août 1792, et de tant d'autres complots régicides, n'ait aussi concouru aux instructions qui furent données pour le voyage de Cherbourg.

« nait *un si noble but* aux derniers « pas de ma longue carrière. De « toutes les vicissitudes que mon « grand âge a traversées, de toutes « les diverses fortunes auxquelles « quarante années, si fécondes en « événements, ont mêlé ma vie, rien « peut-être n'avait encore aussi plei- « nement satisfait mes vœux qu'un « choix qui me ramène dans cette « généreuse contrée.. L'Angleterre, « au dehors répudie, comme la « France le principe de l'interven- « tion dans les affaires intérieures « de ses voisins, et l'ambassadeur « d'une royauté *votée unanimement* « par un grand peuple se sent à « l'aise sur une terre de liberté, et « près d'un descendant de l'illustre « maison de Brunswick. » Il n'est pas inutile de remarquer ici l'attention qu'eut le ministre plénipotentiaire de Louis-Philippe, en rappelant le nom de Brunswick, qui avait joué un si grand rôle dans les événements de 1792!

Malgré ce pompeux début, l'ambassadeur du nouveau roi ne fut pas accueilli par tout le monde avec le même empressement! Quelques journaux en parlèrent fort mal, et plusieurs orateurs dans les chambres, entre autres lord Londonderry, ne le traitèrent pas avec plus de ménagement, au point que Wellington se crut obligé de les démentir et de prendre hautement la défense de celui qu'il avait autrefois appuyé et soutenu de sa puissante protection. « Je déclare, dit-il, que, « dans toutes les *hautes* transactions « où je me suis trouvé avec le prince « de Bénévent, je ne sais personne « qui se soit conduit avec plus de « fermeté et de talent à l'égard de « son pays, avec plus de droiture « et d'honneur dans les communi- « cations avec les ministres étran- « gers. » Il y eut sans doute, dans cette déclaration du noble duc, quelque chose de très satisfaisant pour celui qui l'avait si habilement secondé en 1815 dans son projet de faire entrer la révolution à Paris avec Louis XVIII, et qui venait de mettre encore une fois sur le trône de France cette révolution et ses principes. Ce fut une circonstance d'une grande utilité pour la négociation dont l'envoyé de Louis-Philippe était chargé. La reconnaissance du nouveau roi fut admise au premier moment. Les seules difficultés vinrent de la possession d'Alger et de l'enlèvement des trésors qui avaient si vivement excité les jalousies de l'Angleterre. Sur ce point, Talleyrand se crut obligé d'accorder quelque chose, et c'est pour cela sans doute que quelques caisses de la Casauba furent alors dirigées vers la Tamise. Quant à l'évacuation de l'Algérie, que l'on voulait immédiate et tout entière, l'habile négociateur fit encore aisément comprendre que, dans un pareil moment, cette énorme concession dépopulariserait trop le roi de France; que cela pourrait même compromettre sa royauté. Alors on se contenta d'une promesse pour un temps plus opportun, et l'on se borna à nous prescrire des limites pour le nombre des vaisseaux et celui des équipages qu'il serait permis de faire entrer dans les ports africains, avec la défense positive d'établir aucun moyen de défense sur certains points de la côte. A ces conditions, la paix fut conservée entre les deux Etats, et nous restâmes, du moins pour quelque temps encore, les maîtres reconnus d'une colonie qui nous a coûté tant de sang et d'argent!

Digitized by Google

Quelques discussions eurent encore lieu sur divers événements, notamment la révolution belge qui survint bientôt. On sait qu'en 1815 l'Angleterre avait fait réunir ce pays à la Hollande, dans le seul but de l'ôter à la France; mais plus tard elle s'en était repentie, craignant d'avoir par là augmenté les forces d'une puissance déjà trop redoutable. Voulant réparer cette faute, le ministère britannique pensa que le moment de crise où la révolution de France avait jeté l'Europe serait favorable à ce changement, et qu'une émeute dont le signal partirait de Paris pourrait tout justifier. Ainsi fut amenée la création du royaume belge, si contraire aux traités de 1815, qu'on a si hautement invoqués dans d'autres occasions. La révolution de juillet était à peine terminée à Paris, que les mêmes symptômes se manifestèrent à Bruxelles, et que les troupes du roi des Pays-Bas furent expulsées de la Belgique par la révolte, à peu près comme celles de Charles X l'avaient été de sa capitale. Ce qui est assez remarquable, c'est que Louis-Philippe ayant aussitôt pris parti pour la cause de la rébellion, ce furent ses troupes qui vinrent assurer son triomphe, en combattant l'armée hollandaise qui obéissait à son souverain, en défendant une possession que lui avaient garantie des traités solennels. Et ce qui n'est pas moins remarquable dans cette révolution belge, c'est que les mêmes puissances qui avaient concouru aux traités envoyèrent des plénipotentiaires à Londres, pour constater en quelque façon cette monstruosité politique, et la sanctionner par leur adhésion! Sur cela, on doit bien penser que le plénipotentiaire français ne fut pas le moins facile : c'était le représentant d'une usurpation appelée à en reconnaître une autre! Louis-Philippe aurait bien voulu profiter de l'occasion pour donner un trône à l'un de ses fils, pour se poser comme un autre Louis XIV ou un Napoléon au petit pied; mais ce fut en vain que son *confident intime* l'essaya; il n'était pas possible qu'un tel changement convînt à l'Angleterre, et ce n'était pas pour cela que les révolutions de Paris et de Bruxelles avaient été faites! Après de longues controverses et beaucoup de protocoles et de discussions, il fut décidé qu'un prince de Cobourg serait roi des Belges; et cette décision fut signée par les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la France, de la Prusse, de l'Autriche, et même de la Russie, ce qui étonna beaucoup.

Après cette grande affaire de la révolution belge, ainsi approuvée et sanctionnée par les puissances, vint celle de la quadruple alliance, à laquelle le plénipotentiaire français dut mettre plus d'importance. C'était le dénouement, la consécration des révolutions qui venaient de s'accomplir en France, en Espagne, en Portugal, auxquelles il avait pris tant de part, et qui toutes étaient fondées sur les mêmes principes, tendaient au même but que la révolution de 1688 en Angleterre, c'est-à-dire à la ruine, à la destruction des dynasties régnantes en faveur des branches cadettes ou collatérales! Initié dès le commencement dans les complots du Palais-Royal, l'ancien évêque d'Autun n'ignorait pas qu'il s'agissait de renouveler en France, au profit du duc d'Orléans, ce qui, un siècle auparavant, avait si bien réussi à Guillaume III en Angle-

terre ; mais il s'en fallait beaucoup que les personnes et les choses fussent parfaitement les mêmes dans les deux pays. Si la faiblesse, l'impéritie des derniers Bourbons n'avaient que trop de ressemblance avec le caractère incertain des Stuarts, l'ignoble Philippe-*Égalité* était loin d'avoir le courage et le caractère de Guillaume III. Cependant, malgré ces différences, la révolution de juillet 1830 semblait avoir assuré, pour long-temps du moins, le succès de cette longue intrigue si notoirement conduite par Talleyrand et ses amis, intrigue dont les révolutions d'Espagne, de Portugal, n'étaient qu'une conséquence ou une émanation. Et toutes ces révolutions venaient d'être reconnues et garanties dans ce traité de la quadruple alliance, qui avait mis le sceau et définitivement assuré toutes les entreprises du même genre. C'était le triomphe du conseiller intime de Louis-Philippe; ce fut l'apogée de sa gloire. Quand ce fameux traité eut été signé à Londres, le 18 août 1834, il ne vit plus rien dans ce pays qui fût digne de la haute position qu'il s'était faite, et il demanda sa démission, qui fut acceptée dans les termes les plus flatteurs.

Son retour imprévu dans Paris étonna beaucoup de monde, et l'on crut remarquer quelque changement dans son caractère. Quoique reçu à la cour du nouveau roi avec beaucoup d'empressement, il y parut froid, réservé, et s'y montra rarement. Une circonstance imprévue, et de peu d'importance au premier aspect, fit croire qu'il s'était passé dans son esprit quelque chose d'extraordinaire. Ce fut la mort du comte Reinhardt, cet autre diplomate, si médiocre, dont il se moquait à plaisir dans ses moments de gaieté, et dont cependant il avait fait la fortune, parce que souvent il avait eu besoin de son zèle et surtout de sa discrétion dans des affaires délicates. Cet homme l'ayant précédé de quelques mois dans la tombe, il imagina de faire son éloge à l'Académie, dont ils étaient membres tous les deux. Ce fut un grand événement que cet éloge prononcé par le vieux diplomate, dans une séance solennelle, selon l'usage. Le public s'y porta en foule, et ce fut le sujet de toutes les conversations. Il nous suffira sans doute de rapporter ici ce que nous en avons dit dans notre notice biographique sur Reinhardt, qui fut publiée peu de temps après. « Malgré tant d'espoir et de « fonctions qui durent assurer sa for- « tune et rendre son nom célèbre, « on ne peut pas douter qu'il (Rein- « hardt) ne fût resté fort obscur, si, « par une résolution tout à fait im- « prévue, son ancien ami le prince « de Talleyrand n'eût paru tout-à- « coup dans la séance du 3 mars « 1838 de l'Académie des sciences « morales et politiques, où il n'était « pas venu depuis trente ans, et où il « annonça qu'il ne viendrait plus ; « s'il n'y avait pas prononcé ce jour- « là un éloge de Reinhardt aussi ex- « traordinaire que peu sincère, et si « tous les journaux, tous les pam- « phlets ne s'en étaient moqués à « qui mieux mieux. Ce qui etonna « surtout dans ce discours de l'an- « cien évêque, ce fut sa prétention de « démontrer que l'étude de la théolo- « gie avait formé les plus habiles di- « plomates. Il cita en preuve les plus « grands noms de l'histoire, tels que « Dossat, Richelieu, etc. On peut « croire qu'il eût bien voulu y ajou- « ter le sien ; mais, forcé d'être mo-

« deste sur ce point, il se montra lui-« même, dans tout le reste, à chaque « phrase, à chaque mot; enfin il se dé-« signa, il parla de lui beaucoup plus « que de Reinhardt, qui, du reste « intéressait bien moins l'auditoire. « L'apologie d'un pareil homme n'a-« vait évidemment été pour le vieux « diplomate qu'un cadre, une occa-« sion de publier son testament po-« litique, ou une espèce de confession « que personne ne crut vraie. Le ta-« bleau qu'il fit de ce que doit être un « diplomate consommé, un ministre « des affaires étrangères, est surtout « fort remarquable. « Il faut, dit-il, « que ce ministre soit doué d'une « sorte d'instinct qui, l'avertissant « promptement, l'empêche avant « toute discussion de jamais se com-« promettre. Il lui faut la faculté de « se montrer ouvert en restant impé-« nétrable, d'être réservé avec les « formes de l'abandon, de l'effusion; « d'être habile jusque dans le choix « de ses distractions. Il faut que sa « conversation soit simple, variée, « inattendue, toujours naturelle et « parfois naïve. En un mot, il ne « doit pas cesser un moment dans « les vingt-quatre heures d'être mi-« nistre des affaires étrangères. Ce-« pendant toutes ces qualités, quel-« que rares qu'elles soient, pour-« raient n'être pas suffisantes, si la « bonne foi ne leur donnait une ga-« rantie dont elles ont presque tou-« jours besoin. Je dois le rappeler « ici pour détruire un préjugé assez « généralement répandu: non, la di-« plomatie n'est point une science de « ruse et de duplicité. Si la bonne foi « est nécessaire quelque part, c'est « surtout dans les transactions poli-« tiques; car c'est elle qui les rend « solides et durables. On a voulu « confondre la réserve avec la ruse. « La bonne foi n'autorise jamais la « ruse; mais elle admet la réserve; « et la réserve a cela de particulier « qu'elle ajoute à la confiance... » « On remarqua qu'en prononçant « ces mots de *bonne foi* et de *ver-« tu*, le vieux diplomate s'anima, « qu'il leva la tête et força sa voix, « ayant l'air de défier l'auditoire. Ce « discours est certainement un des « faits les plus piquants de sa longue « vie, et c'est bien le cas de lui ap-« pliquer ce qu'il a souvent dit lui-« même, que *la parole n'a été donnée « à l'homme que pour déguiser sa « pensée.* » Quelques personnes ont cependant cru que c'était de bonne foi et sincèrement que l'ancien évêque revenait alors à la religion, à la vertu; et ils en ont trouvé le premier indice dans sa lettre au ministre, où il dit, en demandant sa démission, qu'il a besoin de repos et de *recueillir* ses pensées. Nous ne croyons pas, par plusieurs motifs, que ce soit là le sens de ces expressions : d'abord par la persévérance, l'obstination qu'il mit dans son discours à justifier, à louer même tous ses torts, toutes ses iniquités dans la révolution. Ensuite nous ne pensons pas que, s'il fût réellement, sincèrement revenu au catholicisme, il eût pris pour sujet de son oraison l'éloge d'un protestant, d'un homme qui, comme lui, s'était montré dans toutes les circonstances fort attaché à la cause de l'impiété et de la révolution. Nous dirons néanmoins que plusieurs circonstances des derniers temps de sa vie prouvent qu'alors il s'était opéré dans ses idées un changement remarquable, et qu'il pensait réellement à son avenir, si ce n'est pour son salut, au moins pour son nom, pour sa mémoire, qu'il sembla toujours craindre de voir déshonorée et flétrie dans l'histoire.

Du reste nous devons reconnaître que ses dernières pensées, les derniers actes de sa vie furent empreints d'un caractère de sagesse et même de piété dont on ne le croyait point capable. Peu de temps après l'éloge de Reinhardt, il rédigea un codicille dans lequel il déclara positivement vouloir mourir *dans le sein de l'Église apostolique et romaine.* Et vers le même temps il fit à son testament religieux et politique, espèce d'exposition de sa vie, un changement important. Il y avait d'abord mis : *Délié par le vénérable Pie VII, j'étais libre de contracter mariage*, ce qui n'était pas vrai, comme nous l'avons dit. Il le reconnut, et y substitua en note : *Je me croyais libre.*

Dès le moment où il vit pour la première fois M. l'abbé Dupanloup, il eut avec lui des conversations très-édifiantes. Ce respectable ecclésiastique lui lit présent d'un exemplaire de son ouvrage intitulé *la Journée du Chrétien*, et l'on remarqua que ce livre était ouvert sur son bureau la veille de sa mort. Deux semaines avant le jour fatal, il écrivit de sa main et envoya à l'archevêque de Paris deux pièces fort remarquables : d'abord un projet de lettre au saint-père, portant déclaration de ses sentiments religieux, politiques, et déplorant *les égarements* de l'époque où il avait été entraîné ; puis une rétractation positive de sa participation à *une révolution qui, depuis cinquante ans, a tout entraîné.* Ces deux pièces sont si importantes dans l'histoire de l'époque, et surtout dans celle de Talleyrand, que nous croyons devoir en donner le texte :

RÉTRACTATION. — « Touché de plus en plus par de graves considérations, conduit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné, et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer.

« S'il plaît au respectable ami de ma famille Mgr l'archevêque de Paris, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du souverain pontife à mon égard, de faire assurer au saint-père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et jugements du saint-siége sur les matières ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté les accueillera avec bonté. Dispensé plus tard, par le vénérable Pie VII, de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché dans ma longue carrière politique les occasions de rendre à la religion, et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique, tous les services qui étaient en mon pouvoir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église. Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême.

« *Signé :* Charles-Maurice, prince de TALLEYRAND. A Paris, le 17 mai 1838. — Écrit le 10 mars 1838. »

LETTRE A SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI.

« Très-Saint Père, la jeune et pieuse enfant qui entoure ma vieillesse des soins les plus touchants et les plus tendres, vient de me faire connaître les expressions de bienveil-

lance dont Votre Sainteté a daigné récemment se servir à mon égard, en m'annonçant avec quelle joie elle attend les objets bénis qu'elle a bien voulu lui destiner. J'en suis pénétré comme au jour où Mgr l'archevêque de Paris me le rapporta pour la première fois. Avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très-Saint Père, vous exprimer toute ma reconnaissance et en même temps mes sentiments. J'ose espérer que non-seulement Votre Sainteté les accueillera favorablement, mais qu'elle daignera apprécier dans sa justice toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions. Des mémoires, achevés depuis long-temps, mais, qui, selon ma volonté, ne devront paraître que trente ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire. Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le saint-père, à appeler son attention sur l'égarement général de l'époque à laquelle j'ai appartenu. Le respect de ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. Au reste, je ne puis mieux faire que de m'en rapporter sur ce point, comme sur tout autre, à l'indulgence, à l'équité de l'Église et de son vénérable chef.—Je suis avec respect, Très-Saint Père, de Votre Sainteté le très-humble et très-obéissant fils et serviteur, Charles Maurice, prince de TALLEYRAND.—Signé à Paris, le 17 mai 1838. Fait le 10 mars 1838. »

Ce fut le 2 février 1838, premier jour de sa 85e année, qu'il vit pour la première fois l'abbé Dupanloup, et qu'il conçut dès le premier instant une grande estime pour ce digne ecclésiastique. Ils eurent ensemble de longues conversations; et il y fut souvent mention de Saint-Sulpice, où l'ancien prélat avait fait ses premières études, et dont il conservait de très-bons souvenirs. *J'ai beaucoup aimé les Sulpiciens*, disait-il; et cependant il était entouré d'hommes fort opposés aux doctrines de Saint-Sulpice! Peu de jours avant le terme fatal, quand il fut question de ses derniers devoirs, et que l'on sembla craindre de sa part quelque difficulté, Royer-Collard, qui se trouvait là avec quelques amis, dit hautement, et de manière qu'il pût l'entendre : « *Il a toujours été l'homme « de la pacification; il ne refu- « sera pas de faire sa paix avec « Dieu avant de mourir! — Je ne le « refuse pas! je ne le refuse pas!* » s'écria aussitôt le moribond; et en effet il remplit de la manière la plus édifiante ses devoirs de piété. On doit remarquer qu'après tant d'égarements, il lui était resté un fonds de principes de religion et de morale que l'ancienne éducation gravait toujours dans les cœurs d'une manière ineffaçable. Mais, comme il arrive aux derniers moments, ce souvenir se combattait alors dans son esprit avec celui de tant de torts et d'erreurs qu'il reconnaissait, mais qu'il eût voulu rendre excusables; ce qui le jetait dans une étrange perplexité! C'est ainsi qu'un jour le prélat repentant en était venu à s'extasier sur ce qu'il appelait encore un beau mouvement d'éloquence de son ancien collègue Montlozier, qui avait, disait-il, transporté d'admiration toute l'Assemblée nationale par ces sublimes paroles : *C'est une croix de bois qui a sauvé le monde!* Sur quoi l'abbé Dupanloup lui ayant demandé s'il était bien sûr que cela eût été dit ainsi :

« Oui sans doute, répondit-il vivement; j'y étais; la salle était pleine, « nous étions douze cents. Quand « l'orateur prononça ces paroles, il « n'y eut pas d'applaudissements; « toutes les respirations restèrent « suspendues; et quand il eut achevé, « on entendit tout le monde respirer... » Ce récit de l'un des faits les plus remarquables de cette époque d'illusions et de démence, en donne une idée assez exacte, et il ne fait pas moins bien connaître l'état d'anxiété et de repentir où se trouvait dans ses derniers moments le prêtre rénégat, le grand seigneur révolutionnaire, le ministre parjure et traître... Nous ignorons ce que le docte abbé y répondit, mais nous ne doutons pas qu'il ait très-bien fait comprendre à son illustre néophyte que, parce que le Sauveur du monde était mort sur une croix de bois, ce n'était pas une raison pour que les biens du clergé, qui presque tous étaient si utilement employés au soulagement des pauvres, à l'enseignement religieux et civil, fussent vendus à vil prix et passassent dans des mains cupides et perverses pour la plus grande partie, sans que l'État en profitât en aucune façon, de manière qu'il faut aujourd'hui que des impôts excessifs suppléent aux pieuses intentions des donataires! Voila cependant ce que furent les conséquences de ce *beau mouvement d'éloquence* que Talleyrand, ancien évêque d'Autun, ancien agent général du clergé de France, avait si vivement applaudi, qu'il admirait encore cinquante ans après, et sur lequel s'extasient si ridiculement aujourd'hui les stupides admirateurs de 1789.

Un fait plus remarquable encore des derniers moments de l'illustre prélat est la visite que lui firent, avec une sorte de solennité, le roi des Français et sa sœur la princesse Adélaïde. C'eût été, dans l'ancienne monarchie, une faveur insigne. L'ancien prélat le sentit, et comme, ainsi que nous l'avons dit souvent, les grands seigneurs de France qui ont concouru à la révolution la plus démocratique qu'on y eût jamais vue, furent précisément ceux qui tenaient le plus aux prérogatives de la féodalité, aux étiquettes de la cour, et que c'était surtout le caractère de Louis-Philippe, il fallut de bien puissants motifs pour le décider à une pareille démarche. On a dit que ce fut pour honorer, pour consoler un ancien ami, un serviteur dévoué de sa famille; mais nous pensons que d'autres motifs encore l'y conduisirent. On sait que l'ancien ministre plénipotentiaire, le confident intime était resté dépositaire de très-importants secrets, de pièces que Louis-Philippe avait le plus grand intérêt à faire disparaître. Beaucoup de ces pièces avaient été anéanties dans l'auto-da-fé de 1814, dont nous avons parlé; mais un plus grand nombre avaient été conservées par le prévoyant diplomate; beaucoup d'autres étaient relatives à des faits postérieurs, et la plus grande partie, après être restée longtemps dans les mains du secrétaire Perret, où nous les avons vues, étaient rentrées dans celles du confident intime, du véritable propriétaire, ce que Louis-Philippe n'ignorait pas. Nous pensons donc que ce fut le principal motif de sa visite, et que, n'ayant pu complétement réussir le premier jour, il y revint seul le lendemain, et parvint à se faire tout remettre, ce qui est très-fâcheux pour l'histoire, parce que beaucoup de renseignements très-précieux s'y

trouvaient, surtout relativement à la dernière ambassade de Londres.

Nous n'avons plus l'espoir de voir ces documents reproduits dans les fameux mémoires qui ne doivent paraître que 30 ans après la mort de l'auteur, ni dans ceux de Louis-Philippe, si, comme on l'a dit, il devait aussi en être publié, puisque tous ses papiers, même ceux qu'il tenait de Talleyrand, ont disparu dans le sac des Tuileries le 24 février 1848. On sait que le roi des Français, fuyant ce jour-là devant l'émeute, n'eut pas le temps d'emporter ce qu'il avait de plus précieux; et que l'un des premiers objets qui frappèrent les regards de l'insurrection fut une cassette bien fermée et sur laquelle étaient inscrits ces mots: *Papiers de M. de Talleyrand.* On conçoit l'empressement avec lequel la cassette fut ouverte et complétement vidée; de manière qu'ayant été aperçue dans les derniers moments de ce pillage qui dura plusieurs jours, on s'en saisit de nouveau, et, ne doutant pas qu'elle ne fût encore remplie de choses très-précieuses, les chefs de l'émeute, qui commençaient à introduire un peu d'ordre dans le désordre, voulurent qu'elle fût ouverte solennellement et en présence de plusieurs témoins; mais quelle fut leur surprise quand ils la trouvèrent totalement vide! Ne doutant pas que de plus pressés ou de plus habiles l'eussent découverte avant eux, ils verbalisèrent, et le coffre fut porté aux archives des affaires étrangères, d'où il était sorti quelques années auparavant. Depuis ce temps, beaucoup de pièces diplomatiques et d'autographes du prince de Bénévent ont circulé dans le public. Il est bien probable qu'ils viennent de la précieuse cassette; mais nous ne pensons pas que les plus importants aient échappé aux recherches de M. Vatout et d'autres intéressés, qui firent en 1849 à Paris plusieurs voyages dont le principal but était de les recueillir

Quant aux mémoires posthumes si souvent annoncés, nous sommes bien assuré qu'ils existent; car nous les avons vus nous-même dans les mains de l'auteur, qui, long temps avant sa mort, nous a fait l'honneur de nous en lire quelques pages intéressantes, surtout un portrait de Necker fort piquant, mais fait trop en ami et par conséquent peu digne de l'histoire: ce qui nous empêcha d'avoir recours à la complaisance du prince, qui offrit de nous faire de pareilles communications toutes les fois que nous le jugerions à propos. Peut-être eûmes nous tort, puisque nous y aurions trouvé beaucoup de choses ignorées, et qu'en définitive nous en eussions fait l'usage que nous aurions voulu. Mais c'en est assez de ces manuscrits; revenons au lit de mort.

Enfin le prince de Talleyrand fut atteint, le 11 mai 1838, d'un *anthrax* ou charbon, espèce de tumeur inflammatoire, de nature essentiellement gangréneuse; et il subit avec courage une opération douloureuse. Les médecins, l'ayant jugé assez fort pour supporter la présence de la mort, lui firent connaître son état, et il reçut sans effroi ce terrible avertissement. Le lendemain, très-matin, sa famille et ses amis furent convoqués pour être témoins de sa réconciliation avec l'Église; et on lui lut sa lettre pour le saint-père, rédigée sur les bases qu'il avait indiquées. Cette lecture fut faite à haute voix, et le malade l'écouta avec la plus grande attention. Il la signa d'une main très-ferme, en présence de M. l'abbé Dupanloup, de madame la duchesse de

Dino et sa fille, du duc de Valençay, de M. de Bacourt, des docteurs Cruveilhier et Cogny, enfin d'un ancien serviteur de la maison. MM. Molé, de Barante, Royer-Collard et le prince de Poix se tenaient à quelque distance. Après la signature de ce grand acte, le malade demanda lui-même les secours de l'Église, et M. Dupanloup reçut sa confession. L'archevêque de Paris avait eu la précaution de se tenir éloigné, pour qu'on ne pût lui attribuer aucune influence sur les résolutions du prince. Il n'en désirait pas moins qu'elles fussent dignes d'un ancien prélat, et il lui arriva de dire hautement que pour cela il donnerait sa vie. Quand on rapporta ce propos flatteur au malade, il y fit une réponse très-convenable : *Monseigneur a un bien meilleur usage à en faire !* Dans la même matinée, sa petite-nièce, qui allait faire sa première communion, s'étant approchée de son lit, il la montra à ses amis, leur disant : *Marie va faire sa première communion. Voilà les deux extrémités de la vie : sa première communion ; et moi !*

L'extrême-onction lui fut donnée en présence de nombreux assistants. Toute sa famille et des amis de tous les rangs, de tous les partis, s'y trouvaient. Il expira le 20 mai 1838, à quatre heures après midi, et ses obsèques furent célébrées le 22 avec une grande pompe. Ses restes furent ensuite transportés à Valençay et déposés dans le caveau d'une chapelle fondée récemment pour la sépulture de sa famille, avec dotation d'un chapelain, à la manière des maisons souveraines. Toutes les autorités et la nublesse de la contrée y furent invitées, et l'oraison funèbre prononcée sur la tombe, où l'on inhuma en même temps un de ses neveux mort récemment. Son corps, qui d'abord devait être embaumé par le procédé Gannal, le fut ensuite d'une autre manière. On a dit que ce fut par des motifs d'économie; ce qui est fait pour étonner de la part d'héritiers à qui il laissait une fortune aussi considérable.

Nous terminerons cette notice, que l'abondance des matières et l'intérêt du sujet nous ont forcé de faire beaucoup plus étendue que nous ne l'avions voulu d'abord, par une esquisse de Chateaubriand, écrite avec un peu de passion et d'amertume, selon la méthode de l'auteur, mais au fond assez vraie. C'est un extrait des *Mémoires d'outre-tombe*, où se trouvent encore sur le même sujet quelques pages non moins sévères. Ces deux hommes célèbres, qui avaient marché long-temps fort près l'un de l'autre, se connaissaient bien ; et il serait assez piquant qu'on trouvât, dans les mémoire d'outre-tombe laissés par l'ancien évêque, un portrait de l'auteur du *Génie du Christianisme*, empreint des mêmes couleurs. Malheureusement c'est un spectacle dont le public ne jouira pas si tôt. En attendant, nous donnerons celui du prélat, qu'a laissé Chateaubriand.

« Supposez, dit Chateaubriand, M. de Talleyrand plébéien, pauvre et obscur, n'ayant avec son immoralité que son esprit incontestable de salon : l'on n'aurait certes jamais entendu parler de lui. Otez de M. de Talleyrand le grand seigneur avili, le prêtre marié, l'évêque dégradé : que lui reste-t-il ? Sa réputation et ses succès ont tenu à ces trois dépravations. La comédie par laquelle le prélat a couronné ses quatre-vingt-deux années est une chose pitoyable. D'abord, pour faire preuve de force, il est allé pronon-

cer à l'Institut l'éloge commun d'une mâchoire allemande dont il se moquait. Malgré tant de spectacles dont nos yeux ont été rassasiés, on a fait la haie pour voir sortir le grand homme; ensuite il est venu mourir chez lui comme Dioclétien, en se montrant à l'univers. La foule a bayé à l'heure suprême de ce prince aux trois quarts pourri, une ouverture gangréneuse au côté, la tête retombant sur sa poitrine en dépit du bandeau qui la soutenait, disputant minute à minute sa réconciliation avec le ciel, sa nièce jouant autour de lui un rôle préparé de loin entre un prêtre abusé et une petite-fille trompée. Il a signé de guerre lasse (ou peut-être n'a-t-il pas même signé), quand sa parole allait s'éteindre, le désaveu de sa première adhésion à l'Église constitutionnelle; mais sans donner aucun signe de repentir, sans remplir les derniers devoirs du chrétien, sans rétracter les immoralités et les scandales de sa vie. Jamais l'orgueil ne s'est montré si misérable, l'admiration si bête, la piété si dupe. Rome, toujours prudente, n'a pas rendu publique, et pour cause, la rétractation. M. de Talleyrand, appelé de longue date au tribunal d'en haut, était contumace; la mort le cherchait de la part de Dieu, et elle l'a enfin trouvé. Pour analyser minutieusement une vie aussi gâtée que celle de M. de La Fayette a été saine, il faudrait affronter des dégoûts que je suis incapable de surmonter. Les hommes de plaies ressemblent aux carcasses des prostituées : les ulcères les ont tellement rongés qu'ils ne peuvent plus servir à la dissection. La révolution française est une vaste destruction politique, placée au milieu de l'ancien monde : craignons qu'il ne s'établisse une destruction beaucoup plus funeste, craignons une destruction morale par le côté mauvais de cette révolution. Que deviendrait l'espèce humaine, si l'on s'évertuait à réhabiliter des mœurs justement flétries, si l'on s'efforçait d'offrir à notre enthousiasme d'odieux exemples, de nous présenter les progrès du siècle, l'établissement de la liberté, la profondeur du génie dans des natures abjectes ou des actions atroces? N'osant préconiser le mal sous son propre nom, on le sophistique : donnez-vous de garde de prendre cette brute pour un esprit de ténèbres, c'est un ange de lumière! Toute laideur est belle, tout opprobre honorable, toute énormité sublime; tout vice a son admiration qui l'attend. Nous sommes revenus à cette société matérielle du paganisme, où chaque dépravation avait ses autels. Arrière ces éloges lâches, menteurs, criminels, qui faussent la conscience publique, qui débauchent la jeunesse, qui découragent les gens de bien, qui sont un outrage à la vertu et le crachement du soldat romain au visage du Christ! »

La vie du prince de Talleyrand a été le sujet d'une foule d'écrits dans tous les sens, pour tous les goûts, et il ne nous faudrait pas moins d'un volume pour les apprécier. Nous les avons tous lus, consultés, et nous n'y avons rien trouvé de plus que ce qu'une étude approfondie de l'histoire contemporaine nous a mis à même de connaître de la vie politique d'un homme qui pendant un demi-siècle eut une si grande part aux plus grands événements. — La science phrénologique même s'en est emparée, et MM. Place et Flourens ont publié en 1838 un *Mémoire sur Talleyrand, suivi d'une appréciation*

phrénologique sur le crâne de ce personnage. M. de Barante a fait son éloge à la chambre des pairs. On a publié de lui : 1° *Des loteries*, 1789, in-8°. 2° *Éclaircissements donnés à ses concitoyens*, 1799, in-8°. C'est une brochure dont nous avons parlé à son époque. 3° Quelques Mémoires insérés dans la collection de l'Institut. 4° Beaucoup de Discours prononcés comme député à l'assemblée nationale, puis comme ministre et ambassadeur. — Madame Grand, née Worlée, et qui était devenue princesse de Talleyrand, dont nous avons parlé plusieurs fois et dont il était séparé depuis plusieurs années, le précéda dans la tombe et fut enterrée au cimetière du Mont-Parnasse, où l'on voit encore son tombeau entouré d'une simple grille de fer avec une modeste inscription. M—D j.

TALLEYRAND (le comte AUGUSTIN-LOUIS de), fils du comte de Talleyrand, ambassadeur de France à Naples, et par conséquent cousin du prince de Bénévent, naquit à Paris le 10 février 1770, et suivit son père dans le royaume des Deux-Siciles. Comme lui très attaché à la monarchie, il ne revint point en France lorsque la révolution força son père à donner sa démission et à se réfugier en Toscane, d'où ils furent expulsés l'un et l'autre en 1799 par l'armée française qui envahit l'Italie. Le comte Auguste ne rentra en France qu'après la mort de celui-ci, et lorsque la brillante position de son cousin sous le gouvernement impérial lui assura pour lui même de grands avantages. Napoléon le nomma un de ses chambellans, puis son ministre plénipotentiaire près la cour de Bade, et ensuite en Helvétie. Le roi Louis XVIII l'ayant continué dans ses fonctions, il s'y trouvait lors du retour de Bonaparte en 1815, et il répondit ainsi à la circulaire que le ministre Caulaincourt lui adressa en son nom : « Toute « ma vie j'ai été fidèle à mes ser- « ments et à mes devoirs. S. M. « Louis XVIII m'a accrédité près la « confédération helvétique ; il n'y a « que lui qui puisse me rappeler. » Le comte de Talleyrand resta en conséquence dans ses fonctions jusqu'au second retour du roi ; et ce fut lui qui prépara et signa les capitulations pour les régiments suisses au service de France. Élevé à la pairie le 17 août 1815, il resta en Suisse jusqu'en 1824, et revint alors à Paris, où il assista à quelques séances de la chambre des pairs, puis retourna en Suisse pour y remplir encore des fonctions diplomatiques. Il mourut à Milan, le 20 octobre 1832. On a de lui : *Réflexions sur le renouvellement intégral et septennal de la chambre des députés.* Paris, 1824, in-8°. M—Dj.

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH), né à Paris, sur la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, le 15 janvier 1763 (jour anniversaire de la naissance de Molière), était le fils d'un dentiste qui le destinait à sa profession et lui fit donner une bonne éducation. Il passa une partie de sa jeunesse en Angleterre, où il commença des études de chirurgie. Ce fut seulement à l'âge de quinze ans, déjà familiarisé avec les beautés de notre littérature, que, de retour à Paris, la fréquentation de la Comédie-Française lui inspira le goût de la déclamation.

« Il avait reçu de la nature, a-t-il dit lui-même, une imagination mélancolique, une sensibilité extrême de nerfs, tristes avantages qui devaient lui donner un jour cette facilité d'exaltation, cette faculté si nécessaire de se bien pénétrer de ses rôles.

Cette faculté était telle qu'à l'âge de dix ans, et il se le rappelait toujours avec une sorte de plaisir, étant en pension, on fit jouer aux enfants une tragédie *(Tamerlan)* dans laquelle il venait raconter les derniers moments d'un ami condamné à mort par son père. Il était tellement pénétré que ses larmes coulaient en abondance en faisant ce récit, qu'il pleurait encore une heure après le spectacle terminé, et qu'on eut réellement de la peine à le consoler. Sa vocation parut dès lors marquée. Ses études terminées, il retourna à Londres, auprès de son père. Quelques jeunes Français l'invitèrent à se réunir à eux pour jouer de petites comédies françaises, dans la seule intention de s'amuser. La nouveauté de ce spectacle leur attira une grande affluence de beau monde. Quoique fort jeune, Talma fit assez d'effet sur l'assemblée pour que lord Harcourt et quelques autres seigneurs allassent trouver son père et l'engageassent à le destiner au théâtre anglais. Le père, grand amateur de spectacles, et fier des succès précoces de son fils, ne fut pas éloigné de se rendre à leurs sollicitations. Talma parlait assez bien l'anglais pour hasarder cette entreprise; mais des circonstances particulières le ramenèrent à Paris, où son goût pour le théâtre le porta à faire la connaissance de quelques acteurs célèbres, qui lui trouvèrent des dispositions et lui donnèrent des encouragements. Il parut à l'École royale de déclamation, où les leçons de Molé, les soins et l'amitié de Dugazon ne furent pas sans profit pour lui. » (1)

Avant de se décider à monter sur une scène publique, Talma, qui avait exercé pendant quelque temps l'état de son père, voulut une dernière fois faire prononcer ses amis sur son aptitude théâtrale. Il joua devant eux, sur le petit théâtre de Doyen, le rôle d'Oreste dans *Iphigénie en Tauride*. Leur opinion ne lui fut pas favorable, et aurait ébranlé, dit-on, sa résolution, si une actrice de la Comédie-Française, Mlle Sainval cadette, meilleur juge de sa vocation, n'avait su relever ses espérances et lui inspirer plus de confiance en son talent naissant. Le mercredi 21 novembre 1787, il fit son premier début sur le Théâtre-Français, par le rôle de Séide dans la tragédie de *Mahomet*. Sa réussite fut complète. « Ce jeune acteur, dit le *Journal de Paris* (novembre 1787) en rendant compte de son début, annonce les plus heureuses dispositions; il a d'ailleurs tous les avantages naturels qu'il est possible de désirer pour l'emploi qu'il a choisi: taille, figure, organe; et c'est avec justice que le public l'a applaudi, surtout dans les trois premiers actes .... Nous croyons qu'avec du travail cet acteur peut espérer de brillants succès. »

On se plaît généralement au spectacle des hommes supérieurs luttant, au début de leur carrière, avec des difficultés dont leur génie triomphe. Pour cette raison, sans doute, tous les biographes de Talma semblent s'être accordés à dire que la jalousie de ses rivaux lui avait, dès ses premiers pas, créé plus d'un obstacle, et qu'autant le parterre désirait sa présence, autant le crédit des sociétaires privilégiés par leur ancienneté s'efforçait de le tenir dans l'ombre ou de lui barrer la route. Les faits prouveront l'inexactitude de cette assertion trop répétée.

(1) *Souvenirs historiques sur la vie et la mort de F. Talma*, par P.-F. Tissot. Paris, Baudouin frères, 1826, in-8o.

Talma, reçu immédiatement après ses débuts comme acteur pensionnaire, fut, peu de mois après (1er avril 1789), admis au rang des sociétaires. Dans l'intervalle, La Rive, le successeur de Lekain, s'était retiré de la scène, pour n'y plus remonter qu'en de rares occasions; l'emploi des premiers rôles devint le partage de Saint-Prix, et l'emploi des jeunes premiers celui de Saint-Fal. Or, si peu initié que l'on soit à l'administration d'un théâtre, il est impossible d'admettre que les nécessités du service quotidien de la Comédie-Française n'aient pas été plus fortes que le prétendu mauvais vouloir de ces deux artistes, et ne les aient pas contraints, alors qu'ils portaient seuls le poids de deux emplois si importants, à recourir fréquemment à l'unique acteur qui pouvait les suppléer. Enfin, si d'une part la réputation méritée de droiture et de loyauté qu'ont laissée au théâtre et Saint-Prix et Saint-Fal ne permet pas de les supposer capables des mesquines manœuvres attribuées aux rivaux de Talma, d'autre part il faut aussi croire les registres de la Comédie-Française, que l'on n'a pas assez consultés, et qui attestent que, si Talma fut remarqué du public, c'est qu'on lui donna les moyens de l'être. Duviquet (2) a raconté qu'après une représentation où il avait joué le rôle de Pylade dans *Iphigénie en Tauride*, à côté de La Rive, il reçut dans la loge de cet acteur les encouragements les plus flatteurs de Ducis, de Palissot, de Lalande, de Lemierre et de La Rive lui-même. Ajoutons que c'est dans l'année même de sa réception comme sociétaire, que Chénier lui confia le rôle de Charles IX qui fonda sa réputation (1 novembre 1789). Son noviciat n'avait pas été long; en moins de deux ans il était au premier rang; aucun empêchement sérieux n'était venu mettre obstacle aux élans de son génie précoce, et c'est en liberté et par une route facile qu'il acquit, on le voit, tous ses développements. Toutefois l'éclat qui déjà environnait le nom de Talma ne suffisait pas à l'impatience de son ambition, et on a tout lieu de croire, si on examine certaines circonstances de sa vie, que ce fut, non l'ardeur de ses convictions révolutionnaires, mais une soif trop ardente de célébrité, qui le porta à se mêler aux agitations des partis et aux passions de la politique, par lesquelles il espérait obtenir plus vite, comme artiste, la renommée qu'il n'a certainement due qu'à son seul talent. C'est à cet entraînement qu'il céda dans une affaire qui eut pour son repos un trop grand retentissement, et qui lui causa de longs regrets, en ce qu'elle laissa dans l'esprit de ses camarades les plus honorables, tels que Saint-Prix et Fleury, un fonds de ressentiment et de préventions qui ne s'effacèrent jamais complétement.

On sait quel succès obtint la tragédie de *Charles IX*. Comme *le Mariage de Figaro*, c'était un de ces ouvrages dont un gouvernement peut juger utile d'interdire la représentation, mais qu'il est dangereux de soustraire à la publicité une fois qu'ils lui ont été livrés. La force de l'opinion rend presque toujours de telles prohibitions impossibles. Les comédiens avaient secrètement reçu l'invitation de ne plus jouer cette tragédie. Ils cessèrent de la porter sur leur affiche, prétendant que les règlements qui les liaient vis-à-vis des auteurs leur interdi-

(2) *Journal des Débats*, 21 octobre 1826.

saient la représentation d'une pièce dont la vogue était épuisée et qui avait été régulièrement retirée du répertoire. Mais il était difficile d'appliquer avec succès, en un pareil temps et à une pareille pièce, les règles ordinaires. Les comédiens finirent par le comprendre. Ils avaient décidé qu'on en ferait la reprise aussitôt que la maladie très-réelle de deux artistes jouant dans la pièce le leur permettrait, lorsque, le 21 juillet 1790, les fédérés de la Provence, à l'instigation avouée et sous la conduite de Mirabeau, se réunirent au parterre de la Comédie-Française, et réclamèrent à grands cris une représentation de *Charles IX*. En ce moment se trouvait en scène un acteur justement considéré du public et de ses camarades, Naudet. On l'avait chargé, connaissant sa présence d'esprit et sa fermeté, de parler au nom de la Comédie ; Talma n'ignorait pas cette circonstance. Naudet, tout en protestant du vif désir des comédiens de se rendre au vœu du public, déclara qu'il leur serait impossible de jouer *Charles IX* pendant plusieurs jours, par suite de la double maladie de Mme Vestris et de Saint-Prix. A cette réponse le bruit redouble, les cris deviennent plus forts. Alors Talma s'avance : « Messieurs, dit-il, on peut vous satisfaire. Je vous réponds de Mme Vestris. Elle jouera, elle vous donnera cette dernière preuve de son zèle et de son patriotisme ; on lira le rôle du cardinal, et vous aurez *Charles IX*. » On applaudit Talma avec transport ; on accable Naudet de huées, et les comédiens d'imprécations. Les deux acteurs se rencontrent dans la coulisse ; Naudet, irrité, reproche à Talma d'avoir voulu accréditer toutes les calomnies dont les comédiens étaient victimes, et, blessé par une réponse provoquante, il le frappe au visage. Un duel au pistolets s'ensuivit ; aucun des adversaires ne fut atteint.

L'affaire n'en resta pas là. Depuis long-temps les comédiens étaient divisés par des querelles dont la politique était cause. Quelques-uns prennent parti pour Talma ; mais la majorité se prononce contre lui. On publie un mémoire (3) ; il y répond (4). Son exclusion de la société est prononcée. La municipalité s'en mêle ; elle exige sa réintégration ; les comédiens résistent. Enfin la paix se fait ; mais de part et d'autre on s'était trop vivement attaqué pour pouvoir vivre bien ensemble. Le 1er avril 1791, Talma renonce volontairement à tous ses droits de sociétaire, et passe avec Dugazon, Grandménil, Mmes Vestris et Desgarcins, sur le théâtre de la rue de Richelieu qu'on venait d'élever, et auquel Chénier, Ducis, Lemercier, Fabre d'Églantine, Palissot, Legouvé, Arnault, avaient accordé leur patronage.

Quelques jours plus tard, le 19 de ce même mois, il contractait un mariage projeté dès l'année précédente, mais que les refus du curé de Saint-Sulpice l'avaient contraint d'ajourner (5). « Connue dans

(3) *Exposé de la conduite et des torts du sieur Talma envers les comédiens français.* Paris, 1790, in-8° de 30 pages.

(4) *Réponse de François Talma au mémoire de la Comédie-Française.* Paris, Garnéry, l'an second de la liberté, in-8° de 27 pages. Il est parlé dans cette *Réponse* (p. 17) d'une justification précédemment publiée : il s'agit évidemment des *Réflexions de M. Talma et pièces justificatives sur un fait qui concerne le* THÉATRE DE LA NATION. Paris, Bossange, 1790, in-8°.

(5) Ces refus, motivés sur l'état social du futur époux, blessèrent profondément Talma, qui, pour tenter de les vaincre, recourut à l'autorité suprême de l'assem-

le monde sous le nom de Julie, la femme qu'il épousait, plus remarquable encore par le charme de son caractère et de son esprit que par celui de sa figure, tout agréable qu'elle fût, alliait à un physique presque grêle une âme des plus énergiques. Également passionnée pour les arts, les lettres, la philosophie et la politique, après avoir réuni chez elle, sous l'ancien régime, ce que la cour et la ville avaient de plus aimable, elle y réunissait, depuis la révolution, aux littérateurs et aux artistes les plus célèbres, les plus célèbres membres de la législature (6). » C'est dans le salon de Julie que Talma se lia avec Rioufle, Condorcet, Gensonné, Vergniaud et la plupart des Girondins. Il possédait rue Chantereine une maison, vendue depuis au général Bonaparte, où il donna à Dumouriez, revenu vainqueur de l'armée du Nord, une fête à laquelle assistèrent Chénier, Méhul, Ducis, Chamfort, et tous les députés de la Gironde. Marat, qui n'était pas invité, s'y présente à l'improviste; et il apostrophe Dumouriez, qui lui répond dédaigneusement. Marat continue ses invectives, et entraîne peu à peu Dumouriez dans une pièce écartée, où s'établit entre eux une discussion à voix basse. Durant cette scène, Dugazon, qui malgré son talent remarquable de comédien avait un esprit des plus extravagants, suivait Marat dans tous ses mouvements, en jetant des parfums sur une pelle rougie au feu, pour « purifier, disait-il, l'air que le monstre infectait de sa présence. » Cette plaisanterie, comprise de celui qui en était l'objet, faillit coûter cher à Talma. Le lendemain, en effet, il était dénoncé par Marat, lui et les *conspirateurs* qu'il réunissait dans sa maison, et, à partir de ce moment, Talma fut un suspect. Lorsque vint le temps où le tribunal révolutionnaire multipliait indistinctement ses victimes, un de ses amis l'informa que son nom était porté sur une liste de proscription. Dès-lors, sans repos, craignant à chaque instant d'être arrêté, ce n'était qu'en tremblant, et presque toujours accompagné d'un de ses camarades, que Talma rentrait dans sa demeure. Pourtant, ajoute Alexandre Duval (voyez dans ses *Œuvres complètes*, III, 435-441, la *Notice sur Bénowski*), à qui nous devons de connaître cette circonstance de la vie de Talma, les angoisses de son esprit, si cruelles à cette époque, loin de nuire à son jeu, lui imprimaient au contraire plus de vérité et d'énergie, et ce fut assurément son rare talent, pour lequel le public se passionnait chaque jour davantage, qui le sauva de l'échafaud. Croirait-on, cependant, qu'à la suite du 9 thermidor, au plus fort de la réaction contre les excès révolutionnaires, Talma fut accusé de participation aux crimes de ceux qui avaient menacé sa tête, et d'avoir contribué à l'incarcération des comédiens français, jetés dans les prisons le 4 sept. 1793? Ce bruit s'accrédita. Un soir qu'il jouait dans *Épicharis et Néron*, il fut accueilli par des murmures. « Citoyens, dit Talma sortant de son rôle, j'avoue que j'ai aimé et que j'aime encore la liberté; mais j'ai toujours détesté le crime et les assas-

---

blée nationale. L'adresse dans laquelle il exposait ses griefs fut lue dans la séance du 12 juillet 1790, et, après une courte discussion, renvoyée à l'examen des comités réunis de constitution et ecclésiastique.

(6) Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, II, 132.

sins. Le règne de la terreur m'a coûté bien des larmes : la plupart de mes amis sont morts sur l'échafaud (7). »

Cette justification fut bien accueillie; elle se trouva confirmée par le double témoignage de mademoiselle Contat et de La Rive, qui s'élevèrent avec indignation contre les calomnies dont Talma était l'objet. La Rive attesta même que c'était à ses soins et à son activité qu'il était redevable de l'avis salutaire qui lui avait permis d'échapper aux poursuites de quatre aides-de-camp d'Hanriot. Ce fut vers cette époque que Talma fit la connaissance de Bonaparte. « On a répandu, a-t-il dit lui-même (8), une fable ridicule, d'après laquelle je lui aurais donné des leçons pour apprendre son rôle d'em-

(7) Il y a sans doute plus d'exactitude historique dans le récit qu'on va lire; nous l'empruntons au *Républicain français* du 3 germinal an III. Le rédacteur, après avoir rendu compte de la formidable insurrection qui venait d'épouvanter Paris, et de l'ardeur avec laquelle presque toutes les sections de la capitale avaient pris les armes, ajoute : « Tandis que les patriotes, réunis en armes, parcouraient les rues de Paris en chassant devant eux les hordes sanguinaires des jacobins, quelques héros de coulisse se sont répandus dans les théâtres pour y exciter du trouble. A celui de la République, ils ont interrompu la pièce (*Fénélon*) et demandé que Talma fût chassé comme terroriste. Ils voulaient que le directeur Gaillard leur en fît la promesse. Dans les premiers mouvements de l'indignation publique contre ceux des satellites de nos daruiers tyrans qui osaient encore affronter les regards sur la scène, Talma a été couvert des applaudissements qu'on devait à une victime désignée. On s'est rappelé ses titres à l'échafaud, l'amitié qui l'unissait à des hommes dont la postérité inscrira les noms sur la colonne des illustres martyrs de la liberté, à Vergniaux, à Ducos, à Fonfrède... Il est secrètement accusé, dit-on, d'avoir provoqué l'arrestation des comédiens français. *C'est à La Rive, à Fleury, à Contat, d'écarter une pareille incalpation :* un artiste d'un talent aussi distingué que Talma ne doit point avoir besoin de se défendre d'une bassesse. » Dès le lendemain Mlle Contat, et le surlendemain La Rive, répondaient noblement à l'appel qui leur était fait. C'est ici le lieu de reproduire leurs généreuses et sincères déclarations.

AU RÉDACTEUR DU *Républicain français*.

« Le 3 germinal, l'an III de la république française.

« Ce fut à l'époque même de notre persécution que je reçus de Talma et de sa femme (que je ne voyais plus depuis longtemps) des marques d'un véritable intérêt. Je les jugeai si peu équivoques qu'elles firent disparaître les légers nuages de nos anciennes divisions et nous rapprochèrent. Je m'empresse de rendre cet hommage à la vérité. Puisse-t-il détruire une inculpation que je ne savais pas même exister!

« Je ne concevrai jamais qu'un artiste spécule froidement sur la ruine des autres, et je pense que Talma n'était pas alors plus disposé à profiter de nos dépouilles que nous ne le serions aujourd'hui à bénéficier des siennes : je dis *nous* sans avoir consulté mes anciens camarades; mais je le dis avec la certitude de n'en être pas désavoués.

« Louise CONTAT. »

« L'article inséré dans le *Républicain français* du 4 de ce mois me fournit une occasion de rendre hommage à la vérité et justice à un de mes anciens camarades. Loin d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français, Talma a été volontairement au-devant du coup qu'on voulait me porter; c'est à ses soins et à son activité que je dois l'avis salutaire qui m'a soustrait aux poursuites des quatre aides-de-camp d'Hanriot lorsqu'ils vinrent à ma campagne me mettre hors la loi et donner l'ordre de tirer sur moi. J'ose espérer que le public, juste et impartial, ne retirera jamais son estime à ceux qui sont dignes de sentir qu'il n'est point de bonheur pour l'homme de bien sans l'amour de ses semblables.

« MAUDUIT LA RIVE. »

C'est au *Moniteur* du 7 germinal que fut insérée la note de La Rive; on y lit encore le certificat suivant, curieux à plus d'un titre: « J'ai connu Talma il y a quinze mois, à l'époque où commencèrent les désastres intérieurs de la république, et je dois à l'amitié, à l'amour des arts et à la vérité de déclarer qu'il ne peut avoir de persécuteurs et d'ennemis que parmi les royalistes et les partisans du 31 mai. TROUVÉ. »

Fleury, à ce qu'il paraît, garda le silence.

(8) *Louis XI, le cardinal de Retz et Talma*, par Audibert. Paris, 1845, in-8°, p. 264.

pereur. Il le jouait assez bien sans moi ! Certes, il n'avait pas besoin de maître. »

Ce qui est vrai, c'est que la faveur de Napoléon survécut, lorsqu'il devint empereur, aux relations familières qui avaient précédemment existé entre lui et Talma. Ce fut le monarque qui exigea du comédien la continuation de ses visites. Une fois au moins par semaine, Talma se rendait aux Tuileries; il choisissait l'heure du déjeuner de l'empereur. Le lendemain d'un jour où Talma avait joué le rôle d'Assuérus (4 juillet 1806), Napoléon, comme d'habitude, lui fit des observations sur son jeu, sur la pièce, sur Racine et sur la maison de Saint-Cyr. « Chaque fois qu'une religion se mêle aux affaires humaines, dit-il, c'est presque toujours par l'intermédiaire d'une femme. » Puis il ajouta comme se parlant à lui-même : « Cela s'explique, il est de l'intérêt des prêtres et des femmes de se liguer autour du trône pour le dominer. Cette Esther est la Maintenon de ce temps-là. Elle fait signer une espèce d'édit de Nantes, comme celle de Versailles le fit révoquer; l'une protégea les Juifs, l'autre persécuta les réformés. Et cependant les courtisans de Saint-Cyr louaient dans Esther Madame de Maintenon ! C'est qu'ils ne voyaient dans tout cela ni Juifs ni protestants, mais deux femmes qui, par leur empire sur l'esprit et le cœur d'un monarque, disposaient du sort des peuples... Quelle singularité que cette nation juive !... Tous les grands princes ont associé leur nom à son histoire. » Et après quelques instants de silence, pendant lesquels il était resté pensif, l'empereur, se tournant vers le ministre de l'intérieur, alors M. de Champagny, qui était entré pendant l'entretien : « On pourrait peut-être, dit-il, faire quelque chose des juifs (9). » Quinze jours plus tard, le 26 juillet, paraissait un décret qui convoquait à Paris la réunion des notables Israélites; on avait le grand sanhédrin.

Après avoir rompu son premier mariage par un divorce (6 février 1801), Talma épousa le 16 juin 1802 Charlotte Vanhove, artiste distinguée du Théatre-Français. En septembre 1808, ils partirent tous deux pour Erfurth, où Napoléon devait rencontrer le czar et plusieurs autres souverains. Son intention était de faire jouer à Talma ses rôles favoris : « Je vous donnerai là, lui avait-il dit, un beau parterre de rois. » Ce fut Napoléon lui-même qui indiqua, parmi les tragédies à mettre à la scène, la *Mort de César*. L'étonnement de Talma fut grand, mais ses observations sur la convenance de représenter un tel ouvrage devant tant de majestés n'ébranlèrent en rien la volonté de l'empereur. On joua la pièce ; mais, sauf Napoléon, qui à ce moment croyait sa puissance à l'abri des allusions, et qui parut s'amuser beaucoup de la surprise, de l'embarras de tous ces maîtres du monde, cette bizarrerie ne fut du goût ni des acteurs ni des spectateurs. Pas un n'osait regarder son voisin, dans la crainte de paraître faire une application. « Jamais, disait Talma, représentation ne fut plus extraordinaire; les acteurs eux-mêmes étaient gênés sur la scène; nos gestes étaient rétrécis, nous n'osions nous abandonner à aucun mouvement. Madame Talma, qui était au nombre des spectateurs, partageant notre inquiétude, se

(9) *Louis XI, le cardinal de Retz et Talma*, p. 272-73.

trouva mal à la fin du spectacle. »

De retour à Paris, et se livrant avec une nouvelle ardeur à des études dont nous parlerons plus loin, Talma voyait son nom grandir chaque jour dans la faveur publique. Jamais artiste, on peut le dire, n'a joui durant toute sa carrière d'un succès plus constant, n'a plus complétement réuni les suffrages enthousiastes de ses confrères, des gens de lettres, de la critique, des hommes du monde et du peuple. Aussi combien cet accord universel sur son talent ne devait-il pas lui rendre sensibles les attaques dont Geoffroy le poursuivait dans le *Journal de l'Empire!* Jeune encore, Talma avait fréquenté les classes du collége Mazarin. Là, il avait pu connaître le célèbre professeur de rhétorique sous la redoutable férule duquel il se trouvait ainsi placé. Sans égard pour ces souvenirs, qui du reste n'inspiraient à Geoffroy aucune clémence, perdant tout sentiment de modération à la lecture d'un article dans lequel il trouvait que le droit de la critique était poussé contre lui au delà de toutes les bornes, il se fit un soir (9 décembre 1812) ouvrir la loge où le prince de la critique assistait tranquillement au spectacle, et se porta sur lui à des violences que ne pouvait justifier une injustice même outrée. Cette incartade fit grand bruit. Talma plus tard se l'est beaucoup reprochée; elle aurait pu lui faire perdre la bienveillance du public, si elle n'avait été presque excusée à l'avance par suite du peu de sympathie qu'inspirait le sévère Geoffroy, et par le retentissement des amères censures dont la critique accablait le comédien. Geoffroy se vengea dans son journal par un bon article, moitié plaisant, moitié sérieux. Il déclara que pour l'avenir il abandonnait le tragédien aux flatteurs, et que ne pouvant plus, par honneur, dire ni bien ni mal de son talent, il garderait sur son compte le plus profond silence. Cet engagement, il faut le dire, ne fut qu'imparfaitement tenu.

Profondément reconnaissant pour les bontés de l'empereur, dont les libéralités avaient plus d'une fois mis de l'ordre dans ses affaires, Talma lui écrivit à Fontainebleau, lors de son abdication, une lettre qui toucha le cœur de Napoléon, au moment où tout l'abandonnait, les hommes et la fortune : « Votre lettre ne m'étonna point, mon pauvre Talma, lui dit-il à une de ses réceptions pendant les Cent-Jours; vous étiez malheureux en me l'écrivant, mais le sort a de beaux retours; je vous apporte la réponse moi-même. Je sais, continua-t-il, que Louis XVIII vous a bien reçu. Vous devez être flatté de son suffrage; c'est un homme d'esprit, qui doit s'y connaître; il a vu Lekain. » Si, dans sa jeunesse, Talma avait montré trop de vivacité, un esprit inquiet, on doit reconnaître que le reste de sa vie fut un démenti donné à ses premières années. Rien de plus doux, de plus sociable que son caractère. Il apportait dans la société une grande aménité de mœurs, une rare distinction de manières : en descendant du théâtre il en dépouillait les habitudes; jamais artiste ne *posa* moins. Il était généreux, compatissant, un peu faible, un peu jouet de ses minuties, craintif sur le prestige qui l'entourait, d'humeur facilement rieuse, adorateur passionné de la nature, et mettant son bonheur, appliquant toute sa fortune à l'embellissement de la

maison de campagne qu'il possédait à Brunoy.

Le 13 juin 1826, après trente-neuf ans non interrompus de succès, il parut pour la dernière fois en public dans le rôle de Charles VI. Quoique d'une constitution robuste, Talma portait en lui, par suite d'un vice intérieur de conformation, le germe d'une affection d'entrailles qui depuis quelque temps lui causait de vives souffrances. Après une trompeuse convalescence, le mal reparut avec plus de violence et fit bientôt de rapides progrès. Pendant tout le cours de sa maladie, le public demandait chaque soir des nouvelles de sa santé. Quant à lui, sans soupçon sur la gravité de son état, il s'occupait des rôles par lesquels il comptait reparaître sur la scène, et entretenait ses amis, ses camarades admis auprès de son lit, de ses idées sur la vérité théâtrale. C'est ainsi que, le 19 octobre 1826, à onze heures trente-cinq minutes du matin, mourut ce grand acteur, en prononçant quelques paroles entrecoupées, parmi lesquelles on distingua : « Voltaire !... Comme Voltaire !... »

Ses funérailles eurent lieu le 21 octobre, au milieu d'un immense concours de peuple. Pairs, députés, magistrats, gens de lettres, artistes et artisans, presque toutes les classes de la société, on peut le dire, étaient représentées à ce deuil. Aux portes du cimetière du Père-Lachaise le corps fut enlevé du char funèbre par des jeunes gens qui mirent plus d'une heure, tant était grande la foule qui encombrait le cimetière, à franchir le court espace qui les séparait du lieu où avait été creusée la tombe. Là son camarade Lafon, MM. Jouy et Arnault, au nom de la Comédie-Française et de tous les écrivains dramatiques, lui adressèrent un suprême adieu. La gratitude publique lui a élevé une statue de marbre. Due à une souscription à laquelle la Comédie-Française contribua pour douze mille francs, cette statue, exécutée par David (d'Angers), est devenue la propriété des sociétaires du Théâtre-Français ; elle est aujourd'hui reléguée dans une salle basse du Palais-Royal. Ne serait-elle pas mieux placée à Versailles, dans le musée consacré à *toutes* les gloires de la France? « Un des malheurs de notre art, a dit Talma à la première page des réflexions sur l'art théâtral qu'il a écrites en tête des mémoires de Lekain, c'est qu'il meurt pour ainsi dire avec nous ; tandis que tous les autres artistes laissent des monuments dans leurs ouvrages, le talent de l'acteur, quand il a quitté la scène, n'existe plus que par le souvenir de ceux qui l'ont vu et entendu (1). » Il appartenait sans doute à un tel acteur d'exprimer ces regrets, et de se plaindre de l'ingratitude de son art. Cette ingratitude est réelle ; il semble qu'elle est la compensation des succès et des applaudissements que, plus directement que tout autre artiste, le comédien a recueillis de son vivant.

Talma, dont le talent, par un privilége qui n'a été accordé qu'à lui, n'avait jamais été plus brillant qu'à cette époque de la vie où il a coutume de décliner, prévoyait sans doute qu'il en offrirait lui-même un exemple. Vingt-six ans nous séparent à peine du jour où, plein de force, il faisait la gloire de la scène française ; et combien déjà, dans le

(1) *Quelques réflexions sur Lekain et sur l'art théâtral*, placées en tête des *Mémoires de Lekain*. Paris, Ponthieu, 1825, in-8°.

monde même des artistes, rencontre-t-on d'incrédules aux récits des émotions profondes que son génie faisait naître! Aussi est-ce un devoir, pour ceux qui ont vu cet illustre acteur, de protester par leur témoignage contre les fausses appréciations dont son incomparable talent est déjà l'objet. Il ne faut pas manquer à la reconnaissance qu'on lui doit pour les jouissances immatérielles si ravissantes que son talent nous a fait éprouver. Ces jouissances, ce ne sont pas les illusions ou l'entraînement de la jeunesse qui les ont créées; chaque jour nous en sentons la réalité confirmée par la réflexion, par l'expérience et par la pratique de l'art auxquelles elles furent dues. C'est ce qui nous autorise à affirmer que la supériorité de Talma dans son art fut non relative à l'époque où il s'est produit, mais absolue. Ignore-t-on d'ailleurs qu'au temps de Talma comme au temps de Lekain, le Théâtre-Français était peuplé d'artistes célèbres, et que tous, sans exception, s'inclinèrent devant l'un et l'autre de ces maîtres de la scène? Le talent de Talma fut tel qu'il semblera toujours, à ceux qui l'ont vu et entendu, qu'il avait inventé un nouvel art dans l'art dramatique, ou qu'il avait développé en eux un sens particulier pour l'apprécier. La nature l'avait, il est vrai, admirablement doué, sous tous les rapports, pour la profession qu'il devait illustrer. Sans être très-élevée, sa taille était bien prise, simple et noble; tout en lui portait le cachet de la distinction; sa tête avait un caractère ferme et prononcé; son œil, d'un bleu de mer, tendre ou terrible, était toujours expressif; ses jambes nerveuses étaient légèrement arquées; il avait le cou robuste, la physionomie mobile. Menaçait-il? son regard devenait effrayant; sa voix vigoureuse, particulièrement belle et profonde, était une esclave assouplie qui jamais ne se permit le moindre écart ou ne fit entendre un son douteux; il la maniait avec une habileté surprenante, et un tremblement de la jambe, dont il avait contracté l'habitude, ajoutait à ses vibrations. Il parlait peu, à moins qu'il ne fût question de son art, auquel il ne pouvait s'empêcher de rapporter ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, tout ce qui se passait autour de lui. « Dans une circonstance de ma vie, dit-il, où j'éprouvai un chagrin profond (la mort d'une de ses sœurs), la passion du théâtre était telle en moi, qu'accablé d'une douleur bien réelle, au milieu des larmes que je versais, je fis malgré moi une observation rapide et fugitive sur l'altération de ma voix et sur une certaine vibration spasmodique qu'elle contractait dans les pleurs; et, je le dis non sans quelque honte, je pensai machinalement à m'en servir au besoin (1). »

Son esprit cultivé par l'étude, par la fréquentation des artistes les plus célèbres, des esprits les plus distingués, ne connut qu'un but, la perfection de son art, et jamais artiste, dans une carrière aussi longue, ne fit plus d'efforts pour la posséder. Extrêmement sensible à la critique, ce qu'il ne prouva que trop, il eut du moins le mérite, tout en les maudissant, de profiter des observations de ses censeurs. Népomucène Lemercier, qui avait pu suivre la marche progressive de son talent depuis ses débuts jusqu'à la

(1) *Réflexions sur Lekain*, p. LXIII et LXIV.

création de son dernier rôle, a laissé sur ce grand acteur une étude remarquable, où il a divisé en trois périodes très distinctes les phases successives de sa manière de jouer. « D'abord impétueux, irrégulier, dit-il, il se livrait à sa fougue, et la richesse de ses organes fournissait à son ardeur des ressources inépuisables, sans qu'il en abusât par aucune emphase, par aucun luxe déclamatoire. Cependant, moins propre à la pitié qu'à la terreur, il laissait à désirer dans son jeu trop frappant une vérité plus noble et mieux choisie. » Ajoutons que ce fut de Molé et non de Monvel, comme l'a dit Lemercier, et d'un habile acteur nommé Dorival, jouant au Théâtre-Français un emploi secondaire, qu'il apprit le secret de maîtriser toutes les inflexions de sa voix, et de jouer sans fatigue physique les rôles en apparence les plus pénibles. Dans sa seconde manière, il modéra ses transports, modifia son maintien, régla ses accents sur un diapason inférieur, et, de peur du moindre égarement, il atténua sa vigueur première, et cessa d'entraîner tout par elle. Ce jeu plus étudié, plus savant, plus juste, mais moins fort, moins vif, et restreint en quelques hautes parties, lui fit contracter dans ses tâtonnements une certaine monotonie de diction que Geoffroy lui reprochait si sévèrement, en l'exagérant, et dont il sut toutefois dégager son talent dans les dix dernières années de sa vie. Une maladie nerveuse, dont les médecins triomphèrent, fut l'époque du développement complet de ses facultés dramatiques et de la troisième période de sa manière, aussi juste que forte, épurée, agrandie, et parvenue au comble de la perfection théâtrale. « A ce moment, dit encore Lemercier, complétement maître de son talent, il ne mesura plus ses effets sur la crainte des défaillances de sa vigueur première ou d'après la retenue systématique qu'il s'était si longtemps imposée. Sa diction acquit plus de fermeté, plus de force, plus de largeur, plus de franchise et d'éclat; et le dernier effort de son art fut d'en bannir la vaine et pesante déclamation, et de parler la tragédie d'un ton constamment simple, toujours noble et souvent terrible ou sublime. Nul acteur ne sut mieux que lui prononcer et détacher les mots, ponctuer les phrases élégamment et faire jaillir le sentiment vrai des paroles. Aucun ne posséda peut-être mieux le secret de se transformer, de s'isoler en scène, de s'y laisser comme saisir par les frénésies, de s'y concentrer ou de s'élancer hors de lui-même, de produire idéalement et de rejeter, pour ainsi dire, hors de sa personne les fantômes imaginaires, de se mettre en face des spectres, des furies, afin de s'en épouvanter, de les interroger, de leur répondre ainsi qu'à des êtres réels que ses accents et ses gestes rendaient presque visibles aux spectateurs. Le théâtre le pénétrait d'une chaleur brûlante et lui devenait un trépied. On frémissait de voir les filles d'enfer autour d'Oreste pâlissant, quand il leur demandait :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

On palpitait à l'apparition fantastique du père d'Hamlet poussant son fils à poignarder sa mère; et sa pitié pour elle arrachait des sanglots lorsque, tombant à genoux devant l'ombre paternelle, il s'écriait :

Grâce! je suis son fils.

« Il faudrait être lui pour donner

une si puissante expression à ce simple hémistiche. Partout sa vive inspiration ajoutait ses créations propres à celles des muses tragiques : son génie inventait ainsi que le leur et rivalisait de sublimité; l'acteur était poëte lui-même en prêtant ses accents à nos poëtes : car il donnait comme eux de la réalité aux plus chimériques images (1). »

A ce portrait, si ressemblant, nous joindrons l'appréciation qu'a faite de ce grand acteur un grand écrivain. « Qu'était Talma? dit Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe* : lui, son siècle et le temps antique. Il avait les passions profondes et concentrées de l'amour de la patrie; elles sortaient de son sein par explosion. Il avait l'inspiration funeste, le dérangement de génie de la révolution à travers laquelle il avait passé. Les terribles spectacles dont il fut environné se répétaient dans son talent avec les accents lamentables et lointains des chœurs de Sophocle et d'Euripide. Sa grâce, qui n'était point la grâce convenue, vous saisissait comme le malheur. La noire ambition, le remords, la jalousie, la mélancolie de l'âme, la douleur physique, la folie par les dieux et l'adversité, le deuil humain; voilà ce qu'il savait. Sa seule entrée en scène, le seul son de sa voix étaient puissamment tragiques. La souffrance et la pensée se mêlaient sur son front, respiraient dans son immobilité, ses poses, ses gestes, ses pas. *Grec*, il arrivait, pantelant et funèbre, des ruines d'Argos, immortel Oreste, tourmenté qu'il était depuis trois mille ans par les Euménides; *Français*, il venait des solitudes de Saint-Denis, où les Parques de 1793 avaient coupé le fil de la vie tombale des rois. Tout entier triste, attendant quelque chose d'inconnu, mais d'arrêté dans l'injuste ciel, il marchait, esclave de la destinée, inexo-

(1) Dans cette esquisse fidèle des talents de Talma, M. Reignier ne s'est pas flatté d'avoir fait un tableau complet. Cependant, puisqu'il a cru devoir y mentionner les effets obtenus par le grand acteur dans quelques-uns de ses rôles, nous essayerons de remplir cette lacune en rappelant la supériorité avec laquelle il jouait ceux de Néron, d'OEdipe, de Manlius, trois créations dont le souvenir suffirait à lui seul pour rendre à jamais impérissable dans les fastes de l'art dramatique la gloire attachée à son nom. On se rappelle particulièrement la majesté imposante de son entrée dans le premier de ces personnages, et la profondeur de sa pantomime dans sa grande scène avec Agrippine. On ne saurait oublier l'impression saisissante qu'il produisait dans la fameuse scène de la double confidence entre OEdipe et Jocaste, impression dont mademoiselle Duchesnois pouvait, à juste titre, s'attribuer une partie pour l'art admirable qu'elle mettait à le seconder. Enfin les hommes de goût de plus en plus rares auxquels il a été donné de voir et d'applaudir Talma dans Manlius, se souviendront toujours de la savante concentration de son débit, et de l'harmonieuse et antique correction de ses poses, de l'intelligence du son jeu muet, et surtout de la vérité si pénétrante de son intonation lorsqu'il prononçait le célèbre *Qu'en dis-tu?* du quatrième acte de cette tragédie. Parmi les rôles qui, après ceux que nous venons de citer, ont le plus contribué à sa renommée, nous rappellerons encore Macbeth, Othello; Oreste dans *Iphigénie en Tauride*; Pharan, dans *Abufar*; Mérode, dans *Marianne*; Nicodème, Cinna; Joad et Abner, dans *Athalie*; Marigny, dans *les Templiers*; Achille, dans *Iphigénie*; Conrey, dans *Gabrielle de Vergy*; etc. Mais ces derniers rôles, par leur caractère ouvert et chevaleresque, convenaient moins au genre de son talent, essentiellement sombre et pathétique. Talma avait aussi, à plusieurs reprises, abordé la comédie, mais jamais avec succès. Dans la *Partie de chasse d'Henri IV*, où il a figuré très-rarement d'ailleurs, ce grand artiste trouvait le secret d'être médiocre et presque ridicule. Cependant il a laissé de beaux souvenirs dans le rôle de Danville, de *l'Ecole des Vieillards*. B-ÉÉ.

rablement enchaîné entre la fatalité et la terreur. »

Talma a encore eu la bonne fortune de se voir dignement apprécié par Mme de Staël. Rien de plus juste, rien de plus vrai que les pages remarquables qu'elle lui a consacrées dans son livre *de l'Allemagne*. Elle a eu raison de le citer comme un modèle de hardiesse et de mesure, de naturel et de dignité, comme un artiste « ayant su réunir l'audace qui fait sortir de la route commune, au tact du bon goût qu'il importe tant de conserver lorsque l'originalité du talent n'en souffre pas. » Le goût fut en effet la qualité peut-être la plus distinctive, la plus élevée du talent vigoureux de Talma, et l'on n'a pas pu mieux rendre compte de sa manière de dire qu'en la caractérisant comme une artistique combinaison de Shakspeare et de Racine.

On possède un assez grand nombre de portraits de Talma, reproduits par la gravure et par la lithographie; aucun ne donne une idée exacte de l'énergie de ses traits. Dans le nombre, il faut toutefois distinguer celui qu'on voit dans le foyer de la Comédie-Française, peint par M. Picot quatre ans avant la mort de Talma, et gravé par Lignon. Ce portrait est d'une grande ressemblance; on doit seulement regretter que le peintre, en donnant à son modèle un costume de théâtre, n'ait pas cherché à animer sa figure des passions qu'il y portait. L'esquisse laissée par Gérard a plus d'expression et n'est pas moins ressemblante; la copie lithographiée qu'en a faite Bazin jeune est peut-être, en ce genre, ce qu'il y a de plus satisfaisant. Ce petit portrait est devenu rare. Notons encore un dessin lithographié signé Amélie M. R., et qui donne de Talma, en habit de ville, une idée fort juste.

Voici la liste de ses rôles nouveaux durant toute sa carrière théâtrale : Cléandre, dans *la Jeune Épouse*, com. 3 a. v., Cubières (4 juillet 1788); —le chevalier Tristan, dans *Lanval et Vivianne*, com., André Murville (13 sept. 1788); — le comte d'Orsange, dans *le Présomptueux*, com. 5 a. v., Fabre d'Églantine (7 janv. 1789); — le garçon anglais, dans *les Deux Pages*, 2 a. p., Dezède (6 mars 1789); — le chevalier de Sabran, dans *Raymond V, comte de Toulouse*, com., Sedaine (22 sept. 1789); — Charles IX, dans *Charles IX*, trag. 5 a. v., Chénier (4 nov. 1789); — Juan, dans *le Paysan magistrat*, dr., Collot d'Herbois (7 déc. 1789); —d'Harcourt, dans *le Réveil d'Épiménide à Paris*, com., Flins des Oliviers (1er janv. 1790); — le comte d'Amplace, dans *l'Honnête criminel*, dr., Fenouillot de Falbaire (4 janv. 1790); —Dorvigny, dans *le Comte de Comminges*, dr., Darnaud-Baculard (14 mai 1790); —J.-J. Rousseau, dans *le Journaliste des ombres ou Momus aux champs Élysées*, Aude (14 juill. 1790); —Henri VIII, dans *Henri VIII*, tr., Chénier (27 avril 1791); — le Cimbre, dans *Marius à Minturnes*, tr., Arnault (19 mai 1791); — Cléry, dans *l'Intrigue épistolaire*, com., Fabre d'Églantine (15 juin 1791); — Jean, dans *Jean Sans-Terre*, tr., Ducis (28 juin 1791); —Lasalle, dans *Jean Calas*, tr., Chénier (6 juillet 1791); — le prince époux de Zuleima, dans *Abdélazis et Zuleima*, tr., André Murville (3 octobre 1791); — Alonzo, dans *la Vengeance*, tr., Dumaniant (29 nov. 1791); — Monval, dans *Mélanie*, dr., La Harpe (7 déc. 1791); —Fulvius Flaccus, dans *Caïus Gracchus*, tr., Chénier (7 février

1792); — Othello, dans *le Maure de Venise*, tr., Ducis (26 nov. 1792); — Delmance, dans *Fénelon*, tr., Chénier (9 février 1793); — Mutius Scévola, dans *Mutius Scévola*, tr., Luce de Lancival (23 juillet 1793); — Néron, dans *Épicharis et Néron*, tr., Legouvé (3 février 1794); — Timoléon, dans *Timoléon*, tr., Chénier (11 septembre 1794); — Servilius, dans *Quintus Cincinnatus*, tr., Arnault (31 décembre 1794); — Pharan, dans *Abufar*, Ducis (12 avril 1795); — Quintus Fabius, dans *Quintus Fabius*, tr., Legouvé (31 juillet 1795); — Dorlis, dans *les Artistes*, com., Collin d'Harleville (9 novembre 1796); — Junius, dans *Junius ou le Proscrit*, tr., Monvel fils (3 avril 1797); — Égisthe, dans *Agamemnon*, tr., Lemercier (25 avril 1797); — Kaleb, dans *Falkland*, dr., Laya (23 mai 1797); — Moncassin, dans *les Vénitiens*, tr., Arnault (15 octobre 1798); — Thanlas, dans *Ophis*, tr., Lemercier (22 décembre 1798); — Étéocle, dans *Étéocle et Polynice*, tr., Legouvé (19 octobre 1799); — Pinto, dans *Pinto*, com., Lemercier (22 mars 1800); — Montmorency, dans *Montmorency*, tr., Carrion de Nisas (1er juin 1800); — Thésée, dans *Thésée*, tr., Mazoyer (25 novembre 1800); — Phœdor, dans *Phœdor et Waldamir*, tr., Ducis (24 avril 1801); — don Pèdre, dans *le Roi et le Laboureur*, tr., Arnault (5 juin 1802); — Orovèze, dans *Isule et Orovèze*, tr., Lemercier (23 décembre 1802); — Shakspeare, dans *Shakspeare amoureux*, com., Alex. Duval (2 janvier 1804); — Ulysse, dans *Polyxène*, tr., Aignan (14 janvier 1804); — Héraïd, dans *Guillaume le Conquérant*, dr., Alex. Duval (4 février 1804); — Cyrus, dans *Cyrus*, tr., Chénier (8 décembre 1804); — Marigny, dans *les Templiers*, tr., Raynouard (24 mai 1805); — Henri IV, dans *la Mort de Henri IV*, tr., Legouvé (25 juin 1806); — Omasis, dans *Omasis*, tr., Baour-Lormian (10 septembre 1806); — Pyrrhus, dans *Pyrrhus*, tr., Le Hoc (28 février 1807); — Plaute, dans *Plaute ou la Comédie latine*, com., Lemercier (20 janvier 1808); — Hector, dans *Hector*, tr., Luce de Lancival (1er février 1809); — le duc de Guise, dans *les États de Blois*, tr., Raynouard (22 juin 1810); — Mahomet, dans *Mahomet II*, tr., Baour-Lormian (9 mars 1811); — Tippoo-Saeb, dans *Tippoo-Saeb*, tr., Jouy (27 janvier 1813); — Ninus II, dans *Ninus II*, tr., Briffaut (19 avril 1813); — Duguesclin, dans *la Rançon de Duguesclin*, com. hér., Arnault (18 mars 1814); — Ulysse, dans *Ulysse*, tr., Lebrun (28 avril 1814); — Rutland, dans *Arthur de Bretagne*, tr., (3 février 1816); — Germanicus, dans *Germanicus*, tr., Arnault (22 mars 1817); — Leycester, dans *Marie Stuart*, tr., Lebrun (6 mars 1820); — Clovis, dans *Clovis*, tr., Viennet (19 octobre 1820); — Jean de Bourgogne, dans *Jean de Bourgogne*, tr., Formont (4 décembre 1820); — Sylla, dans *Sylla*, tr., Jouy (27 décembre 1821); — Régulus, dans *Régulus*, tr., Lucien-Arnault (5 juin 1822); — Oreste, dans *Clytemnestre*, tr., Soumet (5 novembre 1822); — Ébroïn, dans *le Maire du Palais*, tr., Ancelot (16 avril 1823); — Danville, dans *l'École des Vieillards*, com., Casimir Delavigne (6 décembre 1823); — Glocester, dans *Jane Shore*, tr., Lemercier (1er avril 1824); — le Cid, dans *le Cid d'Andalousie*, tr., Lebrun (1er mars 1825); — Abiatas, dans *la Clémence de David*, tr., Draparnaud (7 juin 1825); — Bélisaire, dans *Bélisaire*,

tr., Jouy (28 juin 1825); — Léonidas, dans *Léonidas*, tr., Pichat (26 novembre 1825); — Charles VI, dans *Charles VI*, tr., Delaville (6 mars 1826). R—G—R.

TALMOND (Henriette-Louise-Françoise d'Argouges, princesse de), issue d'une ancienne famille de robe et d'épée, et héritière d'une grande fortune, fut mariée très-jeune à l'un des quatre fils du duc de La Trémoille, le prince de Talmond, remarquable par sa beauté et que sa valeur a placé au premier rang des défenseurs de la monarchie. Il était frère de l'abbé de La Trémoille, l'une des victimes immolées par la révolution sur l'échafaud dressé à la barrière du Trône. Ses vertus, ses exploits, sa fin digne d'une vie glorieuse sont gravés dans la mémoire de tous les Français. Arrêté une première fois du côté de Laval, il dut la vie à la présence d'esprit et au dévouement de sa femme, qui parvint à le faire sortir des prisons d'Angers. Libre alors de partir pour l'Angleterre ou de retourner dans la Vendée : « Tout mon « sang est pour mon Roi, dit-il, et je « le verserai jusqu'à la dernière « goutte. » Il tint parole, et soixante-huit combats, à la tête de la cavalerie vendéenne, ne lui laissèrent que le sang que bientôt il répandit sur l'échafaud. Pendant cette terrible lutte, madame de Talmond, loin de son mari, en soutenait une autre bien faite pour mettre à l'épreuve son courage et sa tendresse. Obligée de se soustraire aux fureurs révolutionnaires et essuyant tout ce que les persécutions, la fuite, la nécessité de se cacher ont de plus difficile et de plus pénible pour une femme, on la vit oublier sa propre sûreté, consoler l'abbé de La Trémoille dans sa prison, et s'efforcer de l'arracher à la mort en employant toutes les ressources de son dévouement. Ce fut en vain ! Peu après et à peine âgé de 24 ans, son fils unique n'en ayant que 6, elle perdit son mari, conduit à l'échafaud à la fleur de l'âge. On sait comment mourut ce héros de la cause royaliste (*voy.* Talmond, XLIV, 448); et l'histoire ne doit pas oublier ces belles paroles dites à ses bourreaux : « Les révolutionnaires font « leur métier; les royalistes font leur « devoir... » L'âme de la princesse de Talmond était digne de si grands souvenirs et du nom qu'elle portait. Il lui restait un fils, et elle se voua tout entière à cet objet chéri. Ce fut alors que, tantôt marchande, tantôt servante, tantôt paysanne dans un village du Jura, elle parvint à la frontière de Suisse. Son but était de conserver à son fils l'héritage paternel, et elle ne pouvait l'atteindre qu'en prenant des précautions pleines de difficultés, pour éviter l'inscription sur la liste des émigrés. Enfin elle put se fixer près de Genève, dans un asile obscur; puis elle revint dans ses foyers lorsque le calme fut rétabli, et se consacra tout entière à l'éducation de cet enfant chéri ; mais le despotisme de cette époque vint lui susciter d'autres alarmes, et mettre à une nouvelle épreuve l'énergie de son caractère. Ses amis persécutés connurent encore toute la chaleur de son dévouement, et ce penchant à rendre service, qui était comme inné chez elle. Combien de fois Fouché ne la vit-il pas venir réclamer l'adoucissement du sort d'un prisonnier, la révocation d'un exil ! Au moment où un brevet de sous-lieutenant lui enlevait son enfant unique, le seul rejeton de la famille des La Trémoille,

elle courait au Temple arracher le comte Auguste de Larochejaquelein à une arbitraire et cruelle détention. Il avait refusé une nomination d'auditeur au conseil d'État ; il accepta une sous-lieutenance de carabiniers, ainsi que l'avait fait son ami le prince Léopold de Talmond. On conçoit quelles durent être les alarmes d'une mère en présence de ces guerres homicides qui moissonnaient la fleur de la population ! La santé de cet objet de sa constante sollicitude ayant beaucoup souffert par les fatigues de la campagne de Russie, elle obtint son rappel, et eut un éclair de bonheur en l'unissant à Mlle de Duras. Mais le coup fatal était porté, et l'état du jeune prince, devenu plus fâcheux, ne laissa plus d'espoir au moment de la seconde restauration en 1815. Mme de Talmond perdit tout ce qui l'attachait à la vie, ce fils qui lui avait coûté tant de sacrifices ! Ce ne fut qu'en consacrant son existence au bonheur des autres qu'elle put surmonter sa douleur. Dès ce moment, elle se voua uniquement à la bienfaisance. Sa maison pouvait être regardée comme un temple consacré aux affections de famille et à l'amitié, comme un asile ouvert au malheur. Une telle vie devait être couronnée par une fin chrétienne, et par ce seul mot nous avons exprimé tout ce qu'il y eut de résignation dans les plus cruelles souffrances, de calme et de sérénité en présence de la mort. La princesse de Talmond mourut en 1836 sans laisser de postérité, et cette illustre famille, près de s'éteindre, n'eut plus d'espoir qu'en une autre branche, qui elle-même était près de subir le même sort ! K.

TALOCHON ou TALACHON. *Voy.* ÉLISÉE (le père), LXIII, 333.

TALON (ANTOINE-OMER), avocat-général, né, vers 1740, de l'une des familles les plus illustres de la magistrature française (1) (*voy.* TALON *Denis* et *Omer*, XL, IV, 452 et suiv.), était lieutenant civil ou avocat-général au Châtelet lorsque survint la révolution de 1789. Dans les circonstances difficiles où se trouva alors ce tribunal, les fonctions de Talon le forcèrent souvent à se prononcer dans des affaires délicates, notamment la procédure qu'il poursuivit si courageusement contre les auteurs de l'attentat des 5 et 6 oct., et le procès de Favras qui le rendit dépositaire de secrets importants. Dans ces deux circonstances, il fit son devoir de magistrat intègre et courageux, mais il ne fut pas soutenu par le pouvoir royal déjà sans force, et sans moyens de se défendre lui-même. Mécontent avec raison d'avoir vu repousser sa demande présentée à l'Assemblée nationale contre les instigateurs du complot d'octobre, que l'instruction du procès avait si bien dévoilés, et voyant qu'il n'y avait plus rien de possible dans ses fonctions pour un gouvernement qui s'écroulait par sa faiblesse et son impéritie, il donna sa démission. Resté néanmoins fort attaché à la monarchie, et ne désespérant pas de la sauver, il continua à servir le roi par tous les moyens qui étaient en son pouvoir ; mais ce fut presque toujours en secret et quelquefois sans que ce prince lui-même en eût connaissance ; car on sait que dès ce temps-là Louis XVI redoutait par-dessus tout l'excès de zèle des royalistes, et qu'il était

(1) C'est par erreur que, dans la notice de Denis Talon, au tome XLIV, page 455, on a élevé des doutes sur l'origine de l'avocat général de 1790, et affirmé qu'il n'appartenait pas à l'illustre famille du XVIIe siècle.

persuadé, comme il l'a dit dans son testament, que pour lui ce zèle était dangereux. L'audace du parti révolutionnaire augmentant par l'impunité, l'avocat-général du Châtelet fut dénoncé par Camille Desmoulins et Dussaulchoy; et il dut paraître comme accusé devant un tribunal où il avait si dignement siégé comme magistrat. Mais l'accusation était si peu fondée, si ridicule, que, même à cette époque de démence, elle n'eut aucun résultat; et dans la même année Talon fut nommé député suppléant de Chartres à l'Assemblée nationale, où il ne siégea jamais. Compromis encore l'année suivante dans le trop fameux voyage de Varennes, il fut décrété d'arrestation, puis mis en liberté après l'acceptation de la constitution par Louis XVI, comme tous ceux qui avaient eu quelque part à cette malheureuse affaire. Toujours fort lié avec tous ceux qui défendaient sincèrement la cause du roi, cherchant à lui rattacher ses plus redoutables ennemis, il eut de fréquents rapports dans les premiers mois de 1790 avec le comte de Lamark, et il concourut très activement avec cet ami de Mirabeau à faire entrer le grand orateur dans les intérêts de la monarchie. Mais le député d'Aix ne lui pardonna jamais sa participation au décret de prise de corps lancé par les juges du Châtelet contre lui et le duc d'Orléans. On sait que, dans une de ses philippiques contre ces juges, il déclara hautement à la tribune qu'il les poursuivrait *jusqu'au tombeau*. Il n'avait pas oublié cet homicide vœu lorsque, réconcilié avec la cour et le parti royaliste, il se livra, dans sa correspondance avec Louis XVI, à de violentes et grossières invectives contre l'avocat-général du Châtelet qu'il savait bien être un homme d'honneur et un très digne magistrat, ce qui pour lui était un autre motif de haine et d'envie. On sait qu'il fut alors question de nommer Talon garde du sceau privé, et que c'était le projet du roi, qui avait en lui beaucoup de confiance; mais Talleyrand et Mirabeau, qui avaient alors avec ce prince des rapports très suivis, n'oublièrent rien de ce qui était en leur pouvoir pour s'y opposer, comme on le voit dans la Correspondance du grand orateur récemment publiée; mais ce qu'on ne voit pas dans cette correspondance, où tant d'autres réticences doivent être remarquées, c'est que le roi avait réellement en Talon une extrême confiance, ce dont il lui donna un honorable témoignage par le présent de son portrait avec cette inscription : *Donné par le roi à M. Talon, le 7 septembre* 1791. Ainsi, longtemps après la mort de Mirabeau, et lorsqu'il n'était plus un des magistrats du Châtelet, Talon était encore un des plus fidèles et des plus zélés serviteurs de Louis XVI; et ce prince le reconnaissait par un témoignage honorable que nous avons vu et respectueusement touché! L'ancien avocat-général eut encore, à cette époque, avec Laporte, Bertrand-Moleville et Terrier de Monciel (*voy.* ce nom dans ce volume) une grande part aux opérations les plus importantes du roi constitutionnel, toujours obligé de se défendre contre les audacieuses attaques du parti révolutionnaire. C'est ainsi qu'il fut compromis dans les papiers de la fameuse armoire de fer, puis décrété d'accusation après la révolution du 10 août. Dans ces papiers s'était trouvée une lettre par

laquelle il recommandait vivement Semonville, ce qui causa alors la destitution de celui-ci. Assez heureux pour échapper à l'arrestation, Talon se tint caché pendant quelques mois, et réussit à passer en Amérique, d'où il ne revint qu'après la chute du gouvernement de la terreur. Compromis de nouveau en 1804 dans une conspiration royaliste, il fut arrêté et transporté aux îles Sainte-Marguerite, où son fils eut assez de courage et de dévouement pour le suivre et rester détenu avec lui pendant plusieurs années (*voy.* l'article suivant). Parvenu à un âge très-avancé sous le gouvernement impérial, et ses facultés intellectuelles s'étant fort affaiblies, sa famille fit prononcer son interdiction, n'ayant que ce moyen de retirer des mains peu sûres auxquelles il l'avait confiée une somme d'argent considérable. Il mourut à Grez, près de Tournan (Seine-et-Marne), le 18 août 1811. Ainsi il n'eut pas le bonheur de voir rétablir le trône dont il avait si bien défendu la cause, et pour lequel son fils combattit si glorieusement encore dans le mois de juillet 1830 (2) (*voy.* la notice suivante). M—DJ.

TALON (le général vicomte MATHIEU-CLAIRE-DENYS), né à Paris, le 20 novembre 1783, appartenait à l'une des familles les plus illustres du parlement de Paris. Le nom de ses ancêtres Omer et Denys Talon est inséparable des souvenirs glorieux de la magistrature française. Auxiliaires intègres et vénérés des souverains, et des ministres qui ont porté si haut pendant le dix-septième siècle l'honneur du nom français dans les travaux de la législation, de l'administration, des réformes judiciaires, modèles au même temps de l'éloquence nerveuse et fleurie qui prépara tout à la fois l'école de Fléchier et celle de Bossuet, Omer et Denys Talon gardent un rang considérable à côté des Pasquier et des d'Aguesseau. La révolution, dont leur petit-fils était destiné à voir toutes les phases, jeta celui-ci hors de la carrière héréditaire de sa maison et lui fit prendre le parti des armes. Il y porta l'esprit de loyauté incorruptible et de dévouement absolu au devoir, que, sous la toge, ses prédécesseurs avaient conservé si intact. Capitaine à 22 ans, Denys Talon fit avec distinction ses premières armes en Italie, et fut, en 1808, appelé sur d'autres champs de bataille, où les services avaient moins d'éclat, ou plus qu'ailleurs l'abnégation et l'énergie étaient nécessaires. Il fit, en Espagne

(2) Il est assez curieux de rapprocher ces deux événements dont on ne peut pas douter aujourd'hui que celui de 1789 n'ait été une première tentative de la conspiration imitée de celle qui, deux siècles auparavant avait renversé les Stuarts, et devait renverser et anéantir en France la branche aînée des Bourbons. Il est surtout bien digne de remarque que ce soit à la même famille, au père et au fils, que la monarchie ait dû les derniers efforts qui ont été faits pour sa sûreté et son salut. On pourrait faire beaucoup d'autres rapprochements sur ces deux événements et sur le caractère des deux rois qui ne surent pas les empêcher, sur Louis XVI qui était à la chasse à Meudon, lorsque la colonne des brigands qui devaient l'égorger lui et toute sa famille était déjà sur le pont de Sèvres, et son frère Charles X qui jouait tranquillement au wisk à Saint-Cloud lorsque déjà il pouvait, de sa fenêtre, entendre les cris de la révolte et voir la fumée de ses canons. Il n'est pas moins curieux de remarquer que si, dans ces deux circonstances, ce furent le père et le fils Talon qui déployèrent le plus de zèle et de courage pour soutenir et venger le pouvoir royal, ce furent aussi, dans ces deux occasions, le père et le fils d'une autre famille qui furent les chefs et les secrets moteurs de l'insurrection destinée à le renverser!

et en Portugal, les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811. La décoration de la Légion-d'Honneur devint pour lui le prix d'une conduite brillante aux affaires de Monbuey et d'Alcazinas (1810). De l'état-major du général Sainte-Croix, il était passé dans celui du général Walther; mais, à cette distance de l'œil du maître de qui dépendaient toutes les grâces, l'avancement du capitaine Talon fut lent, et, quels que fussent son zèle et sa valeur, ce ne fut qu'en 1812, après la fatale retraite de Russie, qu'il reçut un brevet de chef d'escadron. Pendant toute l'année 1813, il partagea les derniers triomphes de l'armée encore si justement appelée *Grande*, et, au terme de la campagne de Saxe, reçut comme récompense de sa conduite à Bautzen et à Leipzig, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur (28 novembre 1813). Il servit avec le même zèle pendant la campagne de France, aux côtés du général Dessoles; enfin il paya, jusqu'au dernier jour, son tribut à une cause que la France militaire avait adoptée, et qu'en ouvrant son cœur à l'intelligence de ce qui se passait dans le monde, il s'était accoutumé à considérer comme inséparable du pays.

La restauration de la maison de Bourbon, accomplie en avril 1814, ouvrait à Denys Talon des perspectives nouvelles. Il devenait le sujet de princes dont ses aïeux avaient été les conseillers, et dont son père avait si vainement tenté de venger les injures, de poursuivre les insultes. Il devenait le soutien d'une cause à laquelle son nom lui défendait de faillir. Denys Talon fut du nombre des officiers de l'armée qui s'efforcèrent de conserver à la France, en le donnant aux Bourbons, un bon établissement militaire, et qui réussirent dans ce patriotique dessein. Plein de modération et de zèle, respectueux pour le passé, prévoyant de l'avenir, bienveillant pour les personnes, et rigoureux seulement dans l'application de ces lois qui font la solidité de la profession militaire en maintenant la discipline et nourrissant l'esprit de corps, il aida d'une manière utile à la transformation de la maison militaire du roi en une pépinière de bons officiers, à l'organisation de cette garde royale dont les traditions, encore vivantes dans notre armée, n'y trouvent plus, aujourd'hui que les passions sont calmées, que reconnaissance et considération. Placé dans la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi, il y fut un des lieutenants de l'illustre Louis de La Rochejacquelein. L'année suivante, après l'exil loyal de Gand, il reçut la croix de Saint-Louis, et prit, en septembre 1815, le commandement des cuirassiers de Berry, dont on rétablissait le régiment. Le 15 juin 1816, il fut promu au commandement des lanciers de la garde. Élevé au grade de maréchal de camp le 22 août 1818, et au rang de commandeur de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820, le général Talon prit en décembre 1823 le commandement de la seconde brigade de la première division de la garde royale. Il le conserva jusqu'à la chute du régime monarchique, auquel il avait consacré son épée avec la franchise décisive et la calme hardiesse qu'il mettait à toutes ses actions. Pendant les trois journées néfastes de juillet, il suppléa par son énergie à l'insuffisance des moyens de défense, à l'imprévoyance, à la fatale confusion qui, dans l'esprit du commandant en chef, paralysa la dé-

fense en disséminant la répression. Le 29 juillet 1830 vit le général Talon tirer pour la dernière fois l'épée. Cependant il suivit le roi à Rambouillet, et ne le quitta qu'à Cherbourg, lorsque ce prince s'éloigna pour la dernière fois du rivage français. Revenu à Paris encore dans toute la vigueur de l'âge, le vicomte Talon subit la loi commune du licenciement, étendue à tout le corps d'élite dont il était un des chefs. Il demanda sa retraite, l'obtint, et se consacra tout entier à l'éducation des trois fils que lui avait donnés, dans l'union la plus heureuse, sa seconde femme, Gabrielle, princesse de Beauvau. Les soins de la vie agricole, l'emploi généreux d'une fortune proportionnée à son rang, l'estime de tous, et le témoignage d'une conscience qui ne reconnaissait aucune négligence dans l'accomplissement du devoir, lui adoucirent les longues années d'un repos prématuré, et le consolèrent du sacrifice d'une belle carrière. Mais son courage ne fut point à l'épreuve d'une autre perte, inattendue presque autant que cruelle, qui vint le frapper, quand, à l'entrée seulement de la vieillesse, sa sœur unique, la comtesse du Cayla, mourut au commencement de 1852. Le général Talon se voyait privé de l'amie la plus judicieuse comme la plus tendre, dont une intimité de cinquante ans lui avait, plus qu'à toute autre personne, fait apprécier l'esprit gracieux et solide, la bienveillance active et le charme conciliateur. La séparation ne devait pas être longue. Dès les premiers mois de l'hiver de 1852, le général Talon sentit ses forces décroître ; et une maladie douloureuse, supportée avec la plus tranquille résignation, le conduisit, sans lui dérober un seul instant la netteté de ses pensées et la fermeté de son esprit, à une mort digne d'un soldat chrétien qui sentait dans ses veines le sang de magistrats héroïques, et qui savait ne l'avoir point transmis en vain à ses fils. Le général Talon mourut à Paris, le 7 mars 1853. A. C.

TALOT (Michel-Louis), adjudant général et député à la Convention nationale, né à Cholet, le 23 août 1755. Ayant travaillé au barreau dès sa jeunesse, il fut, en 1784, agréé au tribunal de commerce d'Angers. On le nomma, au commencement de la révolution, dont il avait adopté les principes avec beaucoup d'ardeur, l'un des commandants de bataillon et chef d'artillerie dans la garde nationale de cette ville, puis membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, et juge du tribunal de première instance. Il servit dans l'armée républicaine qui fut opposée à celle des Vendéens. Nommé en 1792 député suppléant à la Convention nationale, il n'entra dans cette assemblée qu'après le procès de Louis XVI. Il en devint secrétaire au mois de janvier 1795, fut envoyé quelques mois après à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut présent au siége de Luxembourg, dont il signa la capitulation. Talot s'éleva, le 12 août 1795, contre les assemblées des sections de Paris, qu'il accusa d'être dirigées par des *intrigants*, et dont il provoqua la clôture. Il défendit ensuite le fameux Drouet contre Defermont, rappela ses services rendus à la révolution, notamment l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Ce fut ainsi qu'il le fit maintenir sur la liste des deux tiers de conventionnels qui durent former le nouveau Corps législatif. Il sollicita ensuite la création d'un conseil de guerre

pour juger les *chouans* et les émigrés qui seraient arrêtés à Paris; puis fut envoyé dans le Pas-de-Calais pour y organiser les autorités et faire punir les auteurs d'écrits séditieux et de complots royalistes. Il appaisa les troubles qui se manifestaient dans ce département, et sut, par la fermeté qu'il montra à la tête de deux régiments, mériter l'estime des insurgés eux-mêmes. De retour à Paris, au moment où la Convention terminait sa session, ayant apprit que le général Menou, son ancien compagnon d'armes, est en jugement par suite des événements du 13 vendémiaire, il se rend au conseil de guerre, et défend l'accusé avec tant de chaleur qu'il le fait acquitter. Le lendemain l'assemblée électorale de Paris l'appela au conseil des Cinq-Cents. Le 12 janvier 1796, Talot défendit le projet qui astreignait les représentants au serment de haine à la royauté; parla en faveur des patriotes fugitifs de la Vendée; provoqua la peine de déportation contre les dépréciateurs des mandats; fit décréter que le camp de Grenelle avait bien mérité de la patrie, pour avoir repoussé le rassemblement qui s'y était porté; et défendit, le 12 avril, les républicains du midi, où les massacres continuaient à se multiplier. Ce fut dans cette séance, très-orageuse, qu'il en vint à des voies de fait contre un de ses collègues. Il s'opposa sans succès, le 18 septembre, à l'introduction d'une plus grande sévérité dans le code pénal militaire; fit, le 30 octobre, une sortie contre les journalistes, qu'il traita de prédicateurs séditieux; et appela de nouveau, le 6 février 1797, l'attention du conseil sur ceux qui prêchaient la royauté. Peu de jours après, il combattit Dumolard, qui attaquait le Directoire pour avoir fait opérer une descente en Irlande; se plaignit, le 6 août, de ce que l'on transformait la commission des inspecteurs en comité des recherches et de salut public; reprocha à Aubry d'avoir destitué Bonaparte et Masséna; s'éleva contre les projets présentés par Pichegru, sur la marche des troupes et les dangers du Corps législatif. Enfin il déclama encore contre les journalistes du parti royaliste; fut nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs, aussitôt après le 18 fructidor (4 sept. 1797); et appuya le lendemain diverses mesures de violence, notamment des visites domiciliaires, puis il parla encore contre les journalistes, contre les émigrés, etc. Il fut élu secrétaire. Le 22, il fit un éloge ironique du général Bonaparte, à l'occasion de la proposition de Malibran, de lui accorder 300,000 fr. Il fit ensuite fixer par une loi l'enceinte constitutionnelle du Corps législatif; présenta un plan d'organisation de sa garde, et s'opposa au projet par lequel le Directoire se rendait maître des élections. Talot fut, à cette époque, de nouveau appelé aux fonctions législatives; et, le 23 sept. suivant, élu secrétaire. Ce fut sur sa proposition que la veuve du général Hoche obtint une pension. La fermeté du Directoire, qu'il traita de despotisme, le jeta ensuite dans l'opposition; il reprocha à Lecointe-Puyravaux son opinion contre la liberté de la presse, et lui rappela qu'il ne pouvait pas toujours être le *procureur-général syndic du Directoire*. Il prit aussi une grande part à la journée du 30 prairial, et contribua à l'expulsion de Treilhard, Laréveillère et Merlin qui étaient devenus des *aristocrates*, des *oligarques*, et que le parti démocratique renversa. On le vit ensuite

faire l'éloge de la société du Manége, où ce parti se réunissait. A la séance extraordinaire du 19 brumaire, à Saint-Cloud, il protesta contre la nomination de Bonaparte au commandement des troupes qui entouraient le Corps législatif; puis il exhorta ses collègues épouvantés à retourner à Paris, revêtus de leurs costumes, et à décréter que les troupes qui se trouvaient rassemblées faisaient partie de leur garde, ce qu'aucun d'eux n'osa proposer. Peu de jours après, Talot fut renfermé à la Conciergerie, d'où Bernadotte obtint sa sortie. Il devait être détenu dans la Charente-Inférieure, mais cette mesure n'eut pas lieu. Ayant continué de manifester hautement ses sentiments contre la révolution du 18 brumaire, il fut inscrit sur la liste des déportés, lors de l'explosion du 3 nivôse; mais échappa aux arrestations. Découvert par la suite, il fut transporté à l'île de Rhé, et obtint, après quatorze mois de détention, la permission de rester en surveillance dans son pays, où il vécut retiré, du traitement de réforme attribué à son grade d'adjudant-commandant, et n'acceptant aucune des constitutions qui furent établies. En 1809, il fit partie de l'armée destinée à repousser, sous les ordres de Bernadotte, les Anglais qui s'étaient emparés de l'île de Walcheren, et servit en qualité de chef d'état-major de la division qui occupait l'île de Cadsand. Ayant été réformé lors de la réunion de cette armée à celle d'Anvers, il rentra de nouveau dans ses foyers, où il vécut en famille, et mourut le 12 juin 1828. B—P.

TAMARA (le comte de), général russe, né dans l'Ukraine, mais Grec d'origine, étudia et voyagea avec fruit; résida longtemps à Téflis, visita tous les pays situés entre la mer Noire et la Caspienne, dont il parlait les langues et connaissait les usages. Instruit dans la littérature ancienne et moderne, mais général médiocre, il fut employé dans la diplomatie, et envoyé à Constantinople par Catherine II, en qualité de ministre de Russie, chargé secrètement de faire révolter les Grecs de l'Archipel, les Albanais et autres sujets de la Porte, le long du golfe Adriatique. Il se rendit à Venise et à Raguse dans cette vue, et répandit quelques sommes d'argent sans succès. Après la paix d'Yassi, il revint à Pétersbourg, où étant prévenu de dilapidations, il chercha à se disculper, en accusant de rapines et de trahison les aventuriers qu'il avait employés dans ses missions. Ce procès finit par sa disgrâce. Paul Ier, devenu empereur, le nomma son ambassadeur à Constantinople, et c'est à lui qu'on dut alors l'étrange alliance des Russes avec les musulmans. Le comte de Tamara était connu par sa haine pour la France; et jamais, assure-t-on, les Français n'eurent d'ennemi plus ardent à Constantinople. En septembre 1802, il fut remplacé dans cette résidence par M. Italinski, et vécut dans la retraite où il mourut en 1805. G—Y.

TAMBURINI (Pierre), professeur à l'université de Pavie, était né en 1737 à Brescia, où il étudia la philosophie et la théologie. Jeune encore, il fut chargé de professer les mêmes sciences dans le séminaire de sa patrie, auquel il resta attaché pendant douze années. Sa réputation littéraire parvint bientôt à Rome, et le cardinal Marescalschi l'attira dans cette ville, du consentement de Clément XIV. Il occupa pendant six ans la place de directeur des études au collége d'Irlande; mais loin de chan-

ger sa manière de penser, qui n'était point d'accord avec les doctrines de la cour romaine, il parut se raffermir de plus en plus dans les maximes opposées. L'impératrice Marie-Thérèse sentit néanmoins l'utilité qu'elle pourrait retirer de ses lumières, et le nomma professeur de théologie à l'université de Pavie, où il donna ses leçons pendant dix-huit ans, avec un talent et une éloquence qui lui attirèrent de nombreux auditeurs. Ami et collègue du célèbre Zola, ils associèrent leurs projets et leurs recherches littéraires. Autant l'un était versé dans tous les genres d'érudition, autant l'autre excellait par la pénétration de son esprit. Nous avons le fruit des longues études et des leçons du professeur Tamburini, dans les ouvrages qu'il a publiés. Tous sont empreints de l'esprit qu'on appelle en France les doctrines gallicanes. En 1797, les réformes politiques s'étendant aux écoles, il fut nommé professeur de droit naturel et de philosophie morale. Admirateur des droits de l'homme, mais aussi de ses devoirs, il eut le courage de marquer les bornes de la vraie liberté, que dépassaient souvent l'ignorance et le fanatisme. Au milieu de tant d'opinions discordantes et mal déterminées, il ne ménagea ni les préjugés des anciens, ni les égarements des nouveaux réformateurs. Quoiqu'il fût plutôt théologien que philosophe, il se montra toujours modeste et tolérant dans son cours de droit naturel, comme dans ses ouvrages sur les mêmes matières. On distingue surtout le *Discours préliminaire* où il a retracé avec autant de vérité que de précision, l'histoire des principaux systèmes de philosophie. Les réformes trop fréquentes qui se succédèrent dans les universités d'Italie amenèrent l'abbé Tamburini à Brescia, où il fût chargé d'organiser et de diriger le Lycée pendant deux années. Il reprit ensuite ses premières fonctions dans l'université de Pavie, et continua son cours de droit naturel pendant dix-huit ans. Déclaré pour la seconde fois professeur émérite, l'empereur François le nomma directeur et président des études politico-légales dans la même université. La liste de ses ouvrages excéderait de beaucoup les limites assignées à cet article. Nous devons remarquer que, dans sa longue vie de 90 ans, il fût toujours l'ami des hommes, et surtout des malheureux, le protecteur des lettres et de ceux qui les cultivent. Doué d'une humeur gaie et d'une aimable franchise, il se fit respecter et aimer par ses collègues et ses élèves. Ils en ont donné une dernière preuve en pleurant sa perte et en honorant ses funérailles. Le 16 mars 1827, tout le corps des professeurs, suivi d'un nombre imposant des écoliers de l'université, accompagna le convoi à l'église de Saint-François, où le professeur de statistique, Zuradelli, prononça l'éloge funèbre de son collègue. L'Athénée de Brescia a décidé d'élever un buste en marbre à la mémoire de l'illustre citoyen auquel cette ville s'honore d'avoir donné naissance. On a annoncé qu'un semblable hommage lui serait offert par l'université de Pavie. G.—G—Y.

TAMISIER (Pierre), traducteur et poète, né à Tournus, dans la première moitié du XVIe siècle, devait le jour à un simple tailleur ou couturier, comme dit l'abbé Papillon dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*. A l'étude des belles-lettres, il joignit celle de la jurispru-

dence, et devint procureur au parlement de Paris. Il fut ensuite président à l'élection du Mâconnais, et mourut le 4 janvier 1591. C'était un homme d'esprit, très instruit, d'une probité rare, aimé et estimé des savants de son temps. Nous avons de lui : I. *Prières chrestiennes et catholiques* (en vers). Lyon, Ben. Rigaud, 1586, in-16. II. *Méditations de saint Augustin* (aussi en vers). Lyon, J. Pillehotte, 1587, in-12. Dans son épître dédicatoire à François de Larochefoucauld, évêque de Clermont, et seigneur de Tournus, Tamisier nous apprend qu'il a traduit cet ouvrage « pendant que les trois fléaux de l'ire de Dieu, la peste, la guerre et la famine affligeoient le pauvre pays de Masconnois, mesme la ville de Tournus. » « Les *Méditations*, dit M. Viollet le Duc, sont en quarante-un chapitres, composés « d'un plus ou moins grand nombre « de sixains en vers de dix syllabes, « écrits d'une manière simple et fort « correcte, mais qui n'offrent rien « de remarquable comme poésie. « Néanmoins ce peut être encore « une bonne lecture pour des âmes « dévotes. » (*Biblioth. poét.*, p. 291.) III. *Anthologie, ou recueil des plus beaux épigrammes grecs, mis en vers français, sur la version latine de plusieurs doctes personnages, avec les opuscules de Phocylide, etc.* Lyon, Pillehotte, 1589, petit in-8, et 1617, titre rafraîchi ; seconde édit., Lyon, 1639, in-12. On recherche encore ce recueil, non-seulement parce qu'il est peu commun, mais parce qu'aucun autre n'offre en français, soit en vers soit en prose, un nombre aussi considérable d'épigrammes tirées de l'Anthologie (1). Il en contient sept cent soixante-huit, traduites d'après soixante-deux auteurs latins, interprètes eux-mêmes de cent deux auteurs grecs (sans les anonymes). Tamisier donne la liste des uns et des autres au commencement du volume, et à la fin une *Table des noms propres et choses plus remarquables contenues en ces épigrammes*, « pour réparer, dit-il, la confusion qui règne entre elles, n'ayant suivi ni la distinction des livres de l'Anthologie, ni des chapitres et rubriques d'icelle. » L'abbé Goujet remarque que le style de Tamisier a beaucoup vieilli, que sa version est souvent dure et plate, et qu'on rencontre dans ses vers des bâillements, des *hiatus*, etc., mais il ajoute que leur tour n'est pas mauvais pour l'époque, que les rimes en sont communément exactes, et qu'ils ont en général de la facilité et du naturel. Nous dirons de plus que Tamisier, bien qu'il ne sût pas le grec, avait le sentiment des beautés de ces petites pièces, que ceux qui les recueillirent nommèrent des fleurs. S'il n'a pu reproduire toute la grâce et toute la fraîcheur de ces

(1) De tous les auteurs qui se sont exercés sur l'Anthologie, La Mesnardière et Sablier (voy. ces noms, XXXIII, 425, et XXXIX, 436), sont ceux qui, croyons-nous, ont traduit ou imité en vers français, la suite la plus nombreuse d'épigrammes choisies dans l'antique collection. N'ayant pas sous la main les œuvres du premier, nous ne pouvons dire à combien de pièces se monte son contingent; mais il ne dépasse guère, si même il l'égale, la part du second, laquelle se borne à cent cinquante-neuf. Les vers de ces deux écrivains sont d'une grande faiblesse ; ceux de Sablier toutefois valent mieux que ceux de La Mesnardière. Nous ne connaissons personne qui ait traduit en prose autant d'épigrammes anciennes que M. Ernest Falconnet. Sa version, aussi élégante que fidèle, en contient deux cents. Elle se trouve à la fin du volume qui a pour titre : *Lyriques grecs traduits*, etc. Paris, Lefèvre, 1842, in-12.

fleurs, déjà un peu ternies sous d'autres mains, il ne les a pas du moins entièrement décolorées, et il a su leur conserver un certain parfum d'antiquité, qu'on n'y reconnaît pas sans quelque plaisir (2). Les opuscules qui suivent les épigrammes, et qui ont les mêmes qualités et les mêmes défauts, sont : IV. *Préceptes et enseignements de bien vivre, faicts par Phocylide* (sur la version de Henri Estienne, et les suivantes sur celle de divers auteurs). V. *Instructions de Naumache* (Naumachus) *aux filles à marier.* VI. *Vers dorés de Pythagore.* VII. *L'Amitié exilée de Cyre Théodore Prodrome* (voy. ce nom, XLV, 295). VIII. *Elégie de Solon alléguée par Démosthène, des effects qui causent la ruyne et l'éversion des royaumes, républiques et citez.* Tamisier, comme il le dit lui-même, n'entreprit sa traduction des plus belles épigrammes de l'Anthologie que *par forme d'exercice récréatif*, et sans aucune intention de *la mettre en lumière.* Il commença cet agréable travail pendant les vendanges, au château de Champ-Grenon, appartenant à son *bon ami* M. de Rymon, alors *procureur du roy au baillage de Masconnois* (3), jurisconsulte distingué, chérissant les lettres et ceux qui les cultivent. Charmé des premiers essais de son ami, il l'engagea à continuer, lui fournit les livres nécessaires, et le détermina à publier sa version, dont Tamisier ne manqua pas de lui adresser l'hommage. IX. *Cantiques tirés de l'Écriture sainte, des Psaumes et des Prophéties*, imprimés en 1590; nous ne savons en quel lieu, ni en quel format. Nous ne les connaissons que par la citation qu'en fait M. F. Ragon, inspecteur général de l'Université, dans l'intéressante *Notice* qui précède son remarquable *Essai de poésies bibliques* (Paris. L. Colas, 1829, in-12). « Ils forment, dit-il, un recueil monotone de plus de mille petites strophes de six vers de dix syllabes. » Ce recueil de cantiques est sans doute la même chose qu'une *Paraphrase des Psaumes*, mentionnée sans aucun détail par l'abbé Papillon. X. *La sacrée poésie et histoire évangélique de Juvencus, mise du latin en vers françois, avec sommaires sur chacun chapitre.* Lyon, Rigaud, 1591, pet. in-8, fig. en bois. L'impression de cette traduction (la seule que l'on possède de Juvencus) n'était pas terminée lorsque Tamisier mourut. Son cousin, Claude Paulmier, cha-

(2) Voici deux de ses traductions, prises au hasard; elles donneront une idée de sa manière et de son style :

D'un frère et d'une sœur qui étoient bergnes.

« Acon n'avait qu'un œil, et un œil Léonelle,
Et l'un et l'autre estoient excellents en beauté :
Acon, baille à ta sœur la demie clarté;
Tu seras Cupidon, elle Vénus la belle. »

(Voy. à l'art. de JÉRÔME AMALTHÉE, IV, 9, sa jolie épigramme latine sur le même sujet; Muratori avait raison de la croire traduite du grec.)

[grec]

« J'aimerois beaucoup mieux estre ès mains d'un brigand
Qu'ès mains d'un médecin; car l'un se rassasie
De prendre mon argent, et ne me va tuant;
L'autre prend mon argent, et si m'oste la vie. »

(3) Emmanuel-Philibert de Rymon occupa ensuite d'autres places, et mourut en 1627, nous ignorons à quel âge. Il a publié les deux ouvrages suivants, qui ne sont pas sans mérite et qu'on recherche encore, surtout le second : 1° *Traicté de la jurisdiction royale, et des cas royaulx et privilèges d'icelle* (principalement pour le Charolais). Paris, J. Richer, 1619, pet. in-8. 2° *Traicté des Pays et Comté de Charollois, et les droits de souveraineté que la couronne de France a eus de tout temps sur iceux.* Même année et même format. De Rymon composa ce dernier traité à la demande de Louis XIII.

nome de Mâcon, se chargea du soin de l'édition sous le titre de *Petri Tamiserii umbra*. Il ajouta au volume l'éloge du défunt, et une foule de vers grecs, latins et français offerts à sa mémoire par ses nombreux amis. Ceux-ci ne faisaient que rendre à Tamisier ce qu'il avait fait pour beaucoup de ses contemporains, en décorant leurs œuvres de ses poésies. Le seul ouvrage intitulé *De l'origine des Bourguignons* (4) contient six odes de notre auteur. Papillon indique quatre ou cinq autres livres renfermant des vers du poète de Tournus. Nous en connaissons un plus grand nombre, mais nous nous dispenserons de les citer, parce que cela n'aurait aucune utilité. Nous terminerons en disant que Tamisier sacrifia à la mode de son temps, en s'amusant quelquefois à des bagatelles difficiles, par exemple à la composition de vers que l'on nommait *rapportés*, et que le seigneur Des Accords, Étienne Tabourot, tenait pour *une gentille invention*. Au chapitre 13 du 1er livre de ses *Bigarrures*, ce dernier a inséré un sonnet en ce genre, de la façon de Tamisier. C'est une espèce d'imprécation lancée contre un de ces ligueurs effrénés qui désolaient alors la France. Tabourot présente ce sonnet, *rapporté*, dit-il à sa manière, *depuis la fin jusqu'au commencement*, comme *un des mieux faits et des plus laborieux qu'on sçauroit trouver*. Un second sonnet, de la même facture et de la même main, à la louange de Marcel Palingène (5) et de son imitateur Scévole de Sainte-Marthe, se lit à la page 58 du tome VII de la *Bibliothèque française* de Goujet. Philippon de la Madelaine, qui a transcrit le premier de ces sonnets dans son *Dictionnaire portatif des poètes français*, ne lui est pas aussi favorable que le seigneur Des Accords. Peut-être a-t-il raison en cela; mais il a tort de traiter par trop cavalièrement Tamisier, dans le reste de l'article très écourté qu'il lui a accordé. B.—L.—U.

(4) Par Pierre de Saint-Julien (voy. ce nom, XXXIX, 600). Ce fut à la sollicitation de Tamisier que Saint-Julien écrivit ses *Antiquités de l'abbaye et ville de Tournus*, qui font partie du vol. de l'*Origine des Bourguignons*.

(5) Auteur du poème célèbre intitulé: *Zodiacus vitæ*, etc. Son véritable nom était, dit-on, Pier Angelo Manzolli; suivant quelques bibliographes, il l'aurait déguisé sous celui de *Marcellus Palingenius*, qui, avec la terminaison italienne (Marcello Palingenio) en est une sorte d'anagramme (voy. Mandulli, XXVI, 549). Le nom latin que, dans cette supposition, le poète se serait donné, ainsi que celui de sa ville natale (Stellata), sont désignés, comme on sait, par les lettres initiales des vingt-neuf premiers vers du premier livre de son poème. En lisant ce poème, nous avons aussi remarqué que les initiales des neuf premiers vers du septième livre (*Libra*), forment encore le prénom *Marcellus*.

TANCO (Vasco Diaz), le premier qui, à ce que l'on croit, ait composé des tragédies en langue espagnole (1), était né à Fregenal, dans l'Estramadure, un peu avant la fin du XVe siècle. On ignore les détails de sa vie et l'époque précise de sa mort. Moratin la place vers 1560. C'est dans sa jeunesse que Diaz Tanco écrivit trois pièces tirées de l'Écriture sainte et dont on ne connaît que les titres (*Tragedia de Absalon*, *tragedia de Aman*, *tragedia de Jonata*). Montiano et Vélasquez en ajoutent une quatrième, intitulée *Saül*. Il paraît que ces pièces n'ont pas été imprimées, ou que les édi-

(1) Fernand Perez de Oliva, contemporain de Diaz Tanco, a aussi fait parler l'espagnol à la muse tragique, mais seulement dans des traductions de pièces de l'ancien théâtre grec. (*Voy.* Oliva XXXI, 573.)

tions en sont entièrement perdues. Voici les autres productions de Tanco : I. *Libro intitulado Palinoda, de la nephanda y fiera nacion de los Turcos, y de se inganoso arte y cruel modo di guerrear*, etc. Orense (en Galice), 1554, pet. in-fol. goth. Pour le développement du titre et la description de ce vol. peu commun, voyez le *Manuel du libraire*, au mot Diaz. L'auteur a dédié au fils de Charles-Quint, le prince Philippe (depuis Philippe II), alors âgé de 20 ans, ce livre qui n'est guère qu'une compilation de ce que Paul Jove, André Gambini et autres avaient publié sur les Ottomans. II. *Jardin del alma cristiana*. Valladolid, 1562. On ne dit pas chez quel imprimeur ni en quel format. C'ést dans cet ouvrage, assure-t-on, que Tanco rappelle ses tragédies. III. *Los veinte triumfos*. IV. *Sobre los titulos de dignidades temporales y mayorazgoz de Espana*. Ces deux derniers articles sont cités par Moratin dans ses *Origenes del teatro espanol*. Nous ne savons s'ils ont vu le jour, ni quel est le sujet du premier. B.—l.—u.

TANZIO (Enrico Antoine de) dit le *Tanzio d'Allagna*, petit village près du mont Rose, dans la vallée de la Sesia, naquit en l'an 1574. Le surnom de *Tanzio* n'est, dans le patois du pays, que celui d'Antoine, pour le distinguer de ses deux frères Jean et Melchior, lesquels se donnèrent aussi à la peinture, mais lui furent très-inférieurs. Enrico Tanzio reçut à Rome sa première éducation. Retourné en Lombardie, il fut un des plus célèbres peintres de son siècle, et mérita d'être comparé à Paul Véronèse par l'historien Scaramuzza, aux frères Carloni par Cotta. L'historien *della Valle* dans ses *Notes aux Vies de Vasari*, ainsi que le comte Nuvando-Villa dans son *Traité de la peinture*, appellent le Tanzio l'un des meilleurs peintres de son temps. Dans la ville de Novare, à l'église de Saint-Craudence, on admire les peintures du Tanzio, la chapelle de l'Ange gardien, vis-à-vis de celle peinte par le Morozzoni, qu'il surpassa en dessin et couleurs. L'abbé Lanzi parlant de Tanzio, *Histoire de la peinture*, fait un grand cas du tableau dit la *bataille de Sennachérib*, qu'on trouve dans la même église. Tanzio voulant laisser au sanctuaire de Vurallo, dit le *Sacro monte*, au chef-lieu de sa vallée, un souvenir de son talent, peignit trois chapelles, savoir celle dite d'*Hérode*, celle de *Pilate*, et dans la chapelle XXVIIe son portrait, dans lequel il est habillé en mendiant. Cet ouvrage fut l'un de ses derniers, car il mourut en l'an 1644. Dans les églises de la Paix et de Saint-Antoine, à Milan, on trouve des tableaux de Tanzio qui surpassent ceux de Carloni de Gènes (*Voy.* tome VII, p. 155). Les galeries de Vienne, de Venise, de Naples, et celle de Bura à Milan possèdent des chefs-d'œuvre de ce peintre dont le portrait fut publié avec sa biographie dans l'*Histoire des lettres et des arts du Vercellais*.

G.—g.—i.

TAPIE (Jacques de La), poète français, né à Aurillac, ou du moins près de cette ville, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Lacroix du Maine l'a entièrement passé sous silence. Duverdier ne cite de La Tapie que l'ouvrage suivant, sans donner le moindre renseignement sur l'auteur (1) : *Chants royaux sur les*

(1) L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque*

triomphes du roi dauphin (François II) *et la reine d'Escosse* (Marie Stuart). Paris, Olivier de Harsy, in-8°; volume rare qui ne figure dans aucun des modernes catalogues de vente que nous avons pu consulter. Le poète d'Aurillac a encore publié : *Préceptes nuptiaux de Plutarque, nouvellement traduictz et faicts en rithme francoyse.* Paris, Richard Breton, 1559, pet. in-8°. Ce livret de 5 et 32 feuillets, imprimé en caractères de *civilité*, est peu commun. Il n'a été vendu que 2 livres 8 sous chez le duc de La Vallière, mais il serait plus cher maintenant. L'intéressant traité dont il renferme la traduction en vers avait été traduit en prose, dès 1535, par Jean Lodé (*voy.* ce nom, LXII, 58, et le *Manuel du libraire*, III, 785). B.—l.—u.

TAPLIN (Williams), célèbre vétérinaire anglais, a fait faire de grands progrès à cette science dans les dernières années du XVIIIe siècle. Chargé de soigner les écuries des plus opulentes maisons d'Angleterre, il dirigea plus particulièrement ses soins vers les équipages de chasse. D'un caractère entier et très-vain, il se fit beaucoup d'ennemis, et finit par être atteint dans les derniers temps de sa vie d'une complète aliénation mentale. Il mourut en 1807, à l'âge d'environ cinquante ans. Ses ouvrages sont : I. *Dissertation sur l'écurie du gentleman, ou Nouveau système de ferrure*, 1788, 2 vol. in-8°. On trouva que ce livre était de beaucoup supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé sur la même matière ; mais on fut généralement choqué du ton de supériorité tranchant que l'auteur y prit à l'égard de ses devanciers. II. *Observations pratiques sur des blessures faites aux chevaux par des épines, sur les tendons piqués, sur le traitement, avec des instructions sur la manière de les traiter et guérir*, 1790, in-8°. III. *Compendium ou Traité de la ferrure pratique et expérimentale*, 1795, in-8°. Toujours occupé de soigner les chevaux de chasse, Taplin était devenu lui-même un habile chasseur, et il a publié plusieurs écrits sur ce genre d'amusement si recherché dans les trois royaumes : IV. *Observations sur l'état du gibier en Angleterre*, 1772, in-8°; V. *Dictionnaire de la chasse*, in-8°, 1804. VI. Quelques Morceaux détachés insérés dans le *Magasin du chasseur*, particulièrement des *descriptions de chasse royale* dans la forêt de Windsor, in-8°. Taplin est aussi considéré comme l'éditeur du *Cabinet du chasseur*, 2 vol. in-8°, où se trouvent de bonnes descriptions de la race canine. Z.

TARABOTTI (Arcangela), religieuse du couvent de Sainte-Anne, à Venise, était née en cette ville, dans la première moitié du XVIIe siècle. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer aucun renseignement sur le compte d'une personne qui paraît avoir été fort spirituelle et fort instruite. Elle est auteur de deux ouvrages, dont l'un ne nous est connu que par son titre ainsi rapporté par Haym : *Difesa delle donne, contra Orazio Plata.* Norimberga, 1651, in-16. Plata, à l'imitation d'Acidalius (*voy.* ce nom), on peut-être en le traduisant, avait donné au public : *Discorso piacevole che le donne non sieno della specie degli uomini.* Lione, 1647, aussi in-16. L'autre ouvrage d'Arcangela a paru sous le pseudonyme de Galerana Baratot-

---

française, n'a pas même, nous croyons, nommé La Tapie.

ti (1). Il est intitulé : *La semplicità ingannata.* Leida, Gio. Sambix, 1654, pet. in-12. Ce joli volume de 12 feuillets préliminaires, titre compris, et de 307 pages, imprimé par les Elzevier, est tout à fait digne de la collection de ces célèbres imprimeurs; aussi il est très-recherché et ne se rencontre pas facilement. L'ouvrage curieux qu'il renferme n'est point un roman, comme le dit, sûrement par inadvertance, le premier de nos bibliographes (2). C'est une déclamation contre les parents qui forcent leurs filles à se faire religieuses, et en même temps une apologie du beau sexe, un vrai plaidoyer pour les femmes contre les hommes. C'est à Dieu (*a Dio*) qu'Arcangela a dédié son livre, dont la pensée est résumée par ces deux vers placés au commencement :

« La divozion forzata
Al Signore non è grata. »

Il ne faut y chercher ni un plan bien suivi, ni un ordre bien régulier dans la disposition des deux sujets, qu'elle mène de front avec une certaine adresse, mais sans éviter les répétitions un peu trop fréquentes. A cela près, il est intéressant, écrit avec chaleur et quelquefois avec éloquence; il respire la candeur et la franchise; en un mot, on le lit d'un bout à l'autre avec plaisir. Arcangela avait une grande érudition, bien qu'elle dise être jeune et n'avoir étudié que pour son agrément. Elle cite à propos les auteurs sacrés et profanes, anciens et modernes, la Bible, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, Aristote, Platon, Cicéron, Horace, Virgile, Pétrarque, le Dante, le Tasse, l'Arioste et beaucoup d'autres. Elle cite aussi presque toutes les femmes qui, dans les différents âges, se sont fait un nom par leurs vertus, leur courage, leur esprit, leur science et leur talent. Ce qu'elle dit des couvents est très-hardi pour l'époque où elle vivait, pour le pays qu'elle habitait, et surtout dans la bouche d'une religieuse. C'est pourquoi, outre le déguisement de son nom, pour mieux se cacher encore, elle se dit séculière et déclare ne savoir que par ouï-dire et par des relations ce qui se passe dans les cloîtres (p. 59). Elle promettait (p. 307) un autre ouvrage, dans lequel elle devait peindre avec plus de détail les tourments et le désespoir des infortunées qu'on fait entrer malgré elles dans ces prisons que la religieuse de Sainte-Anne compare souvent à l'enfer. Nous ne savons pas si elle a tenu parole. B.—l.—u.

TARBÉ *des Sablons* (Sébastien-André), ancien maire de Melun, membre du conseil général du département de Seine-et-Marne, puis chef de division à l'administration des douanes, naquit à Sens, le 19 septembre 1762, d'une famille honorable et dont plusieurs membres appartiennent à l'histoire (*voy.* Tarbé XLIV, 524). Reçu avocat au parlement de Paris, il rédigea de 1782 à 1790 l'*Almanach historique du diocèse de Sens,* qu'avait fondé son père, et publia en 1787, à la suite d'une nouvelle édition in-4° de la *Coutume de Sens,* des *Détails historiques sur le baillage de Sens* (Dict. des Anonymes, n° 2648). Quelque temps après, il quitta sa ville natale pour venir s'établir à Melun et y fonder une imprimerie. Nommé

(1) Le premier, si l'on en croit Haym, était sous celui de Galerama Barcinotti.

(2) Voyez *le Manuel du libraire,* au mot Baratotti.

maire de cette ville à la fin de l'année 1792, à une époque où tous les esprits étaient en feu et toutes les passions soulevées, il se fit remarquer par la sagesse de son administration, par son humanité et la générosité de son caractère. On a signalé dans l'article BAILLY les efforts inutiles qu'il avait faits pour le soustraire à la mort (*voy.* BAILLY, III, 238). Cet infortuné avait depuis plusieurs mois fait faire à la municipalité de Melun la déclaration de son projet de venir y fixer sa résidence, lorsqu'il y vint effectivement. A la première visite qu'il fit au maire, celui-ci lui déclara qu'il ne le voyait pas arriver sans inquiétude dans une ville où se trouvait depuis plusieurs jours un détachement de l'armée révolutionnaire; et, en effet, dès le lendemain, il reparut chez Tarbé en lui disant: « Citoyen maire, on m'arrête. — Faites-vous conduire à la maison commune, lui répondit le maire; j'y vais sur vos pas. » Arrivé au lieu des séances, le maire fit convoquer le conseil général, le comité révolutionnaire, et tenir les portes ouvertes. « Quel est, dit-il alors, celui qui a arrêté Bailly? — C'est moi, dit un jeune soldat. — Par quel ordre? — Je n'en avais aucun; j'ai entendu dire hier à la société populaire que Bailly était arrivé, et qu'on ferait bien de l'arrêter. Je l'ai arrêté de moi-même. — Vous avez eu tort; la force armée ne doit agir qu'en vertu de réquisition ou par ordre de l'autorité civile. Bailly, quoique votre arrestation soit illégale, voyons si vos papiers sont en règle et si vous vous êtes conformé aux lois. Votre passeport, votre certificat de résidence... » Et ces pièces, déposées sur le bureau par Bailly, passèrent de main en main sous les yeux de tous les membres de l'Assemblée. « Vous venez fixer votre domicile à Melun, ajouta le maire. En avez-vous fait la déclaration? — Il y a plusieurs mois. — Greffier, apportez-le registre des déclarations, et, si celle du citoyen Bailly s'y trouve, donnez-en lecture. » Et le greffier lut la déclaration, qui se trouva en règle. Cet interrogatoire et ces vérifications terminés, la municipalité voulut rendre Bailly à la liberté; mais le peuple était ameuté, et, pour satisfaire ces furieux, il fallut le retenir en prison chez lui jusqu'à ce que, de Paris, on eût décidé de son sort. On sait quel fut le dénouement de ce drame sanglant... Conduit dans les prisons de Paris, Bailly fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 12 nov. 1793. Plus heureux quelque temps auparavant, Tarbé, alors simple officier municipal de Melun, avait contribué, en favorisant une évasion, à sauver la vie d'Adrien Duport, arrêté dans la même ville à la suite du 10 août 1792. Pour prix de cette noble et généreuse conduite, Tarbé fut jeté lui-même en prison, et il ne dut son salut qu'à la révolution du 9 thermidor. Rendu alors à la liberté, il consacra ses loisirs à un *Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures*, le premier qui ait été publié sur la matière, et le seul pendant longtemps en possession de la faveur publique, publié en 1796. Ce manuel a eu un très-grand nombre d'éditions, et il n'a pas peu contribué à répandre et populariser en France le système décimal que Gattey a ensuite complété et perfectionné (*voy.* GATTEY, LXV, 169). Entré en 1804 dans la carrière administrative, Tarbé occupa successivement, dans plusieurs

branches de l'administration des finances, des postes importants; et il mourut à Paris le 17 mai 1837, à l'âge de 75 ans, laissant après lui la réputation d'un homme aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par la générosité de son caractère. En 1816 Louis XVIII lui conféra la croix de la Légion-d'Honneur et des lettres d'anoblissement, ainsi qu'à ses deux frères Tarbé de Veauxclair et Tarbé de Saint-Hardouin. D.—S.—E.

TARBÉ *des Sablons* (Adolphe-Pierre), fils du précédent, avocat-général à la Cour de cassation, naquit à Melun, le 6 janvier 1796, et entra fort jeune dans la carrière de la magistrature, où il obtint un avancement rapide. Nommé substitut du procureur du roi à Châlons-sur-Marne, puis à Reims et à Versailles, il le fut à Mantes, et enfin à Paris. Bellart, qui avait été à même de l'apprécier, écrivait à sa mère, en lui annonçant cette bonne nouvelle : « Je ne vous fais pas de compliment, j'attends le vôtre; car, de nous deux, je suis celui à qui cela fait le plus de plaisir. » Il porta pour la première fois la parole dans un procès politique qui avait excité à un assez haut de gré l'attention publique. Un prêtre, célèbre dès lors par ses écrits et la ferveur de son zèle, Lamennais, plus célèbre encore depuis par ses variations politiques et religieuses, avait publié contre l'Université, une lettre dont les termes peu mesurés éveillèrent l'attention du ministère public. Des poursuites furent dirigées contre l'éditeur responsable, et le jeune substitut, chargé de soutenir la prévention, le fit avec autant de convenance que de fermeté, montrant ainsi qu'il savait concilier les égards dus au caractère du prêtre et au talent de l'écrivain avec les devoirs de sa charge et les intérêts de la société. C'était surtout dans la discussion des affaires civiles que Tarbé brillait par la sûreté de son jugement et la netteté de son argumentation. S'il n'avait pas cette éloquence qui séduit et qui entraîne, il avait ce langage ferme et mesuré qui convient à l'organe du ministère public. En 1826, il fut nommé substitut à la cour royale, et appelé en cette qualité à faire, outre le service intérieur du parquet, le service plus important encore des audiences civiles et de la cour d'assises. Dans les premiers temps de son exercice comme substitut à la cour royale, il eut l'occasion de faire voir comment il comprenait les droits et les devoirs du ministère public. Une ordonnance royale du 24 juillet 1816 prononçait une peine correctionnelle contre tout détenteur d'armes de guerre. Pendant dix ans cette ordonnance avait été exécutée sans contestation. Tarbé, chargé de soutenir l'appel interjeté par le procureur-général, d'un jugement qui avait refusé de l'appliquer à une espèce particulière, n'hésita pas à reconnaître que cette ordonnance était inconstitutionnelle; qu'une peine correctionnelle ne pouvait être portée que par une loi, et que les premiers juges avaient avec raison prononcé l'acquittement. A peu près à la même époque, il fit preuve de la même indépendance, en refusant, contrairement à une opinion assez répandue, d'attribuer l'autorité de la loi à un avis du conseil d'État, rendu dans une espèce particulière, par voie d'interprétation, en vertu de la loi du 16 septembre 1807. Cette impartialité, cette dignité que Tarbé apportait dans l'exercice de son ministère,

lui avaient concilié l'estime de tous les partis, et, quand vint la révolution de 1830, tout le monde le vit avec plaisir conserver ses fonctions. Il reçut à cette époque un avancement dû à l'ancienneté et à la distinction de ses services, et fut nommé avocat-général à la cour royale de Paris. Il occupait en cette qualité le siége du ministère public à la cour d'assises lorsque, la mémoire de Bellart, dont il avait été l'élève, ayant été, de la part de l'un des membres du barreau, l'objet d'attaques passionnées, il prit sa défense et saisit l'occasion d'acquitter publiquement une dette de reconnaissance, à une époque où ce courage pouvait lui nuire. Le 16 avril 1832, bien qu'il n'eût encore que 36 ans, il fut nommé avocat-général à la cour de cassation. En cette qualité, il porta la parole pendant huit années, d'abord à la chambre des requêtes, puis à la chambre criminelle, enfin à la chambre civile. Son genre de talent s'adaptait merveilleusement à la nature des questions que la cour de cassation est appelée à résoudre. Esprit fin et délié, il faisait, avec une sagacité et une sûreté d'appréciation remarquables, la part du fait qui rentre dans le domaine souverain des juges du fond, et la part du droit dont la connaissance peut seule appartenir à la cour. Dans l'affaire des héritiers du prince de Soubise contre le domaine, il traita la question de souveraineté qui ressortait du procès avec une profondeur, une érudition, qui entraînèrent la cassation de l'arrêt. Il concourut à la préparation des ordonnances des 17 avril et 16 juin 1839 sur le système décimal, et donna à cette occasion une nouvelle édition du *Manuel des poids et mesures* publié par son père. Au milieu de ces occupations, il dirigea un ouvrage important sur les attributions et la procédure de la cour de cassation, qu'il fit paraître en 1846, sous ce titre : *Recueil des lois et règlements à l'usage de la cour de cassation*, contenant, indépendamment de ces lois, une introduction qui forme à elle seule un traité sur la matière, et des commentaires pleins de remarques judicieuses. L'impression de cet ouvrage était à peine achevée, lorsqu'il fut frappé d'une attaque de paralysie, qui devait en peu d'années le conduire au tombeau. Ne pouvant plus exercer ses fonctions, il renonça de lui-même à la parole, et fut nommé, le 15 mars 1841, conseiller à la cour. Mais il ne devait survivre que peu de temps au coup qui l'avait frappé; le 10 janvier 1844, une nouvelle attaque l'enleva subitement. D—s—e.

TARCHI (Angelo), compositeur de musique dramatique, né à Naples en 1759, entra fort jeune au Conservatoire *della Pietà de Tarchini*, et fut ensuite chef des élèves sous les célèbres professeurs Sala et Tarantino. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-quatrième année, âge prescrit par les statuts, il devint maître lui-même. En 1781, il fit exécuter par les élèves du Conservatoire son premier ouvrage, l'*Architello*, opéra buffa qui mérita d'être représenté à Caserte devant le roi Ferdinand IV. En 1783, il donna, au Théâtre-Neuf de Naples, *la Caccia di Enrico IV*, opéra buffa, qui fut très-applaudi; puis, au théâtre *del Fondo*, un intermède et trois opéras qui eurent du succès. Il travailla enfin pour son propre compte, et ses ouvrages se succédèrent rapidement. Il composa pour le théâtre de Capranica, à Rome, *le duc Fratelli Pappamosca*, et, en 1784, pour celui de Valle, l'intermède de *Don Fallo-*

pio; en 1785, à Milan, pour celui de la *Canobiana,* l'opéra séria l'*Ademira;* à Turin, *Ariana e Bacco;* en 1786, à Venise, *Ifigenia in Tauride;* à Milan, l'*Ariarate;* à Florence, *Publio;* à Mantoue, *Arminio;* à Crema, *Demofoonte;* en 1787, à Turin, *il Trionfo di Clelia;* à Venise, *Paolo e Virginia;* à Mantoue *Artaserse;* en 1788, à Rome, *le Due rivali,* opéra buffa; *Mitridate,* qui eut un très-grand succès; à Milan, *il Conte di Saldagna;* à Padoue, *Antioco;* en 1789, à Londres, *le Déserteur* et *Alessandro nell' Indie,* deux ouvrages qui furent très-goûtés; à Mouza, près de Milan, *la spazza Cammina,* opéra buffa; en 1790, à Venise, *l'Apoteose d'Ercole;* à Vicence, *l'Ezio;* à Turin, *Giulio Sabino;* à Milan, *Adrasto;* en 1792, à Mantoue, *Isacco,* oratorio; à Milan, *la Morte di Nerone;* à Florence, *Ester,* oratorio. Tarchi soutenait ainsi dignement en Italie la haute réputation de l'école napolitaine, dont il était sorti, lorsque les événements de la guerre et les révolutions de sa patrie l'obligèrent à s'en éloigner. Il vint en France en 1797 avec son ami Della Maria, qui comme lui y était honorablement connu. Tous les deux, patronnés par les mêmes personnes, et surtout par le célèbre Garat, obtinrent beaucoup de succès. On avait déjà joué en 1790, au théâtre de Monsieur, un opéra buffa de sa composition, *Don Chisciotte,* ou *il Cavaliere errante.* Dès son arrivée, il composa pour la première fois, en 1797, de la musique sur des paroles françaises; mais le peu de connaissance qu'il avait de notre langue et surtout de notre prosodie lui opposa toujours des obstacles qu'il aurait pu surmonter si les auteurs dramatiques avec lesquels il travaillait, le vicomte de Ségur, Dupaty, Le Prévôt d'Iray, et surtout Alexandre Duval (qui, dans la préface de deux de ses opéras-comiques, lui reproche assez durement son ignorance), eussent mis à l'instruire la même complaisance que Marmontel avait eue pour Piccini. Tarchi fut particulièrement aidé, pour obtenir des poèmes de l'Opéra-Comique, par le semainier perpétuel Camérani, son compatriote. Il se fit ensuite connaître de Martin et d'Elleviou. Ce dernier, qui, depuis *le Prisonnier,* avait un grand succès par son jeu entraînant autant qu'élégant, contribua puissamment au succès du *Cabriolet jaune,* et encore plus à celui du *Trente et quarante,* opéra où Martin, déjà si en faveur, le secondait par son bel organe et fit admirer le charmant duo de :

Porte à ton maître ce portrait,

où ces deux virtuoses luttaient de talent et de belle voix. Les vieux amateurs ne peuvent oublier l'élégance, la *désinvolture* militaire qu'Elleviou apportait dans le rôle du *Capitaine de hussards,* et Martin dans celui de valet. Ce succès de Tarchi lui valut la bonne fortune du manuscrit d'Emmanuel Dupaty (*d'Auberge en auberge*), opéra en trois actes joué à la fin 1799, et la musique du compositeur italien concourut beaucoup au succès. La pièce était d'ailleurs jouée avec un ensemble complet par Chenard, madame Saint-Aubin et Elleviou. Bien que cet opéra eût quelque parenté avec *le Conteur ou les deux Postes,* comédie, Dupaty sut en faire six opéras à changement, à travestissement, des plus agréablement traités. Tarchi n'eut alors plus qu'à compter des succès au théâtre et dans les salons. Doué

d'une facilité très-grande pour trouver d'heureuses mélodies, on le vit écrire dans des soirées la musique de deux romances dont le poète Chazet lui faisait les paroles en dix minutes. Ces improvisations étaient alors fort à la mode. Garat, le célèbre chanteur en vogue par son rare talent d'exécution et la grande réputation qu'il se fit aux concerts de Feydeau et à ceux de la rue de Cléry, contribua également à produire et à faire estimer le talent de Tarchi, lequel donna successivement aux théâtres Favart et Feydeau six opéras-comiques, *le Cabriolet jaune; le Trente et Quarante; Aurore de Gusman; une Aventure de Sainte-Foix; Astolphe et Alba, ou A quoi tient la faveur*, en 2 actes, 1802. Le deuxième et le quatrième de ces ouvrages eurent beaucoup de succès; mais la chute complète du dernier, dont le poème était du même auteur que *le Cabriolet jaune*, qui avait peu réussi, dégoûta Tarchi des compositions dramatiques. C'est à l'embarras, à la gêne qu'il éprouvait, qu'on doit sans doute attribuer un certain décousu d'idées qu'on remarque dans sa musique, et que l'art des chanteurs ne peut pas aisément déguiser. Ses chants, quoique vifs, comiques et souvent spirituels, ne coulent pas toujours de source, et n'offrent point une mélodie agréablement phrasée. Il se borna, dans les dernières années de sa vie, à donner des leçons de chant. En professant la méthode du Conservatoire de Naples il se fit une réputation, et l'on peut citer parmi ses élèves, madame Duret-Saint-Aubin. Tarchi mourut à Paris, le 19 août 1814. Il avait exécuté à Naples des messes et des vêpres à quatre, cinq et six voix; mais nous ne pensons pas que sa musique religieuse ait jamais été entendue à Paris. Z.

TARDIEU (Alexandre), célèbre graveur, né à Paris, en 1745, était membre de l'Académie des beaux-arts, ainsi que son oncle et grand oncle, dont il soutint honorablement la réputation. Comme Berwic et Will, dont il était l'élève, il s'attacha plus particulièrement à imiter Nanteuil et Edelink, cherchant surtout à rendre la manière de chacun de ses modèles. Ainsi l'on reconnaît aisément Vandick dans son *portrait du comte Arundel*, Raphaël dans son *saint Michel*, et le Dominicain dans son *saint Jérôme*, parce qu'on y retrouve toute la pureté de dessin et de couleur de ces grands maîtres. Il ne manqua qu'une seule voix à Alexandre Tardieu en 1791 pour le grand prix de gravure, qui fut donné à Berwic. Ses principaux ouvrages sont: I. Deux *portraits de Voltaire*, d'après l'Argilière. II. Deux *portraits de Henri IV*, dont l'un en buste et l'autre en pied. III. Un *portrait du directeur Barras*. IV. Un *portrait de la reine Marie-Antoinette*. V. Un *portrait de la reine de Prusse*, d'après madame Lebrun. VI. Un *portrait en pied de l'empereur Napoléon*, pour son sacre, d'après Isabey. VII. Beaucoup de portraits et vignettes pour les œuvres de Voltaire, de Delille, le musée Robillard, etc. Comme l'un des meilleurs maîtres de l'ancienne école, A. Tardieu a formé lui-même un grand nombre d'élèves. Il est mort à Paris en 1844. Z.

TARDIEU (Antoine-François), de la même famille que le précédent, fut comme lui un graveur célèbre, mais dans un genre différent, celui de la géographie. Il naquit à Paris, le 17 février 1757, et entra de très-bonne heure dans la carrière des arts. Il fut d'abord appelé *Tardieu*

de l'Estrapade, parce qu'il habitait ce quartier. Nommé par erreur *Pierre* dans sa jeunesse, il signa ses ouvrages *P.-F. Tardieu;* mais plus tard il reprit son prénom véritable. Ses premiers travaux furent exécutés à Malines pour la carte des Pays-Bas de Ferrari. Un fini précieux distingue particulièrement son burin. Il mourut à Paris, le 4 janvier 1822, laissant deux fils, qui comme lui ont cultivé la gravure avec succès. Ses principaux ouvrages sont : I. Les cartes marines de l'*Atlas du commerce*. II. Huit plans in-folio des capitales de l'Europe, qui font partie de l'Atlas de Mentelle. III. Plusieurs plans du *Voyage pittoresque de la Grèce*, de Choiseuil-Gouffier. IV. *Les palatinats de Cracovie, Plock, Lublin et Sandomir*, gravés pour Stanislas-Auguste, ouvrage estimé. V. Atlas in-folio pour une édition du *Voyage d'Anacharsis*. VI. Une carte du Hartz pour un ouvrage de minéralogie par Héron de Villefosse. VII. Atlas du voyage de Péron aux terres australes. VIII. Atlas des guerres des Français en Italie, d'après Lapie. IX. Une grande carte de la Turquie d'Europe, en six feuilles. — Tardieu (Baptiste), aussi graveur en géographie, mourut, ainsi que sa femme, dans le mois de déc. 1837, par un suicide dont on a cru voir la cause dans quelques pertes que leur avait fait essuyer une entreprise de bains à vapeur qu'ils avaient formée récemment. M—D J.

TARENTE (le prince de), né en France vers 1760, d'une famille napolitaine dont l'origine remontait au delà du XIVe siècle. Entré fort jeune dans la carrière des armes, il était colonel au commencement de la révolution de 1789. Forcé d'émigrer dès le commencement, il se rendit dans les États de Naples, où sa famille possédait encore de grands biens. Le roi Ferdinand IV l'ayant admis dans son armée, il y commandait une division en 1798, lorsque ce royaume fut envahi par l'armée française, sous les ordres de Championnet. Sa conduite dans cette occasion fut loin de mériter les éloges de son souverain ; et voici comment ce prince en parla dans une espèce de rapport qu'il fit à la reine, en présence de son conseil, quelques jours après la défaite : « ... Mais « voici un fait plus grave et sans « exemple. Dans l'action près de « Calvi contre les troupes du gé- « néral français Macdonald, l'avant- « garde napolitaine était comman- « dée par un officier général, émi- « gré français d'une très-grande « famille, le prince de Tarente, « qui, comme vous savez, était en- « tré à mon service. Eh bien, aus- « sitôt que les Français furent à por- « tée d'un engagement avec lui, il « dépeignit à ses troupes, avec les « couleurs les plus exagérées, le dan- « ger qui les menaçait ; il fut le pre- « mier à leur inspirer de la frayeur; « et finit par les exhorter à ne pas « faire une inutile résistance. On n'a- « vait pas encore brûlé une amorce; « officiers et soldats murmuraient; « plusieurs voulaient se battre; mais « le coup était porté : le désordre « ayant été provoqué par le général « lui-même, il fut impossible de ral- « lier la troupe. Une partie se rendit. « Le reste, se voyant abandonné, « chercha son salut dans la fuite. « Le général qui l'a séduite ou « trahie est allé se réfugier en Tos- « cane ; on lui suppose le dessein « de s'embarquer à Livourne pour « passer dans les pays étrangers. — « L'ordre a déjà été donné par la

« reine, dit le marquis de Gallo qui « se trouvait présent, de l'arrêter « à la réquisition de notre minis- « tre en Toscane. » Selon le récit de l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, le prince de Tarente fut en effet arrêté le 16 décembre 1798, à Florence, et conduit prisonnier dans une forteresse, à la réquisition du ministre des Deux-Siciles. Rendu plus tard à la liberté, sur la demande de sa famille, il se réfugia en Russie, où il mourut obscurément dans les premières années de ce siècle. — Ce fut son épouse (née Châtillon) qui, dans les massacres de sept. 1792, fit preuve d'un dévouement à la reine Marie-Antoinette, si héroïque, et qui contraste si malheureusement avec ce que nous venons de raconter du prince de Tarente. Voici comment un historien de cette époque a parlé de ce sublime courage : « La princesse de Ta- « rente se sauva elle-même par l'hé- « roïsme de sa vertu. Depuis deux « jours et deux nuits, elle attendait « la mort au milieu des victimes « qu'on égorgeait sans relâche. Enfin « on l'amène devant l'affreux tribu- « nal, qui siégeait dans le milieu de « la rue entouré de cadavres san- « glants. Dans un aussi affreux mo- « ment, il ne tenait encore qu'à elle « de se sauver; elle n'avait qu'un mot « à dire contre la reine, et ce mot lui « fut demandé avec la plus vive in- « stance par les bourreaux eux-mê- « mes, qui semblaient vouloir lui « faire grâce et n'en trouvaient pas « d'autre moyen; ce qui a été expri- « mé si énergiquement par le poète « Delille :

Tarente, que te veut cet assassin farouche ?
A trahir ton amie il veut forcer la bouche.

« Mais ni promesses ni menaces ne « peuvent ébranler son courage, sa « fidélité. On veut qu'elle confirme « par son témoignage les calomnies « dont on se servait pour immoler « la reine; loin de là, elle réfute, « au péril de sa vie, tous ces men- « songes avec une admirable pré- « sence d'esprit. Les juges-bour- « reaux eux-mêmes s'étonnent de « son courage; ils admirent celle « qu'ils allaient égorger... et ils or- « donnent qu'on la reconduise en pri- « son. A ces mots, la voix de la prin- « cesse s'exalte; elle demande la « mort ou la liberté à l'instant « même; et les spectateurs (on sait « ce qu'étaient ces spectateurs!) la « ramènent en triomphe chez elle! « Quelques-uns des assassins eux- « mêmes se réunirent à l'escorte, « puis, pour nous servir de leur lan- « gage, ils vinrent reprendre leur « *ouvrage*. » Ainsi fut sauvée cette héroïque princesse. On conçoit que, dès que cela fut possible, elle se hâta de quitter la France. C'est en Russie qu'elle se réfugia, et elle y fut parfaitement accueillie par l'impératrice Catherine, puis par l'excellente épouse de Paul Ier, la mère des empereurs Alexandre et Nicolas, si bien faite pour apprécier un aussi beau caractère. La princesse de Tarente mourut en 1814 à Saint-Pétersbourg, où elle s'était fait un grand nombre d'amis et d'admirateurs. M—D j.

TARGA (Léonard), médecin italien célèbre pas l'étude des œuvres de Celse, à laquelle il consacra sa vie presque tout entière. L'édition qu'il en a publiée sous le titre de : *Celsi opera ex recognitione Leonardi Targuæ*, Padoue, 1769, 2 vol. in-8°, est supérieure à toutes les autres. Celle de Vérone, 2 vol. in-4°, est faite avec plus de luxe et de plus amples notes ou prolégomènes; mais le texte en est moins soigné. Les

derniers éditeurs de Hollande ont préféré la première, considérée aujourd'hui comme le monument le plus parfait de l'antiquité médicale. Targa, qui était né à Vérone en 1790, fit ses études à Padoue, sous la direction du célèbre Morgagni, et il y remplit une chaire pendant quelques années; mais la faiblesse de sa santé l'obligea d'y renoncer, et elle le força également d'en refuser une autre à l'université de Pavie. Né à Vérone, en 1730, Targa y mourut en 1815. Il joignait à la science médicale un goût particulier pour les médailles; et il en a laissé une très-belle collection. Z.

TARNOWSKY (Jean), archevêque de Guesne, fut secrétaire d'État et directeur de la chancellerie sous le roi Étienne Bathory, et pendant onze ans vice-chancelier sous Sigismond III, qu'il accompagna en Suède, quand ce prince, après la mort de son père, alla prendre possesion de ce royaume (1592). Après avoir rempli ces hautes fonctions, il fut élevé à l'évêché de Posen (1597), puis à celui de Cujavia (1600), et enfin à l'archevêché de Guesne (1604). Le roi ayant formé le dessein d'épouser en secondes noces la princesse Constance, fille de l'archiduc Charles et propre sœur de sa première femme, les sénateurs et surtout le grand chancelier Jean Zamoyski désapprouvèrent hautement cette union comme illégitime. On accusa l'archevêque d'en avoir suggéré l'idée au roi, ou au moins d'être en cela d'accord avec ce prince, afin de conserver ses bonnes grâces. On assurait même qu'il devait se rendre à Vienne pour y chercher la nouvelle reine. Le primat, instruit de ces bruits, écrivit au roi des lettres dans lesquelles il lui représenta avec une gravité respectueuse quel tort cette union ferait à la gloire du roi et combien elle compromettrait la tranquillité du royaume. Il mourut (1604) âgé de cinquante-quatre ans et cinq mois après avoir reçu le pallium du pape Clément VIII. G—Y.

TARRÉGA (Francisco), docteur en théologie et chanoine de Valence en Espagne, à la fin du XVIe siècle. Il acquit une place fort distinguée parmi les écrivains qui inondaient alors la péninsule. Inférieur sans aucun doute au grand Lopez de Véga sous le rapport de l'originalité et de la richesse de l'imagination, Tarréga se recommande par une grande habileté dans l'arrangement de ses intrigues et par l'art d'enchaîner l'attention du spectateur. Son chef-d'œuvre est *la Enemiga favorable*, pièce dont Cervantès fait mention honorable dans *Don Quichotte*. Héroïsme chevaleresque, combat judiciaire, événements imprévus, sentiments pompeux exprimés en termes sonores, tout cela se trouve dans cette composition qui obtint et qui devait obtenir, dans le pays du Cid, le plus brillant succès. Neuf autres pièces de Tarréga se rencontrent dans le rare recueil des vingt-quatre *comedias de cuatro poetas raturares de Valencia* (1re partie, Valence, 1608; réimprimée en 1609 à Barcelonne, et à Madrid en 1614; 2e partie, Valence, 1616). En voici les titres : *El prado de Valencia; el Esposo findigo; el Cerco de Rodas; la perseguida Amaltea; la Sondre leal de los mentaneses de Navarra; las suertes trocadas y torneo venturoso; el cerco de Pavia; la fondacion de la orden de N. senora; la Duquesa constante.* L'avant-dernière de ces pièces renferme, au milieu de bien des extravagances, des beautés véritables.

Elle a pour héros un brigand féroce, Pédro Armengol, qui se convertit soudain, cherche à expier ses fautes passées, et se rend à Alger pour y délivrer des captifs. Il y trouve sa sœur qui a abjuré la foi, qui est devenue la maîtresse du dey, et il la ramène au giron de l'Église. Les Maures vont le faire périr dans les supplices; mais la sainte Vierge le délivre miraculeusement. Il revient en Espagne, accompagné d'une foule d'esclaves dont il a brisé les fers, et il fonde, sous la protection du roi d'Aragon, l'ordre de Notre-Dame ou de la Rédemption. On devine sans peine à quelle vogue était réservée une œuvre de ce genre, qui flattait si bien les idées alors régnantes au delà des Pyrénées. Lorenzo Garcion dans son *Arte del ingenio*, indique deux autres pièces de cet écrivain, *la gallarda Irène* et *el Principe constante*, sans doute demeurées inédites, ainsi que beaucoup d'autres compositions des dramaturges castillans de cette époque. On n'a aucun renseignement précis sur la vie de Tarréga, et nul auteur français, à ce que nous croyons du moins, ne lui a consacré une seule ligne. C—B—T.

TARRIBLE (JEAN-DOMINIQUE-LÉONARD). L'un des jurisconsultes les plus célèbres de notre époque, né à Auch en 1753, fit ses études dans cette ville et y fut reçu avocat. Retiré à la campagne, il ne donna d'abord que des consultations, et fit partie de l'assemblée provinciale de la généralité d'Auch. Ce fut dans cette position que le trouva la révolution, dont ses habitudes et sa profession ne pouvaient manquer de lui faire embrasser la cause. Il ne l'adopta néanmoins qu'avec réserve et modération. Nommé d'abord commissaire du roi par le tribunal criminel du Gers, il fut ensuite un des administrateurs de ce département, puis accusateur public, et enfin président du tribunal criminel. S'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire, il fut appelé au tribunat, et aussitôt attaché à la section de législation. En cette qualité, il eut une grande part à la rédaction du code civil, principalement en ce qui est relatif à la législation hypothécaire. Après la suppression du tribunat en 1807, il fut nommé conseiller-maître à la cour des comptes, et il a occupé cette place jusqu'à sa mort le 27 janvier 1821. Tarrible avait concouru aux *Annales du notariat*, particulièrement pour ce qui concerne la *tutelle* et les *servitudes*, dont il a publié séparément une partie sous le titre de *Manuel des juges de paix*, Paris, 1806, in-8°. C'était sans contredit un des jurisconsultes les plus habiles de notre temps pour la partie hypothécaire; et l'on sait que Merlin a adopté plusieurs de ses articles sur cette matière dans son *Répertoire de jurisprudence*, entre autres les mots *Hypothèque, Expropriation forcée, Inscription hypothécaire, Saisie immobilière, Radiation, Transcription*, etc. Tarrible a encore publié une *Lettre à M. Jousselin, au sujet de la demande en cassation du sieur Lomme, contre les frères Joannis*, Paris, 1816, in-4°. Z.

TARTIER (ADRIEN LE), docteur en médecine, d'une ancienne famille de Troyes, dont plusieurs membres avaient occupé les premières places dans cette ville, était probablement né en 1584. Il exerçait sa profession à Chaumont en Bassigny. L'époque de sa naissance et celle de sa mort nous sont inconnues. Il a laissé un petit ouvrage curieux et recherché,

publié seulement avec les initiales de son nom, et déjà rare du temps de Guy-Patin, qui dit ne l'avoir jamais vu (1). Il a pour titre : *Promenades printanières* de A. L. T. M. C. (Ces deux dernières lettres signifient médecin champenois.) Paris, Guill. Chaudière, 1586, in-16. Ces promenades offrent soixante-dix discussions sur des sujets de médecine, traités, dit Grosley, avec un ton de légèreté et de gaîté étranger aux médecins d'alors. Chacune de ces discussions est adressée à des seigneurs fixés en Champagne soit par des charges, soit par leurs titres; à des amis de l'auteur, à des dames de sa connaissance, à des médecins ou chirurgiens regnicoles ou italiens. La Croix du Maine donne encore à Le Tartier une traduction du traité de Guill. Postel, *De universitate*, dédié à Jean Le Voyer, père du vicomte de Paulmy; mais elle ne paraît pas avoir été imprimée. — TARTIER (*Yves* LE), frère d'Adrien, était doyen de la cathédrale de Saint-Étienne, de Troyes. Les Guises lui avaient procuré cette place; aussi leur fut-il dévoué jusqu'à sacrifier sa vie pour eux. Une telle reconnaissance a certainement son beau côté; mais il ne faut pas qu'elle soit aveugle, passionnée, et qu'elle aille jusqu'à faire oublier ce qu'on doit à son roi et à sa patrie. Le Tartier donna dans cet excès. En 1587, dans la chaire d'où l'on venait d'expulser le trop fameux P. Bourgoin, il tonna contre les partisans que Henri III avait à Troyes, et appela sur eux les vengeances populaires, par un sermon où il prit pour texte : *Interficite! interficite!* Le gouverneur, M. de Dinteville, se contenta de le faire solennellement réfuter dans la même chaire par le P. Blaiseau, gardien des Cordeliers. Quand la ligue eut éclaté, le doyen de Saint-Étienne devint le chef du conseil de M. de Chevreuse, qui commandait à Troyes pour elle. Il était en même temps grand vicaire de l'évêque et premier échevin. A ces titres, il fut un des députés envoyés par les ecclésiastiques du bailliage aux seconds états de Blois, en 1688. Le cardinal de Lorraine le fit nommer secrétaire du clergé de cette assemblée, et le doyen en rédigea le procès-verbal dans l'intérêt de la maison de Lorraine. Cette pièce est restée manuscrite, mais Théod. Godefroy en a publié des fragments dans son *Cérémonial français*. La nuit du 3 oct. 1590, les troupes navarroises ayant pénétré dans Troyes, un de leurs pelotons marcha vers le cloître Saint-Étienne. Le Tartier, éveillé par le tocsin et par les cris tumultueux des habitants, prit les armes, et, à la tête des chanoines casqués et cuirassés, après avoir barricadé l'entrée du cloître, fit une décharge générale. Les Navarrois ripostèrent, et le doyen, atteint d'une balle et blessé à mort, fut porté chez un chirurgien où il expira. Voyez les Mémoires sur les Troyens célèbres, par Grosley. Suivant Lacroix du Maine, le doyen de Saint-Étienne a traduit en français *la Vie et passion de madame Sainte-Tanche, recueillie d'une légende des saints*, écrite en latin par Franç. Arnoul, ancien chanoine de Troyes. Elle est imprimée (2) dans le 3e vol.

(1) Gui-Patin, dans une de ses lettres au médecin Belin, dit qu'il a appris de M. de Bourbon que Le Tartier quitta Troyes et s'en alla à Sédan, où il est mort huguenot. On ne trouve rien ailleurs qui puisse confirmer cette assertion.

(2) En 1641, le médecin Belin, cité dans

de l'*Histoire des saints*, publiée à Paris, en 1579, par Jacques Tigeou et autres. B.—L.—U.

TASCHER (Pierre-Jean-Alexandre, comte de), pair de France, né en 1745, était issu d'une branche cadette de la famille Tascher de La Pagerie, à laquelle appartenait l'impératrice Joséphine, première femme de Napoléon (1). Entré dès l'âge de douze ans dans la carrière militaire, il fit ses premières armes à la bataille de Berghen (1759) que le duc de Broglie gagna sur le prince Ferdinand de Brunswick. Après avoir fait jusqu'en 1763 toutes les campagnes de cette *guerre de sept ans*, le comte de Tascher fut nommé premier capitaine au régiment de Penthièvre-dragons, et reçut la croix de Saint-Louis. En 1785 il quitta le service et vivait dans la retraite lorsque la révolution commença. Sans adopter aucun des principes nouveaux, il n'émigra point et se montra dans toutes les circonstances fort opposé aux excès et à tous les désordres. On le vit même, dans le mois de septembre 1792, se mettre à la tête d'un corps de volontaires à cheval de la ville d'Orléans pour repousser les assassins envoyés de Paris afin de massacrer les prisonniers de la haute-cour nationale. (*Voy.* Léonard Bourdon, LIX, 112 et Fournier, LXIV, 381.) Un pareil fait, à cette époque, pouvait lui coûter la vie; cependant il fut assez heureux pour se soustraire au danger, et vécut retiré à la campagne jusqu'à la chute de Robespierre. Au commencement de l'empire, M. de Tascher, recommandé par son nom, ses anciens services et sa cousine l'impératrice Joséphine, devint sénateur, officier de la Légion-d'Honneur, puis il présida en 1809 le collége électoral de la Dordogne. La restauration l'appela le 4 juin 1814, à la chambre des pairs. Il ne siégea point dans celle des cent jours, et reprit naturellement sa place après le second retour des Bourbons. Le comte de Tascher mourut dans son château de Prouvay, le 3 sept. 1822, laissant la pairie à son fils aîné, *Jean-Samuel-Ferdinand*. — Son second fils, *Henri*, parvint au grade de général et fut aide de camp du roi Joseph. — Ses deux frères, *Charles-François, seigneur de Contre*, et *Philibert-Louis-Alexandre, chevalier de* Tascher, furent, l'un comme lui capitaine aux dragons de Penthièvre, l'autre député au corps législatif en 1810. — *Charles-Alexandre-Amédée de* Tascher, auditeur au conseil d'État en 1809 et maire de la ville du Mans en 1812, était le fils de ce dernier.—Deux fils du comte *Pierre-J.-Alexandre*, tous deux militaires,

la note précédente, envoya, de Troyes, où il demeurait, à Guy-Patin, qui les lui avait demandés, quelques renseignements sur Le Tartier. Il y joignit un manuscrit d'Adrien, contenant une espèce de manuel médical. Dans sa lettre de remercîment, Gui s'exprime ainsi à l'égard de ce manuscrit: « Pour « sa *médicologie*, c'est dommage qu'elle « n'est *parafite*. Si Dieu nous donnait la « paix et que les imprimeurs en voulussent « imprimer quelque chose, on en pourrait « extraire quelques-uns des meilleurs cha- « pitres, et en faire un bon petit livre ; mais « il faudrait un peu en réformer le lan- « gage, etc. » Gui-Patin n'a pas plus exécuté ce projet que bien d'autres qu'il avait formés.

(1) C'est par erreur qu'à l'article de l'impératrice Joséphine (*Voy.* LXVIII, 522) on l'a dite fille d'un capitaine de port dans la marine royale ; celui-ci était son oncle, Robert-Marguerite, baron de Tascher, commandant du port de la Martinique, duquel est issue Stéphanie, qui épousa sous l'empire le prince d'Arenberg. Le père de Joséphine était Joseph Gaspard de Tascher, seigneur de La Pagerie, capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, marié le 8 novembre 1761 à la Martinique, avec Rose-Claire de Vergès de Sanois.

périrent dans la déplorable retraite de Moscou, en 1812. Leur frère aîné, *Ferdinand de* Tascher, qui se trouvait alors en Allemagne, et qui accourut pour les secourir, n'arriva à Berlin qu'au moment où l'aîné expirait, après avoir fait, par un froid de 27 degrés, 200 lieues à pied, et portant sur ses épaules pendant plusieurs jours son frère qui, ayant les pieds gelés, ne pouvait marcher, et finit par expirer dans ses bras. Vivement touché de tant de souffrances, le comte Ferdinand de Tascher, aujourd'hui l'aîné de la famille, qui avait vu mourir l'aîné de ses deux frères, alla porter à Paris cette triste nouvelle à une tendre mère qu'il fut chargé de consoler. Voulant laisser dans l'histoire un monument de toutes ces douleurs, il fit imprimer en 1814, sous ce titre : *Oraison funèbre de Maurice de Tascher, capitaine légionnaire au douzième régiment de chasseurs à cheval*, et d'*Eugène de Tascher, lieutenant au quatrième régiment d'artillerie légère, tous deux morts dans la retraite de Moscow, l'un à 27 ans, l'autre à 20, par leur frère le baron Ferdinand de Tascher, auditeur au conseil d'État*, une relation fort touchante des malheurs de sa famille. Nous pensons que ce récit doit être considéré comme un des épisodes les plus remarquables de cette retraite désastreuse. M.—D j.

TARAIRE (J.-Jacques), général français, né vers 1770, entra au service dans un des bataillons de volontaires nationaux créés en 1791, et fit avec distinction les premières campagnes des guerres de la révolution, ce qui lui valut un rapide avancement. Il commandait un bataillon, lorsqu'il partit en 1798 pour l'Égypte, où il se distingua à la bataille de Ramanieh, ce qui lui mérita le grade de chef de brigade. Revenu en France, il se distingua encore dans plusieurs occasions, notamment à la bataille d'Austerlitz. Étant ensuite passé au service de Hollande, il fut colonel général de la garde du roi Louis. Lors de l'invasion de l'île de Walcheren par les Anglais en 1809, il montra beaucoup de valeur et d'habileté pour les en expulser, et continua de servir en Hollande jusqu'à la réunion de ce pays à la France en 1810. Nommé alors général de division, il fut employé à organiser les bataillons de gardes nationales par lesquels on essaya en 1813 de remplacer les immenses pertes faites dans la retraite de Moscou. En 1814, Taraire se soumit au gouvernement de la restauration, et fut créé chevalier de Saint-Louis, puis inscrit dans la liste des généraux en activité. Ayant été nommé membre de la chambre des députés en 1816, par le département de la Charente, il ne put y siéger à cause d'un vice de forme reconnu par la majorité. Ce n'est qu'en 1820 qu'élu de nouveau, il fut admis. Il prit la parole en plusieurs occasions, notamment dans la discussion sur la loi d'élection, où il se prononça contre le projet du ministère. Il avait déjà publié sur cette matière un écrit assez remarquable, sous ce titre : *De la force du gouvernement ou des rapports qu'elle doit avoir avec leur nature et leur constitution*. Après cette session, le général Taraire ne fut point réélu, et il retourna dans son département, où il passa dans la retraite les dernières années de sa vie et mourut vers 1850. Z.

TASCHEREAU *de Fargues* (Paul Auguste), révolutionnaire fort exal-

té, et auquel cependant on semble avoir fait peu d'attention, ne doit pas être confondu avec M. Jules Taschereau, aujourd'hui l'un des conservateurs de la Bibliothèque impériale. Né en 1752 dans une des provinces méridionales, dont il avait conservé l'accent, et où il avait eu pour condisciple et pour ami le fameux Barrère de Vieusac, Paul-Auguste Taschereau de Fargues se livra au commerce maritime, et il était devenu un armateur opulent, lorsque survint la révolution. Tout semblait se réunir pour lui en faire adopter les principes; mais les événements de la guerre lui firent essuyer de grandes pertes, et il se hâta d'accourir à Paris pour les réparer. Ses premiers hommages, dès son arrivée, furent pour la société des Jacobins, alors dans toute sa splendeur (1791). Sans éloquence, mais doué de cette assurance, de cette verbosité gasconne qui fit le succès de tant d'orateurs de ce temps-là, il parut souvent à la tribune et fut particulièrement distingué par le grand maître Robespierre, à qui il persuada facilement, par d'hyperboliques flatteries, d'abord qu'il était le plus grand homme de son siècle, ce dont il ne doutait pas, ensuite qu'il ne saurait mieux faire que de l'adopter pour un de ses gardes, de ses séides que le public appelait ses gardes-du-corps, et dont les fonctions consistaient principalement à aller chercher chaque matin à son domicile de la rue Saint-Honoré, le dictateur ou le nouveau roi de la démocratie, pour le mener à la Convention nationale, et, après avoir assisté à la séance dans les tribunes dont ils dirigeaient les opinions et les clameurs par tous les moyens en leur pouvoir, de le conduire à la société des Jacobins, dont ils faisaient eux-mêmes essentiellement partie, puis de le ramener chez lui. Taschereau continua de remplir avec le plus grand zèle ces graves fonctions jusqu'à la mort de Louis XVI, où l'ancien ambassadeur en Espagne, Bourgoing, ayant dû céder la place à un homme qui méritât mieux que lui la confiance du nouveau gouvernement, il fut envoyé à Madrid avec le même titre; mais il n'y resta que peu de temps. La guerre ayant bientôt éclaté, il fut poursuivi jusque dans l'hôtel de l'ambassade par la populace de cette capitale, et ne put se sauver qu'en sautant par la fenêtre. Revenu à Paris, il reprit ses habitudes auprès de Maximilien, et continua de veiller à sa sûreté avec le plus grand zèle jusqu'à la *catastrophe* du 9 thermidor, où fut définitivement renversé Robespierre, et où commencèrent les infortunes de Taschereau! Arrêté ce jour là en même temps que Maximilien et ses complices, ce fut avec beaucoup de peine qu'il échappa à leur sort. Il ne recouvra la liberté que quelques mois plus tard, et, toujours fidèle à ses premiers principes, il ne se sépara pas de la faction qu'on appelait *queue de Robespierre*. On le trouve mêlé dans toutes les tentatives, dans tous les complots de ce parti, d'abord à l'attaque du camp de Grenelle, en 1796, puis à la conspiration de Babœuf. En 1799, il figurait encore dans la société du Manége, et fut arrêté et renfermé dans la prison du Temple, comme auteur d'une apologie de Robespierre, ce qui fut bientôt reconnu pour une calomnie, attendu qu'il y avait dans la composition de cet écrit, quoique fort mauvais sous tous les rapports, *plus d'esprit que n'en avait jamais eu Taschereau*. Ce n'était pas en effet un homme savant, ni un profond po-

litique, mais ce n'était pas non plus un homme dépourvu d'intelligence, ni un homme cruel ou cupide comme la plupart des auteurs de nos révolutions. Les rapports dont il fut souvent l'intermédiaire entre Robespierre et Fouquet-Tainville ont fait penser qu'il avait été juré du tribunal révolutionnaire; mais nous ne l'avons trouvé sur aucune liste, et l'on sait qu'il a rendu service à beaucoup de gens compromis, qui plus tard, selon une de ses lettres autographes qui est sous nos yeux, ne lui ont pas donné des preuves de reconnaissance, lorsqu'ils auraient pu le faire. De ce nombre, nous citerons la famille Lagrange qu'il eut le bonheur de soustraire à l'échafaud. Il subit à l'âge de soixante-cinq ans, dans un cachot pestilentiel, une longue détention; et fut ensuite exilé pendant sept ans, sans autre interruption que celle du temps qu'exigea son transport d'un lieu à un autre! Et ce transport s'opérait chaque fois qu'on pouvait supposer qu'il commençait à se plaire dans l'endroit où on l'avait d'abord envoyé. Il ne recouvra la liberté qu'en 1812, et le premier usage qu'il en fit fut de publier, sous le titre d'*Ode à la vérité*, une attaque très-vive et certainement très-courageuse contre le gouvernement impérial, qui était alors tout-puissant. On doit penser qu'il ne dut son salut qu'à la médiocrité de ses vers et à l'obscurité dans laquelle il était tombé. Il s'arrangea assez bien en 1814 et surtout en 1815 de cette restauration des Bourbons qui, sous les auspices de Fouché et de Talleyrand (*voy.* ce nom dans ce volume), payait une pension à la sœur de Robespierre, à celle de Marat, et protégeait plus réellement, comme l'on sait, les hommes de ce parti que ses plus anciens défenseurs. Taschereau mourut du choléra à Paris, le 17 avril 1832. Ses publications sont : I. *Épître de Maximilien Robespierre aux enfers*, Paris, 1795, in-8°. II. *Le Gouvernement napoléonien, ode à la Vérité*, Paris, 1812, in-8°. III. *De la nécessité d'un rapprochement sincère et réciproque entre les républicains et les royalistes*, Paris, 1815, in-8°. IV. *Ode à la clémence politique et réciproque*, 1815; in 8°. M—dj.

TASSIN-*Montcourt* (Pierre-Augustin-Charles), né à Orléans vers 1770, de l'une des familles de cette ville les plus honorables, et qui a le plus souffert des calamités de la révolution, était, en septembre 1792, officier de la garde nationale, et fut un de ceux qui coururent avec le plus d'énergie, sous les ordres de Tascher, leur commandant (*voy.* ce mot dans ce volume), à empêcher que les murs d'Orléans ne fussent souillés par l'égorgement des prisonniers de la haute-cour, comme l'étaient dans le même moment ceux des prisons de Paris, à l'instigation de la trop fameuse commune, qui voulant que ces massacres s'étendissent sur tous les points, envoya des assassins dans divers endroits et plus particulièrement à Orléans (*voy. Léonard* Bourdon, LIX, 112 et Fournier, LXIV, 381). Mais on sait que ces misérables, n'ayant pas trouvé assez de complices dans cette ville, imaginèrent de transférer les prisonniers à Versailles, où il fut plus facile à leurs confrères de Paris de venir les assister dans cette horrible opération (*voy.* Brissac, 616). Cette résistance à des assassins dans un pareil temps doit à jamais honorer dans l'histoire la cité de Jeanne d'Arc, et surtout le commandant Tascher.

Mais les moteurs de tous ces crimes, et surtout Léonard Bourdon, ne le lui pardonnèrent pas. Ayant été nommé député à la Convention nationale par ce même département, il s'y fit envoyer comme représentant du peuple avec tout pouvoir, dans le mois de mars 1793, au moment où se manifestaient les premiers symptômes de l'insurrection vendéenne. On sait combien fut grande alors l'épouvante des hommes qui déjà avaient commis tant de crimes et qui ont ensuite appelé réaction ce qui n'en eût été que le trop juste châtiment. A cette époque, ils ne virent d'autres moyens de s'y soustraire que de porter eux-mêmes la terreur et la dévastation dans toutes les contrées dont ils avaient à redouter les vengeances. De là cet affreux régime de sang et d'épouvante qui a si long-temps désolé notre malheureuse patrie ! La mission de Bourdon n'avait d'autre objet en apparence que de presser la réquisition d'hommes qu'il ne s'agissait pas seulement de faire marcher contre les Vendéens, mais d'éloigner de ces contrées, de peur qu'ils ne fussent tentés de se réunir au drapeau royal. Comme il n'y avait encore aucune loi de réquisition ni de conscription, on conçoit que la terreur seule fut capable d'un pareil résultat dans le département du Loiret. Léonard était d'autant plus propre à remplir cette mission que, doué d'une férocité naturelle et qui l'avait fait surnommer *le Léopard*, il avait à exercer dans ce malheureux pays de terribles vengeances. Arrivé dans cette ville vers la fin de février 1793, il y forma plusieurs sociétés de clubistes, et se réunit avec eux dans une orgie, d'où étant sorti dans l'état d'ivresse le plus complet, il prétendit avoir été attaqué par une *bande d'aristocrates armés de poignards, qui avaient frappé de plusieurs coups le représentant du peuple*; ce qui forma la base d'un horrible complot contre la république. Quarante citoyens des plus respectables furent arrêtés et envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris, pour y être jugés. Au nombre de ces victimes fut Tassin-Montcourt, que, dans sa déposition le représentant du peuple, désigna particulièrement comme *le premier qui s'était offert à sa vue lorsqu'il fut attaqué, insulté sur la place de la commune*, déclarant même *qu'il l'avait fixé plus particulièrement que les autres...* Cette dénonciation était un véritable arrêt de mort; et ce fut en vain que Tassin nia toutes les circonstances d'un fait dont Bourdon était le seul témoin. Il fut condamné et exécuté le jour même (mai 1793) à sept heures du soir, ainsi que huit autres victimes du même complot. Cette affaire fit une vive impression partout et surtout à Orléans. Ce fut un des premiers faits de cet horrible système de terreur qui a si long-temps pesé sur la France. Il donna lieu dans la Convention nationale à de vives discussions, où Marat et Thuriot parlèrent avec fureur pour la condamnation et firent mettre Orléans en état de siége. Quelques jours auparavant une députation de cette ville, admise à la barre, avait déposé, dans la seule intention de sauver ces malheureux, une somme de 150,000 francs provenant d'une collecte par les habitants de toutes les classes, de toutes les opinions, qui s'intéressaient également aux prisonniers, et surtout à la famille Tassin. Le jour de la condamnation, qui fut aussi celui de l'exécution, les législateurs furent témoins du spectacle le plus déchi-

rant qu'ils eussent jamais pu voir; les pères, les femmes, les enfants des condamnés, à la barre, poussant des cris, des gémissements et demandant grâce!... Les sœurs de Léonard Bourdon elles-mêmes s'étaient réunies à cette lamentable députation, et ce ne furent pas elles qui répandirent le moins de larmes! Un de ces malheureux demandait à mourir pour son cousin, père de dix-neuf enfants, dont quatre étaient à la frontière combattant pour la république! Rien ne put fléchir les impitoyables législateurs! Après avoir entendu pendant une heure avec une cruelle impassibilité ces gémissements et ces pleurs, le député Gaston demanda froidement l'expulsion des pétitionnaires; et un impitoyable ordre du jour mit fin à cette scène déplorable! M—D j.

TATHAM (William), ancien colonel au service d'Amérique, puis surintendant général des chantiers de Londres, naquit en 1752 à Hutton, dans le comté de Cumberland, dont son père était recteur. Après avoir reçu une bonne éducation sous le quaker Ashburner, le jeune Tatham fut envoyé chercher fortune en Amérique, où il suivit quelque temps la carrière du commerce; mais à l'époque de la guerre de la révolution, il se joignit aux insurgés et fut nommé adjudant des forces militaires du nouveau district de Washington. En 1777, ses services furent récompensés par la place de quartier-maître au fort Williams sous le général Sévier, et la même année il fut un des commissaires nommés pour traiter avec les Indiens *Cherotres*. Après avoir servi dans divers emplois civils et militaires, il se décida à suivre la carrière du barreau, et fut reçu avocat en 1784. Deux ans après, il contribua à la fondation de la ville de Lemberton, dans la Caroline du Nord, et rendit de grands services dans cet État, en améliorant sa navigation intérieure. En 1787, il fut élu membre de la législature de la Caroline, et la même année lieutenant-colonel dans la division de Lafayette. L'année suivante il visita l'Angleterre, où il fut bien accueilli, malgré la part active qu'il avait prise à la guerre d'Amérique. En 1789 il retourna en Virginie, où il fut chargé de visiter les frontières du Midi et du Nord. Il publia ensuite, à Philadelphie, les détails de son expédition. En 1795, il se rendit en Espagne avec une mission qui avait pour but de terminer à l'amiable les discussions qui s'étaient élevées au sujet des limites de l'Amérique et des provinces espagnoles. Après être resté trois mois dans ce royaume, il reçut une invitation fort polie d'en sortir, et se rendit à Londres où il fut invité, en 1801, à se charger de la surintendance des chantiers de Wapping. L'année suivante il résigna cet emploi, et retourna en Virginie, où il mourut en 1820. Pendant son séjour en Angleterre Tatham avait publié: I. *Remarques sur les canaux intérieurs, le Petit système de navigation intérieure et les divers usages du plan incliné*, in-4°, 1798. II. *Économie politique de la navigation intérieure, de l'irrigation, des saignées, avec des réflexions sur la multiplication des ressources commerciales*, in-4°, 1799. III. *Communications sur l'agriculture et le commerce des États-Unis d'Amérique, comme supplément à un rapport fait par William Strichland*, in-8°, 1800. IV. Autre volume sur le même sujet, avec des observations sur le commerce de l'Espagne, in-8°, 1800. V. *Essai historique et*

pratique sur la culture et le commerce du tabac, in-8°, 1800. VI. *Remarques auxiliaires sur un essai sur les avantages comparés des bœufs pour le labourage en concurrence avec les chevaux*, in-8°, 1800. VII. *Irrigation nationale ou méthodes diverses d'arroser les prairies*, in-8°, 1801. Cet ouvrage a été traduit en 1803 sous ce titre : *Traité général d'irrigation, contenant diverses méthodes d'arroser les prés et les jardins, la manière de conduire la prairie pour la récolte du foin, avec les moyens d'augmenter ses revenus, en faisant usage de l'eau d'une manière utile à l'agriculture, au commerce et même aux besoins de la vie*, avec huit planches représentant diverses machines pour élever et conduire l'eau, 1 vol. in-8°. VIII *Rapport sur certains empêchements et obstacles dans la navigation de la Tamise*, in-8°, 1803. IX. *Navigation et conservation (conservancy) de la Tamise*, in-8°, 1803. Il a aussi inséré divers articles dans les magasins du mois, *monthly*, philosophiques et commerciaux. D—s—z.

TATTI (Jacques.) *Voy.* Sanvino. XL, 354.

TAUENTZIEN. — Wittemberg, (Frédéric-Boleslas-Cunnarinel, comte de), général prussien, né à Potzdam en 1766, était le fils d'un général d'infanterie qui s'était distingué dans la guerre de sept ans, notamment aux siéges de Breslaw, et de Schweidnitz. Après avoir fait ses études à Berlin, il entra comme porte-drapeau dans le corps des gendarmes en 1775, puis comme officier dans le régiment du prince Henri, qui en fit un de ses aides-de-camp, et l'emmena avec lui dans la guerre de la succession de Bavière en 1778. Resté ensuite sans activité comme ce prince dans la guerre de 1792 contre les Français, il fut envoyé l'année suivante à Saint-Pétersbourg, par son gendre Haugwitz (1) devenu premier ministre, afin d'y régler avec l'impératrice Catherine II le partage de la Pologne. C'était une mission difficile dans de pareilles circonstances, et Tauentzien eut beaucoup de peine à calmer les mécontentements que la retraite des Prussiens en Champagne avait causés au cabinet russe. Il y parvint cependant, et resta à Saint-Pétersbourg jusqu'à la mort de la czarine. Revenu à Berlin en 1796, il y fut nommé général-major et grand-croix de l'Aigle rouge. Ce fut dans cette position que le trouva la guerre de 1806, qui devait être si funeste à la Prusse. Chargé du commandement de l'avant garde, sous les ordres du prince de Hohenloe, il soutint avec beaucoup de valeur les premières attaques, et se distingua encore à la bataille d'Iéna, où il fut blessé assez grièvement pour être forcé de rester longtemps inactif. Ayant été créé lieutenant-général, il reprit les armes en 1813, et commanda le quatrième corps de l'armée prussienne à l'aile gauche, sous les ordres de Bulow. Attaqué le 23 août à Gros-Beeren, par le général Bertrand, il le repoussa; mais il fut lui-même repoussé quelques jours après à Leydà, puis à Dennevitz et à Dessau, où il soutint pendant plusieurs jours une lutte acharnée contre le maréchal Ney. S'étant ensuite emparé de Torgau et de Wittemberg, il força le général Lemarrois à évacuer la place de Magdebourg. Ces opérations firent beaucoup d'honneur au géné-

(1) Le comte Haugwitz avait épousé la fille du général Tauentzien.

ral Tauentzien, et son souverain l'en récompensa par le titre de comte avec le surnom de *Vittemberg* et la grande croix de l'ordre de 1er qu'il venait d'instituer. Suivant la règle, cette décoration ne peut être accordée qu'à un général en chef qui a gagné une bataille décisive, ou qui a pris ou défendu une place importante. En 1815, Tauentzien fut chargé de commander le 6me corps de l'armée prussienne, qui ne put entrer en France qu'à la fin d'août, et il le conduisit au fond de la Bretagne, où, se trouvant en présence de quelques troupes royalistes, il eut avec leurs chefs des rapports très honorables pour les uns et les autres, et fit ainsi ses adieux au général Desol-de-Grisolles : « Veuillez, mon « général, être l'interprète de tous « les sentiments d'admiration dont « je suis pénétré pour l'armée royale « du Morbihan (que, j'ose le dire, « l'Europe partage) près de MM. les « officiers avec lesquels je regrette « de n'avoir pas eu le bonheur de « faire connaissance, comme avec de « braves militaires, toujours guidés « par l'honneur et ne combattant « que pour la bonne cause et leur « souverain légitime. » Le comte de Tauentzien, fut ensuite chargé de différentes missions politiques à Londres, à Paris et à Hanovre, puis nommé général en chef du 3me corps de l'armée prussienne. Il mourut à Berlin le 20 février 1824. M DJ.

TAULÈS (Jean de), connu dans le monde sous le nom de *Chevalier*, sans que l'on sache précisément ce que furent son origine et ses moyens d'existence. Ce qui est sûr, c'est qu'il naquit en 1725, on ne sait dans quel lieu, et qu'il mourut en 1800 à Paris. Il entra fort jeune dans les gendarmes du roi, où il ne resta que peu de temps, et suivit ensuite comme secrétaire, M. de Beauteville qui fut envoyé de France à Genève en 1766. Il paraît que dès-lors Taulès avait écrit sur divers sujets, et que même il s'était mis en correspondance avec Voltaire. Arrivé dans le voisinage de Ferney, il s'empressa de reprendre cette correspondance qui roulait principalement sur le *siècle de Louis XIV*, sur le *testament politique du cardinal de Richelieu* et sur le *Masque de Fer*. Le chevalier de Taulès ne resta que peu de temps à Genève. Nommé capitaine de dragons en 1768, il fut envoyé trois ans plus tard en Pologne, afin d'y favoriser la cause de l'indépendance, que soutenait alors le ministère français. Mais il paraît que M. de Choiseul fut peu satisfait de ses opérations dans ce pays, car il ne tarda pas à l'y remplacer par Dumouriez. C'est alors que le mobile chevalier fut envoyé comme consul général de France en Syrie, où il ne resta également que très-peu de temps. Cependant il a raconté qu'en 1779 il y fut assiégé dans la ville de Seyde par trente mille Turcs, et qu'il y courut de grands dangers. Rappelé bientôt *pour cause de santé*, a-t-il dit, il vécut retiré dans la société de quelques gens de lettres, plus particulièrement de Thomas et de Marmontel. Il est probable que, sans adopter avec beaucoup d'ardeur les principes de la révolution, il s'en montra d'abord partisan, mais que bientôt il fut effrayé des dangers personnels qu'il pourrait y courir et qu'il se tint à l'écart. Il mourut à Paris, dans les derniers mois de 1800. Ses écrits publiés sont : I. *Anecdotes sur le roi de Prusse*, imprimé en 1796 sous le nom de Thomas, et dans les *Opuscules philosophiques*

et littéraires de cet auteur, à qui Taulès en avait confié le manuscrit. Mais Thomas avait trop de probité pour s'attribuer ainsi un ouvrage qui ne lui appartenait pas. C'est par un tort de son éditeur qu'il fut joint à ses œuvres. On y trouve une relation curieuse de la captivité du grand Frédéric et du supplice de son ami le jeune Katt. II. L'*Homme au Masque de fer*, mémoire historique où l'on réfute *les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, où l'on démontre qu'il fut une victime des Jésuites; suivi d'une correspondance inédite de M. de Taulès avec Voltaire, sur le siècle de Louis XIV, le testament du cardinal de Richelieu*, 1825 in-8°. De tous les récits fabuleux auxquels a donné lieu ce mystérieux personnage, celui-là n'est pas le moins remarquable ; et il est difficile de ne pas sourire de pitié lorsqu'il y est dit sérieusement qu'il n'était autre qu'un patriarche des Arméniens schismatiques qui fut enlevé par les Jésuites; opinion que Taulès soutient également dans un ouvrage posthume intitulé : III. *Du Masque de fer, ou Réfutation de l'ouvrage de Roux-Fasillac, intitulé Recherches historiques sur le Masque de fer, et réfutation de l'ouvrage de Delort qui n'est que le développement de Roux-Fasillac*, 1825, in-8°. (Voy. Lord Dower, LXII, 565.)

M.—DJ.

TAUNAY (Nicolas-Antoine), peintre, né à Paris, en 1768, se voua de bonne heure à la carrière des arts; et, pour s'y perfectionner, voyagea successivement en Suisse, en Italie et dans le nouveau monde. Nommé membre de l'Institut à sa création, en 1796, il en était un des doyens lorsqu'il mourut en 1830, peu de temps après son retour du Brésil, où, sur la foi de brillantes promesses, qui furent loin de se réaliser, il était allé avec toute sa famille, et d'où il revint après un trop long et malheureux séjour, ne rapportant, a dit son panégyriste, que *la représentation dans de magnifiques dessins des trésors naturels du nouveau monde*. Sa détresse, dans ces contrées lointaines, avait été si grande qu'il s'était vu obligé, ne pouvant y trouver des acheteurs pour ses productions, de les envoyer en France, où trois de ses tableaux, envoyés à ses amis, furent achetés par la Société d'encouragement des arts qu'avait fondée le duc de Berri. Revenu à Paris en 1829 avec son épouse, Taunay y mourut le 20 mars 1830. Ses obsèques se firent avec beaucoup de solennité et en présence d'un grand concours d'artistes. Son Eloge fut prononcé par le célèbre Gros et imprimé aux frais de l'Institut. « Passionné pour les beautés si variées « de la nature, a dit son panégyriste, « Taunay sut les traduire dans tou- « tes ses compositions... Dans l'un « de ces tableaux, dont l'un est tiré « de la touchante histoire de Tobie, « il a réuni le genre noble du Pous- « sin à la suave harmonie du Lor- « rain. » — Son fils, qui l'avait suivi au Brésil pour professer la sculpture, et qui est mort à Rio-Janeiro, le 7 mai 1824, était un sculpteur fort habile. Il a exécuté dans ce pays un buste très estimé du Camoëns. Les ouvrages les plus remarquables qu'il ait faits à Paris sont un buste de Ducis et une statue en pied du général Lasalle.

P.—s.

TAUPIN (le baron), général français, né à Paris en 1772, entra comme sous-officier en 1791 dans l'un des premiers bataillons de volontaires nationaux qui furent créés dans le

département de la Seine, et, après avoir fait aux armées du Nord et d'Allemagne toutes les campagnes des premières guerres, parvint au grade de colonel du 103e régiment d'infanterie, qu'il commandait en 1805 à la grande Armée sous les ordres de l'empereur. Ce fut à la tête de cette troupe qu'il se distingua particulièrement au premier combat que les Français soutinrent à Diernstein avec un seul corps d'armée (celui du duc de Trévise) contre l'armée russe tout entière, qui fut contrainte à la retraite. Le colonel Taupin ne déploya pas moins de valeur à Austerlitz sous les yeux de l'empereur, qui lui donna de sa main, sur le champ de bataille, la croix de commandant de la Légion-d'Honneur. Il fit avec la même distinction dans les années suivantes (1806 et 1807) la guerre contre la Prusse, et y mérita le grade de général de brigade. Étant alors passé en Espagne sous les ordres du maréchal Soult, il fut nommé général de division et fit en cette qualité les campagnes de Portugal et d'Andalousie, puis la malheureuse retraite de 1814, où il soutint encore dignement les armes de la France, à la bataille de Vittoria et à celle d'Orthez, enfin à Toulouse, où il devait mourir glorieusement le 11 avril, lorsque partout les armes étaient déposées et qu'à Paris la paix était solennellement proclamée dès le 1er du même mois. La question de savoir si les chefs des deux armées en étaient prévenus a donné lieu à beaucoup de controverses, et nous n'oserions prononcer sur ce point avant de l'avoir bien examinée, comme nous nous proposons de le faire pour les notices SOULT et WELLINGTON auxquelles elle appartient essentiellement. Ce qui n'est que trop réel, c'est que le brave Taupin périt victime de cette déplorable erreur. Chargé par le maréchal Soult du commandement d'un corps d'infanterie (environ trois mille hommes) destiné à garder plusieurs redoutes dans la position du Lers, il avait été attaqué par un corps anglais de beaucoup supérieur, et s'était laissé emporter par son ardeur naturelle en sortant des retranchements où il était chargé de se défendre. Il repoussa d'abord cette première attaque, mais bientôt entouré et accablé par le nombre, il fut frappé mortellement d'une balle, de la dernière peut-être qui ait été tirée dans cette guerre si longue, où il avait si longtemps combattu, et qui était terminée depuis dix jours! M—D j.

TAVEAU (LOUIS JOSEPH) était, avant la révolution de 1789, un habitant de la basse Normandie fort paisible et fort estimé. Il en adopta les principes avec une ardeur dont on ne le soupçonnait pas capable, et fut nommé en conséquence député à la Convention nationale en 1792 par le département du Calvados. Dans le procès du roi, il se prononça pour l'appel au peuple, puis, par un retour funeste, il vota en ces termes sur la peine à infliger. « Nous « avons déclaré à l'unanimité Louis « convaincu du crime de haute tra- « hison. Ce crime mérite la mort; « mais après l'avoir prononcée, gar- « dons-le comme otage et suspen- « dons l'exécution jusqu'au moment « où les ennemis tenteraient une « invasion sur notre territoire. Mon « opinion n'a de force que parce « qu'elle est indivisible (1). » Dé-

(1) Par une des bizarreries du ministère de 1816 qui avait présenté la loi d'amnistie, les votes de cette espèce qui étaient formellement indivisibles et qui pouvaient réellement n'avoir eu d'autre but que de ga-

puis ce moment Taveau se montra fort modéré, et nous savons que plus d'une fois il se repentit d'avoir ainsi voté. Le 2 décembre 1794 il parla contre les commissions exécutives, dont il demanda la suppression, les accusant de dilapidation, et d'être organisées *monarchiquement*. Garat ayant ensuite été attaqué par André Dumont sur sa participation aux massacres de septembre 1792, il repoussa par les mêmes motifs des plaintes de ce genre dirigées contre Robert Lindet. Il se plaignit ensuite du mauvais esprit des tribunes, qu'il dit être inspirées par des *intrigants royalistes*. Compromis quelques jours après dans la correspondance de l'agent royaliste Lemaître, il s'en inquiéta peu, et pour lui cette affaire n'eut point de suite. Après la session conventionnelle il refusa d'être député de Saint-Domingue et fut nommé messager d'Etat au Tribunat, puis au Corps législatif après la suppression de ce corps. Il occupait encore cet emploi en 1816, lorsqu'il fut exilé par suite de la loi contre les régicides. Il était mort dans l'étranger lorsque la révolution de 1830 lui eût permis de rentrer en France.—TAVEAU (*Philippe-Thomas-Jacquemin*) ecclésiastique aussi distingué par son savoir que par sa piété, était, avant la révolution de 1789, abbé d'Héberville en Normandie. Il entra ensuite dans la carrière de l'enseignement et fut avec son confrère Picard l'un des directeurs du collége du Hâvre, puis député par le clergé de cette ville à l'assemblée générale qui se tint à Caudebec. Forcé de s'expatrier par suite de la persécution révolutionnaire, il se réfugia en Angleterre où il fut chargé de plusieurs éducations particulières, et mourut le 19 avril 1798 à Chichester, dans le comté de Sussex, exilé comme le conventionnel avec lequel il n'avait, au reste, de commun que le nom et la contrée où il était né. L'abbé Taveau a publié: I. *L'Abeille, ou Lettres à une pieuse citoyenne*, 1794, 1796, in-8. II. *Compendium des règles et délicatesses de la langue française*, 1797, in-8, imprimé en Angleterre. III. *Règles générales sur la prononciation française*, 1798, ibid. M.—DJ.

TAVIEL (le baron) lieutenant-général d'artillerie, né à Saint-Omer en 1767, se destina de bonne heure à la carrière des armes et fit ses premières études à l'école de Brienne, où il fut le condisciple de Napoléon. Nommé lieutenant en 1782, il était capitaine quand la révolution commença et fit en cette qualité les premières campagnes de ce temps-là, dans les armées du Nord et du Rhin. Devenu chef de bataillon, il commanda l'artillerie d'un corps d'armée dans les campagnes d'Espagne et de Portugal en 1809 et 1810. Etant passé à la grande armée l'année suivante, il commanda l'artillerie du 4e corps dans la malheureuse

---

gner du temps et par là de sauver le malheureux roi, semblaient devoir être exceptés de l'exil, et tous ceux qui se trouvaient dans ce cas réclamèrent vivement à cet égard. De Sèze fut consulté; et l'on ne peut nier qu'aucun avis, sur une pareille question, ne fût moins récusable que celui de l'illustre défenseur. Il déclara positivement que la loi d'exil ne leur était point applicable. Nous avons eu l'occasion d'en causer avec lui à cette époque, et de l'entendre s'exprimer sur cela d'une manière très énergique. Mais rien ne put faire revenir de leur décision les ministres de Louis XVIII, qui, accusant le parti royaliste des rigueurs de cette loi, semblaient vouloir se servir de ce moyen pour le dépopulariser, à peu près comme dans le même temps, pour faire croire à la terreur de 1816, ils envoyaient à l'échafaud le malheureux Plaignières (voy. Plaignières, LXXVII).

campagne de Russie, puis aux batailles de Leipzig, de Lutzen et de Bautzen en 1813. Dans la campagne des Cents-Jours en 1815, il eut le commandement du siége de Belfort. Mis à la retraite sous le gouvernement de la restauration, par le ministre de la guerre de Clermont-Tonnerre, il fut replacé dans le cadre de réserve après la révolution de 1830, mais jouit peu de cet avantage, étant mort dans le mois de décembre 1831. M—D j.

TAXIS. *Voyez* Tour, XLVI, 348.

TAYLOR (James), célèbre mécanicien, né à Cumnoch, en 1757, s'occupa, dès sa jeunesse, des moyens d'utiliser pour tous les moyens de transport et surtout pour la navigation, le puissant véhicule de la vapeur. Ses premiers essais datent de 1788, et précèdent par conséquent, de plusieurs années ceux de Fulton (voy. ce nom XVI, 172). Ce fut en 1788 que, conjointement avec Miller, Taylor fit sur le lac Dalswinton, la première expérience des bateaux à vapeur. Cet essai ayant réussi, il le renouvela l'année suivante sur le canal de Forth et de Clyde, en faisant usage cette fois d'un bâtiment et d'une machine de plus grande dimension. Cette seconde expérience fut également couronnée de succès, le bateau employé en cette occasion, ayant fait sept milles à l'heure; mais comme il arriva plus tard à Fulton et comme il arrive trop souvent aux premiers auteurs des inventions les plus utiles, le manque d'argent ou de protecteurs assez puissants l'arrêta au début de sa carrière, et il mourut presque ignoré à Cumnoch, le 18 septembre 1825, lorsque Fulton et Bell avaient déjà recueilli une grande partie des honneurs et des avantages de ses longs travaux. M.Dj.

TCHERBATOFF (*Voy.* Chtcherbatov, au *Suppl.* LXI, 69).

TCHÉREPANOF (Nicéphore), professeur d'histoire et de géographie à l'université de Moscou, était né à Wiatka en 1762 et mourut en 1823 à Moscou, après avoir consacré à l'enseignement sa vie tout entière, et rempli des missions scientifiques d'une haute importance. Il avait publié en langue russe : I. *Description des peuples du monde les plus célèbres* par leur origine, leur propagation et leur langue. Moscou, 1798, 1 vol. in-8°. II. *Atlas de géographie ancienne*, traduit du français. III. *Histoire universelle, ancienne et moderne*, traduit de l'allemand de Schraek. IV. *Histoire universelle, à l'usage de l'institut de Sainte-Catherine*, traduit du français, Moscou, 1812, in-8°. G—Y.

TCHGHELOVSKI (le major), l'un des exemples de longévité les plus remarquables qu'offre notre siècle. Né en 1737, il entra au service comme enseigne en 1762, dans l'année où Catherine II commença de régner, et fit en Allemagne les campagnes de la guerre de sept ans contre les Prussiens. Il accompagna ensuite le prince Dolgorouki dans la conquête de la Crimee, où il fut fait prisonnier par les Turcs et emmené comme galérien dans l'Archipel, où il resta quatre ans avant d'être racheté. Revenu dans sa patrie, il y obtint le grade de lieutenant et accompagna l'impératrice dans le fameux voyage en Tauride, qui fut le premier pas de la Russie, comme le disait Catherine elle-même, sur la route de Byzance. Jeune encore, doué d'une belle figure, et danseur habile, il fixa sur lui durant un bal les regards charmés de l'impératrice, qui lui donna en souvenir une tabatière d'or; mais

des fêtes d'un autre genre l'appelèrent bientôt vers le Danube, où l'aigle noire luttait contre le croissant. Là, s'étant signalé par sa bravoure à la prise d'Otchakof, il fut fait capitaine, et obtint un sabre d'honneur. Il revint à la cour, où sa beauté et ses manières distinguées lui valurent les faveurs de plusieurs grandes dames, et surtout d'une princesse polonaise dont Potemkin était amoureux. Il s'attira ainsi l'aversion du puissant ministre, qui, sous prétexte d'une négligence dans ses devoirs militaires, le fit un jour dégrader et l'expédia chargé de chaînes en Sibérie, où le malheureux Tchérepatof resta oublié jusqu'en 1842, malgré de nombreuses réclamations. Étant parvenu à cette époque à intéresser le czar Nicolas en sa faveur, il fut rendu à la liberté et réintégré dans le grade de capitaine. Désirant alors exprimer personnellement sa reconnaissance à son libérateur, il se mit en route et arriva à Pétersbourg en 1843, accompagné et soutenu par un de ses fils. L'empereur lui accorda plusieurs audiences et le présenta à l'impératrice et à ses enfants, qui s'entretinrent longuement avec le centenaire des mœurs de l'ancien régime russe. Puis le czar le promut au grade de major, et lui accorda son traitement arriéré. Enfin, comblé de présents par la famille impériale et tous les courtisans, l'heureux vieillard s'en retourna à Irkoustsk, capitale de la Sibérie, où il avait vécu cinquante-deux ans prisonnier, où il avait laissé une famille nombreuse, et dont il ne pouvait plus se séparer. Il y vécut encore plusieurs années entouré d'amis et de parents qui le chérissaient. Z.

TCHIAMTCHIAN ou **CHIAMCIAN** (Michel), historien arménien, né à Constantinople en 1738, était destiné à la profession de joaillier, et ne put s'adonner qu'un peu tard à la culture des lettres. Il ne fut, en conséquence, admis qu'avec beaucoup de peine dans la congrégation arménienne établie à Venise. Mais l'ardeur et les dispositions dont il était doué lui firent réparer le temps perdu, surtout dans l'étude de l'arménien que bientôt il fut chargé d'enseigner lui-même. Cependant il ne savait pas le latin, et cette lacune dans son éducation lui fut toujours très-fâcheuse. Après un séjour de quarante ans dans la communauté des Micheteristes de Venise, qui l'avait adopté, il y éprouva quelques désagréments et se vit obligé de retourner à Constantinople, où il vécut encore vingt-cinq ans, et où il est mort le 30 novembre 1823. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire d'Arménie*, écrite en langue arménienne, qu'il publia en 1784, 1786, 3 vol. in-4° de plus de mille pages chacun. Bien que ce soit une compilation un peu diffuse et dans laquelle Tchiamtchian a été aidé par beaucoup de collaborateurs, il y manque des parties essentielles, surtout dans l'histoire. C'est néanmoins une production utile et qui offre sur les traditions asiatiques des renseignements jusqu'alors ignorés. Il en a été publié un abrégé à Venise en 1811 in-8°. Ce qui est relatif à la dynastie des Roupiniens a été donné par l'abbé Sestini dans sa correspondance numismatique publiée à Venise en 1779. On a encore de Tchiamtchiau : I. un *Commentaire sur les psaumes*, en 10 vol. in 8°. II. *Grammaire arménienne*, Venise, 1779, in-4°. III. Un grand nombre de livres sur la théologie ou des matières ascétiques. Le *Journal asiatique*, 4e ann., contient sur le père Tchiamt-

chian une notice de laquelle nous avons extrait ces détails.

M—Dj.

TCHISTIAKOF (Maxime), mécanicien russe, né dans le gouvernement de Perme vers 1760, n'était qu'un simple paysan de cette contrée. Il annonça dès sa plus tendre jeunesse un goût décidé pour les sciences mécaniques, s'attacha surtout à la construction des serrures, des soufflets de forge et de tous les instruments du même genre. Un mariage qu'il contracta à l'âge de dix-sept ans, avec la fille d'un serrurier, ne fit qu'accroître son désir de se distinguer par quelque invention dans l'horlogerie. Après avoir pris des leçons de Stipan-Sabakin, horloger attaché aux fabriques de M. Démidoff, et s'être pénétré de tous les principes de son art, il fit successivement plusieurs modèles en bois, un tour en fer et différentes autres machines, afin d'accélérer la confection des horloges qu'on lui commandait de tous côtés. Il se procura ainsi tous les instruments nécessaires, et, en 1809, M. Hermès, gouverneur civil de Perme, le désigna pour avoir soin de l'horloge du tribunal de cette ville. L'esprit toujours occupé de nouvelles découvertes, à peine eut-il entendu parler de l'invention des kaleidoscopes, qu'il se mit à l'ouvrage, et en fabriqua sans le secours d'aucun maître une quantité considérable, qu'il vendit à raison d'un rouble et au-dessous. C'est à lui qu'on dut le perfectionnement des machines et décorations au théâtre de la ville de Perme. En 1821, M. Mamouischef, directeur de la mine impériale de Blagdodat, lui ayant confié deux jeunes garçons, pour apprendre l'art de l'horlogerie, il en fit en peu de temps de très-habiles ouvriers. Tchistiakof mourut à Perme vers 1830.

Z.

TCHITCHAKOFF (l'amiral), général russe, né vers 1750, entra fort jeune dans la marine, sans pour cela renoncer au service de terre, et fit ses premières armes dans la Baltique contre les Suédois, dans la guerre où Gustave III, avec de faibles moyens, obtint de grands succès et porta ses armes victorieuses jusqu'aux portes de Saint-Pétersbourg. Tchitchakoff y eut beaucoup de part, et, après la mort de ce prince, il commanda encore long-temps avec succès une flotte russe dans la Baltique. Lorsque toutes les opérations de guerre maritime cessèrent de ce côté, Tchitchakoff passa dans l'armée de terre, et il ne déploya pas moins de valeur dans les guerres d'Allemagne. En 1812, il commanda une division de l'armée du Danube, sous les ordres de Koutousoff (*voy.* ce nom, t. XXII, 558), qu'il remplaça après la paix de Bucharest, venue si à propos pour rendre cette armée disponible contre l'invasion de l'armée française. Tchitchakoff fut chargé de la conduire en Lithuanie, où il arriva au moment où Napoléon, ne conduisant plus que des débris, manquait de tout et n'avait même plus d'artillerie ni d'équipages de pont, abandonnés sur la route, faute de chevaux qui pussent les traîner. C'est ainsi qu'il allait être forcé de traverser plusieurs fleuves, entouré par trois armées ennemies dont une seule était plus forte que la sienne, et qui pouvaient à chaque instant se réunir pour l'accabler. Ce fut dans cette position qu'il conserva tout le calme, toute la présence d'esprit qu'exigeaient tant de périls. C'est certainement le plus beau moment de sa vie militaire. Déjà ses

Google

plus fidèles serviteurs tremblaient pour sa destinée et parlaient à côté de lui de capitulation, de prison d'État; lui-même prononça à plusieurs reprises le nom de Pultawa, avec lequel sa position avait tant de ressemblance... Mais, avec cette triste pensée, il n'oublia pas un seul des moyens qui lui restaient. Pour lui, ce qu'il y avait de plus funeste était de tomber dans les mains de ses ennemis. Voulant éviter à tout prix un pareil sort, il songea surtout à tout ce qui pouvait tromper Tchitchakoff, qui, posté sur la rive droite de la Bérésina, après avoir détruit le pont de Borisow, n'était occupé que de surveiller tous les passages qui pouvaient encore rester à l'armée française. Napoléon le devina sans peine, et ayant vu au premier coup d'œil que pour lui il n'y avait pas d'autre ressource que de construire un pont devant le village de Wesselovo, il employa tous les moyens de le tromper par de fausses démonstrations, et parvint à lui persuader que c'était au-dessous de Borisow qu'il allait tenter le passage. Le général russe porta alors toutes ses forces sur ce point, tandis que le pont se construisait réellement, avec des efforts inouïs, devant le village de Wesselovo (*voy.* NAPOLÉON, t. LXV), et déjà ce frêle édifice s'était écroulé jusqu'à trois fois, et chaque fois il avait été relevé avec de nouveaux efforts. Déjà le corps des ducs de Bellune et de Reggio avaient traversé le fleuve et marchaient contre lui, quand il reconnut son erreur. Mais il n'était plus temps; sa troupe fut défaite, et Napoléon, s'étant lui-même porté sur la rive droite, échappa à l'un des plus grands périls qu'il ait courus en sa vie. Tchitchakoff a dit, pour se disculper, qu'il n'avait reçu de Kontousoff que des ordres incohérents et contradictoires, ce qui est assez probable, puisque le général en chef n'attendait de succès que du froid, de la gelée; et que d'ailleurs il ne pardonnait pas à Tchitchakoff de l'avoir remplacé dans le commandement de l'armée du Danube. Ce dernier n'essuya d'ailleurs aucune disgrâce après cet événement, et il eut encore une grande part aux succès si faciles de l'armée russe dans la retraite, puis dans les campagnes de Saxe et de France, en 1813 et 1814. Il ne quitta le service que quelques années plus tard, à cause de son âge avancé, et mourut vers 1830. M—Dj.

TEDALDI-FORES (CHARLES), l'un des poètes italiens les plus distingués de notre époque, était né à Crémone, le 8 octobre 1793, dans une famille dépourvue de biens. Ayant eu le bonheur d'être adopté, à sa naissance, par le jésuite *André Fores*, aussi distingué par son savoir que par ses rares vertus, il reçut une très-bonne éducation. André Fores était un de ces religieux qui, lors de la destruction de leur ordre, en Espagne et en Portugal, furent déportés et si inhumainement jetés sur les rivages de l'Italie. Arrivé à Crémone, Fores ne possédait au monde que sa soutane et son bréviaire. Lorsqu'il mourut, en 1817, il laissa au jeune Tedaldi, auquel il fit prendre son nom, une fortune honorable acquise par ses travaux et ses économies. Il joignait à un esprit fin, persuasif, à une parfaite connaissance des hommes et des affaires, l'étude des sciences qu'il avait long-temps professées; et il se plut à employer toutes ses facultés pour former le cœur et développer l'intelligence de l'enfant qu'il avait vu naître dans sa maison; car

il avait recueilli le père et la mère de Tedaldi. Plein de reconnaissance pour son père adoptif, l'enfant répondit à ses bienfaits par des efforts soutenus pour s'en rendre digne. Il égala ses espérances par ses progrès dans les lettres, et les dépassa même par le développement d'une âme élevée, par une sensibilité profonde, par une pureté de sentiments moraux et une rigidité de principes, une richesse d'imagination qui préparèrent en lui les germes d'un poète et, ce qui était mieux encore, d'un véritable homme de bien, d'un homme qui fut béni et estimé de tous ceux qui le connurent. Cependant l'abbé Fores ne garda pas toujours son élève sous ses yeux; il l'envoya d'abord dans un collége de Bavière, où le jeune homme se livra peut-être trop aux impressions de l'imagination rêveuse des Allemands, dont il apprit la langue. Il passa ensuite à l'université de Bologne, où il fut reçu docteur en droit. En 1814 il alla étudier la jurisprudence à Milan. Ce fut durant ce séjour de deux ans qu'il fit dans cette capitale, que le jeune poète abandonna complétement l'étude des lois, afin de se livrer à son goût décidé pour les vers. Il débuta par *Canace*, qui fit à peine pressentir ce qu'il pouvait faire plus tard; mais cette tragédie fut suivie de plusieurs poëmes, dans lesquels on le vit déployer en même temps beaucoup de goût, de l'harmonie, une grande connaissance des anciens, et surtout une profonde sensibilité. Le premier de ces poëmes, *Alla gratitudine*, était l'expression de sa reconnaissance envers le digne religieux, son bienfaiteur, qui se faisait appeler son oncle. Ce ne fut cependant que quelques années plus tard, qu'on vit progressivement Carlo Tedaldi s'élever dans les tragédies de *Bondelmonte*, de *Beatrice Tenda* et de *Fieschi e Doria*, de manière à promettre, pour un avenir qu'il n'a pas atteint, plus de talents et de succès encore. Puisant des inspirations dans l'histoire de sa patrie, qu'il avait étudiée en antiquaire et en poète, à l'aide d'une vaste érudition, mais bien plus encore à l'aide d'une âme tendre, élevée, enthousiaste, il se proposait non-seulement de faire revivre les scènes diverses de l'antique Italie, d'être un peintre fidèle des mœurs et des temps qui ne sont plus, mais de nous les faire comprendre en pénétrant l'esprit de ses lecteurs par des émotions, des sentiments profonds, qui, dans le cœur humain, sont toujours les mêmes. Il s'attacha également au système appelé *romantique*, qui n'est pas aussi étranger à l'Italie qu'à la France, puisque des chefs de cette école prétendent trouver leurs premiers modèles dans le Dante, l'Arioste et même le Tasse. Moins aigris par la controverse, ils se sont moins jetés dans les extrêmes, et ne sont jamais tombés dans la bizarrerie. Tedaldi-Fores se dégagea non-seulement de la rigueur des unités, importée de France en Italie, et exagérée par Alfiéri, mais il n'adopta, il ne copia aucun modèle étranger, quoiqu'on trouve dans sa manière des rapports frappants avec celle de Schiller. Dans *Bondelmonte*, il peignit l'antique et austère liberté de Florence au temps de ses premiers troubles civils; dans *Beatrice Tenda*, il mit sous nos yeux la cour soupçonneuse et sombre du duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, qui courbait sous le joug du pouvoir absolu les factions lombardes et les condottiéri de l'Italie; dans les *Fieschi e Doria*, il

représente l'aristocratie hautaine, intrigante et voluptueuse de Gêne, lorsque les vertus avaient disparu de cette république, mais lorsque la grandeur de caractère y brillait encore. Et, dans chacune de ces tragédies, Tedaldi-Fores créa des caractères de femmes, avec cette pureté, cette délicatesse, vrai feu sacré des vestales, que ces êtres privilégiés conservent sur la terre, dans le temps même où nos passions et nos crimes travaillent à dégrader l'espèce humaine. Le succès de ces tragédies fut contesté; on devait s'y attendre, d'après la controverse littéraire à laquelle ils se rattachaient: ils suffirent cependant pour fixer sur lui les regards des hommes qui honorent le plus l'Italie. Il s'était entre autres uni d'une tendre amitié à Manzoni, et ce fut pour revoir ce poète, ce romancier illustre, qu'il vint à Milan, à la fin de décembre 1829. Son imagination y fut frappée de ce qu'on lui raconta sur la mort récente, à l'auberge, d'un philosophe, d'un philantrohpe, de Dumont qu'il aimait sans le connaître personnellement. Il se fit conduire au lieu où les gens de l'auberge l'assurérent qu'il était enseveli. C'était une erreur; le corps de Dumont avait été ramené à Genève. Etonné de n'y point voir de pierre sépulcrale, il ordonna qu'on lui préparât un monument, après avoir toutefois écrit à Genève pour s'assurer de l'agrément de la famille du philosophe genevois. Mais il n'eut pas le temps de recevoir la réponse à sa lettre; atteint lui-même à l'auberge, de la même maladie dont était mort celui qu'il regrettait, et soigné comme lui, loin de sa famille, par un seul ami, il mourut comme lui, de la gangrène dans les entrailles, à Milan, le 29 déc. 1829, et la pierre qu'il avait préparée pour Dumont le recouvrit bientôt lui-même. Sa mère, dont il faisait toute la gloire et l'espérance, seule entre ses parents, lui survécut de quelques années. S. S. I.

TEDENAT (Pierre). Savant mathématicien, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 6 avril 1746, fit ses études au collége de Rodez, et vint les achever à Paris. Entraîné par son goût pour les sciences exactes, il s'y livra d'une manière toute spéciale, et fit paraître quelques mémoires qui semblèrent lui donner des droits à l'Académie des sciences. Il y obtint même quelques voix dans plusieurs nominations, mais la révolution, qui amena la suppression de tous les corps savants, l'ayant forcé de quitter la France, il se réfugia en Allemagne, et il habita pendant deux ans la ville de Heidelberg, où il trouva quelques savants capables de l'apprécier, et qui le firent agréger à l'université de leur ville, célèbre depuis longtemps. Revenu à Paris lorsque les plus grands orages de la révolution furent passés, Tedenat y retrouva la plupart de ses anciens amis, et concourut avec eux à la création de l'École normale, où il fut nommé chef des conférences mathématiques, alors placées sous la direction des Laplace, des Lagrange, etc. Plus tard on l'appela à la chaire des mathématiques de Rodez, et ce fut pour cette école qu'il composa son *Cours élémentaire de mathématiques*, 4 vol. in-8°, dont la seconde édition est de 1801. Enfin il fut nommé associé non résidant de la quatrième classe de l'Institut; et, après avoir été successivement proviseur de lycée et recteur de l'académie de Nîmes, il reçut le titre de recteur honoraire avec sa pension, et

alla habiter Saint-Geniez, sa patrie, où il mourut en décembre 1832. Outre son *Cours élémentaire* indiqué ci-dessus, Tedenat avait publié : I. *Leçons de géométrie*, vol. in-8°. II. *Leçons élémentaires d'arithmétique et d'algèbre*, Rodez, 1799, in-8°. III. *Leçons élémentaires de mathématiques*, 2 vol. in-8°, 1821. IV. *Logique élémentaire*, Nîmes, 1818, in 8. V. *Précis de géométrie appliquée à l'arpentage*. Rodez, 1801, in-8°. VI. Plusieurs Mémoires insérés dans ceux de l'Institut et divers journaux scientifiques. M—DJ.

TEDESCHI (Antonio), littérateur vénitien du XVe siècle. Se trouvant à Florence en prison pour dettes, il employa les tristes loisirs que lui laissait sa captivité à faire passer en langue italienne le roman de Merlin. Cette *Historia divisa in VI libri* et accompagnée de *molte prophetie*, fut imprimée pour la première fois à Venise en 1480 in-folio et réimprimée à Florence en 1485. Elle reparut en 1507, en 1516, en 1529, en 1539, en 1554. Ces éditions multipliées sont une preuve sans réplique de la vogue éclatante qu'obtenaient les merveilleux récits relatifs au vieil enchanteur britannique. Les bibliographes italiens ont établi que l'honneur de cette version revenait à Tedeschi et non à un certain *messer Zorzi* que nomment les frontispices des éditions les plus anciennes. Elle fut exécutée sur des manuscrits, et il est digne de remarque que l'édition de Venise précéda de dix-huit ans la première édition française. Celle-ci sortit en 1498 des presses de Vérard à Paris, et la même année on imprimait à Burgos une histoire *del sabio Merlin, con sus profecias*, vol. in-fol. de 106 feuillets, devenu tellement rare qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire ; c'est celui que conserve la bibliothèque de Madrid. B—N—T.

TEELLINCK (Les), famille hollandaise qui s'est distinguée par son zèle ardent pour le calvinisme dont elle faisait profession. Nous ne dirons que quelques mots de chacun de ses quatre principaux membres, renvoyant aux *Mémoires littéraires* de l'abbé Paquot (V, 247 et suiv.) pour les titres des nombreux ouvrages dus à la plume des deux premiers. Ces ouvrages sont tous écrits en flamand. — Teellinck (*Evald*) naquit à Zierickzée, vers 1570. Il étudia la jurisprudence et se fit recevoir docteur en droit. En 1598 et en 1602 il fut bourguestre de sa ville natale. Nommé, le 22 novembre 1603, trésorier général de Zélande, il exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1629. Ses productions sont au nombre de 20, et portent la plupart des titres singuliers, comme : *Griffe de la bête, ou Marque évidente de l'Antechrist; Salamith, ou Bannière de la Paix; Amos, ou le Voyant d'Israël; Bileam* (Balaam), *ou le Papiste aveugle*, etc., etc. — Teellinck (*Guillaume*), frère d'Evald, né à Zierikzée, en 1580, s'appliqua à la théologie et au droit, vint prendre le bonnet de docteur en cette dernière faculté en 1603, à Poitiers ; voyagea ensuite tant en France qu'en Angleterre : puis, étant retourné en Zélande, s'exerça à la prédication, et, après avoir été ministre dans deux villages, le devint à Middelbourg, où il mourut le 8 avril 1629, la même année que son frère. Plus fécond encore que celui-ci, il a publié 57 ouvrages, et Paquot assure qu'il en avait fait environ 120 autres demeurés manuscrits. Plusieurs de ces productions imprimées sont, ainsi que

Digitized by Google

celles d'Evald, des déclamations violentes contre les catholiques, et elles se font aussi remarquer par des titres bizarres, tels que : *Baume de Gilead* (Galaad) *pour guérir la plaie de Sion; le Glaive vengeur qui plaide la cause de Dieu* (un glaive qui plaide!); *Amertume salutaire pour le chrétien friand; Étoile polaire de vraie piété; la Serpette de l'esprit*, etc., etc. Les portraits des deux frères ont été gravés, et ils ornent quelques volumes de leurs œuvres. — TEELLINCK (*Maximilien*), fils de Guillaume, vit le jour à Middelbourg, vers 1618. S'étant destiné au ministère, il l'exerça d'abord à Zierikzée, ensuite à Middelbourg, et mourut en cette ville l'an 1653. On n'a de lui que deux ouvrages, dont le second a pour titre : *Traité où l'on démontre qu'il n'est pas permis à un magistrat chrétien de souffrir, dans le ressort de sa juridiction, les superstitions et les idolâtries des papistes*. Amsterdam, 1648, in-12 (en flamand). Deux satires du célèbre poète Vondel sont dirigées contre ce livre séditieux.— TEELLINCK (*Jean*), autre fils de Guillaume, remplit les fonctions de ministre dans différentes Églises, et termina sa carrière à Leuwarde, en 1673. Il n'a laissé qu'un seul ouvrage en 3 part., in-12, intitulées : *Jésus-Christ, la Vigne féconde*, etc.— TEELLINCK (*Cornélie*), sur laquelle Paquot ne donne aucuns détails, appartenait à la famille des précédents. Cette dame est auteur d'une *Profession de foi* en flamand, imprimée pour la cinquième fois en 1625. B—l—u.

TEGRIMI (NICOLO), citoyen de Lucques, occupa dans sa patrie un rang distingué, et fut souvent chargé de missions diplomatiques importantes. Il mourut en 1527, laissant un ouvrage intéressant et d'une belle latinité. La *Vita Castruccii Castracani, ducis Lucensis*, imprimée pour la première fois à Modène en 1496, reparut à Paris en 1546. Muratori l'a comprise dans le t. XVI de son grand recueil des *Rerum italicarum scriptores*. Il en existe deux traductions italiennes, l'une de Giusto Compagni, *Lucca*, 1556, in-4°; l'autre de G. Dati, *Lucca*, 1742, in-4°. Cette dernière est accompagnée d'une préface qui réunit tous les renseignements épars relatifs à l'auteur, et de notes qui attestent une connaissance approfondie de l'histoire des républiques italiennes au moyen-âge. B—N—T.

TEIGNMOUTH (JOHN SHORE, baron), pair d'Irlande, président de la société anglaise de la Bible, descendait de l'ancienne famille de Shore, dans le comté de Derby, où il possédait les grands biens de ses ancêtres. Né le 8 octobre 1751, il se rendit de bonne heure dans l'Inde, et y entra au service de la compagnie. Il se lia intimement avec Hastings, et occupa plusieurs emplois importants. En 1786, il fut nommé membre du conseil suprême du fort William, dans le Bengale, et, en 1792, successeur du comte de Cornwallis, gouverneur général de l'Inde; place qu'il occupa jusqu'à la fin de mars 1798. Il avait depuis quelques années été créé baronnet, et le 24 octobre 1797, pair d'Irlande avec le titre de baron. Le baron Teignmouth était l'ami de cœur de sir William John, et il lui succéda dans la présidence de la société asiatique. Il prononça pendant l'exercice de ses fonctions un éloge de son prédécesseur qui fut imprimé avec quelques autres essais de sa composition, parfaitement écrits, dans les Mémoires de ce corps savant. Lord

Teignmouth institua, en 1803, la société anglaise et étrangère de la Bible, dont il a toujours défendu la cause avec une grande chaleur. Il fut ensuite un des commissaires pour les affaires de l'Inde, puis conseiller privé, et mourut en 1834. Il a publié : I. *Mémoires sur la vie, les écrits et la correspondance de sir William Jones*, in-4°, 1809. II. *OEuvres de sir William Jones, avec la vie de l'auteur*, 13 vol. in-8°, 1807. III. *Lettre au révérend Wordsworth, docteur en théologie, au sujet de la société de la Bible*, in-8°, 1810. IV. *Considérations sur les résultats de communiquer la connaissance du christianisme aux habitants de l'Inde*, in-8°, 1811. D—s—z.

TEIL (Bernard Du), et non Dutheil, avocat au parlement de Paris, vers le milieu du XVIIe siècle, s'est fait connaître par les traductions suivantes : I. *Des dix-neuf grandes Déclamations* (faussement attribuées à Quintilien). Paris, Loyson, 1658, in-4°. Nous n'avons en notre langue que cette version de ces pièces. II. de trois des principaux traités de chimie, ou plutôt d'alchimie de Glauber (*voy.* ce nom, XVII, 497), savoir : *Furni novi philosophici* (le reste du titre est en allemand comme tout l'ouvrage; il en est de même des deux autres); *Opus minerale*, etc.; *De medicinâ universali, sive auro potabili vero*, etc.; imprimées à Paris, en 1659, chacune en un vol. in-8°. La seconde a été réimprimée dans cette ville et à Bruxelles, en 1674. Pour leurs titres français, consultez le *Man. du libr.*, II, 416. (1) III. *Les vies des douze Césars*, par Suétone. Paris, 1661, in-4°; nouvelle édit.; Amsterdam, Louis et Dan. Elzevier, 1663, petit in-12. M. Brunet dit qu'il est fort douteux que ce vol., quoique passablement imprimé, l'ait été chez les Elzevier; il le croit une des productions des presses de Rouen. Le savant rédacteur de l'article Suétone (XLIV, 147) cite une 3e édit., Paris, 1670, in-12, et De Bure (*Bibliograph. instruct.*, n° 4941), en mentionne une 4e, Amsterdam, 1699, même format, la seule dont parlent La Harpe (préface de sa traduction de l'*Histoire des empereurs*) et Ferri de Saint-Constant (*Rudiments*, etc.). Ce dernier trouve la traduction de Du Teil remplie de contre-sens et d'expressions surannées. Elle n'en eut pas moins dans le temps beaucoup de succès, parce qu'elle était supérieure aux trois ou quatre précédentes. Vingt ans avant sa publication, on avait mis au jour une pièce de théâtre intitulée : *L'injustice punie* (ou la Virginie romaine); tragédie en 5 actes, par M. Du Teil (dédiée au duc de Saint-Simon). Paris, Ant. de Sommaville, 1641, in-4°. Cette pièce, qui est rare, et dans laquelle, suivant M. Paul Lacroix, on rencontre çà et là quelques beaux vers, serait-elle du traducteur de Suétone ou d'un de ses parents? Nous faisons la même question relativement à un vol. de poésies donné au public sous ce titre : *Recueil de diverses pièces du sieur Du Teil, consistant en poèmes, stances, sonnets, épigrammes, rondeaux, madrigals* (sic), *etc., avec un traité des règles de la poésie françoise, et de la manière de bien composer en vers sur divers sujets.* Paris, J.-B. Loyson, 1653, in-12.

(1) Les adeptes payaient assez cher autrefois ces versions de Du Teil. La *description des nouveaux fourneaux philosophiques*, etc, s'est vendue 29 fr. chez Gaignat.

Voici le jugement que M. Viollet-le-Duc porte de ce recueil, à la page 476 du Catalogue de sa Bibliothèque poétique (2) : « Ce petit volume, peu commun, est recherché de certains amateurs par la raison qui m'empêche de faire connaître ce qu'il contient de meilleur. Je ne sais ce que c'était que le sieur Du Teil; j'apprends par ses poésies qu'il avait été attaché à l'amiral duc de Brézé, et qu'il avait voyagé en Espagne. Il écrivait correctement et faisait assez bien les vers. Ses observations sur la poésie, fort abrégées, sont claires et judicieuses. » Que Bernard Du Teil soit l'auteur de la *Tragédie* et du *Recueil de diverses pièces*, ou que ces productions appartiennent à un ou à deux de ses parents ou homonymes, ces écrivains ne sont pas les premiers de leur nom qui aient essayé de cultiver les muses. L'abbé Goujet (*Biblioth. franç.*, XIV, 314) nomme un Jean Du Teil, de Tours, qui versifiait en 1603; et Lacroix du Maine un Honoré Du Teil, né à Manosque et florissant en 1581, lequel avait composé plusieurs sonnets, dont quelques-uns adressés à notre ancien bibliothécaire. Malgré les éloges que celui-ci leur donne, on voit, par les deux qui figurent à la fin de sa *Bibliothèque*, que le Provençal Du Teil avait vainement imploré

. . . . . la faveur de la muse aimable,
Pour façonner un vers bravement compassé;

elle ne l'avait pas *doué du savoir de bien dire*. B—L—U.

(2) En citant ce Catalogue à l'art. SELVE (LXXXII), on a, par distraction, renvoyé à un n° 1644 qui n'existe pas. Lisez : page 366. Le chiffre 1644, date de la publication du livre dont il s'agit en cet endroit, est lui-même une faute d'impression dans le catalogue : il fallait 1614.

TEISSIER (GUILLAUME-FERDINAND). *Voy.* TEYSSIER, dans ce volume.

TEISSIER (baron de *Margueritte*). *Voy.* MARGUERITTE, XXVII, 39).

TÉLÉKI. *Voy.* TÉKÉLI, XLV, 102, note 2.

TELLEZ (ÉLÉONORE), reine de Portugal, XLV, III. *Voy.* ÉLÉONORE TELLEZ, XIII, 9.

TEMPO (ANTONIO DA), littérateur italien, était juge à Padoue dans le XIVe siècle, comme l'apprend un petit livre, rare et curieux, qu'il avait composé dès 1332, et qui est intitulé : *De rithmis vulgaribus, videlicet de sonetis: de balatis: de cantionibus extensis : de rotondellis : de mandrialibus: de serventesiis, et de motibus confectis. Venetiis, per Simonem de Luere*, 20 *junii*, 1509, in-8°, goth. Cet ouvrage, dont Ginguené ne dit mot, est, à ce que l'on croit, le premier traité qui ait paru sur la poétique italienne. « Il est écrit en latin, mais les exemples sont en italien. Ces exemples sont fort nombreux, et on pourrait en extraire des pièces de vers très-singulières. Crescimbeni (*Istoria*, I, 19) a signalé la bizarrerie des *Sonetti* de ce poète, qui ne ressemblent en rien à ceux que d'autres poètes ont composés. Ce livre, qui n'a jamais été réimprimé et dans lequel les personnes qui s'occupent de l'ancienne poésie italienne trouveront à faire une ample moisson de faits curieux, contient des pièces *bilingues* (15-16), en français et en italien; à ce titre, il mérite l'attention des bibliophiles français. A la fin, il y a des acrostiches et d'autres compositions bizarres dans lesquelles un même mot appartient à deux vers qui se succèdent. Ceux qui étudient l'histoire de la musi-

que verront aussi dans ce livre l'explication d'un grand nombre de mots employés par les anciens musiciens. Pour plus de détails, consultez la note intéressante qui est jointe au n° 2949 du *Catalogue de la bibliothèque de M. L****. Paris, Silvestre et Jannet, 1847, in-8°. C'est de là que nous avons tiré ce qui précède. — Parmi les auteurs de ces étranges et barbares commentaires (*barbari e strani commenti*), pour nous servir des expressions de Gamba (1), qui souillèrent (*imbrattarono*) les éditions du *Canzoniere* de Pétrarque qui parurent à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, on remarque un Antonio dà Tempo. Ses annotations, souvent réimprimées, forment à elles seules le volume, qui, à ce qu'il paraît, se vendait séparément (2), de l'édition in-4° donnée en 1477 à Venise par *Gasparus de Siliprandis* (*voy.* le Manuel de M. Brunet). Ce commentateur est-il le même personnage que celui dont il vient d'être question? La parfaite ressemblance de nom et de prénom nous le ferait croire. L'auteur de l'espèce de poétique composée en 1332 était contemporain de Pétrarque et peut-être plus jeune que lui de deux ou trois années, ayant pu écrire son livre à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans. Il avait pu aussi voir l'illustre amant de Laure à Arqua ou à Padoue, et, soit qu'il lui ait survécu ou qu'il soit mort avant lui, rien n'empêche qu'il ait laissé des notes sur les œuvres italiennes du grand poète. B—L—U.

TÉNAÉ ou **TEINA**, roi d'Otahiti, est le premier souverain de cette île intéressante sur lequel on ait obtenu quelques détails précis, car les plus anciennes traditions n'ont conservé que le nom de Taaroamanahouni, l'un des ancêtres de la famille régnante, et elles rapportent seulement qu'il vivait en des temps reculés. Ténaé eut trois fils, Oamnio, Whappay ou Otey et Toutaha. Suivant l'usage antique, ce souverain perdit le pouvoir et son nom le jour de la naissance de son premier fils; plus tard Whappay eut en partage les districts du Nord et de l'Est appelés Téporionou; Toutaha devint chef d'Attahourou et Wahéadona; un de leurs parents gouverna la petite péninsule de Tacarabou, tandis que l'île entière reconnaissait l'autorité d'Oamnio, mari de la célèbre Obéréa. Ténaé porta le nom de Pomaré dans les dernières années de sa vie, mais il n'a point été placé sous ce nom dans la liste des rois, et Pomaré Ier ne fut que son petit-fils. Ténaé ne prit aucune part aux dissensions qui agitèrent les règnes de ses successeurs; on ne connaît pas d'une manière exacte l'époque de sa mort. B—V—E.

TENNEMANN (Guillaume-Amédée), philologue allemand, né en 1761, à Klenbrembach, près d'Erfurt, termina ses études à l'université d'Iéna où il devint lui-même un des professeurs les plus distingués. Réunissant de profondes connaissances à un esprit méditatif et scrutateur, il porta le flambeau d'une saine critique dans toutes les parties de la philosophie, spécialement celle des Grecs, et compléta, surpassa

(1) *Serie di testi di lingua*, art. *Petrarca*.

(2) C'est probablement ce second volume que Haym annonce comme un ouvrage entièrement distinct, sous le titre de *Commenti sopra i sonetti, canzoni e trionfi del Petrarca, composto per Antonio da Tempo*. Venise, 1477, in-4° (*Biblioteca italiana*, édition de Milan, in-8°, II, 63).

même les travaux de Brucker, de Tiedemann, de Lessing et de Wytembach, dont il avait été le disciple. Il répandit un nouveau jour sur la doctrine de Platon. La traduction qu'il donna de l'*Histoire comparée des sytèmes de philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines*, par de Gérando, et les notes dont il l'a accompagnée prouvent qu'il ne s'est pas livré à des préventions exclusives. On remarque surtout dans ses écrits une tendance éclectique et beaucoup de fidelité, d'exactitude dans l'exposition des opinions des philosophes qui ont été l'objet de ses recherches. Ses principaux ouvrages sont : I. *De quæstione : num sit subjectum aliquod animi, nobisque cognosci possit; accedunt quædam dubia contra Kantis sententiam*, Jéna, 1788, in 4°. II. *Doctrines et opinions des disciples de Socrate sur l'immortalité de l'âme*, ibid. 1791, in-8°.. III. *Système de la philosophie de Platon*, Leipzig, 1792-1795, in-fol., 4 vol. IV. *Traité du docteur Guenau sur l'entendement humain*. On préfère cette traduction à celle de Jacob. V. *Histoire de la philosophie*, Leipzig, 18 vol., 1798-1810, in-8°. Cet ouvrage, qui est le plus considérable de l'auteur, n'a pas été achevé. Il s'arrête au début de la philosophie scholastique. Tennemann est mort en 1823. Il fut un des collaborateurs de la *Gazette littéraire d'Iéna* et du répertoire de ce journal, publié par Ersch pour les années 1785-1800. — MM. Cousin et Viguier ont donné une traduction de son *Manuel de philosophie*, 2 vol. St—t.

TEPLOFF (Grégoire-Nicolaïevitch), savant russe, était sénateur, chevalier de Saint-Alexandre-Newsky, et membre de l'Académie des sciences. Né vers 1720, il fit ses premières études au séminaire fondé par le fameux Phéoplaine Provokowitch, archéologue de Novgorod, et fut ensuite instituteur, puis employé à l'Académie des sciences pour la rédaction du *Cabinet d'histoire naturelle*, s'appliquant de préférence à l'étude de la botanique, dont il reçut des leçons du célèbre professeur Auman. Nommé en 1741 membre adjoint de l'Académie, il donna bientôt lui-même des leçons de philosophie morale, puis fut chargé d'accompagner dans ses voyages, comme gouverneur, le jeune comte Razumowski, qui, plus tard, devait tenir un rang si distingué dans la diplomatie. Teploff acquit dans ces voyages, qui durèrent plusieurs années, des connaissances très-variées, et son illustre élève, qui y gagna beaucoup également, fut nommé à son retour président de l'Académie impériale des sciences. C'est sous ses auspices que Teploff, après avoir travaillé avec beaucoup d'activité à régler et coordonner toutes les parties de cet établissement, fut lui-même admis au nombre de ses membres honoraires. Il mourut le 30 mars 1779. Ses principaux ouvrages sont : I. *Notices concernant la philosophie en général*, 1 vol. in-8°, 1751. II. *Instructions à son fils*, 1 vol. Pétersbourg, 1751. III. *Recueil de diverses chansons, avec la musique à trois voix*. IV. *Méthode de plantes de diverses espèces étrangères de tabac dans la petite Russie*, ouvrage que l'impératrice Catherine II accueillit très-favorablement et dont elle fit distribuer un grand nombre d'exemplaires dans tout son empire. Teploff était encore un très-grand latiniste, et il a laissé dans ce genre plusieurs ouvrages qui n'ont pas été publiés,

entre autres une traduction latine des satires du prince Cantinier, dont il est question dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, ainsi qu'une géographie de l'empire russe. G—Y.

TERCIER (Claude-Augustin de) (1), né le 8 nov. 1752, à Philippeville. Sa famille était originaire du canton de Fribourg, en Suisse. Décidé à suivre, comme son père, la carrière militaire, C. de Tercier entra comme volontaire dans le régiment de Normandie en 1770. Nommé sous-lieutenant au régiment provincial de Lille, en 1771, il passa, vers la fin de l'année suivante, lieutenant dans le régiment de la Martinique, et s'embarqua sur la frégate *la Boussole*, commandée par le comte de Sillan. Arrivé dans cette colonie, dont le comte de Rozières était gouverneur, il y trouva pour colonel le comte de Sablonnet, qui s'occupait activement de l'organisation de son régiment tout nouvellement formé. Après deux ans de séjour au fort royal, Tercier fut nommé capitaine dans le même corps le 1er sept. 1774; et il convient loyalement, dans ses curieux mémoires autographes (2), qu'il fut redevable de cet avancement à la mort de plusieurs officiers causée par l'insalubrité du climat, et par le renvoi en France d'un certain nombre qui avaient pris parti dans une querelle survenue entre le lieutenant-colonel et le major. La guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre, dans le courant de 1778, l'arracha aux charmes de la vie créole à laquelle il dut de rencontrer quelque fois dans le monde la femme admirable qu'une étrange destinée devait porter sur le trône impérial de France. Ce ne fut pas sans regrets que le jeune officier la vit alors s'embarquer pour venir épouser en France le vicomte de Beauharnais, dont le père avait été gouverneur des îles du Vent. Les mémoires de Tercier renferment d'intéressants détails sur les événements militaires auxquels il prit part sous les ordres du comte d'Estaing et du marquis de Bouillé, tels que les siéges de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent et de la Grenade. Tout en rendant justice à la bravoure du comte d'Estaing, Tercier juge sévèrement sa conduite pendant ces différentes campagnes; tandis qu'il donne les plus grands éloges au marquis de Bouillé et à Lamotte-Piquet. « Ce brave marin, âgé de 70 ans, dit notre historien, avait encore l'activité et la témérité d'un jeune homme. Ennuyé de rester oisif dans le port, il se décida, en attendant l'arrivée d'une escadre qui lui était annoncée, à faire une croisière avec son escadrille; et je devais servir sur son vaisseau avec ma compagnie de grenadiers. L'ayant rencontré chez M. le marquis de Bouillé, je lui témoignai la satisfaction que j'avais d'être employé sur son bord. — Ah! ah! me dit-il, monsieur, c'est vous qui devez tenir garnison sur mon vaisseau? — Oui, général. — Eh bien, je vous donne ma parole que les b... ne me prendront pas. — J'en suis persuadé, général. — Oh! répliqua-t-il, c'est que je me ferai plutôt sauter que d'être leur prisonnier. Ainsi, voyez si cela vous convient. — Très-fort,

(1) Cet officier avait adopté pour nom de guerre celui d'*Adolphe*, que l'auteur de la courte notice qui lui a été consacrée dans la *Biographie des hommes vivants* (tome V, page 437) prit à tort pour son prénom.

(2) Ce manuscrit est composé de six parties formant un in-4° de 337 pages.

« général, lui répondis-je, puisque « j'aurai l'honneur de sauter avec « vous. Mais cette espérance ne se « réalisa pas, car ma destination fut « changée, et je montai à bord du « *Vengeur*, vaisseau de 64 canons. « Notre croisière dura six semaines, « et fit beaucoup de tort au com- « merce anglais. » Le récit de cette guerre maritime offre d'autant plus d'intérêt qu'il est entremêlé de réflexions politiques heureusement amenées. Ainsi, à propos d'un renfort de douze vaisseaux de ligne que le comte d'Estaing reçut après la prise de Saint-Vincent, Tercier ajoute : « Il lui arriva en même temps « plusieurs régiments, à la suite des- « quels se trouvaient différents sei- « gneurs de la cour qui rapportèrent « ensuite d'Amérique tous les prin- « cipes révolutionnaires qui depuis « ont bouleversé le monde. C'étaient « les Noailles, les Dillon, les La- « fayette, etc. » La paix de 1783 ramena Tercier dans sa famille. Ne voulant pas perdre le fruit de ses neuf années de service, il entra dans la maison du roi, et quand le licenciement de 1790 l'atteignit, il se dirigea vers Coblentz. C'est alors qu'arrivé à la fin de la première partie de ses mémoires, il s'écrie douloureusement : « Maintenant ma vie « va prendre une teinte plus sombre ; « les plaisirs, le bonheur et les senti- « ments affectueux ne seront plus hé- « las ! mon partage. » Juste appréciateur de toutes les médiocrités qui se pressaient autour des princes, il était loin de soupçonner que ses lettres passaient, à chaque courrier, des mains de sa tante dans celles de Louis XVI, par l'intermédiaire de M. Prieur, qui était attaché particulièrement à la chambre du malheureux monarque. Ainsi le neveu jouait, sans le savoir, le rôle de son oncle, qui, chargé par Louis XV de missions secrètes dans les cours étrangères, correspondait directement avec le roi à l'insu de ses ministres. Placé dans la légion de Damas, Tercier fit, comme officier, les campagnes de 1793, 1794 et 1795. Les vicissitudes plus ou moins dramatiques qu'il éprouva à cette époque de sa vie militaire tiennent nécessairement une large place dans les pages de l'histoire consacrées aux malheureux émigrés qui, refoulés de contrée en contrée, à la suite des armées étrangères, trouvèrent enfin quelque repos dans l'électorat de Hanovre. Mais ce repos ne fut pas de longue durée ; car, la funeste expédition de Quiberon ayant été résolue par le cabinet britannique, la légion de Damas et les autres corps d'émigrés furent transportés des rives de l'Elbe sur les côtes de la Bretagne, où Tercier, comme le jeune et malheureux Sombreuil, ne voulut pas quitter ses compagnons d'armes, malgré les avis d'un négociant anglais qu'il consulta au sujet du débarquement sur la presqu'île de Quiberon, et qui, avec son phlegme britannique, lui jeta ces paroles prophétiques à travers les fumées de sa pipe : *Itis a very bad expedition* (mauvaise expédition). « Les vents, qui fu- « rent contraires pendant la traver- « sée le long des côtes de Normandie, « ajoute le narrateur, semblaient « d'accord avec le triste présage de « l'Anglais, pour nous repousser « d'une terre qui devait bientôt nous « engloutir, et j'ai cru les entendre « nous soupirer ce vers Virgile :

Heu! fuge crudeles terras, fuge littus avarum.

En effet, au moment où la légion de Damas débarquait sur la plage de Quiberon, une attaque faite par le

comte d'Hervilly, avec plus de bravoure que de prudence, contre un ennemi fortement retranché fut le prélude des malheurs qui devaient suivre et que M. de Tercier, attribue à l'impéritie et à la fuite honteuse de Puisaye au moment le plus critique de cette affreuse journée, qui se termina par une capitulation que la convention ne voulut pas tenir. Dès que ce barbare décret fut rendu, les massacres juridiques commencèrent sous le commandement du général Le Moine, qui ne cessa de stimuler et d'accuser les lenteurs des huit commissions militaires établies à Aurai, à Vannes, à Quiberon et à Lorient. « Pourquoi perdre tant « de temps? disait-il aux juges. Vous « n'avez que trois questions à faire « aux *brigands* : leur âge, leur « pays, la cause de leur présence « *dans le rassemblement.* » Indignés du rôle qu'on voulait leur faire jouer, beaucoup d'officiers refusèrent de participer à ces prétendus jugements, et beaucoup de soldats hésitaient à les exécuter!... Tercier, près de voir arriver son tour, imagina une fable qui le sauva : ce fut de dire aux juges que, né dans le pays de Liége, où il faisait le commerce, ses affaires l'avaient forcé de s'embarquer à Hambourg sur la flotte anglaise, dans la persuasion qu'elle faisait voile pour la Belgique, et que, trompé par les Anglais, il s'était trouvé ainsi malgré lui dans le *rassemblement* de Quiberon. Ce récit, quoique assez mal conçu, fut soutenu avec tant de calme et de présence d'esprit qu'il réussit d'abord, et que Tercier fut transféré à Aurai, où ceux qui avaient obtenu des sursis devaient être jugés de nouveau. Mais Le Moine avait remplacé comme trop humain le président de la commission par un ancien procureur nommé Mallet, homme fin, adroit et rusé, qui justifia le mauvais vouloir de son général par les interrogations captieuses qu'il avait soin d'adresser aux prévenus. Il demanda à M. de Tercier un récit exact de toutes ses actions, année par année. Mais le prisonnier ne se laissa pas intimider, et, pendant deux heures que dura son interrogatoire, il répondit à toutes les questions avec tant de précision et de vraisemblance qu'il fut déclaré prisonnier de guerre et dut être transféré à Reims, pour y rester jusqu'à son échange. Malgré cette espèce d'acquittement, quelques dames d'Aurai, qui s'intéressaient vivement au sort des prisonniers, lui conseillèrent de ne pas aller à Rennes et de prendre la fuite aussitôt qu'il en trouverait l'occasion. En effet, arrivé à Vannes où résidait le général Lemoine, cet homme féroce s'emporta contre la décision des juges, et fit mettre en prison le soi-disant négociant belge, afin de faire reviser son jugement par un autre conseil de guerre. Mais quelques habitants de la ville s'étant intéressés au sort de M. de Tercier, il parvint à tromper la vigilance des soldats chargés de le garder, et, s'étant réfugié successivement dans deux maisons différentes, on le fit passer dans un village de la division royaliste commandée par Georges Cadoudal, avec lequel il se lia dans la suite d'une manière toute particulière. Tercier pensait alors à rejoindre l'escadre anglaise pour se réunir aux débris de la légion de Damas, quand des circonstances indépendantes de sa volonté, et dont les piquants détails sont consignés dans la quatrième partie de ses mé-

moires, l'entraînèrent au milieu des loyaux habitants du Maine et de l'Anjou. Simple volontaire au début de cette nouvelle carrière militaire, il obtint bientôt la confiance de ses compagnons d'armes. Nous ne le suivrons pas à travers les différentes phases de cette autre guerre, qui le mit de nouveau en contact avec le comte de Puisaye, auquel le gouvernement anglais avait conservé le commandement en chef des insurgés de la Bretagne, malgré le désastre de Quiberon, ou plutôt à cause de ce désastre, dont il avait été la principale cause, comme Tercier l'a fait connaître. En effet le cabinet de Londres, dans cette occasion comme toujours, jouait une double partie avec la révolution française. Ainsi, après avoir acheté pour six millions, livrés aux régicides de la Convention par l'intermédiaire du duc d'Orléans, la tête de Louis XVI, afin de venger les marchands anglais des pertes qu'ils éprouvèrent par l'émancipation des colonies américaines, ce cabinet machiavélique entretenait la guerre civile dans nos provinces de l'ouest, en y jetant alternativement des émigrés, des armes, des munitions, de l'or altéré, et même des ballots de faux assignats, comme nous l'apprennent les mémoires de Tercier, mais avec la pensée perfide de ne pas laisser les royalistes arriver à la complète réussite de leurs espérances. Un Bourbon pouvait seul déjouer cette funeste combinaison politique, si fatale à la cause royale; aussi Louis de Frotté, commandant les insurgés de la Normandie et du Bas-Maine, écrivait-il à M. de Tercier le 7 avril 1796 : « Si « les royalistes ne se réunissent pas « tous à un centre et sous une même « autorité, s'il ne nous vient pas un « prince, on ne peut répondre de « rien. » Mais le cabinet anglais ne voulut jamais consentir à en laisser pénétrer un dans les provinces insurgées. Ainsi, peu de mois après l'expédition de Quiberon, M. le comte d'Artois ne put jamais quitter les parages de l'Ile-Dieu, et plus tard encore on l'empêcha de se jeter au milieu des fidèles Bretons, malgré toutes les instances de l'héroïque Georges, comme nous avons été à même de le reconnaître par les lettres autographes du prince qui sont passées sous nos yeux. Se souvenant trop des révélations faites par Sombreuil à ses compagnons d'infortune avant d'aller à la mort, au sujet de l'étrange conduite tenue par M. de Puisaye, sur la plage de Quiberon, Tercier ne put se décider à servir de nouveau sous ses ordres; et il gagna le quartier général de Scepaux, qui commandait l'armée royale du Maine et de l'Anjou, heureux d'échapper ainsi à la vengeance de l'homme des Anglais, qui voulait le faire fusiller, sans autre forme de procès, comme séditieux et jetant l'alarme dans la Bretagne, parce qu'il avait fait connaître aux officiers de son état-major les dernières révolutions. D'après le plan qu'il s'est tracé dans ses mémoires, Tercier entre dans les plus grands détails sur la guerre civile à laquelle il prit part dans les années 1795, 1796, 1797 et 1798 comme chef de division sous MM. de Scépaux, de Rochecotte et de Bourmont. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, l'énergie de son caractère ne se démentit jamais. Ce caractère de fer, que rien ne put faire ployer, lui fit un grand nombre d'ennemis; mais il lui acquit d'un autre côté d'honorables témoignages, ceux surtout du loyal et courageux

Georges Cadoudal, qui, sachant apprécier ce que valait pour le parti royaliste une âme aussi vigoureusement trempée, ne manqua pas de l'appeler à Paris en 1803, afin de le faire concourir au complot dont il devait être victime. Arrêté comme la plupart des conjurés, Tercier fut enfermé au Temple, où sa détention se prolongea jusqu'à ce que Fouché, vaincu par les sollicitations d'un de ses anciens élèves, gentilhomme poitevin, qui s'intéressait vivement au chef de sa province, plaça le confident de Georges Cadoudal sous la surveillance de la municipalité d'Amiens, lieu de son domicile; et c'est là qu'il résida pendant toute la durée du gouvernement impérial. Les événements de 1814 et 1815 lui rendirent toute sa liberté. En 1820, il fut député par la ville d'Amiens pour assister au baptême du duc de Bordeaux. Nous pensons que ce fut toute sa participation au triomphe de la monarchie. Vainement il sollicita alors le grade de lieutenant-général, qu'il eût obtenu depuis long-temps et que le roi lui-même n'eût pas manqué de lui donner s'il eût servi sous les drapeaux de ses ennemis! Ce brave homme est mort en 1823, à Amiens, au sein de sa famille, qui garde précieusement, sans pouvoir les publier, parce que telle a été sa dernière volonté, les Mémoires où nous avons puisé les principaux faits de cette notice. « Ces feuilles, a-t-il dit « en terminant, ne sont pas destinées à l'impression; ceux qui les « liront verront qu'elles sont écrites « avec trop de vérité pour les livrer à la censure du public. Je me « ferais de nouveaux ennemis, parce« qu'on n'aime pas la vérité, surtout « quand elle blesse l'amour-propre. »

D—C—L.

TERENTIANUS MAURUS, poëte latin, vivait au commencement du second siècle de notre ère; il nous apprend lui-même qu'il était originaire de l'Afrique et contemporain du poëte lyrique Sulpice-Sévère. Il a laissé un poème intitulé : *De litteris, syllabis, pedibus et metris.* C'est une théorie de la métrique et de la prosodie romaine; on y trouve des renseignements utiles sur des points obscurs d'un sujet qui présente encore des difficultés sérieuses. L'édition princeps de cet ouvrage vit le jour à Milan, chez Ulrich Scinzenzeler, en 1497, petit in-folio. Elle est extrêmement rare, quoique réimprimée à Venise en 1503, et en 1533 à Paris. L. Santen avait entrepris de donner de Terentianus Maurus une édition critique, qui, interrompue par sa mort, fut achevée par D.-J. Lennep et publiée à Utrecht en 1825; elle forme un in-4° de près de 650 pages. Les critiques allemands ont reproché aux longs commentaires de Santen d'être trop prolixes et de ne pas toucher aux véritables difficultés du texte. Une édition nouvelle et moins étendue, publiée à Berlin en 1836, par C. Lachmann, a été, de la part de juges très-compétents, l'objet d'appréciations favorables. Le poème *De litteris* figure dans les recueils de Gutschins (*Grammaticæ lat. auctores*, pag. 2383-2450) et de Maittaire (*Corpus poet. latin.*, t. II, p. 1247 et suiv.). J.-F. Reinen a fait paraître à Lengon, en 1796, une *Commentatio de Terentiano Mauro.* — C'est par erreur qu'un article a été consacré au même personnage sous le nom de Maurus, tome LXXIII, page 337. Les deux notices doivent néanmoins être confrontées. B—N—T.

TEREROS (marquis de San-Christobal), seigneur mexicain, était fils

cadet du comte de Régla. La fortune de cette maison opulente était le résultat de l'exploitation du riche filon de la mine mexicaine près de Redmaca. Le comte de Régla fit construire à la Havane, à ses frais, en bois d'acajou et de cèdre (*cedrillæ*), deux vaisseaux de ligne de la première grandeur, dont il fit hommage au roi d'Espagne Charles III. Son fils, le marquis de San-Christobal, dont il est ici question, fut connu en France sous le nom de Tereros. Il préféra toujours l'instruction que lui procurait le séjour de Paris à une grande fortune dont il ne pouvait jouir qu'en résidant à Mexico même. Ce savant modeste se distingua en France par ses connaissances en physique et en physiologie, et il y mourut peu de temps avant la révolution de 1789. B—P.

TERNAUX (Guillaume-Louis), célèbre manufacturier, né à Sédan, en 1763, était fils d'un fabricant de draps qui, forcé de s'éloigner par des revers de fortune, l'avait chargé, à peine âgé de seize ans, de conduire sa fabrique. Quel que fût son peu d'expérience, il s'acquitta pendant plusieurs années de cette tâche difficile avec beaucoup d'intelligence, et réussit à rendre l'activité et la fortune à un établissement tombé dans le plus fâcheux discrédit. Plus tard, il a attribué ce succès à l'espèce d'oubli, de désuétude, dans lequel le gouvernement de ce temps-là avait laissé tomber l'institution des maîtrises ou jurandes, et à cause de cela il s'est toujours montré fort opposé à leur rétablissement. Ne voulant pas prononcer d'après un cas particulier sur une question aussi délicate, nous aimons mieux faire honneur à l'intelligence du jeune Ternaux des succès qu'il obtint dans cette occasion. Arrivé ainsi à la fortune par le mépris de quelques anciennes lois, il était tout naturel qu'il se montrât partisan de la révolution qui les renversa toutes en 1789. Cependant il ne se montra pas d'abord très-exalté, et, toujours fort occupé de ses intérêts commerciaux, il sembla avoir prévu, dans une brochure qu'il publia en 1790, sous le titre de : *Vœux d'un patriote sur les assignats*, toutes les conséquences de ce malheureux système, au moment où il venait d'être établi; et dès lors, profitant pour lui-même de son habile prévoyance, il ne garda que le moins qu'il put de papier-monnaie dans sa caisse, et s'efforça toujours de le convertir en marchandises d'une valeur plus certaine. Il ne mit pas moins de soins à se soustraire aux désastreuses lois du maximum et des réquisitions qui pesèrent surtout si durement sur les départements frontières; et c'est ainsi qu'il conserva son opulence, que même il l'augmenta, dans un moment où tant d'autres perdirent entièrement la leur. Mais il n'échappa pas aussi heureusement à toutes les calamités de la révolution. Les événements ayant fait de lui en 1790 un officier municipal, il se vit forcé en en 1792, lorsque l'Assemblée nationale envoya des commissaires à Sédan pour y arrêter Lafayette, de signer l'ordre de leur arrestation que donna le général en chef. Il n'en fallait pas davantage alors pour le perdre, et l'on sait que la plupart de ses collègues, traduits au tribunal révolutionnaire, à Paris, quelques mois plus tard, y périrent sur l'échafaud. Mais, toujours prévoyant, Ternaux avait pris la fuite, et il s'était réfugié en Allemagne, lorsqu'on vint pour lui faire subir le même sort. Il ne rentra en France qu'après la chute

de Robespierre, et, comme, dans sa prévoyance, il avait sagement fait passer la plus grande partie de sa fortune dans l'étranger, où il continua à faire le commerce, et que d'un autre côté il étudia avec beaucoup de soin, en Allemagne et en Angleterre, les meilleures méthodes de fabrication, il revint riche de nouvelles connaissances et d'un capital qui avait ainsi peu souffert des malheurs de la révolution. Ce fut alors qu'il donna à son ancienne fabrique de nouveaux développements, qu'il en créa de nouvelles sur divers points, et qu'il y introduisit d'autres méthodes, surtout dans la manutention des laines, jusqu'alors si négligée, si éloignée de ce qui se faisait ailleurs. Ses plus grands efforts tendirent longtemps à une imitation fort imparfaite sans doute, mais qui eut toutefois un grand succès, des fameux châles de cachemire qu'il poussa aussi loin que le permit la qualité des laines européennes. Voulant ensuite faire davantage, il conçut le projet de naturaliser en France les chèvres du Thibet, dont jusque-là le poil avait été exclusivement employé à ces tissus, et ne craignit pas de former lui seul, à ses frais, une entreprise que n'eussent pas osée certains gouvernements, et qui devait avoir pour l'industrie française de si grands résultats! Ce fut pour cela que M. Joubert, l'un des employés de la Bibliothèque du roi, très-versé dans les langues orientales, fut envoyé par lui à grands frais dans le Thibet, et qu'il y réunit un troupeau de 1,500 de ces animaux, dont 256 seulement arrivèrent en France, et purent se multiplier dans quelques département du midi, où le croisement des races a amené de très-heureux résultats, sans que Ternaux y ait rien gagné pour son propre compte. Il ne gagna pas davantage un peu plus tard dans une invention non moins utile de fosses souterraines qu'il fit creuser dans sa maison de campagne de Saint-Ouen, pour la conservation des grains à très-peu de frais et pour une longue durée, non plus que pour un moyen de conserver la fécule de pommes de terre. On pourrait ajouter à toutes ces inventions utiles celle d'un grand nombre de machines propres à apprêter, à perfectionner des tissus de tous les genres, et qui ne contribuèrent pas moins à lui faire une grande fortune qu'à populariser son nom. Ce fut dans l'enivrement de cette prospérité que, pour son malheur et celui des siens, il se jeta dans la politique, dont il n'avait pas les plus simples notions. Les premières épreuves qu'il en avait faites en 1792 et 1793 auraient dû pour toujours l'en tenir éloigné. Mais les fausses doctrines de 1789 avaient pénétré trop avant dans son esprit, et après en avoir été l'une des premières victimes, il revint de l'exil avec les mêmes illusions, les mêmes errements, et ce fut ainsi qu'il s'opposa tant qu'il le put au rétablissement du système monarchique, qu'il vota ouvertement contre le consulat, contre le consulat à vie et contre l'empire. Napoléon l'avait cependant protégé dans toutes les circonstances; et après l'avoir apprécié il l'avait fait vice-président de son conseil des manufactures. L'ayant rencontré un jour dans une de ses fabriques qu'il était allé visiter, il lui dit avec une extrême bienveillance : « On vous « rencontre donc partout M. Ter- « naux !.... » Et le lendemain il lui envoya la croix de la Légion d'honneur. Louis XVIII le traita peut-être encore mieux, puisqu'il le créa

baron et le plaça toujours en première ligne dans les fonctions commerciales. Le prince des mérinos, comme on l'avait nommé, fut si reconnaissant de cette faveur, et il se crut tellement engagé avec la royauté des Bourbons qu'il les suivit à Gand, en 1815, et ne revint qu'avec eux au mois de juillet. On pense bien que Louis XVIII, ramenant avec lui la révolution et son système, n'oublia pas M. Ternaux, qui rentra le même jour dans la capitale. Comme nous l'avons dit, ce n'était pas un profond politique, et quand il vit la plupart de ses confrères, de ses amis de la banque et du commerce se jeter dans l'opposition, et se montrer dans toutes les occasions fort opposés au gouvernement royal, il ne comprit pas que cette opposition n'était qu'un jeu, une *comédie* dont le dénouement devait lui être aussi funeste qu'à la monarchie elle-même! Enchanté d'une aussi belle recrue, le parti libéral l'accueillit avec beaucoup d'empressement, et le fit consentir en 1830, après l'ordonnance de dissolution, à être député de Paris, ce qu'il avait refusé du ministère l'année précédente. Dès lors, irrévocablement lié au parti de l'opposition, on le vit toujours voter avec l'extrême gauche. N'ayant rien de ce qu'il lui eût fallu pour briller à la tribune, il y parut rarement et ne fut jamais ni président ni secrétaire. Une seule fois cependant, dans la séance du 10 juillet 1821, il parla avec une énergie, une violence dont on ne le soupçonnait pas capable, quand il crut voir dans un acte ministériel (ce qui était une erreur) l'intention de faire considérer le commerce comme une dérogation à la noblesse. Alors, se rapelant que lui-même venait d'être ennobli, il déclara hautement qu'il renoncerait plutôt *à la noblesse* que de voir ses enfants *condamnés à être nobles*. Ternaux ne parut guère que cette fois à la tribune; mais il continua à être un des chefs les plus actifs de cette opposition qui devait renverser la monarchie, et dont le comité directeur tint souvent ses séances sous sa présidence et dans son domicile. Dans la révolution de 1830, il fut un des manufacturiers qui donnèrent le signal de l'attaque en renvoyant leurs ouvriers, pour les forcer de se réunir à la révolte. On a dit que, quand on annonça ce fait aux ministres, qui ne l'avaient pas prévu plus que beaucoup d'autres, M. d'Haussez dit en riant : « Rien n'y manquera; la journée aura aussi son *Catilina-Mérinos!* Il y avait bien dans ce mot quelque chose de vrai; mais ce Catilina de nouvelle espèce fut loin de rencontrer un Cicéron, et M. d'Haussez et ses collègues furent obligés de s'enfuir, de lui céder la place. Cependant cette révolution de 1830, qu'il avait désirée, à laquelle il avait concouru de toutes ses facultés, fut loin de lui être profitable. Tout entier à la politique depuis quelque temps, il s'occupait peu de son commerce, et d'un autre côté il avait tant dépensé pour se populariser, pour augmenter ses partisans, qu'au moment du triomphe de cette cause, dont fort mal à propos il avait fait la sienne, sa fortune presque tout entière avait disparu; et les gens pour lesquels il avait tout sacrifié étaient peu disposés à l'en dédommager. Comme Lafitte, dont la destinée avait tant de ressemblance avec la sienne, il dut être tenté plusieurs fois de se repentir de ce qu'il avait fait, d'*en demander pardon à Dieu et aux hommes*. Mais, aimant mieux concentrer son chagrin, il vécut tout à

fait retiré dans sa maison de Saint-Ouen, où il mourut le 3 avril 1833. Ses obsèques furent magnifiques, et l'on y remarqua sans en être étonné tous les chefs du parti libéral. MM. Augustin Périer, Georges Lafayette et Rousseau portaient les coins du poële. Un grand nombre d'ouvriers y étaient accourus. Les teinturiers qui y étaient venus en corps portaient un drapeau voilé de crêpes avec cette inscription : *Les teinturiers français au grand manufacturier Ternaux.* M—DJ.

TERNAY (CHARLES-GABRIEL D'ARSAC, marquis de), né le 2 juillet 1771, au château de Ternay, près Laudon, fils unique d'une famille opulente, fut élevé à Paris de la manière la plus brillante et avec le but d'entrer dans la carrière des armes, où il était appelé à marcher sur les traces de son oncle, l'un des officiers les plus distingués de la marine française. Après avoir terminé ses premières études, il entra à l'École militaire en 1787, et y fit des progrès tellement rapides qu'il en sortit en 1790 avec un brevet de capitaine de cavalerie. Ne regardant pas ses études comme terminées, il alla les compléter à l'université de Gottingue, où il se perfectionna dans la langue et la littérature allemande, et où il se lia intimement avec le duc de Sussex, sixième fils du roi d'Angleterre (*voy.* SUSSEX dans ce vol.). Il allait prendre rang dans l'armée française, lorsque la révolution vint changer tous les projets et toutes les destinées. Son père, ayant été nommé député de la noblesse d'Anjou aux états généraux, et s'étant réuni dans cette assemblée aux plus zélés défenseurs de la monarchie, se rendit à Coblentz auprès des princes émigrés, et y fit venir son jeune fils, qui fut nommé sous-lieutenant de la 8e compagnie d'ordonnance. Ce fut en cette qualité qu'il fit, sous les ordres du duc de Brunswick, la campagne de 1792, qui devait avoir de si grands résultats et qui en eut de si déplorables (*voir* DUMOURIEZ, LXIII). Quoique fort bien placé pour voir les événements de cette époque, il en a peu parlé dans ses écrits, ce que nous regrettons sincèrement pour l'histoire. Après la dissolution de l'armée des princes, le jeune Ternay fit partie de la garnison de Maëstricht, sous les ordres du marquis d'Antichamp, et il se distingua dans plusieurs sorties. Quand le prince de Cobourg eut forcé Miranda à lever ce siége, il le suivit, fut témoin de la bataille de Nerwinde, où il observa avec beaucoup de soin et d'intelligence les mouvements des deux armées. Le corps du duc de Bourbon, auquel il était attaché, ayant été licencié l'année suivante, il se rendit en Angleterre, où il trouva son père et sa mère qui venaient de s'y réfugier. Mais, dans un moment où toute l'Europe semblait en proie aux agitations de la guerre, il était difficile qu'un jeune guerrier pût se livrer long-temps au bonheur de la famille. Ayant sollicité et obtenu, en 1795, son admission au service de la Grande-Bretagne, il fut attaché comme capitaine à l'état-major du général Doyle, qui, après une courte apparition sur les côtes de Bretagne, et un séjour de quelques semaines à l'Ile-Dieu, au moment de l'expédition de Quiberon, ramena paisiblement au rivage britannique le comte d'Artois, depuis Charles X, qui y était venu dans l'intention de se réunir à l'armée de Charette. On conçoit que, dans une pareille campagne, Ternay eut peu d'occasions de se perfectionner dans la pratique

de la guerre, et l'on ne doit pas s'étonner que ce soit alors qu'il ait employé ses loisirs toujours studieux à traduire l'histoire de la guerre de sept ans, dont Tempelhoff venait de faire paraître les dernières livraisons. Ce général, à qui il fit part de son projet, en lui envoyant les premières pages de sa traduction, en fut extrêmement flatté, et il lui écrivit, le 13 mai 1795 : « Que sa traduction « était aussi bonne qu'il pouvait le « désirer, et qu'il fallait qu'il entendît bien la langue allemande pour « avoir pu la rendre aussi bien en « Français. » Et il ajoutait à cet éloge : « Que sa description de la bataille de Prague était de beaucoup « supérieure à la sienne. » Puis il lui témoignait l'impatience la plus extrême de voir son travail achevé. Mais, sous ce rapport, les espérances de Tempelhoff furent complétement déçues. Ternay acheva son travail, et il allait l'envoyr à Berlin, lorsqu'il lui fut dérobé sans qu'il ait jamais pu le retrouver ni le refaire; ce qui est très-malheureux, puisque Jomini n'en a donné qu'une analyse incomplète. Le marquis de Ternay fut consolé de cette perte, à laquelle toutefois il parut fort sensible, par un avancement très-rapide, si l'on considère que ce fut dans l'armée anglaise. En 1797, il devint major, et c'est en cette qualité que le roi d'Angleterre l'envoya à la reine de Portugal dona Maria, qui lui avait demandé un officier de confiance et de capacité. Cette princesse le fit colonel à son arrivée, et l'adjoignit à un autre Français, l'illustre général de La Rozière (*voir* ce nom XXXIX, 212), qu'il avait connu à Coblentz, et duquel il reçut encore de très-bonnes leçons. La reine de Portugal l'avait nommé quartier-maître général de ses armées. Il fut très-satisfait de recevoir comme son adjoint le marquis de Ternay, et ce fut sous la direction de ce vétéran de la tactique militaire que le jeune officier reconnut et fortifia, en 1799 et 1800, les frontières des Algarves, alors menacées par les Espagnols qui venaient de s'allier à la république française. Il consacra dix ans à des travaux topographiques très-utiles tant dans la province de Beyra que dans celle de Traos-Montes-de-Minho. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les plans et dessins de ses cartes semblent être perdus pour toujours; car on ne pense pas qu'ils aient été conservés dans les archives du Portugal ni transportés dans celles du Brésil. Ce fut au milieu de travaux qui semblaient devoir absorber son activité tout entière que le jeune Ternay composa le grand ouvrage de tactique qu'il a laissé. Après dix ans de veilles, cet ouvrage était à peine terminé en 1807, quand une armée française, sous les ordres de Junot, envahit le Portugal. Le marquis de Ternay était alors aide-de-camp du lieutenant-général Miranda, commandant à Thomar, lorsque le général Avril lui écrivit dans les termes les plus flatteurs pour l'engager à rentrer dans sa patrie, où il lui garantissait un très-bon accueil. Se regardant comme engagé par l'honneur et la reconnaissance au service anglais, Ternay n'accepta point cette proposition; mais, d'un autre côté, ne voulant plus combattre contre des Français, il demanda son rappel en Angleterre. « Je suis bien à plaindre, « écrivait-il au duc de Sussex son « ami, d'être obligé de penser à m'éloigner d'un pays où j'ai trouvé « pendant dix ans paix et honneur; « mais s'il est des circonstances où « il faut savoir renoncer à la vie, il « faut aussi savoir renoncer au pain

« pour conserver sa propre estime. » Sa demande ne fut point accueillie, et il se vit obligé de rester en Portugal, où il fit les campagnes de 1808 et 1809 en qualité de quartier-maître général. Il gagna de plus en plus la confiance de l'armée; mais sa manière d'envisager et de conduire les opérations de la guerre ne fut pas toujours approuvée de l'état-major anglais. La règle qu'il s'était faite de ne pas se mesurer avec des forces égales, de ne pas faire des pointes hazardeuses, enfin sa méthode de calculer toutes les chances plutôt en géomètre qu'en général audacieux, et surtout sa confiance en la valeur française, qu'il ne craignit jamais d'exprimer hautement, le signalèrent comme trop circonspect. On n'accusa point son courage, il en avait donné des preuves en vingt occasions, surtout à Ivora; mais sa prudence fut taxée de trop de circonspection, et ses opinions, qu'il manifesta peut-être avec trop de franchise, en présence du maréchal Beresford, qui commandait en chef, décidèrent ce général à lui envoyer une invitation de s'éloigner de son armée. Employé depuis cette époque (1810) par la régence de Portugal à des travaux civils de topographie, il eut tout le temps d'achever son traité de tactique. Mais il n'était pas dans sa destinée de jouir du succès que cet ouvrage devait obtenir. La contention d'esprit à laquelle il se livra réagit en lui d'une manière fâcheuse sur le système nerveux, et une maladie grave, survenue à la suite d'une course pénible qu'il fit à pied de Lisbonne à Tavira, aggrava son mal. Cependant il continuait ses travaux géodésiques dans l'Alem-Tejo, lorsqu'il y mourut, le 9 juillet 1813 à l'âge de 42 ans. Il est bien sûr que, quoique forcé de s'éloigner, le marquis de Ternay n'était point tombé en disgrâce, puisque, même après son départ de l'armée anglaise en 1810, on le nomma colonel, et que peu de temps avant sa mort il fut créé brigadier, ce qui dut adoucir ses derniers moments, bien cruels sans doute, si loin de sa patrie, lorsque sa mère, qui était rentrée en France depuis 1802, l'attendait depuis long-temps! Ce n'est qu'en 1814, lorsque rien ne se fut opposé à son retour, que cette malheureuse dame apprit la mort de son fils. Alors, tout entière à sa douleur, elle ne s'occupa plus que de remplir ses dernières volontés, et, en première ligne de ces volontés, se trouvait la publication de son grand ouvrage pour lequel, après beaucoup de soins et de recherches, elle trouva en M. Koch, l'un de nos écrivains militaires les plus distingués, un éditeur tout-à-fait digne de cette honorable tâche. Ce fut sous ses auspices et par ses soins que cet ouvrage parut en 1832 sous ce titre : *Traité de tactique, revu, corrigé et augmenté par Fréd. Koch, lieutenant-colonel d'état-major*, 2 vol. in-8°, avec atlas in-fol. On a encore du même un autre ouvrage posthume : *De la défense des États par les positions fortifiées, revu, corrigé sur le manuscrit de l'auteur, par M. Mazé, professeur*, vol. in-8°. Paris, 1836. M—D j.

TERRADE (Olivier de La Trau, sieur de La) était, dans les premières années du XVIIe siècle, commandeur de l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit, appelé *de Montpellier* en France, et *in Sassia*, en Italie. Cet ordre, institué (1) pour le soulagement des malades et des pau-

(1) En 1198, par Guy, quatrième fils de Guillaume, seigneur de Montpellier.

vres, se composait de deux sortes de membres. Les uns faisaient profession solennelle de religion suivaient la règle de saint Augustin et se qualifiaient chanoines réguliers; les autres étaient laïques, ne faisaient que des vœux simples et se prétendaient chevaliers militaires (2). Olivier était du nombre de ces derniers. Le général ou grand-maître de l'ordre, alors résidant à Rome, le nomma, le 4 septembre 1617, vicaire et visiteur général dans les royaumes de France et de Navarre, à la charge de faire profession dans l'année. En 1619 et en 1621, les papes Paul V et Grégoire XV ayant rétabli un général de l'ordre à Montpellier, sous la dépendance toutefois de celui de Rome, La Terrade obtint cette dignité et prit le titre pompeux d'*Archi-hospitalier général et grand maître de l'ordre, milice et religion du Saint-Esprit*. En 1625, Urbain VIII, à la prière de Louis XIII, rendit le général de France tout à fait indépendant de celui de Rome. Alors Olivier, regardant son ordre comme un ordre militaire, se mit à créer des chevaliers purement laïques, et dont plusieurs même étaient mariés; mais il fut troublé dans l'exercice de ses prérogatives par un certain Nicolas Gautier (3), qui, se disant commandeur général de Montpellier, fit pareillement force chevaliers. La Terrade le poursuivit et parvint à le faire déclarer apostat de l'ordre des capucins, et enfermer dans les prisons de l'inquisition. Lui-même, on ne sait pourquoi, y fut détenu à son tour. On ignore comment il s'en tira et ce qu'il devint jusqu'à sa mort, dont la date précise est inconnue. On doit à sa plume : I. *Discours de l'ordre militaire et religieux du Saint-Esprit, contenant une ample description de son établissement*, etc.; sans indication de lieu, 1629, in-4°, dédié à la reine douairière Marie de Médicis, que l'auteur nomme la restauratrice de cet ordre. On peut voir les détails curieux que donne le P. Helyot, tant sur cet ouvrage que sur tout ce qui concerne l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, dont les vicissitudes, surtout en France, ont été assez singulières, et qui a fini, croyons-nous, par être réuni à ceux de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Nous dirons seulement que La Terrade, ne trouvant pas la fin du XIIe siècle une époque suffisamment reculée pour y placer convenablement le berceau de son ordre, le reporte de son autorité privée, près de celui du christianisme même, en lui assignant Sainte-Marthe pour fondatrice, et son frère Lazare pour premier général ou grand maître. II. *Le pourtraict raccourcy de monseigneur l'éminentissime cardinal de Grimaldi, en vers françois*. Paris, Ant. Estienne, 1643, in-8°. Ce volume, peu commun, renferme des odes, des stances, des quatrains, etc.

B—L—U.

TERRIER DE MONCIEL, l'un des derniers ministres de Louis XVI, était né vers 1760, en Franche-Comté, d'une famille noble et très-estimée. Elevé avec le plus grand soin, et appelé par sa naissance, aux premières fonctions de la robe, il achevait ses études dans la capitale lorsque la révolution commença. Bien

(2) *Voy.* Helyot, *Histoire des ordres monastiques*, II, 195 et suiv. (Édit. de 1714).

(3) On a de ce personnage : *Abrégé de l'histoire des Frères hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit*. Paris, 1653, in-12; livre réfuté par le suivant : *Le bouclier de l'innocent opposé à la javeline infâme de Nicolas Gautier, ou Réponse à son Abrégé*, etc., par Nicolas de Plainevaux, in-12 (Helyot).

qu'il ne prit aucune part aux événements, il fut bientôt remarqué par son esprit, la droiture de ses opinions et nommé ministre de Louis XVI, devenu roi constitutionnel, dans les circonstances les plus difficiles, lorsque tout annonçait que cette ombre de la monarchie allait bientôt disparaître. Il fallait certainement un grand courage et un entier dévouement pour accepter, à cette époque, de pareilles fonctions, et le sacrifice était d'autant plus grand que ce fut le ministre de l'intérieur, Roland, qu'il remplaça, et que cet homme avait tellement abusé de la bonté de Louis XVI, que ce prince s'était vu forcé de le renvoyer, après en avoir essuyé de véritables insultes. Le parti républicain en était alors venu à l'audace la plus extrême, et l'assemblée nationale presque tout entière l'appuyait ouvertement. Chaque jour on y entendait les attaques, les plaintes les plus indécentes contre les ministres, contre le roi lui-même. Terrier de Monciel ne fut point intimidé par ces effrayants symptômes de décadence, et le jour même où il rendait à l'assemblée un compte qui lui avait été demandé dans des vues d'hostilité manifestes, il lui dénonça une affiche très-audacieuse qui venait d'être posée sur les murs du faubourg Saint-Antoine (1) et dans laquelle l'assemblée elle-même était ouvertement injuriée et menacée. Ce rapport fit d'autant plus d'impression que la sûreté des législateurs paraissait compromise, et que le ministre lui déclara franchement que la publication de son décret qui défendait les rassemblements était restée sans résultats, que, dès le lendemain une foule nombreuse devait se présenter à la barre, puis se rendre aux Tuileries, afin de forcer le roi à demander la suspension de son *veto* sur les décrets de circonstance. Terrier de Monciel déploya encore beaucoup d'énergie dans d'autres discussions, notamment dans celle qui eut lieu relativement à la fameuse pétition des vingt mille contre les attentats du 20 juin, et l'arrêté du département de la Somme sur le même objet. Pour bien juger de ce qu'était alors la position des ministres du roi devant cette démocratique assemblée, il faudrait lire dans les journaux du temps toutes les interpellations, toutes les outrageantes questions qui furent faites à Terrier de Monciel, sur des actes que n'interdisait aucune loi, sur des faits dont le parti ultra-révolutionnaire le rendait si indignement responsable. On voulut même qu'il répondît de l'impression du dernier de ces actes qui avait été faite par l'imprimerie royale, et l'on exigea qu'il répondît à l'instant même sur ce fait par *oui* ou par *non*; puis on ordonna encore par un décret que le directeur de cette imprimerie fût mandé à la barre sur-le-champ! Et c'était dans une séance du mois de juillet 1792, peu de jours avant la catastrophe du 10 août qui devait renverser définitivement la monarchie de Louis XVI, que les législateurs se livraient à d'aussi puériles, d'aussi indécentes discussions! Ter-

(1) Pour que l'on puisse croire à la vérité de faits aussi extraordinaires, il est nécessaire d'en donner le texte littéralement, d'après les journaux et le *Moniteur* lui-même. « Les hommes du 14 juillet se lèvent pour « la seconde fois et viennent vous dénoncer « un roi indigne d'occuper plus longtemps « le trône. Nous demandons que le glaive « frappe sa tête. Si vous vous refusez à nos « vœux, nos bras sont levés, et nous frappe- « rons les traîtres partout où nous les trou- « verons, même parmi vous.... »

rier de Monciel tint ferme; il ne céda le terrain que pied à pied, et l'on peut dire sans exagération que, si tout le monde, à cette époque, eût fait son devoir avec autant de fermeté et de courage, la royauté serait restée debout. Mais, dans l'intérêt même du roi, les ministres les plus habiles et les plus dévoués, ceux qui craignaient le moins de résister à l'orage étaient ceux qui pouvaient le moins de temps conserver leurs périlleuses fonctions. M. de Monciel ne put pas y tenir plus d'un mois, et au bout de ce temps, il dut céder la place, pour ne pas compromettre le faible monarque par un excès de zèle. Mais il ne renonça pas entièrement à le servir, ce prince lui ayant dit lui-même qu'il ne le verrait s'éloigner qu'avec peine. Alors il fit partie d'un comité de serviteurs fidèles, qui eurent de fréquentes réunions aux Tuileries, où ils ne venaient que la nuit et se retiraient de même, beaucoup moins par crainte des dangers qu'ils pouvaient courir personnellement, que par ceux qu'ils auraient pu faire courir au roi. On sait que ce dévouement fut trop malheureusement sans résultats; mais il ne faut pas en accuser les amis de Terrier de Monciel que nous nommerons du moins, pour que leur mémoire reste honorée dans la postérité. C'étaient Bertrand-Molleville, Talon, Malouet, Montmorin, de Clermont-Tonnerre, etc. Ce furent les derniers conseillers du malheur; la catastrophe du 10 août put seule les disperser, et plusieurs en furent victimes. Quant à Terrier de Monciel, après avoir été témoin du massacre des Tuileries, il errait fugitif dans les rues de Paris, ne sachant où se réfugier, lorsqu'il se rappela qu'il avait, pendant qu'il était ministre, donné à Bernardin de Saint-Pierre le bel emploi de directeur du Jardin des Plantes, et ne douta point qu'un homme qui avait écrit de si belles pages sur la bienfaisance, sur l'humanité, ne saisît avec empressement cette occasion de lui témoigner sa reconnaissance. Dans cette conviction, il se dirigea vers la belle habitation où l'auteur de *la Chaumière indienne* avait remplacé le grand Buffon: mais quel fut son étonnement, lorsqu'après lui avoir raconté, avec toute l'émotion qu'il ressentait encore, les horreurs dont il avait été témoin, il n'en reçut que ces froides paroles: « Je « n'ai pas trouvé que la journée « d'hier fût si mauvaise; le soleil a « été très-beau... » Le pauvre Terrier de Monciel qui nous a raconté long-temps plus tard cette curieuse anecdote, disait qu'étonné, épouvanté du calme, du sang-froid que montra dans un pareil moment l'auteur de si beaux romans, il s'était hâté de sortir pour aller chercher un asile ailleurs, et que Bernardin de Saint-Pierre ne fit rien pour l'en empêcher!... Heureusement le digne ministre de Louis XVI trouva un asile plus sûr chez des gens qui ne lui devaient rien, et qui ne parlaient pas de vertu et de bienfaisance avec tant de faste et d'emphase que le philanthropique auteur des *Études de la nature*. Après s'être caché quelques jours dans Paris, Terrier de Monciel gagna enfin la Franche-Comté, puis l'Allemagne, et il ne revint dans sa patrie qu'après la chute de Robespierre. Depuis, il n'avait pas cessé d'habiter sa propriété dans le voisinage de Besançon, lorsque l'invasion de 1814 l'obligea de s'en éloigner pour aller demander aux chefs

des armées alliées quelques adoucissements au fléau des réquisitions, des contributions que son département supportait. Sa mission, sous ce rapport, eut peu de résultats ; mais elle lui fournit une occasion de servir bien utilement la famille de l'infortuné roi pour lequel il s'était si courageusement dévoué en 1792. Encore plein du même zèle, il s'adressa d'abord aux généraux autrichiens qui occupaient la Franche-Comté ; puis aux Russes et à l'empereur Alexandre lui-même, qui, sans le repousser, ne lui dit rien de décisif. Alors il se rendit auprès de Monsieur, comte d'Artois, qui venait d'arriver à Nancy ; et il lui fit aisément comprendre de quelle importance pouvaient être ses services dans un pareil moment. Dès lors, il ne le quitta plus jusqu'à son arrivée dans la capitale, où ce prince le logea auprès de lui dans le château des Tuileries, le considérant avec raison comme son ministre et son meilleur conseiller. Mais il n'en fut pas ainsi après l'arrivée de Louis XVIII, qui amena d'autres conseillers, et qui d'ailleurs s'était placé sous le pouvoir de Talleyrand et du parti révolutionnaire, auquel Terrier de Monciel n'avait jamais appartenu. Il retourna sans hésiter dans ses terres de Franche-Comté, et, tout en déplorant pour la France les inévitables conséquences d'une restauration monarchique aussi mal commencée, il trouva encore quelques jours de paix et de bonheur, jusqu'à sa mort vers 1830. M.—dj.

TERUCCI (Jean-Baptiste), gentilhomme né à Sienne, fut professeur de droit civil dans l'université de cette ville et membre de l'académie des *Intronati*. Outre la jurisprudence, il cultiva avec succès la poésie italienne, et devint très-habile dans les lettres grecques et latines. Il mourut en 1747, dans un âge peu avancé. On lui doit : I. *Il Pluto di Aristofane, commedia prima greco-italiana, in versi, con annotazioni dall'abate Giuseppe Fabiani.* Stamperia Monckiana, in Firenze, 1751, in-4°, de VIII et 158 pages. Ce volume est dédié par l'éditeur à l'abbé Giulio Franchini-Taviani, auditeur général à Sienne, pour Sa Majesté impériale le grand-duc de Toscane. II. *Le Nuvole*, etc., *commedia seconda*, etc., même éditeur, même imprimeur, 1754, in-4°, de 193 pages, plus trois pour *Silloge di detti proverbiali*, etc. Ces deux volumes se trouvent ordinairement réunis. Au bas du titre de chacun, on lit : *A istanza di Vincenzio Pazzini-Curli, in Siena.* L'abbé Fabiani promettait plusieurs autres pièces d'Aristophane, traduites par Terucci, et, à la page 193 de la comédie *des Nuées*, on a mis cette réclame : *Segue la commedia delle Ranocchie.* Nous ne savons si elle a été publiée : et nous ne connaissons que le *Plutus* et *les Nuées.* Haym n'indique même que la première de ces pièces, et c'est la seule qui soit citée dans le catalogue de Soleinne. Avant Terucci, Aristophane n'avait pas été traduit en vers italiens ; et l'on ne connaissait dans cette langue que la mauvaise traduction en prose de Bartolomeo et Pietro Rositini, faite sur la version latine d'Andrea Divo Justinopolitano. Ce ne fut qu'en 1751, que le père Carmeli, interprète estimé d'Euripide, s'occupa d'Aristophane en même temps que Terucci, puisque son *Plutus* en vers toscans parut la même année que celui de son concurrent siennois. Les deux pièces

auxquelles la mort empêcha celui-ci de mettre la dernière main, ont été fort améliorées par l'éditeur (1). Il en a poli le style, et sans altérer la force comique, a voilé les passages licencieux que Terucci avait rendus trop fidèlement. Il a aussi coordonné les notes du traducteur et en a ajouté de nouvelles. Les unes et les autres sont empruntées en grande partie à madame Dacier, et à d'autres auteurs français. Dans son second volume de décembre 1755, pages 143 à 174, le *Journal Étranger*, alors rédigé par Fréron, a consacré au *Plutus* de Terucci un article dans lequel on fait une longue analyse de la pièce d'Aristophane, et où l'on compare quelques morceaux de la traduction de madame Dacier aux morceaux correspondants de la traduction italienne. L'article est ainsi terminé : « Beaucoup plus littéral que madame Dacier, M. Terucci n'est pas moins élégant. Sa diction est pure, et son style serré et concis lui a servi à conserver bien des beautés perdues dans la traduction française. » G—G—I.

TERWESTEN (Augustin), peintre, né à La Haye en 1649, manifesta presque au sortir de l'enfance les rares dispositions qu'il avait pour les arts. Sans maître et sans conseils, on le voyait copier toutes les estampes qui lui tombaient sous la main. Il dessina ensuite d'après des figures de plâtre, et il parvint même à les modeler en cire. Il essaya ensuite de ciseler, et il y réussit d'une manière si parfaite, qu'on le chargea d'exécuter plusieurs ouvrages importants en or et en argent. Il s'adonna jusqu'à l'âge de vingt ans à ce genre d'industrie; mais alors il résolut de se livrer à son goût pour la peinture. Ses parents s'opposèrent en vain à une résolution qui lui faisait abandonner une profession extrêmement lucrative pour en embrasser une autre où rien n'assurait qu'il dût réussir. Il parvint à vaincre leur opposition, et il entra chez Wieling. Ce peintre, au bout de dix ans, ayant été appelé à la cour de l'électeur de Brandebourg, Terwesten passa dans l'école de Guillaume Doudins, qui acheva de l'instruire. Il se mit alors à voyager pour perfectionner son talent. Parti en 1672, il traversa une partie de l'Allemagne et se rendit à Rome, où, pendant trois années, il étudia les chefs-d'œuvre de Raphaël et de l'antique avec l'application la plus constante et un véritable fruit. Il visita ensuite Venise et copia les tableaux du Titien et du Tintoret avec le même succès. Peu satisfait cependant des progrès qu'il avait faits, il voulut voir aussi la France et l'Angleterre, et ne revint dans son pays qu'après une absence de six ans. On lui demanda de toutes parts de grands travaux. Il peignit des plafonds, des galeries, des appartements, et entre autres le salon du bourgmestre Van Stangetandre, à Dut, dans lequel il représenta plusieurs sujets tirés d'Ovide et fit briller toute l'abondance de son genre et la facilité de son exécution.

(1) L'abbé Joseph Fabiani, né à Sienne, comme Terucci, n'a pas été seulement un éditeur distingué, mais encore un auteur et un traducteur. On connaît de lui : I. *Storia delle Accademie che fioriscono presentemente nella città di Sienna*. Le *Journal étranger* (mai 1756, p. 197 et suiv.), qui en fait un extrait curieux et étendu, ne donne ni la date, ni le lieu de l'impression de l'ouvrage. Il se contente de dire que l'auteur vivait encore et faisait honneur à l'Académie des *Rozzi*. II. *Discorso di Senofonte sulle rendite di Atene*, etc. Firenze, Stecchi, 1763, in-8o. Ce discours fait partie de la *Collana greca*, quarto apello. (Haym.)

Cette facilité était vraiment prodigieuse. Houbraken raconte que, tandis que Terwesten était occupé de la peinture de ce salon, il alla le visiter accompagné du peintre de Gilder et du sculpteur Henri Hotman. Ils trouvèrent l'artiste à l'ouvrage et lui proposèrent de l'emmener promener avec eux; sur quoi il les pria de lui accorder une heure. Ils revinrent à l'heure dite, et furent émerveillés de voir entièrement ébauché un grand tableau de trois ou quatre figures qui n'était encore qu'à la craie lorsqu'ils l'avaient quitté. Terwesten ne songeait qu'à son art. Voyant l'académie de peinture de La Haye tomber en décadence, il fit tant qu'il parvint à la maintenir et à lui rendre toute son activité, en donnant lui-même l'exemple du travail et du zèle. Le roi de Prusse, Frédéric Ier, l'appela à sa cour en 1690, l'honora de son estime et le chargea de plusieurs travaux. Il eut ordre d'établir à Berlin une académie de peinture à l'instar de celle de Paris, en fit lui-même les plans et en dirigea la construction. Terwesten en fut le premier nommé professeur en chef; il montra dans cet emploi, qu'on ne possédait qu'un certain temps, et auquel il fut nommé trois fois, un amour pour son art et un attachement pour ses élèves qui lui attirèrent l'amitié des artistes et l'estime des ministres du roi. Le dépérissement de sa santé ne pouvait le détourner du travail, et il mourut usé par son application, le 21 janvier 1711. Il avait toutes les qualités qui font le grand peintre, et il peut être égalé aux plus habiles de ses contemporains par la beauté et la vérité de ses couleurs, la correction de son dessin. — Élie TERWESTEN, frère et élève du précédent, né à La Haye en 1651, peignit avec beaucoup de talent les fleurs et les fruits. Ses ouvrages furent recherchés, et le stathouder l'accueillit à sa cour de la manière la plus distinguée. Mais Élie voulut aller se perfectionner en Italie. Il se rendit à Rome, où ses tableaux obtinrent le même succès que dans son pays. Il s'y maria, et résolut de s'y fixer. L'électeur de Brandebourg, se confiant dans le jugement et le goût de ce maître, le chargea de lui procurer des plâtres des plus belles statues antiques, pour servir aux études de l'académie qu'il venait de fonder à Berlin. Élie acheta en même temps pour ce prince la collection d'objets d'art formée par Belloie, et il la fit encaisser avec tant de soin qu'aucune pièce n'avait souffert du transport lorsqu'elle arriva à Berlin. Ce peintre mourut à Rome en 1724. — Matthieu TERWESTEN, second frère d'Augustin et son élève, naquit à La Haye en 1670. Après avoir étudié avec succès sous son frère, qui s'était plu à cultiver ses rares dispositions, il entra successivement dans l'école de Doudyns et dans celle de Daniel Mytens, sous lesquels il fit de nouveaux progrès. Il se distingua bientôt par plusieurs beaux ouvrages de sa composition, entre autres par un tableau représentant *Diane au bain avec ses nymphes*, et fut chargé de terminer plusieurs plafonds que son frère Augustin avait laissés imparfaits pour se rendre à la cour de Berlin. Matthieu fit ensuite le voyage d'Italie, et séjourna principalement à Rome et à Venise, qu'il visita même deux fois. Les études qu'il fit dans ces deux villes lui furent profitables sous le rapport du dessin et de la couleur; en revenant dans sa patrie, il fut reçu avec distinction à Vienne

par Schoonisans, premier peintre de l'empereur Léopold. Le même accueil l'attendait à Berlin, où Augustin, son premier maître, qui dirigeait l'académie de peinture, le reçut avec la tendresse d'un frère. Il arriva enfin à La Haye en 1699, et fut reçu dans la société des peintres le 15 août de la même année, et les personnes les plus distinguées s'empressèrent d'exercer ses pinceaux. Il exécuta un grand nombre de tableaux et de plafonds. Parmi ces derniers, on vante ceux où il a représenté des pastorales, et parmi les premiers, on regarde comme son chef-d'œuvre la *Transfiguration*, qu'il peignit pour l'église des Jansénistes. Tous ces ouvrages montrent un véritable génie pour la peinture; on y trouve de la correction, une excellente couleur, une exécution libre et hardie et une composition sage et judicieuse. S'étant marié en 1710 avec une jeune veuve, il en eut cinq enfants, dont l'aîné cultiva la peinture avec succès. Matthieu mourut à La Haye en 1735.

P—s.

TESSIER (Alexandre-Henri) agriculteur célèbre, naquit à Angerville, près Étampes, le 16 oct. 1742, fils d'un notaire de cette ville, qui, père de dix enfants, et dépourvu de fortune, ne put leur donner une haute éducation. Cependant le génie dont la nature avait doué Tessier lui fournit des moyens de trouver par lui-même cette éducation supérieure dont il sentit le besoin de bonne heure. Il reçut d'abord de son père les premiers éléments de l'instruction, et vint ensuite à Paris, où, ayant obtenu, par la protection de l'archevêque, une bourse gratuite au collége de Montaigu, il y fit ses humanités de la manière la plus distinguée, et obtint des prix dans presque toutes ses classes. Les bourses gratuites accordées par l'archevêque étaient ordinairement données à des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Tessier prit seulement le petit collet; on lui donna alors le titre d'abbé, qui a été mis en tête de ses anciens ouvrages; mais il ne fut jamais ecclésiastique. A sa sortie du collége, il se livra à l'étude des sciences naturelles, et surtout à celle de la médecine. Il soutint même plusieurs thèses à la faculté; l'une d'elles, qui eut, en Angleterre, les honneurs de la traduction, avait pour objet l'*Influence de la douce égalité de l'âme sur la santé*. Le conseil hygiénique donné à cette occasion par Tessier ne saurait être trop répété; il a fourni par lui-même un exemple remarquable de la justesse du principe qu'il avait développé dans cet ouvrage; car il fut pendant toute sa vie occupé seulement à servir son pays, à obliger ses semblables. Aucun sentiment ambitieux ou malveillant ne vint troubler la douce égalité de son âme, et il conserva une santé presque toujours inaltérée pendant une existence de quatre-vingt-dix-sept années. Il obtint tous ses grades à l'école de médecine, fut reçu docteur-régent, et fit partie de la Société, lors de sa formation, en 1776. Il fut chargé ensuite par Necker d'aller étudier les maladies causées par l'ergot du seigle qui faisait de grands ravages en Sologne. A son retour, il fit imprimer, dans le premier volume des mémoires de la Société de médecine, le résultat de ses observations. Un grand nombre d'autres mémoires, d'agriculture et d'art vétérinaire, rédigés par lui, furent, vers cette époque, publiés dans les mémoires de la Société de médecine et dans ceux de l'Académie des scien-

ces, dont il fut nommé membre en 1783. Tessier avait eu l'occasion de faire connaissance avec Malesherbes, et d'obtenir l'estime et l'amitié de cet homme si respectable, qui le mit en rapport avec d'Angivilliers, et lui fit donner la direction de l'établissement rural de Rambouillet. Les expériences qu'il fit alors inspirèrent un vif intérêt à Louis XVI, qui aimait le séjour de Rambouillet, et qui trouvait du charme à s'entretenir avec le savant directeur. Cette circonstance exerça une grande influence sur la vie agricole de celui-ci. Ce fut à Rambouillet qu'il répéta ses expériences sur la culture des prairies artificielles, et celles comparatives sur toutes les variétés de froments français et étrangers qu'il put se procurer. Il y fit aussi des essais sur un grand nombre de semences qui lui avaient été envoyées de la Chine, des îles Canaries et de la Morée. Ce fut alors qu'il rédigea l'ouvrage sur les maladies des grains, dans lequel il fit connaître leur origine, les produits qu'on en obtient par l'analyse, leurs causes et l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes et sur celle des bestiaux, enfin le tort qu'elles font au cultivateur, et les meilleurs moyens de s'en préserver. Il fit imprimer à part, en 1785, les résultats des expériences qu'il avait faites sous les yeux du roi sur la carie du blé, et prouva, par des essais multipliés, qu'il n'est pas nécessaire de changer la semence des blés nouveaux. Il sema avec succès des grains de froment conservés depuis dix années, et, pour démontrer l'inutilité du changement des semences, il cultiva, pendant plusieurs années, des blés recueillis sur le même sol. Mais le plus important de ses travaux à Rambouillet eut pour objet les sages dispositions qu'il prit pour le beau troupeau de mérinos qui, en 1786, fut envoyé d'Espagne à Louis XVI. Déjà les avantages de la naturalisation des mérinos en France étaient pressentis; déjà Daubenton, appuyé par Trudaine, avait, dans sa propriété de Monthard, élevé des moutons d'Espagne, comparativement avec ceux de Maroc, du Thibet, d'Angleterre, de Flandre, du Roussillon, etc. MM. de La Tour-d'Aigues, Heurtaut-Lamerville et de Barbançois avaient obtenu des produits avantageux de quelques moutons espagnols élevés dans leurs propriétés; mais ces résultats restaient inconnus des agriculteurs, et ne pouvaient se propager parmi eux, faute d'un nombre suffisant de mérinos de pure race, dont la sortie était sévèrement prohibée en Espagne. On peut donc considérer l'arrivée d'un magnifique troupeau à Rambouillet comme le principe de cette amélioration, qui depuis s'est si prodigieusement étendue, et l'on doit en rendre grâce à d'Angivilliers et Tessier, qui ont assuré le succès de cette entreprise, et au prince bienfaisant qui l'a provoquée auprès du roi d'Espagne. Il n'est pas inutile de remarquer que, dès lors, Tessier avait pressenti l'importance de ne permettre, sous aucun prétexte, l'entrée de moutons étrangers dans l'établissement de Rambouillet, et il avait expressément défendu cette introduction. Une longue expérience a justifié sa prévision; car, quarante ans plus tard, on a reconnu qu'il y avait, dans ce troupeau, ainsi conservé sans croisement extérieur, des laines qui égalaient en finesse celles des bergeries les plus renommées de la France, de l'Espagne et de tous les pays où la race des méri-

nos a été le plus attentivement dirigée, et il est resté bien prouvé que la bergerie de Rambouillet pouvait, en conservant la taille et la santé de ses animaux, produire, sans croisement étranger, des laines aussi fines que les races les plus renommées de l'Europe. Cet établissement, avec les béliers et les brebis qu'il fournit aux propriétaires, d'abord par des dons gratuits qui n'eurent que peu de succès, ensuite par des ventes publiques qui en eurent beaucoup, et qui se sont répétées tous les ans depuis cette époque, ne fut pas la seule cause de la propagation des mérinos et des métis dans presque toutes les parties de la France. Tessier appréciait combien il serait avantageux d'obtenir des moyens plus étendus de propager d'une manière rapide cette race précieuse; ce fut à ses sollicitations que, dans un traité signé à Bâle, en 1795, on inséra, comme clause secrète, que l'Espagne laisserait sortir de son territoire, pour la France, 4,000 brebis et 1,000 mérinos. Gilbert fut chargé d'une première importation qui servit à fonder la bergerie royale de Perpignan; il se procura en même temps à ses frais une partie du troupeau renommé du duc de l'Infantado, que Tessier acheta, lors de la mort prématurée du célèbre et malheureux Gilbert, et qu'il a entretenu et perfectionné jusqu'à ces derniers temps dans le domaine qu'il possédait à Bazoches. Le surplus des 5,000 bêtes à laine, dont la sortie d'Espagne avait été autorisée par le traité de Bâle, fut successivement introduit aux frais du gouvernement, et à ceux de diverses compagnies qui ont voulu concourir à la prospérité de cette utile disposition. Ces importations donnèrent lieu à la formation de plusieurs bergeries du même genre formées par le gouvernement, et pour lesquelles Tessier désigna les locaux les plus avantageux. Cette mission l'obligea à parcourir la plupart des départements. C'est à ses recherches qu'on dut les établissements de Pompadour, de Perpignan, d'Arles, d'Ober-Emmel, de Saint-Géran, de Cerres, de Palaud et plusieurs autres, qui non-seulement fournirent des points centraux d'approvisionnement de mérinos sur toute la France, mais encore favorisèrent la création d'établissements particuliers de ce genre, par la cession que les conducteurs étaient autorisés à faire de quelques-uns de ces animaux, aux agriculteurs qui se trouvaient sur leur passage. L'introduction des mérinos et le perfectionnement des laines tiennent sans doute une place importante dans la vie scientifique de Tessier; mais cette occupation, qui lui a mérité la reconnaissance de la France agricole et manufacturière, ne l'a pas empêché d'exécuter encore un grand nombre d'utiles travaux. Tels furent, en médecine humaine et vétérinaire, le traitement de la clavelée, la topographie médicale de la Sologne, ses observations sur la suette et sur diverses maladies épidémiques; en physique végétale, ses notices sur la force de végétation de quelques plantes, sur les maladies des grains et l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes et sur celle des bestiaux; en économie rurale, ses mémoires sur l'importation des girofliers des Moluques à l'île de France et à la Guyane, sur la culture du coton, sur celle du cyprès chauve de la Louisiane dans la tourbe et dans les ma-

rais; ses observations sur le bel établissement de Fellenberg, à Hofwyl, qu'il avait visité d'après l'invitation du ministre de l'intérieur; enfin la série de questions qu'il rédigea pour connaître l'état de la culture dans toutes les parties de la France. Le roi avait fait imprimer cet ouvrage, qui fut alors très-répandu. Tessier publia aussi des mémoires sur l'influence que pourraient exercer, sur les progrès de l'agriculture, la protection du gouvernement et le séjour prolongé des propriétaires dans les campagnes. Cependant la révolution l'avait obligé à s'éloigner de Rambouillet, où le souvenir des bontés et de l'estime de Louis XVI aurait suffi pour le perdre; il se rendit à Fécamp comme médecin de l'hôpital militaire. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il vit Georges Cuvier, dont le nom est devenu si illustre. Il reconnut ce génie naissant, et, jugeant ce qu'il devait être un jour, il l'adressa à la Société philomathique de Paris, qui la première eut le bonheur de le recevoir dans son sein et de contribuer au développement et à l'appréciation de ses hautes qualités. En quittant Rambouillet, Tessier avait emporté la douloureuse pensée que la ferme serait détruite; heureusement il n'en fut pas ainsi : un bureau d'agriculture fut créé par la Convention. Cels, Gilbert, Huzard, Parmentier, Vilmorin, Tessier en firent partie, et les établissements agricoles furent sauvés et soumis à la direction de ce bureau. Tessier fut nommé inspecteur général des bergeries nationales. Les missions lointaines qu'il eut à remplir à cette occasion, les rapports qu'il eut à rédiger, les mémoires qui lui furent demandés, ou ceux que ses observations et ses méditations le mirent dans le cas de rédiger, le trouvaient toujours prêt à se consacrer au bien de son pays. Il a publié, depuis cette époque, des mémoires sur l'utilité dont les arts et les sciences peuvent être à l'économie rurale, sur l'abus des défrichements, sur les avantages qu'on a retirés des communications fréquentes des agronomes entre eux; des instructions sur la culture de la betterave et du pavot, sur la durée de la gestation dans les femelles des animaux domestiques. En 1791, il avait fondé, à l'usage des habitants des campagnes, un journal qui fut imprimé à l'institution des Sourds-Muets, par les élèves de cette école. En 1792, il commença la publication des *Annales de l'agriculture*, qui, interrompue momentanément, fut reprise trois ans plus tard, et continuée avec le concours de Bose et Huzard fils. Tessier fut, pendant cinquante ans, un des rédacteurs du *Journal des Savants;* il contribua à la partie rurale de l'*Encyclopédie méthodique*, au *Dictionnaire d'Agriculture* de Rozier, et à celui qui a été publié depuis par Déterville, au *Manuel des maires*, à la collection de mémoires de la Société d'agriculture et de ceux de l'Académie des sciences, dont il fut membre pendant cinquante-cinq ans. Les Mémoires de la Société de médecine contiennent beaucoup d'articles rédigés par lui, et il a fourni d'utiles observations au conseil supérieur d'agriculture, dont il faisait partie, et au *Bulletin* de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dont il a été un des fondateurs; il travailla aussi à la rédaction du *Code rural*, et fournit de précieuses notes à la nouvelle édition d'Olivier de Serres, publiée par

Huzard. Un grand nombre de Sociétés départementales d'agriculture et d'industrie avaient inscrit son nom parmi leurs associés honoraires; des Sociétés savantes étrangères imitèrent cet exemple, et, parmi les diplômes de ce genre conservés dans ses cartons, on remarque ceux de Genève, de Turin, de Toscane, de Trèves et de Moscou. Tessier, après les voyages qu'il avait faits pour assurer le succès des troupeaux mérinos que le gouvernement avait voulu placer sur différents points pour en faciliter la propagation, avait acheté en Brie une propriété alors mal cultivée, et dans laquelle il transporta son beau troupeau, qui devint la première cause de sa fortune. Il y donna l'exemple de la culture en grand des prairies artificielles et et d'un assolement bien entendu et approprié à la qualité des terres; il fit de nombreuses plantations et engagea les propriétaires de cette contrée à l'imiter. Ce domaine rural, qu'il a fait valoir pendant vingt ans, a plus que doublé de valeur par ses soins. Les communications pour porter les denrées de Bazoches au marché étaient difficiles; il consacra une somme très-forte à la construction d'une route de plus d'un myriamètre, et il ne craignit pas de s'imposer de pénibles privations pour doter le pays de cet avantage. Nommé maire de la commune, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, il y fit beaucoup de bien; contribua à la fondation d'une maison d'éducation pour les jeunes filles du village; consacra à cet établissement une rente perpétuelle avec la jouissance d'une maison et d'un jardin; enfin il donna un presbytère au curé, et fit d'ailleurs dans le pays un bien incalculable par les travaux qu'il renouvela tous les ans dans un but charitable. Tessier avait conservé, dans l'âge le plus avancé, le souvenir de la littérature classique; il en faisait de fréquentes citations et se plaisait à répéter les plus beaux passages des poètes latins et français, notamment des odes d'Horace et des fables de La Fontaine. A l'âge de quatre-vingt-douze ans, et sur l'invitation du préfet de Seine-et-Marne, il rédigea une instruction sur les moyens d'éviter la propagation du blé noir qui, cette année, était généralement répandu dans les récoltes. Cette instruction fut publiée dans les actes administratifs du département. Jusqu'à ses derniers moments, il s'occupait à compléter son mémoire sur l'introduction des mérinos en France, et sur l'influence de leur propagation. Peu de temps avant sa mort, il termina cet ouvrage, dont la Société d'agriculture décida l'impression dans ses mémoires. Tessier avait épousé, en 1802, étant âgé de soixante ans, une jeune personne qui en avait à peine trente, et à laquelle néanmoins il sut inspirer un attachement qui ne s'affaiblit point pendant les trente-six années de cette union, qui fit le bonheur de sa vie. Il mourut à Paris le 25 décembre 1837. B-F-S.

TESTA (Felice), sculpteur, mort en 1826 dans un âge peu avancé, à Turin, lieu de sa naissance, avait remporté un prix de peinture, et continuait à se perfectionner, à Rome, dans l'art de Raphaël, lorsque le goût de la sculpture l'emporta. Ses ouvrages originaux les plus estimés des artistes, sont un *Persée*, une *Léda* et un *Cupidon*. Il exécuta à Cagliari, le tombeau du comte de La Maurienne, et à Sassari, celui du duc de Montferrat. On pense que le

chagrin contribua beaucoup à abréger sa carrière. Ses talents ne le conduisirent point à la fortune ; le seul héritage qu'il ait laissé à ses filles est une excellente éducation, l'amour de la vertu et l'exemple de sa vie. Tout entier à son art et aux soins domestiques, il abandonnait tout le reste, comme peu digne de son attention. Il travaillait au mausolée du roi Charles-Emmanuel, lorsque la mort vint le frapper presque subitement. Z.

TESTE (Antoine), l'un des révolutionnaires les plus ardents des départements méridionaux, était né à Bagnols en 1744 d'une famille protestante. Après des études superficielles dans sa ville natale, il alla se faire recevoir avocat à Toulouse, et revint à Bagnols pour y pratiquer le notariat, ce qui était alors une carrière bien étroite pour sa jeune ambition. On n'en était pas encore à la révolution de 1789; mais beaucoup de symptômes se manifestaient, tolérés qu'ils étaient par la faiblesse ou l'incapacité du pouvoir. Ce fut une époque bien favorable au développement de toutes les passions, et Teste s'y lança avec toute l'ardeur de son caractère. Dès l'année 1783 on le vit attaquer avec tant de violence dans des espèces de libelles l'intendant de la province du Languedoc, que deux lettres de cachet furent successivement lancées contre lui, et qu'il ne parvint à s'y soustraire qu'en se réfugiant à Avignon, sous la protection du pape; alors souverain de cette ville! Les premières crises de la révolution l'ayant rendu à la liberté, il parut dans les assemblées électorales avec la faveur qui accompagnait alors tous les genres d'agressions contre le pouvoir royal. Il prit beaucoup de part à la rédaction des cahiers pour les états généraux, et dès ce moment on le remarqua au premier rang dans le parti de l'insurrection. Il concourut principalement aux événements du mois de juin 1790 (*voy.* Froment, LXIV, 527). En 1793, il fut nommé procureur général syndic du département du Gard, et il occupait cette place à l'époque de la révolution du 31 mai, qui assura le triomphe des ultra-révolutionnaires à Paris, tandis que, dans la plupart des départements, et surtout dans celui du Gard, ce parti fut vaincu par celui qu'on appelait la faction des fédéralistes ou des Girondins. Teste n'hésita pas à se ranger du parti contraire, et il fut révoqué de ses fonctions. Mais cette disgrâce dura peu, et le parti de la *Montagne* ou celui de la terreur n'ayant pas tardé à triompher dans les départements comme à Paris, Teste fut réhabilité. Mais par une bizarrerie exceptionnelle, fort honorable, mais bien rare à cette époque, il ne voulut pas être l'instrument aveugle du toutes les proscriptions, de tout le régime de sang qui fut la conséquence du triomphe de Robespierre. Dénoncé à cause de cela au terrible comité de sûreté générale, il fut destitué, et alla se cacher dans l'état-major de l'armée des Alpes, d'où il ne put revenir qu'après la révolution du 9 thermidor, qui brisa le sceptre du terrorisme. Alors, sa destinée, qui semblait être de vivre dans l'opposition, le porta à la défense de ceux-là mêmes qui l'avaient persécuté, et qui en ce moment étaient poursuivis par la réaction thermidorienne. C'était une lutte tout-à-fait inégale dans le midi, et Teste fut encore une fois obligé de se réfugier à l'armée des Alpes, d'où il ne revint qu'après le 13 vendémiaire, qui assura de nouveau

le triomphe de la révolution. Nommé alors commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux du département de Vaucluse, il ne tarda pas à être dénoncé et poursuivi comme *détenteur de papiers qui intéressaient la sûreté publique;* et il n'échappa à cette nouvelle persécution qu'en prouvant qu'il n'avait retenu d'autres papiers que la copie de ses propres lettres. Teste fut alors élu membre de l'administration départementale, et il fut question de le porter à l'un des deux conseils législatifs; mais le Directoire, qui le redoutait, parvint à l'en écarter par la découverte d'un complot vrai ou supposé dans lequel il se trouva compromis. Par une sorte de compensation, on lui offrit aussitôt après l'emploi de commissaire à Malte; mais il le refusa. En sa qualité de président de l'administration de son canton, lors de la révolution du 18 brumaire, il manifesta ouvertement son opposition, ce qui lui valut une nouvelle destitution.. Ce fut la dernière; il renonça définitivement à toute espèce d'emploi, et se confina dans ses premières fonctions de notaire à Bagnols, où il mourut en 1807, laissant deux fils. (*Voir* ci-après.)

M—D—j.

TESTE (Jean-Baptiste), célèbre avocat, était le second fils du précédent. Il naquit à Bagnols, le 20 octobre 1780, et reçut les premiers éléments de son éducation sous les yeux de son père, puis dans le collége des *Joséphistes,* où il resta jusqu'à l'expulsion de ces religieux en 1792. Alors parvenu à l'âge de treize ans, il passa des bancs de l'école sur ceux des clubs, dont la France était couverte et dont son père était un des plus ardents promoteurs. Ce fut là, ont dit ses apologistes, qu'il *fit sa rhétorique et qu'il exerça sa logique,* en discutant gravement les plus hautes questions de la morale et de la politique ou, suivant l'usage de cette époque de délire, en expliquant les *droits de l'homme, la souveraineté du peuple,* etc., là tendresse paternelle l'y provoquant, l'y dirigeant aux applaudissements des spectateurs ébahis, et qui accouraient de toute la contrée, a-t-on dit, pour entendre ce prodige. Il était à peine âgé de 14 ans lorsqu'il fut un des députés de la *Société populaire* (le club) de Bagnols, à la grande assemblée ou congrès de soixante et quatorze autres clubs qui durent, après la révolution du 31 mai 1793, se réunir à Valence, pour y assurer le triomphe de la Montagne, alors fort compromis dans les départements méridionaux. Ce fut là qu'il rencontra Dedelay-d'Agier, autre révolutionnaire également très prononcé, mais prudent, et qui, l'ayant distingué, le prit sous sa protection et lui donna des conseils qui lui ont été fort utiles. Il l'accompagna alors à Marseille, où tous deux firent partie d'une réunion destinée également à repousser les entreprises des fédéralistes. Lorsque ce parti eut définitivement succombé, le jeune Teste et son père eurent une grande part aux succès de la Montagne; et l'on sait ce que furent les conséquences de ces succès; mais on sait aussi comment le parti qui en avait été victime se vengea par la réaction qui suivit la chute de Robespierre. En butte à ces cruelles représailles, Teste et son fils furent à leur tour persécutés, emprisonnés, et ils n'échapèrent à un sort plus funeste qu'en se réfugiant à l'armée d'Italie, où l'un et l'autre furent employés dans l'administration. Revenus à Bagnols, après la révolution

du 13 vendémiaire, où triompha de nouveau le parti révolutionnaire, ils se firent rayer de la liste des émigrés, où ils avaient été bien injustement portés, et le jeune Teste y remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire de la municipalité, ce qui le mit à même de rendre service à quelques honnêtes gens alors persécutés. Cette bienfaisance fut toujours dans ses goûts et son caractère : on lui doit cette justice. Mais son père, ne voulant pas le laisser dans l'obscurité d'un tel emploi, l'envoya, vers la fin de 1799, à Paris, pour y finir ses études de droit dans l'académie de législation qui venait d'être créée. Ses succès y furent si rapides que, reçu avocat à vingt et un ans, il fut nommé, quelques mois après, professeur adjoint de l'école où il venait d'être élève, et il y professa réellement, en l'absence de M. Peyrault, jusqu'à la suppression de cette école. Ayant débuté dans le même temps au barreau de Paris, il s'y fit remarquer au point que Cambacérès, qui le protégeait spécialement, l'ayant entendu plaider, dit hautement qu'il avait dans son débit oratoire des *formes démosthéniques*. Obligé de retourner dans son pays, après la mort de son père, Teste se fixa à Nîmes, où il se fit remarquer pendant plusieurs années au premier rang du barreau, et se conformant très bien au système d'abstention et de soumission politique alors si sévèrement et si habilement prescrit par le gouvernement impérial. Il se soumit encore très-bien au pouvoir de la restauration en 1814; mais dans le mois de mars 1815, lorsque le duc d'Angoulême eut traversé le département du Gard avec sa petite armée, et que ses progrès sur les rives du Rhône eurent inspiré une grande terreur aux révolutionnaires de cette contrée, ils prirent la résolution d'envoyer à Paris pour y demander du secours et faire connaître à Napoléon, qui venait d'y arriver, la position des départements méridionaux, et particulièrement de celui du Gard, où le parti de la révolution était encore très-puissant. Choisi pour remplir cette mission délicate, Teste arriva dans la capitale le 24 mars, quatre jours après que Napoléon y fut entré, et sur-le-champ il eut avec lui de longues conversations, dans lesquelles il ne lui fut pas difficile de faire comprendre la nécessité d'envoyer de prompts secours aux généraux Grouchy, Piré et Gilly, qui s'étaient rangés du parti impérial dans cette contrée, mais qui avaient de la peine à s'y soutenir. Teste, revêtu de pleins pouvoirs, fut chargé de leur porter lui-même aussitôt des instructions, des ordres, et il mit à cette mission tant de zèle et d'activité qu'en peu de jours le duc d'Angoulême, accablé par le nombre, fut contraint de signer une capitulation dont la dispersion de son armée et son embarquement pour l'Espagne furent la conséquence. Napoléon, très-satisfait du zèle que Teste avait déployé, le nomma commissaire général de police à Lyon. Arrivé dans cette ville au moment où beaucoup de troubles et d'agitation s'y manifestaient, il déploya une grande énergie et réussit à maintenir l'ordre, jusqu'à ce que la bataille de Waterloo y eut rendu sa position encore plus difficile. Ses concitoyens du Gard, pendant ce temps, l'avaient nommé membre de la chambre des représentants ; mais il fut mis dans l'impossibilité de se rendre à son poste par une dépêche télégraphique de Fou-

ché, qui redoutait sa présence à l'assemblée, où son éloquence et son intimité avec Manuel lui eussent donné une grande influence. Obligé ainsi de se soumettre aux événements sans avoir pu les combattre, il fut compris dans les listes d'exil qui suivirent cette seconde restauration, et se réfugia dans le royaume des Pays-Bas. Il est assez curieux de voir comment il a raconté lui-même cette malheureuse époque de sa vie, dans un de ses discours à la chambre des députés (Discussion du projet de loi relatif aux réfugiés, séance du 13 juin 1838). « Je suis arrivé, dit-il, « chassé par la tempête sur le sol « étranger, avec 32 francs dans ma « poche; je n'y connaissais per- « sonne. J'ai, par de longues études, « acquis quelque droit à me pro- « duire; j'ai pu vivre de mon tra- « vail. Mais que me serait-il arrivé « si l'on m'avait donné pour rési- « dence un lieu où je n'aurais pu ni « consulter, ni plaider? L'exil alors « pour moi eût été la mort; et il me « sera permis, messieurs, même au « milieu des circonstances où nous « sommes placés, de rappeler, avec « le sentiment d'une reconnaissance « profonde, que, après m'avoir vu « lui-même, le souverain du pays « où j'avais pris un asile me serra la « main et me dit : Choisissez! Je « vous préviens que, dans peu de « temps, la langue française sera « abolie dans la Hollande; vous ne « pourrez pas y plaider long-temps. « Allez à Liége, et comptez sur ma « protection. » Assuré ainsi de la faveur du roi Guillaume, on doit bien penser que Teste n'hésita pas, et qu'aussitôt il se rendit à Liége, où les réfugiés, les démocrates de tous les pays devinrent bientôt ses clients. Mais tous les souverains ne pensaient pas comme celui des Pays-Bas. Ceux qui avaient signé le traité de la sainte alliance, s'étant crus insultés dans un journal démocratique intitulé *le Mercure surveillant*, qui s'imprimait à Liége, en demandèrent satisfaction au roi Guillaume, qui, en vertu des lois constitutionnelles qu'il s'était faites, ne crut pas pouvoir leur en donner d'autre que la faculté de se défendre eux-mêmes devant les tribunaux de son royaume. Les princes de la sainte alliance ayant accepté ce bizarre moyen de repousser les injures d'un journaliste, Teste ne craignit pas d'entrer dans cette lutte, et il prit la défense du *Surveillant*, que son courage et son éloquence ne purent faire triompher. Le journaliste fut condamné; et cette affaire fit à Teste, comme il devait s'y attendre, de puissants ennemis, et l'on pense que ce fut la première cause de son expulsion du royaume des Pays-Bas, qui eut lieu peu de temps après, et qui ne fut révoquée qu'au bout de vingt-deux mois. Il revint alors à Liége, et y reprit sa profession d'avocat. Mais voyant, quelques mois après, que l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui avait dissous en France la chambre *introuvable*, n'était qu'une réhabilitation du parti révolutionnaire, il se hâta d'y revenir, et concourut pendant quelques mois à Paris, avec Benjamin Constant et Jouy, à la rédaction d'un journal de l'opposition démocratique. Il chercha à reprendre sa profession d'avocat, mais il éprouva beaucoup de difficulté pour se faire inscrire au tableau. Se voyant alors appelé à Liége par le désir de plusieurs clients, il se décida à y retourner. Son retour dans ce pays fut l'occasion de flatteuses manifestations; et il reprit sa clientèle avec le même succès. Le

roi Guillaume, continuant à le traiter avec une extrême bienveillance, lui confia la direction de ses affaires domaniales, et il fut en même temps chargé de défendre, contre les princes de Rohan, les intérêts de la famille d'Orléans, qu'il fit triompher, dans l'importante affaire du duché de Bouillon, qui fut plaidée devant les tribunaux de Liége. Teste continua ainsi à se trouver très-bien dans ce pays, jusqu'en 1830, où, voyant de nouveau en France le parti de la révolution triompher, il revint à Paris, et y reprit ses occupations du barreau, où sa profonde science du droit, l'énergie de son caractère et la puissance de sa parole lui assignèrent bientôt le premier rang. Il devint avocat du Domaine et du Trésor, fut nommé député par le département du Gard, et prit une grande part aux discussions de la chambre, se montrant, dans toutes les occasions, favorable aux mesures d'ordre, et les conciliant habilement avec ses principes essentiellement révolutionnaires, ce qui n'était pas toujours facile. Personne ne connaissait mieux que lui les lois de la révolution ; personne ne savait mieux que lui tirer à propos, de ce véritable arsenal de despotisme, ce qui pouvait encore servir à des temps si différents. Une des affaires les plus remarquables qu'il eut à soutenir fut celle de Leproux, jeune démocrate qui, devenu magistrat, avait conservé ses opinions, ses rapports avec les sociétés secrètes, et se trouvait compromis dans un complot par sa propre correspondance. Teste se chargea de sa défense ; mais, faisant la part des circonstances, il n'hésita pas à dire, dans la plaidoirie, ce qu'il pensait du danger de ces associations. « Malheur au jeune « homme qui, dans un moment d'égarement, fait pacte avec les sociétés secrètes ! Dès ce moment, il « leur appartient corps et âme ; dès « ce moment, il devient leur proie, « leur victime... C'est en vain que, « revenu plus tard d'illusions funestes, il cherche à répudier une « alliance impure. Placé sous le coup « de menaces terribles, exposé à « voir sa position compromise, sa « famille dans le deuil, son avenir « perdu, il cède malgré lui à la tentation de parvenir par de nouveaux « actes de soumission, des révélations qui auraient pour lui les conséquences les plus funestes. Telle « a été la position de Leproux... » Il y avait certainement alors beaucoup de courage à parler ainsi, et les sociétés secrètes ne le pardonnerent ni à l'avocat ni au client qui avaient ainsi révélé leurs terribles secrets : tous les deux furent jugés et condamnés à mort ! Heureusement c'était par contumace !... En 1842, Teste fut nommé au ministère des travaux publics, devenu le plus important par les chemins de fer et d'autres opérations qui furent alors commencées. Il fut ensuite nommé pair de France, président de la cour de cassation, puis commandeur et grand officier de la Légion d'Honneur. C'est dans cette position que vint l'atteindre une catastrophe aussi funeste qu'inattendue. On se rappelle de combien d'accusations de vénalité et de corruption fut marquée la dix-septième année du règne de Louis-Philippe ; et l'on sait qu'après avoir longtemps servi d'aliment à la polémique des journaux, ces accusations devinrent le sujet de plusieurs discussions dans les chambres. Le 4 mai 1847 M. de Pontois, récemment créé pair de France, accusa positivement le journaliste Girardin d'a-

voir dit, dans une de ses feuilles, qu'il avait été vendu au profit d'un journal ministériel (*l'Époque*) des promesses de pairie pour 80 mille francs, tandis que son propre journal (*la Presse*) avait essuyé un procès qui lui coûtait 170 mille francs. Et il avait ajouté à cette récrimination des allégations plus injurieuses encore pour le ministère qu'il accusa d'avoir vendu publiquement d'autres promesses de pairie, des titres de noblesse, des croix d'honneur, même le sourire des ministres... M. de Pontois ayant proposé de demander à la chambre des députés une autorisation de poursuivre M. de Girardin qui était un de ses membres, celui-ci déclara qu'il n'avait point prétendu insulter la *noble* chambre ; mais qu'il ne voulait pas, en nommant le pair ainsi créé, attacher au pilori celui de ses membres qui avait acheté si honteusement son titre? Et il fut dispensé de toute autre explication !.. Beaucoup de faits analogues furent encore révélés à la tribune et dans les journaux, sans qu'aucune poursuite ni fâcheux résultats en fussent la conséquence pour les accusés ni pour les accusateurs, quels que fussent leur rang et leurs fonctions. « Il semblait à dit un historien, que la « tradition de la fraude en eût légitimé l'usage. » Mais, au milieu de tant de turpitudes, l'attention publique parut se fixer sur l'affaire des mines de sel de Gouhénans, où figurait en première ligne le malheureux Teste, qui, certes, n'était pas le plus coupable, mais qu'on semblait avoir choisi pour en faire le bouc émissaire de tant d'iniquités. Ce fut un procès des actionnaires de cette compagnie industrielle qui donna lieu à ces révélations. Il y eut pour ce procès des mémoires imprimés, et dans l'un de ces mémoires, on lut une lettre où le général de Cubières, qui avait été ministre de la guerre, écrivait à un de ses coassociés. « Il « n'y a pas à hésiter sur les moyens « de nous créer un appui intéressé « dans le sein même du Conseil. J'ai « le moyen d'arriver jusqu'à cet « appui; c'est à vous d'aviser aux « moyens de l'intéresser... *N'oubliez « pas que le gouvernement est dans « des mains avides et corrompues,* « que la liberté de la presse court « risque d'être étranglée sans bruit « l'un de ces jours, et que jamais le « bon droit n'eut plus besoin de pro- « tection.. » Ce fut par de tels raisonnements que le général de Cubières réussit à se faire remettre par ses coassociés une somme de 100,000 fr. pour se procurer un *appui !* Mais il se trouva ensuite que, dans les comptes de la société, l'emploi de cette somme ne parut pas suffisamment justifié. Alors il fallut en venir à des explications dans lesquelles fut positivement désigné le ministre Teste. Celui-ci, dans le premier moment, nia toute espèce de participation à cette affaire ; et comme il n'y avait contre lui aucune preuve ni témoignage, le général de Cubières resta d'abord seul en présence de l'accusation. Deux jours après (6 mai 1847), le garde-des-sceaux porta à la chambre des pairs une ordonnance royale tendant à saisir cette chambre d'une accusation de tentative de corruption et d'escroquerie contre M. Despans-Cubières. Ce général, prenant la parole en présence de ses collègues, qui allaient devenir ses juges, déclara que personne plus que lui n'était intéressé à ce que toute la vérité fût connue ; et qu'ainsi il demandait que l'affaire fût poursuivie. Les débats s'ouvrirent en consé-

quence le 8 juillet, et le même jour, MM. de Cubières et Parmentier furent arrêtés et écroués à la prison du Luxembourg. Le quatrième accusé, Pellaprat, s'y était soustrait par la fuite. La veille, Teste avait déposé dans les mains du roi sa démission de pair et de président de la cour de cassation, déclarant qu'il ne voulait être protégé que par son innocence. Dans le premier interrogatoire, Cubières, renonçant aux dénégations, déclara, qu'en effet, il avait remis la somme indiquée au sieur Pellaprat; et celui-ci, par une lettre que sa femme envoya au président, reconnut qu'en effet il avait reçu et remis exactement cette somme, ainsi qu'il était dit dans l'accusation; et, ce qui caractérise encore mieux l'époque, il ajouta qu'en cela il n'avait fait que ce qui se pratiquait journellement dans toutes les parties du gouvernement; qu'ainsi il n'avait pas dû croire que par là il se rendait coupable d'un délit. Comme Teste n'assista point à cette séance, on a dit qu'atterré par de telles déclarations, il avait tenté de se suicider. Nous avions d'abord quelque peine à croire un acte de désespoir qui n'était ni dans sa position, ni dans son caractère; mais le bruit qui en courut ne fut pas démenti, et voici comment les faits ont été racontés dans une notice publiée par M. de Saint-Maurice, dont les intentions ne peuvent être mal interprétées. « M. Teste, en renonçant « tout à coup à combattre l'accusation, et en retirant loyalement les « dénégations précédentes, dans une « lettre adressée de la prison au président de la cour des pairs, ferma la « bouche à ses avocats, Paillet et Dehant, qui, sur une telle déclaration, « renoncèrent eux-mêmes à la parole. Dès-lors, dénué des explications « qu'il comportait peut-être, et bien « qu'accompli plusieurs mois après la « concession sur la durée et l'étendue « de laquelle il n'avait pas exercé « d'influence, l'acte qui paraissait « avoué tomba sans contre-poids sur « la tête du principal accusé, qui, en « proie au plus profond désespoir, « tenta vainement de terminer ses « jours, en se tirant à la tempe et « dans la région du cœur en même « temps deux coups de pistolet. Une « de ces armes trompa complétement son attente. Le feu de l'autre « ne produisit qu'une contusion dont « les suites immédiates purent être « promptement conjurées, mais dont « les conséquences plus éloignées « ne sont pas étrangères au développement de l'affection à laquelle il « a succombé. » On conçoit qu'après de tels faits, la défense devint impossible et qu'il y eut à peine des plaidoiries. L'arrêt fut prononcé dans la séance du 17 juillet. Despans-Cubières fut acquitté de l'accusation d'escroquerie; mais, ainsi que Parmentier, son associé des mines de Gouhénans, il fut condamné à la dégradation civique et à dix mille francs d'amende, pour avoir *corrompu un ministre d'État*. Quant à Teste, destiné dès le commencement à servir, comme nous l'avons dit, de bouc-émissaire dans ce déplorable procès, plus malheureux que s'il eût pu mourir, il fut condamné à la dégradation, à trois ans d'emprisonnement, à 94 mille francs de dédommagement, et à la restitution de 100,000 francs. Il a subi cette peine dans toute sa rigueur. Transféré de la prison du Luxembourg à la Conciergerie, il lui fut permis, après la révolution de février, attendu l'altération de sa santé, d'être transporté dans une maison de santé à Chaillot, où il resta

jusqu'à l'expiration de sa peine. Alors il alla habiter une maison qui lui avait été préparée dans le voisinage, et c'est là qu'il est mort le 26 avril 1852. On a dit qu'avant de mourir, il s'était vengé de ses persécuteurs, ou plutôt de ceux qui, pouvant le sauver, ont poussé à sa condamnation, en donnant au nouveau gouvernement, après le 2 décembre 1852, des conseils qui étaient bien dans sa profession d'avocat et qui du reste lui auraient été bien payés, ce qui ne doit pas étonner, si l'on pense que sa famille est restée sans fortune, et que, s'il est vrai qu'il a reçu les 100,000 francs de M. de Cubières, il est au moins bien sûr que de pareils faits n'étaient ni dans son caractère ni dans ses habitudes (1). Tous ceux qui l'ont personnellement connu ne doutent pas qu'il n'ait été entraîné dans le torrent de corruption alors devenu un système, un moyen de gouvernement, et qu'il n'en ait été la victime beaucoup plus que le promoteur. Nous terminerons cette notice par un témoignage dont nous garantissons l'impartiale exactitude. Pendant que Teste était ministre, un de ses amis, ayant eu occasion de le voir, pour lui demander un renseignement et des conseils dans une affaire importante qu'il avait plaidée comme avocat, se présenta dans son cabinet à six heures du matin (c'était à cette heure qu'il donnait les audiences de cette nature). Il était précédé par Pellaprat et le prince de Chimay, son gendre, dont il attendit longtemps la sortie. Entré dans le cabinet du mi-

(1) Ne voulant rien omettre de ce qui peut éclairer sur les causes et les conséquences de ce procès qui fut un des précédents de la révolution de 1848, et qui doit tenir dans l'histoire une très grande place, nous en compléterons le récit par quelques notes que nous a remises un homme très digne de foi, et qui fut bien placé pour en apprécier tous les détails.

» C'est dans l'exercice de sa profession d'avocat, avant 1839, que Teste forma des relations avec Pellaprat et Parmentier. Il devint le conseil habituel du premier, qui le consulta à plusieurs reprises sur des questions litigieuses, où de grands intérêts se trouvaient engagés. Le second eut recours à lui pour des démêlés judiciaires avec l'État, démêlés dont l'issue pouvait être funeste et menaçait d'entraîner sa ruine. Il conçut alors, du caractère à la fois obligeant et désintéressé de Teste, l'opinion qui plus tard fut la cause impulsive du procès des mines de Gouhénans.

« En devenant ministre des travaux publics, Teste avait trouvé le gouvernement engagé dans un nouveau système de concession des mines de sel. Il rencontra, dans le nombre des postulants, son ancien client Pellaprat, qui, par sa position élevée dans le monde, non moins que par ses rapports avec lui, avait toute espèce de droits à un accueil favorable. Celui-ci s'en prévalut pour faire entendre aux actionnaires d'une société formée dans le département de la Haute-Saône, pour l'exploitation du gîte de Gouhénans, et notamment au général Cubières, ancien ministre de la guerre, que, moyennant une part qui lui serait attribuée et dont il disposerait, à certaine concurrence, au profit du ministre, leur société pourrait être préférée à ses concurrents, et obtenir de bonnes conditions, quant au périmètre de la concession sollicitée. Pendant que se débattait par correspondance avec les actionnaires, dont Parmentier se trouvait faire partie, le montant de la somme exigée dans ce but par Pellaprat et Cubières, l'affaire en concession suivait une marche régulière, mais qui, par sa lenteur et ses conséquences, ne répondait point aux espérances qu'on avait fait concevoir aux actionnaires. Alors Parmentier resta profondément convaincu que Pellaprat et Cubières n'avaient exercé aucune influence sur la conduite et les déterminations du ministre Teste. Ce ne fut que plus de deux mois après l'ordonnance de concession, et sans aucun lien apparent avec elle, que Pellaprat fit agréer à celui-ci le don d'une somme d'environ cent mille francs.

« Dans les premiers mois de 1847, M. Parmentier eut un procès avec le général Cubières, et il fit plaider que ce dernier avait extorqué à la société des mines de Gouhénans une somme considérable, sous le prétexte mensonger de l'employer à gagner la

nistre, la conversation commença par le souvenir d'anciennes relations d'affaires et d'amitié. Sur la question qui lui fut faite relativement à sa nouvelle position, le ministre répondit : « Je suis complétement dépaysé ; c'est une véritable galère « que mon ministère. Ce n'est pas le « travail qui m'épouvante, comme « vous savez ; mais je vis dans une « atmosphère de corruption, et tous « les jours j'ai à rougir de propositions qu'on ne craint pas de me « faire en face !... » Et il entra dans un accès d'indignation et de fureur que le visiteur n'attribua d'abord qu'à des généralités, mais dont, plus tard, les débats du procès lui ont fait aisément comprendre la véritable cause. — Son frère aîné, le baron *François Antoine* Teste, devenu lieutenant-général, après avoir fait glorieusement toutes les guerres de la révolution et de l'empire, vit aujourd'hui dans la retraite.

M—dj.

TESTEFORT (Jean), dominicain, né à Lyon vers 1590, était fils d'un sergent royal de cette ville, et de Pernette Argully, qui, par son

---

bienveillance du ministre. Il produisit des lettres du général, d'où résultait évidemment que ce dernier, croyant à la corruptibilité des agents du pouvoir, s'attribuait sur M. Teste un ascendant indirect, et dont le principe résidait dans les promesses d'argent faites par Pellaprat. On sait que la France était alors agitée par un mouvement de réforme et de coalition de toutes les oppositions, qui cherchaient surtout des occasions d'ébranler et de flétrir l'autorité. Les révélations de M. Parmentier, portées à la tribune de la Chambre des députés, firent éclater, dans toutes les régions politiques, une explosion de soupçons et de plaintes auxquelles il parut impossible de résister. C'est dans de telles circonstances que la Chambre des pairs fut saisie de cette affaire, à raison de la qualité des personnages accusés. Teste, appelé comme témoin, ne se crut pas maître de son langage. Il recula d'abord devant une déclaration qui aurait démenti celui de Pellaprat et de Cubières, entendus l'un et l'autre avant lui, et le ministre se défendit d'avoir jamais tenté d'influer soit par des dons, soit par des promesses. Il entra dès lors dans un système de dénégations dont le succès parut d'abord facile, et aurait sauvé, s'il s'était soutenu, les accusés, lui-même, et la considération générale des fonctionnaires publics. On trouve dans ses précédents et dans la franchise habituelle de son caractère de fortes raisons de penser que, s'il se plaça de la sorte en dehors de la vérité, ce fut principalement dans l'espoir de répondre au désir secret de ceux qui dirigeaient l'instruction de ce grand procès. Il ne supposa pas qu'on pût vouloir sérieusement frapper, dans la personne de deux anciens ministres du roi, ou même d'un seul d'entre eux, un pouvoir dont la base fléchissait déjà visiblement sous l'effort des partis. Quand ses accusés se trouvèrent pressés par le ministère public entre l'imputation du délit d'escroquerie et celle du crime de corruption, il jugea probablement qu'il était trop tard pour revenir sur ses dénégations premières, qu'elles lui avaient fait perdre la possibilité de discuter la culpabilité du fait en lui-même, et qu'il fallait, une fois lancé, fournir jusqu'au bout cette triste et déplorable course dans le champ de la dissimulation. On peut aussi penser qu'il se jugeait lui-même, et que, sûr de n'avoir pas accepté le don de Pellaprat comme un salaire, il se croyait autorisé d'une part à répudier la honte du marché qui lui était imputé, de l'autre à ne pas assumer l'odieux de la violation d'un secret qui n'était pas le sien. Quoi qu'il en soit, ne s'étant ouvert à personne, pas même aux avocats qu'il avait pris pour conseils, il vit, après plusieurs jours de débats, celui de ses coaccusés qui s'y était dérobé par la fuite, Pellaprat, faire arriver tout à coup à ses juges la preuve du don fait en 1842 au ministre des travaux publics. Il crut dès lors impossible de transformer sa défense, et de permettre à ses conseils des plaidoiries qui auraient roulé sur l'inapplicabilité de tel ou tel article du code pénal. Rentré dans la prison de la cour des pairs, et cédant aux inspirations d'un profond désespoir, il se livra réellement aux tentatives de suicide que l'on a publiées. On insista cependant sur la continuation de sa présence aux débats du lendemain, et il n'obtint la faculté de ne pas reparaître au banc des accusés qu'au moyen d'une lettre qu'il était à peine en état de rédiger, et par laquelle il reconnut l'impossibilité où il se trouvait de contredire l'accusation.

testament du 21 janvier 1614, lui légua une somme de trois cents livres, ce qui lui permit de continuer les études qu'il avait commencées à Paris. Il reçut la prêtrise la même année, et, après avoir soutenu la thèse de l'aulique, il fut chargé d'enseigner la philosophie. En 1618, il prononça l'oraison funèbre d'Étienne Carta, prieur du couvent des Dominicains de Lyon. Il répondit, en novembre 1626, de la thèse *pro majore ordinaria*, à laquelle présida Isaac Haber, docteur de Sorbonne, qui fut plus tard évêque de Tarbes; il y défendit la conclusion suivante: « *Merito dixeris sacram scripturam eam esse, quæ partim Biblis sacris, partim epistolis decretalibus summorum Pontificum quatenus explicant sacram scripturam, partim sacris Conciliis continetur.* » Son opinion souleva contre lui l'Université, qui lui enjoignit par décret de se rétracter s'il ne voulait pas être privé de tous ses grades. Quoique, sur la demande des prélats assemblés à Paris, le roi, par édit de son conseil privé du 8 décembre de la même année, eût déclaré nul ce décret, et quoique le P. Testefort eût poursuivi les exercices de la Faculté pendant l'année suivante, de nouveaux troubles ayant été soulevés à ce sujet, il prit le parti de suspendre le cours de sa licence pour revenir dans sa ville natale. Le bonnet de docteur lui fut accordé au Chapitre de son ordre assemblé à Rome en 1629, et dès-lors, il put enseigner publiquement la philosophie et la théologie. En 1623, ses écoliers firent imprimer à leurs frais un traité de philosophie qu'il avait composé en vers latins. Le P. Testefort se distingua aussi comme orateur de la chaire; il prêcha l'Avent en 1641, dans l'église de son couvent; mais depuis ce temps il fut constamment malade, et mourut vers les premiers jours de juin 1643. C'est par erreur que le P. Echard a mis sa mort en septembre 1644, et qu'il ne lui a donné que 49 ans; car, s'il fut ordonné prêtre en 1614, il devait avoir alors environ 23 ans. On a encore de lui un ouvrage mystique intitulé *Les Roses du chapelet envoyées du Paradis, pour être jointes à nos fleurs de lis;* Paris, 1621, in-8°, livre qui, grâce à son titre, est encore recherché par quelques bibliomanes. On conserve dans la bibliothèque de Lyon un autre ouvrage de sa composition, lequel est peut-être resté inédit, et qui a pour titre: *La parfaite image d'un bon gouverneur, assise sur Monseigneur d'Halincourt* (859 *olim*). Il y a beaucoup de citations dans ce panégyrique; les vers latins y sont aussi platement traduits que s'ils l'eussent été par l'abbé de Marolles. — Parmi les imprimeurs lyonnais du 16e siècle, figure un Guillaume Testefort qui fut l'éditeur, et probablement un des auteurs du *Recueil au vray de la Chevauchée de l'asne*, faite en la ville de Lyon au mois de sept. 1566, réimprimé à Lyon en 1829 par les soins de MM. Duplessiz, Breghot du Lut, et l'auteur de cette notice. — P. R. D.

TETTI (Scipion), littérateur du 16e siècle, que ses connaissances et son aimable caractère ne purent soustraire à un sort funeste, était né à Naples, on ignore en quelle année. Après avoir longtemps voyagé dans diverses parties de l'Italie, pour découvrir les manuscrits grecs et latins que pouvaient renfermer les bibliothèques, il vint fixer sa demeure à Rome, où, par sa

douceur, son humanité et sa vaste érudition, il se fit un grand nombre d'amis. Parmi eux on comptait des noms illustres, tels qu'Annibal Caro, Antoine Augustin, Alexandre Piccolomini, Fulvio Orsini, Gentilio Delfini, Mari Casali, etc. Nous ne citons que les principaux, en y ajoutant Alde Manucce le jeune, qui, suivant Colomiès (voy. *Colomesiana*, vers la fin), a loué Tetti dans son traité de l'Orthographe (*Orthographiæ ratio*). Malheureusement les qualités qui faisaient généralement aimer le savant napolitain n'étaient pas accompagnées de la prudence et de la circonspection nécessaires en tout temps, mais surtout à l'époque où il vivait et dans la ville qu'il habitait. Une grande liberté de penser, jointe à une extrême confiance qui le laissait sans inquiétude sur les suites des discours qu'une insouciante légèreté lui faisaient basarder, voilà ce qui le perdit (1). Il fut dénoncé, dit de Thou, *quod male de numine sentiret*. Ce qui n'était peut être qu'une opinion erronée touchant la divinité et n'entraînait pas la négation de son existence devint de l'athéisme aux yeux des juges d'un tribunal sévère, et le malheureux Tetti fut condamné aux galères comme athée. Quel âge avait-il lors de ce triste événement? Eut-il à subir sa peine le reste de ses jours? Quand mourut-il? Ce sont là des questions auxquelles nous ne pouvons répondre. Le célèbre historien, qui seul nous a fait connaître l'infortune de Tetti, ne dit que ce que nous avons rapporté (2). Il l'avait appris de Muret, qui demeurait à Rome, pendant le séjour qu'il y fit lui-même en 1574, et il ajoute seulement qu'alors on ne savait pas si Tetti était encore au nombre des vivants, *et tunc an adhuc in vivis esset incertum erat (vid. Jac. Aug. Thuan., in vita sua, lib. I.)*. Sans l'affreuse circonstance qui arracha Tetti à ses études, nous aurions probablement de lui quelques ouvrages importants. Le seul qui ait été publié pendant sa vie est un petit traité intitulé : *de Apollodoro*, que Benedetto Egio, de Spolète, inséra en 1555 (3), avec beaucoup d'éloges de l'auteur, dans sa traduction latine d'Apollodore (*voy.* le Manuel de M. Brunet, dern. édit., I, 128). Baillet prétend que Tetti avait employé plusieurs années à le composer, quoiqu'il ne consiste guère qu'en deux feuilles; « mais le public qui l'a trouvé bon, continue le même écrivain, n'a point cru que ni la petitesse du corps, ni la longueur du temps, ni même la disgrâce de l'auteur, dût lui en faire perdre l'estime et le goût. » (*Jugem. des Sav.*, I, 214, édit. in-4°.) Tetti avait rédigé et il a laissé après lui un catalogue des manuscrits qu'il avait découverts dans les voyages dont nous avons parlé. Il en existait dans diverses bibliothèques, entre autres dans celle de Peiresc et des frères Pierre et Jacques Dupuy, fils de Claude, sous le titre d'*Index librorum nonnullorum tam Græcorum quam Latino-*

(1) Le Poggiano, dans une de ses lettres, disait de Tetti : « Que me demandez-vous « d'un homme qui n'est pas aussi *à couvert* « que son nom semble le dire? (Mauvaise « allusion au mot *tetti* ou *tetto*, en latin « *tectus*.) Il se porte bien; il conserve la « sécurité et la liberté qui lui sont propres. » (Ginguené.)

(2) Certains dictionnaires historiques, notamment celui qu'on a mal à propos attribué à M. Peignot, avancent faussement que de Thou a écrit la vie de Tetti.

(3) On lit 1550 à l'art. Apollodore, fils d'Asclépiade, dans cette *Biogr.*, I, 312; mais c'est une faute d'impression.

rum nondum editorum. Le P. Labbe l'a fait imprimer dans sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum.* Cet *Index*, par ordre alphabétique, ne contient que les noms des écrivains et les titres de leurs ouvrages, sans rien dire du caractère des uns, ni du mérite des autres. Cependant, comme le pense avec raison Ginguené, ces notices si arides intéressaient alors ceux qui voulaient connaître les auteurs qui avaient traité des sujets déterminés, ou publier leurs œuvres. On a encore attribué, mais à tort, à Scipion Tetti une *Bibliotheca scholastica latinè, gallicè, italicè, hispanicè, anglicè et græcè*, imprimée à Londres, en 1618, in-8°. (Consultez le *Dict.* de Bayle, et l'*Hist. littér.* d'Italie, par Ginguené, t. VIII, p. 385 et suivantes. B-L-U.

TÉTARD (Jean), né à Long-Vic, en Bourgogne, le 15 novembre 1770, fit ses études au collége de Dijon. Comme on le destinait d'abord à l'état ecclésiastique, il acheva sa théologie dans l'année 1789, quand les événements politiques donnèrent une autre direction à ses idées. Il se livra alors à l'art de guérir et partit en 1795 pour l'armée du Rhin avec le brevet d'officier de santé; mais la faiblesse de l'organe visuel le mit dans la nécessité d'entrer dans une autre carrière, et, après avoir acquis les notions du notariat, il devint receveur des domaines. Enfin, ayant pris sa retraite au commencement de 1824, Tétard cultiva les belles-lettres et l'astronomie. On lui doit la découverte de l'*orientation de l'arc triomphal de l'Étoile*, orientation que vient de confirmer celle des principaux monuments religieux de la capitale. Il mourut à Paris, le 26 juillet 1841. On a de lui plusieurs écrits peu considérables et qui n'ont guère d'autre mérite que celui des circonstances où ils parurent, savoir : I. *Essai moral sur l'homme dans son rapport avec Dieu, ou Discours polémiques sur l'athéisme* (en vers). Paris, 1818. II. *Contre l'obscurantisme et le jésuitisme*, fable. Paris, 1826, in-8°. III. *Discours en vers pour l'inauguration de la salle de spectacle de Dijon*, ouverte le 4 novembre 1828, in-8°. IV. *Les Loups dans la bergerie*, fable, 1829, in-8°. V. *Au roi des Français Louis-Philippe Ier et à la reine*, 1830, in-8°. VI. *Cent vers sur le discours de la couronne* et *sur les adresses des deux chambres*, 1830, in-4°. VII. *Lettre au roi des Français*, 1831, in-8° de 2 pages VIII. *Théorie solaire présentée à l'Institut*, 17 mars 1832. IX. *Système du monde, ou Théorie solaire par l'électricité.* X. *Un mot sur la pairie*, 1831, in-8°. XI. *La varsovienne française*, 20 mars 1832. XII. *Caractère indélébile et historique du jésuitisme et du doctrinisme.* Paris, 1832, in-8°. XIII. *Coup d'œil historique*, roman, 1832, in-8° de 4 p. XIV. *Procès politique des prévenus d'avril*, 1834, in-8°. XV. *L'Arc de triomphe de l'Étoile*, consacré aux armées françaises, et commencé par Napoléon en 1806, achevé par Louis-Philippe en 1836, ode à la triple guerre civile, militaire, stoïque ou religieuse de Napoléon Bonaparte, présenté à l'Académie française, pour le concours de poésie de 1837. Paris, 1837, in-8°. XVI. *Plan de l'orientation du monument de l'Étoile* (en vers). Paris, 1839, in-8°. Z.

TETZEN (Jean de), alchimiste, vivait à la fin du XVe siècle. On manque de renseignements précis sur sa biographie; mais on voit qu'il était originaire de Teschen en Silésie. Il a laissé un petit poème intitulé : *Pro-*

cessus de lapide philosophorum, et composé de 141 stances et 423 vers latins rimés. Il a de plus écrit un traité en prose, *Ænigma de lapide*, et signé le tout du nom de *Johannes Ficinensis*. Ces deux ouvrages ont paru à Hambourg, en 1679, réunis à des compositions d'Édouard Kelly, d'Antonin de Abutia et de quelques autres alchimistes. Le volume où étaient rassemblées ces savantes élucubrations eut un succès certain, puisqu'il fut réimprimé en 1691.

B—N—T.

TEULIER (Pierre), général italien, né à Milan, en 1763, était avocat dans cette ville, en 1796, lorsque l'invasion de l'armée française y fit éclater une révolution. Teulier en embrassa la cause avec beaucoup d'ardeur, et il entra aussitôt dans la carrière des armes comme aide-de-camp du général Serbelloni, qui commandait les milices de la Lombardie. Ayant obtenu le titre d'adjudant-général, il fut chargé d'organiser la garde nationale de cette contrée, et parut bientôt à la tête de la première légion qui marcha contre les Autrichiens sur le Tagliamento; puis fut chargé de créer un gouvernement à Vérone et à Vicence, ce qui ne l'empêcha pas de combattre encore avec beaucoup de courage et d'activité à Magoano, où il eut deux chevaux tués sous lui. L'armée française, à cette époque (1799), avait essuyé de grands revers, et la défection de Lahoz, autre général italien, qui jusque-là avait été l'ami de Teulier (*voy.* Lahoz, LXIX, 441), ajouta beaucoup au désespoir de celui-ci. Il déploya réellement une grande valeur contre ces nouveaux insurgés, et parvint par son exemple à contenir sa troupe; mais enfin, accablé par le nombre, il tomba dans les mains de ses ennemis, qui l'entraînaient prisonnier en Romagne, lorsqu'il réussit à leur échapper et se sauva dans la ville de Péronne, qui était encore au pouvoir des Français. S'étant aussitôt rendu à Rome, il y devint chef d'état-major du général Grenier, qui se défendait dans le château Saint-Ange, où il fut obligé de capituler. Teulier revint avec lui en France, et il alla rejoindre à Dijon le général Lecchi, qui y organisait la légion italienne, laquelle bientôt rentra en Italie, sous les ordres du premier consul Bonaparte, et concourut à la victoire de Marengo. Placé à l'avant-garde, Teulier fut un des premiers qui entrèrent à Milan. Il poursuivit ensuite les Autrichiens jusqu'à Trente, passa la rivière sous le feu d'une artillerie formidable, et mérita le grade de général de brigade. Nommé aussitôt après ministre de la guerre de la république cisalpine, il revint à Milan, et s'occupa d'organiser ce nouvel État, ce qui était une tâche difficile au milieu des factions et des prétentions qui surgissaient de toutes parts. La fermeté qu'il voulut y mettre lui attira un grand nombre d'ennemis. On le dénonça comme s'étant rendu coupable d'abus de pouvoir, et il fut destitué, même arrêté. Obligé de recourir à la plus haute puissance de l'époque, il s'adressa à Napoléon, qui mieux qu'aucun autre pouvait apprécier sa valeur. Dès le premier instant, il lui rendit tous ses grades et ne tarda même pas à le faire général de division. Ce fut en cette qualité que Teulier fit la guerre de Prusse, où il fut frappé d'un boulet au siége de Colberg, et mourut sur le champ de bataille, dans le mois de mai 1807. Napoléon le regretta

vivement et fit à son père une pension de 5,000 francs que le gouvernement royal lui conserva après la chute de l'empire, mais dont ce vieillard ne jouit pas longtemps. M—DJ.

TEVIO (JACQUES de), écrivain du XVIe siècle, que Chaudon et Feller font, par erreur, naître à Prague, était Portugais, et avait vu le jour à Bragu, chef-lieu de la province de Minho. Il vint en France achever ses études, et se fit recevoir docteur en droit dans l'Université de Paris. Suivant les biographes que nous venons de citer, il aurait professé les belles-lettres à Bordeaux. Cela n'est pas impossible; mais ce qui est plus certain, c'est qu'en 1555 il fut chargé d'enseigner les humanité à Coïmbre, par le roi Jean III, fondateur ou du moins restaurateur de l'université de cette ville. Il paraît que Tevio était dans les ordres, puisqu'il obtint un canonicat de la cathédrale de Miranda. Nous ne connaissons pas la date de sa mort. On lui doit : I. *Commentarius de rebus in India apud Deum gestis, anno* 1546; *Conimbriæ, Jo. Burresius et Jo. Alvanus*, 1548, in-4°. L'édition de cette relation curieuse est fort rare. On y trouve décrits les événements qui ont fourni à Jérôme Corte-Réal, (*voy.* ce nom, LXI, 410), le sujet de son poëme sur *le Second Siége de Dieu* (1). II. Plusieurs poésies latines, consistant en épodes, éloges de Jean III, etc., et en une tragédie en 4 actes, intitulée : *Joannes princeps, sive unicum regni ereptum lumen.* Ces pièces, qui parurent pour la première fois vers 1558, doivent avoir eu du succès; car on les réimprima encore dans le siècle dernier, sous le titre suivant : *Jacobi Tevii, Bracarensis, opuscula, quibus accessit Commentarius*, etc. (*voy.* ci-dessus), *denuo in lucem edi curavit Josephus Caietamus Mesquita, Lusitanus.* Paris, 1762, in-12. La tragédie occupe les pages 195-256. Une courte notice consacrée à l'auteur se lit au mot TEIVE, dans la dernière édition du Dictionnaire de Moréri. B—L—U.

TEWATTER (J. WILLIAMS), ministre protestant, né dans un village de la Hollande, en 1840, fut successivement ministre du saint Évangile, membre des diverses commissions ecclésiastiques historiques de la Zélande, de plusieurs sociétés savantes, professeur à Middelbourg et à Leyde, etc. Il n'y a dans tout cela assurément rien d'extraordinaire ni qui soit bien digne de l'histoire; mais Te Watter n'en a pas ainsi pensé. Persuadé que la postérité serait bien aise de savoir l'emploi qu'il avait fait de tous ses moments, il a écrit lui-même sa Vie en neuf livres, et il l'a fait imprimer à Leyde (1824), en 1 vol. in-8° de 400 pages, où ses moindres actions sont racontées jour par jour, et où il parle avec une extrême complaisance des secours qu'il a trouvés pour la publication de ses livres, de sa constance et de son courage au milieu des troubles et des révolutions de son pays, enfin de ses productions littéraires; et c'est là, comme on doit le penser, la partie la plus curieuse de cette biographie, où un bon vieillard lègue à ses héritiers l'exemple de toutes ses vertus. Par son testament, il n'a pas permis qu'un seul mot de ces 400 pages fût retranché ni qu'on y ajoutât une syllabe. Il a même interdit toute addition de notes ou préface; et ses ordres, comme on doit le penser, ont été

(1) Pour le titre et les éditions de ce poëme, ainsi que sa traduction en vers castillans, voyez le *Manuel du libraire*.

religieusement observés. Cet homme de bien mourut à Leyde, le 19 octobre 1822. Sa bibliothèque particulière remplissait un volume de 500 pages. On y remarquait des collections de médailles, de manuscrits et de lettres autographes. Ces dernières furent achetées par le libraire Bahu, de Londres. C'était, du reste, un véritable érudit, et qui n'épargnait ni peine ni argent pour parvenir à l'éclaircissement d'un fait d'érudition. Dans les derniers temps de sa vie, il travaillait sur Arnobe, dont il devait faire une édition avec de nombreux commentaires. Ne voulant rien ignorer à cet égard, il fit le voyage de Paris, pour consulter de vieux manuscrits à la Bibliothèque du roi, et il y trouva des matériaux dont il fut très-satisfait, mais dont il n'a pu faire usage (*voy.* ARNOBE, tome II, 516). R—F—G.

TEXIER, célèbre lecteur, né à Paris, était avant la révolution fixé à Lyon, et employé dans une administration où la dissipation de sa jeunesse lui fit disposer de quelques fonds qui lui étaient confiés, ce qui l'obligea de quitter la France. Il alla à Fernay, où Voltaire fut enchanté de son talent. « Entendez-le, écrivait « à un de ses amis le patriarche de la « philosophie ; il me ferait écouter « l'Evangile. » Texier se rendit ensuite en Angleterre, puis en Hollande, où il a fait des lectures publiques très-lucratives. Fixé à Londres depuis quelques années, il y fut intéressé dans une entreprise de théâtre. Il annonça en même temps avec beaucoup d'éclat, dans cette capitale, des lectures publiques de quelques comédies (genre dans lequel il excellait). Nous l'avons vu revenir de ce pays, en 1805, et, ayant eu le bonheur d'être placé à côté de lui dans la diligence, nous ne pouvons pas oublier qu'il nous fit le plus grand plaisir pendant tout le voyage, en débitant avec une extrême facilité des scènes de Molière et autres comiques. Il parcourut, en 1806, l'Allemagne, où il faisait également des lectures, et revint dans les commencements de 1814 en France, où il mourut dans un âge avancé. M—DJ.

TEXTOR (BENEDICTUS). Ce mot latin, qui désigne un tisserand, a été pris par des auteurs de différentes nations modernes lorsqu'il était d'usage de donner à son nom une tournure antique. Ainsi il pouvait désigner des *Weader* en Angleterre, des *Weber* en Allemagne, et des *Tessier* ou *Tissier* en France. A l'article RAVISI, RAVISIUS TEXTOR, on trouve l'auteur qui avait acquis le plus de célébrité à ce nom en France, mais par des compilations dont la plus répandue était l'*Officina*, sorte de répertoire dans lequel les mots étaient disposés dans une sorte de méthode, ou, comme on disait alors, en *lieux communs* (*loci communes.*) On y trouvait avec quelque facilité tout ce que les auteurs précédents avaient dit sur chacun d'eux. D'après cela, on a été tenté de regarder comme un extrait de cet ouvrage celui qui fut publié sous le titre de *Scirpium differentiæ ex Dioscoride, secundum locos communes ; opus ad ipsarum plantarum cognitionem admodum conducibile.* Paris, chez Sim. Coline, 1534, in-16. *Autore Benedicto Textore, Segusno.* Nous apprenons par une courte préface que l'auteur, né vraisemblablement dans le Forez, étudiait la médecine à Paris et logeait chez Tuyaût, à qui l'on doit un Commentaire estimé sur un ouvrage de Messie. Excité par les conseils du célèbre Jacques Dubois ou *Sylvius*,

il voulut faciliter l'étude de Dioscoride. Ce fut en séparant, dans le traité de matière médicale de cet auteur, ce qui tient directement à l'*histoire naturelle*, des prescriptions pharmaceutiques, et le dispersant sous des titres particuliers de manière à pouvoir les trouver facilement au besoin. Ainsi il passa successivement en revue ce que les plantes comparées les unes aux autres ont de particulier dans leur ensemble ou leur port, leurs tiges, leurs feuilles, leurs fleurs, leurs fruits et leurs graines, mais toujours d'après les expressions mêmes de l'auteur grec; en sorte qu'il le soumet comme malgré lui à un enchaînement méthodique. Il ne fut perfectionné que long-temps après, en quoi il diffère essentiellement de Ravisius; car, quelques divisions générales exceptées, celui-ci ne reconnaît que l'ordre alphabétique. On sentit l'avantage de cette marche, et l'opuscule de Textor fut reproduit à Venise en 1537, et par Kyber à la suite de la traduction latine du *Traité des Plantes* de Book, en 1552, Strasbourg. — Textor (*Vincent*) a publié un *Traité de la nature du Vin et de l'abus tant d'icelui que des autres breuvages par le vice d'ivrognerie*. Genève, chez Gabr. Chavier, 1604, in-8°. D—P—S.

TEXTORIS (Joseph Boniface), médecin de la marine, né à Toulon, le 24 février 1773, fils d'un médecin également célèbre, fit ses études médicales sous les yeux paternels, et, dès l'année 1787 fut employé comme auxiliaire dans les hôpitaux de cette ville. Embarqué en 1790 comme aide-chirurgien sur la frégate *la Minerve*, qui fut envoyée dans l'Adriatique pour en observer les côtes et les positions, il prit dans ce voyage beaucoup de notes qui depuis lui furent d'un grand secours pour le Mémoire qu'il lut sur les antiquités de l'île de Thasos, à l'académie de Toulon, dont il fut un des fondateurs et le premier secrétaire. En 1798, il était médecin en chef du vaisseau *le Tonnant*, qui fit partie de l'escadre chargée, non de prendre possession de Venise, mais de remettre cette ville aux Autrichiens, et d'en enlever les richesses ou les débris maritimes pour les transporter à Toulon, sous les ordres de l'amiral Brueys, qui devait presque aussitôt les conduire à Aboukir, où ils allaient être la proie des Anglais. Dans tout cela Textoris n'eut à s'occuper que de la santé des équipages, et il traita avec beaucoup de succès une épidémie dont lui-même fut près d'être victime. Pour son bonheur, il ne fut pas de l'expédition d'Égypte. Étant resté à Toulon, il y fut nommé au concours chirurgien de première classe, et presque aussitôt chargé de se rendre en Espagne pour y soigner les blessés du combat d'Algésiras. Revenu à Toulon, il fut obligé de s'enfermer, de nouveau dans le lazaret, pour traiter une meurtrière épidémie qui s'était manifestée dans l'équipage de *l'Atlas*, dont il parvint à sauver la plus grande partie. Mais atteint lui-même par le terrible fléau, il y eut succombé si son épouse, par le plus admirable dévouement, ne se fût enfermée avec lui au lazaret jusqu'à son entier rétablissement. L'année suivante (1803), il alla se faire recevoir docteur à Montpellier où sa thèse inaugurale fut une *Dissertation sur le scorbut*, ce fléau des gens de mer. Personne assurément n'était mieux que lui à même de traiter un pareil sujet, et les gens

de l'art remarquèrent dans sa thèse des renseignements et des préceptes extrêmement utiles. Peu de temps après, il fut nommé chirurgien en chef de la flotte que commandait l'amiral Lacoste, auquel succéda bientôt Villeneuve, et qui devait subir à Trafalgar un si terrible échec. On conçoit qu'après un aussi grand désastre, Textoris eut besoin de toutes ses forces, de tout son courage, pour en adoucir au moins quelques conséquences funestes. Après avoir passé plusieurs jours au milieu des morts et des mourants, après avoir lui-même essuyé une maladie à laquelle il fut près de succomber, il revint à Toulon, et fut nommé, le 9 janvier 1812, chirurgien-major du vaisseau *le Duquesne*, dont on avait fait une espèce d'école pour les élèves de la marine. Il passa de là en 1816 au port de Marseille, où il fut chargé du service de santé. La fièvre jaune ayant alors exercé de grands ravages en Catalogne et porté la terreur jusqu'à Marseille, Textoris, voulant rassurer les habitants de cette ville, lut dans une séance de la Société de Médecine un *Aperçu sur la fièvre jaune* qui eut beaucoup de succès, mais qui fut un sujet de controverses auxquelles la Société elle-même voulut mettre fin en déclarant que « rien n'était plus ingénieux, « plus juste, que les idées de l'au- « teur sur les miasmes de la peste, « du typhus et de la fièvre jaune, « sur leurs degrés d'expansion ou « de concentration dans l'atmosphère, « et sur les limites qu'on peut leur « assigner. » Textoris fut nommé vice-président, puis président de cette même société en 1823, et il lui communiqua à la même époque des fragments de son ouvrage sur l'*Étude des eaux* qu'il avait commencé depuis long-temps; mais ce fut alors qu'atteint d'une cruelle ophthalmie, suivie de névralgie et de douleurs rhumatismales, il se vit contraint de demander sa retraite, qu'il obtint en 1834, après trente-sept ans du service le plus actif et le plus pénible. Textoris revint alors à Toulon, où, ayant obtenu quelque adoucissement à ses maux, il fit paraître son ouvrage sur l'*Étude des eaux* qu'il dédia au maréchal Lauriston. Ce fut le dernier effort de cet homme véritablement utile et digne d'estime sous tous les rapports. Il mourut à Néoullon (Var), le 3 sept. 1828. M. le docteur Roue a publié dans la même année une notice biographique sur son confrère. Z.

TEYSSIER ou **TEISSIER** (Guillaume-Ferdinand), de la même famille qu'Antoine Teissier, qui, obligé de quitter la France par la révocation de l'édit de Nantes, mourut à Berlin en 1715 (*voy.* Teissier, XLV, 99), naquit, le 20 août 1779, à Marly-la-Ville, où sa famille, profitant des édits de Louis XVI en faveur des protestants, était venue s'établir dès les premières années du règne de ce prince. Transporté peu de temps après à Metz, où beaucoup de sectaires de la même religion se fixèrent, Teyssier y reçut sa première éducation, et cette ville devint sa véritable patrie. Il adopta, dès le commencement, les principes de la révolution; mais ce fut avec sagesse et modération, selon son caractère. Il était d'ailleurs trop jeune à l'époque des premières crises, et il n'y prit aucune part. Ce ne fut qu'au temps de l'empire qu'il devint conseiller de préfecture du département de la Moselle, puis président du collége électoral et sous-préfet à Toul, où il se fit remarquer

pendant plusieurs années par la sagesse de son administration. Quand il quitta cette ville, les habitants lui firent présent, comme un témoignage de leur reconnaissance, d'une médaille en or avec cette inscription : *A Ferdinand Teyssier, la ville de Toul reconnaissante.* Nommé sous-préfet de Thionville, il ne s'y fit pas moins remarquer par son habileté administrative. Ayant ainsi habité long-temps les rives de la Moselle, il conçut pour ce fleuve une espèce de passion semblable à celle d'Ausone, et il entreprit, dans les derniers temps de sa vie, une traduction de ce poète, qu'il devait faire imprimer avec le texte soigneusement revu et comparé avec les éditions précédentes. Mais la mort ne lui permit pas de la terminer. On regrette d'autant plus qu'il n'ait pu achever cet ouvrage, que la traduction de Jaubert, quoique médiocre, est devenue rare et fort recherchée. Teyssier avait cessé d'être préfet de Thionville lorsque survint la révolution de 1830. Cet événement le fit rentrer dans l'administration, et il fut nommé sous-préfet de Saint-Étienne, puis préfet de l'Aube, et mourut à Carcassonne en février 1834. Il était membre de la société royale d'agriculture et de celle des antiquaires de France. Ses écrits publiés sont : I. *Notice historique sur l'introduction et les progrès de la réformation à Metz.* Metz, 1806, in-8°. II. *Moreau et sa dernière campagne, esquisse historique par un officier de son état-major à l'armée du Rhin*, trad. de l'allemand. Metz, 1814. III. *Direction sur les recherches archéologiques à faire dans l'arrondissement de Thionville.* Thionville, 1820, in-8°. IV. *Notice historique sur Ricciacum, station militaire sur la voie romaine de Metz à Trèves.* Metz, 1822, in-8°. V. *Note sur un pavé de mosaïque découvert à Audun-Riche.* Metz, 1824, in-8°. VI *Essai philologique sur la communauté de la typographie à Metz.* Metz, 1828, in-8°. Un prix fut décerné à l'auteur de cet ouvrage par l'Institut le 31 juillet 1839. VII. *Histoire de Thionville, suivie de divers mémoires sur l'origine, la fortification, le commerce, la population, etc.* Metz, 1828, in-8°. VIII. *Mémorial du garde champêtre*, seconde édition. Metz, 1828. Cet ouvrage a été le type de beaucoup d'autres du même genre. IX. *Annuaire du département de l'Aude pour l'année 1833, sous l'administration de M. Teyssier.* Carcassonne, 1833, in-12. On trouve dans le Recueil de la société des antiquaires plusieurs mémoires de Teyssier. Outre la traduction d'Ausone dont nous avons parlé, il reste de lui divers écrits inédits sur la numismatique, l'histoire et les antiquités de Metz. M—Dj.

TEYSSIEU (Hugues de Bonafous, de Presques et de), illustre croisé, descendait d'une ancienne maison, investie, sous le règne de Lothaire Ier, de la seigneurie de Presques, relevant de la vicomté de Turenne, en Limousin, où, d'après une charte de cette époque, imprimée dans l'*Histoire d'Auvergne et de Turenne*, par Justel, cette maison avait seule le droit de haute, moyenne et basse justice dans tout le bas Limousin. Né au manoir de Presques, Hugues de Bonafos ou Bonafous s'embarqua à Aigues-Mortes, l'an 1248, pour accompagner le vicomte de Turenne, Raymond VI, à la délivrance de la Terre-Sainte, ce qui lui valut, en rémunération de *ses merveilles d'ar-*

mes, une riche donation en Palestine, par suite de laquelle, les noms et armes des Bonafous figurent dans la salle des Croisades du Musée de Versailles. Cette vieille famille, qui reçut de Raymond VI, en 1250, le fief de Teyssieu, érigé comme la terre de Presques en baronnie, fit branche par de nobles alliances, dans le Quercy, le Limousin, le haut et le bas Languedoc, la Picardie, le Berry, et plus tard dans le Piémont. C'est durant cette longue série d'années qu'elle a fourni des personnages éminents à l'armée, à l'Église, à la cour, à la magistrature, et à l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'auteur de cet article, Matthieu Bonafous, a été fait, par une bulle magistrale du 5 mars 1846, chevalier du même ordre, à titre de descendant d'une branche cadette des Bonafous de Presques et de Teyssieu. (*Moniteur universel*, 16 avril 1846.) B—F—S.

FIN DU QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME.

641242

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google